Souvenir de Madame la Maréchale Davout princesse d'Eckmühl

Janvier 18[illegible]

HISTOIRE

DU

MARÉCHAL DAVOUT,

DUC D'AUERSTÆDT, PRINCE D'ECKMÜHL.

Paris.—Imprimerie de COSSE, rue Christine, 2.



DAVOUST.

HISTOIRE

DE LA

VIE MILITAIRE, POLITIQUE

ET ADMINISTRATIVE

DU

MARÉCHAL DAVOUT,

DUC D'AUERSTÆDT, PRINCE D'ECKMÜHL,

(d'après les documents officiels);

PAR

L.-J. GABRIEL DE **CHÉNIER**,

Avocat consultant du Ministère de la guerre, Membre de plusieurs Académies.

PARIS,

COSSE, MARCHAL ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

LIBRAIRES DE LA COUR DE CASSATION,

Place Dauphine, 27.

1866

PRÉFACE.

Parmi toutes les illustrations du premier Empire, il en est une dont la jalousie, l'envie, la haine et l'esprit de parti ont cherché à ternir l'éclat. Nul n'a contesté les brillantes qualités militaires de Davout, devenu maréchal, duc d'Auerstædt (1) et prince d'Eckmühl par les plus étonnants faits d'armes ; aucun écrivain n'a mis en doute, jusqu'en 1815, la grandeur et la noblesse de son caractère, la portée de son esprit, sa loyauté, sa franchise, son incorruptible probité. A partir du retour de l'île d'Elbe et pendant les Cent-jours, Davout devient tout à coup, d'après certains mémoires, un homme ordinaire, sans élévation, sans pénétration dans l'intelligence, faible de caractère, indécis dans ses

(1) Ce n'est que par archaïsme que l'on écrit *Awerstædt* ; l'orthographe actuelle du nom est Auerstædt ou Auerstädt.

actes, douteux dans ses principes, infidèle à ses croyances politiques. Cela s'explique, parce qu'alors l'homme dévoué à la France et à l'Empereur ne devient et ne veut devenir l'instrument aveugle d'aucun parti. Ministre habile et clairvoyant, il veut servir, comme il l'a toujours fait, le souverain que l'Europe coalisée accable et qui s'abandonne lui-même ; dans cet immense conflit d'intérêts contraires, il veut sauvegarder ceux du pays, ceux de la gloire acquise, ceux du grand capitaine descendu pour la seconde fois du trône, mais sans allumer la guerre civile, dont les partis agitent déjà la torche incendiaire. Sage, prudent, ferme dans sa ligne de conduite, il ne veut ni usurper une dictature qui ne lui est point offerte, ni méconnaître les pouvoirs politiques des chambres qui représentent la nation, et qui ont saisi les rênes de son gouvernement. C'est précisément cette sagesse, cette fermeté, cette conduite digne et prudente qui déchaîna contre lui la haine des partis à laquelle vint se joindre l'ineptie de quelques hommes incapables de juger les événements et qui se vengèrent de leur nullité par le dénigrement.

Pour écrire l'histoire de la vie du maréchal Davout, il ne fallait donc chercher à le faire connaître, ni par les écrivains qui font son éloge, ni par ceux qui ont pris à tâche de le déprimer. Comme

toute sa vie militaire, politique et administrative est consignée dans les pièces officielles des diverses époques de la République, du Consulat et de l'Empire, c'est dans le dépôt de ces précieuses archives, et non dans les livres déjà faits, que j'ai trouvé la vérité et la justification glorieuse de l'homme qu'on a méconnu, et que des libellistes ont calomnié.

On a dit que le maréchal Davout avait laissé des mémoires inédits, cette assertion est inexacte : le maréchal n'a point écrit de mémoires ; il a laissé des notes sur ses nombreuses campagnes de guerre, sur quelques circonstances des événements auxquels il a pris part, notes et papiers conservés avec un soin religieux par la princesse d'Eckmühl ; mais si le maréchal avait laissé des mémoires, la famille n'aurait pas manqué de les publier, ne fût-ce que pour réfuter les calomnies répandues par quelques écrits sur les Cent-jours et par d'autres publications dans lesquelles on paraît avoir eu pour but d'attaquer toutes les réputations, afin de piquer la curiosité publique et obtenir, par là, de se faire lire. La spéculation ainsi appliquée à la littérature n'est pas seulement une chose indigne d'un écrivain qui se respecte, c'est encore, et surtout, une mauvaise action. On comprend l'intérêt qu'ont dû inspirer, la faveur, la confiance qu'ont dû faire

naître, à leur apparition, des écrits émanés d'hommes qui avaient été ou secrétaires, ou aides de camp de l'Empereur. On comptait sur des révélations curieuses, sur des indiscrétions même qui permettraient au public de pénétrer la cause de bien des actes, de bien des circonstances sur lesquelles on en était réduit à des conjectures, à des suppositions. On accueillit donc avec empressement ces publications qui révélèrent des faits intéressants, mais on ne fit pas attention aux appréciations fausses, aux jugements erronés portés sur les hommes et les événements. Plus d'un de ces mémoires ne semblent avoir été conçus que dans le but de servir des haines contre certains hommes. Quant aux événements politiques, on s'aperçoit qu'ils n'ont été envisagés que du point de vue où se trouvait placé chaque auteur. Ainsi, dans le cabinet de l'Empereur et au salon de service, on ne savait pas bien ce qui se passait aux deux chambres ; on ignorait jusqu'à quel point allait l'hostilité de leur majorité contre le gouvernement impérial ; dans quelle disposition étaient les esprits du public ; vers quel but étaient dirigées les négociations entamées par la commission de gouvernement dont Fouché était le président, Fouché que l'Empereur avait lui-même fait ministre de la police !... Tout ce qui entourait l'Empereur dans les

derniers instants des Cent-jours ne voyait encore dans Napoléon que l'Empereur des Français ; ses pensées, ses combinaisons, quoique tardives et par cela même inexécutables, étaient toujours, pour cet entourage, les ordres du chef suprême, auxquels on obéissait sans les discuter. De là cet étonnement, ces airs hautains pris avec le ministre de la guerre, qui n'admettait point l'oubli si prompt des actes consommés et la mise en question de faits accomplis ; de là aussi les colères, les haines, nées de résistances qui n'étaient point comprises et d'observations dont la justesse n'était même point sentie. Dans les chambres, deux partis, ennemis de l'Empereur, ne dissimulaient point leur aversion pour le prince d'Eckmühl : les royalistes et les libéraux. Les premiers voyaient dans le ministre de la guerre l'homme des principes de 1789 et l'un des illustres guerriers qui avaient le plus contribué à la grandeur et à la gloire de Napoléon ; les seconds, à la tête desquels marchait le général Lafayette, le considéraient comme trop attaché aux principes monarchiques de la dynastie impériale, et trop imbu des idées du gouvernement militaire. Enfin, dans la partie du peuple qui est moins éclairé, un dernier parti aux instincts patriotiques, mais dirigé et mis en mouvement par les idées d'une démocratie incompatible avec l'Em-

pire, s'indignait que le maréchal Davout n'utilisât point les bras de ces fédérés dont l'Empereur n'avait pas voulu se servir ; ne profitât point de leur concours pour anéantir successivement les armées prussienne et anglaise, sans même paraître soupçonner qu'une armée ne peut combattre que par l'ordre du gouvernement du pays, et que le jour où l'autorité militaire agit d'elle-même, en dehors des pouvoirs politiques, c'est la dictature usurpée ou l'anarchie et ses sanglantes saturnales. Telles furent les causes des récits malveillants, des attaques passionnées, des accusations dirigées contre le maréchal Davout à l'occasion des Cent-jours, et qui sont passées à l'état de mensonges historiques, parce que nul n'a appelé l'examen sur les actes du maréchal, nul n'a porté la lumière d'une discussion impartiale et sévère sur la vie publique et privée d'un homme qui a tout à gagner en le montrant au grand jour.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

MILITAIRE, POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

DU MARÉCHAL DAVOUT, DUC D'AUERSTÆDT,

PRINCE D'ECKMÜHL.

LIVRE PREMIER.

CAUSES DE LA RÉVOLUTION DE 1789.—RÉPUBLIQUE.—DIRECTOIRE.—CONSULAT.

Campagnes du Nord et d'Orient.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

Situation des esprits en France au commencement de 1770. — Naissance de Davout. — Origine de sa famille. — L'une des plus illustres maisons nobles de Bourgogne. — Son admission à l'École militaire d'Auxerre.—Puis à celle de Paris. — Sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne cavalerie. — Révolution de 1789. — Fédération. — Affaire du régiment de

Royal-Champagne cavalerie. — Arrestation de Davout. — Lettre de cachet. — Sa mise en liberté. — Sa démission. — Se retire en Bourgogne.

Le règne de Louis XV allait finir; les querelles religieuses, l'expulsion des jésuites, l'exil des parlements, le désordre des finances, l'immoralité de la cour et les doctrines des philosophes avaient fait pénétrer jusqu'au cœur de la société l'esprit d'examen et les idées de réformes. Le pouvoir absolu et les classes privilégiées, par des abus prolongés et incessants, provoquaient le peuple à revendiquer enfin des droits; et comme si un dernier exemple du mépris des nations eût été nécessaire, la France assistait, indifférente et avilie, au partage de la Pologne.

Tout faisait donc présager une catastrophe prochaine; mais nul ne pouvait prévoir ce qu'elle serait, ni les événements qu'elle ferait surgir. Déjà, pendant les dernières années du vieux roi, on avait parlé de ces redoutables états généraux où les provinces étaient admises à présenter au monarque leurs très-humbles mais sérieuses doléances. L'impulsion était donnée et un mouvement irrésistible emportait les esprits; on étudiait, on analysait les droits et les devoirs. Cette direction de l'intelligence vers la connaissance de matières jusque-là restées dans le domaine exclusif d'un

petit nombre d'hommes adonnés aux sciences de la philosophie et de la politique, se faisait remarquer partout, et laissait facilement entrevoir que la génération qui succéderait, apporterait des idées nouvelles et, par suite, de profondes modifications à l'état du gouvernement. Voltaire avait porté le flambeau de sa moqueuse et incisive dialectique sur toutes les connaissances humaines ; Rousseau avait fait une véritable révolution dans le système d'éducation physique et morale, et le charme de son style avait convaincu toutes les mères. Dans les provinces on lisait, on pensait ; il n'y avait point de famille qui n'eût le désir de donner à ses enfants une instruction solide et étendue. Le *Contrat social* et ses utopies souriaient aux imaginations qui aiment à errer dans des pays inconnus, et l'émancipation des peuples de l'Amérique du Nord, dont on commençait alors à s'entretenir, achevait de donner aux idées un cours entraînant vers des résultats encore trop éloignés pour pouvoir être prévus.

C'est pendant ce mouvement des esprits que naquit, le 10 mai 1770, Louis-Nicolas Davout. Son père, avec le titre d'écuyer, était seigneur du village d'Annoux (1) ; il avait débuté dans la carrière

(1) La famille Davout est l'une des plus anciennes et des

militaire à l'époque des désastreuses campagnes de la guerre de Sept ans, durant lesquelles, par un de ces jeux du hasard, il s'était trouvé aux combats

---

plus illustres des maisons nobles de la Bourgogne. Les sires de Noyers sont la souche des maisons de Prey et d'Avout. Au XII[e] siècle (de 1134 à 1192), c'est de Itier de Noyers que sort une branche cadette qui fut celle des seigneurs d'Avout. Les seigneurs de Noyers étaient d'anciens et puissants barons de Bourgogne. L'un d'eux suivit Philippe-Auguste à la croisade de 1190; un autre, cent ans plus tard, fut maréchal de France, puis, en 1316, exécuteur testamentaire de Louis X dit le Hutin. Son second fils devint comte de Joigny et gouverneur de la Bourgogne vers le milieu du XIV[e] siècle. C'est aussi vers ce temps que s'éteignirent les descendants directs des familles de Noyers et de Prey, et que les titres et biens passèrent dans la maison d'Avout, par le mariage de l'arrière-petite-fille, Jeanne d'Etables, du dernier seigneur de Noyers et de Prey, qui épousa un Jacques d'Avout, onzième de ce nom.

Cette dernière famille tire son nom du village d'Avot (*avotum*), situé dans la châtellenie de Saulx-le-Duc, à six lieues de Dijon.—La terre d'Avot fut l'apanage de la branche de Noyers-Prey-d'Avot.

La manière dont on écrivit le nom, varia beaucoup. Avant le XV[e] siècle, la voyelle *o* se prononçait *ou*, et cette prononciation s'est conservée dans le patois bourguignon. Ainsi, dans les différents actes des diverses époques, ce nom se trouve orthographié de cette manière : Avot, Avo, Avout, Avoult, Avou, Avoud, Avault, Avoust. Le véritable nom est *Avout*, puisque les chartes latines portent : *Dominus de Avoto*. Seulement pour être plus exact, le nom devrait toujours être écrit : *d'Avout*; mais le prince d'Eckmühl ayant toujours signé et écrit *Davout*, sans apostrophe, il y a lieu d'en maintenir l'orthographe.

avait été convoquée à la place des états généraux, dont la réunion était ajournée parce qu'on en avait peur, achevait d'électriser les esprits que l'émancipation de l'Amérique du Nord avait déjà si vivement occupés. La part que la jeune noblesse avait prise à la lutte pour l'indépendance des États-Unis semblait avoir eu pour but d'effacer la honte de la guerre de Sept ans et de mettre en pratique les idées philosophiques du XVIIIe siècle. Notre jeune officier embrassa avec ardeur les principes de la révolution qui commençait, et se trouvait ainsi en complet désaccord d'opinion avec tous les officiers de son régiment. Ses habitudes studieuses lui permettaient bien de vivre un peu isolé ; mais dans les réunions obligées, sa franchise et le courage civil qu'il montrait, lui attiraient de violentes inimitiés. On était arrivé à l'année 1789. Le régiment de Royal-Champagne était en garnison à Hesdin ; un jour, comme c'était alors l'usage, il offre un banquet aux officiers d'un régiment qui traversait la ville pour se rendre à sa destination en Lorraine. A la fin du dîner, un officier de Royal-Champagne se lève et propose un toast en ces termes : « Messieurs, je vous propose une santé « que nous avons tous dans le cœur, bien que « dans un temps de liberté on ne nous per« mette pas de la porter, et je me flatte qu'il n'y

« a pas parmi nous de lâche (1) qui en propose
« une autre :—A la santé du roi ! »

Davout, sur lequel tous les yeux s'étaient portés, se lève à son tour, et dit froidement : « Messieurs,
« c'est moi qui suis le lâche dont monsieur a voulu
« parler :—A la santé de la Nation ! »

Un duel fut convenu mais empêché par les deux colonels, qui exigèrent que des excuses fussent faites et acceptées. Les deux officiers furent mis aux arrêts pour avoir manqué à l'ordre donné de ne faire aucune manifestation politique.

Les événements marchaient avec rapidité. Déjà des réformes radicales avaient été accomplies par les députés des états généraux qui s'étaient déclarés en Assemblée nationale constituante. Partout, les idées nouvelles trouvaient des adeptes qui les embrassaient avec ardeur et les propageaient avec enthousiasme. Comme toute la France à cette époque, la petite ville de Hesdin était divisée en deux partis : celui de la contre-révolution ; celui des patriotes. Dans le premier, étaient la municipalité et les officiers du régiment de Royal-Champagne ; dans le second, toute la garde nationale et la troupe. Les hommes sincèrement dévoués aux nouveaux principes sentaient la

(1) L'expression était bien plus énergique : j... f...

nécessité de s'entendre, et, pour maintenir la concorde et l'harmonie, parlaient d'une confédération générale. Le 27 avril 1790 la garde nationale de Hesdin proposa un pacte fédératif qui fut accepté par les sous-officiers et soldats, mais repoussé par la municipalité et la plupart des officiers. Néanmoins le pacte fut juré sur la place de la ville. Un procès-verbal qui constatait cette cérémonie fut dressé et envoyé à l'Assemblée constituante, où il fut lu dans la séance du 7 mai et fort applaudi ; puis, sur la proposition du duc de La Rochefoucault-Liancourt, et nonobstant l'opposition de deux membres siégeant au côté droit de la chambre, l'Assemblée décréta (1) : « qu'il serait fait une « mention honorable, sur le procès-verbal, de « l'acte qui lui a été lu, et qui contient le serment « fédératif prononcé le 27 avril 1790, par *quelques* « officiers, les adjudants, les bas-officiers et soldats « de la garde nationale de Hesdin, et la maré- « chaussée de la même ville, tendant à soutenir la « Constitution, à repousser ses ennemis, à main- « tenir la tranquillité publique, et à protéger les « personnes et les propriétés des citoyens. »

Elle décréta encore : « que son président écri-

---

(1) Décret du 7 mai 1790.—Collection Baudouin, t. 2, p. 364 et 365.

« rait aux trois corps qui ont formé cette union « patriotique, que l'Assemblée nationale est satis« faite des sentiments civiques dont ils sont ani« més. »

Davout était un des officiers qui avaient pris part au pacte fédératif.

Mais en même temps que ces choses se passaient à l'Assemblée nationale, le ministre de la guerre ordonnait au régiment de quitter immédiatement Hesdin. La garde nationale vit, dans ce déplacement, le blâme d'un acte approuvé par l'Assemblée; elle s'opposa au départ. Les cavaliers, conseillés et excités par la garde nationale, envoyèrent à Paris un adjudant sous-officier chargé de solliciter l'ajournement du changement de garnison, bien que le comité militaire de l'Assemblée eût écrit au régiment qu'il se rendrait coupable de désobéissance en n'obtempérant point aux ordres du roi. Pour se venger de leurs chefs, les soldats demandèrent le règlement de leurs comptes ; car alors les capitaines étaient les administrateurs de leurs compagnies. D'abord les réclamations furent repoussées; mais forcés enfin d'y faire droit, ils soldèrent avec cinq ou six mille francs les dépenses arriérées.

Dès le 4 juin le roi avait autorisé la confédération, qu'on lui avait proposée, des régiments des

troupes de ligne avec les milices nationales. Le lendemain 5, l'Assemblée approuvait le projet de confédération, qui serait célébrée le 14 juillet. Le 8 juillet deux décrets sur la députation des gardes nationales et des troupes de ligne, à la fédération, déterminaient le mode de procéder par élection ; et un autre décret du 9 fixait les détails d'exécution en ce qui concernait les corps de troupes des armées de terre et de mer.

Davout fut naturellement choisi pour faire partie de la députation qui représenterait le régiment à la fête solennelle de la fédération. A son retour, il trouva, dans le régiment, les têtes plus exaltées qu'à son départ. Le zèle royaliste de la plupart des officiers irritait les esprits par des maladresses répétées qui prouvaient un aveuglement inexplicable. C'est ainsi que, le 1er août 1790, rendant un dîner, au nom du régiment, à la garde nationale et à la municipalité, qui leur en avait offert un où avaient été conviés les chefs et les soldats, ils n'invitèrent au banquet ni les sous-officiers ni les cavaliers, auxquels ils se bornèrent à donner 6 fr. par chambrée pour y célébrer la fête. Au repas on affecta une étiquette cérémonieuse, et, au dessert, on chanta des couplets blessants pour l'amour-propre et les opinions de la garde nationale : on lui conseillait de *laisser là ses pompons et ses armes*, et l'on proclamait que : *du*

côté gauche il n'y a rien de bon que le cœur. Enfin, on but à la santé du roi; mais pas un toast ne fut porté à la nation. La garde nationale, offensée, alla se réunir à la troupe qui s'était échauffée dans les chambrées; un bal fut improvisé sur la place publique; on se promena en criant vive la nation! A bas les aristocrates! Puis la fatigue fit cesser les manifestations bruyantes et tout rentra dans l'ordre. Mais, le lendemain, 2 août, était précisément le jour que les officiers avaient choisi pour recevoir un sous-officier, appelé Oudille, qu'ils avaient nommé sous-lieutenant à cause de ses opinions royalistes et en s'empressant d'appliquer un principe nouveau non encore introduit alors dans la loi (1), mais accueilli par l'opinion, principe qui admettait que les grades seraient donnés à l'élection. Ce sous-officier Oudille, ainsi que le brigadier qui devait le remplacer comme maréchal des logis, étaient détestés de tout le corps. Le régiment ayant été réuni devant la maison du major qui suppléait le colonel, M. le marquis de Fournés (2),

(1) Cette loi ne fut décrétée par l'Assemblée nationale que le 23 septembre et sanctionnée par le roi le 29 octobre 1790. Voy. l'art. 5, tit. 2.—Collection Baudouin, t. 4, p. 151.

(2) Le marquis de Fournés n'a été colonel de Royal-Champagne que de 1788 à 1792. Il avait été auparavant colonel du régiment du roi, cavalerie, par survivance de son père.

absent pour remplir son mandat de député à l'Assemblée nationale, un adjudant sous-officier, du nom de Point, déclara, au moment où l'on allait faire reconnaître le candidat élu, que cette nomination était nulle, puisque l'élection était illégale, attendu qu'un décret du 29 juillet, sanctionné par lettres patentes du roi, en date du 31 juillet, ordonnait de surseoir à toute promotion jusqu'à nouvel ordre; qu'en conséquence le régiment n'obéirait ni au nouveau sous-lieutenant, ni au brigadier Fongard, qui le remplacerait en qualité de maréchal des logis.

Après cette protestation faite d'un ton calme et respectueux, le régiment se sépara de lui-même.

L'agitation, puis l'irritation, furent grandes parmi les officiers; des discussions s'élevèrent, et c'est alors que Davout intervint pour soutenir l'illégalité de la promotion. Les adjudants Point et Chevreuil furent envoyés à Paris, par la troupe, afin d'y plaider leur cause; les officiers députèrent de leur côté, dans le but de dénoncer la rébellion.

L'Assemblée nationale s'inquiétait alors beaucoup de l'état des esprits dans l'armée, où l'indiscipline et le désordre se manifestaient de toute part. M. de Fournés écrivit aux officiers de son régiment que, d'après le rapport de son comité militaire, le

décret de l'Assemblée contiendrait des dispositions rigoureuses pour l'exécution desquelles il faudrait se concerter avec la municipalité de Hesdin. Dès que cette lettre fut parvenue, les officiers et la municipalité prirent leurs mesures ; des troupes furent demandées à M. de Biandos, commandant de la province ; elles vinrent occuper les faubourgs ; les ponts-levis de la place furent cloués afin qu'ils ne pussent point être levés ; on amena de l'artillerie ; tous les postes occupés par Royal-Champagne furent relevés par la garde nationale ; la caisse et les étendards du régiment furent portés à l'hôtel de ville. C'est au milieu de cet appareil formidable qu'on se disposait à exécuter le décret rendu par l'Assemblée nationale le 7 août et promulgué à Hesdin seulement le 14.

Mais le décret ne portait pas ce que l'on espérait y trouver. L'Assemblée nationale réprouvait hautement les désordres du 1er et l'insubordination du 2 août ; toutefois elle en amnistiait les coupables ; le décret ne disposant que pour l'avenir, ne réservait de peines sévères que pour les fautes qui seraient postérieurement commises. La municipalité et les officiers n'en persistèrent pas moins dans leur projet de sévir. Une trentaine d'hommes qui partageaient leurs opinions et auxquels ils avaient fait distribuer des cartouches, vinrent à l'hôtel de

ville *dénoncer un grand complot*. La dénonciation fut aussitôt transmise au ministre de la guerre, qui donna l'ordre d'expulser du régiment tous ceux qui seraient désignés par les officiers, en leur délivrant ce que l'on appelait alors des cartouches de congé portant : *que les hommes congédiés seraient tenus de se rendre dans leurs foyers*.

Le 21 août cet ordre s'exécuta sans autre résistance que les réclamations de ceux qui en étaient frappés. Trente-six cavaliers furent ainsi renvoyés; deux adjudants, neuf maréchaux des logis et deux brigadiers; parmi ces hommes, plusieurs comptaient 20, 25 et 30 ans de services. Davout, indigné de cet arbitraire, se fit leur avocat. Il protesta énergiquement contre la double illégalité de la punition infligée contrairement au décret, et de l'attentat à la liberté individuelle en forçant ces hommes à se rendre dans leur pays. On ne répondit à Davout qu'en le faisant enlever secrètement la nuit et en l'enfermant dans la citadelle d'Arras, en vertu d'une lettre de cachet expédiée par le ministre de la guerre, bien qu'un décret du 16 mars 1790 eût aboli les lettres de cachet et défendu les détentions arbitraires; mais l'autorité militaire d'alors, ne doutant de rien, ne pouvait se plier aux formes légales, et croyait encore que, comme avant 1789, la volonté du chef était la loi suprême.

De vives réclamations ne tardèrent pas à s'élever; les officiers de la garde nationale s'adressèrent à l'Assemblée constituante pour lui dénoncer les faits; les officiers du régiment firent faire une contre-adresse par les soldats qui leur était démeurés dévoués, mais le reste du régiment protesta avec la garde nationale; les citoyens de Hesdin prirent parti pour et contre suivant leurs idées politiques, et l'Assemblée nationale, ne sachant comment démêler la vérité, rendit un décret nouveau, à la date du 4 septembre, concernant l'envoi de deux commissaires civils à Hesdin, pour prendre connaissance de l'insurrection du régiment de Royal-Champagne. Ces commissaires, après deux mois d'une patiente instruction, dans laquelle ils entendirent plus de 200 témoins, firent leur rapport à l'Assemblée et donnèrent tort à tout le monde : aux soldats qui avaient manqué à la discipline; aux officiers qui avaient exagéré le mal; à la municipalité qui s'était immiscée dans des actes qui n'étaient pas de sa compétence; au colonel de Fournés qui avait induit le comité militaire en erreur; au ministre de la guerre qui avait transgressé les lois; et enfin à l'Assemblée elle-même dont les décrets contradictoires n'avaient pas été étrangers au désordre. Le rapporteur, M. Sallé de Choux, ancien avocat du roi au présidial de Bourges, et

depuis premier président à la Cour impériale de cette ville, signala en ces termes la conduite tenue à l'égard de Davout :

« Je vous observe en passant que M. Davout, « sous-lieutenant de Royal-Champagne, qui avait « défendu l'opinion des cavaliers, s'est trouvé en- « veloppé dans leur disgrâce ; il a été au secret « dans un cachot de la citadelle d'Arras, par « lettre de cachet ; il n'en est sorti qu'en vertu « d'une seconde lettre de cachet, et pendant sa « détention, on l'a contraint de donner sa démis- « sion. Je ne vous soumets pas ce délit ; M. Davout « se propose de demander la prise à partie contre « le ministre, et je ne cite ce fait que pour prou- « ver que les cartouches données aux cavaliers « étaient des cartouches infamantes. »

L'Assemblée nationale rendit un décret le 11 décembre 1790, sanctionné par le roi le 15 du même mois, qui porte : « L'Assemblée nationale, « après avoir entendu le rapport de ses comités « réunis, militaire, des rapports, et des recher- « ches, sur les événements arrivés à Hesdin dans « le courant d'août dernier,

« Déclare nulles et non avenues les cartouches « délivrées aux cavaliers, sous-officiers, du régi- « ment de Royal-Champagne ; décrète en con- « séquence qu'il leur en sera délivré de nouvelles,

« sauf à faire le procès, suivant les lois, aux cava-
« liers et aux officiers devant une cour martiale,
« s'il y a contre eux quelques accusations pour des
« faits postérieurs à la proclamation des décrets des
« 6 et 7 août; ordonne que, provisoirement, les
« cavaliers congédiés recevront leur solde depuis
« leur absence du corps jusqu'à ce qu'ils aient été
« jugés, ou à défaut d'accusation, jusqu'à ce qu'ils
« soient replacés. »

Davout, pendant sa détention et dans ce moment de réaction, s'était trouvé à la merci de ses ennemis; les dangers qu'il courait parurent si grands, qu'une de ses tantes, Mme de Cissey, écrivit à Mme Davout : « Courez, malheureuse mère, « vous jeter aux genoux du roi pour lui demander « la grâce de votre fils qui va être fusillé. » Mme Davout arriva en toute hâte à Arras. Ses larmes, la jeunesse, l'innocence du prisonnier, et puis aussi, peut-être, les circonstances politiques dans lesquelles on se trouvait, touchèrent le commandant de la citadelle qui lui fit bon accueil, et le déterminèrent à lui faire partager l'appartement de sa femme. Malgré le secret, Mme Davout put communiquer librement avec son fils; des moyens d'évasion étaient même préparés, lorsqu'il reçut l'avis qu'il était libre : une motion avait été faite à son sujet à la tribune de l'Assemblée

constituante. Fort de son bon droit, Davout voulait être jugé; mais aucune accusation n'était portée contre lui. Il ne consentit à donner sa démission qu'on lui présentait comme le moyen de recouvrer sa liberté, que pour se donner la possibilité d'attaquer personnellement le ministre lui-même en abus de pouvoir. Mais quand il sortit de la citadelle d'Arras, M. de La Tour-du-Pin (1) n'était plus ministre de la guerre : les sections de Paris l'avaient dénoncé; il avait été destitué et arrêté. Voyant ainsi les hommes opposés à toute régénération politique, emportés par le souffle impétueux de la tempête que leur résistance aveugle avait amoncelée, Davout se retira en Bourgogne chez sa mère sans proférer une seule plainte.

(1) M. La Tour-du-Pin-Gouvernay, ancien lieutenant général, ancien ministre de la guerre, périt sur l'échafaud, à l'âge de 72 ans, le 9 floréal an II.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Bataillons de volontaires. — Davout enrôlé dans le 3e bataillon de l'Yonne.—Est élu chef de bataillon. — Evénements du département de la Lozère.—Insurrection de Dormans. — Davout sauve la vie d'un prélat.—Guerre avec l'Autriche.—Armée du Nord.— Rochambeau. — Luckner. — Dumouriez.—Valmy.— Jemmapes.—Trahison de Dumouriez. — Davout marche pour l'arrêter.—Fuite de Dumouriez avec le duc de Chartres.—Davout chef d'une demi-brigade.—Insurrection de la Vendée.— Davout général de brigade. — Refuse le grade de général de division.— Sa démission. — Eloigné de l'armée comme noble. —Se retire en Bourgogne.— Arrestation de sa mère. — Comment il la sauve.—Est lui-même détenu.—Mis en liberté après le 9 thermidor an II.

Le 21 juin 1791 (1), l'Assemblée constituante rendit un décret qui appelait dans toute la France trois cent mille gardes nationaux pour défendre le territoire contre l'invasion des armées ennemies (2). Chaque département organisa ces bataillons de volontaires qui rendirent de si grands

---

(1) Collection Baudouin.—Juin 1791, p. 317.

(2) Première coalition des puissances étrangères contre la France.

3.

services aux armées et qui devinrent la pépinière de nos grands capitaines dont les talents et l'intrépidité étonnèrent l'Europe. C'est dans leurs rangs que l'on compta Masséna, Moreau, Kléber, Augereau, Lannes, Lecourbe, Hoche, Soult, Jourdan, Marceau, et que Davout commença sa glorieuse carrière. Enrôlé dans le 3e bataillon de l'Yonne, il y fut élu, par ses camarades, l'un des deux chefs qui devaient le commander. Dès le premier mois de sa formation, ce bataillon se fit remarquer par son instruction et sa discipline ; en peu de temps, Davout sut donner à cette troupe civique l'esprit militaire qui fait la force, et lui inspirer l'amour du devoir qui produit la puissance morale. Son influence était si bien établie, la confiance qu'il avait acquise était telle, que lorsqu'une insurrection éclata à Dormans contre l'évêque de Mende arrêté en vertu d'un décret, il put, par sa présence d'esprit, et grâce à l'obéissance de ses soldats, sauver la vie à ce prélat.

Voici dans quelles circonstances s'accomplit cet acte, qui fait le plus grand honneur au jeune chef de bataillon.

Le département de la Lozère et, en particulier, la ville de Mende, avaient été agités par des troubles sérieux. Les patriotes exaltés s'y voyant en minorité, avaient fait appeler à leur aide un déta-

chement de troupes de ligne. Les soldats entrèrent comme dans une ville conquise, insultant la population et provoquant la garde nationale. Celle-ci courut aux armes, fit aussitôt appel aux citoyens des campagnes, et, grossie des renforts qu'elle en reçut, força le détachement à la retraite. Dans cette collision, quatre soldats avaient été blessés ; un très-grièvement. Les événements furent rapportés avec l'exagération des passions politiques. Les opinions religieuses n'ayant pas été étrangères aux discordes, on s'en prit aux prêtres non assermentés. Couthon, sur la foi de commissaires envoyés par le comité révolutionnaire de Clermont-Ferrand, avait raconté à l'Assemblée législative (1) qu'un prêtre armé d'un sabre s'était précipité sur un soldat, l'avait percé de coups et avait porté la rage jusqu'à teindre ses vêtements du sang de la victime; qu'après cet exploit, il avait trouvé un refuge au château de Chenac chez M. de Castellane, ex-évêque de Mende. On ajoutait, pour rendre le tableau plus romanesque, que Chenac était devenu une espèce de citadelle où des fanatiques s'exer-

(1) L'Assemblée nationale législative a succédé à l'Assemblée nationale constituante le 1er octobre 1791, et a fini le 20 septembre 1792. Elle a été remplacée par la Convention nationale, commencée le 21 septembre 1792 et finie le 26 octobre 1795. Couthon était député du Puy-de-Dôme.

çaient au maniement des armes pour égorger les patriotes; que M. de Castellane soudoyait ouvertement cette horde d'assassins et avait donné de l'argent pour faire marcher les campagnes contre la troupe de ligne. Cette dénonciation porta ses fruits; l'Assemblée rendit un décret d'accusation contre l'ancien évêque de Mende et ordonna qu'il fût arrêté et transféré à Orléans.

A la nouvelle de ce décret, M. de Castellane avait jugé prudent de fuir; il quitta le département de la Lozère pour se rendre à Metz et de là, sans doute, à l'étranger, où il espérait se mettre en sûreté. Mais il partit accompagné de deux neveux, de deux amis et d'un domestique. Tant de voyageurs ensemble ne pouvaient manquer d'éveiller l'attention; c'est ce qui arriva. En traversant Dormans, petite ville du département de la Marne, la population sut bientôt que c'était ce Castellane qui avait été signalé à la vindicte publique par le rapport de Couthon; aussitôt elle se rassemble, s'insurge, et, sourde à la voix des officiers municipaux, elle allait massacrer le malheureux prélat. Davout occupait Dormans avec son bataillon de volontaires; car au commencement d'avril 1792, les Prussiens, dans leur invasion du territoire, tentaient de s'avancer jusqu'en Champagne; il voit le péril que court l'évêque de Mende et veut s'opposer

au crime qui va être commis ; mais il a devant lui le peuple et la garde nationale exaspérés ; la situation est difficile ; son bataillon lui obéira-t-il pour sauver un *ci-devant*, un prêtre *non assermenté?* Il comprend que la question ne peut pas être posée sur ce terrain, aussi sa résolution est instantanément arrêtée; il fait prendre les armes au bataillon et se jette résolûment au milieu de la foule ameutée: « l'Assemblée nationale législative, dit-il, a rendu « un décret contre le citoyen Castellane ; c'est se « mettre en révolte contre elle que d'empêcher « l'exécution de son décret. Par respect pour l'As- « semblée, par respect pour la loi, il faut se borner « à arrêter l'ex-évêque, à en donner avis à l'As- « semblée. En attendant ses ordres ultérieurs, moi « et mes frères d'armes nous répondons du pri- « sonnier ; mais fidèles au serment que nous avons « fait, nous ne souffrirons pas que la loi soit « violée en notre présence. »

Ce langage eut un plein succès ; M. de Castellane devint le prisonnier du chef de bataillon Davout, et sa vie fut sauvée ; car sous le prétexte de le mettre à la disposition de l'autorité compétente, le prisonnier disparut et fut bientôt oublié.

La guerre étant déclarée entre l'Autriche et la France, le 3e bataillon de l'Yonne fit partie de l'armée du Nord. Cette armée, créée et organisée par

ordonnance royale du 14 décembre 1791, fut d'abord placée sous le commandement en chef du maréchal de Rochambeau (1), qui donna sa démission l'année suivante; puis confiée au maréchal Luckner en 1792. Celui-ci prit Menin et Courtrai, puis écrasa un corps autrichien près de Valenciennes. Destitué après le 10 août 1792, le commandement en chef passa à Dumouriez, qui avait été placé sous ses ordres (2). Dumouriez courut d'abord, avec la plus grande portion de ses troupes, en Champagne, où les Prussiens avaient pénétré, ne laissant que des garnisons dans les places du Nord. Le 3e bataillon de l'Yonne fit partie de celle de Condé, commandée par le général de brigade O'Morand, qui employa le chef de bataillon Davout à protéger les communications entre cette ville et celle de Valenciennes, et à surveiller les mouvements des troupes enne-

(1) Le maréchal de Rochambeau, arrêté et condamné à mort, en 1793, par le tribunal révolutionnaire de Paris, ne dut la vie qu'au plus grand des hasards : au moment de monter sur la fatale charrette, l'exécuteur s'aperçoit qu'elle est pleine : « Retire-toi, vieux maréchal, lui dit-il, ton tour viendra plus tard. » Heureusement le 9 thermidor arriva avant que son tour fût venu.

(2) Le maréchal Luckner, après sa destitution, fut appelé à la barre de la Convention et se justifia. Mais, en 1794, il fut arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté.

mies, particulièrement celles qui formaient le camp de Maulde. Il remplit cette mission avec habileté; harcelant sans cesse l'ennemi, lui enlevant des détachements, des postes avancés, des patrouilles, et maintenant libres les communications. Il annonçait, dès lors, cette intrépidité, cette résolution, cette vigilance qu'il a déployées, par la suite, sur de plus grands théâtres.

Après avoir chassé les Prussiens de la Champagne, Dumouriez se dirigea sur Valenciennes et fit cette mémorable campagne de l'Argonne qui se termina par la bataille de Valmy, le 20 septembre 1792, où Kellermann partagea la gloire du général en chef; puis par la victoire de Jemmapes, le 6 novembre de la même année.

Pendant qu'il se portait sur Jemmapes, le général O'Morand, sortant avec la garnison de Condé, marchait sur l'ermitage et le mont Peruwelz. Là, il divise sa troupe en trois colonnes. Le chef de bataillon Davout commande celle du centre qui attaque l'ermitage, enlève la position et fait des prisonniers à l'ennemi.

En même temps, Dumouriez livrait la bataille de Jemmapes, trop célébrée, peut-être, si l'on fait attention que le général français avait une grande supériorité numérique sur son adversaire, le général autrichien Clerfayt, et que ce dernier, forcé à la

retraite, se retira avec ordre sur la Roër, sans éprouver de pertes, malgré les différents combats qu'il était obligé d'engager, lorsqu'il se trouvait serré de trop près : combats peu importants, mais où l'on distinguait le chef de bataillon Davout.

Dumouriez dirigea une partie de son armée sur la Hollande : toutefois l'ennemi, qui avait reçu de grands renforts, profita de ce mouvement, de l'absence du général en chef que l'esprit d'intrigue et le procès de Louis XVI avaient fait venir à Paris, puis des fautes des généraux qu'il avait laissés au camp, pour surprendre les troupes cantonnées du côté d'Aix-la-Chapelle, faire abandonner le siége de Maestricht et suivre les Français jusqu'aux environs de Louvain. Dumouriez, forcé de renoncer à son expédition de la Hollande, accourut et marcha contre le prince de Cobourg : quelques jours après son arrivée il livra la bataille de Neerwinden (1). Vainqueur à la droite et au centre, il ne put soutenir le choc sur sa gauche, et fut contraint d'abandonner le terrain sur lequel avait eu lieu le combat. Davout s'était fait remarquer à cette bataille et au camp près de Louvain : il avait reçu de ses chefs, à ce sujet, les éloges les plus flatteurs. L'armée étant désormais concentrée sous les murs de cette

(1) Cette bataille fut livrée et perdue le 18 mars 1793.

livrés dans ces mêmes champs de la Prusse où, quarante-neuf ans plus tard, son fils devait se cou-

---

Des titres authentiques constatent, depuis 1250, une filiation non interrompue jusqu'au maréchal, qui avait laissé un fils (Napoléon-Louis Davout), pour lequel seul il consentit, en 1819, à rentrer dans la vie politique. Ce jeune homme, né en 1811, et qui donnait les plus grandes espérances, mourut en août 1853 sans laisser d'héritier direct. Il était entré à la Chambre des pairs en janvier 1836.

Dès le XIVe siècle, les seigneurs d'Avout étaient considérés à la cour du duc de Bourgogne. Fidèles à la cause de Jean sans Peur, l'un de ces ducs, on les voit perdre des terres qu'ils possédaient dans le Berry, confisquées par le duc de cette contrée, parce qu'ils avaient refusé de suivre le parti des Armagnacs. Au commencement du XVe siècle, ils accompagnent le duc de Bourgogne dans sa marche au secours de l'évêque de Liége, son beau-frère, contre les Liégeois révoltés, prennent part à la bataille de Hasbain, en 1408, où le massacre des Liégeois valut au duc le surnom de *sans peur*. En 1412, quatre frères d'Avout accompagnent le duc de Bourgogne accourant vers Paris menacé par les Armagnacs, auxquels il enlève Saint-Cloud, tous les postes autour de la ville et détermine leur retraite vers la Loire. En 1422, Jean d'Avout, commandant de la forteresse de Moutier-Saint-Jean, y fut attaqué par les ennemis du duc de Bourgogne, les battit et en délivra le pays ; ce qui lui valut, pour récompense, le fief de *Vigne*. L'alliance de ce même Jean d'Avout avec la maison *de Châlon*, branche cadette des comtes de Bourgogne, depuis comtes d'Auxerre, de Tonnerre et prince d'Orange, donna par la suite aux d'Avout, du côté des femmes, la même origine que les ducs d'Orléans-Longueville, et les princes d'Orange de la maison de Nassau, dont le dernier, Guillaume III, est mort sur le trône d'Angleterre. Un autre Jean d'Avout, cinquième du nom, figure dans un acte de 1478, acte par lequel, à la mort de

vrir d'une gloire immortelle. Lieutenant au régiment de Royal-Champagne cavalerie, il assistait,

---

Charles le Téméraire, les gentilshommes du bailliage d'Avallon font leur soumission au roi Louis XI. En 1502, le rôle des tenant-fiefs, dressé par ordre du roi, porte que la maison d'Avout possède Prey, Thory, Marcilly, Lucy-le-Bois, Etaules, Sainte-Colombe, Romaney et Vigne. Le 31 décembre 1569, un Pierre d'Avout reçoit sa lettre de convocation aux états de Bourgogne, ouverts le 1er février 1570. En 1638, un Nicolas d'Avout est capitaine au régiment de Bussy-Rabutin. Nicolas d'Avout, né à Vigne le 17 octobre 1645, est le chef de la branche d'Annoux, à laquelle le maréchal duc d'Auerstædt, prince d'Eckmühl, appartient par descendance directe.

Son père Louis-François Davout, seigneur d'Annoux, eut quatre enfants : 1° Louis-Nicolas (le prince d'Eckmühl), qui était l'aîné ; 2° Julie Davout, qui épousa Marc-Antoine de la Bonnière, comte de Beaumont, premier page de Louis XVI, puis général de division sous le premier Empire ; 3° Alexandre-Louis-Edme Davout, général de brigade, mort en 1820 ; 4° Charles-Claude-Antoine Davout, colonel retiré en 1815. Ce dernier eut un fils : Léopold-Claude-Etienne-Jules-Charles Davout, aujourd'hui lieutenant-colonel du 11e de ligne. C'est le digne héritier du nom de Davout. Ses services distingués dans l'armée lui ont déjà valu, quoique très-jeune, l'honneur de recevoir le titre de duc d'Auerstædt, qui lui a été conféré par décret impérial du 17 septembre 1864. En confiant à sa bravoure un tel héritage de gloire, l'empereur Napoléon III entendait perpétuer dans la famille Davout le souvenir d'une bataille que l'empereur Napoléon Ier mettait lui-même au-dessus de toutes celles qu'il avait gagnées, à cause des circonstances particulières dans lesquelles cette bataille avait été livrée par le maréchal.

en août 1750, au combat de Minden, et y était blessé d'un coup de feu à l'épaule.

La naissance d'un premier fils lui fit éprouver cette joie qui ne manque jamais d'évoquer les brillants rêves de l'imagination; les illusions de la jeunesse lui montraient déjà ce fils relevant le nom de ses ancêtres, que lui-même avait noblement porté sur les champs de bataille ; et comme si le génie de la guerre lui eût révélé les destinées de l'enfant, dès le berceau il le vouait à la carrière des armes. Le jeune Louis trouva dans la maison paternelle ces soins délicats d'une mère idolâtre de son premier-né; son aïeule maternelle, Mme de Ménars de Velars, femme d'un grand caractère et d'une perspicacité rare, lui témoignait cette tendre et affectueuse sollicitude que l'expérience de la vieillesse inspire pour l'enfant qui commence la vie. Les premières années s'écoulèrent ainsi au milieu d'une famille qui s'était successivement accrue d'une fille, puis de deux plus jeunes garçons, et à laquelle un bonheur doux et tranquille semblait être promis. Mme de Ménars, dans l'exaltation de son amour pour son petit-fils, disait souvent : « Cet enfant-là fera ma gloire. » Mais le bonheur ne dure pas toujours. Une partie de plaisir devint bientôt la cause du plus grand deuil. Dans une chasse au sanglier, un coup de fusil imprudemment

tiré par un garde, blessa mortellement M. Davout. Le désespoir de la famille fit une impression profonde sur le jeune Louis, qui n'avait pas dix ans. Il admirait, pensif et résigné, le courage héroïque de son père supportant pendant trois semaines la plus douloureuse agonie. Il était témoin, muet et dévorant ses larmes, de ces tendres épanchements, de ces déchirants adieux d'un père quittant la vie à quarante ans, abandonnant une jeune femme adorée, des enfants dont il avait à peine vu les premiers sourires et tout un avenir de bonheur qui disparaissait sous les ombres de la mort !

Le malheur a des leçons terribles qui mûrissent les intelligences d'élite. Louis Davout, quoique bien jeune encore, comprit qu'il aurait de grands devoirs à remplir envers sa sœur et ses deux frères, et qu'il fallait d'abord acquérir les connaissances indispensables à l'exercice d'une profession. Suivant l'usage de la famille, il entra à l'Ecole militaire d'Auxerre. Cette école préparatoire était alors dirigée par des bénédictins. Le séjour dans cette demeure à l'apparence claustrale, déplut singulièrement au jeune élève, qui trouvait que la discipline dans ce lieu d'enseignement, que l'observance ponctuelle des règles du travail, formaient un contraste bien triste avec la maison de sa mère. Là, lui manquaient surtout les soins affectueux de madame

de Ménars, si prodigue de tendresse et de prévenances envers lui. La digne et respectable aïeule ne vécut pas assez longtemps pour jouir de l'étonnante fortune de son petit-fils, mais elle n'eut point affaire à un ingrat, car Davout ne cessa jamais de l'aimer et de la regretter. Les doux souvenirs de la famille, en présence de la rigide tenue des classes, gonfla plus d'une fois de chagrin le cœur du pauvre écolier ; le peu de goût qu'il montra pour l'étude du latin indisposa ensuite ses maîtres, qui pensaient, avec raison, que l'étude des langues anciennes est la seule base solide de toute véritable instruction, mais qui ne surent probablement pas bien prendre le caractère de l'enfant. Ils furent sévères, injustes, peut-être, sans obtenir aucun bon résultat. Rebuté par le peu de cas que l'on semblait faire de lui, il s'adonna avec ardeur à l'étude des mathématiques enseignées par l'un des révérends pères nommé dom La Porte. Ce bénédictin, d'un esprit conciliant, d'une humeur douce, gagna l'affection de son élève et lui fit faire de rapides progrès. Cependant Davout gardait toujours au fond de son cœur son horreur primitive pour l'établissement et le souvenir de l'injuste sévérité dont il avait été l'objet. Un jour de distribution de prix, bien convaincu que, comme les années précédentes, il n'y avait pour lui aucun espoir de ré-

compense, il est saisi de l'idée de se venger de la prétendue malveillance des révérends pères; il s'introduit dans leur verger au moment où l'on va distribuer les couronnes. Il se précipite sur les arbres fruitiers, abat, renverse tout ce que rencontre sa main; le ravage s'étend sous sa fureur croissante et la terre est jonchée au loin des dépouilles des arbres; mais tandis qu'il assouvit sa vengeance, on le demande de tout côté, on l'appelle; dom La Porte, après l'avoir vainement cherché lui-même, le découvre enfin au moment où il est au plus fort du pillage; il s'élance, arrive sans avoir été vu et arrête tout à coup le bras destructeur..... Le saisissement fait tomber la colère. — Il est ramené la tête basse au milieu de la salle, où il entend raconter son œuvre de dévastation, et proclamer, à sa grande surprise, que le premier prix de mathématiques et le second prix d'anglais, qui lui avaient été décernés, seraient attribués aux élèves qui venaient après lui.

Cette récompense inattendue de son travail et l'humiliation de l'avoir perdue par sa faute, laissèrent dans son esprit l'impression la plus salutaire; et le prince d'Eckmühl, plus de trente ans après, disait souvent : « *Que rien, dans sa vie,* « *n'avait plus puissamment contribué à l'attacher à* « *son devoir, que cette petite aventure de collége, parce*

« *qu'il y avait puisé la conviction qu'il dépend tou-*
« *jours d'un homme de triompher de l'injustice et de*
« *ramener l'opinion, quelque prévenue qu'elle puisse*
« *être contre lui, toutes les fois qu'il marche avec per-*
« *sévérance dans la ligne qui lui est tracée par le de-*
« *voir.* »

Davout quitta l'École d'Auxerre en 1785, pour entrer en qualité de cadet gentilhomme à l'École militaire de Paris, au moment où le jeune Bonaparte en sortait. Un cousin, portant le même nom que lui, y était déjà depuis un an, et lui avait fait, à l'avance, une réputation de simplicité peu commune. Il est inutile de dire que l'on se promettait de s'amuser aux dépens du jeune provincial. Comme il avait un esprit d'observation qui ne lui fit jamais défaut, il devina facilement, à son arrivée, ce qui s'était passé. Loin de prêter à rire aux autres, il résolut, à son tour, de se divertir. Il accepte le rôle de niais, feint une maladresse extrême, une naïveté incroyable ; adressant à son cousin, à qui il témoignait une confiance sans limites, les questions de la plus étonnante irréflexion. Paraissait-il embarrassé des moindres choses ? vite il recourait à ce cousin, par lequel il parvint à se faire habiller, brosser, chausser et déchausser sous le prétexte de ne savoir comment s'y prendre. Cette plaisanterie dura six mois ; mais enfin les rires des cama-

de main du duc de Chartres (1) qui l'accompagne, un officier supérieur, le sabre levé, fait quelques pas vers Davout, qui le couche en joue ; l'officier, voyant le général remonté à cheval, fait volte-face et s'éloigne. C'est alors que, sans ordre, sont tirés quelques coups de fusil aussitôt arrêtés, bien que Dumouriez dise le contraire dans ses mémoires peu véridiques.

Le général en chef et sa suite traversèrent l'Escaut et furent recueillis par les Autrichiens. Davout continua sa route jusqu'à Valenciennes, où il arriva avec les chevaux des fugitifs et un malheureux secrétaire du général, qui n'avait pas pu entrer dans la barque pour passer sur l'autre rive. Il fut admirablement reçu par les représentants du peuple qui comprirent l'importance du service rendu par le bataillon de l'Yonne.

Cependant le lendemain matin, revenu de sa frayeur et sachant que l'armée n'avait fait aucun mouvement, Dumouriez osa se présenter dans son camp de Maulde escorté des dragons de la Tour. L'accueil qu'il reçut de l'armée lui prouva que non-seulement il ne pourrait l'entraîner, mais encore qu'il serait infailliblement arrêté. Il ne put douter de

(1) Depuis le roi Louis-Philippe.

l'effet que produisaient sur l'esprit des troupes les soldats étrangers dont il faisait sa garde; convaincu qu'il avait désormais perdu toute influence, il reprit le chemin des postes autrichiens suivi d'un millier d'hommes qui firent la folie de s'associer à sa fortune, et emporta une partie de la caisse militaire.

Les entreprises de Dumouriez ayant ainsi échoué, la guerre continua avec activité. Les représentants du peuple donnèrent au général Dampierre le commandement de l'armée du Nord, qui se retira à Famars, sous Valenciennes, et y forma un camp fortifié. L'armée reçut une organisation nouvelle. Davout, d'après les nombreux et flatteurs témoignages de ses chefs, fut nommé, le 1er mai 1793, chef d'une demi-brigade composée du 2e bataillon du 104e régiment d'infanterie, du 3e bataillon de l'Aube et du 3e bataillon de l'Yonne. Il fut employé aux avant-postes sous les ordres du général Kilmaine et y montra cette vigueur qui l'a caractérisé dans toutes ses actions de guerre. Il se trouva aux différents combats qui furent livrés, à cette époque, pour repousser les Autrichiens dans les bois de Saint-Amand, et pour se maintenir du côté du camp de Famars. Il occupait une position difficile à garder, dans laquelle il avait à repousser de fréquentes attaques, qui lui faisaient perdre, chaque jour, 30 à 40 hommes tués ou blessés. Le général

en chef ayant succombé dans l'une de ces affaires. le général Custine prit le commandement en chef de l'armée. A ce moment, l'insurrection des provinces de l'Ouest, commencée dès 1791, avait pris la proportion d'une guerre civile, des troupes y étaient déjà, mais des renforts devenaient nécessaires ; Davout fut envoyé dans la Vendée. Le 8 juillet 1793 il était nommé adjudant général chef de brigade. par les représentants du peuple en mission, près l'armée des côtes de la Rochelle, et employé en cette qualité dans le corps d'armée du général La Barolière. Il arriva la veille de la bataille de Vihiers et y rendit des services, en arrêtant par sa ferme contenance, avec quelque cavalerie, le désordre qu'avait produit l'inexpérience de Santerre (1). Il reçut l'ordre d'aller à Niort, et, quelque temps après, de conduire un détachement, de concert avec l'adjudant général Marceau, pour renforcer le général Tuncq du côté des Sables-d'Olonne. Le jour de son arrivée, il reçoit en même temps deux brevets: l'un, à la date du 25 juillet 1793, qui le nomme général de brigade provisoire; l'autre, du 30 du même mois, qui lui confère le grade de général de division pour aller prendre du service à

(1) Le général qui commandait la garde nationale de Paris, en 1793.

l'armée du Nord. Comme la lettre de service l'invitait à se rendre à Paris, il part aussitôt et se présente chez le ministre de la guerre, qui lui apprend que le commandement du camp de la Madeleine, sous Lille, lui est destiné. Davout, dans la loyauté de son âme et avec la franchise d'un esprit droit, déclare ce poste éminent au-dessus de son expérience, et le refuse. Cet acte de modestie amenait un danger. En refusant un commandement de cette nature et dans les circonstances où l'on se trouvait, c'était se placer parmi les suspects, et rappeler qu'il était, suivant le langage de l'époque, un *ci-devant* entré, comme tel, dans l'armée. Les premiers actes du comité de salut public créé au sein de la Convention, par décret du mois de mars 1793, avaient eu pour objet de rechercher les nobles qui servaient parmi les défenseurs de la patrie et de les éloigner. Une proposition faite, le 22 juillet, à l'assemblée, par un membre de la Convention, demandait l'expulsion des nobles des armées de la République ; et un ordre du jour motivé y répondait, en déclarant que le comité de salut public avait précisément cette mesure dans ses attributions. Davout comprit la difficulté de sa position et crut en sortir en donnant sa démission le 29 août 1793. Cette détermination, au contraire, allait le perdre. Il se retirait comme noble; la loi du 12 août ordonnait

l'arrestation des gens suspects; la loi des 5, 6 et 11 septembre, qui prescrivait l'éloignement des nobles à vingt lieues des armées, des frontières et de Paris, était, quelques jours plus tard, décrétée par la Convention ; il était évident qu'il allait être privé de sa liberté comme ennemi public et frappé de la condamnation déterminée par cette dernière loi. Il eut recours au ministre de la guerre Bouchotte, et grâce à l'influence que le général Pille, son ancien camarade, le commandant du 1er bataillon de la Côte-d'Or, avait sur l'esprit de ce ministre, Davout put se retirer auprès de sa mère, à Ravières, en Bourgogne, où il se trouvait, d'ailleurs, comme distance de Paris, des armées et des frontières, dans les conditions déterminées par la loi de septembre.

Mais là, des dangers plus graves l'attendaient. A peine jouissait-il de quelques jours de repos, à peine avait-il eu le temps de goûter les douceurs de la vie de famille, que des gendarmes, accompagnant un agent municipal, se présentent porteurs d'un mandat qui mettait madame Davout en état d'arrestation. L'agent n'appose les scellés que sur le secrétaire et l'on part aussitôt en voiture pour Auxerre. L'anxiété était grande; car ni le mandat, ni les gendarmes qui le mettaient à exécution, ne faisaient connaître la cause de l'arrestation opérée. Comme la distance était trop longue à parcourir

pour arriver le même jour à Auxerre, on fut obligé de coucher à Tonnerre. Madame Davout fut déposée à la prison, où son fils la laissa seule pour courir aux informations. Il ne tarda pas à savoir pour quel motif sa mère avait été arrêtée : madame Davout, au moment où des émigrés allaient quitter la France, leur avait acheté des biens dont elle n'avait pas entièrement payé le prix. Pour que ce qu'ils avaient encore à toucher ne fût pas saisi par la nation entre les mains de l'acquéreur, elle avait consenti à recevoir quittance devant notaire, de la somme dont elle était débitrice : une contre-lettre constatait la créance des vendeurs. Depuis, madame Davout avait fait quelques versements partiels ; les reçus qui les constataient et la correspondance relative à cette affaire étaient sous le scellé. Une dénonciation avait évidemment révélé ces circonstances, et si les pièces qui se trouvaient dans le secrétaire tombaient entre les mains de l'accusateur public, il n'y avait plus aucune espérance d'échapper à la mort.

Il était tard; cependant Davout calcule que jusqu'au lendemain, avant le jour, il aura le temps d'exécuter le projet qu'il vient de concevoir. Il rentre à l'auberge où il était descendu et dont il a bien examiné l'emplacement et les issues, feint de se coucher et sort sans bruit par une porte dé-

robée qu'il a le soin de tirer derrière lui sans en fermer la serrure. Il retourne à pied à Ravières, escalade le mur du jardin, éveille sa sœur en frappant à la fenêtre, pénètre dans la maison qu'elle lui ouvre, sans être vu ni entendu d'aucun domestique, va à la chambre de sa mère, enlève adroitement une planche de derrière du secrétaire, s'empare des papiers compromettants, les brûle, replace la planche, part immédiatement pour Tonnerre et rentre à l'auberge sans que son absence ait même été soupçonnée. Conduits à Auxerre le lendemain, ils y sont tous les deux écroués. L'accusateur public, pour instruire promptement le procès, fait lever les scellés, mais à son grand étonnement, aucune preuve n'est recueillie. Madame Davout comparaît devant le tribunal révolutionnaire ; aucune charge ne peut être produite contre elle, et un épicier en gros de la ville d'Auxerre, nommé Maure, qui jouissait alors d'un grand crédit, vient au tribunal attester le civisme de cette mère de trois défenseurs de la patrie : elle est acquittée. Sa mise en liberté devait être immédiate; toutefois, étant noble et ayant été dénoncée pour avoir favorisé l'émigration, elle fut retenue comme suspecte. Son fils voulut partager sa captivité; ils restèrent trois mois en prison et ne sortirent qu'après le 9 thermidor.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Davout est remis en activité comme général de brigade.—Blocus de Luxembourg.—Témérité qui réussit.—Dangers de l'exécution.—Davout refuse pour la seconde fois le grade de général de division.—Passe à l'armée de Rhin-et-Moselle —Pichegru, Desaix.—Armée de Sambre-et-Meuse.—Capitulation de Manheim.—Davout prisonnier de guerre. — Rentre en France sur parole. — Se livre à l'étude des auteurs anciens sur l'art de la guerre.—Est replacé à l'armée de Rhin-et-Moselle. — Bataille et siége de Kelh.—Suspension d'armes de Leoben.—Expédition d'Angleterre projetée.—L'expédition d'Egypte est résolue.

Davout fut remis en activité dans le grade de général de brigade, le cinquième jour complémentaire de l'an II, et employé à l'armée de la Moselle destinée au blocus de Luxembourg. En arrivant, on le chargea de faire rentrer les troupes que le général Bender tenait hors de la place. Le théâtre s'agrandissant pour lui, il put déjà déployer ces qualités militaires qu'il avait annoncées dès le début de sa carrière. L'ennemi, attaqué avec vigueur, fut culbuté; il lui prit son artillerie de bataille, et le poursuivant jusque sous les palissades, il lui enleva quelques centaines de prisonniers;

trois grands magasins de blé situés sur les glacis de la ville furent détruits dans la nuit même, ce qui hâta de plusieurs mois la reddition de la forteresse, connue pour être l'une des plus fortes de l'Europe.

Le point que le général Davout occupait était le seul qui ne fût point couvert par des ravins et des obstacles naturels; il était le plus exposé aux sorties de la garnison. Trois principales eurent lieu, et toutes furent repoussées avec une vivacité qui ôta à l'ennemi toute espérance de compter sur ses propres forces pour sa délivrance : aussi n'essaya-t-il plus de franchir ses remparts.

L'hiver de 1794 à 1795 se montra très-rigoureux; pendant deux mois le siége de Luxembourg fut en quelque sorte suspendu. La place était si étroitement resserrée, que la disette devenait chaque jour plus sensible pour les habitants, auxquels le gouverneur n'avait pu céder qu'un seul moulin du côté d'Esch, situé dans la ville basse et enfermé dans l'intérieur des ouvrages. On pensait que s'il pouvait être détruit, ce qui paraissait, d'ailleurs, impraticable, la reddition de la place en serait accélérée. On en parlait un jour en ce sens, à dîner, chez le général Ambert, commandant en chef le blocus. Davout dit que si le général l'y autorisait, il se chargeait de mettre le feu à ce mou-

lin. Il fut pris au mot, bien que personne ne crùt au succès de ce qu'on appelait la bravade d'un jeune homme plein de présomption parce qu'il était heureux.

Davout avait eu des renseignements par un déserteur nommé Joseph Gund, natif de Dettwiller, près Strasbourg, qui servait dans le régiment autrichien de Bender, et qui, sorti depuis peu de Luxembourg, était au cachot à Thionville. Sur la demande de Davout, le général Ambert le fait réclamer, et le met à sa disposition. Davout va aussitôt en reconnaissance avec le déserteur; il se rend ensuite chez le général Debrun, pour lui communiquer la lettre du général en chef qui l'autorisait à tenter l'opération. En effet, le 4 mars 1795, au soir,. par un brouillard favorable, toutes les dispositions sont faites. Pour prévenir une alerte, les avant-postes de la brigade de gauche sont prévenus; la compagnie de grenadiers du 8e régiment du Nord est envoyée à Esch pour seconder au besoin l'expédition ou protéger sa retraite, et à minuit on se met en marche avec la compagnie de grenadiers du 1er bataillon des Vosges, commandée par le capitaine Mercier.

Le déserteur servant de guide s'avance le premier; il est suivi de l'adjoint Delru et du capitaine Mercier, le sabre à la main, puis vient Davout. On

s'introduit par un endroit où les palissades sont abattues; on arrive à une petite brèche ou plutôt à un écrêtement qui rend praticable la descente dans le chemin couvert profond de trois mètres. Le guide y pénètre, puis le capitaine, le général Davout et son adjoint Delru, au moyen de la courte échelle; là, ils reçoivent les fusils des grenadiers qui descendent à leur tour. On contourne la place en passant devant une poterne où il y avait ordinairement une pièce de canon et une sentinelle qui, ce jour-là, en avaient été retirées; en cet endroit le guide recommande le plus profond silence : on approche du moulin. Davout partage alors sa petite troupe en deux portions; son adjoint, le capitaine et 16 grenadiers marchent en avant avec le guide : lui, forme la réserve avec le reste. On arrive sur le poste du moulin, par derrière, comme si l'on venait de l'intérieur de la place. La sentinelle est surprise et tuée par le déserteur; les grenadiers se précipitent dans le poste, s'emparent des armes et commencent à égorger les Autrichiens. Un cadet qui était avec l'officier commandant, a la présence d'esprit d'éteindre les lumières; alors les Français, craignant de s'entre-tuer, sortent du poste; les Autrichiens tirent sur eux. Davout, les croyant repoussés, court pour les soutenir; les Autrichiens le reconnaissent pour un chef, le sai-

sissent et cherchent à l'entraîner; c'en était fait de lui si un sergent nommé Ménétrier n'eût donné un coup de baïonnette au soldat qui le serrait le plus; mais, dans le mouvement qu'il fait, le fusil part, les Autrichiens lâchent prise et Davout est sauvé. Le poste est forcé de nouveau; les Autrichiens sont tués ou obligés de sauter par les fenêtres, dans la rivière qui coule au bas. Quatre hommes sont faits prisonniers. Cependant les coups de feu avaient donné l'éveil à la forteresse de Luxembourg, et quoique l'on ne sût pas précisément sur quel point était le combat, on ouvrit de la citadelle un feu terrible, dans la direction des lueurs aperçues et du bruit des détonations, envoyant à tout hasard une grêle de boulets et de mitraille : le désordre fut bientôt extrême dans la ville. Il devenait dès lors impossible de détruire entièrement le moulin; mais le feu, mis à une écurie contiguë, en assura la ruine; puis, pour se retirer, on abattit à coups de hache la porte de la barrière qui donnait sur la chaussée de Liége; on se réunit à la compagnie de grenadiers du Nord qui était là placée en réserve et l'on rentra au camp n'ayant qu'un seul homme blessé et un autre égaré ou tué. Tout le monde avait été brave, le déserteur surtout, qui prouva qu'il était aussi Français de cœur que de naissance.

Cette audacieuse expédition de Davout, qui ne fut connue qu'au jour, avait jeté la consternation parmi les troupes de la garnison de Luxembourg; pour en atténuer l'effet et relever le courage de ses soldats, le général Bender fit, le lendemain, dans la nuit, une sortie avec la presque totalité de son monde contre les troupes du général Davout, qui s'y attendait, et repoussa vigoureusement l'attaque. Le combat dura jusqu'au jour; enfin l'ennemi fut forcé de se retirer avec une perte de 7 à 800 hommes et en laissant 200 prisonniers. C'est ainsi que se révélait ce caractère particulier d'audace, de combinaison, de persévérance, qui lui ont valu depuis de si brillants succès, et qui le firent alors puissamment contribuer à la prise de Luxembourg, effectuée le 24 prairial an III. Il refusa pour la seconde fois le grade de général de division qui lui fut offert. Le lendemain 25, il passa à l'armée de Rhin-et-Moselle commandée en chef par le général Pichegru, et fut placé sous les ordres du général Desaix, qui lui inspira, par la suite, de l'admiration pour ses talents militaires et de la vénération pour son beau caractère. Laissé avec 4,000 hommes devant Manheim, il entra bientôt dans cette place par suite d'un arrangement secret avec les Bavarois.

La portion de l'armée restée dans le Haut-Rhin,

sous Pichegru, se dirigea sur Manheim, où elle passa le Rhin. L'armée autrichienne du général Wurmser, qui était près de Bâle, suivit le mouvement et arriva bientôt à Heidelberg. Il était de la plus haute importance de s'emparer de ce point pour couper la communication entre les deux armées ennemies de Wurmser et de Clerfayt. Le général Pichegru s'y porta par les deux rives du Neckar. Wurmser profita de cette faute, attaqua et mit en déroute la partie de l'armée française qui marchait par la rive droite. La colonne qui suivait la rive gauche, et où se trouvait le général Davout, conserva sa position jusqu'à la nuit, après un combat acharné, et se retira le lendemain sur Manheim. Quelques jours après, le général Wurmser ordonne une attaque de nuit sur ces troupes; les avant-postes sont en partie surpris. Le général Davout, au milieu du désordre qui suit inévitablement une telle surprise, se porte en avant avec quelques soldats pour se rendre compte de la position de l'ennemi; il se trouve entre deux colonnes autrichiennes; reconnu par l'une d'elles, elle fait feu sur lui. Davout se retire sans permettre qu'on réponde, car il a compris que l'autre colonne ennemie qui est en présence, va se croire attaquée et engagera le combat; c'est ce qui arrive : un feu très-vif est ouvert et se prolonge jusqu'au jour. Alors seulement

on reconnaît l'erreur; mais cette erreur meurtrière, qui a coûté 4,000 hommes à l'ennemi, devient le salut des troupes françaises sous Manheim.

Sur ces entrefaites, le peu de bonne volonté du général Pichegru pour seconder les opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse agissant sur la rive droite du Rhin, obligea cette armée, commandée par le général Jourdan, à se retirer sur Dusseldorf. Le général Clerfayt profita de ces circonstances pour attaquer et forcer les lignes devant Mayence; succès qui mit le général Pichegru dans la nécessité de s'y porter avec toutes les troupes qu'il avait disponibles, laissant dans Manheim une garnison sous les ordres du général Montaigu: Davout y était renfermé, mais n'avait aucune autorité pour la défense de la place. Les arrière-pensées du général Pichegru firent perdre les immenses avantages qu'on aurait pu retirer du passage du Rhin à Manheim. Au lieu de se tenir prêt à déboucher avec son armée par cette place, il en avait laissé la majeure partie près d'Huningue et permettait ainsi à Wurmser de le prévenir, d'attaquer et de rejeter dans Manheim le petit corps qui y avait le premier passé le fleuve. Les plus légères connaissances militaires prescrivaient au général français de partir de ce point avec toutes ses forces pour empêcher la communication entre les deux

armées autrichiennes; l'échec éprouvé devant les lignes de Mayence eût été prévenu, et l'armée de Sambre-et-Meuse, que cet échec avait obligée à se porter sur le Hundsruck, au lieu de faire ce mouvement, aurait pu prendre l'offensive sur les bords du Rhin, et au bout de quelques semaines, se mettre en communication avec l'armée de Rhin-et-Moselle. Mais de telles pensées ne pouvaient entrer dans l'esprit du général Pichegru, qui trahissait déjà, ainsi que l'a prouvé la correspondance trouvée, plus tard, dans les papiers du général Klinglin: aussi ses manœuvres eurent-elles pour résultat de n'ouvrir aucune communication entre les armées qui devaient opérer de concert et de laisser isolés les corps mêmes de sa propre armée. Davout, enfermé dans Manheim, mais sans commandement, était sous les ordres du général Montaigu, qui ne s'y défendit pas jusqu'à la dernière extrémité; il est vrai qu'il était réduit à ses propres forces; car Pichegru, qui n'avait pu faire autrement que de marcher au secours de Jourdan, s'était vu contraint de se replier sur les lignes de Dirsheim. Le général Montaigu, hors d'état, par lui-même, de prolonger la défense d'une ville pour laquelle non-seulement les dispositions nécessaires n'avaient point été faites, mais encore celles que l'on voulait prendre avaient été contrariées, supporta

dix-sept jours de tranchée ouverte et se crut obligé de capituler le deuxième jour complémentaire an III. Cette capitulation rendit Davout prisonnier de guerre; mais un heureux incident lui valut la faveur de rentrer en France sur parole. Un jeune officier autrichien étant venu lui annoncer que la place de Landau avait été prise de vive force, il accueillit cette nouvelle avec un sourire d'incrédulité; l'officier s'en formalisa et se permit une allusion blessante à la situation du prisonnier. Davout lui répondit : « Tout est possible à la guerre, les « choses même les plus invraisemblables, telles que « celles que vous m'annoncez; mais ce qu'il y a « d'impossible, c'est que Landau soit pris par des « gens de votre espèce, qui ne savent pas res- « pecter les chances de notre état. » — Le général Würmser, informé de cette altercation, fit punir l'officier autrichien et voulut voir le général français. A peine eurent-ils échangé quelques mots, que le général Würmser reconnut qu'il avait servi en France avec l'oncle de son prisonnier. En témoignage du bon souvenir qu'il en avait gardé et comme marque particulière de son estime, il l'engagea à rentrer en France sur parole.

Davout, retiré dans ses foyers, se livra avec ardeur à l'étude. Il avait déjà médité les écrits publiés sur les campagnes de Flandre, de Belgique,

d'Allemagne, pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV; il voulut connaître l'art de la guerre chez les anciens. Onosander et son commentateur de Vigénère, Végèce et les autres écrivains sur l'art militaire de l'antiquité, expliqués et traduits par le comte Turpin de Crissé, furent successivement l'objet de lectures attentives et d'observations fructueuses; mais il lui manquait l'histoire de Polybe. Il apprend qu'il en existe un exemplaire dans la bibliothèque du château d'Ancy-le-Franc (1), avec le commentaire de Folard et la traduction de dom Vincent Thuillier; il le fait demander et l'obtient. Plein de joie, vivant dans la retraite avec sa mère et sa sœur, il emploie les loisirs que lui a faits sa position de prisonnier sur parole, à approfondir, à comparer les enseignements de l'historien grec, formé à l'école de Philopœmen, habile comme guerrier et comme homme d'État. C'est là qu'il puise avec avidité ces leçons qui apprennent comment on doit conduire les affaires politiques et les opérations de la guerre. Administrateur et tacticien, Polybe fut pour lui le maître le plus utile, l'historien le plus attrayant, et l'on verra bientôt l'usage qu'il sut faire de ses studieuses méditations.

---

(1) Souvenirs de M. Fournerat, ancien juge d'instruction à Paris.

Neuf mois environ se passèrent ainsi dans l'étude et la retraite. Davout ne reparut sur le théâtre de la guerre que vers la fin de l'an IV, après avoir reçu l'avis de son échange. C'était à l'époque de la belle retraite qu'effectuait l'armée de Rhin-et-Moselle sous les ordres du général en chef Moreau. Il fut employé à cette armée et y arriva la veille de la bataille de Kehl. Le lendemain le général Moreau attaqua l'ennemi en faisant déboucher du fort quelques-unes de ses divisions; s'empara des retranchements élevés devant la place, de toute l'artillerie dont ils étaient armés et pénétra jusqu'au parc de réserve. Davout n'avait point encore de commandement; il assista, comme spectateur, à cette journée honorable pour les armes françaises, journée qui aurait pu devenir décisive, si on avait eu les réserves prêtes; mais on ne s'attendait ni à donner une grande bataille, ni à obtenir d'aussi grands succès. En rentrant dans les lignes, il fallut abandonner les canons ennemis et les prisonniers qu'on avait faits; ce qui fit dire au général Desaix que c'était trop pour une sortie, et pas assez pour une bataille; pour une sortie, il eût fallu se contenter des avantages inouïs que l'on venait de remporter, en enlevant les retranchements garnis d'artillerie; pour une bataille, il eût fallu avoir une réserve, afin d'être en mesure

de soutenir ces succès inespérés et d'en profiter. Cette sortie produisit, du reste, ce résultat important : que l'ennemi, plus circonspect, prolongea de deux mois le siége de la place, et qu'en raison des pertes qu'il avait essuyées, il fut dans l'impossibilité d'aller au secours de son armée d'Italie, et d'arrêter les progrès de ce jeune général qui, dès son début, avait mis son nom au rang de ceux des plus illustres capitaines.

Davout fut au nombre des officiers généraux employés au siége de Kehl ; il y acquit l'estime des chefs et l'amitié particulière du général Desaix. Le 9 messidor il contribua vaillamment à la prise d'Offembourg, où tous les bagages du quartier général autrichien furent enlevés, et où l'on trouva, dans les fourgons du général Klinglin, la correspondance du général Pichegru, qui prouvait sa trahison. Le 26 du même mois il prit une part glorieuse au combat d'Haslach. L'hiver, qui vint bientôt, fut employé par les Français et par leurs adversaires, à refaire leurs troupes de manière à les mettre en état d'ouvrir la campagne au printemps suivant. L'armée du Rhin, quand la saison fut venue, commença ses opérations. Le général Desaix passa le Rhin à Diersheim, le 1er floréal an v, avec sa division, dans laquelle commandaient les généraux Duhesme, Davout et Vandamme. On

avait ordonné de fausses attaques sur toute la ligne depuis Huningue jusqu'au fort Vauban (fort Louis). La véritable attaque ayant été différée de quelques heures par suite d'événements imprévus, le camp ennemi, qui surveillait ce point, ne voyant pas de troupes s'avancer, avait couru aux fausses attaques, et la division Desaix passa sans être inquiétée ; mais bientôt l'ennemi revint en force de tous côtés vers Diersheim ; les généraux Desaix et Duhesme étant blessés, Davout et Vandamme soutinrent le choc avec la plus grande opiniâtreté et réussirent à garder leur position. Le village de Diersheim fut pris et repris plusieurs fois. Ce sanglant et héroïque combat d'une division française séparée du reste de l'armée par le Rhin, assura le passage du général Moreau, qui eut lieu dans la nuit. Cette lutte acharnée avait duré deux jours et avait donné lieu à plusieurs actions où le général Davout se fit distinguer dans les moments les plus critiques. Le centre de l'armée autrichienne fut enfoncé, et le lendemain, 3 floréal, à la tête de sa cavalerie, il poursuivit ses succès dans la vallée de la Kintzig, se signala au combat de ce nom et se disposait à presser l'ennemi dans sa marche rétrograde, lorsque l'arrivée du général Leclerc, envoyé par le général Bonaparte, vint annoncer la suspension d'armes de Leoben.

Le général Davout fut l'objet des éloges du général Desaix et de ceux du général en chef, qui remarquèrent en lui la résolution, la fermeté qui l'ont caractérisé dans toute sa carrière. La suspension d'armes de Leoben et les traités qui suivirent de Campo-Formio et de Rastadt, désarmèrent les armées respectives et assuraient à la France une paix glorieuse avec l'Autriche. Mais l'implacable Angleterre continuait les hostilités. On comprit que pour mettre un terme à toutes les guerres, il faillait en détruire la cause, et une descente dans cette île perfide fut résolue. Dès le commencement de l'an VI (la fin de 1797) une armée était formée; Davout en faisait partie. Il était alors en Bourgogne quand il reçut, du général Desaix, l'avis qu'il serait employé avec lui et le général Bonaparte dans l'expédition d'Angleterre. Davout revint à Paris. Jusqu'à ce moment il n'avait eu aucune relation avec le général Bonaparte; il ne le connaissait point, n'ayant servi que sous Dumouriez, Pichegru et Moreau dans les armées du Nord, de la Moselle, de Rhin-et-Moselle; d'ailleurs, les circonstances politiques qui s'étaient mêlées à la vie militaire de ces trois commandants en chef, n'avaient pas peu contribué à tenir leurs officiers généraux comme en dehors de cette sphère d'activité dont le général en chef de l'armée d'Italie

était le centre; il était tout naturel que Davout désirât le voir, et il fut convenu que Desaix le présenterait.

Cependant le général en chef Bonaparte, par un long mémoire du 5 nivôse an VI (23 février 1798), avait représenté au Gouvernement du Directoire que, dans l'état où était notre marine, une descente en Angleterre, sans être maître de la mer, était l'opération la plus hardie et la plus difficile qui ait été faite, et il avait indiqué une expédition dans le Levant, comme pouvant menacer sérieusement le commerce des Anglais avec les Indes. Après bien des hésitations, des combinaisons diverses, on adopta ce dernier parti, et l'expédition d'Egypte fut arrêtée. Davout, à son insu, fut désigné pour y servir en qualité de général de cavalerie.

L'organisation de l'armée et les préparatifs de l'expédition se firent dans le plus grand secret.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Première entrevue du général Bonaparte et de Davout.—Il fait partie de l'armée d'Orient.—Prise de Malte.—Il commande la cavalerie du général Desaix. — Campagne d'Egypte.—Bataille des Pyramides.—Haute Egypte.—Thèbes aux cent portes. — Ethiopie. — Mameloùks, leur armure.—Retraite de Syrie. — Bataille d'Aboukir. —Seconde coalition des puissances de l'Europe. — Traité d'El-A'rych. — Davout proteste contre ce traité. — Bataille d'Héliopolis. — Davout refuse pour la troisième fois le grade de général de division. — Mort de Kléber assassiné.—Retour en France.

Le 22 mars 1798 (2 germinal an VI), le général Desaix présenta Davout au général Bonaparte, dans l'hôtel qu'il occupait rue de la Victoire à Paris. Cette première entrevue fut très-significative : tous deux se furent bientôt devinés. Dans le court entretien qu'ils eurent, Napoléon témoigna de la haute opinion qu'il avait déjà conçue des talens et du caractère de Davout, puis lui donna pour destination Marseille, sans lui dire qu'il faisait partie de l'armée d'Orient.

Cette armée mit à la voile le 30 floréal an VI, et après s'être emparée de vive force de l'île de Malte, le

24 prairial (1), elle arriva le 13 messidor devant Alexandrie. Le débarquement s'effectua avant le jour, et aussitôt on marcha sur la ville. Le général Davout était employé au grand quartier général; il assista à l'attaque et à la prise de l'enceinte des Arabes, puis du fort d'Alexandrie, qui eut lieu dans la journée. L'armée se dirigea, le 19, sur le Caire, et le général Davout eut le commandement de la cavalerie du général Desaix, en remplacement du général de brigade Muireur, assassiné près de Demenhoùr, par des Bédouins embusqués derrière un monticule, à deux cents pas du camp. La marche glorieuse de l'armée fut signalée par le combat d'El-Rahmânyeh, le 22; par la bataille de Chobrâkhyt, le 25, et enfin par la bataille si justement célèbre des Pyramides, qui lui ouvrit les portes du Caire. C'est là que Napoléon, électrisant les soldats par cette éloquence militaire qu'il avait su créer, leur montrait ces masses imposantes du

(1) Lors de la prise de Malte, Davout rencontra, parmi les frères servants de l'ordre, un compatriote, M. Jacquesson de Vauvignol. Par son entremise, il put emprunter 2,400 fr. qu'il n'avait pas eu le temps de trouver avant son départ de France. Dès son retour, après la campagne d'Egypte, et bien qu'il eût déjà remboursé la somme empruntée, il ne se crut pas quitte envers M. Jacquesson, qu'il retrouva en Bourgogne, et le fit nommer inspecteur dans le service de la poste aux chevaux.

haut desquelles quarante siècles contemplaient leur valeur héroïque.

Le début de cette campagne d'Orient offrait le prestige d'une guerre des temps antiques. Tout parlait à l'imagination et rappelait la splendeur passée des Pharaons, dont les monuments attestaient la puissance et faisaient revivre le souvenir des conquêtes d'Alexandre et de César. Généraux et soldats étaient animés d'une ardeur sans égale : aussi tout fut grand, tout sembla se ressentir des prodiges de l'Orient. Davout prit une part brillante à ces divers combats et surtout à la bataille des Pyramides ; il assura la marche de sa division contre les tribus arabes qui ne cessaient de la harceler.

On prit possession du Caire le 4 thermidor; mais au moment où, de cette ville, une partie de l'armée allait s'élancer vers la haute Egypte, Davout tomba malade et ne put suivre Desaix, qui partit le 8 fructidor à la poursuite de Mourad-Bey; arriva à Acyoùth le 29, poussant devant lui la flottille du bey, qui se réfugia du côté de la cataracte.

Pendant ce temps Napoléon publiait cet ordre du jour :

« Le général en chef, voulant donner au géné-
« ral de brigade Davout un témoignage de la sa-
« tisfaction du Gouvernement, pour les services

« qu'il a rendus dans les armées de la Répu-
« blique ;

« Voulant également récompenser les services « de Charles Davout, son frère, qui, depuis l'âge « de seize ans, a servi comme volontaire, dans le « 3e bataillon de l'Yonne et le 9e de hussards, « nomme Charles Davout sous-lieutenant au « 20e de dragons. »

Desaix, parti sans cavalerie, revint sur ses pas le cinquième jour complémentaire, à l'embouchure du canal de Joseph, et après une navigation difficile et par cela même très-pénible, arriva le 12 vendémiaire an VII à Behnécê, où il se trouva en présence de l'armée de Mourad-Bey, forte de cinq à six mille chevaux et d'un corps d'infanterie qui gardait les retranchements de Sédymân avec quatre pièces de canon. Le 14 et le 15 plusieurs escarmouches préludèrent à ce combat. Le 16 à la pointe du jour, Desaix attaqua ce retranchement, s'en empara, prit les canons, les bagages et mit l'ennemi en déroute après lui avoir fait éprouver une perte de 400 hommes. Beaucoup de kiachefs restent sur le champ de bataille, trois beys avaient été tués, deux étaient grièvement blessés. Bien que le général Desaix n'eût avec lui que de l'infanterie, il avait reçu avec un grand sang-froid les charges à fond de cette intrépide cavalerie des mameloùks.

Le général Davout était à peine remis de sa maladie, que le général en chef le charge de l'organisation de la cavalerie, dont le besoin se faisait vivement sentir : les régiments comptaient peu de chevaux lors de leur embarquement, et la traversée en avait encore diminué le nombre, en sorte qu'en arrivant en Egypte on pouvait dire que toute la cavalerie était à créer. Le pays offrait de grandes ressources ; mais il fallait le soumettre d'abord, pour forcer les habitants à obéir aux réquisitions ; d'un autre côté les chevaux qu'on aurait pu se procurer avec de l'argent, avaient été achetés, en grande partie, par les employés de l'armée, malgré les ordres du jour qui l'avaient défendu. Un nouvel ordre du jour ayant fixé le nombre de chevaux que pouvaient avoir les administrateurs et leurs employés, le général Davout le fit rigoureusement mettre à exécution, et, dans la matinée, 7 ou 800 des plus beaux chevaux furent saisis et distribués aux divers régiments. On se servit de ce premier moyen, pour appuyer les demandes faites aux habitants, et en peu de jours toute la cavalerie et l'artillerie furent parfaitement montées et organisées.

Le 3 frimaire an VII (23 novembre 1798), le général Davout reçoit l'ordre de passer le Nil et d'empêcher les Arabes de se jeter dans le Delta ; le

10 il est chargé d'investir le village de Chôbra-chahâb, d'en prendre les cheiks, de les conduire au Caire et de ne faire aucun mal aux individus du village.

Toutefois, le général Desaix avec sa seule infanterie ne pouvait achever de détruire les mameloùks, ou de les chasser entièrement de la haute Egypte; il avait plusieurs fois demandé le général Davout, qui lui fut enfin envoyé avec 1000 hommes de cette cavalerie nouvellement montée, et qui le rejoignit le 9 nivôse an VII, à Girgéh. La division chargée de poursuivre et de vaincre Mourad-Bey, qui, après la bataille des Pyramides, s'était enfui vers la fameuse Thèbes aux cent portes, rencontra bientôt de nouveau cette vaillante et redoutable cavalerie des mameloùks et la dispersa dans plusieurs combats; mais Mourad-Bey avait appelé à la guerre sainte contre les infidèles, les chefs du pays de Jedda et d'Yambo; des émissaires envoyés en Nubie en ramenaient des renforts; d'autres avaient soulevé les habitants des pays de Girgéh et de Sioùth, sur les derrières de la divison française, et se disposaient à attaquer la flottille remontant le Nil et portant les approvisionnements nécessaires aux troupes françaises. Davout se met en marche sur-le-champ avec toute sa cavalerie, rencontre, le 14 nivôse an VII, cette multitude armée

six fois plus nombreuse que sa brigade, fond sur elle avec impétuosité près du village de Souâgui, la taille en pièces : 800 morts restent sur le champ de bataille ; il disperse le reste et poursuit longtemps les fuyards. Mais, quelques jours après, des rassemblements beaucoup plus considérables d'hommes armés, venus des provinces de Minyéh, de Bény-Soueyf et d'Hoara, se forment de nouveau. Davout est encore envoyé avec sa cavalerie pour les châtier d'une manière exemplaire. Il se dirige, le 19 nivôse, sur le village de Tahta. Au moment d'y pénétrer, il apprend que son arrière-garde est chargée par un corps considérable de cavalerie ennemie. Aussitôt il dispose sa troupe et se précipite sur les assaillants, dont un petit nombre seulement peut s'échapper par la fuite. Les cheiks demandent alors la paix ; elle leur est accordée moyennant des livraisons de bestiaux, de chevaux et de subsistances : tout fut remis au bout de quelques jours à Tahta. Le général Davout, poursuivant les fuyards, avait continué sa marche sur Sioùth, où il aperçut la flottille, la prit sous son escorte et la ramena à Girgéh le 29 nivôse. A son retour, il avait trouvé réunies à Tahta, comme on vient de le dire, les réquisitions qu'il avait frappées et une nombreuse cavalerie d'indigènes demandant la confirmation du pardon. Il se rend de

sa personne avec un Cophte, nommé Gabriel Jacob, au milieu de cette multitude, et y reste quelques heures. Sa confiance ne fut point trahie et produisit le meilleur effet sur l'esprit de ces populations.

Mais, le 3 pluviôse, une attaque plus formidable eut lieu contre toute la division. Des chérifs du pays d'Yambo et de Jedda avaient passé la mer Rouge et débarqué à Cosséir, s'étaient réunis à Mourad-Bey. Beaucoup de mameloùks, des Nubiens, des Maugrabins, en un mot tous les habitants de l'Egypte supérieure, depuis les cataractes jusqu'à Girgéh, étaient en mouvement. Deux ou trois mille Arabes s'étaient joints à cette armée, qui se tenait à la hauteur du village de Samanhout. Desaix veut prévenir l'ennemi; il partage son infanterie en deux carrés égaux commandés par les généraux Belliard et Friant; dans l'intervalle, il place sa cavalerie, commandée par le général Davout, et formant également un carré protégé et flanqué par le feu des deux autres; mais à peine ces dispositions sont-elles prises, que l'ennemi s'ébranle en masse et enveloppe tous les carrés. Une colonne d'infanterie d'Arabes d'Yambo se jette sur le flanc gauche; elle est culbutée par un escadron du 7e régiment de hussards et par les carabiniers de la 21e demi-brigade d'infanterie légère conduite par

les aides de camp du général Desaix, Savary, Rapp et Clément; ce mouvement laisse au pouvoir des Français le drapeau de la Mecque et le village de Samanhout. Mais fort de ses innombrables phalanges, Mourad-Bey se croit néanmoins victorieux. Ses troupes rappellent les armées des rois de Perse se précipitant pour combattre les Grecs; elles s'avancent de toute part en poussant des cris sauvages, et cernent la division française. Les mameloùks fournissent une charge furieuse sur le carré du général Friant; plusieurs colonnes d'infanterie se portent en même temps sur celui du général Belliard. Alors s'ouvre un feu d'artillerie et de mousqueterie si effroyable, que l'ennemi épouvanté prend la fuite en laissant le terrain couvert de ses morts. Cependant les mameloùks ont tenu bon; Davout s'élance sur eux, à la tête de sa cavalerie, avec une impétuosité qui excite l'admiration des Français et de leurs chefs (1). Mourad-Bey et Hassan-Bey commandent les ma-

(1) Voici en quels termes le général Desaix, dans son rapport du 20 thermidor an VII (7 août 1799), rend compte de ce mouvement :

« J'ordonnai au général Davout de charger le corps des ma-
« meloùks, commandé par les beys Mourad et Hassan, qui fai-
« saient mine de vouloir tenir bon. Je n'ai jamais rien vu de
« beau et d'imposant comme cette charge impétueuse de notre
« cavalerie, etc. »

meloùks; la résistance est opiniâtre, mais le cl
est terrible; tout plie, enfin, tout cède ; Mour
Bey fuit éperdu, et ses vaillants soldats jonchen
terre de leurs cadavres. L'ennemi, dont la retr
est générale, poursuivi pendant quatre heu
l'épée dans les reins, est dispersé dans toutes
directions ; Desaix et sa division s'arrêtent à F
choute, où ils trouvent beaucoup de mamelo
morts ou mourant de leurs blessures. Toutefois,
continue à poursuivre l'ennemi en remontant d
la haute Égypte. Desaix arrive à Hesnay le 9
laisse le général Friant avec sa brigade, et par
lendemain pour Sienne, où il arrive le 13, ap
avoir essuyé des fatigues excessives en travers
des déserts et chassant toujours l'ennemi devant l

Mourad, Hassan, Soliman et huit autres beys
voyant poursuivis avec acharnement, sans resso
ces, entourés de mameloùks exténués de fatigu
dans l'impossibilité de se battre; ayant perdu
grand nombre de chevaux et la majeure partie
leurs équipages; abandonnés par les déserteu
dont le nombre augmente chaque jour, prennen
résolution de se jeter dans l'affreux pays de Bri
au-dessus des cataractes et à quatre grandes jo
nées de marche de Sienne.

Le 14, le général Desaix se dirige vers l'île
Philé, en Éthiopie, où il s'empare de beaucoup d'

fets et de plus de cent cinquante barques que les mameloùks abandonnent à l'approche des Français; il laisse au général Belliard, resté à Sienne avec la 21e demi-brigade légère, le soin de prendre possession de l'île, et revient à Hesney, le 21, suivi de la cavalerie du général Davout. La division, en traversant l'Égypte supérieure, avait été frappée de la quantité et du grandiose des monuments antiques qu'elle y avait rencontrés : les ruines de Thèbes, les débris du temple de Tentyra (Denderah) étonnaient les regards ; et l'imagination évoquant les mânes de ces puissants rois de l'Égypte, relevait de la poussière ces prodigieux restes de leur splendeur passée.

Osman-Bey-Assan n'avait pas suivi Mourad à Sienne; il avait passé le Nil près de Rabain, et s'était établi avec ses mameloùks sur la rive droite. Le général Desaix fait marcher contre lui le général Davout avec le 22e de chasseurs et le 15e de dragons, formant en tout deux mille cinq cents chevaux. A quelques lieues, il rencontre un détachement français qui venait d'escorter un convoi de subsistances destiné au général Belliard; ce détachement lui apprend qu'à son passage à Rédéyé, il a vu Osman-Bey-Assan avec trois cents mameloùks. Le général Davout, dans l'intention de le surprendre, presse la marche et arrive pendant la nuit, dans les environs de Rédéyé; il

fait prendre du repos à sa troupe, et, au jour, s
éclaireurs lui annoncent que l'on voit des ch
meaux qui, après avoir fait de l'eau sur les bor
du Nil, rentrent dans le désert; que l'ennemi e
au pied de la montagne et paraît protéger son co
voi. En effet, Osman-Bey-Hassan s'avance au-d
vant de la cavalerie française, pour donner le tem
à ses bagages de se sauver. Le général Davout, q
a formé sa cavalerie sur deux lignes, s'élance s
les mameloùks, qui d'abord ont l'air de se retire
puis, voyant qu'on ne leur oppose que deux rég
ments français, ils font volte-face et fournisse
une charge vigoureuse sous le feu meurtrier du 1
de dragons. Le combat est opiniâtre; la mêlée c
vient terrible. Les mameloùks sont à l'abri d
coups de sabre par des cottes de mailles et la natu
de leur équipement; beaucoup de cavaliers fra
çais, et entre autres le colonel Lasalle lui-mêm
voient leur arme se briser dans leurs mains. L
combattants, aveuglés par des tourbillons de pou
sière, sont forcés de se séparer un instant, puis
rallient, et se chargent avec un nouvel acharneme
Au plus fort de l'engagement, Davout se rencont
corps à corps avec Osman-Hassan ; les deux ch
se mesurent des yeux et s'attaquent avec furie;
se serrent, ils se pressent; Davout a son pisto
sur la poitrine du fier Osmanlis, le bey a le sab

levé sur la tête de son adversaire, lorsque tout à coup, un dragon du 20e régiment, nommé Simon, frappe le vaillant chef des ennemis et le met hors de combat. L'aide de camp du général Davout, le sous-lieutenant Montélégier, blessé à ses côtés, a son cheval tué sous lui; au milieu du carnage, menacé de tous côtés, il doit être massacré infailliblement, lorsqu'il s'élance sur le cheval d'un mameloùk qui tombe, et sort ainsi de cette effroyable mêlée.

Après trois quarts d'heure d'une lutte désespérée et meurtrière, les mameloùks abandonnent le champ de bataille, leurs blessés, une partie de leur bagage, et se retirent dans l'intérieur du désert sur le chemin de Cosséir. Davout reste trois jours dans les environs de Rédéyé, d'abord pour faire enlever et soigner les blessés, et aussi pour bien établir dans le pays la supériorité des Français sur la formidable milice des mameloùks. Rentré le 26 à Hesney, le général Desaix le reçoit avec les plus grandes marques d'affection et d'estime. Le lendemain 27, tous deux partent, laissant à Hesney une garnison de trois cents hommes dans le fort que Desaix y a fait établir, et descendent le Nil avec l'intention d'élever près de son rivage, de vingt-cinq en vingt-cinq lieues, de fortes redoutes, pour protéger, de ce côté, les opérations qui restent à accomplir.

Après la bataille de Samanhout, les Arabes d'Yambo s'étaient retirés dans les environs de Kéné, ville fort importante par le commerce qu'elle fait avec les habitants des rives de la mer Rouge, et qui était occupée par la 61e demi-brigade. Le 24 pluviôse, ces Arabes avaient tenté, mais en vain, de s'emparer de la ville. Irrité de cet échec, le chérif Hassan, fanatique des plus exaltés, soulève tous les habitants de la rive droite du fleuve en les appelant à s'armer contre *les infidèles*. Une multitude d'Arabes se rend à Abou-Mahna; le général Friant s'avance contre eux, les bat, les disperse, et continue sa marche sur Girgéh, où il laisse un bataillon de la 88e demi-brigade sous le commandement du chef de brigade Morand, et arrive le 6 ventôse à Farchoute.

Pendant ce temps Mourad-Bey, évitant Sienne, avait fait sa jonction avec Osman-Bey-Hassan à la citerne de Kuita, et avait paru avec un grand nombre de Nubiens du côté de Hesney; Mohamet-Bey-el-Elphi, qui, à la bataille de Samanhout, avait été séparé de son armée, s'était réfugié dans les oasis, au-dessus d'Ackmin, avait soulevé les tribus arabes de Koraïm et de Bénouafi. Le général Desaix rassemble ses troupes, passe le Nil le 12, se porte rapidement sur Siouth, rencontre l'ennemi près de Souhama, l'attaque avec vigueur, lui tue mille

hommes et le disperse. On se met alors à la poursuite des mameloùks, et l'on arrive à Siouth peu de temps après eux. Cette marche les fit rentrer dans les oasis d'Ackmin et dans le désert au-dessus de Bénéadi. Mais le chérif d'Yambo avait reçu des renforts; il attaque les barques et une d'jerme armée que le général Desaix a été forcé de laisser en arrière et qu'un vent contraire retient à la hauteur du village de Bénouth. Il s'en empare après un combat opiniâtre et meurtrier; le commandant de la d'jerme oppose une résistance héroïque ; mais voyant ses efforts inutiles, il met le feu aux poudres et fait sauter son bâtiment : les Français qui échappent aux flammes sont massacrés par ces cruels Arabes. Le général Belliard, informé de ce désastreux échec, passe le Nil à Elkamonté, rejoint l'ennemi le 18 ventôse, près de l'ancienne Cophtos, fond sur lui et le force à la retraite après lui avoir pris deux drapeaux de la Mecque. Le chérif Hassan se retire avec ses Arabes et ses mameloùks sur le village de Bénouth, et attend la bataille derrière un fossé large et profond protégé par quatre pièces de canon. Les carabiniers français marchent aussitôt sur les pièces, et s'en rendent maîtres malgré la charge des mameloùks et la vive résistance de l'infanterie ennemie. Beaucoup d'Arabes et de mameloùks mordent la poussière, le reste se réfugie dans

une maison crénelée, sur une grande barque et dans une mosquée. L'intrépidité française triomphe de l'opiniâtreté de la défense. Le feu est mis à la mosquée, la barque est assaillie, et tout ce qui s'y trouve est massacré; le chef de brigade Eppler s'empare de la maison, et, après lui avoir fait éprouver des pertes considérables, on reprend à l'ennemi toutes les barques qu'il avait précédemment enlevées et neuf pièces de canon.

Le général Desaix se dirige, le 10 germinal, de Siouth sur Kéné avec le général Davout, pour empêcher un nouveau rassemblement et ravitailler le général Belliard. Le 11 germinal an VII, il marche pour combattre les ennemis, qui, depuis deux jours, occupaient Kouhé; mais à son approche, ils se dispersent et rentrent dans le désert. Plaçant le général Belliard au débouché de la citerne de la Kuita, au village d'Adjazi, le général Desaix se porte à l'autre débouché de Bérambra. Les mameloùks, prévenus de ce mouvement, partent et arrivent la nuit à la hauteur du général Desaix, qui, lui-même, marchait dans leur direction. Sa cavalerie, commandée par le général Davout, flanquait la colonne en se tenant dans le désert. Bientôt, non loin des murs de Thèbes, le 13 germinal an VII, elle aperçoit les mameloùks; c'était ce même Osman-Bey qui, rétabli de ses blessures, venait de Cosséir

pour pénétrer dans le pays cultivé. Le général Desaix était avec ses éclaireurs, qui sont chargés impétueusement. Le chef de brigade Duplessis, commandant le 7ᵉ de hussards, emporté par son ardente valeur, et au mépris des ordres qu'il avait reçus d'attendre l'ennemi, fit la faute d'aller à sa rencontre. Le 7ᵉ de hussards éprouva le même revers que la cavalerie française avait déjà essuyé au combat de Rédéyé, par l'effet de l'armement et de l'équipement des mameloùks. Le chef de brigade fut tué, vingt-sept hussards perdirent la vie et un grand nombre furent blessés. Le général Davout, pour dégager ce régiment, se jette avec le 18ᵉ de dragons, commandé par le brave chef de brigade Bouvaquier, sur les mameloùks près de Birambra, et les charge avec tant de vigueur, qu'ils cèdent en désordre et abandonnent le champ de bataille couvert de leurs morts. Osman-Bey-Hassan y est blessé de nouveau. Les mameloùks, avec plusieurs de leurs blessés, fuient dans le désert et y périssent en partie de soif et de besoin. Le général Desaix laisse le général Belliard à Birambra, et continue sa route sur Kéné. Le général Davout, informé qu'il existait trois pièces de canon dans un village, s'y porte la nuit avec vingt-cinq dragons du 20ᵉ régiment; s'empare de la personne du cheik et se fait remettre les canons. Mais au jour, il est environné de plus de

cinq cents Arabes. Il inspire alors une telle crainte au cheik pour son existence, que celui-ci les fait retirer; Davout ramène les pièces au général Desaix et rend au cheik sa liberté.

Pour mettre un terme aux soulèvements des Arabes et à cette guerre qui fatiguait les troupes par de petits combats continuellement renouvelés, le général Desaix forme une colonne mobile de trois cents chevaux et de quatre cents hommes de la 61e demi-brigade, avec trois pièces de canon. Davout en a le commandement; il doit avec cette colonne parcourir la haute Égypte, assurer les communications, dissiper les rassemblements, combattre et poursuivre les divers corps de mameloùks qui reparaissaient sans cesse. Le général Davout s'acquitte de cette importante mission avec une grande habileté. Il marche d'abord sur les Arabes d'Yambo qui, à son approche, passent le Nil au-dessus de Bardis, où ils eurent un engagement très-vif avec le chef de brigade Morand, commandant de Girgéh. Apprenant la dernière défaite de ces Arabes, mis en déroute par le chef de brigade Lasalle, auprès du grand village de Géhémi, Davout passe le Nil et revient à Siouth le 16 floréal. Il y est informé qu'il se réunit à Bénéhadi, grand et superbe village, dont les habitants passent pour les plus braves de l'Égypte et dont la population est de trente à quarante mille

âmes, un nombre immense de mameloùks, d'Arabes, une caravane darfourienne venue de l'intérieur de l'Afrique, et que Mourad-Bey doit venir, des oasis, se mettre à leur tête. Davout n'hésite pas un instant à marcher contre ce village. Il arrive, le 29 floréal an VII, près de Bénéhadi (ou Bény-a'-Dyn), qui est plein de troupes, barricadé et retranché. Le flanc du village, vers le désert, est couvert par une grande quantité de mameloùks, d'Arabes et de paysans. Le général forme son infanterie en deux colonnes; l'une doit enlever le village; l'autre le tournera : elle est précédée par la cavalerie sous les ordres du chef de brigade Pinon. A peine s'est-on mis en marche, que ce brave officier, en passant près d'une maison, est tué d'un coup de fusil. Le général Davout le remplace par l'adjudant général Rabasse. Bientôt la cavalerie aperçoit les mameloùks dans le désert; une colonne d'infanterie y est dirigée; mais l'avant-garde de Mourad-Bey, que la misère faisait sortir des oasis, lui porte le conseil d'y retourner. Les Arabes et les paysans à cheval avaient déjà lâché pied. L'infanterie et la cavalerie reviennent alors sur le village, qui est aussitôt investi. L'infanterie y pénètre, et malgré le feu qui sort de toutes les maisons, on s'en rend promptement maître. Deux mille Arabes d'Yambo, Maugrabins, Darfouriens ma-

meloùks démontés et habitants de Bény-a'-Dyn tombent sous les coups des soldats français, qui ont déployé leur valeur ordinaire. Cette multitude, attaquée par une poignée de Français, se battait en désespérée, ne voulant écouter aucune proposition. Un heureux hasard favorisa nos troupes : la poudre de l'ennemi, fabriquée par lui-même, était tellement mauvaise, que bien que l'on se battît à bout portant, il y eut parmi nous très-peu de blessés. Le général Davout eut plus de quarante balles dans ses habits ; tous les officiers et soldats en étaient criblés. En un instant le beau village fut réduit en cendres et n'offrit bientôt plus que des ruines. Ce succès, qui détruisit la nouvelle armée que Mourad-Bey avait rassemblée, et le village qui lui servait de place de guerre, eut pour résultat de rendre les Français maîtres de la haute Égypte, en prévenant l'arrivée de Mourad-Bey, qui fut obligé, pour retourner dans les oasis, de traverser encore une fois le désert, où il perdit une partie de sa suite par les privations et la misère. Cependant les Arabes de Géama et d'El-Bacoutchi menaçaient Minieh; des rassemblements se formaient entre Girgéh et Bény-a'-Dyn. Le général Davout se porte à la rencontre du plus considérable de ces rassemblements ; mais comme il avait épuisé toutes ses munitions à Bény-a'-Dyn, il prend le parti de le surprendre la nuit ;

en effet, il l'attaque avec vigueur et le disperse dans toutes les directions. Il continue sa marche sur Girgéh pour aller dégager la garnison du fort de Minieh, attaquée depuis trois jours par la population des environs ; mais le chef de brigade Destrée, qui la commandait, avait fait, ainsi que sa troupe, des prodiges pour se maintenir ; on citait avec le plus grand éloge la conduite du commissaire des guerres Edouard Colbert, devenu, plus tard, lieutenant général, qui avait su, par sa bravoure, électriser les soldats ; et l'ennemi, prévenu de l'arrivée du général Davout, s'était retiré lorsqu'il parut. Toutefois le bruit se répandit que les Arabes d'Yambo marchaient sur Béni-Soueyf, dont les environs se révoltaient aussi ; Davout y court.

Parmi les habitants de la province de Bény-Soueyf, il y avait cette opinion accréditée : qu'il ne paraît jamais de troupes chez eux que quand ce sont les débris d'armées détruites qui se sauvent ; en conséquence, l'usage est de courir aux armes pour attaquer, s'ils sont en force, les prétendus fuyards ; et, s'ils sont trop faibles, pour les poursuivre et les dévaliser, ou enfin s'ils ne peuvent ni les massacrer, ni les piller, ils leur refusent toute espèce de subsistance. Le général Davout se trouve dans ce dernier cas. Arrivé près du village d'Abou-Girgéh, il envoie en avant son Cophte, servan

d'interprète, pour faire préparer des vivres. Le cheik répond qu'il n'y a point de vivres pour les Français ; qu'ils sont tous détruits en haut, et que s'il ne se retire au plus vite il va le faire bâtonner. Le Cophte veut lui faire des observations dans son intérêt... mais on le renverse de son cheval, dont le cheik s'empare, et le pauvre Cophte est heureux de pouvoir s'échapper. Sur le compte qu'il rend de la réception qui lui a été faite, le général Davout fait sommer le village de rentrer dans l'obéissance ; il fait entendre des paroles de paix ; c'est en vain qu'il les prévient du sort qu'ils vont s'attirer : ils persistent dans leur aveugle hostilité. En un moment le village est cerné, enlevé de vive force, et le feu achève la destruction de cette population ignorante et fanatique. Le général Davout continue sa marche sur Bény-Soueyf. Le 19 floréal, il battit Elphi-Bey et les Arabes Bellis : trois des principaux kiachefs restèrent parmi les morts ; tous les Arabes révoltés furent mis en fuite. Il se disposait à les poursuivre au delà du Nil, qu'ils avaient traversé, lorsque le général Duguat, gouverneur du Caire, lui fait parvenir l'avis que sa communication avec l'armée de Syrie est coupée ; qu'il est cerné dans le Caire et à la veille d'une insurrection dans la ville même. L'importance qu'il y avait à rétablir cette communication et à sauver le Caire, fit pren-

dre au général Davout la résolution de s'y porter avec rapidité. Il parvint au Caire après avoir dispersé sur sa route plusieurs rassemblements et livré trois combats ; dégagea le général Duguat ; alla au-devant de l'armée de Syrie, qui revenait de Saint-Jean-d'Acre ; rétablit les communications et rentra avec elle le 26 prairial an VII.

Toutes ces manœuvres habiles, tous ces faits d'armes expliquent comment, avec une poignée d'hommes disciplinés, on peut réduire des populations immenses mal armées et ignorantes de la tactique européenne.

Avant de quitter la haute Égypte, Davout avait envoyé au général en chef une relation de ce qui s'était passé dans la Thébaïde, et lui faisait connaître le motif qui le déterminait à se diriger vers le Caire. Napoléon lui répondait, le 26 prairial an VII, du Caire (14 juin 1799), le jour même où Davout rentrait avec l'armée de Syrie :

« J'ai lu, citoyen général, avec intérêt, la relation que vous m'avez envoyée des événements qui se sont passés dans la haute Egypte, et j'approuve le parti que vous avez pris de vous rendre au Caire. Ce point était d'une telle importance dans l'éloignement où se trouvait l'armée, qu'il devait principalement fixer toutes les sollicitudes. »

Quelque temps après le retour de l'armée de Syrie, on apprit que les Turs et les Anglais avaient débarqué à Aboukir une vingtaine de mille hommes, et s'étaient emparés du village, de la presqu'île et du fort qui est à son extrémité. Le général en chef y courut et détruisit cette armée à la célèbre bataille d'Aboukir, le 7 thermidor an VII. Le général Davout se trouvait malade au Caire; il partit sans ordre pour se trouver à cette bataille. Le général en chef, satisfait de sa présence, comptant sur son concours, lui donna l'ordre de prendre position entre l'armée et Alexandrie, et pour mission, de faire face aux Arabes et à Mourad-Bey; d'assurer la communication avec la ville et de protéger les derrières de l'armée. Le général Davout se couvrit de gloire dans cette nouvelle occasion; il maintint pendant toute la bataille, avec deux escadrons formant deux cents chevaux et cent dromadaires, quatre mille Arabes qui, chaque fois qu'ils osèrent l'attaquer, furent mis en pièces et complétement dispersés.

Mais les Turcs, après leur défaite d'Aboukir, s'étaient retirés dans le village de ce nom, dont ils étaient restés maîtres ainsi que du fort, et s'y trouvaient au nombre de six à sept mille hommes. Plusieurs tentatives pour les réduire furent infructueuses. Dans les attaques vainement dirigées contre le

fort, les généraux Murat et Lannes avaient été blessés : on faisait de nouveau l'expérience de la vigueur des Turcs lorsqu'ils sont derrière des murailles ; et le général en chef était sur le point d'appeler les divisions Kléber et Grenier, qui étaient restées au Caire. Toutefois, avant de prendre ce parti, qui aurait eu, entre autres graves inconvénients, celui de diminuer aux yeux de la population le résultat de la bataille d'Aboukir, il se décide à faire une nouvelle tentative dont il charge le général Davout. Ce général prend ses dispositions, d'après la connaissance exacte des lieux qui lui est donnée par le chef de brigade du génie Bertrand ; il attaque le village d'Aboukir, successivement, par îlot de maisons, et s'en empare après la résistance la plus opiniâtre ; mais ses troupes étaient électrisées par l'intrépidité de leur chef qui se tirait des dangers personnels où son courage l'entraînait, par une présence d'esprit qui ne lui manquait jamais. Ses soldats citaient particulièrement cette circonstance : que le général Davout, au plus fort de l'attaque, entré dans une maison avec une quinzaine de grenadiers, s'y trouve cerné par une colonne turque. Pour se dégager, il fait tirer au travers de la porte, qui était fermée et que l'ennemi cherchait à enfoncer. Cette décharge ayant tué plusieurs des assaillants, il profite de l'étonnement produit, fait

ouvrir la porte, fond à la baïonnette sur ceux qui restent et rejoint les siens. Les Turcs perdirent deux mille hommes tués ou noyés et furent rejetés dans le petit fort. On établit alors des batteries à portée de pistolet, et après trois jours de siége, ils se rendirent à discrétion. On trouva dans ce fort deux à trois cents hommes morts par le feu, la faim et la soif; le reste implora la générosité du vainqueur et fut prisonnier. Le général en chef n'oublia point le service rendu par le général Davout ; il en témoigna alors sa satisfaction, et rappelait souvent ce fait d'armes, quand il parlait de l'expédition d'Égypte.

Le 9 messidor (27 juin 1799), Napoléon lui donnait l'ordre de se rendre à Atfyéh, d'y poursuivre les mameloùks cantonnés dans les différents villages de cette province; d'y rester le nombre de jours nécessaire pour disperser cette valeureuse cavalerie, et si elle prenait le parti de remonter dans la haute Égypte, de l'y poursuivre. Alors il resterait avec ses forces dans les provinces de Bény-Soueyf, de Minyéh et du Fayoum : les commandants de ces trois places devant être sous ses ordres. Il le prévenait enfin qu'il lui serait alloué le même traitement de table qu'aux généraux de division.

Le général en chef était revenu au Caire avec l'armée, après la victoire d'Aboukir et la prise du

fort; cet important résultat avait produit une grande sensation en Égypte; il avait raffermi la domination française, ébranlée par l'échec de Syrie; il terminait les glorieux travaux de Napoléon en Égypte. Cependant le 24 thermidor an VII, il écrivait du Caire au général Desaix : « Dès l'instant que l'inon-« dation aura un peu couvert l'Égypte, j'enverrai « le général Davout, comme cela avait été mon « projet, avec un corps de cavalerie et d'infanterie « pour commander les provinces du Fayoum, de « Minyéh et de Bény-Soueyf. » Cette mesure, dont le général Davout avait déjà eu avis, ne fut point nécessaire : l'Égypte paraissait vaincue. C'est alors que Napoléon apprit qu'une seconde coalition des puissances étrangères s'était formée contre la France; que l'Italie, par lui conquise, était perdue, et qu'une invasion nouvelle était le but de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie. Il partit pour Paris le 5 fructidor an VII, laissant l'Égypte bien organisée sous le commandement en chef du général Kléber.

Le général Davout resta chargé du commandement de la cavalerie. Peu de temps après le départ de Napoléon, on apprit que plusieurs beys avaient réuni leurs mameloùks à ceux de Mourad-Bey et qu'ils reparaissaient dans le pays : on marcha contre eux, et ils furent dispersés. Mais une

nouvelle armée turque de soixante mille hommes arrivait par Damas. Le retour du général en chef en France avait été vu avec chagrin et découragement par l'armée d'Orient; Kléber lui-même, ne pouvant se défendre de ce sentiment de rivalité qui s'était laissé trop souvent apercevoir, s'abandonna à ces moments d'humeur qui font commettre tant de fautes, parce qu'ils excluent la réflexion. Sa haute position dans un pays où il commandait désormais en maître; la gloire d'assurer et d'utiliser une conquête à laquelle il avait pris une si brillante part, rien n'arrêta une pensée funeste qui se présenta à son esprit soumis, à son insu, aux incitations secrètes d'un amour-propre froissé, et il ne craignit pas, tout le premier, de proclamer la nécessité d'abandonner l'Egypte; en conséquence, il entama des négociations qui amenèrent le traité d'El-A'rich, contre lequel Davout fit d'abord de nombreuses observations, puis une protestation énergique; mais la perfidie des Turcs et de l'Angleterre, qui se crurent assez en force pour ne point exécuter le traité, enflamma d'indignation le loyal Kléber; retrouvant alors son héroïsme et toute sa vaillance, il châtia d'une éclatante manière l'ennemi encore une fois vaincu dans l'immortelle bataille d'Héliopolis, et la révolte qui avait levé, dans le Caire, son étendard sanglant. C'est dans cette

circonstance que Davout refusa pour la troisième fois le grade de général de division. Cette dernière victoire eût probablement assuré l'Égypte à la France, si le lâche vizir qui ne put vaincre le général français, ne l'eût fait assassiner.

Par suite de la convention d'El-A'rich, des passeports furent délivrés aux généraux Desaix et Davout, qui se rendirent en France. Embarqués à Alexandrie, ils relâchèrent d'abord à Coron, à l'extrémité de l'ancien Péloponèse, puis à Sciacca en Sicile, où ils auraient été assassinés sans la fermeté qu'ils déployèrent. Échappés à ce danger, ils tombèrent, en quittant cette côte inhospitalière, entre les mains des croiseurs anglais. L'amiral Keith, au mépris de la convention d'El-A'rich, sans tenir compte des passe-ports turcs et anglais dont ils étaient porteurs, nonobstant la présence d'un officier anglais donné, pour plus de sûreté, par Sidney Smith, les retint pendant un mois prisonniers à Livourne. Enfin, mis en liberté, ils arrivèrent à Toulon au moment où l'armée d'Orient rentrait en France, en germinal an VIII (juin 1800).

Aussitôt après leur débarquement, ils s'étaient empressés de faire connaître leur retour au premier consul, qui était alors à Lausanne. Le 24 floréal an VIII, le général en chef de l'armée d'Égypte écrivait aux deux autres consuls à Paris :

« J'ai reçu, citoyens consuls, votre lettre du « 20 floréal. J'ai reçu par le même courrier une « lettre du général Menou, de Rosette, et plusieurs « lettres des généraux Desaix et Davout, qui sont « arrivés à Toulon. J'écris aux généraux Desaix et « Davout, qui sont deux excellents généraux, de « se rendre, par le plus court chemin, auprès de « moi, lorsque leur quarantaine sera finie.

« Je désire que vous fassiez mettre dans le jour- « nal officiel que les généraux Desaix et Davout « sont arrivés à Toulon, avec quelques phrases « qui fassent sentir que ces généraux ont soutenu, « même après mon départ, la réputation qu'ils « s'étaient acquise dans les campagnes de Hollande « et du Rhin. »

En effet, quelques jours après, le journal officiel en parlait en ces termes : « Les généraux Desaix « et Davout sont arrivés à Toulon ; ces deux géné- « raux ont soutenu en Égypte la réputation qu'ils « s'étaient acquise dans leurs campagnes en Hol- « lande et sur le Rhin ; nos armées reverront « bientôt avec joie au nombre de ceux qui les gui- « dent à la victoire, ces hommes qui ne sont con- « nus que par leur beau caractère, des vues toujours « élevées et l'éclat des succès ; qui, supérieurs à « toutes les intrigues, comme étrangers à tous les « partis, ont constamment honoré le nom fran-

« çais aux yeux mêmes des ennemis de la Républi-
« que. »

Cet article du *Moniteur universel* n'était, du reste, que l'écho de l'opinion publique sur les deux guerriers dont la renommée avait publié les exploits dans les plaines de Memphis et jusque sur les confins de la Nubie. En remettant le pied sur le sol de la patrie, ils y retrouvaient, avec un gouvernement nouveau, ce général en chef qui les guidait naguère à la victoire sur les rivages du Nil, tenant désormais dans ses mains habiles le timon du vaisseau de l'État. Nommé consul dès le 19 vendémiaire an VIII (10 novembre 1799), le général Bonaparte appelait autour de lui ses vaillants compagnons d'armes. Desaix avait reçu l'ordre de se rendre immédiatement en Italie. Davout était nommé commandant en second de la garde des consuls, le 26 germinal an VIII ; puis général de division le 14 messidor de la même année, et chargé, le même jour, du commandement en chef de la cavalerie à l'armée d'Italie, qui était alors sous les ordres du général Brune. Ce dernier poste était celui qu'il désirait, afin de n'être point plus longtemps séparé de Desaix, pour lequel il avait une vive amitié, et qu'il n'avait point quitté pendant l'expédition d'Égypte. Il admirait en lui l'homme supérieur, le caractère élevé, l'esprit droit, le cœur

bon et généreux : aussi était-ce avec l'orgueil d'une amitié sincère qu'il jouissait, en Orient, du plaisir d'entendre les populations donner à Desaix la dénomination de *sultan juste*. Ce qui fait ressortir surtout la valeur morale de Davout, c'est que, loin d'avoir, ainsi que cela s'est vu chez d'autres militaires et dans d'autres temps, la pensée unique d'arriver promptement, et par tous les moyens, à une position brillante et lucrative, il avait refusé trois fois le grade de général de division pour continuer à servir sous Desaix.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE II.

CONSULAT. — EMPIRE.

Campagnes d'Italie.—Des côtes de l'Océan.—D'Allemagne. — De Prusse. — Gouvernement de Pologne.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

Projet d'une opération pour déterminer le Grand Seigneur à céder l'Égypte à la France. — Mouvements politiques réactionnaires à Paris. — *Machine infernale.* — Reprise des hostilités avec l'Autriche.—Bataille de Marengo.—Mort de Desaix.—Paix de Lunéville.—Davout rentre en France.—Expédition de Saint-Domingue résolue. — Le général Leclerc la commande.—Mariage de Davout avec la sœur du général Leclerc. — Caractère de Davout. — Camp de Bruges. — Descente en Angleterre. — Création de l'Empire.— Davout maréchal de France.—Armée des côtes de l'Océan.—Cap Grinez.—Combat naval.

Avant de partir pour l'Italie, Davout eut, avec le premier consul, de fréquentes conversations sur une opération dont il devait être chargé plus tard. Le premier consul avait le projet, dans la guerre actuelle, d'arriver avec sa garde à un moment décisif; de forcer l'Autriche à la paix; de lui impo-

ser, entre autres conditions, celle de livrer passage et de porter secours à une armée française que commanderait le général Davout, et qui se composerait : de toute la cavalerie qu'il avait sous ses ordres ; des cent pièces de canon formant le corps d'artillerie organisé par le général Marmont ; de dix mille hommes de bonne infanterie. Avec cette armée, il se porterait rapidement sur le chemin de Constantinople et appuierait les négociations qui s'ouvriraient en même temps et dont l'objet serait de déterminer le Grand Seigneur à céder l'Égypte à la France, et de l'obliger à renvoyer l'expédition anglaise qui faisait ses préparatifs dans ses États.

Mais les mouvements politiques réactionnaires qui commençaient à se manifester dans Paris, et qui produisirent l'attentat du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800) par la *machine infernale,* ne permirent pas au premier consul de s'éloigner de la capitale, et firent évanouir ce projet sur lequel il avait donné des instructions très-détaillées. Davout partit alors pour l'Italie et alla prendre possession de son commandement.

La reprise des hostilités avait déjà ramené la victoire parmi nous. Moreau, en Allemagne ; Masséna, à Zurich et à Gênes, tenaient en échec la formidable armée de l'Autriche, dont la ligne

d'opération s'étendait de Strasbourg jusqu'à Nice ; mais la Suisse, restée en notre pouvoir, coupait cette ligne et permettait, en traversant les Alpes, d'attaquer l'ennemi par derrière. C'est ce hardi plan de campagne que le premier consul arrêta et mit à exécution. La bataille de Marengo (1), si vivement disputée, remit en nos mains l'Italie tout entière; mais elle fut achetée bien chèrement par la mort de Desaix: jour néfaste où la patrie en deuil avait à gémir sur le double trépas de deux guerriers illustres, succombant en même temps, l'un dans les plaines de la Lombardie, frappé d'une balle autrichienne; l'autre, percé du poignard d'un assassin dans la ville du Caire ! Davout, dont on conçoit la douleur, fut comme Achille, dont il avait le noble cœur; il pleura le héros qui l'avait guidé dans les combats sur la terre sacrée de l'Égypte, et on ne le voit reparaître qu'au combat de Molino, où il se distingue, le 26 frimaire an IX, puis au passage du Mincio devant Valeggio, le 5 nivôse suivant (26 décembre 1800). Après la paix de Lunéville (9 février 1801), il rentre en France, le 12 messidor an IX (1er juillet 1801), et il est nommé inspecteur général de cavalerie, le 5 thermidor.

(1) 25 prairial an VIII (14 juin 1800).

L'année qui s'écoula entre la paix de Lunéville et celle d'Amiens fut une trêve utile au repos des troupes et de leurs généraux, bien que les hostilités continuassent avec l'Angleterre. Il entrait dans les vues du premier consul de relever la marine et de rétablir le commerce, afin de contre-balancer la prépondérance des Anglais sous ces deux rapports. La colonie de Saint-Domingue, naguère si florissante et si productive, qu'on l'appelait la reine des Antilles, se présenta naturellement à son esprit, et le projet de recouvrer cette île fut bientôt résolu. Le général Leclerc, beau-frère du premier consul, fut désigné pour commander cette importante expédition. Les préparatifs d'une telle entreprise, quelque prompts qu'ils fussent, demandaient cependant bien une année, et le général Leclerc, qui avait une jeune sœur dont il voulait fixer la destinée avant son départ, s'occupa de la marier.

Une union projetée avec le général Lannes avait été rompue par la jeune fille ; son frère, désespéré de partir pour Saint-Domingue sans l'avoir pourvue, s'en ouvrit au premier consul. Parmi les jeunes héros que l'on voyait autour du vainqueur de l'Italie, comme une pléiade déjà brillante de gloire, le général Leclerc avait distingué Davout, qui lui paraissait être l'homme dont sa sœur pourrait être heureuse et fière de devenir la compagne;

il en soumit l'idée au général Bonaparte, qui l'approuva fort, et fit même les premières ouvertures. Davout prit de minutieuses informations. Si les bruits de l'époque sont exacts, il se serait adressé à une grande dame renommée pour sa mauvaise langue; mais comme, de tous côtés, ce n'était qu'un concert d'éloges, il fit bientôt sa demande. Le général Leclerc supplia sa sœur d'y répondre favorablement, en l'assurant que sa destinée serait aussi heureuse que brillante, et qu'il la quitterait sans aucune inquiétude de l'avenir.

En dehors des devoirs militaires, Davout était simple, modeste, bienveillant. Son cœur s'ouvrait aux plus douces affections ; son humeur était gaie, il aimait à causer, à plaisanter librement, à rire, à jouer, et quelquefois avec un entrain incroyable ; mais comme il était en défiance de lui-même, il dissimulait ses impressions et ses sentiments dans la crainte qu'on n'en abusât. Réservé, circonspect, sévère en public, il passait pour être morose, inflexible, dur. C'est ainsi qu'on l'a encore représenté dans de récentes histoires, et c'est ainsi qu'on l'a constamment mal jugé. L'expérience acquise par la réflexion et la connaissance des hommes, lui donnèrent à l'apparence ce caractère extérieur, mais n'ont jamais altéré ses rares et excellentes qualités. Ce fut vers le milieu de 1801

que le général Leclerc présenta Davout à sa sœur. La jeune fille, rouge et le front baissé, accepta de confiance, avec l'émotion d'une naïve pudeur et le vague sentiment d'un amour inconnu. Douée des plus séduisantes qualités du cœur et de l'esprit, elle saisit d'un seul coup d'œil, avec cette pénétration qui caractérise les femmes, que ce qui manquait à un passé déjà glorieux, à un présent brillant, et à un avenir que les plus flatteuses espérances faisaient entrevoir plus brillant encore, c'était la douce société d'une compagne capable de comprendre le héros, de charmer son esprit pour adoucir ses fatigues et calmer ses soucis, de lui créer un intérieur où il pourrait trouver avec bonheur le repos du corps et la tranquillité de l'âme. Ces rêves gracieux de la jeune fille se sont réalisés ; et ce n'est pas sans une sympathique et respectueuse émotion que, soixante ans plus tard, on entendait la noble femme qui a si dignement partagé le sort de l'un de nos plus grands hommes de guerre, dire avec une simplicité touchante : « Je « me serais trouvée la plus favorisée des femmes, « si mon admirable frère eût pu être témoin du « bonheur qu'il m'avait assuré avant de s'embar- « quer pour une expédition dont il connaissait les « difficultés et le danger. »

La part de gloire de Davout a été grande dans

les victoires du Consulat et de l'Empire. Nommé d'abord commandant de la garde des Consuls (1), puis commandant en chef du camp de Bruges (2), après la rupture de la paix d'Amiens, il eut pour mission de protéger les côtes depuis l'embouchure de l'Escaut jusqu'à Calais, contre les entreprises de l'Angleterre, et d'organiser, sur cette partie du littoral, l'armée navale qui devait aller conquérir la paix à Londres. L'établissement d'un camp sur des plages marécageuses, sous un climat froid et humide, offrait de sérieuses difficultés; ce fut précisément le motif qui fit choisir Davout. Dès qu'il eut fait la reconnaissance des lieux où les troupes devaient être campées, il fit construire à droite et à gauche du canal d'Ostende, sur les dunes, à proximité des lieux d'embarquement, des baraques formées de perches de sapin et couvertes de roseaux qui croissent dans le pays. Par suite des sondages qu'il avait ordonnés, on s'était procuré de l'eau bonne à boire en creusant dans les dunes à un mètre de profondeur, et il avait ainsi pourvu toute la ligne du camp de fontaines abondantes et salubres. En même temps le service des vivres, celui des hôpitaux étaient complétement organisés. Enfin,

(1) 7 frimaire an x (28 novembre 1801).

(2) 11 fructidor an xi (29 août 1802).

un mois ne s'était pas encore écoulé, que douze demi-brigades, c'est-à-dire douze régiments, étaient installés définitivement dans un pays où, comme l'écrivait le général en chef au ministre de la guerre, « *rien ne marche que l'argent à la main,* » bien qu'il n'eût à sa disposition ni fonds, ni crédits alloués. Prévoyant, actif et sachant stimuler le zèle des fonctionnaires, il avait eu à se louer des préfets de l'Escaut et de la Lys, mais particulièrement de l'ordonnateur en chef Chambon : aussi, dans sa généreuse et impartiale justice, il eut la loyauté de signaler ces fonctionnaires à la bienveillance du gouvernement; action peu commune quoiqu'elle soit un devoir, et qui ne doit pas être passée sous silence. Davout ne s'était pas dissimulé que le plus difficile était de maintenir en santé les hommes campés dans d'aussi mauvaises conditions ; ses troupes, placées le long des côtes, depuis les îles de Walcheren et de Cadzan, jusqu'à Calais, se trouvaient au milieu des marais de l'Écluse, de Nieuport, de Furnes, de Gravelines. Cette ligne de défense était la seule qui pût assurer l'équipement de la flotte batave et la faire parvenir en sûreté jusqu'au port de Boulogne; mais il savait que les Anglais comptaient sur les maladies, pour déranger cette tactique qui rendait leurs croisières impuissantes. Aussi, suivant les sages préceptes de Xénophon, redoubla-t-il de

tille ; voyant, de plus, que les fièvres, sur lesquelles il avait compté comme auxiliaires, n'avaient point exercé dans nos rangs les ravages qu'il en espérait, essaya d'un nouveau stratagème : il fit déposer la nuit, sur différents points du rivage, des balles de laine et de coton provenant du Levant et de l'Amérique, et fit échouer de petites embarcations chargées de marchandises tirées des mêmes lieux où régnaient la peste et la fièvre jaune. Le général en chef, en défiance continuelle, et prévenu, d'ailleurs, qu'il existait des maladies contagieuses dans divers pays de l'Orient et du nouveau monde, ordonna que ces marchandises fussent brûlées avec les embarcations à la marée basse.

Pendant les préparatifs de cette guerre maritime, un changement politique s'opérait : l'Empire était proclamé le 28 floréal an XII (18 mai 1804). Le lendemain, le nouvel empereur, n'oubliant point ses rivaux de gloire, créait les seize maréchaux de l'Empire, et Davout était du nombre. Le 25 prairial (14 juin 1804), il le nommait grand officier de la Légion d'honneur récemment instituée ; puis, lui donnant désormais, suivant l'étiquette de la cour, le titre de cousin, il lui écrivait (1) au camp de Bruges, dont il demeurait toujours le comman-

(1) Le 7 messidor an XII (26 juin 1804).

fluence fâcheuse du froid humide se prolonge jusque dans le printemps : aussi les affections fiévreuses étaient-elles loin de diminuer. Au commencement de mars 1804, il proposait au premier consul de l'autoriser à faire rentrer à Bruges les troupes de l'île de Walcheren, de les remplacer par celles de cette place, et ainsi successivement, de manière à ne laisser jamais longtemps les mêmes hommes sur les mêmes points. Il avait réduit les gardes et corvées afin de diminuer les fatigues, et, pour donner l'exemple, c'est par lui qu'il avait commencé en supprimant tout poste d'honneur. Pour le seconder dans son active sollicitude, il avait choisi comme aides de camp des hommes qui sussent le comprendre; l'un d'eux, de Keredern de Trobriand, avait particulièrement fixé son attention et mérité sa confiance. Comptant près de cinq années de service dans la marine, en qualité de volontaire et d'aspirant, admis dans l'armée de terre en 1799, il y avait fait la campagne du Rhin, puis celle de Saint-Domingue avec le général Leclerc. L'expérience de cet officier, son infatigable activité, son zèle franc et dévoué avaient singulièrement plu au général en chef; et il devint bien réellement le compagnon fidèle de ses travaux. S'il y avait une mission périlleuse et de confiance, c'était Trobriand qui partait, sans souci des obstacles à vaincre, sans crainte des

dant en chef, pour l'inviter à fournir promptement des garnisons sur la flottille batave, et à laisser à Flessingue, dont l'air est très-malsain, le moins de garnison française possible.

La saison des chaleurs étant revenue, Davout renouvela ses observations au sujet de la santé des troupes (1). Il prescrivit (2) la formation, dans chaque division, d'une commission composée d'un commissaire des guerres, d'un officier de santé par brigade et d'un officier de service par régiment, pour s'assurer que les denrées de toute espèce étaient constamment de bonne qualité; il ordonna qu'une heure avant la distribution, la commission procédât à la vérification des aliments et à la dégustation des liquides; il exigea que le pain fût bien manipulé, rassis de vingt-quatre heures; que la viande fût saine et parfaitement fraîche; que la paille de couchage ou de baraquement fût reconnue être de la qualité et du poids voulus; mais ce qui révèle surtout sa pensée philanthropique et la portée de son esprit dans les matières administratives, c'est qu'il « *chargea les officiers généraux, de* « *jour, de surveiller l'exécution de cet ordre, et d'as-*

(1) Ordres du jour des 4 messidor an XII (23 juin 1804), 8 fructidor an XII (26 août 1804).

(2) Ordre du jour du 10 fructidor an XII (28 août 1804).

« *sister eux-mêmes, aussi souvent qu'il leur serait pos-*
« *sible, aux visites que feraient les commissaires.* »

Peu de jours après, il renouvela (1) ces utiles prescriptions ; puis, voyant le nombre des malades augmenter, il écrit au ministre de la guerre pour lui rappeler qu'il a bien pu former des hôpitaux avec des promesses et sans argent, mais que le moment est venu de ne pouvoir plus s'en passer, et il demande avec instance les fonds nécessaires. Le même jour (2), il défend dans le camp, d'une manière absolue, l'usage des mauvais fruits, et ne permet de livrer à la consommation que des fruits cuits ; ordonne l'aération des baraques et déclare tous les chefs militaires responsables de la surveillance qu'il leur impose.

Bientôt il rend compte (3) de l'état sanitaire du camp de Bruges. Les fièvres qui se manifestent presque partout dans les Pays-Bas, pendant les mois d'août et de septembre, ont fait des progrès rapides ; le sixième de l'armée est dans les hôpitaux. Le premier consul lui répond (4) qu'il faut retirer les troupes de l'île de Cadzan, malsaine pour les soldats comme l'est celle de Walcheren ; qu'il

(1) Ordre du jour du 15 fructidor an XII (2 septembre 1804).
(2) Ordre du jour du 26 fructidor an XII (13 septembre 1804).
(3) 30 fructidor an XII (17 septembre 1804).
(4) Le 5 vendémiaire an XIII (28 septembre 1804).

faut avant tout veiller à leur santé, et donne l'ordre de n'en point mettre sur ces points. Le premier consul ajoute qu'il voit bien qu'il a commis une faute, et que l'on aura toujours le temps d'accourir si les Anglais attaquaient Walcheren. De son côté, le ministre de la guerre autorisait le général en chef à abandonner momentanément le camp sous Ostende, c'est-à-dire à porter en arrière la 1re et la 2e division, qui occupaient ce littoral. Mais Davout, envisageant les choses en véritable homme de guerre, convaincu plus que personne de l'importance de la position, fit remarquer qu'il y aurait d'immenses inconvénients à porter ailleurs l'assiette du camp. D'abord, un grand relâchement dans la discipline; les désordres inévitables qu'entraîne le déplacement de beaucoup de troupes; les pertes dans les différentes parties de l'administration du campement, puisqu'il faudrait détruire ce qui existe et réédifier sur d'autres emplacements : changement qui ne pourrait s'opérer sans de grandes dépenses; ensuite, les sérieuses difficultés que l'on rencontrerait dans l'exécution des divers services de l'armée, en raison des localités et des habitants au milieu desquels il faudrait prendre les cantonnements; la désertion des conscrits effrayés du rude métier de la guerre, devenue plus facile, et enfin les

excès auxquels il faudrait s'attendre de la part de soldats longtemps contenus et qui, plus tard, éprouveraient du dégoût à reprendre les camps pendant la rude saison. « Les maladies que l'on « veut fuir, disait-il, on les retrouvera plus fré- « quentes et plus graves par l'usage des fruits « verts que j'ai pu défendre au camp, mais que « je ne pourrai prohiber dans les cantonne- « ments. » Il terminait en disant : « Je prends « sur moi la responsabilité de maintenir le camp; « c'est le parti qui me paraît le plus sage pour le « bien du soldat placé sur le bord de la mer et « échappant en partie, sous la brise du large, aux « influences marécageuses ; c'est le plus militaire, « parce que la défense des côtes y est assurée et « que les évolutions des troupes y sont faciles; « c'est le plus politique, car notre présence sur « le littoral diminue la prépondérance anglaise « dans cette partie de l'Océan, où nous protégeons « l'armement et la réunion de la flottille. Je me « suis attaché à rendre les camps moins insalubres, « par les précautions nouvelles que j'ai pres- « crites; j'ai fait multiplier les secours pour sou- « lager les malades et combattre les causes mor- « bides dues aux intempéries. » En effet, Davout, qui s'occupait de tout, qui voyait tout, avait, pour éviter l'humidité, fait placer des claies sous

la paille de couchage des baraques, déterminé le mode d'aération de celles-ci, fait fumer les viandes, filtrer les eaux au charbon, procédé nouveau alors et peu connu dans l'usage, et prescrit des fumigations à l'acide muriatique. Sous l'entraînante impulsion du général en chef, tout le monde avait rivalisé de zèle et d'activité, chacun avait redoublé ses efforts. Les préfets de la Lys et de l'Escaut prêtaient un concours efficace et empressé; les pharmaciens demandés étaient accourus; les fournitures de couchage et de vêtements s'étaient faites sans délai, et, ce qu'il est important de noter, avec la plus stricte économie dans les dépenses. Il ne suffisait pas d'avoir créé des hôpitaux; car les soldats guéris des fièvres étaient trop faibles pour reprendre immédiatement le service; Davout organisa dans la ville de Bruges un dépôt de convalescents où il maintenait les hommes de manière qu'il pût, à la fois, en rentrer un assez grand nombre, bien rétablis, dans les corps. Ce moyen soutenait la confiance et entretenait le bon esprit. A cette époque (1), l'armée est prévenue qu'une maladie contagieuse s'est manifestée à Malaga et à Alicante. Comme on

---

(1) Ordre du jour du 1er jour complémentaire an XII (18 septembre 1804).

connaissait le parti qu'en pourraient tirer les Anglais, un ordre du jour (1) indique aussitôt les précautions qu'exige la prudence, et enjoint aux commandants des troupes, à ceux des ports, chargés de la surveillance des côtes, de ne rien négliger pour se prémunir contre les bâtiments, débris ou cadavres qui viendraient à échouer. Le retour des pluies d'automne venait de produire des rechutes de fièvres. Davout, après avoir réuni en consultation (2) les médecins militaires et ceux du pays, qui reconnurent que, chaque année, la même humidité ramenait les mêmes effets, arrêta à l'instant la formation de plusieurs cantonnements sur diverses positions les plus élevées, à la distance d'une forte marche du camp. Il désigna lui-même les points où l'on trouverait un air très-pur et des eaux vives propres au rétablissement des convalescents, et tous les vingt jours les deux premières divisions y envoyaient la moitié de leur force effective alternativement. Par ce moyen, il conservait sa position militaire, restaurait les forces des soldats, leur faisait prendre un exercice utile, maintenait la discipline et la bonne

(1) Ordre du jour du 1er jour complémentaire an XII (18 septembre 1804).

(2) Ordre du 13 vendémiaire an XIII (5 octobre 1804).

harmonie avec les habitants. Comme il tenait essentiellement à ce que tous ses actes fussent appréciés de ceux qu'ils intéressaient, il fit connaître à son corps d'armée (1) les conditions souscrites des marchés ayant pour objet le service des subsistances, des fourrages, du chauffage, ainsi que l'ordre, les lieux et époques des distributions. Il ordonna (2) que les hommes embarqués fussent munis de couvertures de laine; et, dans le compte qu'il rendit au premier consul (3), de la situation du camp de Bruges et des opérations militaires, il put faire remarquer que, dans la flottille batave formant l'aile droite de la flottille impériale, si telle division avait eu jusqu'à la moitié de son monde dans les hôpitaux, cependant le moral du soldat n'en avait pas été ébranlé : aucun empressement à quitter le camp ne s'était vu ; point de murmures ; toujours la même bonne volonté, la même ardeur pour le service avaient régné. Rappelant alors les raisons qui l'avaient déterminé à prendre la responsabilité de tenir le camp, il démontrait la nécessité de ne pas éloigner les troupes de plus d'une forte marche d'Ostende.

(1) Ordre du jour du 15 vendémiaire an XIII (6 octobre 1804).
(2) Ordre du jour du 20 vendémiaire an XIII (11 octobre 1804)
(3) Rapport du 22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1804).

« Dans cette dernière condition, ajoutait-il, je « n'aurais pu ni prévenir, ni faire cesser les ma- « ladies, puisque la cavalerie répandue sur cette « même ligne, mais bien en arrière, a plus souf- « fert des fièvres que l'infanterie. Pour me porter « à deux ou trois marches dans les terres, il aurait « fallu réellement quitter le camp et toute position « militaire, rentrer dans les places et quartiers, « rompre la combinaison offensive avec la position « et les mouvements des flottilles, abandonner le « but et les résultats de la campagne. J'ai établi « des hôpitaux à Bruges et à Gand, parce que « l'envoi des malades s'y fait promptement et « économiquement par les canaux, tandis qu'en « les évacuant sur Bruxelles et Anvers, le trans- « port est long, difficile et coûteux. Les six hôpi- « taux de Bruges peuvent soigner trois mille mala- « des. L'un d'eux (1) est spécialement destiné à « recevoir les hommes ne parlant que l'allemand, « le flamand et l'italien ; j'y ai fait attacher des « officiers de santé connaissant ces langues (2). « J'ai à me louer du zèle, du concours actif, de

(1) Rapport du 22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1804).—Ordres du jour du 20 brumaire an XIII (11 novembre 1804) et 5 germinal an XIII (26 mars 1805).—L'hôpital n° 5.

(2) Ordres du jour des 20 brumaire an XIII (11 novembre 1804) et 5 germinal an XIII (26 mars 1805).

« la bonne volonté de tous les officiers, fonction-
« naires publics et administrateurs qui ont été
« chargés de cet important service. »

Mais ce que le maréchal ne disait point, dans son rapport, c'est que dès la formation du camp, et aussitôt qu'il avait reconnu l'influence pernicieuse du froid humide, il avait voulu que toutes ses troupes fussent pourvues de sabots et de chaussons. Ses demandes à ce sujet, adressées au ministre de la guerre, étant restées sans réponse, il en fit faire la distribution à ses frais, et c'était par son dévoué et infatigable Trobriand que ces chaussures étaient payées aux corps chargés d'en faire l'achat. L'aide de camp, pénétré des vues philanthropiques de son général, partageant ses sentiments et son ardeur pour le bien du soldat, portait tantôt cinq, tantôt six, tantôt mille francs, pour solder cette dépense utile mais non autorisée par le ministre. Toutefois, l'Empereur sut les bons résultats obtenus par l'usage de ce genre de chaussures; il en voulut régulariser la dépense par un décret (1),

(1) Décret du 25 vendémiaire an XIII (18 octobre 1804) qui porte : les sabots délivrés aux troupes seront passés à titre de gratification et remboursés aux corps à raison de 80 centimes par homme et par paire de sabots. Les fonds seront mis incessamment à la disposition du commissaire ordonnateur en chef, etc. — Il n'est pas question de chaussons. — La dépense

et c'est alors que le maréchal prescrivit officiellement (1) aux chefs de corps, de faire distribuer des sabots et des chaussons aux troupes du camp, à celles qui étaient aux quartiers des convalescents, appelés quartiers de rafraîchissement, et à celles embarquées sur la flottille batave; mais ni le décret, ni aucune mesure administrative ne s'occupèrent des fournitures antérieurement faites et payées. Le maréchal, qui n'était pas homme à réclamer, quoique sans fortune alors, supporta sur sa solde une dépense qui dépassait trente mille francs. Plus au courant du progrès des sciences que beaucoup de ses collègues, il s'occupait particulièrement des principes de l'hygiène applicables au camp. Il fait substituer le riz à tous les légumes secs (2); cesser la distribution du vinaigre que, seul, il reconnaît être nuisible dans tous les cas et jamais utile, et le fait remplacer par l'eau-de-vie. Son attention, tenue éveillée sur toutes les parties des services administratifs, s'appliquait en même temps aux exercices

---

n'étant régulièrement autorisée que pour l'avenir, le décret ne permettait pas de payer le passé.

(1) Ordres du jour des 27 vendémiaire an XIII (19 novembre 1804), 30 vendémiaire an XIII (22 octobre 1804) et 15 frimaire an XIII (6 décembre 1801).

(2) A partir du 1er brumaire an XIII (23 octobre 1804). Ordre du 30 vendémiaire an XIII (22 octobre 1804)

militaires et aux manœuvres de la flottille. Il assistait aux moindres évolutions, parce que le plus petit bâtiment ne pouvait, en suivant la côte, se rendre d'un port dans un autre, sans être attaqué et poursuivi par les croiseurs anglais. A la fin d'octobre 1804, deux prames de la flottille batave, parties d'Ostende pour Dunkerque, furent assaillies par sept voiles anglaises. Leur défense énergique et couronnée du succès, amena la prise d'un brick ennemi chargé de munitions. La mitraille trouvée à bord était composée de balles creuses remplies de verre pilé et de poisons (1). Au mois de novembre, l'instruction des troupes était complète, et il en rendait compte au ministre, en ces termes (2): « La flottille batave n'a jamais eu de canonniers « de marine pour enseigner la manœuvre de l'ar- « tillerie de mer. Les canonniers de terre ont ins- « truit les soldats. Les officiers d'infanterie se sont « portés avec le meilleur esprit à apprendre d'eux- « mêmes la manœuvre et à l'enseigner ensuite à « leurs soldats. Les troupes embarquées sont main- « tenant bien exercées au canonnage de mer. »

Parmi les mesures de bonne et sage administra-

(1) Lettre au ministre de la guerre du 4 brumaire an XIII (26 octobre 1804).

(2) Lettre au ministre de la guerre du 21 brumaire an XIII (12 novembre 1804).

tion, on doit citer la prohibition des duels. Davout, dont la bravoure, l'intrépidité, le mépris de la mort ne pourraient être contestés par personne, avait horreur du duel ; il le considérait comme une stupidité et une action indigne. Pour lui, le spadassin était un lâche, arrogant et fanfaron quand il croyait pouvoir tuer son homme impunément, mais changeant de couleur et tremblant de tous ses membres en face du feu de l'ennemi. Au camp de Bruges, quelques duels avaient eu lieu ; il en fut très-irrité et publia l'ordre du jour (1) suivant :

« Considérant que l'espèce d'arme employée « dans ces sortes d'affaires ne démontre que trop « l'influence des maîtres d'armes : au premier « duel, les maîtres d'armes, dans chaque régi- « ment, seront punis de la garde du camp pour « huit jours ; au second duel, pour quinze jours ; « au troisième, d'un mois de prison. Le présent « ordre sera lu dans les compagnies, pendant trois « jours. Les généraux de division s'assureront « qu'il en a été donné connaissance à toutes les « troupes et qu'on l'exécute. »

C'est ainsi que le maréchal entendait les braves ; c'est ainsi qu'il comprenait la discipline observée depuis le général en chef jusqu'au dernier soldat ;

(1) Ordre du jour du 30 brumaire an XIII (21 novembre 1804).

chacun payant de sa personne; chacun courbant la tête sous le joug salutaire de la loi. Il disait hautement que les temps de décadence militaire et sociale sont marqués par la fréquence des duels, et il eut l'honneur insigne de ne mener à la victoire que des corps d'armée où l'on ne comptait que des braves.

La justice de l'armée ne lui paraissait ni une institution gênante, ni un obstacle à l'exercice du commandement; il trouvait, au contraire, en elle un puissant auxiliaire de son autorité, et les jugements des conseils de guerre, mentionnés dans des ordres du jour spéciaux (1), étaient régulièrement publiés pour servir d'exemples.

Rien, dans les circonstances difficiles où il se trouvait, n'avait été oublié. Un service régulier des postes par estafettes et ordonnances avait été établi (2). Les colonels étaient chargés (3) de veiller à ce que la solde fût exactement délivrée aux soldats admis aux dépôts de convalescents. Les jours de distribution de l'eau-de-vie (4) étaient fixés. Une statistique sanitaire du camp le mettait à même de

(1) Correspondance générale.—Archives historiques du dépôt de la guerre de 1803 à 1805.

(2) Ordres du jour des 30 brumaire an XIII (21 novembre 1804) et 15 prairial an XIII (4 juin 1805).

(3) Ordre du jour du 5 frimaire an XIII (26 novembre 1804).

(4) Ordre du jour du 5 frimaire an XIII (26 novembre 1804).

juger, pour ainsi dire chaque jour, des forces dont il pouvait disposer (1). Le 21 janvier 1805, le quartier général ayant été transféré de Bruges à Dunkerque (2), il demandait, dès le mois de février (3), que les communes de Cassel et Wormouth, ainsi que les autres villages situés entre Cassel et Dunkerque, fussent laissés à sa disposition, en faveur des divisions du camp de Bruges qui éprouvaient le besoin d'avoir des établissements de convalescence en pays salubre, pour faire changer d'air aux malades dont l'état de faiblesse ne permettait pas l'envoi aux bataillons de dépôt; et aussitôt la demande accordée, un hôpital et un dépôt de convalescents étaient établis pour les troupes de la 3e division du camp de Bruges, et pour celles embarquées sur les divisions de la flottille réunies dans le port de Dunkerque. Les règles relatives aux naufrages, bris et échouement, avaient été rappelées par le ministre de la marine : un ordre du jour (4) porta à la connaissance de l'armée un extrait des ordonnances de 1681, des arrêtés du Directoire des 27 thermidor an VII et 17 floréal an IX sur cette matière, et prescrivit aux généraux

(1) Lettre du 15 ventôse an XIII (6 mars 1805).
(2) Ordre du jour du 5 pluviôse an XIII (25 janvier 1805).
(3) Lettre du 16 ventôse an XIII (11 mars 1805).
(4) Ordre du jour du 15 germinal an XIII (5 avril 1805).

de division de tenir la main à l'exécution des règlements, dans toute l'étendue de leur commandement. Chaque mois, le maréchal rendait un compte particulier de l'état du camp placé sous ses ordres, considéré au point de vue de l'hygiène, de l'instruction militaire, de la stratégie et de la politique. Le ministre de la guerre appelait ces comptes rendus des *rapports historiques* (1). La flottille batave, d'abord ralliée à Dunkerque, dut se réunir à Ambleteuse d'après un ordre de l'Empereur. Davout fait connaître que ce mouvement s'est opéré sans le moindre désordre; qu'il avait fait prendre toutes les précautions à l'avance. « La 1re division, « dit-il (2), a levé le camp de l'Est, pour aller oc- « cuper, à Ambleteuse, celui de la 3e division, du « camp de Saint-Omer, division que le maréchal « Soult a dû faire replier sur sa gauche. Ce chan- « gement m'a déterminé à prendre de nouvelles « dispositions pour l'emplacement des troupes de « la 2e division restée seule à Ostende; ces troupes « doivent fournir au service de la côte, à celui de « l'île de Cadzan, qui exige la plus grande vigilance, « par suite des démonstrations des Anglais. J'ai « réglé cette partie du service de manière à faire « relever fréquemment les postes et les réserves,

(1) Rapport du 15 germinal an XIII (5 avril 1805).
(2) Rapport du 15 germinal an XIII (5 avril 1805).

« afin d'éviter ou d'atténuer, au moins, la fâcheuse « influence du climat. Le camp d'Ambleteuse, formé « par la 1re division, est sur deux lignes. Les dépôts « des régiments ne pourront pas fournir de quoi « compléter à neuf cents hommes les bataillons de « guerre du camp de Bruges, éclaircis par la mor- « talité de l'hiver, suite des fièvres endémiques « d'automne. Il est douteux que les dépôts de con- « scrits, même entièrement épuisés, puissent arri- « ver à ce complet. » Ce rapport remarquable (1) comprend encore des observations judicieuses sur l'organisation de l'armée, la surveillance et la défense des côtes, l'instruction nautique des troupes; sur les travaux effectués pour les communications par les ponts et chaussées, les divers services économiques des vivres; notant toutefois qu'il fait livrer à la consommation le biscuit qui menacerait de s'avarier, et fabriquer successivement pour le remplacer. Les fourrages, le chauffage, les hôpitaux sont l'objet d'observations détaillées, et enfin il se termine en faisant connaître qu'un établissement de convalescence a été créé dans la ville d'Eshelbeke, située dans une position très-favorable, à quatre lieues de Dunkerque. Le maréchal apportait une si grande sollicitude à la composition des

(1) Rapport du 15 germinal an XIII (5 avril 1805).

garnisons de la flottille batave, qu'il avait défendu (1) d'y recevoir aucun homme atteint de maladie cutanée. La prohibition était sous peine, envers les chirurgiens-majors des régiments qui en auraient fourni, d'être mis aux arrêts et à l'ordre de l'armée pour négligence.

Comme le moment d'opérer la descente en Angleterre approchait, un nouvel ordre du jour (2) rappelait aux officiers et sous-officiers qu'ils étaient tenus d'apprendre la théorie du canonnage de mer et l'exercice des péniches; qu'ils seraient examinés scrupuleusement sur ces deux théories, et il faisait aux généraux de division la recommandation spéciale d'y tenir la main.

En ce moment, arrivait le renouvellement quinquennal du Corps législatif et du Tribunat (3). Davout, en sa qualité de maréchal de France, était

(1) Ordre du jour du 20 germinal an XIII (10 avril 1805).

(2) Du 25 germinal an XIII (15 avril 1805).

(3) Et non du Sénat, comme l'ont écrit quelques biographes du maréchal. Le Sénat ne se renouvelait point par élection. Il était inamovible. Ses membres étaient nommés à vie (Constitution de l'an VIII, art. 15. Sénatus-consultes organiques des 14 thermidor an X et 28 floréal an XII. Les colléges électoraux formaient seulement les listes sur lesquelles l'Empereur choisissait les sénateurs qu'il nommait pour compléter le nombre de 120 ; il en nommait aussi sans présentation. — Sénatus-consulte du 14 thermidor an X, art. 63).

de droit, aux termes de la Constitution (1), président d'un collége électoral ; l'Empereur, par décret du 28 ventôse an XIII (19 mars 1805), lui avait assigné celui du département de l'Yonne. Un ordre du jour (2) prévint l'armée qu'il allait s'absenter quelques jours pour remplir ce devoir politique, et que le général Friant commanderait en chef par intérim.

Dès qu'il fut arrivé à Auxerre, il s'enquit auprès du préfet, M. de la Bergerie, des intérêts, des besoins du pays, et particulièrement de la situation de l'école où il avait fait ses premières études. Il apprit que la maison fondée par Amyot, l'ancien évêque, et le traducteur de Plutarque, avait été fermée ; l'École militaire, transférée dans les bâtiments de l'abbaye Saint-Germain, avait pris successivement le titre d'*École centrale*, puis d'*École secondaire*. Elle était alors peu florissante quoique sous la direction du savant abbé Choin. Quant aux Bénédictins, les anciens maîtres de Davout, ils étaient dispersés. Dom Rosman, l'ex-principal, avait fondé une maison à Saint-Georges, dans l'arrondissement d'Auxerre ; Dom Laporte avait trouvé un asile à Augy, hameau non loin de la ville, et là,

---

(1) Sénatus-consulte organique du 28 floréal an XII, art. 50.
(2) Du 28 germinal an XIII (18 avril 1805).

au milieu d'un petit nombre d'élèves, il continuait à exercer son pieux ministère. Davout l'envoie chercher. Lorsqu'il arrive chez le préfet, on le reçoit froidement; mais quand on voit le maréchal aller au-devant de lui et se jeter dans ses bras, l'accueil devient différent; on s'empresse, on lui fait la cour. Il refuse d'abord d'accepter la direction du collége qui devait être réinstallé dans les bâtiments qu'il occupe encore actuellement, ne voulant pas, par délicatesse, prendre la place de l'abbé Choin; mais celui-ci ayant joint ses instances à celles du maréchal, Dom Laporte accepte en réclamant la collaboration de son ancien collègue Dom Ducastel. Le 1er janvier 1806, le collége était installé dans l'antique maison d'Amyot, et Dom Laporte en était le principal.

A son retour au camp, le maréchal fit connaître (1) l'organisation nouvelle donnée aux troupes; la dénomination de camp de Bruges, changée en celle de corps de droite de l'armée des côtes de l'Océan. Cette armée se composait (2) d'une avant-garde de deux divisions : celle du général Oudinot et celle du général Gazan; et de trois corps ayant pour commandants en chef : celui de droite, le

(1) Ordre du jour du 25 prairial an XIII (14 juin 1805).

(2) Au 1er messidor an XIII (20 juin 1805).

maréchal Davout ; celui du centre, le maréchal Soult ; celui de gauche, le maréchal Ney. Un ordre du jour (1) prescrivit l'adoption de mesures nouvelles relatives à la solde ; chargea les commandants des dépôts de convalescents de s'assurer, sous leur responsabilité personnelle, que les hommes y recevaient exactement le prêt de leur régiment ; et un autre ordre du jour (2) prévint le premier corps que, désormais, le quartier général serait à Ambleteuse. Conformément à ces mouvements opérés par ordre de l'Empereur, l'amiral Verhuell, qui avait été nommé commandant en chef de l'aile droite de l'armée navale dans les ports de la Manche, avait reçu l'ordre de réunir toute sa flottille à Ambleteuse. Les Anglais, avertis par leurs émissaires de la réunion ordonnée, prirent leurs dispositions pour enlever les bâtiments français en les attaquant avec des forces supérieures. De son côté, l'Empereur, au courant des préparatifs de l'ennemi, et qui connaissait parfaitement la situation des côtes, avait calculé que le doublement du cap Grinez, où la mer est profonde et permet aux gros bâtiments de guerre d'approcher

(1) Du 10 messidor an XIII (29 juin 1805).

(2) Archives de la marine. — Biographie maritime par Hennequin.

de la terre jusqu'à portée de pistolet, pourrait être efficacement employé à la protection de la flottille. Il adresse au maréchal des instructions secrètes et lui ordonne de s'embarquer à Calais. Le 17 juillet 1805, l'amiral Verhuell fait appareiller de Dunkerque. Dès que les premières voiles paraissent, un feu assez vif, mais qui ne dure pas, s'engage avec la croisière ennemie, laquelle semble vouloir reconnaître quelle sera la résistance. Le 18, à quatre heures du matin, dix-neuf bâtiments anglais, dont deux vaisseaux, cinq frégates, six grandes corvettes, six bricks (1), attaquent la flottille. Le feu de notre artillerie est si nourri et si bien dirigé, que les assaillants sont obligés de reprendre le large. L'amiral continue sa route et arrive à Calais. Pour suivre les côtes jusqu'à Ambleteuse, il lui faut des pilotes; car la navigation près de terre offre des difficultés; mais les conducteurs de Calais qui ont aperçu la flotte anglaise, effrayés des dangers que va courir la flottille, refusent de s'embarquer. Un seul, leur syndic, vieillard de plus de soixante-dix ans, s'offre à l'amiral pour monter son bâtiment. Son exemple entraîne les autres et la flottille batave est bientôt pourvue de pilotes côtiers. Le maréchal

(1) Archives de la marine. — Biographie maritime par Hennequin.

Davout arrivait à Calais; il demande à l'amiral, qu'il voyait pour la première fois, à s'embarquer pour Ambleteuse. Celui-ci refuse, objecte les vents devenus contraires et la présence de bâtiments ennemis signalés en si grand nombre, qu'il y aurait plus que témérité à sortir du port. Le maréchal insiste ; lui déclare qu'il prend sur lui la responsabilité de tout ce qui peut arriver, et exige son embarquement. Verhuell ne cède qu'à l'injonction du maréchal, qui monte sur le navire même de l'amiral avec ses deux aides de camp Trobriand et Bourg. Trobriand, ainsi qu'on l'a vu, connaissait le service de la marine. Le même jour, 18 juillet, vers trois heures après midi, l'amiral sort de la rade de Calais avec vingt et une canonnières et trois prames. Il prend la tête de la ligne et place les prames à l'arrière-garde. Les Anglais s'étaient principalement portés, comme l'Empereur l'avait prévu, sous les caps Blanez et Grinez, pour arrêter la flottille à son passage. A peine arrivée par le travers du cap Blanez, la croisière manœuvre pour attaquer la flottille. A ce moment le maréchal, qui ne pouvait voir d'un peu loin sans le secours d'une lunette, demande au capitaine Trobriand :— « Ne voyez-vous rien ? — Non, lui répond l'aide de camp. — Que font-ils maintenant ? — Ils font des manœuvres, mon-

sieur le maréchal, d'après lesquelles je vois que nous allons être foudroyés et pris. » En effet, une vingtaine de bâtiments ennemis vinrent lâcher leurs bordées à mitraille. La flottille répondit avec vigueur et par des coups si justes et si rapides, que les Anglais, ne se supposant pas en force, s'éloignèrent sous toutes voiles et allèrent se rallier à la division ennemie qui attendait l'amiral Verhuell entre les deux caps. Les deux divisions anglaises, alors rassemblées, se montaient à cinquante bâtiments, vaisseaux, frégates, corvettes, bombardes et bricks qui portaient plus de neuf cents bouches à feu, tandis que les vingt et une canonnières et les trois prames en présentaient à peine deux cents. Le maréchal renouvela sa question à son aide de camp Trobriand : — « Ne voyez-vous rien ? — Je vois, « monsieur le maréchal, qu'ils ont manœuvré de « manière à nous empêcher de passer et qu'il me pa- « raît difficile d'échapper à leurs coups. » — L'attaque commença à la hauteur de Wissant. Des deux côtés, la mitraille cribla les voiles ; mais la flottille batave ayant réussi à entrer dans le canal étroit, situé entre la côte et le banc à laine, les bâtiments ennemis furent obligés à se tenir au large pour éviter le banc, et l'on ne tira plus qu'à boulet. Bientôt, cependant, la flottille arriva sous le cap Grinez. A l'instant, les gros vaisseaux qui pouvaient sans

danger s'approcher de la terre, se réunirent vivement et formèrent une ceinture impossible à franchir. Le maréchal adressa, pour la troisième fois, à son aide de camp cette même question : — « Ne « voyez-vous rien ? — Je vois maintenant, mon« sieur le maréchal, que les Anglais nous serrent « tellement de près qu'il n'y a plus moyen d'é« chapper. » — Le feu de l'ennemi éclata, en effet, avec furie ; mais au même moment, des hauteurs du cap Grinez, trois cents bouches à feu de gros calibre ouvraient un feu épouvantable contre la croisière anglaise. Un volcan semblait avoir brisé ses fournaises et vomissait sur les vaisseaux ennemis un torrent de projectiles qui coupaient les mâts et faisaient des voies d'eau partout. Les bombes exerçaient leurs ravages sur les bâtiments les plus éloignés. Une frégate, atteinte d'un de ces formidables agents destructeurs, fut transpercée du pont jusqu'au delà de la cale et sombra sur l'heure comme si une puissance surhumaine l'eût engloutie dans l'abîme. L'artillerie de terre, dirigée par le général Mathieu-Dumas, secondait, sur les bords de la côte, les foudroyantes batteries des hauteurs du cap, et alors apparut sur ces hauteurs l'Empereur lui-même, qui avait commandé ce feu terrible des pièces placées seulement pendant la nuit précédente. L'amiral Verhuell ignorait cet armement

fait avec promptitude et en secret. Le maréchal seul en avait eu connaissance ; c'est ce qui explique l'opposition de l'amiral à l'embarquement de Davout, son refus de prendre la mer, et l'insistance, l'injonction du maréchal qui devait coopérer à la réussite du plan conçu par l'Empereur ; c'est aussi ce qui donne la raison de cette question plusieurs fois adressée à son fidèle et intrépide aide de camp Trobriand : Ne voyez-vous rien ? parce que l'important était que la croisière anglaise pût s'approcher sans défiance du cap Grinez où elle devait être anéantie. La flottille doubla le cap et arriva en bon ordre sur la rade d'Ambleteuse, bien qu'en se retirant, quelques bâtiments anglais continuassent de lui envoyer, sans succès, des bordées de mitraille et de boulets. Enfin ils virèrent de bord et gagnèrent le large. Les journaux de l'époque avouèrent qu'ils avaient eu, dans cette circonstance, dix-huit cents hommes hors de combat, et les fonds publics à Londres éprouvèrent une baisse sensible.

Depuis le jour de leur embarquement simultané, le maréchal Davout et l'amiral Verhuell avaient conçu une telle estime l'un pour l'autre, qu'il en résulta une amitié réelle et durable. Bien des années après, ils se plaisaient à raconter les circonstances de ce terrible combat. L'amiral ne pouvait oublier le sang-froid, l'intrépidité du commandant

en chef des troupes du camp, qu'admiraient les marins eux-mêmes ; Davout, avec sa modestie habituelle, reportait tout le mérite de l'action à l'amiral qu'il n'avait accompagné, disait-il, que pour partager une responsabilité rendue plus lourde par sa qualité de Hollandais. Noble et digne lutte de l'amitié, dans laquelle l'un voulait en faveur de l'autre rehausser la part de gloire qui revenait également à tous deux.

Les marins glorifiaient surtout le maréchal et ses aides de camp, de leur attitude ferme et impassible : ils ne les avaient jamais vus, disaient-ils, saluer les boulets.

Les différentes divisions de la flottille impériale se trouvant désormais groupées à Boulogne et dans les ports qui l'avoisinent, on n'attendait plus que le signal pour s'élancer vers ces rivages d'Angleterre si souhaités. Les troupes étaient embarquées, et, avec elles, chaque bâtiment portait une grande quantité de munitions de guerre. Le maréchal Davout donna à cette occasion une nouvelle preuve de son inépuisable prévoyance et de sa puissance morale sur l'esprit de ses soldats ; il publia un ordre du jour (1) qui défendait de fumer sur les bâtiments, et qui mettait comme sanction pénale

(1) Du 15 thermidor an XIII (3 août 1805).

à cette prohibition : 1° l'arrestation et la destitution demandée au ministre, des officiers qui l'auraient toléré (car à cette époque on ne supposait pas que des officiers pussent s'oublier au point de fumer); 2° la cassation et l'envoi à la queue de leur compagnie, des sous-officiers qui auraient commis une infraction à cette défense ou qui l'auraient laissé commettre. Cet ordre du jour est remarquable à plus d'un titre : il prouve jusqu'à quel point Davout était maître de la discipline dans son corps d'armée, car nul n'aurait même eu la pensée de faire ce qu'il avait défendu ; et il démontre qu'il suffit d'un demi-siècle en France pour transformer en convenance sociale, en habitude du beau monde, un usage réputé ignoble, proscrit de la bonne société et qu'au camp même et en mer on ne tolérait pas toujours.

Après l'échec que venait d'éprouver la croisière anglaise, le gouvernement britannique vit avec plus d'effroi que jamais les derniers préparatifs de l'expédition. L'armée française allait inévitablement aborder, et le seul moyen de conjurer le danger lui parut être celui de former une coalition nouvelle des puissances du Nord. Tous ses efforts tendirent vers ce but, et l'or qu'elle répandit détermina les Suédois, les Russes, les Autrichiens à déclarer la guerre au naissant Empire.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Troisième coalition. — Levée du camp de Boulogne. — Davout commande le 3e corps d'armée. — Austerlitz. — Davout repousse une dernière tentative de retraite. — L'armée austro-russe et l'Empereur Alexandre vont être prisonniers.—Subterfuge. — L'Empereur Alexandre affirme par écrit l'existence d'un armistice qui n'est conclu que le lendemain. — Paix de Presbourg. — Quatrième coalition. — Campagne de Prusse. — Bataille d'Auerstædt.— Bataille d'Iéna. — Bataille d'Eylau.— Bataille de Friedland. — Entrevue des deux Empereurs à Tilsitt-sur-le-Niemen. — Députation polonaise mal reçue par Berthier, bien accueillie par Davout. — Paix de Tilsitt. — Création du royaume de Westphalie.

Une troisième coalition voulant tenter le sort des armes, les troupes du camp de Boulogne furent bientôt formées en corps d'armée (1); Davout eut le commandement du 3e. Le 5 vendémiaire an XIV (27 sept. 1805), l'Empereur lui écrit pour lui rappeler l'ordre de marche qu'il a dû recevoir du ministre de la guerre et reproduit l'itinéraire déjà parvenu. Le 4, Davout avait passé le Rhin à Manheim

(1) Le 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805).

et se dirigeait sur Neubourg et Munich, tandis que Napoléon, avec le reste de l'armée, faisait capituler dans Ulm le général Mack. Le 5, le maréchal passait l'Inn et signalait sa valeur au combat de Mühldorf, puis à celui d'Amstetten. Après plusieurs affaires à Ried et à Lambach, le 13 brumaire, il trouve à Steyer le corps du général Meerfeld qui avait détruit le pont. Il envoie chercher à la nage, sous le feu des Autrichiens, quelques bateaux qu'ils avaient tirés sur leurs rives, y embarque une soixantaine d'hommes du 13ᵉ léger, les fait passer à la faveur de son artillerie qu'il a placée de manière à protéger les barques et à empêcher l'ennemi de prendre une route qui rejoignait celle de Vienne; les soixante hommes abordent, mettent le désordre parmi les troupes qu'ils attaquent avec vigueur et font six cents prisonniers. Le maréchal ordonne alors de jeter un pont et poursuit le corps autrichien, qu'il atteint le 17 dans les gorges de Marienzell, le détruit presque en entier, lui prend trois drapeaux, seize pièces de canon et quatre mille prisonniers. Il se dirige aussitôt sur Lillienfeld pour attaquer l'armée russe sur ses derrières; mais craignant ce mouvement, l'ennemi passe le Danube à Krems-Mautern.

Le 23 brumaire, le maréchal entrait à Vienne, qu'il ne fait que traverser, et poursuivant sa marche

sur Presbourg, il surprend le pont volant et fait une convention de neutralité avec les Hongrois. Cette convention, quoique n'ayant pas été reconnue par le gouvernement autrichien, eut néanmoins l'effet désiré d'y arrêter les levées d'hommes.

Au milieu de tous ces brillants faits d'armes, l'enivrement de la victoire ne fit jamais oublier à Davout les règles d'une exacte discipline et les principes d'une rigide probité. Sévère pour lui-même, il l'était pour les autres. Le colonel d'un régiment de chasseurs avait exécuté une charge des plus brillantes avec trois escadrons seulement contre la cavalerie russe qu'il avait sabrée et dispersée. Le maréchal, témoin de cette héroïque action, en avait conçu une haute estime pour l'officier qui l'avait accomplie. Mais le colonel, abusant du droit du vainqueur, avait eu la faiblesse de lever une contribution de guerre sur une princesse. La réputation de Davout le précédait dans les pays conquis; on savait qu'il ne manquait point aux devoirs de la justice : une plainte est portée. Elle est remise au capitaine de Trobriand, le fidèle aide de camp du maréchal. Trobriand prévient le colonel que dans une heure le général en chef aura cette plainte. En effet, Davout fait appeler le colonel, et, devant tous les généraux, il lui adresse les plus durs reproches. Il termine en ordonnant la restitu-

tion de la somme exigée, et ajoute : si, en vous, j'avais deux hommes, j'en ferais fusiller un pour servir d'exemple.

Les premiers revers que faisait éprouver à la coalition la rapidité de nos savantes combinaisons stratégiques, permettaient de concentrer toutes les opérations contre l'armée austro-russe. La célérité avec laquelle les mouvements des troupes s'opéraient, donnait occasion à nos soldats de dire, dans leur langage pittoresque, que l'Empereur ne faisait plus la guerre avec leurs bras, mais avec leurs jambes. Figure énergique, qui peignait à merveille ces évolutions inconnues depuis les Romains, où l'on vit des régiments d'infanterie marcher pendant vingt-trois heures de suite. A Austerlitz, à ce combat de géants, comme l'ont qualifié les relations officielles, où deux cents pièces de canon et près de deux cents mille hommes ébranlaient le ciel et la terre, Davout est chargé de contenir l'aile gauche de l'ennemi, afin qu'au moment donné, elle soit coupée et entièrement enveloppée. En effet, à peine la canonnade est-elle engagée, que l'extrémité de l'aile droite de l'armée française est débordée du côté de Telnitz et de Sokolnitz; mais la rencontre imprévue du 3ᵉ corps arrête l'ennemi dont l'aile gauche est environnée et mise en déroute. Cette célèbre bataille, commencée le 2 décembre, ne cessa que le 4. Pendant trois jours

elle fut marquée par des péripéties constamment fatales aux deux armées russe et autrichienne qui avaient réuni leurs efforts contre l'armée française. A la fin de la seconde journée, Davout avait repoussé une dernière tentative de retraite, et l'armée austro-russe était par lui cernée, au point qu'aucun homme ne pouvait s'échapper : l'Empereur Alexandre allait infailliblement être prisonnier. Dans cette pressante extrémité, le czar ne voit qu'un seul moyen de salut : c'est d'invoquer, pour arrêter le mouvement, l'existence d'un armistice. En conséquence, le 4 au matin, le maréchal Davout voit arriver un parlementaire russe qui lui remet le billet suivant :

« Monsieur le colonel comte de Walmoden (1)
« ira avec un trompette vers le général français
« commandant la 3ᵉ division du corps d'armée (2)
« et lui dira qu'il existe un armistice de paix au-
« jourd'hui, six heures du matin, jusqu'à demain,
« six heures du matin, S. M. l'Empereur d'Alle-
« magne étant en conférence avec S. M. l'Empe-
« reur des Français pour la paix à *Utchitz*.

« Par ordre de S. M. l'Empereur de Russie.

« MEERFELD, lieutenant général. »

(1) Que l'on traduit en français par comte de Walmont.

(2) Ce qui veut dire : vers le général commandant le 3ᵉ corps d'armée.

Le parlementaire ajouta que le général Meerfeld désirait conférer de l'armistice avec le maréchal Davout. Celui-ci, sans arrêter son mouvement, et pour ne pas laisser pénétrer dans ses lignes le général autrichien, alla le trouver. Il lui fit remarquer que le billet qu'il venait de recevoir n'était pas suffisant pour qu'il arrêtât le mouvement de son corps d'armée; qu'il devait être naturellement en garde contre toutes les ruses de guerre, et que, ne recevant aucun ordre de son souverain, il pouvait croire que l'on voulait renouveler avec lui ce qui s'était pratiqué à Steyer, après la bataille d'Hohenlinden, à l'armée du Rhin, commandée par le général Moreau; que, bien qu'il ne doutât point qu'il agissait par ordre de l'Empereur de Russie, cependant, en attendant les instructions que pourrait lui donner l'Empereur Napoléon, il lui faudrait au moins l'assurance, par écrit de l'Empereur Alexandre lui-même, que l'armistice a été convenu. Le général de Meerfeld s'empressa d'approuver, et lui donna la certitude qu'il serait satisfait et que tous ses doutes seraient levés. Ils se séparèrent aussitôt.

Le maréchal était à peine rentré à son quartier général, que le premier aide de camp de l'Empereur de Russie, conduit par le comte de Walmoden, vint lui remettre la lettre du général en chef Koutousoff, dont voici les termes :

« MONSIEUR LE MARÉCHAL,

« Sa Majesté l'Empereur, mon auguste maître,
« n'étant pas ici, je viens de lui expédier un
« exprès pour lui demander une assurance par
« écrit qu'une trêve vient d'être arrêtée entre
« l'armée française et celle que je commande.
« En attendant, je vous engage ici ma parole
« d'honneur que l'armistice, conclu pour vingt-
« quatre heures, commence dès six heures de ce
« matin, et que l'Empereur d'Allemagne, après
« en être convenu avec mon auguste maître, est
« allé sur le chemin d'ici à Austerlitz, s'aboucher
« avec le vôtre. Je m'empresse donc d'en préve-
« nir Votre Excellence, en la priant de vouloir
« bien suspendre les hostilités jusqu'à l'échéance
« du terme fixé, et je lui offre, en même temps,
« l'assurance de ma haute considération.

« Le commandant en chef des armées combi-
« nées de Leurs Majestés Impériales de Russie et
« d'Allemagne,

« KOUTOUSOFF.

« A Göding, ce 22 novembre (4 décembre 1805).

« *P. S.* Je prends sur moi de transmettre à
« Votre Excellence, dans deux heures et demie,

« tout au plus tard, l'assurance susmentionnée
« de mon auguste maître.

« KOUTOUSOFF. »

Le porteur de cette lettre, le comte de Walmoden, avait été expédié en toute hâte à l'Empereur de Russie, réfugié à Holitsch, sur la rive gauche de la March, non loin de Göding, où était établi le quartier général de Koutousoff. L'envoyé trouva l'Empereur Alexandre pensif et attendant, au pied d'un arbre, le résultat qu'aurait la ruse qu'il avait imaginée. Il lui fait connaître le doute exprimé par le maréchal et la preuve écrite qu'il exige; aussitôt l'Empereur trace au crayon quelques mots sur un petit morceau de papier qu'il confie à son premier aide de camp, en lui donnant la mission de le remettre lui-même au maréchal Davout. C'est ainsi que ce maréchal reçut en même temps : du colonel Walmoden la lettre du général Koutousoff que l'on vient de lire, et du premier aide de camp le petit billet que voici :

« Le général Meerfeld est autorisé à dire au
« maréchal Davout, de ma part, que l'armistice
« de vingt-quatre heures a été conclu pour l'en-
« trevue que les deux chefs suprêmes de leurs
« nations ont aujourd'hui ensemble à Utchitz.

« ALEXANDRE. »

Le maréchal ne devant plus soupçonner une ruse de guerre, puisqu'il avait une lettre du général en chef russe qui affirmait sur sa parole d'honneur qu'une trêve était convenue, et un billet de l'Empereur de Russie qui certifiait que cet armistice avait été conclu pour permettre une entrevue entre l'Empereur d'Autriche et celui des Français, s'arrêta, par respect pour une parole royale, et prit position à Josephdorff. Il répondit au général Koutousoff qu'il suspendrait les hostilités jusqu'à six heures du matin, et que, pour éviter toute erreur, toute surprise, on se préviendrait une heure d'avance de la reprise des hostilités. Dès que les parlementaires furent partis, il fit prendre copie des lettres qu'il avait reçues et du billet de l'Empereur de Russie ; envoya immédiatement un exprès porter les originaux à l'Empereur Napoléon, en lui rendant compte de ce qui s'était passé ; puis, expédia au ministre de la guerre les copies de ces pièces avec la dépêche suivante :

« Au quartier général à Josephdorff, le 13 fri-
« maire an XIV (4 décembre 1805).

« A Son Excellence Monsieur le Maréchal de
« l'Empire, ministre de la guerre.

« Monsieur le Maréchal,

« J'ai l'honneur de rendre compte à Votre

« Excellence que, rendu aujourd'hui en avant de « Josephdorff avec les divisions Friant et Gudin « et la cavalerie des généraux Klein et Bourcier, « je me dirigeais sur Göding (1), lorsque le colonel « comte de Walmont (2) est venu m'apporter un « billet du général Meerfeld qui annonçait un « armistice de vingt-quatre heures et une entrevue « de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne avec « notre auguste souverain ; le général Meerfeld « désirant en conférer avec moi, j'ai été le voir. « Je lui ai observé que son billet ne m'était pas « suffisant, devant être naturellement en garde « contre ces petites ruses de guerre ; je lui ai cité « *Steyer* (3) et je lui ai déclaré vouloir cette assu-

---

(1) C'était là que se trouvaient le quartier général austro-russe, et, à très-peu de distance, l'Empereur de Russie. Ce mouvement continué, le général en chef russe et l'Empereur Alexandre étaient prisonniers.

(2) Walmoden.

(3) Steyer, ville de la haute Autriche, où le général Moreau, commandant en chef de l'armée du Rhin, signa, après sa victoire d'Hohenlinden, un armistice dans les circonstances suivantes :

« L'archiduc Jean voyant qu'il n'y avait plus moyen de ré- « sister, envoya alors à Wels le général Meerfeld, pour deman- « der un armistice. Ce général se présenta à l'avant-garde fran- « çaise, en disant qu'il était porteur de la paix, et sauva, par ce « subterfuge, douze pièces de canon, qui étaient prêtes à tomber « au pouvoir des Français.

« L'archiduc Charles reconnut, dans cet intervalle, les hau-

au capitaine de Trobriand de se rendre immédiatement au grand quartier général. Le pauvre officier, qui se rappelle l'apologue du pot de terre et du pot de fer, part sans beaucoup d'empressement, et sans prévenir le maréchal, pour obéir à l'ordre qu'il a reçu. Il arrive. Berthier, qui lui avait toujours témoigné de la bienveillance, et qui, par plaisanterie, l'appelait Chateaubriand, lui dit en le voyant, et se rongeant les ongles suivant son habitude : « Eh bien ! monsieur Chateaubriand, vous « faites de belles affaires, vous manquez de respect « à un maréchal ; vous voulez donc être fusillé ? « Ah ! vous dites de belles choses, monsieur Cha« teaubriand !... » Le capitaine veut entrer en explication : aussitôt Berthier l'interrompt par ces mots : « Ah ! cela ne me regarde pas, allez voir « l'Empereur, il est au-dessus. » — Trobriand monte ; frappe. Une voix brève lui répond : entrez. Il ouvre et se trouve en face de l'Empereur, qui lui dit : « Eh bien ! qu'y a-t-il, monsieur ? C'est vous « qui vous permettez de manquer de respect à « un maréchal? — Sire, répond Trobriand, si « Votre Majesté me le permet, je vais lui raconter ce « qui s'est passé ; je ne demande pas à me justi« fier... » Parlez, monsieur. — Le jeune officier répète mot pour mot les paroles du prince de Ponte-Corvo et les siennes.—L'Empereur l'écoutait en se

promenant les mains derrière le dos, autour d'une table. Il hausse les épaules et lui dit : « allez « attendre mes ordres.» —Trobriand sort et trouve au haut de l'escalier le maréchal Davout, qui venait rendre compte à l'Empereur de la sanglante bataille d'Auerstædt.—« Que faites-vous ici ? s'écrie « durement le maréchal ; avez-vous oublié que les « aides de camp des maréchaux n'ont d'ordres à « recevoir que d'eux seuls ? » — « Mais c'est l'Em- « pereur qui m'a fait donner l'ordre de venir. » — « Allez en bas attendre mes ordres. » —Trobriand, un peu rassuré par le ton que l'Empereur, avait pris en le congédiant, était cependant encore inquiet sur l'issue de son affaire. Au lieu de s'éloigner, il prêta l'oreille pour tâcher de savoir ce que l'on déciderait de son sort. Il entendit que le maréchal se plaignait très-amèrement du prince de Ponte-Corvo. — « S'il avait seulement voulu mon- « trer une tête de colonne, disait-il, j'aurais « dix mille braves de plus pour le service de « Votre Majesté » (1).

---

(1) L'inimitié du maréchal Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, pour le maréchal Davout, datait de loin, et tenait à une futile particularité de société. Au commencement du Consulat, le général Davout donnait un grand dîner auquel le général Bernadotte et sa femme étaient invités. Mme Bernadotte arriva, comme tout le monde, à l'heure indiquée ; mais le général avait l'habitude

L'aide de camp, comprenant qu'il ne serait plus question de lui, revint auprès du prince de Neuchâtel et lui raconta ce qui s'était passé. — « Allons, M. Chateaubriand, je vous en félicite, « lui dit-il, mais je vous engage à y prendre garde « une autre fois. »

---

de ne se rendre aux invitations qu'un quart d'heure ou vingt minutes après que tous les convives étaient réunis. On attendit donc longtemps, puis voyant que son mari seul manquait, Mme Bernadotte pria Mme Davout de faire servir le dîner. Il était fort en usage sous le Directoire et au commencement du Consulat, d'appeler à ces dîners certains personnages, plus ou moins artistes, aux manières élégantes, spirituels, gais, adroits mystificateurs, et dont le rôle, dans les réunions, était d'amuser la société. Tout le monde avait pris place autour de la table, et comme on avait pensé que le général Bernadotte ne viendrait pas, il ne restait plus qu'un couvert libre auprès du plaisant chargé d'égayer le banquet, car ceux qui étaient au courant de ces sortes de personnages, ne se souciaient point de leur voisinage. Le général parut enfin. Davout lui dit en riant : « quelle heure est-il donc, général ? » Bernadotte s'excusa en alléguant divers prétextes, et s'assit promptement à la place restée vide. La conversation s'engagea aussitôt avec le personnage qui, jouant le grand seigneur de l'ancien régime, commença par dire qu'il louait grandement le premier consul d'attirer auprès de lui les familles nobles du dernier gouvernement royal ; que c'était le moyen de donner du relief à l'autorité consulaire et d'honorer les victoires du vainqueur de l'Italie. L'adroit conteur, qui avait entendu parler de l'ambition de Bernadotte et qui pressentait ses instincts pour le pouvoir, lui faisait entrevoir un avenir brillant que pourrait assurer l'appui de cette aristocratie reparais-

Pour donner au maréchal une preuve authentique de sa satisfaction, le 16 octobre 1806, l'Empereur lui écrivait en ces termes :

« Mon cousin, je vous fais mon compliment de

---

sant plus puissante après les orages de la révolution. Bernadotte, fasciné par le langage de ce beau parleur, paraissait convaincu qu'il avait affaire à quelque duc ou marquis revenu de l'émigration, dont le crédit allait devenir considérable près du gouvernement nouveau. Les deux interlocuteurs se prenaient les mains et se donnaient des marques d'une estime réciproque. Davout, qui s'était aperçu que le général allait devenir dupe de la comédie, embarrassé, pour Bernadotte, de la satisfaction avec laquelle il se laissait encenser par le mystificateur, prévint Mme Bernadotte qui était à sa droite. Celle-ci, au lieu de s'interposer pour faire cesser une plaisanterie dangereuse, fut ravie de la leçon donnée à son mari, et supplia tout bas le maréchal de la laisser donner complète.—« Gardez-vous bien de le faire avertir ; c'est « un grand ambitieux qui nous a fait attendre, suivant sa cou- « tume, laissez-le aller, s'il est dupe, cela nous amusera. »

Davout se rendit à ce malin désir, et Bernadotte ne fut point prévenu. Après le dîner, lorsque toute la compagnie était depuis quelque temps au salon, Davout, s'adressant au personnage avec lequel le général Bernadotte avait si longtemps causé, l'invita à prendre son violon et à faire danser la bayadère Sacchi, jeune fille alors de seize ou dix-sept ans, qui venait d'arriver, et qui enchanta les spectateurs par la grâce de ses poses, la souplesse de ses mouvements, l'adresse et le merveilleux de ses tours. Bernadotte reconnut alors sa crédulité et fut froissé jusqu'au fond de l'âme de la mystification à laquelle il avait si naïvement prêté. Il en voulut à Davout, ne le revit plus, et ne lui pardonna jamais.

« tout mon cœur sur votre belle conduite. Je
« regrette les braves que vous avez perdus ; mais
« ils sont morts au champ d'honneur. Témoignez
« ma satisfaction à tout votre corps d'armée et à
« vos généraux. Ils ont acquis pour jamais des
« droits à mon estime et à ma reconnaissance.
« Donnez-moi de vos nouvelles, et faites repo-
« ser quelques moments votre corps d'armée à
« Naumbourg. »

Le maréchal, dans la nuit même qui suivit la bataille d'Auerstædt et afin d'augmenter la confusion de l'ennemi, avait envoyé sa cavalerie pour lui couper la route vers Leipsick. Il se dirige lui-même sur cette ville et y prend position le 18 octobre, puis se porte par une marche forcée sur Wittemberg et surprend le pont qui traverse l'Elbe. Ce hardi coup de main eut les plus avantageuses conséquences : Napoléon y accourut pour passer avec toute son armée. Davout entra à Berlin le 25, puis continua sa marche vers l'Oder, surprit le pont de Francfort et fit capituler Custrin à la fin du même mois. Cette place, regardée comme une des plus fortes de la Prusse, avait une garnison de quatre mille hommes qui furent prisonniers de guerre. Trente jours avaient suffi pour conquérir la Prusse et effacer sa monarchie du reste des royaumes ; car les deux armées que la Russie avait

promises n'avaient pu arriver en temps utile. La Prusse avait succombé. Mais espérant se relever de la défaite d'Austerlitz, les Russes venaient à nous. Napoléon leur épargna la moitié du chemin, ainsi que l'énonce le *Bulletin de la grande armée*. Toutes les dispositions furent promptement prises. Davout entre aussitôt en Pologne par Posen; se dirige sur Varsovie; fait surprendre par cent chevaux de sa cavalerie légère le fort de Czenstochow, défendu par sept cents hommes et trente-six pièces de canon; passe ensuite la Vistule et trouve l'armée russe de l'autre côté du Bug, qu'il traverse en présence de l'ennemi; livre et gagne le combat de Czarnowo; s'empare, le 18 décembre, d'une petite île à l'embouchure de l'Ukra, après une vive fusillade d'avant-garde. Le 24, il bat les Russes à l'affaire de Nasielsk; occupe Tycostzyn le 25; culbute les troupes ennemies, conjointement avec le maréchal Augereau, le 26, à Golymin; et prend des cantonnements sur la Narew, en même temps que le reste de notre armée.

L'armée russe, inquiétée par des mouvements inopportuns du maréchal Bernadotte sur Elbing, se concentre tout entière contre Davout; on est obligé de lever les cantonnements pour marcher à son secours; le corps du maréchal forme la droite de l'armée française. Par un mouvement rapide

qu'il opère sur Heilsberg, il atteint une division russe, l'attaque avec vigueur, passe l'Alle, et lui fait douze cents prisonniers, puis marche sur Eylau par Bartenstein. Sa tête de colonne, la veille de la grande bataille de ce nom, était à une lieue de la ville. Il est informé d'une échauffourée qui a eu lieu le jour précédent, entre le général Benningsen et le maréchal Bernadotte et de la réunion de l'armée russe sur un seul point; il part à quatre heures du matin et fait sa jonction à huit heures avec la division Saint-Hilaire. C'est à ce moment, le 8 février 1807, que se livre la sanglante bataille d'Eylau, où soixante-douze mille Russes sont en présence contre cinquante-quatre mille Français. Le combat s'engage par une effroyable canonnade de trois cents bouches à feu, à laquelle répondent les deux cents pièces qui composent toute notre artillerie. Cette pluie meurtrière de projectiles dure jusqu'à ce que le maréchal qui manœuvrait sur notre droite, ayant entendu le canon, s'y porte (1), et vient fondre sur l'aile gauche des Russes. La résistance qu'il éprouve est longue et énergique, et son petit corps d'armée, fort d'en-

(1) Le maréchal Davout suivit ici cet aphorisme de l'art de la guerre, que l'on doit marcher au canon quand il est certain que l'armée avec laquelle on opère est fortement engagée.

viron quatorze mille hommes, est aux prises, jusqu'à dix heures du soir, avec la presque totalité des forces de l'ennemi. Davout, par une suite d'attaques des plus vigoureuses, étonne cette armée qui avait des succès sur d'autres points, et décide du sort de la journée. L'action avait été longtemps indécise et le corps du maréchal Augereau, au centre, était fort maltraité; mais l'armée russe, prise en flanc et à revers, fut obligée de battre en retraite en abandonnant seize drapeaux, vingt-quatre pièces de canon et un certain nombre de prisonniers. Le maréchal garda le champ de bataille, malgré l'ordre de Napoléon, qui, ne pouvant croire à ce succès, dans l'état où en étaient les choses sur le point où il se trouvait lui-même, lui ordonnait de se retirer.

Après la bataille, Davout envoya son aide de champ Trobriand annoncer à l'Empereur la retraite des Russes. Napoléon profita de cette circonstance pour récompenser ce brave officier des services qu'il avait rendus et qu'il ne cessait de rendre, en le nommant chef d'escadron.

Le nouvel échec que venaient d'éprouver les Russes ne fut point une leçon pour eux. La grande armée s'était rapprochée de Danzig pour couvrir le siége que le maréchal Lefebvre faisait de cette place importante, forcée de se rendre par capitulation le

26 mai. Le reste des troupes avait repris ses cantonnements derrière la Passarge. Le corps du maréchal, qui avait eu la moitié de son monde hors de combat, était établi à Allenstein et à Ostérode. Le général russe crut le moment favorable pour surprendre et enlever le corps du maréchal Ney qui campait à l'extrême droite. Dans les premiers jours de juin 1807, les Russes sortirent de leurs cantonnements et attaquèrent ce maréchal à Guttstadt. Napoléon fut surpris. Le maréchal Davout réunit ses troupes à Allestein et marcha au secours du maréchal Ney, qui, pendant deux jours, soutint seul l'effort de l'armée russe et devint, par cette héroïque résistance, l'objet de l'admiration générale. Tandis qu'il fait une retraite qui attire l'ennemi, Davout menace de se porter sur les derrières des assaillants, et, employant une ruse de guerre, leur fait croire qu'il est suivi de toute l'armée française; le stratagème réussit, et l'armée rapidement concentrée force bientôt l'ennemi à reculer; le maréchal Davout le poursuit alors le long de l'Alle, l'atteint, le bat, le 10 juin, à Heilsberg, son camp retranché, et s'empare de Kœnigsberg le 13; assurant ainsi le gain de la bataille de Friedland qui fut livrée le lendemain 14 juin, date anniversaire de celle de Marengo.

En se rendant de Kœnigsberg à Friedland, le

« Prusse : Pour la Prusse, lui ai-je répondu, je « ne puis pas même vous promettre la générosité, « et il n'a pas insisté !... Vous voyez que ma posi- « tion est embarrassante, et que je ne puis pas « voir les députés polonais. — Il faudra donc leur « ôter toute espérance ? — Non, pas précisément : « il en sera du duché de Varsovie comme de la « république Cisalpine (1). — Je vous comprends, « Sire ; mais Votre Majesté m'autorise-t-elle à le « leur dire ? — Je vous laisserai ici avec une « armée, et vous pourrez le leur dire alors ; mais « surtout gardez-vous bien de rien écrire qui « pourrait devenir compromettant. — Oh ! Votre « Majesté peut être tranquille à cet égard. — Vous « soutiendrez l'esprit national, vous leur laisserez « entrevoir la possibilité de recréer un jour la « Pologne. »

La paix de Tilsitt termina cette guerre glorieuse ; elle fut signée le 8 juillet 1807. Napoléon rendit au roi de Prusse la plupart de ses États, moins les provinces polonaises, dont il forma le

(1) La *République cisalpine*, créée et organisée en 1791, avec un Directoire exécutif et une Assemblée législative, fut reconstituée en 1802, sous la dénomination de *République italienne*, avec un président décennal qui était le premier consul. En 1805, elle devint *royaume d'Italie*.

sion de dragons commandée par le général La Houssaye, les deux brigades de cavalerie légère des généraux Pajol et Wattier réunies sous le commandement du général de division La Salle.

Le quartier général du 3ᵉ corps de la grande armée était à Thorn. Dès le 26 juillet, un ordre du jour, daté de ce lieu, révèle le noble caractère du maréchal : « Ayant appris que plusieurs com-
« mandants de place, dans le duché de Varsovie,
« exigent des traitements de table et autres indem-
« nités qui ne peuvent être réclamés que par abus,
« il invite les autorités locales à se refuser à
« toute demande de ce genre ; à lui faire connaître
« ceux des militaires, quels que soient leurs
« grades, qui se permettraient d'exiger de telles
« indemnités ou traitements ; son intention étant
« de les punir sévèrement, de faire restituer, sur
« leurs appointements, l'argent perçu, et de mettre
« leurs noms sous les yeux de l'Empereur. »

Il ordonne que le présent ordre du jour soit imprimé dans les trois langues française, polonaise et allemande, puis envoyé directement aux commissions administratives du duché de Varsovie, aux magistrats des principales villes, avec invitation de le transmettre aux autorités de toutes les communes où il existe des commandants militaires.

Cet acte, qui n'est que la manifestation des

principes d'honneur, de vertu intègre, qui le guidèrent toute sa vie, suffirait déjà pour expliquer toutes les calomnies dont le maréchal fut l'objet : quand on veut réformer des abus, on froisse des intérêts qui n'osent pas toujours s'avouer, et les passions de ceux qu'on blesse s'en vengent en disant beaucoup de mal du téméraire réformateur. Mais Davout n'était pas d'une nature à faiblir dans l'accomplissement des devoirs.

Le 31 juillet, il est prévenu que le territoire polonais a été violé par des soldats autrichiens, qui sont venus y chercher et enlever quelques déserteurs de leur nation. Il écrit aussitôt au ministre de la guerre Berthier, pour l'avertir qu'il envoie sur les lieux un officier afin de prendre connaissance des faits et demander, s'il y a lieu, satisfaction auprès de l'officier supérieur autrichien qui commande de ce côté.

Le maréchal, n'ayant point reçu d'instructions qui lui indiquassent l'époque à laquelle il devait être rendu à Varsovie, fit connaître (1) qu'il avait l'intention de n'y arriver que vers le 20 août, parce que c'était le moment où le territoire prussien serait évacué par nos troupes. « Deux raisons, dit-il, « me déterminent à prendre ce parti : la première,

---

(1) Lettre au ministre de la guerre Berthier, du 1er août 1807.

« c'est de tirer du pays prussien le plus de res-
« sources possible en vivres et particulièrement
« en viande, afin de ménager, sous ce rapport, le
« duché de Varsovie; la seconde, c'est de me
« soustraire au déluge de plaintes auxquelles doit
« donner lieu le passage des cinquième et sixième
« corps d'armée ; plaintes, aux causes desquelles
« je ne pourrais remédier, et qui seront d'autant
« plus nombreuses que, du 5 au 8 août, trente
« mille hommes doivent séjourner à Varsovie. Si
« je suis bien informé, les mesures pour assurer
« les subsistances dans les lieux de passage jusqu'à
« cette dernière ville, n'auraient pas été très-bien
« prises, ce qui donnerait lieu à beaucoup de
« désordres, »

Davout réunissait toutes les qualités que Xénophon (1), le plus grand écrivain militaire de l'antiquité, exige des conquérants et des fondateurs d'empire; il avait la prévoyance, la profondeur de vues, le génie organisateur. Il faut, disait Socrate (2), qu'un général sache préparer tout ce qui est nécessaire à la guerre, et pourvoir à tous les besoins des soldats; que son esprit soit fertile en

(1) *Cyri institutiones*, lib. I, cap. VI.—Collection grecque de Didot.

(2) *Xenophontis memorabilia*, lib III, cap. I. — Collection grecque de Didot.

expédients : qu'on le voie vigilant, adroit, industrieux ; qu'il ait de la patience, de la présence d'esprit ; bienveillant et sévère, loyal et rusé, qu'il soit ménager de ses ressources, prompt à s'en procurer ; prodigue et avare : aimant à donner, mais plus encore à garder ; habile dans la défense, savant dans l'attaque. Tel fut le héros d'Auerstaedt ; tel il se montra surtout dans son commandement de Pologne, plus tard, au blocus de Hambourg, puis, comme ministre, en 1815.

Dès les premiers jours d'août, il se fait rendre compte de l'état de l'artillerie et de celui des places situées sur la Narew et la Vistule. Il signale (1) à l'Empereur les travaux de défense à faire exécuter ou à compléter. Pultusk, lui dit-il, sur la rive droite de la Narew, peut jouer un rôle dans la guerre offensive ; Siérock, au confluent de la Narew et du Bug, près de la frontière de Galicie, aurait une grande importance dans les guerres où entrerait le duché de Varsovie, tant contre l'Autriche que contre la Russie, et il rappelle que l'un des ponts, communiquant à cette ville, située sur une hauteur escarpée, était à peine en défense, le 12 mai, lorsque les Russes y firent une très-vive attaque, avec soixante mille hommes, qui furent

(1) Lettre du 5 août 1807, datée de Varsovie.

repoussés. Modlin, également sur la rive droite de la Narew, à l'endroit où elle se jette dans la Vistule, se trouve placée à l'angle des deux rivières et défendue par des bastions et des ouvrages qu'il lui paraît d'autant plus utile de terminer, que cette ville a une manutention de dix fours qui peuvent cuire trente à quarante mille rations de pain par jour. Il en est de même de Praga, faubourg de Varsovie, sur la rive droite de la Vistule, dont les défenses, déjà considérables, ont besoin d'être achevées et augmentées ; sa manutention, de deux fours, peut cuire sept mille rations par jour. Cette place possède tous les bâtiments nécessaires aux approvisionnements. Par prudence pour la sûreté de la ville, un grand magasin à poudre devra être établi dans une des lunettes du camp retranché qui est en avant de l'ancien faubourg, et qui se compose de huit lunettes fermées à la gorge, palissadées et garnies de chevaux de frise. Enfin, des casernes doivent être préparées : elles pourront contenir onze mille deux cents hommes. Les ouvrages de la place de Thorn, plus bas, sur la Vistule, ont besoin, à droite, au centre et à gauche, de recevoir un complément indispensable.

La prévoyance du maréchal, pour l'emplacement d'un magasin à poudre, était justifiée, deux jours plus tard, par une épouvantable catastrophe.

Une prolonge portant des munitions pour les charger sur un bateau amarré au port de Thorn, en face du magasin à poudre situé au bord de l'eau, prit feu et sauta. Immédiatement le bateau qui contenait déjà trente milliers de poudre et beaucoup de projectiles, fit explosion (1). Toutes les maisons voisines furent détruites, une partie de la ville fut endommagée; cinquante personnes furent tuées ou blessées grièvement. Mais le magasin, renfermant quatre cents milliers de poudre, avait été fortement ébranlé, sa toiture n'existait plus, et il était couvert de débris enflammés; une nouvelle explosion, plus terrible que la première, était imminente. Le général Jordy, commandant de la place, et une vingtaine de soldats intrépides s'élancent vers le magasin; les uns y pénètrent, les autres montent sur les combles, jettent en bas les bois, les poutres allumés, et, avec le secours des pompes de la ville, parviennent à conjurer tout danger nouveau. Le maréchal, en rendant compte de ce terrible accident, ajoute : « Sur cent événements semblables, « on ne pourrait espérer une seule chance favo« rable. » Aussi, toujours fidèle aux principes

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Thorn, le 7 août 1807. — Rapport au prince de Neuchâtel, ministre de la guerre, du 8 août 1807.

d'une impartiale justice distributive, il signale la conduite digne d'éloges des généraux, officiers, sous-officiers et soldats dont il cite les noms, qui se sont exposés à une mort que l'on pouvait regarder comme certaine, particulièrement ceux qui ont pénétré dans le magasin et en ont enlevé des débris embrasés.

En recevant le commandement qui lui était confié, le maréchal s'était particulièrement attaché à se rendre compte des mœurs, des usages et des idées politiques du peuple polonais. Il en avait lu l'histoire. Il avait étudié les populations au milieu desquelles il devait commander. La nation se divisait alors en trois classes bien distinctes : la noblesse proprement dite, c'est-à-dire les grands, parmi lesquels l'aristocratie avait dégénéré en oligarchie; la classe moyenne comprenant ce que l'on peut appeler la petite noblesse, où se rencontraient l'instruction et des principes bien arrêtés de liberté, mûris par les leçons de l'histoire et les malheurs de la Pologne ; puis enfin le menu peuple courbé encore sous le joug de l'ignorance et des préjugés ; habitué au servage et ne désirant guère un état meilleur ; mais partout le sentiment national profondément enraciné et capable de produire l'héroïsme. Davout comprit tout de suite que pour opérer une régénération politique, il n'y avait ni à compter sur les

grands de la noblesse, ni à s'appuyer sur la dernière classe. La partie intermédiaire de la nation était la seule capable de comprendre les principes de 1789, que le maréchal n'oublia jamais, et qui lui paraissaient les seuls éléments de nature à fonder ou plutôt à rétablir, mais sur une base solide, un gouvernement monarchique et constitutionnel en Pologne.

L'Empereur, en créant par droit de conquête le duché de Varsovie, avait institué une commission de gouvernement provisoire. Eut-il l'intention bien réelle de rétablir une monarchie constitutionnelle en Pologne? il est permis d'en douter (1). Le

---

(1) Le baron Méneval raconte, dans ses *Souvenirs historiques*, qu'une convention signée à Saint-Pétersbourg, le 5 janvier 1810, par l'ambassadeur de France, portait : 1° le royaume de Pologne *ne sera jamais rétabli* ; 2° les noms de Pologne et de Polonais ne figureront désormais dans aucun acte public ; 3° toute réunion au grand-duché de Varsovie d'une partie du territoire qui aurait appartenu à l'ancien royaume de Pologne, est interdite. L'Empereur Alexandre s'empressa de la ratifier et de l'envoyer à Paris; mais le cabinet des Tuileries ne put pas l'accepter, d'abord parce que l'ambassadeur n'ayant reçu aucune instruction à ce sujet, on ne pouvait la considérer que comme un projet de convention, et ensuite parce que les termes exclusifs et absolus de sa rédaction, décelaient plutôt un vainqueur qui dicte ses volontés, qu'un monarque vaincu sur un champ de bataille; enfin cette ratification empressée avant toute communication préalable, était, à elle seule, un obstacle qui devait faire repous-

duché de Varsovie, donné au roi de Saxe, est une idée qui exclut celle de la constitution d'un peuple indépendant; quant à Davout, il eut dès l'origine et il conserva dans la suite, la pensée que le rétablissement d'un gouvernement de Pologne, libre de toute influence étrangère, était une nécessité de cette politique européenne que l'Empereur des Français et ses conquêtes avaient désormais établie.

---

ser un tel projet de traité; cependant Napoléon y substitua un autre projet qui contenait l'engagement, de la part de la France, de ne favoriser aucune entreprise tendante à rétablir la Pologne, et qui rendait commune à la Russie et au grand-duché de Varsovie, l'interdiction de toute extension de territoire pris sur l'ancien royaume de Pologne. — *Souvenirs historiques* de M. le baron Méneval, t. 1er, p. 468.

Bien que ces projets n'eussent eu aucune suite, ils révélaient néanmoins la pensée intime des souverains sur la malheureuse Pologne; ils laissaient deviner ce qui avait pu être dit aux conférences de Presbourg, de Tilsitt, d'Erfurth; et l'Empereur Napoléon, circonvenu par l'admiration vraie ou feinte que l'Empereur Alexandre lui exprimait, par les démontrations d'une amitié qui, certainement, n'était point sincère (les événements postérieurs l'ont bien prouvé), caressant l'idée chimérique d'une domination universelle, abandonna la pensée que le maréchal Davout cherchait sans cesse à lui rappeler, de faire de la Pologne, en la rétablissant comme État européen, une digue à opposer aux envahissements et aux coalitions du Nord. C'était au moment où la Russie battue et démoralisée, la Prusse et l'Autriche conquises ne pouvaient point s'opposer aux projets de Napoléon, qu'il fallait relever la Pologne. Davout l'avait reconnu et avait dirigé tous ses efforts vers ce but.

C'est dans cet ordre d'idées qu'il dirigea sa conduite et combina toutes les mesures de son administration. L'Empereur, d'après un système que Davout n'approuvait point, avait pris tous les membres du gouvernement provisoire parmi les grands de la Pologne. L'oligarchie qui ne pouvait rien produire de stable, était encouragée par le gouvernement français; Davout, quoique avec réserve et convenance, la combattait. Il ne négligeait point de découvrir ses pensées à l'Empereur sur la portée politique des hommes qu'il avait choisis. Le 14 août 1807 il envoyait à l'Empereur la note suivante (1) sur les personnes qui composaient le gouvernement provisoire de Pologne :

« M***, président, est un vieillard vénérable,
« d'une probité sans tache; mais d'un esprit
« borné. A la tête faible et se laisse mener.

« S. P*** est instruit, manie bien la parole. Sa
« politique est prudente; mais il est sans caractère.
« Riche et avare. Allié à la famille*** qui est aujour-
« d'hui dévouée à la Russie, et qui espère, par le
« mariage d'un des siens avec une princesse impé-
« riale de Russie, rétablir la Pologne et rendre le
« trône héréditaire dans sa maison.

« G***, grand chambellan, est probe, a le sens

(1) Datée de Skierniewice, le 14 août 1807.

« droit; mais il est vieux, et il a des liaisons avec « les ***.

« W*** est un bon Polonais, chaud, actif, capa- « ble de tout sacrifier à la bonne cause. Il est trop « violent.

« B*** est homme d'esprit, riche, capable de « mener les affaires avec dextérité ; mais d'un ca- « ractère versatile, il a été à la Russie tant que « l'influence de cette puissance a pesé sur la Polo- « gne.

« D*** est instruit et aime à le montrer. Il est « riche, vain, ambitieux. Plutôt brouillon que « homme d'État.

« S*** passe généralement pour être probe. D'un « caractère faible et pacifique.

« B***, ministre de l'intérieur, passait pour « avoir de l'esprit et du caractère. Depuis qu'il est « au ministère, il manque de l'un et de l'autre.

« P***, chargé de la police, a peu de moyens.

« L***, ministre de la justice, est bien à sa place; « il est probe et judicieux.

« P***, directeur de la guerre, est paresseux, a « peu de moyens pour cette fonction. Les femmes « et les favoris le gouvernent ; il est extrêmement « léger.

« Il est malheureux qu'on ait inspiré des pré- « ventions à Votre Majesté contre K***, en ce mo-

« ment en Russie ; c'est une des plus fortes têtes
« de Pologne : il serait à désirer qu'on employât
« ses talents. »

A cette note était jointe celle qui suit, sur la levée générale de la noblesse polonaise, et sur les moyens d'utiliser cette masse de cavalerie :

« L'histoire de la Pologne, y est-il dit, mentionne plusieurs époques où la levée générale de la noblesse a sauvé l'État. Les plus grands rois de ce pays y ont eu recours et presque toujours avec succès ; mais ceux des princes que la force étrangère avait élevés sur le trône, craignant d'en être renversés par cette milice nationale, aimèrent mieux faire des sacrifices et subir la loi des oppresseurs de la Pologne, que d'avoir recours à une mesure aussi dangereuse pour leurs personnes.

« Les grands du pays secondèrent ces dispositions du trône, parce que la plupart d'eux, haïs de la noblesse, craignirent des vengeances de la part de leurs ennemis réunis et armés.

« Une suite de rois donnés à la Pologne par la puissance étrangère, ayant suivi le même système, on ne se rappelait l'usage de la levée générale de la noblesse que dans l'histoire. L'amollissement de la nation en a été la suite, l'esprit militaire a été anéanti parmi la noblesse,

« celui de l'intrigue a pris sa place, et depuis « l'époque du règne du premier des Saxons (1), la « levée de la noblesse a été regardée comme une « calamité publique.

« On ne dissimule pas que de bons esprits ont « pensé de la sorte, mais la dernière levée de la « noblesse, pratiquée par le général Dabrowski, a « dû les en faire revenir. L'expérience a dû les « convaincre que, moyennant une bonne organisa- « tion, cette levée peut être de la plus grande « utilité pour le pays. Le secret de cette organi- « sation consiste dans le choix des officiers que « l'on donnerait à cette multitude de nobles. Le « général Dabrowski, n'ayant pas assez d'officiers « sous la main, avait seulement prescrit que cha- « que centaine de nobles devait se choisir trois « officiers. Ce moyen a réussi au delà de toute « croyance. Dans le courant d'un mois, plus de « cinq mille nobles se réunirent à Lowiez. Les « troupes les mieux disciplinées ne peuvent pas se « conduire avec plus de sagesse que cette noblesse. « La plupart d'entre eux ont servi pendant toute « la campagne avec zèle et valeur quoique sans « paye ; mais tandis que cette estimable noblesse « donnait tant de preuves de son dévouement à la

(1) Auguste II, *dit* Frédéric-Auguste.

« chose publique, le gouvernement provisoire,
« institué par Sa Majesté l'Empereur, travaillait à
« faire rentrer ces braves gens dans leurs foyers.
« Des proclamations réitérées leur signifièrent
« qu'on n'avait pas besoin d'eux. Dégoûtés d'un
« service ingrat, les nobles se retirèrent le cœur
« navré de douleur. Ceux qui restèrent, forment
« aujourd'hui plusieurs régiments de cavalerie.
« Ces régiments disputeront de valeur avec les
« nations les plus belliqueuses, quand des règle-
« ments bien entendus et une discipline sévère,
« sans être avilissante, auront été introduits parmi
« eux.

« Quant à la levée générale de la noblesse, pour
« l'avenir, voici ce que je crois qu'il faudrait pra-
« tiquer : décréter que :

« 1° Tous les nobles seront tenus de monter à
« cheval lorsqu'ils y seront appelés, sous peine de
« confiscation de biens et de dégradation de leur
« noblesse ;

« 2° Ils porteront un uniforme déterminé par
« un modèle envoyé dans chaque département. —
« Il en sera de même pour le harnachement du
« cheval ;

« 3° Les officiers seront choisis parmi eux ;

« 4° Tous les ans, il y aura réunion, pendant

« quelques jours, par exemple, en octobre et en
« mai.

« On croit pouvoir assurer que le nombre dépas-
« serait dix mille hommes de cavalerie. Le géné-
« ral Dabrowski en a réuni plus de cinq mille, et
« nous n'avions pas alors tout le pays de la rive
« droite de la Vistule qui fourmille de petite
« noblesse. La plupart des nobles de Posen et de
« Kalisz attendaient même à voir plus clair dans
« la politique pour se déterminer. Aujourd'hui,
« autorisés par le gouvernement, ils monteront à
« cheval; le nombre s'en élèverait à plus de quinze
« cents bien armés.

« La prévention du gouvernement provisoire de
« Pologne, injuste et préjudiciable, contre les sol-
« dats nobles, va si loin, qu'il veut réformer jus-
« qu'à l'ancienne dénomination de *towarzysk* et la
« remplacer par *grenadiers*. La nation tient à ce
« nom, pourquoi la choquer sur ce point? Nous
« aurons peu de grenadiers, tandis que des mil-
« liers de towarzysk accourront à l'armée, pourvu
« qu'on les traite avec honnêteté et non pas avec
« cette dureté allemande qu'une âme élevée ne
« peut guère supporter.

« Organiser les gardes nationales avec un uni-
« forme et des règlements qui seraient les mêmes
« partout.

« Les juifs, qui sont nombreux en Pologne et « parcourent tout le pays, seraient propres à for- « mer des compagnies de guides pour l'armée. « Chaque synagogue serait chargée d'en fournir « un certain nombre armés, montés et équipés.

« Enfin, établir dans le duché de Varsovie la loi « française de la conscription militaire. »

Telles étaient les idées du maréchal Davout sur la situation politique de la Pologne, au moment où il en prenait le commandement militaire. L'Empereur, pour assurer à plusieurs de ses lieutenants une position de fortune qui leur permît de soutenir le rang auquel il les avait élevés, leur avait, par un décret (1), accordé des domaines dans le duché de Varsovie; mais la commission provisoire de gouvernement élevait mille difficultés pour retarder et même éluder l'exécution de ce décret. Le maréchal signale (2) les plus sérieuses dans sa correspondance avec l'Empereur, et lui fait connaître (2) « que, relativement à l'article de la lettre « de Sa Majesté qu'il a communiqué à M. Vin- « cent (3), son résident, et qui concerne la ré- « serve faite de vingt millions de domaines pour

(1) Décret du 30 juin 1807.
(2) Lettres datées de Skierniewice, le 15 août 1807.
(3) Résident de l'Empereur à Varsovie.

« être donnés aux Polonais désignés, et dont « M. Vincent a envoyé l'état à M. Maret (1), il « paraît que l'évaluation en a été exagérée, et que « les généraux Dabrowski et Zajoncheck ont « réclamé contre la désignation qui les regarde, « et M. Vincent a dû requérir la commission du « gouvernement de compléter la dotation de « cinquante mille francs de rente, conformément « au décret de Sa Majesté.

« Quant à la propriété (2) que je dois à la muni- « ficence de Votre Majesté, j'ai cru qu'il pourrait « être intéressant, pour le bien de son service, « d'y faire faire dès à présent, tant en réparations « qu'en améliorations, une dépense qui absorbera « une partie du revenu. Cela aura au moins le bon « effet de prouver aux Polonais qu'on ne pense « pas à abandonner leur cause, opinion qu'on « cherche à mettre dans toutes les têtes. »

Ainsi, la délicatesse du maréchal le portait à dépenser dans le pays même la portion la plus considérable du produit de ces propriétés, dépendantes naguère du domaine national de Pologne, que le droit de conquête venait avec justice d'arracher à la Prusse vaincue. Ses sentiments philan-

---

(1) Depuis duc de Bassano.

(2) La principauté de Lowiez.

thropiques servaient, tout à la fois, les intérêts d'un peuple cruellement opprimé sous les trois puissances du Nord, et les principes de 1789, auxquels on le vit toujours fidèle au fond du cœur, même au milieu des splendeurs impériales. Comme il avait pris au sérieux le rétablissement d'un gouvernement polonais, il s'efforçait de détruire les bruits répandus à dessein par les émissaires des puissances ennemies, que la France ne voulait tirer de la Pologne que des hommes et de l'argent pour satisfaire son insatiable soif de conquêtes, mais qu'il n'entrait nullement dans ses vues ambitieuses de constituer en Europe un État libéral et indépendant, elle qui semblait ne rêver qu'une monarchie universelle. Les considérations politiques qui lui dictaient ses observations, n'étaient jamais séparées des mesures militaires que commandait la situation des armées françaises, relativement aux puissances subjuguées. « J'ai fait camper, écri-
« vait-il (1) à l'Empereur, mes divisions : la pre-
« mière, près de Varsovie; la deuxième, à So-
« chaczew, et la troisième sur la rive gauche de
« la Vistule, un peu au-dessous de Thorn. Mes
« motifs sont : la santé du soldat, qui éprouve

(1) Rapport à l'Empereur, daté de Skierniewice, le 15 août 1807.

« moins de maladies dans un camp que dans les
« habitations la plupart malsaines dans ce pays;
« et ensuite de ramener à nous, par le spectacle
« d'une bonne discipline, les esprits des habitants
« que nous ont entièrement aliénés les désordres
« affreux que les troupes du 6e corps ont commis
« dans leur passage à Varsovie, et commettent
« encore sur la route qu'elles tiennent pour se
« rendre en Silésie. Non-seulement une foule de
« pillages ont lieu, mais quelques assassinats ont
« été commis à Varsovie.

« La constitution que Votre Majesté a donnée
« au Duché (1) n'est encore connue du public que
« d'une manière très-imparfaite; mais ce qui en
« a transpiré, a suffi pour rallier au parti de la
« France ceux que les premières nouvelles avaient
« aliénés.

« La masse des habitants est composée de véri-
« tables Polonais, qui n'oublieront jamais que c'est
« Votre Majesté qui leur a rendu une patrie. »

Ces nobles sentiments, dont le maréchal se rendait ici l'interprète, révélaient la pensée intime de cette classe moyenne que Davout avait bien appréciée, pensée en opposition avec les idées des grands, qui n'avaient point encore abandonné la

(1) Du 3 mai 1807.

chimérique espérance de s'asseoir sur un trône rétabli d'une manière moins militaire et moins libérale que par la France. De là naissaient des jalousies et des froissements. Zajoncheck et Dabrowski, dont les services éminents avaient déjà brillé avec éclat dans la gloire de la France, et qui, de nouveau et les premiers, avaient déterminé le récent mouvement populaire en faveur de Napoléon s'avançant vers la Pologne comme un libérateur, étaient mécontents du gouvernement provisoire, qui les traitait avec une défaveur marquée. Zajoncheck se plaignait surtout d'un prince ***, qui avait favorisé sa propre légion avec une partialité préjudiciable aux deux autres commandées par lui, Zajoncheck et son collègue Dabrowski. Des plaintes, des menaces de démission se faisaient entendre ; on ne voulait plus servir si l'on devait être sous les ordres du prince en question.

Enfin, le maréchal arrive le 17 août 1807 à Varsovie. Aussitôt il y organise une police civile et militaire. Comme il y avait un grand nombre d'étrangers plus ou moins suspectés d'être des émissaires envoyés pour répandre des inquiétudes, il exige des aubergistes la tenue d'un registre, et astreint les habitants à faire connaître leurs locataires. Il imprime l'activité nécessaire aux travaux qui doivent être continués à Praga, à Siérock, à

Thorn, à Modlin, bien qu'il n'ait point de fonds pour cela, et demande qu'on lui en envoie au plus vite. Il écrit (1) au major général, prince de Neuchâtel, que le service de la viande ne peut être établi qu'en passant des marchés, et qu'il ne faut pas compter moins de deux cent cinquante à trois cent mille francs par mois; que, du reste, tous les services seraient assurés avec une allocation de quatre cent mille francs par mois. Il le prévient qu'il a remis entre les mains des agents polonais les différents magasins des subsistances et toutes les autres parties du service. Ces mesures lui ont paru les meilleures à prendre, afin d'éviter l'odieux des réquisitions, et de laisser aux autorités locales la responsabilité de leurs actes et des plaintes qu'ils pourraient provoquer. En même temps, pour rassurer les esprits et servir de réponse aux bruits sourdement répandus que les Français, après avoir épuisé toutes ses ressources, abandonneraient la Pologne quand ils ne pourraient plus en rien tirer, Davout faisait insérer dans les journaux une note portant qu'il résultait d'une lettre de M. l'intendant général Daru, communiquée à la commission de gouvernement, que l'Empereur Napoléon avait ordonné qu'on laissât dans le duché de Varsovie d'im-

(1) Lettre du 21 août 1807, datée de Varsovie.

menses magasins de toute espèce, afin que les troupes françaises qui doivent y séjourner ne fussent pas à la charge des habitants pour leur subsistance. Cette lettre renferme un état où l'emplacement de chaque magasin, ainsi que la nature et la quantité des denrées qu'il contient sont indiqués. Des ordres sont donnés pour que ces magasins soient remis, sous inventaires, aux administrations polonaises. Le service de la viande est assuré pour quarante mille hommes, au moyen du transport de bestiaux expédiés des contrées voisines. Les lecteurs, ajoutait-on, verront dans ces détails une nouvelle preuve de la sollicitude de l'Empereur Napoléon pour les peuples du duché de Varsovie et de la grande Pologne; en laissant au milieu d'eux une partie de son armée pour veiller à leur défense, il a voulu que le séjour des troupes fût un avantage pour le pays.

Mais les Polonais de la Russie et de la Galicie désiraient vivement la guerre, parce qu'ils y voyaient, avec l'aide de nos armes, la réalisation de leurs espérances. Davout, qui était persuadé que, pour mettre un terme aux envahissements des hordes du Nord, et élever un obstacle à leurs coalitions, c'était de leur opposer la digue d'un peuple belliqueux soutenu par la France, et digne de comprendre désormais un gouvernement constitution-

nel, transmettait à l'Empereur l'expression de leurs sentiments, en y joignant les considérations politiques les plus propres à faire ressortir la nécessité de tirer de l'oppression une nation généreuse qui avait partout, et jusque sur le sol de l'Amérique, à Saint-Domingue, versé son sang pour nos seuls intérêts. Il demandait que le roi de Saxe, titulaire du duché, organisât le pays, car rien ne pourrait se terminer avec le gouvernement provisoire dont les membres inhabiles étaient retenus, d'ailleurs, par mille sentiments divers, flottant sans cesse entre la crainte de déplaire au conquérant de l'Europe, et le désir de conserver leur fortune placée sous la domination de la Russie et de l'Autriche (1).

Puis, s'adressant aux membres eux-mêmes de la commission de gouvernement, le maréchal leur faisait remarquer que les subsistances des troupes, les approvisionnements nécessaires étaient mis à leur disposition; que la présence de nos soldats devait leur être avantageuse, puisqu'ils n'auraient à fournir que les fourrages qui leur seraient payés par la France, mais qu'il y avait nécessité d'activer la mise en pratique des magasins et des divers services auxquels ils avaient à pourvoir (2).

---

(1) Lettre datée de Varsovie, le 22 août 1807.

(2) Lettre à la Commission, du 1er septembre 1807.

Son esprit, tout à la fois actif et méthodique, souffrait de l'inertie de la commission et des tracasseries que suscitaient les Prussiens dans leur manière d'exécuter le traité de Tilsitt. Il signalait (1) à l'Empereur les difficultés résultant du conflit qui existait entre les autorités de ces deux nations plutôt ennemies que rivales. La commission polonaise, chargée d'organiser la partie du Neu-Ost prussien réunie au duché de Varsovie, avait fait arrêter, à Tychoczin, deux employés d'origine prussienne, prévenus de malversations, et le président de la chambre de Bialistock, encore toute composée de Prussiens, avait fait arrêter aussitôt l'économe d'une terre située dans le nouveau territoire cédé à la Russie et appartenant à l'un des membres de la commission, en déclarant que c'était par représailles de l'arrestation des deux employés prussiens à Tychoczin.

A Konitz, district de Netze, un magistrat prussien avait forcé une commission, envoyée par le gouvernement polonais, à se retirer dans une heure, sous peine du bâton, et les Français occupaient encore le pays !

A Lyck, un officier de hussards portant des

---

(1) Lettre du 3 septembre 1807.

dépêches, avait également été arrêté, conduit à Kœnigsberg, où ses dépêches avaient été lues.

Des troupes prussiennes, envoyées à Gurzno, Strassbourg et Lautenbourg, pays appartenant au duché de Varsovie, y avaient frappé des contributions, et enlevé, en se retirant, deux habitants polonais.

« J'ai donné connaissance, dit le maréchal (1), « de toutes ces infractions au traité et de beaucoup « d'autres encore, en lui envoyant les pièces à « l'appui, à M. le maréchal Soult, plénipotentiaire « de Votre Majesté, afin qu'il puisse réclamer satis- « faction du gouvernement prussien. Du reste, il « paraît que les Prussiens espèrent la guerre et « que leur roi est déterminé à hasarder ce qui lui « reste.

« Une lettre qui a été adressée au roi de Prusse, « lui dit que Votre Majesté n'a pas été éloignée de « lui rendre le duché de Varsovie, sous les condi- « tions auxquelles il est donné au roi de Saxe. « C'est ce qui explique pourquoi les grands de « Pologne et les membres du gouvernement ne « font rien et craignent de se compromettre avant « le dénouement. »

(1) Même lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 3 septembre 1807.

Toutefois, l'ordre s'établissait et la confiance commençait à renaître parmi les habitants, grâce à la bonne et honnête administration du maréchal, mal secondé par les autorités du pays, et manquant des fonds nécessaires pour pourvoir aux dépenses indispensables. A ce sujet il écrivait à l'Empereur (1) : « Votre Majesté a laissé soixante mille « francs à ma disposition. Je dois l'assurer que le « bien de son service exige, dans les circonstances « actuelles, que je dépense beaucoup en courses « d'officiers et en représentation. *Je n'ai pas cru « convenable de toucher de la ville la plus petite chose. « Ces usages que la guerre peut légitimer, ne se tolèrent « pas dans un état de paix* (2). D'un autre côté, j'ai « cru devoir, pour le bien du service de Votre « Majesté, employer les revenus de la principauté « de Lowiez à restaurer le château, afin de prou- « ver que j'étais le premier à faire fond sur les « arrangements actuels. Ainsi, en ne recevant pas

(1) Lettre datée de Varsovie, le 4 septembre 1807.

(2) Dix mille francs de frais de table, par mois, étaient accordés par l'Empereur à chaque maréchal commandant un corps d'armée en Pologne et dans la vieille Prusse. Cette somme était fournie par les villes conquises et en temps de guerre ; mais cette allocation, quoique supprimée le 1er août 1807, était encore payée par beaucoup de pays occupés militairement, afin de se concilier la bienveillance des vainqueurs.

« les dix mille francs par mois, je serai bientôt
« gêné et obligé à des économies nuisibles.

« *Je n'aurais point fait ces réflexions, s'il m'avait été possible d'engager une partie de ce que je tiens dans ce pays de la munificence de Votre Majesté; mais il y aurait trop d'inconvénients à prendre ce parti.* »

Par esprit de justice et pour être conséquent avec les principes de philosophie morale qui le guidaient dans toutes ses actions, ce qu'il ne se permettait pas à lui-même, il le défendait aux autres. En Allemagne, selon l'usage, les officiers avaient droit à la table de leur hôte. Un ordre du jour (1) déclara que cet usage ne serait pas applicable au duché de Varsovie. Cette mesure ne fut pas acceptée sans observations. Le ministre de la guerre (2) demanda des explications au major général (3), et celui-ci reçut de Davout une lettre (4) contenant les raisons qui l'avaient déterminé. Il disait que cette disposition, pratiquée de tout temps chez les Allemands, était d'autant moins admissible

(1) Du 17 août 1807.

(2) Le général de division Clarke, nommé ministre de la guerre par décret du 9 août 1807.

(3) Le maréchal Berthier, prince de Neuchâtel, etc., etc.

(4) Lettre au prince de Neuchâtel, datée de Varsovie, le 4 septembre 1807.

en Pologne, que la France n'y venait pas en conquérante, mais en libératrice; qu'à aucune époque, le peuple polonais ne s'était soumis à cette coutume, et qu'elle avait excité les plus vives réclamations quand les troupes françaises, passant l'Oder, voulurent l'y introduire.

Pendant qu'il cherchait à tranquilliser les populations, à leur inspirer la confiance, il n'oubliait point de pourvoir à la défense des places importantes. Les travaux repris à Praga, à Siérock, Modlin et Thorn, avaient été poussés avec vigueur; mais l'argent avait été bientôt épuisé; le major général, pour ne point faire ouvrir de nouveaux crédits, avait donné l'ordre de suspendre les travaux, alléguant que le gouvernement polonais devait être tenu de fournir les fonds nécessaires. Davout en référa à l'Empereur (1); il lui démontra que l'on ne pouvait pas imposer un tel sacrifice à un pays pauvre où, par suite de l'absence d'institutions politiques, il n'y avait ni commerce ni industrie; où les idées fausses d'une oligarchie impuissante font sacrifier tout à l'apparence d'un luxe inutile; en un mot,

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Skierniewice, le 21 septembre 1807.

où la vie sociale n'étant ni comprise ni développée, on vit misérablement.

A ces considérations, tirées de la connaissance des hommes et des lieux, venaient se joindre des faits qui ne prouvaient que trop la gravité de la situation. Une épizootie, telle qu'en amène ordinairement le passage des armées dans les campagnes, faisait périr tous les animaux, et la nourriture des troupes devenait de plus en plus difficile. Le gouvernement n'avait ni fonds, ni crédit, ni volonté pour s'en procurer ; il ne voulait rien faire sans consulter le ministère du roi de Saxe, et ce ministère ne répondait à aucune de ses questions. Il existait, sur la Vistule, quatre cents bâtiments chargés de vins, de grains, de farine, de denrées de toute nature, destinés à Varsovie ; mais ils ne pouvaient y arriver, parce que les eaux étaient trop basses ; le défaut de fonds ne permettait pas de songer à leur déchargement, et le manque de bonne volonté des autorités départementales situées près de la Vistule en empêchait, d'ailleurs, l'arrivage. Il n'y avait pas à recourir aux charrois militaires pour en opérer le transport par la voie de terre, car le nombre insuffisant de voitures était absorbé par les besoins journaliers du service des subsistances, qui en aurait exigé une plus grande quantité. Le

duché de Varsovie renfermait (1) une armée de quatre-vingt-dix mille hommes, et il y avait impossibilité de la nourrir avec les seules ressources du pays, que l'on se hâtait de spolier de toutes les manières; « et, disait le maréchal, il y a bien des « gens qui s'en mêlent (2). Votre Majesté m'ayant « recommandé de ne m'immiscer que le moins pos- « sible dans les affaires des Polonais, je n'en parle « que comme renseignements, et je n'y interviens « d'aucune manière. Il est à désirer que le roi « de Saxe vienne, avec des hommes assez fermes « et assez éclairés, pour trancher dans le vif et « mettre un frein à tout ce gaspillage. »

Davout exprimait des craintes sérieuses pour les subsistances. Il s'était rendu à Varsovie, auprès de la commission du gouvernement, pour l'inviter à prendre des mesures telles, que ce service fût enfin assuré. Cette commission avait nommé un comité des subsistances, composé de quatre membres, et, à ce sujet, le maréchal écrivait à l'Empereur (3) : « Cela fait espérer que l'on trouvera « bonne foi, probité, bonne volonté. *On cherche*,

---

(1) Lettre à l'Empereur, Varsovie, le 25 septembre 1807.

(2) Lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 25 septembre 1807.

(3) Même lettre du 25 septembre 1807.

« *par mille moyens d'intrigues, à indisposer toute la*
« *nation,* QUI MÉRITE LA BIENVEILLANCE DE VOTRE
« MAJESTÉ ; *cette nation recèle, peut-être plus qu'au-*
« *cune autre, des intrigants et des intrigantes de la*
« *première force.* »

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Remise du duché de Varsovie au roi de Saxe. — Intrigues pour éluder l'établissement du régime constitutionnel. — État des esprits en Pologne. — Principes politiques. — Division de la nation en deux partis. — Manœuvres, langage diplomatique pour détourner l'Empereur de l'idée de rétablir un gouvernement polonais. — Efforts persévérants de Davout pour combattre cette tendance.—Il soumet les biens de sa dotation aux impôts, comme en France.—Son exemple froisse des intérêts. — Intrigues dévoilées. — L'Empereur n'admet pas ses idées.

La remise du duché de Varsovie avait été faite au roi de Saxe, et l'arrivée de ce souverain était annoncée pour le mois d'octobre. Les agents polonais, ainsi qu'on l'a dit, étaient en possession de tous les services, mais leur gestion restait soumise à la surveillance des commissaires des guerres et des employés français. Pour opérer régulièrement ces changements, le maréchal avait ordonné d'apposer les scellés sur tous les magasins, de dresser immédiatement des inventaires, ce qui avait mis un terme aux déprédations poussées jusqu'au dernier excès lors de l'évacuation des troupes. Il avait, en même temps, fait défense aux habitants d'ache-

ter des denrées provenant des magasins français, autrement que dans des ventes publiques autorisées par l'intendant général. Ces mesures avaient réussi complétement ; plus d'un garde-magasin avait été constitué en fraude, et, pour ne citer qu'un exemple de l'efficacité des moyens employés, le magasin de Bromberg avait présenté, *en plus des quantités énoncées :* neuf mille quintaux de grains et farines, soixante-huit mille boisseaux d'avoine. Ces différences expliquaient le désordre qui avait existé ; les denrées étaient versées dans les magasins sans procès-verbaux, ou sur des procès-verbaux constatant de fausses avaries.

L'entrée du roi de Saxe à Varsovie fut précédée de onze jours par l'arrivée dans cette ville de M. Schoûfeld, à qui ce souverain avait donné la mission de supprimer la commission provisoire de gouvernement, et de la remplacer par le conseil des ministres, dont il donnait la présidence à M. M***. Toutefois, ce conseil, provisoire lui-même, avait reçu l'ordre de référer des plus petites choses au roi de Saxe, d'attendre son arrivée, et de ne faire aucune organisation.

« Il est bien évident, écrivait à cette occasion « le maréchal à l'Empereur (1), que, depuis le

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 9 octobre 1807.

« voyage de Votre Majesté à Dresde, il y a une
« continuité d'intrigue pour éluder l'établissement
« du régime constitutionnel : elle se développe
« chaque jour ; le chef de cette intrigue doit être
« M. S. P***. Des membres de l'ancienne commis-
« sion de gouvernement ont exprimé leurs regrets
« de leur ridicule opposition aux plus petites
« choses, et s'excusent en la rejetant sur ce que
« leur faisait dire de Dresde M. S. P***.

« On ne peut se dissimuler qu'il n'y ait, depuis
« quelque temps, un grand changement dans la
« disposition des esprits, qui sont travaillés de
« toutes les manières, ce qui est très-facile à opé-
« rer, vu la légèreté de cette nation.

« Sachant que Votre Majesté juge de ces sortes
« de choses par des faits, je lui en citerai plu-
« sieurs :

« 1° Le premier est relatif aux donations faites
« par Votre Majesté. On a mis et on met encore
« en usage toutes les mauvaises difficultés, toutes
« les vexations, en un mot toutes les manœuvres
« qui peuvent rendre illusoires les bienfaits de
« Votre Majesté. Il n'y a pas d'exagération à dire
« que plus de la moitié des donataires ne touche-
« ront rien, par l'effet des demandes en argent et
« en nature qui absorbent tous les revenus, et qui
« sont réparties arbitrairement.

« M. le résident (1) donnant à cet égard à « M. Maret (2) de très-grands détails, je ne les « répéterai pas.

« 2° M'étant aperçu qu'on cherchait à égarer « les esprits sur l'article de la constitution qui « abolit l'esclavage, et ayant eu lieu de voir que, « même chez le prince ***, on parlait hautement à « ce sujet, les membres du gouvernement et le « ministre de l'intérieur, B***, ont été invités à « éclairer l'opinion ; ils ont fait des promesses « verbales, et, non-seulement ils n'ont rien fait, « mais votre résident ayant envoyé aux rédacteurs « des journaux polonais et français un article sur « le servage, rédigé dans le meilleur esprit, le « journal français, seul, l'a inséré, et il faut em- « ployer l'autorité pour le faire mettre dans les « autres.

« Cependant il est d'autant plus nécessaire « d'éclairer l'opinion sur ce point que, d'après les « rapports des derniers officiers français revenus « de Russie, les nobles lithuaniens qui s'étaient « le plus prononcés à l'approche des Français, « leur ont parlé de l'abolition de l'esclavage comme « d'une mesure qui indisposerait contre nous toute

(1) M. Vincent, conseiller d'État.

(2) Depuis duc de Bassano.

« la noblesse, non-seulement de la Pologne russe, « mais même du pays que nous occupons. Ces « nobles disaient que l'opinion avait pris cette « direction depuis quelque temps, à la suite de « rapports venus de Varsovie.

« Du côté de Bialistock, il paraît qu'on avait « préparé, dans quelques villages, des révoltes de « paysans, sous le prétexte de la liberté, pour que « cela fît une impression dans les provinces voi- « sines.

« 3° J'ai donné connaissance dans le temps, à « Votre Majesté, des mauvaises difficultés que la « commission de gouvernement avait faites, pour « qu'on ne publiât pas dans les journaux la consti- « tution qui doit régir le duché de Varsovie. Il a « fallu l'y faire insérer par autorité, et aujour- « d'hui, malgré l'arrivée d'un commissaire du roi « de Saxe, on ne la connaît encore que de cette « manière. M. de Schoûfeld s'est borné à publier « une proclamation de son souverain, qui, du « reste, est dans un bon esprit.

« 4° Pour les subsistances, on a répandu pres- « que officiellement le bruit que le pays était « chargé de pourvoir à tous les besoins de l'ar- « mée française, en pain, viande, etc., et lorsque, « pour détruire l'espèce de consternation que ce « bruit avait répandu, j'ai pris la mesure, ainsi

« que j'en ai rendu compte à Votre Majesté, de « faire remettre aux administrations polonaises « tous les magasins qui existaient dans le duché « de Varsovie, et qui étaient destinés à la subsis- « tance des troupes que Votre Majesté y laissait, « non-seulement des lenteurs affectées ont été « apportées dans l'exécution, mais lorsqu'enfin le « travail a été terminé et qu'on a dû donner con- « naissance au public des résultats, ceux-ci ont « été exposés d'une manière fausse, et on a fait « courir des bulletins où l'on disait que les den- « rées que nous avions remises étaient toutes ava- « riées.

« 5° Il n'y a pas d'obstacles que n'éprouve le « colonel Krazinski pour la formation des chevau- « légers polonais, qui doivent faire partie de votre « garde. Comme l'opposition qu'on a éprouvée « à cet égard vient du prince ***, je vais entrer « dans quelques détails sur sa conduite :

« Dès la formation de ce régiment, trois de ses « aides de camp, le comte P***, le prince P.S*** « et le comte F***, qui y étaient entrés comme « officiers, ont donné leur démission. Deux autres « officiers de sa légion, le prince L*** et S***, ont « refusé leur nomination ; pour ce dernier, qui « était à mon état-major, j'ai acquis la certitude « que c'était par les conseils du prince.

« Dans un moment où on lui donnait connais-
« sance d'une lettre du maréchal Bessières (1),
« qui annonçait que Votre Majesté autorisait à
« admettre dans ce régiment ceux des nobles
« polonais servant dans les régiments nationaux,
« et ayant les conditions requises, qui voudraient
« y entrer, le prince, pour empêcher l'effet de
« cette mesure, s'est permis de dire : « *Peut-on,*
« *lorsqu'on se dit bon Polonais, chercher à lever des*
« *régiments pour le service de la France! A-t-on*
« *oublié le sort qu'ont subi nos malheureux compa-*
« *triotes à Saint-Domingue ?* »

« Des nobles polonais, dans les régiments,
« ayant demandé à passer dans la garde, ont été
« mis en prison par leurs chefs ; le colonel Kra-
« zinski ayant réclamé, il lui fut répondu officiel-
« lement par le prince, qu'il y aurait lieu de crain-
« dre une trop grande diminution dans les régi-
« ments si les demandes étaient accordées.

« Je me suis assuré aussi que lorsque des jeu-
« nes gens arrivaient pour entrer, comme simples
« gardes, dans le régiment des chevau-légers,
« le prince leur faisait proposer d'entrer, comme
« sous-lieutenants, dans la ligne.

« Mais ce qui m'a paru le plus fort, c'est que

---

(1) Colonel général de la garde impériale.

« parlant au prince des mesures à prendre pour « compléter ce régiment, il m'a assuré que vous « ne pouviez y mettre beaucoup d'importance, « puisque vous en aviez confié le commandement « au petit colonel Krazinski. Je lui ai répondu « très-sèchement qu'il n'appartenait à personne « de blâmer les choix faits par Votre Majesté.

« Toutes ces entraves m'ont déterminé à écrire « la lettre ci-jointe, à la commission de gouverne- « ment ; il en est résulté des ordres qui auront, « je l'espère, de bons résultats.

« Dans sept à huit jours, il partira un déta- « chement de cent vingt chevaux, ce qui portera à « cinq cents le nombre d'hommes montés destinés « à votre garde.

« Pour revenir à ce qui regarde le prince ***, « je dois dire à Votre Majesté que si sa légèreté, « ses indiscrétions, et le peu d'amis qu'il a, ne le « rendent pas très-dangereux, cependant, par les « conseils qu'il reçoit et les personnes qui se ser- « vent de lui, il pourrait arriver telle circonstance « où il serait nuisible. J'ai lieu de le croire, en « général, assez mal disposé.

« Un exemple vous donnera une idée de son « astuce : il me présente un jour un chef de batail- « lon estropié, en me demandant de l'admettre « dans les bureaux du commandant de la place où

« il serait utile, connaissant les deux langues. J'ac« corde cette demande. Quelques jours après, il le « fait colonel et il l'institue commandant de place « pour les Polonais. Tous les rapports des troupes « polonaises lui sont adressés; il signe des billets de « logement, et donne des ordres comme le com« mandant de la place Target. Celui-ci ne s'aper« çut de tout cela qu'après plusieurs jours, et, sur « l'avis qu'il m'en donna, j'envoyai des ordres « pour arrêter cet abus, et pour faire connaître à « cet officier qu'il ne devait se considérer que « comme officier d'état-major, sous les ordres du « commandant de place.

« Avant-hier le prince est venu m'apporter l'iti« néraire que devait tenir le roi de Saxe, en me « disant qu'il avait fait choix de son chef d'état« major pour aller au-devant du roi, disposer les « escortes, etc. Je l'ai prié de vouloir bien se dis« penser de donner des ordres qui ne pouvaient « point le concerner; je lui ai dit que son chef « d'état-major ne pouvait pas quitter son poste sans « mon approbation, et qu'en un mot les ordres les « plus convenables seraient donnés.

« Le général Dambrowski (1), occupant le pays « que doit parcourir le roi, sera chargé de l'accom-

(1) Ou Dabrowski.

« pagner et de faire toutes les dispositions néces-
« saires.

« Il serait oiseux de rendre à Votre Majesté
« toute cette conversation qui, de la part du prince,
« a été toute en protestations, mais qui n'a rien
« changé à l'idée que j'ai conçue de lui depuis
« quelque temps. Toutes ces misérables intrigues
« sont sans grands inconvénients dans les circon-
« stances actuelles ; mais, si la guerre survenait,
« elles seraient plus ou moins nuisibles.

« J'ai l'honneur de vous envoyer, Sire, une note
« faite par quelqu'un de sûr, et qui est à même de
« bien observer. Elle peut donner à Votre Ma-
« jesté des renseignements positifs sur les moyens
« d'intrigues de ce pays.

« Je ne finirai pas sans citer encore un fait qui,
« quoique peu important, fera connaître à Votre
« Majesté l'habileté des intrigants de ce pays. Le
« général Béliard est venu ici pour faire terminer
« sa prise de possession. Après son départ, une
« personne vint me trouver pour me remettre
« une note qui pouvait me donner des préven-
« tions contre ce général. Lorsqu'il est revenu ici,
« je lui ai communiqué franchement cette note ; il
« m'a juré sur son honneur qu'elle ne contenait
« que des faussetés ; qu'il n'avait jamais eu de con-
« fiance dans le prince *** ; qu'ainsi il ne serait

« jamais dans le cas d'avoir avec lui des liaisons « aussi intimes qu'on le supposait. Je ne doute pas « de cette déclaration, puisque ce général m'a tou- « jours parlé dans ce sens.

« Au surplus, il y a ici la plus grande union « parmi les généraux français. La meilleure har- « monie règne entre le résident de Votre Majesté « et moi, et l'excellente discipline de vos troupes « contribue beaucoup à diminuer l'impression que « peuvent produire toutes ces misérables intri- « gues. »

Voici la note dont il vient d'être parlé ; note reconnue exacte par le maréchal Davout et qui fait parfaitement connaître la situation politique des esprits en Pologne à cette époque. Nous verrons plus loin que ce document ne fit pas plaisir à l'Empereur : il parut n'en faire aucun cas, dans sa correspondance, pour n'être pas obligé d'y porter l'attention qu'elle méritait et d'adopter, peut-être, un plan d'organisation qui n'entrait point dans ses vues.

NOTE.

« Il existe en Pologne deux partis bien pronon- « cés qui divisent toute la nation.

« L'un est composé de la majorité de la grande « noblesse et de ses créatures. Ce sont les hommes « qui ont perdu leur pays par leurs divisions, qui,

« dépourvus d'un véritable sentiment de patrio-
« tisme, se sont toujours vendus sans pudeur à celle
« des puissances voisines qui a jugé dans son inté-
« rêt de les acheter. Ces hommes légers, corrom-
« pus, entichés de leurs priviléges, amis du faste,
« protecteurs de la féodalité et du servage, qu'ils
« regardent comme la base de leur considération
« et de leur fortune; ces hommes, dis-je, ne sont
« ni les amis de l'Empereur, ni les partisans de
« la France. Opposés aux Prussiens, qui les éloi-
« gnaient des places et avaient établi pour leurs
« paysans une sauvegarde légale, ils ont vu égale-
« ment avec aversion le gouvernement de la maison
« d'Autriche, qui les a tenus dans une sorte d'a-
« baissement. La Russie seule s'est concilié leur
« affection, parce que la Russie a raffermi les
« institutions féodales, et qu'elle leur a accordé ces
« prérogatives dont ils sont si jaloux.

« Ces familles puissantes sont en garde contre
« toutes les innovations qui tendront à diminuer
« leur influence. La constitution de 1791 n'a point
« été leur ouvrage; elle fut le produit de cette effer-
« vescence que la révolution française avait répan-
« due dans toute l'Europe; et si elles se mêlèrent
« alors d'un mouvement dont elles ne pouvaient
« empêcher l'essor, ce fut afin d'en régler le cours.

« L'oligarchie constitutionnelle est le rêve favori

« de ce petit nombre de familles patriciennes. Le « secours de la France leur a été agréable, tant « qu'il n'a comporté aucun sacrifice, et qu'il leur « a permis d'espérer qu'elles seraient délivrées de « la présence de nos armées dès que la conquête « serait achevée. Elles voulaient notre assistance « pour recouvrer leur influence despotique, mais « jamais elles ne nous ont aimés. »

« Divisées entre elles, même par des rivalités « implacables, elles ne trouvent de centre d'union « que dans la ferme volonté de tenir la petite « noblesse et les paysans sous le joug.

« Des intelligences dans plusieurs cours, des « correspondances actives, des intrigues conduites « par des femmes, tels sont les moyens employés « par cette classe, sur laquelle on ne doit faire « aucun fond, et qui trahira la France à la pre- « mière occasion.

« L'autre partie se compose de quelques nobles « de la première volée, qui sont éclairés sur les « vrais intérêts de leur pays, qui veulent marcher « avec leur siècle, et qui sentent que, n'ayant « rien à craindre de la France, ils ont tout à espé- « rer de son appui. La petite noblesse, qui n'a « rien à perdre aux changements, et qui ne peut « qu'y gagner de la considération et des biens ; le « bourgeois, qui attend tout des principes français

« et rien de la générosité des patriciens, forment « la masse de cette autre faction. Elle ne manque « pas d'hommes entreprenants et éclairés, on « n'aurait à se méfier que de son exaltation. Cette « classe est le seul instrument qui puisse servir « aux desseins de la France. Elle tend à former « un peuple. Ses intérêts sont d'accord avec les « nôtres. C'est elle qui, dans la dernière révolution, « s'est prononcée avec courage ; c'est elle qui a « peuplé l'armée française, en Italie, de bons et « braves soldats ; c'est chez elle que l'armée, pen- « dant son séjour en Pologne, a trouvé des secours « que les grandes maisons n'ont livrés qu'avec répu- « gnance, et ont refusés toutes les fois qu'elles ont « pu le faire sans se compromettre. Aujourd'hui, « l'armée polonaise n'est composée que de cette « classe moyenne, qui est un vrai foyer d'énergie.

« C'est entre ces deux partis que la politique « de la France a à choisir. Mais ce choix ne peut « être douteux. On a l'expérience de la mauvaise « foi et de la duplicité des uns ; leur position seule « indique la route qu'ils doivent suivre. Les autres, « au contraire, nous ont toujours désirés, appelés, « défendus. C'est en flattant l'ambition des grands « que la France a toujours échoué dans les entre- « prises qu'elle a faites en Pologne. Y former un « peuple qui ait de l'esprit national, dont les

« institutions soient en harmonie avec les nôtres, « tel est l'intérêt de la France ; et ce but ne sera « point atteint, si un petit nombre de familles, ou « plutôt une espèce de coterie, est chargée de « concourir à l'exécution de ce plan.

« Au moment de l'entrée de Sa Majesté en « Pologne, les grands ont été vivement alarmés ; « ils voyaient autour de la personne de l'Empe- « reur des généraux polonais qui avaient suivi le « sort de la France ; quelques autres hommes, « poursuivis par les puissances copartageantes, « et devenus Français par inclination et par inté- « rêt. Ces hommes pouvaient influer sur les choix « que Sa Majesté avait à faire pour organiser un « gouvernement provisoire. Les personnages qui, « en 1794, avaient montré aux Russes et aux Prus- « siens le plus de courage, pouvaient être appelés « aux principales fonctions, et alors c'en était fait « de la prépondérance des patriciens. Le moment « était décisif : aussi, dès que l'Empereur fut « arrivé à Varsovie, on s'empressa de représenter « comme des hommes dangereux les *Ignace Potocki*, « les *Kolontag*, et tous ceux qui avaient voulu, « dans la dernière révolution, affranchir les pay- « sans et sauver la Pologne par des mesures fatales « à quelques individus, mais qui eussent peut-être « préservé le corps politique.

« En revanche, le prince J***, homme douteux, « léger par caractère, conduit par des femmes qui « n'aiment pas la France, porteur d'un nom odieux « aux vrais Polonais, fut mis sur les rangs. On « dissimula, et l'adresse avec laquelle il avait « échappé aux persécutions des ennemis de la « patrie, et les récompenses qu'il avait reçues « d'eux ; et ce général, que beaucoup de militaires « accusaient, peut-être injustement, de plusieurs « trahisons, reçut le poste de confiance de minis- « tre de la guerre.

« On ne peut parler du vieux maréchal M*** « qu'avec le respect dû à une vertu éprouvée et à « un beau caractère ; mais ce reste d'un homme « qui joua un rôle très-convenable tant qu'il fut « dirigé par Kolontag, n'était plus ce qu'il fallait « dans un temps de crise, où les résolutions de- « mandaient promptitude et détermination.

« De l'adresse, de l'esprit, des connaissances, « mais un attachement à la fortune qui le rendra « toujours timide, caractérisent M. S. P***, destiné « par son influence, aidée de l'incapacité de ses « collègues, à conduire à son gré la commission « du gouvernement.

« M. G*** était une créature des G***, favorables « au parti russe dans toutes les diètes, tenant une « starostie de la faveur de l'Empereur Alexandre,

« homme, d'ailleurs, d'un caractère versatile, et « peu propre à mener de grandes affaires.

« M. S***, homme honnête, mais faible, et con- « damné à suivre l'impulsion qu'il recevra. M. B***, « homme riche, très-attaché à la tranquillité. « M. D***, riche égoïste, ayant de l'inclination « pour la Prusse, ne présentait à l'opinion pu- « blique aucun titre de confiance.

« On vit aussi avec quelque étonnement, porté « au ministère de l'intérieur, M. B***, ancien se- « crétaire du prince J***, qui n'était guère connu « que par ses liaisons intimes avec la mère de ce « prince, liaisons qui furent l'origine de sa for- « tune. Léger à l'excès, n'ayant aucune idée des « affaires, dirigé par le fameux R***, l'un des co- « ryphées du parti russe, en fuite depuis l'entrée « des troupes de Sa Majesté. M. B*** s'est entouré « d'hommes tarés; son administration, sans ordre, « a excité de nombreuses plaintes ; elle a mis au « grand jour la nullité de ses moyens, mais il pa- « raît qu'elle n'a pas été infructueuse pour ses « intérêts.

« Tels ont été les éléments combinés pour pa- « ralyser le mouvement que l'entrée de la grande « armée en Pologne y avait produit. Un M. B***, « ancien ami de la duchesse de Courlande, après « avoir été secrétaire du prince J***, à la même

« époque que M. B***, et qui, ayant depuis passé
« en France, y a fait un mariage qui lui a donné
« de la consistance; M. B***, dis-je, ne paraît
« pas avoir été étranger aux nominations qui furent
« faites à l'époque dont je viens de parler. M. B***
« avait été appelé à Paris; absent depuis longtemps
« de sa patrie, il y avait perdu la plupart de ses con-
« naissances; la maison du prince J*** lui fut ou-
« verte, on l'y cajola avec adresse, et on s'en
« servit habilement pour faire passer des rensei-
« gnements que l'on ne pouvait présenter soi-
« même. On peut donner comme certain que,
« tandis qu'il était employé par les ministres de
« Sa Majesté, pour obtenir des informations, il
« n'était, dans la réalité, que l'écho de la coterie
« qui s'en était emparée. Madame de Vauban, maî-
« tresse du prince J***, émigrée fort intrigante, a
« tiré bon parti de ce ressort.

« Les effets de cette organisation ont été tels
« qu'on pouvait s'y attendre. Pendant huit mois
« d'administration, rien n'a été constitué. Aucune
« mesure propre à soutenir le courage de la na-
« tion, à rallier les partis, n'a été adoptée; des
« exactions sans nombre ont été commises, les
« places ont été données ou à l'encan, ou dans
« des vues d'esprit de parti; on n'a contenté ni
« les Polonais, dont on a refroidi l'enthousiasme

« par tous les moyens possibles, ni les Français, « qu'on a affecté de traiter comme des oppres- « seurs et dont on a entravé les opérations.

« Ce ne sont pas les ministres de Sa Majesté « qui ont pu s'apercevoir de ces effets, car ils « étaient entourés de personnes qui savaient les « dissimuler, et couvraient leurs sourdes menées « par les protestations les plus solennelles de dé- « vouement et d'enthousiasme. Parlant au nom de « l'Empereur, les ministres n'ont jamais éprouvé « la plus petite contradiction, au moins apparente. « Mais si l'on consulte ceux qui ont été à portée « de suivre l'exécution de ces mêmes ordres, qui « ont dû répondre à toutes les chicanes, aux pe- « tites difficultés adroitement créées pour mettre « des arrêts dans tous les rouages, ceux-là diront « que jamais il n'a existé de bonne foi dans le « gouvernement que Sa Majesté avait créé; que « ses volontés ont été paralysées dans leur exécu- « tion, autant qu'on a pu le faire sans éclat; que « ses vues bienfaisantes sur l'abolition du servage « ont été déniées; que tout a été mis en usage « pour dégoûter les donataires des biens distri- « bués par Sa Majesté, et pour faire considérer « cette mesure comme odieuse à tous les Polonais.

« L'influence de ce système est bien loin d'être « affaiblie par l'intervention du roi de Saxe dans

« le gouvernement du pays. Confirmé dans son « ministère, et ayant accès dans les conseils des « ministres, le prince J*** devient maître de l'ar- « mée. Il profitera de son influence pour placer « ses créatures dans tous les postes importants. « Ce ne sera plus une force nationale, mais les « soldats d'un parti, et, j'ose le répéter, ce parti « n'est pas celui de la France.

« M. B***, dans sa place de ministre secrétaire « d'État, servira la faction des R***, dont il est « l'ouvrage, et éloignera avec autant de soin les « Polonais prononcés pour la France, que le prince « J*** les anciens militaires des légions.

« Le reste du conseil des ministres est d'une « composition si pitoyable, qu'il est difficile d'en « parler autrement qu'en déplorant l'esprit qui a « dirigé de pareils choix. C'est un ministre de la « police, M. A***, dont les moyens sont si bornés, « que sa nullité est presque passée en proverbe; « c'est un ministre des finances, M. D***, plein de « probité, mais d'une incapacité complète.

« La vocation de ce conseil est d'être mené par « le prince P*** et M. de B***.

« On a lieu de s'étonner que M. S. P*** ne soit « pour rien dans ces nominations. Il a, sans con- « tredit, bien plus de moyens que tous les hommes « qu'on vient de citer; mais, si l'on en croit les

« propos des personnes qui le touchent de près, il « veut jouer un rôle d'observateur, se mettre peu « en avant, laisser agir le temps, et paraître « lorsque le sort de ce pays-ci sera plus solide- « ment fixé. D'ici là, le vieux maréchal M*** « mourra, ou se démettra, et sa place est celle que « M. S. P*** a en vue.

« Tout se fait par de petites menées. On assure « que les gîtes où le roi de Saxe s'arrêtera en « venant ici, sont déterminés de manière qu'il « doit être reçu dans un château de M. R*** (1), « ce Polonais vendu à la Russie, qui a fui à notre « approche. On veut lui ménager par là une occa- « sion de rentrer en grâce, et c'est M. B*** qui « est l'auteur de ce projet.

« On assure que lorsque la commission du gou- « vernement s'est rendue à Dresde, M. B*** a reçu « d'elle six mille ducats, qu'il a été chargé de « distribuer dans les bureaux de M. le prince de « Bénévent. Il est rare que des sommes destinées « à ces emplois obscurs aillent à leur adresse ; « mais, peut-être, le fait n'est-il pas vrai.

« En résumé, les choses sont organisées de « manière à donner à nos ennemis une prépondé-

(1) Le maréchal Davout a écrit en marge de cette note, par un renvoi : « Cela est exact ; deux couchées ont été ménagées au « roi de Saxe dans des châteaux appartenant à M. R***. »

« rance marquée dans ce pays, à le laisser dans « un état d'anarchie complet, à dégoûter tous nos « amis. Le gouvernement n'y sera point national, « comme l'Empereur doit le désirer; il ne fera « point de tentative pour créer une nation qui « oppose une barrière aux Russes, et il est évident « que si nous avions une nouvelle guerre et que « les troupes françaises fussent éloignées du duché « de Varsovie, ce territoire serait livré à l'ennemi « sans coup férir par les chefs mêmes du gouver- « nement. »

Voici la lettre dont il vient d'être question dans cette note, et que le maréchal Davout avait écrite au président de la commission de gouvernement, à la date du 29 septembre 1807.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Plusieurs nobles polonais appartenant à des « régiments de cavalerie polonaise, se sont présen- « tés chez moi, et ont demandé à passer dans le « régiment des chevau-légers de la garde impé- « riale. J'ai reçu aussi de semblables demandes « par écrit de plusieurs qui, étant dans le même « cas, se sont éloignés de Varsovie.

« J'ai l'honneur de vous prier d'inviter la com- « mission de gouvernement à donner des ordres

« aux inspecteurs d'armes, et, en particulier, à celui « de la cavalerie, pour que tous les nobles polo- « nais qui ont les qualités requises par l'arrêté « d'organisation des chevau-légers de la garde, et « qui désirent entrer dans ce corps, soient autori- « sés à quitter à cet effet leurs régiments. L'in- « térêt que prend l'Empereur et Roi, mon souve- « rain, à la prompte formation de ce régiment, me « fait espérer, monsieur le président, que la com- « mission adoptera cette mesure qui ne peut avoir « que le meilleur effet. M. le colonel Krasinski fera « connaître aux généraux inspecteurs la quantité « de chevau-légers qui lui manquent pour son « complet, ainsi que l'arrêté d'organisation, afin « que les militaires de bonne volonté connaissent « la condition de leur admission. »

Ces documents, l'insistance de Davout pour reconstituer une nation polonaise, et signaler l'incapacité ou le mauvais vouloir de la commission de gouvernement, ne purent convaincre l'Empereur. Le maréchal le comprit, mais ne parut pas l'avoir deviné. Il persista dans sa manière d'envisager les choses, parce qu'il ne doutait pas qu'il servait en cela les vrais intérêts de l'Empereur, ceux de la justice et de l'humanité. Il s'était fait une loi, en acceptant la dotation d'un magnifique domaine, de se considérer comme s'il était en France, et de

soumettre ses terres aux charges et impôts qui grevaient toutes les propriétés foncières. Les autres donataires n'avaient pas agi avec la même délicatesse ; et, de son côté, le parti polonais-russe avait eu assez d'influence pour faire peser outre mesure sur les possesseurs français de fiefs en Pologne, les contributions de toute espèce que la guerre et l'entretien des troupes exigeaient. Des difficultés s'élevèrent à ce sujet. Le conseil des ministres du duché de Varsovie intervint (1), rappela que les terres distribuées aux généraux français ne devaient pas être exemptes des charges qui pesaient sur les autres propriétaires polonais et invoqua l'exemple du maréchal Davout.

Ce dernier argument fut reçu avec admiration dans le pays et augmenta singulièrement, dans l'esprit des habitants, l'autorité, l'ascendant qu'avait déjà le maréchal. Ailleurs, il ne produisit pas le même effet. Il rappelait trop ce principe d'égalité devant la loi proclamé par la révolution de 1789, et venait contraster avec les idées monarchiques qui créaient des fiefs impériaux : aussi le résident s'empressa-t-il de répondre (2), en rappelant que

(1) Lettre du 13 octobre 1807, du président du conseil des ministres, à M. le résident de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

(2) Lettre datée de Varsovie, le 15 octobre 1807.

l'Empereur et Roi avait formellement déclaré que les fiefs qu'il avait créés dans le duché de Varsovie, relevaient de sa couronne; que nulle puissance n'avait le droit d'en changer la nature, d'en restreindre la valeur, de leur imposer des charges; que ces fiefs, composés de biens royaux, n'étaient tenus, sous le régime prussien, de fournir aucune réquisition en nature, et ne payaient même que fictivement l'impôt foncier; que dès lors l'Empereur, en disposant de ces biens privilégiés, n'avait donc pas aggravé le poids qui pesait sur les autres propriétaires.

Si la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure, elle est au moins celle qui n'admet pas de réplique. Les donataires qui y avaient intérêt purent l'invoquer ; Davout suivit la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Il ne cessa point de signaler à l'Empereur toutes les difficultés, tous les empêchements qui paraissaient s'élever contre l'établissement d'un gouvernement sérieux en Pologne. C'est ainsi qu'il écrivait à l'Empereur (1) :

« L'arrivée de M. de Schoûfeld (2) n'a rien « changé à l'état provisoire qui continue à faire

(1) Lettre de Varsovie, du 21 octobre 1807.

(2) Commissaire du roi de Saxe et son plénipotentiaire pour les affaires de Pologne.

« du mal. Il paraîtrait que l'on voudrait attendre « notre départ pour mettre la Constitution à exé- « cution.

« Si cela arrive, il est certain que tous les enne- « mis de la France occuperont les places.

« Le meneur est derrière le rideau ; c'est M. C. « R***, connu sous le nom du maréchal R***.

« M. de B*** avait arrangé le voyage du roi de « Saxe de manière à ce qu'il couchât deux fois « dans les terres de M. R***. L'arrivée de celui-ci « à Varsovie était annoncée avec celle du roi.

« Cet homme, dont il est inutile de rappeler ici « les intrigues, est bien connu pour avoir eu, dans « tous les temps, un système opposé aux intérêts « de la France, et il est réellement en horreur à « tout ce qu'il y a ici de bons Polonais. Il a quitté « Varsovie à l'époque de notre entrée, et il s'est « réfugié en Galicie. Il n'a cesse d'influencer le « gouvernement par le moyen de ses agents, parmi « lesquels on peut compter M. de B***, mainte- « nant secrétaire d'État, dont il a fait la fortune, « et MM. D*** et B***.

« Il a été reconnu, et je puis assurer le fait, que « ces messieurs allaient recevoir régulièrement les « ordres, sur ce qu'ils devaient faire, chez un « nommé M***, agent de ce R***.

« Il est bon de prévenir Votre Majesté que

« M. B*** a dû mettre en avant tous les person-
« nages portés par M. R***. Sa correspondance
« avec les intrigants de ce pays pourrait donner
« beaucoup de lumières.

« Pour achever de peindre le meneur, et donner
« une preuve que ses sentiments actuels sont tou-
« jours ce qu'ils étaient autrefois, je joins ici copie
« d'une lettre du général Kôhler qui lui était
« adressée, et qui renfermait copie d'une autre,
« écrite par le roi de Prusse à ce général. L'une
« et l'autre ont été interceptées (1).

« On éloigne des places tous les Polonais que
« l'on sait être attachés aux Français. On ne né-
« glige rien pour tromper le roi de Saxe sur ses
« véritables intérêts.

« Depuis quelque temps, on agissait assez ou-
« vertement. Le chef de l'état-major du ministre
« de la guerre a déclaré à un officier polonais, qui
« venait d'être placé par mes ordres auprès du
« commandant de la place, que s'il acceptait, il
« serait rayé du tableau de l'armée polonaise,
« immédiatement après notre départ. Ce propos a
« été tenu devant beaucoup de personnes.

« La conduite du prince me paraît toujours

(1) Ces pièces, gardées par l'Empereur, n'existent pas aux archives historiques de la guerre.

« inexplicable. Il proteste sur son honneur qu'il
« ne voit de salut pour son pays que dans votre
« protection, et cependant il ne s'entoure que
« d'intrigants, et si ses protestations me rassurent,
« mille indices et ses indiscrétions déposent contre
« lui. Il y a des moments où il censure l'établis-
« sement des fiefs impériaux, l'abolition du ser-
« vage, etc., etc.

« Trois cents nobles lithuaniens russes passent
« le Niemen, pour venir prendre du service :
« l'ordre de ne pas les recevoir est envoyé de
« Varsovie. En étant instruit, je les fais venir ; ils
« sont mis à la disposition du ministre de la
« guerre ; alors on les dégoûte par toute sorte de
« mauvais traitements, et la plupart sont obligés
« de renoncer au service. Ce fait étant parvenu à
« ma connaissance, j'en ai exprimé mon mécon-
« tentement au prince, et je lui ai dit qu'il fallait
« qu'il fût ou dupe ou complice de ses alentours ;
« que sa conduite était équivoque. Sa justification
« me laisse toujours beaucoup de doute, d'autant
« plus que j'ai connaissance qu'il a des relations
« au dehors. Mme de Vauban, intrigante bien con-
« nue, a une correspondance assez bien suivie
« avec le colonel autrichien de Niepperg : elle en
« a, je crois, dans tous les pays.

« La police est si mauvaise, que j'ai acquis, par

« expérience, la certitude qu'il était nuisible de « s'en servir ; cependant j'ai cru devoir donner « connaissance au ministre de la police P*** de « cette lettre du général Kôhler ; quoiqu'il ne soit « ni très-adroit ni très-spirituel, il peut, par sa « position, s'il y met quelque bonne foi, faire « quelque découverte. Je puis espérer qu'il ira « franchement, lui ayant promis de vous envoyer « ses rapports, et, en outre, en ayant reçu qui le « compromettent déjà. »

Indépendamment des comptes qu'il rendait à l'Empereur, le maréchal s'entretenait encore, suivant les exigences de la hiérarchie, avec le major général Berthier, de la situation militaire de la Pologne et des difficultés de toutes natures qu'y rencontrait son commandement. Il lui écrivait, notamment (1), au sujet des donations faites par l'Empereur, et lui faisait connaître que cette mesure avait été, dès l'origine, un prétexte à des discours plus ou moins malveillants, tenus particulièrement dans certaines sociétés peu attachées aux Français ; qu'il avait fait publier dans les journaux du pays un article (2)

---

(1) Lettre datée de Varsovie, le 21 octobre 1807.

(2) Article inséré dans la *Gazette de Varsovie* :

« Une des mesures prises par Sa Majesté l'Empereur Napo« léon, qui a rassuré les meilleurs esprits sur l'avenir, et qui « devait prouver à tous qu'il étendrait sur ce pays sa haute

utile pour soutenir les hommes dévoués, mais de nature à intimider ceux qui étaient hostiles. Il raconte à ce sujet que le rédacteur de la *Gazette de Varsovie*, ayant reçu l'ordre du ministre de la police P***, de ne point insérer l'article, ce rédacteur fut mandé auprès du maréchal. Interpellé de faire connaître la cause de son refus, le pauvre rédacteur avoua avec franchise qu'il avait reçu du

---

« protection, était, sans contredit, après la garantie qu'il a don-« née à la constitution qui doit nous régir, d'attacher à notre « sort quelques-uns de ses premiers généraux, en leur donnant « des terres.

« Il paraît que cette mesure n'a pas été assez appréciée et que « quelques personnes, les unes avec bonne foi, les autres avec « des intentions malveillantes, en ont éludé ou atténué l'exécu-« tion de la manière la plus offensante, non-seulement pour les « donataires, mais même pour Sa Majesté.

« Il est de fait, que des impositions plus arbitraires les unes « que les autres, ont été frappées sur ces domaines que l'on con-« tinuait aussi à désigner comme domaines nationaux. L'abus « des réquisitions a été poussé à un tel point, que tout le revenu « de la plupart des domaines ne pouvait y faire face. On a dû « être dans l'obligation, pour remédier à ces abus, de prendre « des mesures telles, qu'il n'y ait plus d'arbitraire, et il a été « décidé qu'à l'avenir, les propriétaires ne pourraient être im-« posés que d'après un arrangement à faire entre Sa Majesté « impériale et royale, et Sa Majesté le roi de Saxe.

« Tout ce qui existe d'hommes éclairés verront avec plaisir, « dans cette disposition, une nouvelle garantie pour notre ave-« nir.

« On doit toujours éclairer les personnes de bonne foi : c'est

ministre de la police une lettre (1) qui lui défendait l'insertion, à moins que la personne qui demandait l'impression, ne signât son nom ou l'ordre qui la faisait agir; il ajouta qu'on l'avait engagé à se plaindre de ce qu'il était contraint de faire paraître l'article; qu'il y avait consenti à la condition qu'il énoncerait, dans cette plainte, qu'elle n'avait été dressée que sur la demande du ministre de la police. La condition ne fut point acceptée, et l'article parut, au grand mécontentement du parti polo-

---

« à elles seules qu'il faut parler. Il serait oiseux de parler aux « intrigants. Leur manœuvre est constante ; on les voit tra- « vailler sans cesse à dénaturer tout ce qui est à l'avantage de « leur patrie ; mais nous pouvons concevoir l'espérance, puis- « que nous serons sous le gouvernement paternel d'un prince « vertueux, et sous la haute protection du grand Napoléon, que « leurs basses intrigues et leur vile conduite n'auront aucun « autre résultat, que celui d'augmenter le mépris dont ils se sont « déjà couverts. »

(1) Lettre du ministre de la police P***, au rédacteur de la *Gazette polonaise* de Varsovie :

« Vu que l'article communiqué à la *Gazette* est offensant « pour la nation polonaise, en voulant prouver que les Polonais « sont ingrats envers Sa Majesté l'Empereur des Français, roi « d'Italie, ce qui est le plus douloureux des reproches pour « chaque Polonais ; en conséquence, il ne peut d'aucune manière « être inséré dans la *Gazette*, excepté si la personne qui en de- « mande l'impression signe ou son nom ou l'ordre qui la fait agir.

« Varsovie, 16 octobre 1807.

« *Signé :* P***.

nais-russe; car cet article n'admettait ni les privilèges que semblait revendiquer la lettre du résident de France, ni l'arbitraire de la commission de gouvernement dans la création des impôts, ni l'abus des réquisitions qu'elle avait ordonnées. Davout, par tous les moyens, poussait au rétablissement du peuple polonais, relié par un gouvernement qui serait fort et dévoué à la France; son but était d'élever une digue qui retiendrait, dans les limites que la victoire venait de leur tracer, ces populations du Nord, toujours prêtes à se précipiter sur le Midi et l'Occident. Assurément, ce plan était le seul bon, le seul utile et à la nation polonaise et aux intérêts de la France. Mais d'autres combinaisons politiques occupaient en ce moment l'Empereur. Les puissances vaincues redoutaient l'accomplissement du projet auquel Davout travaillait avec ardeur; elles comprenaient que le grand-duché de Varsovie, devenu gouvernement polonais, ne manquerait pas, avec le secours de la France, de reprendre, plus tard, les proportions d'un royaume. Tous leurs efforts tendirent donc à persuader à Napoléon qu'elles professaient pour lui la plus haute estime, qu'elles reconnaissaient sa supériorité et qu'elles attacheraient un haut prix à une alliance avec un si puissant monarque. Toutes les négociations reçurent cette direction

et adoptèrent ce langage. L'Empereur s'y laissa prendre, et l'enivrement de toutes ces flatteries calculées, lui fit bientôt perdre de vue la réalité des événements politiques et leur portée, pour livrer son imagination, facile à enflammer, aux rêves trompeurs d'une monarchie protectrice de tous les États de l'Europe. Sous l'impression de ces idées, il écrivait au maréchal, de Fontainebleau, le 22 octobre (1) : « Mon cousin, ...le mémoire que « vous m'envoyez sur l'esprit de la Pologne est, « sans doute, de Zajoncheck (2) ou de quelqu'un « de son parti; c'est ce qu'on n'a cessé de me « répéter quand j'étais en Pologne, c'est ce que les « hommes chauds disent dans tous les pays. Si « vous ôtez de la Pologne les principales familles, « qu'on appelle *oligarques, le parti qui s'est attaché* « *aux Russes après les événements passés*, il est clair « qu'il ne restera plus personne. ...Kallontag, au « lieu de venir joindre à Varsovie, est resté en « Russie et s'est fait mettre en prison (3); il ne peut

(1) Correspondance de Napoléon Ier, t. XVI, pièce n° 13,285, p. 130 et 131, in-4°.

(2) Zajoncheck était un véritable patriote polonais qui servait la France depuis la révolution ; qui combattait en Égypte et qui prit part à toutes nos campagnes.

(3) Il avait eu l'imprudence d'y parler trop ouvertement de la nation polonaise, de son rétablissement, de ses droits, de ses souffrances, etc., etc.

« donc plus être question de lui. Les circonstances « ont été dures. Je n'ai pas eu à me plaindre de la « commission de Varsovie : elle a fait ce qu'elle a « pu. Je n'ai point eu à me plaindre du prince « Poniatowski, du comte Stanislas Potocki ; ils ont « fait ce qu'ils ont pu. Mon intention est donc que « vous ne prêtiez point l'oreille à ces insinuations de « partis et que vous vous mettiez bien avec le gou« vernement de la Saxe ; laissez-le faire, etc. »

Davout, désormais bien certain que ses observations ne devaient point paraître comprises, n'en persista pas moins dans le dessein qu'il avait formé d'amener, de tout son pouvoir, le rétablissement de la nation polonaise ; il était convaincu que c'était un acte politique des plus importants pour la France ; et, feignant alors de n'apercevoir aucune différence entre une oligarchie polonaise sous le protectorat nominal de la Saxe, et un gouvernement constitutionnel et national, il se fit un devoir de soumettre ses remarques à l'Empereur, comme par le passé, et d'appeler son attention sur les fautes des hommes qui étaient censés chargés de faire reprendre à la Pologne un rang parmi les États du Nord.

Bien informé des manœuvres diplomatiques de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie, il secondait le son mieux ces apparences d'entente cordiale ;

mais il avait peine à rassurer cette portion de la population polonaise qui n'appartenait ni au parti oligarchique ni aux serfs. L'Empereur, auquel il n'avait pas laissé ignorer cet état des esprits, lui écrivait, le 23 octobre 1807 (1) :

« Mon cousin,

« ...Faites mettre dans les journaux de Varso-
« vie, que la meilleure intelligence règne entre
« l'Autriche et moi ; et cela, faites-le mettre
« de toutes les manières, tantôt prenant pour
« texte le séjour du grand-duc de Würsburg à
« Fontainebleau, tantôt la prochaine remise de
« Braunau, tantôt en parlant de l'ambassade de
« Vienne ; la meilleure intelligence règne égale-
« ment entre les Russes et moi ; mais dans les
« circonstances où nous sommes, et dans le pays
« où vous êtes, où l'on désire la guerre, il faut
« porter une grande attention à redresser constam-
« ment les esprits. »

Davout cherchait à faire croire et s'efforçait de paraître croire lui-même à cette parfaite intelligence des puissances vaincues avec la France. Il parlait sans cesse de paix et d'union ; et, autour de

(1) Correspondance de Napoléon Ier, t. XVI, pièce n° 13,293, p. 136, in-4°.

lui, l'attitude humiliée, mais hostile, de la Prusse; la rancune, mal déguisée, de l'Autriche, qui se livrait à de vrais préparatifs de guerre; l'inquiétude de la Russie, facile à reconnaître par le mouvement de ses troupes, qui se rapprochaient des limites du duché; tout lui démontrait que cette prétendue bonne intelligence n'existait que dans le langage fallacieux de la diplomatie. Les membres du gouvernement polonais le désespéraient par des actes incessants d'incapacité, de légèreté, d'imprévoyance ou de mauvais vouloir; et plusieurs de leurs agents, familiarisés avec une corruption qui ne s'était pas alors montrée en France avec le cynisme qu'on a pu lui reconnaître plus tard, portaient au comble son indignation. « Je vous donne pour certain, « écrivait-il à l'Empereur (1), qu'indépendamment « des cinq mille ducats que M. B*** s'est fait « donner à Dresde, sous le prétexte de les distri- « buer dans les bureaux du prince de Bénévent « et de M. Maret, il s'est fait remettre, il y a « deux mois, deux mille ducats aussi, sous le pré- « texte d'acheter une tabatière, garnie de dia- « mants, pour remettre à M. Maret.

« Tout récemment, il vient d'écrire à M. de M*** « que cette tabatière lui ayant coûté deux mille qua-

---

(1) Lettre de Varsovie, le 4 novembre 1807.

« tre cents ducats, il priait, afin de ne pas rester « dans l'embarras, qu'on lui envoyât quatre cents « ducats.

« Certes, la délicatesse et l'intacte probité de « M. Maret sont assez connues pour qu'il soit évi-« dent que ce B *** est du nombre de ces gens qui « compromettent des personnes respectables par « les plus vils motifs. »

Et c'est alors que Davout, succombant à une fatigue morale, répétait souvent dans ses lettres à l'Empereur (1) : « qu'il était dans un pays trop « difficile à conduire et qu'il craignait toujours que « l'Empereur ne lui eût donné une tâche au-dessus « de ses forces. » Modestie rare dans un homme investi de pouvoirs sans limites, et dont les erreurs ou les fautes n'auraient pas même été signalées; conscience pure, esprit droit et élevé, qui voyait le but à atteindre, connaissait les moyens d'y arriver, mais se sentait réduit à exprimer un découragement dans lequel perçait le regret amer de laisser perdre l'occasion d'accomplir un fait politique de la plus haute importance, et de consacrer aux yeux de l'Europe entière un éclatant acte de justice. Je fais surveiller les journaux, je les redresse, disait-il (2), lorsqu'il leur échappe quelque chose, mais

(1) Notamment la lettre en date du 12 novembre 1807.
(2) Dans une autre lettre du même jour, 12 novembre 1807.

je suis mal secondé. J'ai exigé une discipline exacte parmi les troupes. Leur conduite est bonne. Elles sont casernées; bien établies; munies des fournitures nécessaires. Partout il y a des paillasses et des couvertures; elles vivent comme si elles étaient en garnison en France. Les magasins, les hôpitaux sont bien établis; les distributions se font régulièrement; il n'y a point de désertion. L'épizootie sévit toujours dans tout le duché, surtout dans les départements de Kaliz et de Posen : on tire les bœufs de la Russie. J'ai prescrit des revues de magasin; je les ai fait établir exactement et de manière que l'on puisse rendre compte instantanément de leur état. Le même jour (1), il informait l'Empereur de l'arrivé de M. R*** à Varsovie : « Je lui « ai donné l'ordre de partir sur-le-champ, ce qu'il « a exécuté. Je savais qu'il n'était venu que pour « intriguer et employer sa fortune, son crédit, celui « de sa famille et de ses amis, à donner aux nomi- « nations prescrites par la constitution, la direc- « tion la plus convenable à ses intérêts et à ceux « des puissances étrangères. »

Deux jours après, il écrivait à l'Empereur (2) : « J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Ma-

(1) Lettre du 12 novembre 1807.
(2) Lettre du 14 novembre 1807.

« jesté du rôle d'intrigante joué ici par Mme de Vau-
« ban, émigrée française qui habite chez le prince
« J***, sur qui elle n'a que trop d'influence.

« Cette femme a une correspondance très-éten-
« due, entre autres une très-suivie avec le colo-
« nel Neipperg, que l'on ne peut intercepter puis-
« que ce sont des officiers qui en sont porteurs.

« Cette femme se mêle de tout : je mets sous les
« yeux de Sa Majesté copie d'une lettre (1) qu'elle

---

(1) Lettre écrite de Vienne, le 29 octobre 1807, à Madame la comtesse de Vauban, à Varsovie.

MADAME LA COMTESSE,

« Des occupations multipliées pendant le peu de jours que j'ai
« passés à Dresde, lors de mon retour, ne m'ayant pas permis de
« vous écrire, Madame la comtesse, pour m'acquitter des com-
« missions dont vous avez bien voulu m'honorer, je m'empresse,
« à mon arrivée à Vienne, de vous assurer que je n'ai pas man-
« qué de faire connaître, non-seulement à M. le comte de Bosc,
« mais aussi au roi, les vœux de M. le prince de P..., ses sen-
« timents d'attachement pour sa personne et les preuves d'obli-
« geance qu'il a données à son commissaire préférablement aux
« autres ministres. Je me suis aperçu sans peine que le roi
« paraissait flatté et satisfait de tout ce que je lui ai dit à cette
« occasion, et je suis bien persuadé que si le prince juge à pro-
« pos d'entamer cette matière avec le roi, il le trouvera très-dis-
« posé dans la suite à seconder ses désirs. M. le comte de Bosc
« étant de même informé de tout, vous serez à même, Madame,
« de lui en parler pendant son séjour à Varsovie.

Signé : de Schoûfeld.

« vient de recevoir de M. le comte de Schoûfeld, « ministre de Saxe à la cour de Vienne, envoyé ici « dans le courant du mois dernier, pour y recevoir « le serment du conseil d'État et l'installer dans ses « fonctions.

« Cette lettre ne contient rien de précisément « suspect, surtout pour ceux qui ne sont pas au « courant des intrigues de cette dame, mais lors- « qu'on peut supposer qu'elle joue, vraisemblable- « ment depuis très-longtemps, un rôle contraire à « vos intérêts, on ne peut que craindre qu'elle ne « fasse un très-mauvais usage de sa grande in- « fluence sur le prince. Au surplus, comme Votre « Majesté aura sans doute déjà quelque renseigne- « ment, et aura entendu parler de cette femme, « elle appréciera à leur valeur les renseignements « que j'ai cru devoir lui fournir, etc.

. . . .

« M. de Neipperg, qui n'avait pas paru ici depuis « plus de deux mois, est venu me faire visite, il y « a quelques jours. Je l'ai accueilli selon vos inten- « tions et je l'ai invité à dîner. Il tient lui-même « le langage que Votre Majesté m'a prescrit : il n'a « parlé que de la bonne intelligence qui règne entre « son souverain et Votre Majesté, et du départ de « lord Pembrock qui a été éconduit. »

Les menées royalistes des émigrés français, res-

tés en pays étrangers, n'inquiétaient pas beaucoup Napoléon, qui connaissait, d'ailleurs, leur impuissance ; leurs idées monarchiques, en se propageant, ne pouvaient que contribuer à effacer dans les esprits le souvenir des principes libéraux de 1789; rien donc, dans tout cela, n'apparaissait avec la gravité que le maréchal Davout y voyait : aussi l'Empereur lui écrivait-il de Venise, le 6 décembre (1) : « Mon cousin, je reçois vos lettres du « 14 novembre. La Pologne est un pays rempli « d'intrigants ; mais la plupart de ces intrigants « sont insignifiants. C'est un besoin de mouve- « ment qui ne peut en rien nous concerner. . . . .
« . . . . . Quant à Mme de Vauban, c'est une femme « impotente à laquelle il ne faut faire aucune atten- « tion. »

---

(1) Cette lettre, du 6 décembre 1807, n'a point été insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE III.

EMPIRE.

Suite du gouvernement de Pologne. — Campagne d'Allemagne.—Paix de Vienne.—Guerre de Russie. — Chute de l'Empire.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

Suite du gouvernement de Pologne.—L'Empereur n'a point l'idée des difficultés que rencontre Davout. — Langage louangeur de la diplomatie. — Davout obtient l'autorisation de vendre les biens de sa dotation en Pologne. — Mesures administratives pour assurer la subsistance des troupes. — Ascendant du maréchal Davout sur les populations. — Le roi de Saxe lui demande des conseils. — L'Empereur lui recommande de ne point se mêler de l'administration politique de la Pologne. — La force d'inertie empêche l'établissement du régime constitutionnel.—Davout, fatigué d'obstacles sans cesse renaissants, demande un congé. — L'Empereur lui répond qu'il autorise madame Davout à aller le rejoindre.—Conflits financiers apaisés.—Inquiétude de la Pologne sur son avenir.— Les Bennonistes.—Influence de cette congrégation religieuse sur l'esprit du peuple. — Publication du Code Napoléon à Varsovie.—Le prince Poniatowski.

L'Empereur ne pouvait pas se faire une idée

exacte des difficultés que rencontrait le maréchal Davout, parce que les rapports qu'il recevait de la diplomatie, pleins de ses louanges et des protestations de bon accord des souverains étrangers, lui peignaient les affaires de Pologne autrement que son gouverneur militaire ne les voyait dans la réalité. Davout ne se dissimulait point l'inutilité de ses efforts; mais il poursuivait son œuvre comme un devoir qu'il n'en devait pas moins accomplir. Parmi les biens qu'il avait reçus en dotation, se trouvaient, dépendant de la principauté de Lowiez, des moulins, des auberges, des maisons qui exigeaient de grosses réparations et même des reconstructions considérables. Déjà, ainsi qu'on l'a vu, il avait employé tous les revenus à remettre en bon état les domaines; mais il était bientôt à bout. Les produits de la principauté consistaient en redevances en nature et en droits féodaux. D'après la loi française introduite dans le duché de Varsovie, les tenanciers avaient proposé au maréchal de se rédimer de tous ces droits et redevances; d'un autre côté, il avait reçu des offres d'achats de plusieurs de ses immeubles : il trouvait, entre autres, d'un moulin, le prix de quatre-vingt-seize mille francs. Il écrivit donc (1) à l'Empereur pour lui exposer sa situation

(1) Lettre à l'Empereur, du 20 novembre 1807.

particulière et lui demander l'autorisation de vendre les bâtiments qu'il fallait réparer et entretenir, d'accepter le rachat qui lui était offert ou de vendre le tout sur le pied du revenu actuel, sauf à faire remploi en France. L'Empereur lui répondit d'Udine (1), le 11 décembre : « Mon cousin, je reçois « votre lettre du 20 novembre ; je vous donne l'au« torisation de vendre ce que vous jugerez à pro« pos des biens que je vous ai donnés dans le « duché de Varsovie, à la charge par vous de re« placer le produit de cette vente en acquisition « de biens en France, pour constituer le fief qui y « sera érigé en votre faveur. »

Le roi de Saxe était à Varsovie depuis le 21 octobre ; mais sa présence n'avait mis ni plus d'activité dans l'administration, ni plus d'ordre dans la marche des affaires. L'embarras des finances était le péril le plus pressant. Le comité des subsistances lui avait fait connaître la situation exacte de cette partie importante des services publics. Davout, de son côté, exprimait à l'Empereur (2) le doute où il était que l'on pût trouver à temps l'argent nécessaire pour empêcher les services de manquer. Il lui faisait remarquer qu'il était impossible de re-

(1) Cette lettre, datée d'Udine le 11 décembre 1807, n'a point été insérée dans la correspondance de Napoléon Ier.

(2) Par une lettre datée de Varsovie, le 25 novembre 1807.

courir aux réquisitions toujours abusives et qui indisposent tous les esprits ; que, dans ce cas, il y aurait nécessité de mettre presque toute l'armée en exécutions militaires, surtout relativement à la viande, puisque l'épizootie avait tout détruit, et qu'il faudrait arracher aux malheureux habitants leurs derniers bestiaux, en usant de la force pour s'en emparer ; qu'on épuiserait ainsi, en un moment, cette dernière ressource, du reste bien insuffisante, ce qui achèverait de ruiner le pays. L'insouciance des paysans qui ne voyaient que le servage, le défaut de prévoyance de la classe privilégiée, n'avaient permis de prendre aucune mesure de précaution, en sorte que les ravages de l'épizootie avaient pu s'étendre, et les animaux que le fléau avait épargnés étaient en nombre bien inférieur aux besoins de l'agriculture. « Les achats à « l'étranger sont donc indispensables, ajoutait-il. « Avec de l'argent les juifs savent tout faire, et par « leur intermédiaire, nous pourrons sortir d'em- « barras. Une lettre de S. A. le vice-connétable (1) « dit que toutes les dépenses, et en particulier « celle des hôpitaux, sont à la charge de la con- « trée occupée par les troupes ; s'il doit en être « ainsi, cela va de beaucoup augmenter les difficul-

(1) Berthier.

« tés. Il faudra trouver deux mille francs par jour « pour les hôpitaux, sans compter les hôpitaux « polonais; et comment se procurer cette somme « dans un pays où il y a peu d'ordre dans les finan- « ces? — Ce n'est qu'en usant de mille ressources « qu'on a pu faire les fonds nécessaires aux travaux « des fortifications. A la fin d'octobre, la fourni- « ture de la viande allait manquer : il n'y avait « aucun fonds dans le trésor. J'ai fait avancer cent « mille francs à la commission des subsistances. « J'en ai informé l'intendant général et le vice- « connétable; je prie Votre Majesté d'approuver « cette mesure, sans cela on serait dans le cas de « me réclamer cette somme avancée sur ma cau- « tion. Une somme de cent cinquante mille à deux « cent mille francs par mois assurerait le service, « sauf à faire entrer ce qui serait avancé, dans les « liquidations à opérer avec le gouvernement de « Pologne. Le vin ne pourrait pas durer longtemps « aux hôpitaux, s'il y était distribué comme ali- « ment. Celui qui est destiné à ces établissements « est remis au pharmacien, qui le rend amer. Par « ce moyen on prévient les manipulations, les in- « fidélités des gardes-magasins, et il influe avan- « tageusement sur la santé du soldat : on ne le « donne qu'en petite quantité. Toutes les subsis- « tances sont tirées de la Prusse. Du reste, ici,

« on paraît renoncer aux idées d'agrandisse-
« ment. »

Par une autre lettre du même jour (1), le maréchal informait l'Empereur des bruits de guerre qui circulaient, mais que l'on considérait comme des nouvelles polonaises. Il lui faisait connaître qu'il avait suppléé à la désorganisation du pays, par la nomination des commandants de place qui, partout, introduisaient l'ordre dans les distributions et dans l'établissement des magasins. Puis, pour faire oublier qu'il revenait sur ce gouvernement polonais qui faisait son désespoir, il se hâtait d'ajouter : « La formation des autorités constitu-
« tionnelles qui va s'opérer, remédiera, d'ailleurs,
« aux inconvénients qui résultent de l'ordre de
« choses actuel. Toute ma diplomatie consiste à
« assurer et régulariser les subsistances des troupes
« et à maintenir une bonne discipline. » Néanmoins il veillait à l'administration du duché. Sa prévoyance et son activité remédiaient à l'incurie et à l'incapacité des autorités polonaises. En dehors d'elles, il négociait à l'étranger, pour obtenir à des prix avantageux la fourniture des bestiaux nécessaires à l'alimentation de l'armée, sans priver l'agriculture de ceux qui restaient encore dans les

(1) 25 novembre 1807.

campagnes. Il rendait compte à l'Empereur (1) que les bestiaux pourraient venir de Russie; que le général Gortchakoff, gouverneur de Wilna, avait levé toutes les difficultés; puis il glissait dans sa missive cette observation politique : que les habitants de la Pologne russe professaient hautement leur attachement pour les Français; qu'ils avaient rendu aux prisonniers français et aux malades les plus grands services. Il citait une dame polonaise, madame Oginski, qui avait encore chez elle six de nos malades, auxquels elle faisait prodiguer tous les soins. Enfin, il racontait qu'il avait présenté au roi de Saxe les généraux français, et qu'après lui le prince J*** avait introduit les généraux polonais. Dans son discours, le prince cherchait à isoler les intérêts de la Pologne de ceux de la France; à montrer l'opinion tendant à s'affranchir d'une direction étrangère; à laisser entrevoir que l'intention de l'armée polonaise était d'avoir une existence propre, et que la nation entière aspirait à l'indépendance. Le roi de Saxe l'interrompit en lui disant : « Oui, vous avez raison, « mais avec l'aide, le soutien et la protection de « l'Empereur Napoléon. »

Le séjour du roi à Varsovie ne fut pas de longue

(1) Par lettre du 4 décembre 1807.

durée, et sa présence n'imprima aux affaires ni une meilleure, ni une plus active direction. Davout fut toujours obligé de faire sentir la puissance de sa volonté et d'imposer les principes d'une administration intelligente et loyale. Forcé de s'occuper de tout, il voyait mieux que personne les dispositions des puissances étrangères; et, bien que l'Empereur parût vouloir réduire son rôle à celui de commandant purement militaire, il se devait à lui-même d'éclairer le vainqueur de l'Europe, que l'éclat des conquêtes éblouissait au point de croire sincères des démonstrations et des paroles arrachées à l'humiliation des vaincus. « Il y a à Saint-« Pétersbourg comme ici, disait-il à l'Empe-« reur (1), un système suivi de fausses nouvelles et « d'alliances supposées. Un agent anglais qui est « à Wilna ne doit pas être étranger à tout cela. » Six jours plus tard (2), il informait l'Empereur de la rentrée d'une somme de cent mille écus de Prusse, restituée par un général S*** et d'autres officiers polonais, qui l'avaient indûment perçue à titre de contributions levées à leur profit dans la Poméranie prussienne, et il demandait que cet argent fût appliqué au service de la viande qui, seul, donnait de l'inquiétude. Dans une autre lettre

(1) Lettre du 20 décembre 1807.
(2) Lettre du 26 décembre 1807.

du même jour (1) il disait à Napoléon : « On « prête à l'Empereur Alexandre et l'on fait circu- « ler ce propos : *L'Empereur Napoléon m'a engagé « à prendre la couronne de Pologne; les circonstances « seules m'ont empêché de l'accepter.* On ajoute : « *Qu'on espère que les circonstances changeront, et « qu'alors la Pologne pourra être réunie.* Ces bruits « ne sont pas accueillis avec faveur; et, il faut le « dire, devenir Pologne par les Russes n'est pas « dans toutes les têtes. Ces idées agitent les esprits; « quelque temps de paix pourrait seulement cal- « mer les imaginations. On jette des inquiétudes « sur l'abolition de l'esclavage et sur l'adoption ici « du Code Napoléon ; enfin, sous mille prétextes, « on cherche à retarder l'établissement de l'ordre « constitutionnel. Le roi de Saxe part demain 27, « pour retourner dans ses États. »

Les autorités polonaises, tout imbues des principes oligarchiques, tremblaient un peu devant l'autorité du maréchal, dont l'esprit méthodique, actif, prévoyant et essentiellement administrateur, voulait l'ordre, la régularité dans toutes les branches de services. La presse polonaise, si souvent redressée par lui, redoutait ses observations ; dans l'espoir de capter sa bienveillance, elle es-

(1) Lettre du 26 décembre 1807.

savait de la louange, ce qui lui occasionnait un vif déplaisir, le mettait en défiance contre les journalistes et contre lui-même, et lui faisait écrire à l'Empereur (1) qu'il redoutait l'éloge des journaux.

Le roi de Saxe, qui n'avait passé que deux mois à Varsovie, y était cependant resté assez longtemps pour bien juger de la valeur des hommes qui exerçaient en son nom les pouvoirs publics, et apprécier ce qui s'était fait et ce qui restait encore à faire. Il avait vu toute l'étendue de la difficulté à vaincre, et, en présence des éléments contraires qui s'agitaient dans la nation, il avait perdu courage et reconnu l'inefficacité de ses efforts. Plein de confiance en Davout, dont l'énergie pouvait seule triompher de la situation, reconnaissant la profondeur de ses vues, la justesse de ses opinions, il lui demanda son avis sur le pays, sur les individus, et le pria *de lui parler comme à un ami* (2). Davout, qui avait pénétré la pensée intime de l'Empereur sur la Pologne, et qui avait présents à l'esprit : les recommandations de ne point se mêler de l'administration politique de ce pays, le reproche d'écouter le langage de l'esprit de parti, de prendre trop chaudement les affaires, et l'invitation de laisser

(1) Lettre du 26 décembre 1807.
(2) Lettre à l'Empereur du 26 décembre 1807.

faire le roi de Saxe et de se défier de son imagination, éluda toute réponse catégorique et refusa poliment d'entrer dans cette voie, qui pouvait devenir dangereuse pour lui, en faisant remarquer au roi qu'il ne pouvait rien lui dire à ce sujet, parce que très-souvent son imagination le trompait dans ces sortes de jugements ; que, s'il en agissait autrement avec l'Empereur Napoléon, c'est que ce monarque le connaissait, et qu'il mettait de côté les visions de son imagination (1). Plus tard, le roi de Saxe lui ayant demandé avec instance, de prendre connaissance d'un état de propositions pour la croix de Mérite de Pologne, présenté par le prince J***, il se borna, sans émettre une opinion sur les choix, à donner connaissance de la manière dont les premières promotions dans la Légion d'honneur avaient été faites en France : les généraux de division furent créés grands officiers; les généraux de brigade, commandeurs ; les colonels, officiers ; les chefs de bataillon, légionnaires.

Quoiqu'il eût grand soin de ne point s'immiscer dans les actes du gouvernement polonais, le maréchal prenait souvent des dispositions qui forçaient à adopter des mesures ou à instituer des fonctions

(1) Lettre à l'Empereur, du 26 décembre 1807, où il lui rend compte de cet entretien avec le roi de Saxe.

auxquelles les ministres n'auraient point songé. Il fit établir ainsi un comité des subsistances, avec des pouvoirs suffisants, qui déploya une grande fermeté, beaucoup de zèle et d'activité. Des résultats importants furent bientôt constatés, le succès des opérations ne pouvait être méconnu de personne; mais les membres de ce comité se firent de nombreux ennemis dans le pays (1). Le maréchal, comme on l'a vu, avait eu connaissance de plus d'une exaction commise; il prit un arrêté, composé de cinq articles, par lequel il ordonnait que les sommes perçues indûment, à titre de contributions de guerre, seraient restituées à la caisse, et il chargeait une commission spéciale de faire rechercher et rentrer ces sommes. Il rendit compte, dans sa correspondance, de toutes les mesures qu'il avait prises; le silence de l'Empereur à ce sujet fut une approbation tacite des règles de justice et de probité qu'il avait introduites dans l'administration.

Un jour, une plainte lui est adressée au sujet d'une contribution de deux mille florins de Pologne, prélevée, prétendait-on, par le général Eppler (2). Le maréchal donne l'ordre au général de

(1) Le maréchal en rend compte à l'Empereur par cette même lettre, du 26 décembre 1807.

(2) Un fait semblable arriva au colonel Dupellier, du 106e de igne. Son régiment ayant fait une marche forcée, il arriva dans

se rendre immédiatement à Varsovie. Il arrive et aussitôt se présente au maréchal. Davout lui reproche, dans les termes les plus durs, cette action indélicate qu'il a défendue, et, devant tout son état-major, il le traite si rudement et d'une manière si humiliante, que le malheureux général, interdit, déconcerté, fut hors d'état de se justifier comme il l'aurait fait en d'autres circonstances. Congédié avec injonction de restituer la somme perçue indûment, éperdu, ne sachant par quel moyen se disculper, il parlait de se brûler la cervelle, et, les larmes aux yeux, il exprimait son désespoir dans les termes les plus douloureux au commandant de Trobriant, l'aide de camp dévoué du maréchal, qui l'accompagnait et recevait ses explications. — « Rassurez-vous, mon général, lui dit l'aide de

---

un village qui n'était point un lieu d'étape. Le colonel demanda des rafraîchissements pour sa troupe. Le maréchal Davout, à qui les circonstances de cette halte ne furent pas exactement racontées, fit venir le colonel, lui reprocha publiquement d'avoir levé une contribution de guerre, et après l'avoir accablé de son animadversion, le congédia sans lui permettre de se justifier. Mais bientôt, éclairé sur ce fait, il répara publiquement son injuste erreur, fit donner de l'avancement au colonel Dupellier et le conserva dans son corps d'armée. Le général Berthezène, dans les intéressants et véridiques mémoires que son fils a publiés en 1855, 2 vol. in-8°, sous le titre de *Souvenirs militaires*, raconte ce fait, qui honore le maréchal. Tome 1er, page 167.

« camp, puisque vous n'êtes pas coupable, le ma-
« réchal ne tardera pas à s'éclairer et à revenir
« sur votre compte. »

Au retour de son aide de camp, Davout ne manqua pas de s'informer avec empressement des raisons données par le général. Dès qu'il les connut, il dit au commandant de Trobriand : « Partez vite,
« faites une enquête et instruisez-moi sur-le-
« champ des motifs qui ont provoqué le bruit de
« cette contribution. »

Le commandant de Trobriant arrive au quartier général des troupes commandées par le général Eppler. Il s'informe ; il recherche s'il est vrai que l'on ait exigé des habitants la somme de deux mille florins, et il apprend, enfin, qu'au nom et à l'insu du général Eppler, son aide de camp, qui avait perdu au jeu et ne savait comment payer, s'était permis cette grave exaction. Aussitôt que le maréchal a connaissance de ces faits, il donne l'ordre au commandant de Trobriand de revenir à Varsovie avec le général Eppler.

Dès qu'il se présente, le maréchal, aussi bienveillant qu'il s'était montré dur lors de la première entrevue, lui prend la main et lui dit : « Général,
« je suis fâché d'avoir été trompé sur votre compte.
« Par suite de mon erreur, j'ai été sévère et injuste
« envers vous. Pour mieux vous en témoigner mes

« regrets, je fais grâce à votre aide camp. » — Touché jusqu'aux larmes de cette noble réparation, qui avait lieu devant les mêmes témoins de la première scène, le général Eppler répliqua : — « Vous « permettrez, Monsieur le Maréchal, que je ne « garde pas cet aide de camp près de moi. » Et, en effet, l'indigne officier fut renvoyé à la disposition du ministre de la guerre.

Toutefois, malgré sa persévérance et son infatigable activité, le régime constitutionnel ne finissait point de s'établir ; les familles oligarques, ainsi que les appelait l'Empereur, repoussaient ce système de gouvernement; rien ne se faisait. Des préfets nommés, un seul était à son poste; aucune nomination de sous-préfets ne s'était effectuée (1). Tout languissait dans l'administration civile, parce que le maréchal n'avait aucune autorité directe sur les fonctionnaires de cet ordre : tout allait bien sous le rapport militaire. La partie de la nation polonaise qu'on pourrait appeler le tiers état, voulait adopter les principes de la législation française et nous emprunter les éléments de leurs nouvelles institutions politiques ; mais la haute classe, qui rêvait toujours ses priviléges, n'osant pas combattre

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Skierniewice, le 1er février 1808.

ouvertement cette tendance aux opinions constitutionnelles, lui opposait la plus redoutable et la plus efficace de toutes les résistances : la force d'inertie. Les règles législatives et administratives qui avaient été tracées n'étaient point suivies ; les soldats polonais manquaient de chaussures (1) ; les prêtres mariaient contrairement aux dispositions du Code Napoléon, et pour les militaires, sans exiger l'autorisation préalable prescrite par les règlements. Cette insouciance, ou plutôt ce mépris des institutions données par l'Empereur, déterminèrent le maréchal à se plaindre au ministre de l'intérieur (2), et renouvelèrent les dégoûts qu'il avait déjà éprouvés, de voir ses idées, ses combinaisons, ses efforts échouer contre cette torpeur calculée des esprits, chez un peuple où, loin de profiter de la prépondérance qu'assuraient à la France ses brillantes conquêtes, la haute classe, exerçant les pouvoirs, semblait préférer tenir des souverains moscovites la puissance éphémère d'une oligarchie impossible. Davout, fatigué de tant de soins perdus, se sentant peu soutenu dans l'accomplissement du dessein qu'il avait formé, de tirer, à la gloire du

---

(1) Lettre à l'Empereur, de Skierniewice, le 1er mars 1808.

(2) Lettre au ministre de l'intérieur du duché, datée de Varsovie, le 3 mars 1808.

nom français, une nation généreuse des mains de ses oppresseurs, demanda un congé pour revoir sa famille, dont il était depuis longtemps séparé (1). L'Empereur, bien que ne voulant point prêter son appui sans réserve aux données politiques de son lieutenant, tenait cependant à le conserver dans un pays où il savait qu'il exercerait une grande influence, en cas de guerre nouvelle avec les puissances du Nord. En conséquence, il répondit à la demande de congé, en faisant connaître au maréchal qu'il autorisait madame Davout à aller le rejoindre. — Il fallut bien se résigner à continuer le rôle de gouverneur du duché de Varsovie, et s'y installer de manière à paraître au rang qu'il devait tenir. La présence de la maréchale fit oublier les ennuis de la situation. Les réceptions officielles contribuèrent à aplanir quelques difficultés; les fêtes qu'elle donna dans son palais, où se pressaient en foule la noblesse de Pologne, les chefs de l'armée et les diplomates, adoucirent les relations, qui n'avaient été, jusque-là, que militaires. Sa grâce, sa politesse, la dignité de ses manières, quoique affables et prévenantes, exerçaient un charme puissant qui prédisposait à l'union et à la concorde. Si les embarras du gouvernement ne cessaient pas

(1) Lettre à l'Empereur, de Skierniewice, le 22 mars 1808.

pour cela, du moins cherchait-on avec plus de bienveillance et de bon vouloir à en sortir. C'est ainsi qu'on régla facilement une sorte de conflit financier au sujet du paiement des troupes. Le gouvernement prussien fabriquait à Berlin une monnaie dite de *billon*, représentant un sixième de thaler. Avec le marc d'argent fin, on frappait ordinairement quatre-vingt-deux pièces ; mais, en raison des circonstances, on en faisait alors cent trente-deux ; il en résultait que nos soldats, recevant leur prêt moitié en monnaie courante, moitié en billon, perdaient sur cette dernière valeur, qui n'était que nominale, parce que les habitants, qui en connaissaient l'altération, ne voulaient la recevoir que pour ce qu'elle valait réellement. Le maréchal écrivit à ce sujet au résident (1) pour se plaindre des demi-mesures, des palliatifs inefficaces employés par le gouvernement polonais, dans le but de remédier à ce déloyal état de choses, et ordonna que les soldats ne donneraient le billon que pour la valeur déterminée par le gouvernement. Afin qu'un tel abus ne pût se perpétuer plus longtemps, il invita le résident (2) à exiger, séance

(1) Lettre à M. Vincent, datée de Skierniewice, le 24 mars 1808.

(2) Lettre au même, de Varsovie, le 27 mars 1808.

tenante, du conseil des ministres, où il se rendrait, une décision précise qui fît cesser ce scandaleux trafic. Il écrivit aussi à l'intendant général (1) au sujet d'une somme de sept cent mille francs envoyée par un banquier nommé Franckil, somme que M. Daru croyait venir de Russie, pour lui faire connaître que ces sept cent mille francs étaient le produit de l'agiotage scandaleux dont ce banquier était l'un des principaux agents, et dont les premiers auteurs étaient les hommes chargés de la direction des finances du pays. « Il y a dans tout « cela, ajoutait le maréchal, beaucoup d'ignorance « et d'improbité ; il y a aussi des intrigues étran- « gères dans lesquelles trempent la plupart des « membres du gouvernement. »

Davout ne se dissimulait pas la cause de cette fâcheuse situation ; il savait parfaitement qu'elle tenait à l'incertitude dans laquelle étaient les esprits, sur ce que l'Empereur avait l'intention de faire de la Pologne. Sans formuler nettement son opinion à cet égard, le maréchal revenait sans cesse, auprès de l'Empereur, sur les fautes du gouvernement du duché, dans l'espérance que l'incertitude, le défaut de confiance, le doute sur l'avenir de la nation,

(1) Lettre à M. Daru, intendant général, datée de Varsovie, le 28 mars 1808.

détermineraient enfin une de ces décisions devant lesquelles, à cette époque, les rois n'avaient qu'à s'incliner. « Chaque jour, lui disait-il (1), ne fait « que me convaincre, non-seulement de l'ineptie « de ceux qui sont à la tête des affaires, mais de la « malveillance de plusieurs d'entre eux. Il y a très- « certainement des intrigues étrangères. Les agents « qui, dans les groupes, cherchaient à faire re- « gretter le gouvernement prussien, ou qui fai- « saient des vœux pour les Russes, n'ont obtenu « aucun résultat. La consternation de Mme de Vau- « ban, depuis mon arrivée ; la présence et le pas- « sage de beaucoup d'agents, tout me fait présu- « mer que l'on cherche à travailler les esprits. « J'adresse à Votre Majesté copie d'une lettre de « M. Thielmann, en vous faisant observer que le « fait a été vérifié par le résident et par moi et « reconnu vrai. C'est la preuve que l'étranger se « sert des Prussiens pour intriguer. Cet homme « est derrière le ministre de la justice du duché, « comme un nommé Struensée est derrière celui « des finances. »

Le fait dont il était question dans la lettre de

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 28 mars 1808.

M. Thielmann (1), aide de camp du roi de Saxe, et qui se passait vers le 15 mars 1808, était celui-ci : un monsieur de Bachmann, conseiller à la cour d'appel de Varsovie et Prussien d'origine, avait fait passer au gouvernement de Berlin un projet sur l'affaire des limites à tracer entre le duché de Varsovie et la Prusse. M. de Dankelmann, ministre prussien, croyant que M. de Bachmann avait été officiellement chargé de cette mission, se base sur ce projet, et l'envoie au conseil d'État avec ses observations. M. de Gatakrowski ouvre la dépêche en séance, en présence des autres ministres ; d'abord il exprime son étonnement au sujet de cette négociation qui lui était inconnue, puis il reste consterné à la vue d'un plan tout à l'avantage de la Prusse. Telle était l'influence du parti étranger, que l'on avait envoyé à Dresde le directeur des postes Zajoncheck, patriote polonais, dévoué à la France et comprenant les idées du maréchal sur le pays ; en sorte que le gouverneur politique et militaire ne pouvait plus rien savoir par cette voie : aussi Davout ajoute dans sa lettre à l'Empereur (2) : « Ces gens trompent « le respectable roi de Saxe et le font agir contre

(1) Nous retrouverons, en 1815, ce M. Thielmann devenu Prussien, et général commandant en chef un corps de troupes de cette nation.

(2) Du 28 mars 1808.

« ses intérêts et son intention. M. de Bosc me
« paraît être ou complice ou dupe; je croirais plu-
« tôt au premier rôle. La lettre écrite de Vienne
« par M. de Schoûfeld à Mme de Vauban, pour lui
« annoncer qu'il avait fait ses commissions, qu'elle
« pouvait en parler à *M. de Bosc, qui savait tout*, est
« une démonstration suffisante. »

L'administration polonaise, manquant de foi en l'avenir que la France pouvait lui promettre, se berçait plus que jamais des illusions d'une puissance oligarchique qui lui serait rendue par l'accord des trois souverains de Russie, de Prusse et d'Autriche; son défaut de zèle, de bon vouloir, pour l'établissement d'un système de gouvernement qui ne pouvait avoir ses sympathies, laissait se perpétuer les fautes, et les embarras se renouveler. Les finances étaient surtout la pierre d'achoppement. Il fallait sans cesse trouver des expédients pour faire marcher les services. Le maréchal demandait encore à l'Empereur, à la fin du mois de mars 1808(1), de venir au secours du pays, en lui faisant remarquer qu'il y avait nécessité de payer la viande comptant; que l'on devait tout acheter pour les troupes, particulièrement celles qui étaient à Varsovie, grains, fourrages, denrées de toute nature. « Les der-

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 30 mars 1808.

« nières sottises, disait-il (1), viennent d'ajouter à « la détresse du trésor. Cet état de choses ne peut « durer ; ils ont tout mangé par anticipation. En « y mettant de l'ordre, je crois qu'avec trois cent « mille francs par mois on empêcherait les ser- « vices de manquer. Les ministres, ici (2), ne le « sont que de nom ; il y a derrière celui des fi- « nances, un M. Struensée ; derrière celui de la « justice, un M. Bae[illegible]mann, et un M. Ranbach der- « rière le ministre de la police. Ces trois individus, « connus pour avoir beaucoup de moyens, sont des « hommes tarés et extrêmement dangereux ; profi- « tant de l'ineptie des ministres, ils mènent toute « cette trame ; mais cette intrigue doit avoir des « ramifications à Dresde et à Paris. M. de Bosc « avoue un système de lenteur dont il ne fait appli- « cation que dans les cas où il faudrait la plus « grande célérité. Dans ceux où ce système serait « sans inconvénient, il y met une précipitation qui « doit donner des soupçons. »

De son côté, l'autorité militaire française prenait quelquefois des mesures qui n'étaient ni opportunes, ni motivées par une nécessité démontrée, ni concertée avec le maréchal. Tel était l'ordre qu'a-

(1) Lettre du 30 mars 1808.

(2) Lettre du 31 mars 1808, adressée à l'Empereur.

vait donné le major général, de renvoyer (1) les commandants de place français qui ne faisaient point partie du corps d'armée; ordre dont on avait profité pour faire rendre, par le roi de Saxe, un décret équivoque, qui paraissait donner le choix des nominations au ministre de la guerre polonais. En effet, les nouveaux commandants furent désignés par ce ministre, et bientôt le maréchal ne put connaître qu'en gros ce qui se passait dans le pays. « Le comte de Bosc subjugue le roi de Saxe, disait « Davout dans sa lettre à l'Empereur (2). Les in- « tentions de ce ministre me paraissent très-sus- « pectes. Avant la guerre M. de Bosc était un des « ennemis de Votre Majesté ; il l'a prouvé par de « mauvais vers et par sa conduite.

« Les Allemands nous inondent de petites bro- « chures ; la plus remarquable a pour titre : « *D'A-* « *lembert à Frédéric II, sur le démembrement de la* « *Pologne, dédiée au prince Poniatowski.* »

Le système de ne mettre que des Prussiens dans les places de guerre et postes militaires du duché de Varsovie, ne prouvait que trop au maréchal l'arrière-pensée des membres du gouvernement.

(1) Lettre à l'Empereur, du 31 mars 1808.—Ordre donné par Berthier.

(2) Même lettre, du 31 mars 1808.

Il s'en plaignait dans sa correspondance (1) avec le résident, et il continuait à informer l'Empereur (2) de tous les actes, de tous les faits qui pouvaient l'éclairer sur la marche des événements. Il ne se lassait pas de l'avertir que ce qui se passait, démontrait qu'il y avait beaucoup d'intrigues étrangères épiant les fautes pour en profiter. Il signalait une fausse mesure du ministre des finances, qui avait prescrit de ne recevoir dans les caisses publiques qu'un tiers en billon au taux de la réduction, et les deux autres tiers en monnaie courante. Cet ordre fut aussitôt le prétexte d'un nouvel agiotage, et en quarante-huit heures le billon perdait dix-huit au-dessous de sa réduction portée à trente-trois et un tiers pour cent, ce qui faisait, en totalité, une perte de cinquante et un et un tiers pour cent. Une panique s'ensuivit ; l'inquiétude devint générale, les commerçants fermèrent leurs magasins, surtout dans les départements. Le conseil d'État fut alors obligé d'intervenir, et il rendit une décision qui expliquait que les billons prussiens seraient reçus pour la valeur fixée par le décret du 27 mars 1808. Ce moyen ramena la tranquillité ; néanmoins les boulangers ne garnissant pas suffi-

(1) Lettre de Varsovie, le 6 avril 1808, au résident.

(2) Lettre de Varsovie, à l'Empereur, du 12 avril 1808.

samment leurs boutiques de pain, Davout fit fournir et vendre aux habitants deux mille rations par la boulangerie de l'armée. Ces tiraillements administratifs n'étaient pas propres à inspirer la confiance. Mille bruits circulaient; on répandait particulièrement dans le public que le duché de Varsovie serait remis au roi de Prusse (1), et cette nouvelle, donnée comme certaine, était propagée en Galicie et dans les provinces russes. Puis, aux choses possibles, on ajoutait des contes absurdes, tels, par exemple, que ceux-ci : que les espèces métalliques de Prusse seraient entièrement démonétisées ; que le pape serait forcé par l'Empereur de se faire luthérien ; que Varsovie serait démolie en partie pour bâtir des fortifications; que les Français avaient fait fabriquer beaucoup de faux billons à Berlin pour achever de ruiner la Pologne; que presque toute l'armée polonaise serait envoyée en Afrique, etc. Ces bruits, quelque faux, quelque ridicules qu'ils fussent, étaient répandus, colportés par la multitude, et revenaient au maréchal de tous les points du duché ; ils circulaient d'autant plus facilement, ils trouvaient d'autant plus d'échos empressés à les répéter, que tous les employés des ministères et des administrations étaient des Prussiens qui n'ai-

(1) Lettre à l'Empereur, du 12 avril 1808.

maient pas plus les habitants que ceux-ci ne les aimaient. Il était évident pour le maréchal que, dans le but d'amoindrir son influence, de combattre son dessein de tirer la Pologne de son abaissement et de la servitude, on exploitait la crédulité ignorante des populations, en leur présentant les Français comme des conquérants insatiables de gloire militaire, parcourant l'univers pour appauvrir les peuples et détrôner les rois; ne sachant rien fonder, et, dans leur course vagabonde, traînant après eux ces deux fléaux de la guerre : la misère et la destruction. Davout voyait toute la gravité de ce redoutable système de dénigrement; il le signalait à l'Empereur dans sa correspondance (1), appelant surtout son attention sur la manière dont on abusait de la foi religieuse des habitants des campagnes. « Il existe ici, écrivait-il (2), une congré« gation religieuse connue sous le nom de Benno« nistes ou pères de la Rédemption. C'est un reste « de l'institution des jésuites, qui a des ramifica« tions en Italie, en Allemagne et en Russie. Cette « société a la plus grande influence sur le petit « peuple.

« Il y a quelques mois, les journaux annon-

(1) Lettre du 12 avril 1808.

(2) Même lettre, du 12 avril 1808.

« cèrent que des pères de la Rédemption avaient « été chassés de Suisse et de Bavière, parce qu'ils « y troublaient la tranquillité publique ; que ces « religieux étaient en correspondance avec un « abbé Hofbauer, vicaire général de l'ordre, et « résidant à Varsovie. Une descente de l'autorité « et une perquisition opérée chez les moines, « amena la découverte de papiers qui fournirent « la preuve que ces gens sont réellement ennemis « de tout gouvernement, et, en particulier, de « celui de Votre Majesté. Un nonce du pape, « nommé Litta, est un des grands ordonnateurs. « Ces moines, qui font circuler tous ces bruits, « surtout ceux relatifs au pape, gouvernent la « classe du peuple ; ils sont détestés de tout le « clergé polonais. Hofbauer est en grande corres- « pondance avec le confesseur du roi de Saxe, « qui est circonvenu, et il se passe des choses « extrêmement nuisibles à ses intérêts et aux vôtres. « Rien ne se fait. Le système de lenteur n'organise « rien. On s'est borné à la nomination des préfets, « et, pour la majeure partie, ils ne sont pas arri- « vés à leurs postes : on ne leur fait aucune in- « jonction. Les sous-préfets sont ajournés, sous « le prétexte de faire de meilleurs choix. C'est ce « désordre qui accrédite le bruit de la remise du « duché à la Prusse.

« La bonne discipline des troupes et l'activité « du résident ôtent aux intrigues toute la portée « qu'elles pourraient avoir; mais le danger est « dans le désordre des finances. »

L'Empereur, qui n'avait point répondu aux précédentes lettres, écrivit de Bayonne (1) au maréchal : « Mon cousin, je reçois votre lettre du « 30 mars. Les Polonais sont légers, actifs. Les « grandes villes, en général, ont ce caractère, « Varsovie plus que toute autre ; elles sont comme « la surface de la mer, qui n'est jamais la même « deux jours de suite. Mais les Polonais sont, au « fond, attachés à la France. Vous sentez qu'en « prenant des Polonais à mon service, j'ai consulté « l'intérêt de la Pologne. J'ai des soldats en France « autant que j'en veux. J'ai même consenti que, « dans la capitulation qui a été faite pour cet « objet, on insérât la clause que les Polonais ne « pourront pas être embarqués pour un service de « mer ou pour les colonies. Écrivez au sieur Bourgoing pour qu'il accélère le départ de ces « troupes, et pour qu'on ne fasse pas partir de « compagnies à moins qu'elles ne soient à cent

(1) Lettre de l'Empereur, datée de Bayonne, le 17 avril 1808, insérée dans la correspondance de Napoléon Ier, t. XVII, p. 20, n° 13,755.

« quarante hommes effectifs. Ce n'est pas une « nuée d'officiers que je veux, mais des corps « dont je puisse me servir. »

Les troupes que l'Empereur réclamait lui furent envoyées ; mais, n'espérant ni solution, ni même de conseils sur les questions qu'il soumettait, Davout, sans insister sur les difficultés signalées, ne manquait pas de rendre compte de ce qu'il faisait et de ce qui se passait dans le duché. Au mois de mai, il disait à l'Empereur (1) :

« J'ai fait partir de Varsovie un sieur Fonbrune, « Français émigré, très-lié et en grande corres- « pondance avec madame de Vauban, et bien « connu comme un agent étranger. Un M. Mah- « renheim lui écrivait de Dresde une lettre inter- « ceptée, qui ne pouvait avoir de signification que « pour lui, qui en avait la clef. M. Mahrenheim, « correspondant de M. Fonbrune, est secrétaire « en second de la mission russe à Dresde, et « intimement lié avec M. d'Antraigues, mainte- « nant en Angleterre.

« Les journaux français ayant annoncé ces « jours-ci que la Porte cédait à l'Autriche quelques « provinces, et que cette dernière puissance cédait « en échange la Galicie, pour être réunie au

(1) Lettre datée de Skierniewice, le 6 mai 1808.

« duché, qui prendrait alors le nom de Pologne,
« cette nouvelle a ranimé toutes les espérances, et
« les Galiciens qui étaient à Varsovie se sont
« empressés de faire passer en Galicie copie de
« ces articles.

« Il y avait dans la grande Pologne des fabriques
« de draps qui fournissaient aux troupes russes;
« au lieu d'acheter à ces fabricants pour les
« troupes polonaises, le gouvernement de Varso-
« vie a fait acheter en Silésie. Les fabricants ne
« vendant plus aux Russes, en raison des circons-
« tances, et ne trouvant aucun débouché dans le
« pays, l'ont déserté. Est-ce ignorance? Est-ce
« malveillance?... »

L'Empereur lui adressa de Bayonne la lettre suivante (1) :

« Mon cousin, tâchez de bien vivre avec le gou-
« vernement et les autorités saxonnes. Vous pre-
« nez les affaires un peu trop chaudement. Il n'y
« a point de doute que, dans la position où se
« trouve la Pologne, il n'y ait des frottements,
« des intrigues, de l'inadvertance. Leur armée
« manque d'armes, mais toutes les armées de l'Eu-

(1) Lettre de l'Empereur, datée de Bayonne, le 25 mai 1808, insérée dans la correspondance de Napoléon Ier, t. XVII, p. 234, n° 13,987.

« rope, hormis les nôtres, en manquent. Le nombre de leurs troupes est trop considérable pour « eux. Je viens de permettre qu'il en passe huit « mille à mon service. Il ne serait pas pardonnable « de ne pas tenir le reste sur un bon pied. Dans « la position où vous vous trouvez, plus que dans « toute autre, il faut de la patience et du sang-froid.

« J'ai lu avec la plus sérieuse attention votre mé-« moire sur les moines établis à Varsovie, il « paraîtrait qu'ils sont de la même affiliation « que ceux que j'ai fait chasser d'Italie et de « France. Je fais faire les instances les plus fortes « auprès des cours d'Allemagne pour qu'ils soient « chassés. Je fais faire également les instances « convenables auprès du roi de Saxe. Ces moines « ont été créés il y a plusieurs années, et on a « essayé effectivement d'en inonder la France. « Outre que j'ai défendu leur réunion, j'ai fait fer-« mer leurs maisons et les ai fait renvoyer chacun « chez eux. Je ne doute point que le roi de Saxe « ne donne des ordres pour chasser ces moines « des États de la Pologne. Vous me rendrez compte, « dans un mois, de ce qui aura été fait.

« Sur ce, etc. »

Suivant la règle qu'il s'était tracée, le maréchal tenait l'Empereur au courant de tous les détails administratifs du gouvernement de Varsovie. Le

Code Napoléon venait d'être publié dans le duché; mais il le prévenait(1) qu'on n'avait pris aucune mesure préliminaire pour en assurer l'exécution et préparer la transition des anciennes lois à la nouvelle; qu'il n'y avait même pas de traduction officielle de ce Code; que celle qui existait était tellement inintelligible, qu'elle ferait supposer la mauvaise foi de la part de ses auteurs; qu'il résultait de cet état de choses, le plus grand désordre dans les tribunaux; que les juges de paix n'étaient établis presque nulle part, et que l'incohérence des idées, la divergence des opinions, le défaut d'ensemble dans la marche de l'administration, présentaient une sorte de chaos qui aurait déjà produit de graves conséquences, si ce n'était l'esprit public qui continuait d'être excellent. Puis, pour se conformer à l'ordre que l'Empereur lui avait donné, de lui rendre compte, dans un mois, de ce qui aurait été fait au sujet des moines de Varsovie, il lui fit connaître(2) que le roi de Saxe avait rendu un décret pour l'expulsion des Bennonistes, qui avaient été dirigés sur Custrin. Dans cette même lettre, le maréchal faisait part à l'Empereur de ses réflexions et de ses observations, comme il en avait l'habi-

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 15 juin 1808.
(2) Lettre à l'Empereur, du 22 juin 1808.

tude, sur les actes des membres du gouvernement, sur les événements de guerre qui lui paraissaient se préparer, malgré les assurances de cordiale entente et les alliances dont le langage diplomatique s'efforçait d'entretenir le public. Examinant à fond les hommes qui l'entouraient, pour juger de leur valeur, il écrivait cette pensée remarquable : « Je cherche « toujours à étudier le prince Poniatowski; il est « possible qu'un coup de canon le change. »

En effet, le maréchal avait découvert ce qui constituait le vrai mérite de ce prince polonais. Il n'avait ni l'intelligence, ni la portée d'esprit nécessaires pour faire un homme d'État, un ministre; mais il avait les qualités éminentes d'un homme de guerre; entreprenant, aventureux, brave, avec le coup d'œil indispensable sur un champ de bataille, pour discerner promptement les fautes, et savoir prendre une décision instantanée avec justesse et utilité. Poniatowski, dans les affaires du gouvernement, était sans caractère, sans crédit, sans influence aucune. Facilement dominé par des considérations auxquelles il ne savait pas résister, on admirait sa beauté physique, son esprit gracieux et enjoué, ses manières aristocratiques et polies, mais son défaut d'ordre, son laisser-aller, lui méritaient la réputation d'un brillant homme de cour. Neveu du dernier roi de Pologne, élevé dans

ces idées d'oligarchie qui firent toujours le malheur de cette nation, Davout l'avait un peu en suspicion, bien qu'à la révolution de 1794 il eût servi sous Kosciuszko ; mais après la bataille d'Iéna, en 1806, quand la Pologne se trouvait ouverte aux armées françaises, le roi de Prusse l'avait nommé gouverneur militaire de Varsovie. Sollicité d'abord de se rallier à la France, il résista ; pressé de le faire, il hésita longtemps ; ce ne fut que vers la fin de décembre 1806 que l'arrivée de l'Empereur à Varsovie le décida, et après, toutefois, en avoir prévenu le roi de Prusse. Il était donc naturel que le maréchal, qui connaissait ces antécédents, fût en défiance jusqu'au moment où, ayant bien apprécié son caractère et son esprit, il découvrit les nobles sentiments qui devaient, plus tard, faire de lui un héros fidèle à sa patrie, fidèle à la France, dont il recevrait la dignité de maréchal de l'Empire sur le champ de bataille de Leipzig et qu'une mort glorieuse immortaliserait quand, blessé et hors d'état de combattre, il se précipiterait dans les flots de l'Elster, pour échapper aux mains des Russes et des Prussiens qui le sommaient de se rendre. C'était une pensée prophétique qui faisait dire au maréchal Davout qu'un coup de canon changerait cet homme léger et impropre aux affaires publiques, et nous verrons, plus tard, le maréchal rendre une écla-

tante justice à ses talents militaires, concevoir pour lui une amitié inaltérable et rester jusqu'à sa mort son plus solide appui.

Les fonctions de ministre de la guerre que le prince Poniatowski remplissait depuis la création du duché de Varsovie, l'avaient mis à même de mieux connaître les intentions des puissances du Nord envers la Pologne. A ses yeux étaient enfin apparues ces arrière-pensées, ces calculs, ces combinaisons machiavéliques qui avaient fait du peuple et du territoire polonais la proie des Prussiens, des Russes, des Autrichiens, proie qu'ils étaient loin de vouloir lâcher; alors il vit clairement que la seule ressource était l'appui de la France, et que, sans elle, jamais la Pologne n'échapperait au joug de ses oppresseurs; alors il comprit la portée des idées du maréchal Davout, le plan qu'il suivait, ses efforts incessants mais mal secondés, et par lui-même ; dès ce moment, s'opéra dans son esprit le changement qui fut constaté par le maréchal. Les événements de l'Europe, la guerre d'Espagne, les préparatifs de l'Autriche suffisaient, d'ailleurs, pour dissiper les illusions. A cette même époque, Davout écrivait à l'Empereur (1) que les Russes faisaient connaître hautement que les arran-

(1) Lettre datée de Skierniewice, le 16 juillet 1808.

gements d'Espagne étaient vus avec un vif déplaisir. En même temps, il signalait des décrets rendus intempestivement par le roi de Saxe, et qui faisaient un mauvais effet dans le public. L'un était relatif à la sortie de l'argent courant du duché, en faveur de propriétaires autrichiens, sans réciprocité, de la part de l'Autriche, pour des propriétaires polonais possédant des biens dans ce pays, et par la raison, peut-être, que cette dernière puissance n'avait que de mauvais papier ou du cuivre plus mauvais encore; un autre décret prohibait l'émigration du duché, faisant ainsi croire que les Polonais fuyaient leur patrie, tandis que ce n'étaient que des soldats prussiens domiciliés dans le duché, qui en sortaient; un troisième décret, relatif à la conscription, n'y avait point été compris, et y produisait des inquiétudes, des alarmes qu'aucune précaution préalable n'avait tenté de prévenir. L'ignorance, les préjugés des habitants, les empêchaient d'être à la hauteur d'une mesure qu'aucun acte officiel ne leur avait expliquée, et que les ennemis de la France et de la Pologne ne manquaient pas d'exploiter pour entretenir la défiance et diviser les esprits.

D'un autre côté, la difficulté de se procurer des bestiaux ailleurs qu'en Russie, perpétuait l'embarras, déjà existant, d'assurer le service de la viande en payant comptant, puisque l'argent man-

quait. On avait essayé d'y remédier en émettant des bons du roi de Saxe; mais le maréchal faisait observer qu'il faudrait trouver des capitalistes pour les escompter, et qu'il n'en existait presque pas en Pologne, ou des propriétaires qui pussent céder leurs denrées en échange de bons payables à six mois de date. Il rappelait que l'emprunt de trois millions, garanti par les plus riches propriétaires du pays, et l'hypothèque des biens nationaux dont la vente était décrétée, éprouvaient des difficultés extrêmes à se réaliser.

Quant à l'émission d'un papier quelconque, les billets de banque du roi de Prusse, qui éprouvaient une perte énorme, discréditaient à l'avance toute tentative de ce genre. Il était impossible de forcer les propriétaires à prendre les bons du roi de Saxe, par la raison qu'ils avaient fait des sacrifices sans nombre, lors du passage de la grande armée et pendant le séjour du 3e corps; qu'ils avaient besoin de vendre leurs denrées, d'abord pour acheter les bestiaux qui manquaient à l'agriculture et que l'épizootie leur avait enlevés, ensuite, pour acquitter les charges publiques. Dans cette situation, il s'agissait d'une avance à faire par le gouvernement français, jusqu'au 1er janvier 1809; sans cela, aucun service, et surtout celui des hôpitaux, ne pourrait être assuré.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Bruits de guerre avec l'Autriche.—Concentration de troupes.—Le prince Poniatowski.—Instruction que lui donne le maréchal Davout.—Départ de Varsovie.—Breslau.—Davout fait répartir entre des officiers prussiens délaissés, les frais de table que la ville lui offre.—Nouvelle d'une entrevue à Erfurth.—Appréhension des Polonais.—Davout commandant en chef de l'armée du Rhin.—Créé duc d'Auerstædt. — Prévoyance et sollicitude de Davout mal comprises par l'Empereur. — La guerre éclate avec l'Autriche. — Mauvaises opérations stratégiques de Berthier.—Davout, pour y remédier, attire sur lui tous les efforts de l'ennemi. — Combat de Thann. — Prélude de la journée d'Eckmühl.—Bataille d'Eckmühl.—Saint-Pœlten.—Générosité de Davout envers deux habitants.—Bataille d'Essling.—Mort du maréchal Lannes et du général Saint-Hilaire.—Bataille de Wagram. — Paix de Vienne. — Davout prince d'Eckmühl. — Mariage de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise. — Obsèques du maréchal Lannes.—Allocution de Davout à l'armée. — Réunion des villes hanséatiques à la France.—Davout gouverneur général de Hambourg.—Organise les départements de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Weser, des Bouches-de-l'Elbe, formant la 32e division militaire.

Les nouvelles de bon accord avec les puissances étrangères, s'étaient changées peu à peu en bruits de guerre prochaine ; on s'expliquait sans détour sur le

peuple polonais. Davout faisait connaître à l'Empereur (1) que les Autrichiens disaient que les deux Empereurs de Russie et d'Autriche appréciaient trop bien les Polonais, pour ne pas savoir que jamais ils ne seraient réunis en corps de nation, tant que leur sort dépendrait de la France; qu'ils n'avaient à espérer qu'en la Russie et l'Autriche, puissances qui, connaissant leur éloignement pour l'étranger et surtout pour les Allemands, ne leur offriraient qu'un roi de leur nation; et l'on désignait déjà la famille Czartorienski, le prince Poniatowski et les Potocki.

Aux avis que lui avait plusieurs fois donnés le maréchal, des bruits de guerre avec l'Autriche qui se répandaient et qui paraissaient prendre plus de consistance que jamais, l'Empereur lui adressait de Saint-Cloud la lettre suivante (2) :

« Mon cousin, les Anglais ayant débarqué des « forces assez considérables en Espagne, j'ai rap- « pelé le 1er et le 6e corps et trois divisions de dra- « gons de la grande armée pour finir, cet hiver, « de soumettre ce pays. Dupont a déshonoré nos « armes; il a montré autant d'ineptie que de pusil-

(1) Lettre datée de Skierniewice, le 26 juillet 1808.

(2) Lettre de l'Empereur, en date du 23 août 1808, insérée dans la correspondance de Napoléon Ier, t. XVII, p. 539, 540, n° 14,269.

« lanimité. Quand vous apprendrez cela un jour, « les cheveux vous dresseront sur la tête. J'en ferai « bonne justice, et, s'ils ont taché notre habit, il « faudra qu'ils le lavent.

« Je vous ai donné le commandement de la Po- « logne et de la Silésie ; vous y avez le 3e corps, la « division Oudinot, une division de dragons et la « division de cuirassiers qui est à Beireuth. Un « régiment de marche, de trois mille hommes, « formé de détachements de vos quinze régiments, « va partir pour vous rejoindre ; un autre régiment « de marche, fort de quatre mille hommes, égale- « ment tiré des dépôts de vos corps, va se mettre « en mouvement pour porter votre corps d'ar- « mée à trente-neuf mille hommes d'infanterie, « et la division du général Oudinot à onze mille « hommes ; ce qui vous formera un effectif de « cinquante mille hommes, et vingt mille Polonais « ou Saxons, qui pourraient y être joints, vous « feraient un effectif de soixante-dix mille hom- « mes d'infanterie. Des détachements de cavalerie « partent également pour renforcer tous vos corps, « de manière que vous ayez treize mille chevaux ; ce « qui, avec quatre ou cinq mille Saxons ou Polo- « nais, vous ferait dix-huit mille chevaux, et, avec « douze mille hommes d'artillerie, Français et « étrangers, vous auriez à vous seul une armée de

« près de cent mille hommes. Les Saxons et les « Polonais valent bien les Autrichiens. Le maré« chal Mortier, avec le 5e corps, se rend à Beireuth. « Je voudrais bien le faire venir en France, mais « je ne me décide pas encore; si des événements « imprévus arrivaient, vous pourriez vous en « servir.

« L'Autriche arme, mais elle arme par peur, nos « relations sont au mieux avec cette puissance; « mais enfin elle arme, et j'ai commencé par lui « demander des explications assez vives. Je suis « sûr de la Russie, ce qui m'empêche de rien crain« dre de l'Autriche; cependant il faut se tenir en « règle et avoir les yeux ouverts. Mon intention « est d'évacuer la Prusse et d'exécuter le traité de « Tilsitt. Je crois que la convention en sera signée « demain ou après; et, avant le mois d'octobre, je « vais rapprocher mes troupes du Rhin. Je gar« derai Stettin, Kustrin et Glogau jusqu'à ce que « tout soit entièrement liquidé. Des régiments de « marche se mettent aussi en mouvement pour « renforcer le corps du maréchal Soult. Toutes les « troupes de la confédération sont sous les armes, « et, au moindre signal de préparatifs menaçants « que ferait l'Autriche, elles seraient en marche. « Soyez rassurant dans votre langage, car je ne « veux rien de l'Autriche. »

Trois jours après la date de cette lettre, le 26 août, le maréchal prévenait l'Empereur des mouvements de troupes et des préparatifs de guerre que l'Autriche effectuait ouvertement. « Poniatowski, « disait-il, depuis que les affaires deviennent sé- « rieuses, est, dans sa conduite, d'une franchise « qui m'inspire confiance. Il servira avec fidélité. « Faible, léger de caractère, mais honnête homme, « il a de l'honneur : je l'ai étudié avec soin et per- « sévérance. Je lui laisse le commandement des « troupes qui restent dans les environs de Var- « sovie (1). »

Le 3 septembre (2) il lui adressait des instructions sur les emplacements des troupes, sur les dispositions à prendre pour la défense du territoire situé au nord et à l'est du duché; lui, le maréchal, partait avec la majeure partie de son corps d'armée pour opérer vers le midi.

« Ce commandement important, que je donne à « Votre Altesse, de mon propre mouvement, lui « écrivait-il (3), sera appris avec plaisir par l'Em- « pereur; je vous prie de le regarder comme une « preuve de ma confiance absolue ainsi que de

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Varsovie, le 26 août 1808.
(2) Instruction du 3 septembre 1808, au prince Poniatowski.
(3) Instruction du 3 septembre 1808.

« l'estime que je vous ai vouée et que rien n'altérera. Votre Altesse peut en être convaincue, car « je n'ai conçu ces sentiments qu'après avoir reconnu les principes de délicatesse et de loyauté « qui font la base de son caractère. »

Telle était la noble franchise avec laquelle Davout disait à l'homme qu'il avait sévèrement traité, qu'il le connaissait maintenant et qu'il avait confiance en lui. Cette bonne opinion que les événements justifièrent, fut acquise pour toujours au prince Poniatowski, auquel le maréchal voua une amitié sincère et intime. Le souvenir du héros polonais se conserva dans la famille de Davout, avec l'affection qu'il avait inspirée, et l'illustre veuve du prince d'Eckmühl accueillit et aima la petite-fille du généreux enfant de la Pologne qui périssait pour la France dans la désastreuse bataille de Leipzig ; elle lui servit de mère quand elle devint orpheline.

Au moment de quitter Varsovie, le maréchal prévenait l'Empereur (1) des dernières instructions qu'il laissait au résident, pour que les combinaisons financières résultant de la convention de Bayonne, fussent prises et le service des subsistances assuré ; cette convention prescrivait les

(1) Lettre à l'Empereur, du 5 septembre 1808.

moyens de rendre certains l'écoulement et la vente des produits territoriaux du pays qui n'avait que son agriculture pour fournir aux échanges de tous les autres besoins. Il ajoutait dans cette lettre : « Je « laisse ma femme avec ses enfants encore une « quinzaine de jours ici. »

En partant de Varsovie, le maréchal se dirigea sur Breslau, pour se rapprocher des armées autrichiennes. A peine est-il arrivé dans cette ville, qu'il apprend que des officiers prussiens, délaissés et n'ayant pas de quoi vivre, en étaient réduits à piller dans les environs pour se procurer de la nourriture. Il se fait rendre compte de leur nombre, et ordonne, d'après l'état nominatif qui en est dressé, que les frais de table que la ville voulait lui allouer, ainsi que cela s'était pratiqué pour les autres maréchaux commandant en chef, seront répartis entre tous ces officiers nécessiteux ; ajoutant qu'il avait l'habitude de payer son dîner et de ne pas se le faire fournir par les pays où il se trouvait.

En même temps, il vient à sa connaissance que le général de brigade Fournier-Sarlovèse, déjà connu par son habileté à tirer le pistolet et par ses exploits de spadassin, logé dans un château près de Breslau, s'est permis, comme passe-temps et pour donner une nouvelle preuve de son adresse,

d'enlever d'un coup de pistolet, le canon qui tient les aiguilles au centre du cadran d'une pendule placée sur la cheminée d'un salon qu'il occupe. Cette inqualifiable fantaisie avait eu pour résultat de briser la pendule et la glace située derrière; le maréchal ayant su que le dégât s'élevait à cinq mille francs, fait appeler le général Sarlovèse, et après les reproches les plus durs, les plus humiliants, faits devant tout son état-major, il ajoute: « Monsieur, je vous ordonne de payer sur-le-champ « les cinq mille francs du dommage que vous avez « causé. Sinon, j'en fais opérer la retenue sur vos « appointements et je l'annonce par un ordre du « jour à l'armée. »

Comme on savait que le maréchal tenait parole, la réparation ne se fit pas attendre; mais pour cet acte de justice, que de haine, que d'ennemis il s'attira!... Davout n'était pas homme à s'en inquiéter. Sa devise était aussi: *fais ce que dois, advienne que pourra*. La justice, la morale publique applaudissaient à une droiture énergique et persévérante; les méchants contrariés, mais contenus dans leurs mauvaises passions, les sots blessés dans leur vanité, frémissaient de colère et se vengeaient plus tard par la calomnie.

Cependant la guerre allait éclater de nouveau avec l'Autriche. Rassuré du côté de la Prusse, qui

était dans l'impossibilité de se montrer hostile, Napoléon voulut s'assurer de la sincérité de l'alliance conclue à Tilsitt avec la Russie, et il fut arrêté qu'une conférence aurait lieu à Erfurth. Davout, à ce sujet, écrivait à l'Empereur, de Breslau (1), que la nouvelle de l'entrevue qu'il devait avoir à Erfurth avec l'Empereur de Russie, avait jeté les Polonais dans une grande anxiété, et il lui envoyait le passage suivant, d'une lettre du comte Linowski, conseiller d'Etat, que le roi de Saxe avait récemment appelé à Dresde.

« Le cœur me bat à l'idée de cette entrevue; « c'est là le moment où le sort des Polonais, des « vrais amis de la France, va être décidé irrévo« cablement. Dans aucun point de l'Europe, la « France et son Empereur ne verront de peuple « mieux disposé, plus fait pour être allié fidèle, « ami reconnaissant et frère d'armes plus sûr, que « la nation polonaise.

« Les Russes vous détestent, les Allemands ne « vous aiment pas, les fanatiques Espagnols se « révoltent contre les bienfaits mêmes : les Polo« nais seuls vous restent, et vous resteront par « penchant et par raison.

« Puissent ces idées, dans ce moment impor-

(1) Lettre du 22 septembre 1808.

« tant, être rappelées au grand arbitre de nos
« destinées !...

« Il ajoute, continue le maréchal, qu'à Dresde,
« où il est dans ce moment, il n'y a que le roi de
« Saxe, sa famille et deux ou trois personnes, dont
« les sentiments pour Votre Majesté ne soient pas
« équivoques. »

« M. Linowski, en confirmant l'intention où est
« le roi de Saxe de se rendre à Varsovie, vers la
« fin d'octobre, fait observer que c'est un moment
« décisif pour le bonheur du duché. Si l'on ne
« prend pas alors des mesures énergiques pour
« raminer ce corps languissant et presque agoni-
« sant, jamais il ne se relèvera de l'abattement où
« il est. Il faut, de bonne foi, sans préjugés, sans
« exagération, combiner les moyens propres à y
« parvenir, employer ceux que présentent les lo-
« calités, et ceux que le caractère national et le
« degré de lumières rendent praticables.

« Il finit par faire remarquer que, chez eux, le
« moral est plus malade que le physique.

« Il faut que les Polonais trouvent, dans l'auto-
« rité, de la franchise au lieu de la finesse ; du feu
« et de l'enthousiasme, au lieu de raisonnements
« subtils ; de l'énergie et de la grandeur, au lieu
« de voies détournées : voilà ce qui enlève et rend
« docile cette nation qui, d'ailleurs, est de la race

« des braves. C'est aussi ce qui fait que Votre Ma-
« jesté peut compter sur eux, ayant conquis leur
« amour et leur admiration. »

Et le 11 octobre, Davout écrivait encore à l'Empereur (1) : « Les Polonais attendent avec anxiété
« le résultat des conférences d'Erfuth. Ils n'envi-
« sagent pas sans inquiétude l'éloignement des
« troupes françaises de leur pays ; ils craignent une
« évacuation prochaine. »

Tels furent les derniers efforts, les dernières tentatives du maréchal, pour faire renaître la Pologne de ses cendres ; efforts infructueux, tentatives inutiles !... On ne répondit point aux sérieuses considérations qui étaient soumises, et il ne fut point question de la Pologne aux conférences d'Erfurth ! Un décret du 12 octobre 1808 nomma le maréchal commandant en chef de l'armée du Rhin, en lui conservant le commandement militaire du duché de Varsovie et des armées saxonnes et polonaises.

A ce moment, la grandeur de Napoléon était arrivée à son apogée. Il avait déjà distribué des récompenses, il voulut concéder des titres ; car ses lieutenants comptaient par des victoires leurs quartiers de noblesse. Davout, par un décret du même jour, 12 octobre 1808, fut créé duc d'Auer-

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Breslau, le 11 octobre 1808.

stædt, nom fameux qui devait perpétuer le souvenir de l'un des plus brillants faits d'armes de l'immortelle campagne de 1806.

Toutefois, la fatale guerre d'Espagne, par des alternatives de revers et de victoires, signalait l'inutile occupation de ce pays, et n'avait pour résultat que d'affaiblir la grande armée restée en Allemagne. Napoléon connaissait les armements de l'Autriche et sa haine contre la France ; mais tranquille du côté de la Prusse, en raison de son impuissance; rassuré par l'Empereur Alexandre, qui, à l'entrevue d'Erfurth, avait reconnu Joseph Bonaparte pour roi d'Espagne, il put courir au secours de ses lieutenants et ramener à lui la victoire dans la péninsule Ibérique, où il avait fait passer cent cinquante mille hommes.

Pendant le séjour que le maréchal fit à Breslau, et qui se prolongea jusqu'à la fin du mois d'octobre, on a vu de quelle manière il employait les frais de table que fournissaient les pays conquis aux autres commandants en chef. Toutefois, en agissant avec cette générosité, il était difficile de subvenir longtemps à toutes les dépenses. Pressé par la nécessité, il écrivit à l'Empereur la lettre suivante (1) : « Il me reste un objet dont je dois

(1) Lettre à l'Empereur, datée de Breslau, le 16 octobre 1808.

« entretenir Votre Majesté, quelque répugnance « que j'aie à le faire : c'est de la prier de m'accor- « der quelques fonds extraordinaires, en outre des « dix mille francs par mois qu'elle veut bien « me faire donner. En Silésie, ni ailleurs, je n'ai « pris aucun traitement aux dépens du pays, cela « n'étant ni dans l'intention de Votre Majesté, ni « dans ma manière d'être. D'ailleurs, la grande « fortune que Votre Majesté m'a donnée en Polo- « gne suffisait à toutes mes dépenses, même extraor- « dinaires, puisque le revenu montait à vingt-cinq « ou trente mille francs par mois, et qu'en outre, « en renouvelant les baux, on m'avait donné six « mois d'avance ; mais l'incendie que j'ai éprouvé « au mois d'août, m'oblige à des reconstructions « et à des frais qui absorbent, pour le moment, la « plus grande partie du revenu. Je rougis, Sire, « d'entrer dans ces détails, mais la position où « Votre Majesté me met, exigeant des dépenses et « des frais considérables, je suis obligé d'avoir « recours à elle, à raison de ces circonstances. »

L'Empereur recevait souvent des demandes de cette nature; mais il n'était point accoutumé à en rencontrer qui fussent appuyées sur de tels motifs : aussi ordonna-t-il qu'on y fit droit sur-le-champ.

Le même jour, le maréchal écrivait à l'Empereur

pour lui adresser quelques observations au sujet de l'emplacement de l'armée polonaise, et il en recevait la réponse suivante, datée du 25 octobre 1808 :

« Mon cousin, je reçois votre lettre du 16 octobre.
« En vous faisant connaître que l'armée polonaise
« devait occuper Praga, Thorn, Modlin et Sierock,
« j'ai voulu dire qu'elle devait garder tous les postes,
« mon intention étant de retirer insensiblement
« toutes mes troupes sur la gauche de l'Elbe. Si
« vous craignez que les Polonais ne vivent mal avec
« les Russes, vous pourriez placer aux avant-postes
« un régiment saxon. Il n'y a rien à craindre pour
« la Pologne ; d'ailleurs cela regarde le roi de Saxe,
« qui enverra autant de troupes saxonnes qu'il
« sera nécessaire. J'ai entendu que vous comman-
« diez en chef de ce côté-là, afin d'avoir fréquem-
« ment des rapports de Danzig et de Varsovie.
« Danzig doit être en état; cependant on doit évi-
« ter de faire rétrograder l'artillerie, et de faire
« aucun mouvement qui puisse faire penser aux
« Russes que nous nous méfions d'eux. Je suis au
« mieux avec la Russie, je n'ai rien à craindre des
« Autrichiens, mais dans tout état de cause, mon
« intention est de concentrer de plus en plus mes
« troupes. Je suppose que cette lettre vous trouvera
de votre personne à Berlin.

« Dans peu de jours, je pars pour l'Espagne. Il

« est nécessaire que vous correspondiez fréquem-
« ment avec le ministre de la guerre.

Cette lettre, qui a été insérée dans la correspondance officielle de Napoléon Ier (n° 14,410, t. XVIII, pages 21, 22, in-4°), affecte une sécurité qu'il n'avait point du côté des Autrichiens, dont les préparatifs de guerre n'étaient ignorés de personne. Le maréchal n'arriva à Berlin que dans les premiers jours de novembre. Il s'y occupa aussitôt des subsistances, et pour établir l'ordre et la régularité qu'il voulait voir régner dans toutes les parties du service, il publiait un ordre du jour (1) sur les distributions, avec tarif des rations attribuées à chaque grade, depuis celui de général de division.

C'est de Berlin, où il était plus à portée de juger des événements probables de la guerre prochaine, qu'il adressait de nouvelles instructions au prince Poniatowski, ministre de la guerre du duché de Varsovie (2), touchant la garnison, les approvisionnements, la répartition des troupes, la prévision des divers services, l'administration militaire, les hôpi-

---

(1) Ordre du jour du 6 novembre 1808.

(2) Instructions du 15 novembre 1808. — Il lui écrivait en même temps pour recruter les chevau-légers polonais de la garde, d'une centaine d'hommes. — Lettre de l'Empereur au ministre de la guerre, n° 14,399. Correspondance de Napoléon Ier, t XVIII, page 13, in-4°.

taux, les médicaments. En cas d'attaque, et y ajoutant des indications particulières, il lui rappelait les premières instructions déjà données par sa lettre du 3 septembre 1808. Le lendemain (1), il rendait compte au ministre de la guerre (2) : des dispositions qu'il avait cru devoir prendre pour organiser les différents services dans le duché de Varsovie et assurer la défense des places à tout événement ; de la force et de l'organisation de l'armée polonaise ; de l'emplacement des troupes ; des places de guerre, de leur armement, de leurs approvisionnements ; des moyens de communication entre elles, des routes, des chemins de toute nature, de leur objet et de leur utilité pour le service des places et postes militaires.

Cette sollicitude, cette prévoyance, qui auraient dû lui valoir des éloges, furent sans doute mal interprétées par le ministre de la guerre, et, par suite, mal vues par l'Empereur ; car, le 4 janvier 1809, Napoléon, en écrivant, de Benavente au comte de Champagny, ministre des relations extérieures, sur divers sujets, lui dit :

. . . .

« Je ne sais ce que l'on me demande par l'éva-

---

(1) Lettre du 6 novembre 1808.

(2) Le général Clarke, fait comte d'Hunebourg, et ministre de la guerre depuis le 9 août 1807.

« tuation du Danemark, je l'ai ordonné cent fois,
« je ne sais donc pas ce que l'on veut dire. Le
« ministre écrira directement là-dessus au prince
« de Ponte-Corvo.

« Je ne sais pas davantage de quoi se mêle le
« maréchal Davout en s'immisçant dans l'administration du duché de Varsovie, puisqu'il n'y
« a plus de troupes françaises dans ce duché. Je
« lui en écris directement (1). »

Ainsi, les soins pris pour maintenir l'organisation d'une armée polonaise auxiliaire, pour lui assurer les approvisionnements nécessaires et mettre le roi de Saxe à même de ne point rencontrer les difficultés que lui, le maréchal, avait eues à surmonter pour la subsistance des troupes, étaient probablement regardés d'un mauvais œil par le ministre Clarke, disposé, d'ailleurs, à se poser le défenseur des prérogatives des têtes couronnées, et trouvant sans doute peu conforme à l'étiquette qu'un maréchal, commandant un corps d'armée, parût donner des instructions au gouvernement du roi de Saxe ; ce qui le prouve, c'est la lettre suivante de l'Empereur (2) :

(1) Correspondance de Napoléon Ier, n° 14,642, tome XVIII, page 200, in-4°.

(2) Correspondance de Napoléon Ier, n° 14,646, tome XVIII, page 203, in-4°.

« Au général Clarke, comte d'Hunebourg, ministre de la guerre.

Benavente, 4 janvier 1809.

« Le maréchal Davout prescrit au roi de Saxe « de quelle manière il doit pourvoir à la nourri- « ture de ses troupes dans le duché de Varsovie. « Cela est trop ridicule. Écrivez au maréchal de « ne se mêler de rien et de laisser le roi adminis- « trer ses troupes comme il le veut, sans s'en mêler « d'aucune manière. »

Certes, cette lettre ne fut écrite que sur le rapport qu'avait adressé le ministre de la guerre. Pour faire ressortir tout ce qu'elle a d'injuste et d'inopportun, il suffit de se rappeler ce que l'on a vu plus haut, les difficultés résultant de l'épizootie qui régnait en Pologne et les conseils que le roi de Saxe demandait au maréchal; puis il faut remarquer qu'il était inexact de dire qu'il n'y avait plus de troupes françaises dans le duché de Varsovie, puisque quatre jours plus tard, le 8 janvier 1809, l'Empereur écrivait au ministre de la guerre :

« Monsieur le général Clarke, donnez l'ordre au « duc d'Auerstædt de retirer de Varsovie, de Dan- « zig et de Stralsund tous les gendarmes qui s'y « trouvent. Mon intention est de n'avoir aucunes « troupes dans le duché de Varsovie. Réitérez donc « les ordres pour que le général en chef de mon

« armée du Rhin retire insensiblement tout ce que « j'ai dans le duché de Varsovie (1). »

Ces moments d'humeur de Napoléon, que provoquaient volontiers les hommes auxquels les talents administratifs et militaires du maréchal causaient une secrète envie, n'empêchaient pas l'Empereur de revenir cependant aux sentiments d'estime et de confiance qu'il avait pour Davout. Il ne voyait pas seulement en lui l'homme des opérations militaires, mais encore le diplomate sage et réfléchi, capable d'imprimer une direction à l'opinion publique. Il écrivait de Valladolid, à Fouché, ministre de la police générale, le 13 janvier 1809 : « Il y avait à Berlin une gazette allemande intitulée « *le Télégraphe;* elle s'imprime actuellement à « Erfurht. Il n'y a pas de difficulté qu'elle s'y im« prime encore quelque temps; mais je désire « qu'elle vienne ensuite s'établir à Düsseldorf. « Écrivez là-dessus au duc d'Auerstædt et au sieur « Beugnot. Cette gazette serait destinée à détruire « en Allemagne les mauvais effets qu'y produisent « les gazettes de Vienne et de Presbourg, etc. (2). » Ici, comme en Pologne, l'Empereur comptait sur

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, page 216, n° 14,664. Lettre datée de Valladolid, le 8 janvier 1809.

(2) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, p. 237, 238.

le bon esprit et l'habileté de Davout, pour donner à la presse une direction utile au gouvernement impérial et au succès de ses armes.

Le ministre de la guerre Clarke n'avait pas manqué d'écrire au maréchal de ne se mêler en rien des affaires du roi de Saxe ; il s'était fait, avec empressement, l'écho de la boutade de l'Empereur. Davout n'y avait fait aucune réponse. Le 14 janvier 1809, Napoléon lui écrivait : « Mon cousin, « j'ai reçu vos différentes lettres. Il ne faut pas « trop chicaner la Saxe sur l'entretien et la nour- « riture de ses troupes ; laissez le roi se nourrir et « s'approvisionner comme il l'entend.

« On demande trop pour mon armée. Songez « que je suis obligé à des dépenses énormes. L'Es- « pagne me coûte beaucoup et ne me rend rien. « Mes armées viennent d'être augmentées ; ce qui « exige de ma part de très-fortes dépenses.

« Vous avez reçu des ordres du ministre de la « guerre qui vous font connaître quelle doit être « l'organisation de votre armée à la fin de février « ou au commencement de mars. Les 4es batail- « lons, tant de vos quatre divisions que du corps « d'Oudinot, doivent être à l'armée, ce qui portera « le corps d'Oudinot à trente-six bataillons ou à « trois divisions, et votre corps à quatre-vingt- « trois bataillons, ce qui ferait cent dix-neuf batail-

« lons. Faites-moi connaître ce qui vous manque « pour cela. Mandez-moi si tous vos régiments de « cavalerie, soit cavalerie légère, soit grosse cava- « lerie, sont à mille chevaux présents, et si vos « compagnies d'infanterie sont à cent quarante « hommes effectifs. Faites-moi connaître ce qui « vous manque pour que vos troupes soient dans « cette situation (1). »

Étrange contradiction! l'Empereur voulait de nombreuses et puissantes armées, et il ne voulait pas que l'on demandât beaucoup, bien qu'il fallût beaucoup pour entretenir et maintenir en bonne santé une si grande quantité de soldats; il voulait pouvoir compter sur l'armée de Pologne, et il disait : laissez le roi de Saxe entretenir et nourrir ses troupes comme il l'entend; tout devait être prêt au jour d'une bataille, et il semblait blâmer son lieutenant de sa prévoyance, de ses soins à s'assurer d'un secours efficace fondé sur le dévouement de ces Polonais qui ne s'attachaient à la France que parce qu'ils voyaient en elle une puissance libératrice.

Quelque rassuré que l'Empereur affectât de paraître sur les intentions de l'Autriche, il n'en dis-

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, page 244, n° 14,703.

posait pas moins ses troupes de manière à ne pas être pris au dépourvu, dans le cas d'une attaque subite, et il écrivait au maréchal, de Valladolid, le 15 janvier 1809 : « Mon cousin, mon intention « est qu'à la réception du présent ordre vous fas- « siez partir le corps du général Oudinot, composé « de son infanterie et de ses trois régiments de ca- « valerie et de dix-huit pièces de canon, pour se « rendre à Augsburg. Il agira comme s'il devait se « rendre en Italie. A Augsburg, il attendra de « nouveaux ordres. Vous ferez partir avec ce corps « la division de cuirassiers du général Espagne. « Par ce moyen, le général Oudinot aura sept régi- « ments de cavalerie, et, dans le courant de mars, il « réunira ses trente-six bataillons d'infanterie (1). »

L'Empereur, dans une lettre au roi de Bavière (2), informait ce monarque que le général Oudinot se rendait à Augsburg avant de passer en Italie, et que le duc d'Auerstædt était autorisé à marcher sur le Danube avec quatre-vingt mille hommes ; il l'invitait à lui faire connaître combien il lui fallait de jours pour mettre toutes ses troupes sur pied. Au mois de février, il disait au ministre de la

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, page 258, n° 14,711.

(2) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, page 269, n° 14,720.

guerre (1) de donner l'ordre au duc d'Auerstædt de faire rentrer le régiment de chasseurs qui était à Varsovie, le 8[e] de hussards et le 105[e] de ligne, qui se trouvaient à Danzig, et de les diriger sur Baireuth. Un mois aparavant, il avait prescrit au même ministre (2) de faire connaître au duc d'Auerstædt que le territoire de la confédération du Rhin était inviolable; que, sous quelque prétexte que ce soit, il ne devait rien laisser passer sur le territoire de Baireuth ; que cette notification était faite par courrier à Vienne. Si, ostensiblement, l'Empereur entretenait l'Autriche dans la pensée qu'il ne suspectait aucunement ses intentions, il n'en faisait pas moins ses préparatifs pour entrer en campagne et pressait les petits princes, ses alliés forcés, de fournir leurs contingents. Dans une longue lettre, écrite de Paris, le 21 février 1809 (3), au ministre de la guerre Clarke, il lui fait connaître, entre autres dispositions, que le duc d'Auerstædt enverra un officier pour presser le départ du contingent des ducs de Mecklemburg, en tout ou en

---

(1) Lettre du 13 février 1809. Correspondance de Napoléon I[er], tome XVIII, in-4°, page 304, n° 14,772.

(2) Lettre du 13 février 1809. Correspondance de Napoléon I[er], tome XVIII, in-4°, page 237, n° 14,693.

(3) Correspondance de Napoléon I[er], tome XVIII, in-4°, pages 324, 325, n° 14,794.

partie, afin que les troupes françaises soient disponibles; qu'il prendra un régiment de cavalerie polonaise et le répartira, l'état-major à Stettin, et le reste dans la Poméranie, à Kustrin et à Glogau, de manière qu'il y ait assez de monde pour servir ces places. Il recommande l'exécution de ses ordres avec la plus grande promptitude et le plus grand secret, de manière qu'on ne les apprenne qu'après l'exécution, et que les Prussiens ne sachent que ces Polonais sont dans leurs places que lorsqu'ils y seront arrivés.

Le 4 mars (1), l'Empereur écrivait de Paris au maréchal : « Mon cousin, les troupes de Saxe et de « Pologne étant sous vos ordres, vous devez, par « le courrier expédié aujourd'hui pour porter aux « troupes de votre corps d'armée l'ordre de se « réunir à Bamberg, prescrire que toutes les troupes « saxonnes se réunissent en deux camps autour de « Dresde, de manière qu'il y ait, pour la défense « de cette capitale et du territoire, vingt-trois mille « hommes d'infanterie et trois mille trois cents « chevaux, avec l'artillerie nécessaire. Envoyez des « ordres en même temps pour que toutes les « troupes polonaises se réunissent en trois divi-

(1) Lettre du 4 mars 1809. Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, pages 360, 361, n° 14,848.

« sions sous Varsovie. Il est nécessaire que les « troupes saxonnes et polonaises soient ainsi pla- « cées pour le 20 mars. Les troupes qui sont en « garnison dans les places de l'Oder doivent y « rester. Praga, Siérock et Modlin seront occupés « par la droite des troupes, de sorte que, si les « Autrichiens se dégarnissent en Galicie, ce corps, « composé de quinze mille hommes, infanterie et « cavalerie, puisse se diriger sur Cracovie. Le sieur « Bacher vous donnera l'organisation de la 3e divi- « sion, des corps réunis de Nassau, formant deux « régiments, mais dont l'un est en Espagne ; d'un « régiment de Würzburg, qui en a un autre en « Espagne ; du régiment des maisons ducales de « Saxe ; du régiment de Lippe et d'Anhalt et du « régiment de Schwarzburg, Reuss et Waldeck. Il « est nécessaire que vous pressiez la réunion des « cinq régiments à Augsburg, et que vous preniez « des mesures pour les y diriger. Vous causerez « de cela en passant à Francfort, avec le sieur « Bacher, qui est au fait de ces affaires. »

L'Empereur donnait avis de ces dispositions au ministre plénipotentiaire de France à Munich, M. Otto (1); au prince primat de la confédération

---

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, pages 361, 362, n° 14,849.

du Rhin (1), au grand-duc de Bade, au roi Frédéric de Wurtemberg, au roi de Bavière, au grand-duc de Hess-Darmstadt (2), en leur faisant connaître que les nouvelles qu'il recevait de Vienne, lui faisaient juger convenable de réunir sans délai les troupes de la confédération, et ajoutant qu'ainsi les Autrichiens verraient que nous sommes prêts. Deux jours plus tard, le 6 mars 1809 (3), il chargeait le major général Berthier de prévenir le maréchal qu'il avait demandé au roi de Bavière la fabrication de un million de rations de biscuit; et le même jour, il informait, par une lettre (4), le prince Jérôme, son frère, roi de Westphalie, du mouvement des troupes, de leurs emplacements et des lieux où seraient les quartiers généraux des commandants en chef de chaque corps d'armée. Le 14 mars, l'Empereur (5) écrivait, de Rambouillet au duc d'Auerstædt : « Mon cousin, je « désire avoir un itinéraire des routes qui, de la

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, pages 363, 364, n° 14,851.

(2) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, pages 361 à 365, nos 14,849 à 14,855.

(3) Lettre du 6 mars 1809 au prince de Neuchâtel. Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 370, n° 14,860.

(4) Lettre du 6 mars 1809 au prince Jérôme. Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 373, n° 14,865.

(5) Correspondance de Napoléon Ier, page 412, n° 14,899.

« Bohême, aboutissent sur le Danube, depuis « Passau jusqu'à Ulm, surtout de celles de la tra- « versée des montagnes. Envoyez-moi également « une note sur la situation actuelle des fortifications « de Prague. »

Bien que ces renseignements fussent de la compétence du major général Berthier, qui, en sa qualité d'ancien ingénieur-géographe, semblait apte à les fournir plutôt qu'un autre, cependant Napoléon, qui connaissait l'esprit net, positif, observateur du maréchal, aimait mieux les lui demander, et avait plus de confiance en ses remarques et en ses appréciations. L'Empereur employa le reste du mois de mars et les premiers jours d'avril à faire ses dispositions d'emplacements. Parmi les cantonnements assignés aux troupes du maréchal Davout, il s'en trouvait quelques-uns qui touchaient à l'extrême frontière du territoire autrichien. Dans l'ignorance de la limite précise qu'il fallait observer, quelques avant-postes vinrent sur les terres de l'Autriche; au lieu de donner simplement l'ordre de les faire retirer, l'Empereur écrivit le 5 avril au prince de Neuchâtel (1) : « Mon cou- « sin, témoignez mon mécontentement au duc

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 511, no 15,014.

« d'Auerstædt de ce que ses avant-postes ont violé le « territoire autrichien. Il y a un moyen de ne pas « s'exposer à de pareils événements, c'est de se « tenir à une ou deux lieues en arrière. » Berthier s'empressa de remplir la mission dans les termes mêmes de la mauvaise humeur impériale, comme si le fait prenait plus de gravité parce qu'il s'agissait de Davout. Le major général avait reçu de longues et nombreuses instructions depuis le 28 mars jusqu'au 12 avril, jour où l'Empereur apprenait par le télégraphe que l'armée autrichienne venait de passer l'Inn (1). Ces instructions, dans lesquelles étaient examinées toutes les hypothèses d'attaques possibles, recommandaient, suivant ces différentes hypothèses, la concentration des troupes derrière le Lech, désignant Augsburg, Ingolstadt et Ratisbonne comme points importants de réunion ; mais elles ne pouvaient rien prescrire d'absolu, puisque la marche de l'armée ennemie devait seule déter-

---

(1) Voir ces ordres et instructions dans la Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, in-4°, nos 14,965, 14,969, 14,975, qui remplissent quinze pages, y compris un tableau de la composition des divisions et brigades des différents corps de la grande armée. — 14,982. — 14,983. — 14,990. — 14,992. — 14,993. - 15,012. — 15,013. — 15,014. — 15,015. — 15,021. — 15,029. — 15,030. — 15,031. — 15,043. — 15,044. — 15,045. 15,046. — 15,047. — 15,048. — 15,053. — 15,060.

miner les dernières dispositions stratégiques, et faire juger de l'opportunité de se porter sur un lieu plutôt que sur un autre.

La France, au moment où cette guerre nouvelle venait d'éclater (1), semblait placée dans une situation embarrassante; sa grande armée se trouvait alors disséminée depuis Hambourg jusqu'à Naples; l'Autriche crut l'occasion favorable; l'Angleterre s'empressa de fournir des millions; l'Allemagne, écrasée par les contributions de guerre et travaillée par les sociétés secrètes dont elle fut de tout temps le foyer, se déclara ouvertement hostile; l'empereur Alexandre se montrait plus froid dans son admiration pour l'empereur des Français; il y avait donc presque certitude qu'une agression hardie assurerait le succès d'une levée de boucliers. L'archiduc Charles entra aussitôt en Bavière avec cent soixante-quinze mille Autrichiens, en traversant l'Inn et en pénétrant dans le haut Palatinat. Napoléon, averti par le télégraphe, donna l'ordre au major général de concentrer l'armée, ainsi qu'on l'a dit, mais sans lui préciser les points à occuper. Davout, qui était à Bamberg avec trente-six mille hommes, comprend qu'il doit se diriger sur Ingol-

(1). C'est la cinquième coalition contre la France entre l'Autriche et l'Angleterre.

stadt, afin de se réunir au corps du maréchal Masséna, stationné près d'Augsburg et de Donauwœrth, mais Berthier lui envoie l'ordre de grouper son armée autour de Ratisbonne. Le maréchal lui fait les observations les plus catégoriques pour lui démontrer que son ordre allait tout perdre; c'est en vain: il ne répond aux objections qu'en renouvelant cet ordre qui est réitéré jusqu'à quatre fois (1):

---

(1) On s'étonne que des historiens, qui ont pu avoir à leur disposition tous les documents officiels relatifs aux opérations militaires de la campagne d'Autriche, en 1809, aient entrepris de justifier Berthier des mouvements stratégiques qu'il ordonna dans cette circonstance. On ne doute pas qu'il ait voulu exécuter les ordres de l'Empereur : il n'a jamais eu d'autre mission à l'armée; mais il est certain que ce n'est ni avec intelligence, ni avec discernement qu'il a interprété l'ordre vague, comme il devait l'être, de concentrer les troupes ; car cela est démontré par les mouvements ordonnés par Berthier et par ceux exécutés par l'ennemi. Le major général était dans une perplexité telle, qu'il en perdait la tête ; et son ignorance des vrais principes de l'art de la guerre l'empêcha même de voir que le mouvement que Davout voulait faire et avait déjà commencé, était le seul utile et conforme à l'ordre de l'Empereur. L'entêtement de son incapacité bien connue de toute l'armée ne lui permit point de comprendre la justesse des observations de Davout, et l'ordre quatre fois réitéré de se concentrer sur Ratisbonne prouve ce que dit le général Berthezène, *qui y était* (dans ses *Souvenirs militaires*, tome 1er, page 188), qu'il semblait que le major général Berthier n'eût précédé l'Empereur à l'armée que pour mettre en évidence toute sa nullité. Nullité d'autant plus déplo-

Davout obéit. Aussitôt l'armée autrichienne se porte contre lui, comme il l'avait bien prévu. Pen-

---

rable qu'elle eut pour résultat de sacrifier des hommes inutilement dans deux combats que l'on aurait pu éviter.

La preuve que Berthier n'avait ni compris ni exécuté les ordres de l'Empereur, c'est la lettre suivante :

A Alexandre, prince de Neuchatel, major général de l'armée d'Allemagne, à Augsburg.

Ludwigsburg, 16 avril 1809.

« Mon cousin, je reçois votre lettre par laquelle vous m'an-
« noncez que vous faites partir le corps d'Oudinot pour Ratis-
« bonne. Vous ne me faites pas connaître ce qui nécessite une
« mesure si extraordinaire, qui affaiblit et dissémine mes troupes.
« Je pense que si vous n'avez pas été porté à cette décision par
« des motifs extraordinaires, vous ordonnerez au général Oudi-
« not d'arrêter son mouvement et de se placer entre Ratisbonne
« et Augsburg, afin d'être en mesure de se porter sur cette der-
« nière place, si le cas l'exigeait. Quant à l'ordre d'occuper
« Straubing par le général de Wrede, je ne le comprends pas,
« parce que j'ignore pourquoi il l'a évacué. Quant à l'ordre
« d'occuper Landshut, je ne le trouve pas raisonnable. Le ma-
« réchal Lefebvre avait bien fait de concentrer ses forces à
« Munich ; deux divisions sont plus fortes qu'une. Je ne com-
« prends pas bien l'esprit de votre lettre du 13 au soir, et
« j'aurais préféré savoir mon armée concentrée entre Ingolstadt
« et Augsburg, les Bavarois en première ligne, comme s'était
« placé le duc de Danzig, jusqu'à ce que l'on sache ce que l'en-
« nemi veut faire. Il me tarde d'avoir des nouvelles du duc
« d'Auerstædt. Il faut se conformer à mon instruction, qui est
« de rallier mon armée et de l'avoir dans la main. Si l'ennemi

dant ce temps là, l'Empereur écrivait à Berthier pour lui demander ce qu'était devenu le duc d'Auerstædt (1). Arrivé à Donauwœrth, personne ne peut le renseigner à ce sujet; le général Van-

« devait déboucher par le Tyrol et que l'on fût dans le cas de « donner bataille à Augsburg sans que le général Oudinot y fût, « ce serait un grand malheur. Si, d'un autre côté, on était « obligé d'abandonner Augsburg, qui n'est pas encore en état de « se défendre, et de livrer ainsi nos magasins d'Ulm, ce serait « encore un grand malheur. Tout était parfait, si le duc d'Auer- « stædt eût été près d'Ingolstadt, le duc de Rivoli avec les « Wurtembergeois, et le corps d'Oudinot auprès d'Augburg (a). « Puisque l'ennemi a attaqué, il faut savoir quel est son plan. « Le principal est qu'Oudinot soit à Augsbourg avant l'ennemi, « et qu'il ait les yeux bien ouverts. Quant au duc d'Auerstædt, « aux divisions Saint-Hilaire, Nansouty et Montbrun, l'instruc- « tion est pour eux comme pour tout le monde : se concentrer « entre Ratisbonne, Ingolstadt et Augsburg; de sorte qu'il « fallait faire juste le contraire de ce que vous avez fait. Il est « possible que je parte d'ici aujourd'hui, de manière à arriver « ce soir à Dillingen. Ecrivez-moi par cette route. » (Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, pages 552, 553, n° 15,070).

Il est inutile de faire remarquer que si, par impossible, Davout eût commis une faute de ce genre, les termes du reproche n'en eussent pas été aussi adoucis.

(1) Lettre du 17 avril 1809. Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 555, n° 15,073.

(a) C'est précisément le mouvement que voulait faire et qu'avait commencé Davout quand Berthier lui donna l'ordre, pour la quatrième fois, de se porter sur Ratisbonne.

damme seul l'assure que l'ennemi est à Ratisbonne. Bientôt il apprend que le maréchal est dans cette dernière ville, par ordre du major général. Il écrit au maréchal Lefebvre, à Geisenfeld, pour connaître exactement la situation de ses troupes et ce qui s'est passé, afin d'être parfaitement instruit de tout (1), puis, le même jour, il adresse au maréchal Davout la lettre suivante (2) :

« Mon cousin, j'arrive à Donauwœrth. J'ap-
« prends que vous occupez Ratisbonne. Mon in-
« tention a toujours été de concentrer mes troupes
« derrière le Lech. Repliez-vous avec toutes vos
« troupes sur Ingolstadt. Je donne ordre au duc
« de Danzig de tenir en respect le corps de
« Landshut et de protéger votre mouvement. La
« division Friant doit également se replier sur
« Ingolstadt ; il peut cependant garder des postes
« d'observation sur l'Altmühl, en considérant
« l'Altmühl comme une grande tête de pont, à
« six lieues d'Ingolstadt. Tenez vos troupes res-
« serrées et en ordre ; et si, dans ce mouvement
« brusque, auquel l'ennemi ne s'attend pas, vous

---

(1) Lettre du 17 avril 1809. Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 555, n° 15,074.

(2) Datée de Donauwœrth, le 17 avril 1809. Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 556, n° 15,075.

« trouvez moyen de tomber sur la colonne de « Landshut, si elle s'est avancée, ce sera une « superbe occasion ; mais ne vous éloignez pas de « plus d'une demi-marche pour la faire naître.

« Pour vous rendre à Ingolstadt, vous devez « passer par Neustadt. De Neustadt, où vous ne « pourrez être que demain soir, 18, je serai à « même de vous donner des ordres. Toutefois, si « vous n'en recevez pas, vous devez continuer « votre mouvement par Geisenfeld, vous trouvant « ainsi à trois lieues d'Ingolstadt, sans jamais « passer sur la rive gauche,

« J'attends avec impatience des nouvelles de « l'ennemi. Quel est le corps d'armée qui a dé- « bouché à Landshut ? où se porte-t-il ? quelle « est la marche des autres colonnes ennemies, « dont vous ou le général de Wrede auriez con- « naissance ? »

Dès que l'Empereur eut recueilli les renseignements qu'il lui fallait, qu'il connut la position de l'ennemi et les forces de l'armée autrichienne, il vit le péril de la situation, et l'archiduc Charles se disposant à manœuvrer pour se placer dans le vaste espace qui sépare Davout à Ratisbonne, de Masséna qui est à Augsburg avec soixante mille hommes; il court prendre une position défensive à Abensberg avec quarante mille hommes, afin de réparer, autant

que possible, les absurdités stratégiques de son major général ; puis, il appelle à lui ses deux lieutenants. Davout, qui doit marcher en toute hâte sur Ingolstadt, part le 19 avril, suit la rive droite du Danube, après avoir eu la précaution de tenir l'ennemi éloigné de la rive gauche du fleuve ; cependant près de Thann(1), il rencontre l'armée autrichienne qui s'était mise en mouvement pour venir l'attaquer à Ratisbonne. Il doit s'ouvrir un passage au travers des masses allemandes qui vont l'envelopper. A sept heures du matin commence un combat d'autant plus opiniâtre, que le maréchal est encore, dans cette circonstance, aux prises avec des troupes qui lui sont quatre fois supérieures en nombre; mais son coup d'œil vaste et sûr, sa décision tout à la fois prompte et calculée, cette intrépidité qu'il sait communiquer à ses soldats, va le faire triompher contre toute vraisemblance. Toutefois, pour opérer la jonction avec l'Empereur, il fallait traverser des défilés affreux dont le terrain, détrempé par les pluies, semblait impraticable. Les

(1) Dans la dénomination des lieux de combats, j'ai suivi celle adoptée par l'administration de la guerre, et qui figure sur les états officiels des services du maréchal. S'il y a des différences avec des historiens, la présomption est que l'erreur ne provient pas de l'administration, qui possède les documents authentiques.

divisions Gudin et Morand marchaient les premières ; venait ensuite la division Saint-Hilaire avec laquelle était le maréchal Davout ; puis la division Friant, qui formait l'arrière-garde. En ce moment, le maréchal, qui avait parfaitement jugé des intentions de l'ennemi, comprit que le moyen d'assurer la défaite des Autrichiens, était d'appeler contre lui tous leurs efforts, et de hâter le mouvement de ses deux premières divisions qui pourraient aller porter, en temps utile, leur renfort nécessaire à l'Empereur. En effet, il donne l'ordre aux généraux Morand et Gudin de presser la marche de leurs divisions, et il fait faire halte à la division Saint-Hilaire, qui prend position à mi-côte d'une colline s'élevant de la vallée, en face de l'ennemi, qui occupe les hauteurs opposées. L'intervalle du vallon est rempli de tirailleurs. Davout prescrit au 57e régiment de ligne, qui avait mérité, en Italie, le surnom de *Terrible*, de dégager le terrain et de s'emparer de la position des troupes autrichiennes. Le *Terrible*, fidèle à sa renommée, a bientôt chassé devant lui tous les tirailleurs, et aborde avec vigueur la position ennemie, qu'il enlève à la baïonnette. Les Autrichiens font de grands efforts pour déloger le 57e, qui se maintient avec fermeté, bien que la mitraille et les feux de bataillon fissent des ravages dans ses rangs. Davout envoie le 10e lé-

ger pour le soutenir. Ce régiment se porte sur le flanc gauche de l'ennemi, qu'il attaque avec tant d'impétuosité, que toute résistance devient impossible. En se repliant, l'artillerie ennemie est un moment compromise, et elle hâte sa retraite en laissant une pièce de canon au pouvoir des Français. Le 3ᵉ de ligne, que le maréchal avait fait marcher pour appuyer le 10ᵉ léger, achève de débusquer l'ennemi des hauteurs boisées; mais en arrivant dans la plaine qui règne en arrière, ces deux régiments se trouvent à découvert, en présence de quarante mille hommes et de soixante pièces d'artillerie. Une décharge de ces pièces et plusieurs feux de l'infanterie les forcent à rentrer dans les bois dont cette plaine est environnée; cependant l'ennemi ne les fait poursuivre que par des tirailleurs.

Cette manœuvre avait lieu de surprendre; elle fit supposer au maréchal qu'elle cachait un projet de tourner la position et de l'envelopper; ne voyant aucun mouvement sur le front de bataille, il envoie des éclaireurs sur tous les points, et il ne tarde pas à savoir qu'une colonne s'avançant à la faveur des bois, se dirigeait sur l'extrême droite, pour déborder la position du 57ᵉ, hors d'état de s'y opposer. Le général Compans, chef de l'état-major du maréchal, prend le 72ᵉ de ligne et se porte

rapidement contre la tête de colonne, au moment où, débouchant dans la plaine, elle allait se mettre en ligne. Assaillie aussitôt, elle est coupée du reste de la colonne, qui bat en retraite, et laisse prisonniers tous ceux qui n'ont pas péri dans le combat. La grande supériorité numérique de l'ennemi lui permettant de renouveler ses tentatives, il se décide à réparer d'un seul coup tous les échecs de la journée, et forme plusieurs colonnes, à la tête desquelles il place des généraux. Toutes viennent, à la fois, fondre sur les troupes du maréchal, qu'elles attaquent de front et par le flanc; pressées vivement et débordées de toute part, ces troupes plient et cèdent une partie du terrain gagné ; mais, bientôt ralliées derrière un marais, elles font de nouveau face à l'ennemi et se défendent avec acharnement ; au plus fort de la mêlée, le maréchal paraît, et, s'adressant à ses soldats : « Je reconnais en vous, dit-il, les vainqueurs d'Italie, les « héros d'Austerlitz, d'Iéna, d'Auerstædt. Aujourd'hui, en arrêtant une partie des forces de l'Autriche, vous assurez les succès de l'armée française : c'est à vous qu'elle devra la victoire ; « mais notre mission est de vaincre ou de mourir « sur ce terrain. Hors d'ici, il n'est plus pour nous « ni salut ni gloire ! En avant, soldats ! reprenons « l'offensive, montrez que vous êtes tous dignes

« d'être en cette circonstance les *terribles*, comme « en Italie. » A ces mots, la confiance et l'enthousiasme raniment les esprits ; on s'élance contre l'ennemi, qui ne tarde pas à éprouver des pertes énormes ; tous les généraux qui dirigent ses colonnes sont blessés ; presque tous les officiers sont mis hors de combat ; son attaque languit bientôt, et, après une résistance qui va toujours s'affaiblissant, l'ennemi est ramené sur la lisière du bois. Il était cinq heures du soir. L'artillerie, restée en retard au bivouac de Ratisbonne, et qui n'avait pu parvenir plus tôt, paraissait enfin ; après elle, se montre aussi la tête de la division Friant, qui entre immédiatement en ligne, et, opérant sur la gauche, chasse du bois toutes les troupes ennemies, pendant que Davout pousse vigoureusement celles qui sont en face de lui. A la fin du jour, les colonnes autrichiennes étaient définitivement rejetées sur Hausen. La nuit vint mettre fin au combat ; néanmoins, malgré ce succès inespéré, le maréchal n'en voyait pas moins les dangers de sa position. On oublia les fatigues de la lutte pour se préparer au combat qu'on s'attendait à voir recommencer avec le jour ; mais le prince Charles avait opéré sa retraite et était allé prendre position à Eglossheim, sur la route d'Eckmühl. Le 20, le maréchal occupa Hausen, évacué dans la matinée ; et, vers le soir,

une reconnaissance faite par un détachement bavarois, vint apprendre les succès obtenus par l'Empereur, le jour même, contre le prince Louis. La jonction était opérée, Davout, qui, par un dévouement sublime, n'avait pas hésité à sacrifier sa vie avec une de ses divisions pour sauver l'honneur de nos armes, était victorieux, et l'ennemi, croyant avoir eu affaire au corps d'armée tout entier du maréchal, dont il avait prophétisé la défaite, disait, par ses bulletins officiels, que, dans son armée, officiers et soldats s'étaient conduits comme des héros, et que les troupes françaises avaient combattu avec le courage du désespoir ; ne paraissant pas même se douter qu'il n'avait eu devant lui qu'une simple division privée d'artillerie et de réserve, pendant toute la journée du 19. C'est ce dévouement, unique dans nos annales modernes, que les historiens n'ont pas assez fait remarquer ; ils n'ont point rappelé cette circonstance, que la victoire de Napoléon ne fut due qu'au généreux sacrifice et qu'à l'abnégation de Davout, qui venait audacieusement arrêter la marche de l'ennemi et diviser ses forces, de manière à ne laisser l'Empereur aux prises qu'avec un corps d'armée, en attirant sur lui seul l'armée entière du prince Charles. Ce dévouement, qui rappelle celui d'Horatius Coclès, n'a été signalé que par le général

Berthezène (1) : il fut le glorieux prélude de la journée d'Eckmühl. En effet, dès que Davout fut en

(1) Le premier bulletin de l'armée d'Allemagne, daté du quartier général de Ratisbonne, le 24 avril 1809, mentionne à peine le duc d'Auerstædt. Il rend compte de toutes les opérations militaires, mais semble vouloir passer sous silence la glorieuse part que Davout y a prise. Il est vrai que le prince de Neuchâtel, major général, y figure comme ayant encouragé les troupes et donné une preuve de confiance aux alliés, en marchant plusieurs fois à l'avant-garde avec les régiments bavarois ; le duc d'Auerstædt est seulement cité ; on dit qu'il *a donné dans ces différentes affaires de nouvelles preuves de l'intrépidité qui le caractérise.* Et c'est ainsi que l'on parle de l'homme qui s'était sacrifié, lui et la division Saint-Hilaire, pour assurer le triomphe de l'Empereur, en attirant sur lui l'armée entière du prince Charles, afin de diviser les forces de l'Autriche ! C'est dans ces termes que l'on paie le tribut d'éloges si bien mérités par la victoire d'Eckmühl ! — On l'a fait prince de ce nom, peut-on répliquer ; l'Empereur, dans ses entretiens particuliers, lui rendait justice et plaçait les batailles de Thann et d'Eckmühl très-haut dans son estime ; — soit ; mais pourquoi ne pas en donner un témoignage public dans un acte qui prend place dans l'histoire et qui passe à la postérité ? — Voyez ce premier bulletin de l'armée d'Allemagne dans la correspondance de l'Empereur Napoléon Ier, tome XVIII, pages 583 à 591, n° 15,112.

— Voyez la lettre de l'Empereur au prince Cambacérès, datée de Schœnbrunn le 15 août 1809, qui lui annonce trois lettres patentes qui érigent les principautés de Wagram, d'Eckmühl et d'Essling en faveur du prince de Neuchâtel et des ducs de Rivoli et d'Auerstædt. — Ces lettres patentes n'ont été délivrées que le 3 octobre 1809. — Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier, tome XIX, pages 403, 404, in-4°.

communication avec l'Empereur, les choses changèrent de face. Les Français, réunis, se jettent sur le centre de l'ennemi, qui, par le mouvement fait contre Davout, s'était étendu depuis Munich jusqu'à Ratisbonne. L'armée autrichienne est coupée par la bataille d'Abensberg, le 20, et, par la prise de Landshut, le 21, malgré les efforts et les attaques réitérées de l'archiduc Charles, qui avait cinq corps d'armée engagés. Dans une de ces attaques, un régiment est culbuté : il couvrait trois batteries, en face desquelles le maréchal se trouve seul, avec son premier aide de camp, le colonel Bourke, quand la tête d'une colonne hongroise, forte de huit mille hommes, se montre sur la hauteur d'Eckmühl, à vingt pas des pièces ; l'ennemi hésite à la vue de ces bouches à feu : le maréchal en profite pour diriger contre elle le feu de cette artillerie, qui l'écrase, et entraîne la retraite de toute la colonne. Le combat ne cessa qu'à dix heures du soir. La durée et la vivacité de l'action avaient donné de grandes inquiétudes à l'Empereur, qui se trouvait maître de Landshut, et qui était informé de la situation du maréchal, ayant à résister aux efforts de presque toutes les troupes autrichiennes ; néanmoins, apprenant qu'il n'avait pas été détruit, qu'il conservait le champ de bataille, et se trouvait toujours en présence de l'armée ennemie, il accourt le

22 pour le joindre. Alors recommence une seconde et dernière bataille d'Eckmühl, où l'armée de l'archiduc est mise dans une déroute complète. Après cinq jours de combats, on avait enlevé soixante mille prisonniers, cent pièces de canon et un matériel immense. L'ennemi, poursuivi, s'était réfugié sous les murs de Ratisbonne ; mais, chassé de cette position, la ville est prise de vive force, et l'archiduc est contraint de se retirer en Bohême. Napoléon marche alors sur Vienne, laissant au maréchal pour instructions le soin d'éclairer l'armée ennemie et d'être à Vienne aussitôt qu'elle. Le maréchal était à Linz, l'Empereur lui écrit de Saint-Pœlten, le 9 mai à six heures du soir (1) :

« Mon cousin, l'ennemi a coupé le pont de « Krems. Demain, à midi, je serai devant Vienne. « Les habitants sont armés et paraissent vouloir « se défendre. Nous verrons si ce sera une seconde « scène de Madrid. Je réunis sous Vienne les corps « des ducs de Montebello et de Rivoli. Je désire « que vous réunissiez le vôtre à Saint-Pœlten, « ayant de la cavalerie légère et un régiment d'in« fanterie à Mautern. Laissez aussi un régiment « d'infanterie, un détachement de cavalerie et du

(1) Correspondance de Napoléon Ier, tome XVIII, page 641, n° 15,181.

« canon à Mœlk, pour protéger notre communica- « tion. S'il n'y a rien de nouveau à Linz, je désire « que vous soyez demain de votre personne à « Saint-Pœlten, où les divisions Friant et Gudin « seront réunies. Quant à la division Morand, vous « avez carte blanche. Si rien n'exige sa présence « à Linz, mettez-la en marche pour arriver en trois « jours sur Saint-Pœlten. Ayez soin de disposer « des Wurtembergeois comme je vous l'ai fait « connaître. J'ai mandé au prince de Ponte-Corvo, « qui était le 6 à Rœtz, de se rapprocher de « Linz. »

Davout était, en effet, suivant le désir de l'Empereur, rendu le 10 mai à Saint-Pœlten. A peine y était-il logé, et les deux divisions Friant et Gudin bivaquées autour de la ville, que deux habitants furent surpris placardant sur les murs, des gravures représentant des hommes pendus aux piquets d'entrée de la tente du prince d'Eckmühl, avec ces mots : « *Justice du maréchal Davout.* » Pris en flagrant délit, ces afficheurs furent conduits plus morts que vifs devant le maréchal. Il devait décider de leur sort, et on lui proposait de leur faire subir un châtiment exemplaire. — « Gardez-vous-en « bien, dit Davout en riant ; relâchez-les à l'ins- « tant et exhortez-les à continuer leur belle be- « sogne. Ne voyez-vous pas que s'ils font de moi

« un croquemitaine, eux en seront quittes pour la « peur, et je n'aurai pas à sévir contre les autres : « je voudrais pouvoir faire répandre cette carica- « ture à dix mille exemplaires. »

Ce fait, qui témoignait de l'hostilité des populations, devenues bien différentes de ce qu'elles s'étaient montrées en 1806, indiquait que l'Allemagne, lasse de la guerre, n'admirait plus les vainqueurs de l'Europe, et ne les subissait qu'avec peine ; mais il était, en faveur du maréchal, une nouvelle preuve de son humanité ; il démontrait que, sévère par système, Davout voulait se faire craindre, en passant pour plus dur qu'il n'était, et que, en réalité, il n'était jamais si heureux que quand il pouvait se dispenser de punir.

Dès le même jour, 10 mai, après quelques heures de bombardement, la ville de Vienne ouvrait ses portes. Cependant l'Autriche avait encore deux armées : celle de l'archiduc Jean, en Italie, et celle de l'archiduc Charles, en face de Vienne, de l'autre côté du Danube. L'armée d'Italie, après avoir battu le prince Eugène, s'était retirée sur la Hongrie, en apprenant les succès de Napoléon ; il devenait important de prévenir tout mouvement combiné de ces deux armées ennemies ; pour cela, il fallait attaquer celle qui était sur la rive gauche du fleuve. L'Empereur traverse le Danube, par l'île

de Lobau, en face des villages d'Aspern et d'Essling; la rupture des ponts, survenue par la crue subite des eaux, ne permit pas au corps du maréchal Davout de prendre part à la bataille d'Essling, qui fut terrible, longue, meurtrière, et sans résultat, comme à Eylau et à Friedland, et où furent tués le général Saint-Hilaire et le maréchal Lannes, duc de Montebello. Pendant que l'on reconstruisait les ponts, Davout se portait en face de Presbourg, afin d'empêcher l'ennemi de déboucher sur ce point; il eut là différents combats à soutenir, dans lesquels il obtint constamment l'avantage. Dès que les ponts furent rétablis, les troupes du maréchal, rappelées dans l'île de Lobau, s'y trouvèrent réunies avec la grande armée. A ce moment, les populations allemandes, fatiguées des calamités de la guerre, frémissaient sourdement et n'attendaient, contre nous, qu'un revers pour se soulever de toutes parts. Napoléon connaissait les désavantages d'un emplacement tel que l'île de Lobau : aussi il l'avait fortifiée d'ouvrages formidables, et il avait rapproché de lui ses différents corps d'armée. Le maréchal Davout avait évacué Presbourg le 24 juin 1809, pendant qu'une partie de l'armée d'Italie, devenue disponible, accourait à l'appel de Napoléon. L'armée française sortit de nouveau de l'île, le 5 juillet, forte de cent cinquante mille hommes et de

cinq cent cinquante pièces de canon; elle tourna les travaux de défense que l'ennemi avait établis à Aspern, Essling et Enzersdorf, dans le but d'opposer un obstacle au passage, et où son arrière-garde s'était retranchée. Le maréchal Davout fut placé à l'extrême droite. Dans la soirée, il fit une forte reconnaissance en face de Margraffnn et de Neusidel, et le lendemain 6, eut lieu la bataille de Wagram. Les Autrichiens occupaient les hauteurs de ce village. Dès la pointe du jour, le maréchal est attaqué par la gauche de l'ennemi, qui est promptement repoussé dans sa position; le combat est bientôt engagé sur toute la ligne. Davout manœuvre pour tourner la gauche de l'ennemi; il rencontre, attaque avec vigueur, et culbute le corps de Rosemberg, puis il aborde résolûment les hauteurs fortifiées de Margraffnn-Neusidel; ses soldats intrépides y montent l'arme au bras, sous le feu le plus vif, et aux yeux de l'armée française, qui attend avec anxiété dans la plaine le succès de ce mouvement d'autant plus important que, vers la gauche, de sensibles revers étaient éprouvés. Le maréchal poursuit sa marche victorieuse dans le plus grand ordre jusque sur Wagram, qu'il enlève conjointement avec Oudinot. Cette journée fut décisive. L'armée autrichienne, vaincue, démoralisée, fuyait, incapable de se rallier, laissant en

nos mains douze mille prisonniers et vingt pièces de canon. Le lendemain de la bataille, le maréchal se dirige sur Nicolsbourg, atteint l'arrière-garde du prince de Rosemberg, et fait prisonnier le régiment de l'archiduc Charles. Un armistice fut d'abord conclu à Znaïm, le 11 juillet, puis la paix de Vienne signée le 14 octobre.

Davout, qui n'avait point démenti, depuis l'Égypte, les rares qualités d'un grand homme de guerre, que Napoléon lui avait alors reconnues, était créé prince d'Eckmühl, le 15 août 1809; perpétuant ainsi le souvenir de nos triomphes, et léguant à la postérité un nom qui les rappelait.

Bien que la paix de Vienne semblât promettre le repos, et que le mariage postérieur de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche dût consolider l'alliance avec l'Allemagne, cependant l'Angleterre ne cessait de souffler la discorde et d'entretenir les haines. La France, ne fût-ce que pour protéger ses conquêtes, était obligée d'entretenir des armées; l'Espagne, d'ailleurs, était loin d'être pacifiée. Le maréchal Davout fut nommé commandant en chef de l'armée d'Allemagne, le 1er janvier 1810; puis, le 1er décembre de la même année, gouverneur général de Hambourg, et président de la commission chargée d'organiser les départements de l'Ems-Supérieur, des Bouches-du-Weser, et des

Bouches-de-l'Elbe, formant alors la 32e division militaire.

Mais, dès les premiers jours de la paix, l'Empereur avait pensé à honorer, par de magnifiques funérailles, la mémoire du héros qui avait succombé à Essling. Il fut décidé que le corps du maréchal Lannes serait conduit au Panthéon à Paris, et que la cérémonie funèbre aurait lieu le 6 juillet, jour anniversaire de la bataille où il avait reçu la mort. Les maréchaux Davout, Moncey, Serrurier et Bessières furent désignés pour accompagner le corps. Tout Paris se souvient des honneurs qui furent rendus au duc de Montebello ; le journal officiel du gouvernement (1) prit soin d'en instruire toute la France. L'armée, représentée par un détachement de chaque corps, eut pour interprète de ses regrets le maréchal Davout. L'oraison funèbre avait été prononcée dans la chaire de l'église des Invalides (2), lors du service religieux, et, quand le cortége fut arrivé au Panthéon, le maréchal Davout s'avança et s'exprima en ces termes :

« C'est en combattant pour la gloire de notre « souverain et pour notre patrie que le guerrier

(1) *Moniteur universel* du 14 juillet 1810.

(2) Après l'évangile, l'abbé Raillon, chanoine de l'église métropolitaine, est monté en chaire et a prononcé l'oraison funèbre. — *Moniteur* du 14 juillet 1810.

« dont nous déposons ici les restes a reçu la « mort.

« La vie du maréchal duc de Montebello a été « courte ; mais elle a été remplie d'actions glo- « rieuses, et l'histoire racontera la part qu'il a « eue dans toutes les batailles que notre grand « Napoléon a livrées en Europe, en Asie et en « Afrique.

« Son courage de tous les jours lui avait mérité « le surnom de brave des braves.

« Sujet fidèle et affectionné, tous ses vœux, « toutes ses pensées furent pour notre souverain, « et, dans ce moment même où l'homme, prêt à « se séparer de tout ce qui fut l'objet de ses affec- « tions, semble ne conserver de pensée que pour « l'avenir qui l'attend, les dernières paroles du « maréchal duc de Montebello furent une recom- « mandation de veiller à la sûreté de l'Empereur, « tant était forte en lui cette conviction que le « bonheur du monde qu'il allait quitter, était atta- « ché à la conservation du monarque que la Pro- « vidence, dans sa faveur, a donné à notre heu- « reuse patrie.

« Il a reçu le plus beau prix de son dévouement, « lorsqu'à la nouvelle de sa blessure mortelle, « l'Empereur, au milieu des combats, suspendit « ses vastes conceptions pour aller embellir, par

« ses regrets, les derniers moments de l'ami qu'il « allait perdre, et prononça ces paroles mémo- « rables que les siècles recueilleront :

« Il fallait que, dans cette journée, mon cœur « fût frappé d'un coup aussi sensible, pour que je « pusse m'abandonner à d'autres soins qu'à ceux « de mon armée. »

« Heureux qui, en mourant, peut inspirer de « pareils regrets et mériter de pareilles larmes !

« Déjà le langage de la postérité a commencé « pour le maréchal duc de Montebello.

« Le temple où nos vétérans adorent le Dieu « des combats a retenti du récit de ses actions.

« Ces témoins, ces compagnons de sa gloire, « ont tressailli en entendant nommer ces champs « fameux où il avait guidé leur courage et où, « comme lui, ils ont versé leur sang.

« Les larmes de ces vieux guerriers ont honoré « sa mémoire.

« Sa vie militaire, son dévouement sont donnés « en exemple à ceux qui lui survivent dans la « carrière des armes, et à cette jeunesse, l'espoir « de la patrie, qui est impatiente de s'y élancer, « pour marcher sur ses traces et mériter un jour « de pareils honneurs.

« Il emporte dans la tombe les regrets et l'af-

« fection de l'armée, l'estime et l'admiration des « guerriers qu'il a combattus.

« Militaires de toutes les armes et de tous les « grades, qui représentez ici l'armée française, le « plus bel éloge qu'on puisse faire de celui qui « n'est plus, c'est de le prendre pour modèle.

« Nous suivrons les exemples que nous a laissés « le maréchal duc de Montebello ; nous nous pé- « nétrerons de son zèle, de son dévouement, de « son courage, et nous serons toujours prêts à ver- « ser notre sang pour le service et la gloire de « notre grand et bien-aimé Empereur (1). »

Quelques mois plus tard, les colléges électoraux étaient convoqués; Davout fut désigné, par un décret du 21 novembre 1810, pour présider celui du département de la Côte-d'Or (2). Avant de se rendre à Dijon, il passa par Auxerre, comme il l'avait déjà fait en 1806, mais il s'y arrêta quelques jours. D'abord il fut parrain des cloches de l'église Saint-Étienne; c'était un témoignage de reconnaissance de la part

(1) Procès-verbal du 6 juillet 1810, inséré au *Moniteur* du 14 juillet 1810.

(2) Voir le *Moniteur universel* du 24 novembre 1810. — Les colléges électoraux avaient à élire des candidats pour le Sénat, le Corps législatif et les conseils généraux. L'Empereur, s'il le jugeait convenable, prenait les sénateurs parmi les candidats, ou en nommait de son propre mouvement.

du clergé et du conseil de fabrique; mais une de ses premières visites fut pour le collége et dom Laporte. Un des élèves de cette époque (1) a conservé ainsi le souvenir de cette visite : « Quand le « maréchal arrive, il crie à son cocher : — Pierre, au « fond de la cour à droite. — La voiture est dirigée « vers l'endroit indiqué, s'y arrête, et le maréchal, « en descendant, aperçoit le vieux concierge, ancien « témoin de ses jeux, qui s'avance tout ému. « Tiens ! dit le maréchal, avec une bonhomie char« mante, c'est encore Philippart ! et il dit un bon« jour affectueux au vieillard heureux et attendri « de ce souvenir. Dom Laporte qui a été prévenu, « arrive en hâte. — Eh quoi ! c'est vous monsieur « le maréchal ! C'est vous, prince ! — Ni prince, ni « maréchal, mon cher maître, mais votre ancien « disciple, votre enfant, votre meilleur ami ! Vous « le voyez, ma première visite est pour vous. — « Oh, maréchal ! je reconnais bien là votre excel« lent cœur ! et le bon Laporte pleurait en l'em« brassant. — Je n'ai que peu de temps à passer « à Auxerre, lui dit le prince d'Eckmühl, je m'em« pare de vous, je ne vous quitte pas. Ce soir, je « dîne à la préfecture, je vous emmène. » Et en effet, l'ancien maître et l'illustre élève passèrent

(1) M. Bridault.

ensemble la fin d'une journée consacrée à des souvenirs d'enfance, à des épanchements d'autant plus doux, qu'ils rappelaient des temps déjà lointains qui ne s'effacent jamais, parce qu'ils sont l'aurore de la vie.

Revenu à Paris, et dans le cours de cette paix qui ne fut pas d'une durée aussi longue qu'on pouvait l'espérer, une circonstance, en apparence insignifiante, motiva, plus tard, des insinuations qui nuisirent beaucoup au maréchal dans l'esprit de l'Empereur. Lors d'une réunion officielle (1) où se

---

(1) On a rapporté cette circonstance de différentes manières; mais celle que l'on a donnée comme étant l'exacte vérité, est la moins vraie. Ce n'est point à une soirée chez le prince d'Eckmühl, par la raison bien simple que, sous le premier Empire, aussi bien qu'aujourd'hui, lorsque les maréchaux, les généraux, les grands dignitaires, recevaient chez eux, ils n'étaient jamais en uniforme, et par conséquent ne portaient aucune décoration. De plus, le maréchal Davout était en cela, comme en toute autre chose, d'une modestie qui n'aurait pas admis de faire parade de décorations sur un habit bourgeois. Ce qui est très-certain, c'est que le fait relatif à Berthier s'est passé dans une réception officielle chez un ministre où les hauts fonctionnaires n'étaient reçus, selon l'usage, qu'avec le costume obligé de leur emploi; ce qui est certain aussi, c'est que la remarque du bon effet de la décoration de Saint-Étienne de Hongrie avait été faite dans un grand dîner ministériel. De là est venue la confusion signalée; mais, d'après des renseignements pris de nouveau et auprès de la famille, et auprès de quelques contemporains encore existants, témoins ou ayant entendu, à l'époque, raconter le fait

trouvaient des maréchaux, des ministres et d'autres personnages, tous en grand uniforme, et portant les décorations qu'ils avaient obtenues, Davout y paraissait avec le grand cordon du Mérite militaire de Pologne qu'on lui avait récemment envoyé. Berthier l'interpelle à haute voix en lui disant : Davout, où avez-vous donc eu cette nouvelle décoration que vous portez? — elle fait très-bien ; il faudra que je tâche de me la procurer. — Ah ! mon cher, lui répond le maréchal, celle-là est unique, et pour qu'on la donne, il faut avoir gagné une bataille... Un sourire ironique courut sur les lèvres des auditeurs, qui comprenaient le trait satirique et mérité, mais que Davout avait lancé sans intention maligne; malheureusement cela faisait allusion à un fait personnel qui s'était passé en 1809(1). A cette époque, Berthier avait été le chef du maréchal pendant quelques jours en l'absence de l'Empereur, et, en cette qualité, lui avait donné des ordres; Davout gagna une bataille et sauva l'armée en faisant le contraire de ce qu'il avait prescrit. Tout le

---

dont il s'agit, nous pouvons affirmer que notre récit est le seul exact.

(1) Voyez l'ordre donné au maréchal Davout de grouper son corps d'armée autour de Ratisbonne, nonobstant les observations qui lui sont faites, et la bataille de Thann, gagnée en faisant le contraire de ce qu'il avait ordonné.

monde savait que le talent de Berthier consistait dans son activité et sa mémoire à transmettre à toutes les heures du jour et de la nuit les nouvelles et les ordres les plus multipliés (1).

Le temps de repos dont la paix de Vienne permit de jouir, engagea le prince d'Eckmühl à se choisir une habitation dans Paris. Il acheta, en 1810, le magnifique hôtel que lui et sa famille n'ont pas cessé de posséder depuis, dans la rue Saint-Dominique-Saint-Germain. Dès qu'il eut fait cette acquisition, un petit traiteur vint s'établir à quelques pas de sa porte ; cet homme s'appelait Davout. A peine avait-il fait peindre son nom sur son enseigne, que, mettant à exécution le plan de spéculation qu'il avait imaginé, il vient trouver le maréchal et lui propose de supprimer son établissement moyennant une indemnité. Le prince d'Eckmühl, qui avait de la grandeur d'âme et point de vanité, répond au spéculateur : « Que la chose « lui était parfaitement indifférente ; qu'il ne se « croyait pas son parent ; mais que, dans le cas « même où il le serait, cela prouverait seulement « que, partis du même point, ils avaient fait « différemment leur chemin. »

---

(1) *Histoire de Napoléon et de la grande armée en* 1812, par le général comte de Ségur, tome 1er, pages 117, 118.

Cette réponse renversa les calculs du rusé industriel et prouva une fois de plus la supériorité d'esprit et de caractère du maréchal.

En 1811, lorsque Napoléon réunit les villes hanséantiques à la France, il y envoya le prince d'Eckmühl en qualité de gouverneur général ; son corps d'armée occupa ce pays. Le maréchal fut en outre chargé du commandement en chef de toutes les places de guerre situées sur la Vistule, sur l'Oder, jusqu'au Rhin. Pour l'administration des villes hanséatiques, une commission de gouvernement avait été formée de deux conseillers d'État, MM. Chaban et Faure, et du maréchal, président. Pendant sa courte mission, il introduisit, dans ces villes de commerce, les lois françaises et l'usage de nos transactions, de manière à rendre plus fréquentes et plus avantageuses nos relations commerciales avec Hambourg, Lubeck et Brême. Il laissa les plus honorables souvenirs de son active, juste et bonne administration, et, ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, c'est que, de tous les maréchaux de l'Empire, il fut le seul à qui des missions de cette nature aient été confiées.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Guerre de Russie. — Davout commande le 1er corps de la grande armée. — Est chargé d'organiser la navigation qui doit transporter les approvisionnements de Dantzig. — Wilna. — Altercation entre Davout et Berthier en présence de Napoléon. — Prévoyante organisation du 1er corps. — Insidieuses insinuations qui rendent Davout suspect. — Sa conduite envers le plénipotentiaire Balachof. — Entrée à Minsk. — Prise de Borisow. — Le roi de Westphalie [illegible]. — Désagréments [illegible]. — Bataille de Mohilew. — Discipline observée dans le 1er corps. — Bataille de Smolensk. — Bataille de Valoutina-Gora. — Mort du général Gudin. — Réunion des trois corps d'armée de Murat, de Ney et de Davout. — Querelle entre le roi de Naples et Davout en présence de l'Empereur. — Bataille de la Moskowa. — Davout y est blessé. — Moscou. — Le Kremlin embrasé. — Retraite. — Davout chargé de l'arrière-garde. — Ney remplace Davout à l'arrière-garde. — Arrivée à Smolensk. — Ordre de l'Empereur d'opérer la retraite par échelons à un jour d'intervalle. — L'Empereur voit trop tard le grave inconvénient de la retraite par échelon. — Ney est séparé de Davout. — Ney reparaît. — L'Empereur, oubliant son ordre de retraite par échelon, accuse Davout d'avoir abandonné le maréchal Ney. — Smorgony. — L'Empereur part pour Paris. — Murat commande l'armée à sa place. — Wilna. — Les alliés de Napoléon hésitent sur le rôle qu'ils vont jouer. — Gumbinnen. — Défection proposée. — Indignation de Davout. — Il est rappelé en France. — Commande le 13e corps d'armée. — Rentre dans son gouvernement du Mecklembourg. — Organise la défense du pays. — S'enferme dans Hambourg.

Des bruits de guerre avec la Russie avaient commencé à circuler dès les premiers mois de 1811 ; vers la fin de la même année, cette funeste guerre, devenue inévitable, était résolue.

Le 1er novembre 1811, le maréchal Davout passait au commandement en chef du corps d'observation de l'Elbe ; le 1er février 1812 il était commandant du 1er corps de la grande armée, et dès le 11 juin, il avait établi son quartier général à Kœnigsberg. Il se rendit en cette ville pour y organiser, par ordre de l'Empereur, la navigation intérieure qui devait transporter, du dépôt général de Danzig à Wilna, les immenses approvisionnements destinés à cette gigantesque expédition. S'il y avait des difficultés à vaincre dans une entreprise, c'était toujours à Davout que l'on s'adressait : aucun autre maréchal ne recevait de mission semblable. Comme il connaissait le pays, il se fut bientôt procuré tout ce qu'il fallait en hommes et en matériel, pour établir un service régulier de convois par eau. Le parcours à suivre, et d'une étendue de deux cents lieues, offrait plus d'un obstacle pour les embarcations à employer. De Danzig, la Vistule permettait d'aller à la voile, par le Frische-Haff, jusqu'à Kœnigsberg ; à partir de cette ville jusqu'à Tapiau, la Prégel est déjà moins profonde et moins large ; mais de Tapiau à Labiau, la petite rivière

nommée la Deime, qui y conduit, ne pouvait porter que des bateaux de dimensions assez restreintes; à Labiau on entre dans un grand lac, le Kurische-Haff, qui longe la mer Baltique, de même que le Frische-Haff, et reçoit l'embouchure du Niemen. Par ce dernier fleuve, on parvenait jusqu'à Kowno, et, de là, par la Wilia, jusqu'à Wilna. Le prince d'Eckmühl, qui n'avait pas oublié le camp de Bruges et l'expédition d'Angleterre, n'employa que des barques tirant peu d'eau et pouvant marcher à la voile, à la rame ou par la traction des chevaux. Ce service, promptement et complétement organisé, fut ensuite confié, pour l'exécution, au colonel des marins de la garde, qui dirigea cette navigation avec l'habileté qu'il avait déjà montrée dans d'autres occasions.

En se rendant à Kœnigsberg, le maréchal avait vu l'Empereur à Marienbourg. Près de lui était Berthier, qui, en qualité de major général, crut pouvoir donner des ordres. Ces ordres déplurent au maréchal Davout, et il s'ensuivit une altercation des plus vives. Davout fut dur dans ses explications; il s'emporta jusqu'à accuser Berthier ou d'incapacité ou de trahison. Les deux maréchaux se menacèrent, et Berthier se retira. Napoléon, resté seul avec Davout, s'écria : « Il m'arrive quelquefois « de douter de la fidélité de mes plus anciens

« compagnons d'armes, mais alors la tête me tourne « de chagrin, et je m'empresse de repousser de si « cruels soupçons (1). »

Davout s'était donné le juste mais dangereux plaisir d'humilier un ennemi jaloux et envieux. Berthier, comme il arrive à toutes les médiocrités démasquées, le cœur plein de vengeance, se promit de la satisfaire. Napoléon s'étant rendu à Danzig, son major général l'y suivit. A partir de ce moment, la gloire de Davout, son zèle, ses soins pour la nouvelle expédition, au lieu de le servir, lui devinrent contraires. Tous ses actes, tous ses écrits furent perfidement expliqués. L'Empereur lui disait dans une lettre : « On va faire la guerre dans un « pays nu, où l'ennemi détruira tout. Il faut se « préparer à s'y suffire à soi-même. » Davout répondait : « J'ai soixante-dix mille hommes dont « l'organisation est complète; ils ont pour vingt-« cinq jours de vivres. Chaque compagnie compte « des nageurs, des maçons, des boulangers, des « armuriers, des ouvriers de toute espèce. Elles « portent tout avec elles. Mon corps d'armée est « comme une colonie : des moulins à bras suivent. « Tous les besoins sont prévus; tous les moyens

(1) *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée en* 1812, par le général comte de Ségur, tome 1er, page 118.

« d'y pourvoir sont prêts. » Tant d'ordre et de sollicitude, qui auraient dû plaire et être applaudis, furent mal interprétés. D'insidieuses observations présentèrent le maréchal comme voulant se donner l'honneur d'avoir tout prévu, tout ordonné, tout exécuté, de manière que l'Empereur ne fût que le témoin d'une expédition dont la gloire reviendrait à Davout. — « En effet, dit l'Empe-« reur, il semble que ce soit lui qui commande « l'armée. »

Les plus sages monarques sont accessibles à la flatterie; c'est sous son manteau que s'introduit la calomnie : poison subtil qui laisse toujours des traces quand il ne tue point. Réveillant d'anciennes défiances, on disait : N'est-ce pas Davout, après la victoire d'Iéna, qui a attiré l'Empereur en Pologne? Puis, invoquant même le noble et grand caractère du maréchal, sa droiture bien connue, son intégrité rigoureuse : n'est-ce point cette exacte et sévère probité, qui lui a gagné le cœur des Polonais et l'a fait soupçonner, mais à tort, sans doute, d'aspirer à leur trône?

On ne sait quelle fut alors la pensée de l'Empereur; mais il fut facile de s'apercevoir que le génie méthodique de Davout lui était désagréable, et que, par suite d'une impression fâcheuse qu'il avait reçue, il éloignait de sa confiance, dit M. de

Ségur (1), « un guerrier hardi, tenace et sage; « se laissant aller à son penchant pour Murat, dont « la témérité flattait bien mieux ses espérances. Au « reste, ajoute le même auteur, cette désunion « entre ses grands ne déplaisait pas à Napoléon; « elle l'instruisait : leur accord l'eût inquiété. »

Davout, dont l'esprit était libre et l'âme tranquille, parce que sa conscience était pure, ne songeait qu'à bien remplir la grande mission qui lui était confiée. Pendant que l'envie le déprimait dans l'ombre, il passait le Niemen avec la grande armée et se dirigeait sur Wilna. Vers la fin de juin, un envoyé de l'Empereur Alexandre, son aide de camp M. de Balachof, le ministre de la police russe, lui fut adressé par le roi Murat. Ce prince, qui était aux avant-postes de cavalerie, avait fait, selon sa coutume, un accueil gracieux à M. de Balachof, et, malgré sa qualité d'envoyé extraordinaire, chargé de porter à l'Empereur Napoléon les dernières propositions d'un arrangement pacifique, il avait été expansif, peut-être même un peu indiscret au sujet de la guerre entreprise. Toutefois, comme il ne pouvait procurer à l'envoyé l'entrevue qu'il sollicitait, il l'avait fait conduire auprès

---

(1) *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée en 1812*, tome 1er, page 120.

du maréchal Davout, qui venait immédiatement après, avec les premières colonnes d'infanterie. Le prince d'Eckmühl, qui était, par nature, discret et réservé, fit à M. de Balachof un accueil plus froid, plus silencieux, que celui qu'il avait précédemment reçu du roi Murat, et le retint près de lui jusqu'à ce que le quartier général, qu'il avait aussitôt averti, eût fait parvenir sa réponse. Il fit partager sa table au ministre russe, qui ne fut pas peu surpris de la frugalité du repas et de l'excessive simplicité des apprêts du dîner. En s'excusant de cette rustique hospitalité militaire, le maréchal, dans sa conversation, qui fut courtoise et pleine d'égards pour son hôte, ne laissa échapper aucun mot qui eût trait à la guerre ou à la politique. L'Empereur ayant fait connaître qu'il recevrait à Wilna M. de Balachof, le maréchal mit à son service tout le personnel de sa maison, lui donna un officier discret pour rester près de lui et le quitta pour retourner à la tête de ses troupes.

Bien que, dans cette circonstance, la conduite du maréchal fût ce qu'elle devait être, on ne manqua pas de la critiquer ; on attribua à la rudesse et à la taciturnité ce qui n'était qu'une réserve de convenance et de position, et les historiens, plus tard, qui ont parlé de cette circonstance, ont cru être dans le vrai en adoptant l'opinion des gens

qui avaient mal jugé le maréchal, en lui prêtant un caractère qui ne fut jamais le sien.

A peine arrivé à Wilna, l'Empereur le détachait, avec deux de ses divisions, contre la gauche de l'ennemi; le 30 juin, il rejetait hors de sa direction, après l'avoir coupé, le corps d'armée russe de Doctorow; entrait à Minsk le 8 juillet, et s'y emparait de magasins considérables. Le lendemain 9, il prenait Borizow. La possession de Minsk, que les Cosaques, en fuyant, n'avaient point incendié, était une bonne fortune, puisque cette ville renfermait des magasins intacts et bien approvisionnés. Le maréchal Davout en profita pour remettre en état ses troupes fatiguées par une marche continue depuis Kowno, et rétablir la discipline gravement compromise, puisque le désordre s'était introduit jusque dans son corps d'armée. Des exemples de sévérité, qui furent blâmés par quelques-uns, arrêtèrent aussitôt le pillage tenté contre quelques boutiques de la ville, et l'ordre fut rétabli dans les régiments. Le séjour à Minsk était non-seulement utile pour reposer les troupes; mais encore pour permettre au roi Jérôme d'arriver, et de faire sa jonction avec Davout, suivant l'ordre que l'Empereur lui en avait donné. Ce prince, qui avait une grande distance à parcourir et qui rencontrait de graves difficultés dans des chemins sou-

vent impraticables, hâtait sa marche autant qu'il le pouvait ; mais n'ayant pas, en raison de son âge, l'expérience de la guerre, il craignait de se trop rapprocher du prince Bagration, qui manœuvrait à une dizaine de lieues de lui, et qui aurait pu, en l'attaquant par le flanc et sur ses derrières, compromettre entièrement le sort de son armée, dont les divers corps marchaient à d'assez longs intervalles les uns des autres. En ajoutant à cela la nécessité de se procurer des vivres, il est certain que la jonction du corps du roi de Westphalie ne pouvait pas s'opérer dans le temps que Napoléon avait fixé, bien que depuis une semaine ses soldats fissent, chaque jour, une étape de sept lieues. Toutefois l'Empereur, ne pouvant comprendre un si long retard, décida, dans un moment d'impatience, que le roi Jérôme serait placé sous les ordres du maréchal Davout. Le prince d'Eckmühl, peu flatté de cette décision, prévoyait facilement les embarras et les désagréments qu'il en éprouverait. Depuis plusieurs jours, il essayait de se mettre en communication avec le roi de Westphalie, et poussait des reconnaissances sur sa droite jusqu'au Niemen ; de son côté, le roi Jérôme en envoyait aussi, mais vers sa droite également, au lieu de les diriger à sa gauche ; et, comme cela devait arriver, les patrouilles ne se rencontraient point. Le ma-

réchal, ne pouvant savoir où se trouvait le prince, exprimait à l'Empereur le regret de rester dans l'inaction. Napoléon envoya à son frère et notifia en même temps à Davout l'ordre : au premier, de se mettre, aussitôt la réunion, sous le commandement du maréchal, et au second, d'user de ce commandement au moment opportun.

Le 13 juillet, le maréchal, apprenant que le prince Jérôme était en mesure de prendre part au mouvement qu'il allait faire, crut le moment opportun, et ne doutant pas que l'ordre de l'Empereur ne fût connu de son frère, lui écrivit pour lui prescrire, avec tous les égards et les formes de politesse dus à son rang, les manœuvres qui devaient, par la coopération des deux corps d'armée, leur livrer l'armée russe de Bagration et leur assurer un véritable triomphe sur l'ennemi. Mais le roi de Westphalie, profondément blessé de la dépêche du maréchal, remit le commandement à son chef d'état-major, le général Marchand, et se retira immédiatement, attendant les ordres de l'Empereur, prêt à retourner dans ses États. Dès que le maréchal connut cette résolution, il s'empressa d'écrire au roi Jérôme, pour l'inviter à conserver le commandement, le pressant, dans des termes de déférence et de respect propres à désarmer sa susceptibilité royale, et invoquant, d'ailleurs, l'in-

térêt si urgent des opérations militaires. Rien n'y fit, le prince persista. Ce déplorable conflit avait fait perdre du temps; le premier mouvement combiné par le maréchal n'était plus possible; il se décida alors à marcher sur Mohilew en donnant, au corps du roi de Westphalie, les ordres d'évolution nécessaires ; mais il n'y avait plus moyen d'envelopper et de prendre le prince Bagration.

Lorsque Napoléon eut connaissance de ce qui s'était passé, il entra dans une grande colère contre son frère Jérôme, et surtout contre Davout. Le maréchal, qui n'était pas roi, devait nécessairement avoir tort ; on lui faisait deux reproches contradictoires : d'avoir pris le commandement trop tôt, et, l'ayant pris, de ne pas l'avoir exercé avec assez de vigueur.

S'il avait pris le commandement trop tôt, il n'y avait aucun inconvénient à ne point l'exercer tout de suite avec vigueur, et à laisser le temps au roi de revenir sur une détermination préjudiciable aux intérêts qu'il devait servir; ou bien, s'il était important d'exercer ce commandement avec vigueur, il était nécessaire d'en être revêtu au moment même où il l'exerçait ; donc, s'il fallait agir avec vigueur, c'est qu'il était temps de prendre le commandement. Et, en effet, on ne peut admettre que le maréchal aurait dû attendre la réunion préala-

ble du corps d'armée du roi Jérôme avec le sien, avant d'en devenir le chef, lorsqu'il est incontestable qu'un général d'armée a des dispositions stratégiques à faire à l'avance, d'après le plan d'attaque ou de défense qu'il a conçu. Est-ce au moment d'ouvrir le feu d'une bataille qu'il faut, pour la première fois, penser à la tactique? On l'aurait taxé d'inconvenance à l'égard d'un frère de l'Empereur, de manque de respect envers une tête couronnée, s'il avait commandé tout d'abord et sans tenir compte de la vive contrariété du roi de Westphalie. A la guerre, comme dans toutes les choses de ce monde, une occasion perdue ne se retrouve jamais. Le maréchal continua donc son mouvement sur Mohilew, où il rencontra l'armée du prince Bagration, forte de soixante mille hommes. Il n'en avait que vingt-huit mille à lui opposer, mais c'était plus encore qu'à Auerstædt; et le 23 juillet fut livré ce mémorable combat, l'un des plus glorieux pour les armes françaises, dans lequel les Russes furent culbutés et forcés de se retirer au delà du Dnieper.

Mais, dès l'arrivée en Lithuanie de cette armée immense, composée de toutes les nations de l'Europe, des désordres graves s'étaient introduits: on pillait les habitants pour se procurer des vivres, qu'une administration encore mal organisée, et

surtout mal servie, n'avait pas eu la prévoyance de préparer en temps utile. L'ordre et la discipline ne cessèrent pas de régner dans le corps d'armée de Davout ; et, lorsque la nécessité impérieuse de la disette, qui se fit bientôt sentir, força de recourir à la maraude pour ne point mourir de faim, ce fut avec méthode qu'on y procéda : on ne fit que le mal inévitable ; le maréchal n'aurait pas toléré qu'on enlevât au delà du strict nécessaire. Dans la marche vers Smolensk, sur la rive gauche du Borysthène, on remarquait, dans la longue colonne que formait l'armée, le 1er corps, commandé par le prince d'Eckmühl ; l'ordre, l'ensemble dans ses divisions frappaient les regards. La tenue des soldats était exacte. Tous avaient été approvisionnés avec soin, et l'on savait que leur chef exigeait qu'on leur fît ménager et conserver leurs vivres.

Arrivée à Vitepsk, l'armée y séjourna. L'Empereur, qui s'était aperçu d'une effrayante diminution dans l'effectif des corps (et nous n'étions qu'au mois de juillet !), passait de fréquentes revues. C'est dans l'une de ces revues qu'il fit reconnaître, en qualité de colonel-commandant des grenadiers à pied de la garde, le général Friant, qu'il avait nommé à cette dignité, restée vacante par la mort du général Dorsenne. Le maréchal Davout, tout en applaudissant avec l'armée à une nomination qui

était la juste récompense d'un mérite modeste et universellement reconnu, regrettait l'un de ses généraux de division, pour lequel il avait la plus haute estime et la plus vive affection. Bien que l'Empereur eût dit au général Friant qu'il continuerait, pendant toute la campagne, à commander sa division, Davout savait que l'on pourrait, d'un moment à l'autre, lui retirer l'un de ses meilleurs et plus habiles lieutenants : aussi le maréchal, en lui faisant compliment de sa promotion, ne put s'empêcher de lui dire : « Mon cher Friant, je « perds en vous mon bras droit. — Et moi, mon« sieur le maréchal, je suis plus à plaindre, répli« qua Friant, car en vous quittant, je perds ma « tête. »

Napoléon, connaissant les positions occupées par l'armée russe, avait conçu le projet de surprendre la ville de Smolensk, puis d'en sortir brusquement, de se jeter sur la gauche de l'ennemi, de la tourner, et de leur couper toute retraite. Le maréchal Davout fut le seul qu'il consulta sur cette opération. Le prince d'Eckmühl était, plus qu'un autre, en état d'apprécier cette combinaison, et il se trouvait, d'ailleurs, placé de manière à pouvoir bien juger de la situation des deux armées. Son avis étant conforme aux vues de l'Empereur, les ordres de marche furent aussitôt donnés. Le

14 août, les divisions du roi Murat et du maréchal Ney rencontrèrent l'ennemi en avant de Krasnoé, et un combat assez vif s'ensuivit, dont le résultat fut, pour nous, la prise de huit pièces de canon et environ mille prisonniers. Le lendemain, on ne fit qu'une marche très-courte, afin de rétablir l'ensemble dans les différents corps d'armée. Davout put reprendre avec une vive satisfaction ses trois anciennes divisions d'infanterie, Morand, Gudin et Friant, qui éprouvèrent, à leur tour, une véritable joie de se retrouver avec leur ancien chef. Le 17 août, en approchant de Smolensk, on vit clairement que la ville, loin de pouvoir être surprise, serait défendue vigoureusement par les soldats russes, qui s'y portaient en toute hâte ; néanmoins, l'Empereur espérait en venir aux mains avec l'armée tout entière, commandée par les princes Bagration et Barclay de Tolly ; Davout dirigeait le centre de la grande armée ; mais la fuite de l'armée russe, suivant son système de se retirer sans cesse et de ne laisser que des ruines derrière elle, réduisit la bataille espérée par Napoléon à une prise d'assaut de la ville. Davout et Lobau attaquèrent les faubourgs, et, après une lutte sanglante, sans résultat, qui dura deux jours, on pénétra dans la ville, que l'ennemi avait abandonnée pendant la nuit, en y mettant le feu. L'Empereur,

caressant toujours ses illusions, dit dans les rues de Smolensk, entouré de Davout et des généraux dont les troupes avaient le plus souffert dans l'assaut, qu'il leur devait un succès important ; que cette ville était une bonne tête de cantonnement ; puis, en entrant dans une maison où il devait prendre quelque repos, il dit, en jetant son chapeau et son épée sur une table : « La campagne est fi« nie (1). » C'était l'avis de Davout, qui l'avait

(1) Cette opinion émise par l'Empereur, est un fait que peuvent attester des témoins qui étaient présents et qui vivent encore. Quant à la question de savoir pourquoi l'Empereur ne s'est pas arrêté à Smolensk, et pourquoi il n'a pas rétabli le gouvernement de la Pologne, ce n'est pas la correspondance de Napoléon qui peut en donner la double solution. Qu'est-ce qu'elle prouve ? qu'enivré de sa gloire et de sa puissance, il courait après une bataille qu'il espérait chaque fois rendre décisive, afin de réaliser, en abattant d'un seul coup la Russie, comme il avait fait de la Prusse en 1806, ce rêve malheureux d'une domination universelle. C'est là l'idée qui l'empêchait de s'arrêter à Smolensk, ainsi que Davout le lui conseillait, et qu'il en avait eu la pensée un moment, jusqu'à ce que les paroles du roi de Naples, qui flattaient son penchant, fissent évanouir cette bonne résolution. Le rétablissement du royaume de Pologne n'était pas plus réellement dans ses idées en 1812, qu'en 1807. Il voulait bien faire la guerre à la Russie pour la vaincre et la dominer ; mais il ne voulait point porter au sein de ce vaste Empire la révolution et le régime constitutionnel dont il avait horreur. Acquis tout entier et sans réserve aux principes d'une monarchie pure, il n'admettait que l'autorité d'un seul homme, et ce seul homme c'était lui.

toujours exprimé dès l'origine; c'était l'opinion de la plupart de ceux qui étaient présents; mais Murat intervint, et persuada l'Empereur qu'à Moscou l'armée aurait des vivres pendant deux ans; que là était le véritable quartier d'hiver; que, de là seulement, l'Empereur pourrait ordonner à ses aigles de déployer leurs ailes.

Ces paroles du roi de Naples flattaient trop le penchant de l'Empereur pour n'être pas écoutées; et, au lieu de s'arrêter à Smolensk, où Davout demandait que l'on organisât la campagne de l'année suivante, il fut résolu de pousser en avant, et l'on se mit à la poursuite de l'ennemi, qui feignit de se retirer par la route de Saint-Pétersbourg, puis dirigea ses colonnes à droite pour regagner la route de Moscou. Le maréchal Ney se trouva en présence des troupes russes, qui avaient pris position sur la Stabna; il les attaqua et les poussa jusqu'à Valoutina-Ghora. Un corps russe de plus de vingt-cinq mille hommes était réuni sur ce point. Le maréchal Ney, hors d'état de soutenir le choc, fit connaître à l'Empereur, qui était entre les routes de Moscou et de Saint-Pétersbourg, la résistance qu'il éprouvait. L'Empereur détacha, au grand déplaisir du maréchal Davout, la division Gudin, et l'envoya pour renforcer le corps du maréchal Ney. La nature du terrain et la position occupée par l'ennemi

forçaient à une attaque de front. Gudin, dont la bravoure et les talents militaires s'étaient formés à l'école du prince d'Eckmühl, aborda avec tant de résolution et d'assurance l'armée russe, qu'elle se crut aux prises avec la garde, dont la réputation inspirait toujours l'effroi ; mais, au plus fort de l'attaque, et, lorsqu'après des prodiges de valeur, l'ennemi allait abandonner les hauteurs défendues par ses principales forces, l'infortuné Gudin tombe la cuisse fracassée par un obus ! Le général Gérard le remplace, et le combat s'achève à l'arme blanche, sur le sommet du monticule envahi par nos soldats. Dès que le maréchal Davout apprend l'horrible blessure du général Gudin, il court à l'ambulance, porter à son fidèle et ancien compagnon d'armes les consolations et les regrets d'une amitié sincère. Estimé de toute l'armée, respecté et aimé de ses soldats, qu'il savait ménager, et qu'il avait rendus intrépides, sa perte fut un véritable deuil pour sa division. A son lit de mort, pressant les mains du prince d'Eckmül, il épanchait son cœur en regrettant de n'être pas toujours resté sous l'égide protectrice de son commandement... « Ils « m'ont sacrifié, s'écria-t-il..; puis, sentant ses « derniers moments venus : Je n'accuse personne... « mais Dieu nous jugera !,.. » Ce furent les dernières paroles du héros. Davout, le cœur brisé,

quitta cette ambulance, où le plus dur courage se sentirait faiblir, et s'éloigna, en proie à un nouvel accès du désespoir avec lequel, depuis le commencement de la campagne, il assistait à la ruine de ces belles divisions, dont il était fier, et qu'il avait mis tant de soins à former et à discipliner. C'est ce noble sentiment qui le rendait irascible, toutes les fois qu'il s'agissait d'engager les hommes qui lui étaient confiés ; c'est ce même sentiment qui l'avait rendu juge un peu sévère de l'incapacité stratégique de Berthier ; adversaire constant de la témérité du roi Murat, et plus d'une fois opposé à l'entraînement irréfléchi du maréchal Ney. Les regrets amers de Gudin expirant, justifiaient ces appréciations morales du prince d'Eckmühl ; et, cependant, qui le croirait !... Ces mots : *Ils m'ont sacrifié... Je n'accuse personne... mais Dieu nous jugera !....* si naturels dans la bouche d'un homme qui savait bien qu'on le jetait aux Russes pour payer de son sang et de celui de ses braves régiments la victoire de Valoutina, ont été interprétés par l'aveugle haine, dans le sens d'un reproche que, Gudin mourant, aurait adressé à son ancien chef ! On s'en étonnerait, si l'on ne savait pas depuis longtemps que l'envie et la haine sont absurdes dans leurs calomnies.

Après le combat de Polotsk où le général Gouvion

Saint-Cyr fut vainqueur, qui lui valut le bâton de maréchal, l'Empereur avait réuni les trois corps de Murat, de Ney et de Davout ; le roi de Naples devait les commander et comme roi et comme beau-frère de Napoléon. Ney s'y soumit par conformité de caractère ; mais le génie prévoyant, méthodique, persévérant de Davout, ne pouvait s'accommoder de l'audace irréfléchie, de l'esprit emporté, entreprenant jusqu'à la témérité, du roi Murat ; il obéit, mais à regret. La mésintelligence semblait n'attendre qu'une occasion pour éclater. Une autre cause faisait du prince d'Eckmühl un sujet de comparaison qui déplaisait à certains hommes : dans les marches, après Smolensk, comme avant, les divisions du 1er corps d'armée étaient les plus nombreuses. Les détachements envoyés pour se procurer des vivres, observaient la discipline, faisaient moins de mal aux habitants et obtenaient plus de provisions dont profitaient ceux restés au drapeau. Chacun vivait de son sac, et au milieu d'un désordre qui affligeait l'esprit, l'ordre et la bonne tenue de ces troupes reposaient les yeux. Le maréchal avait prescrit de restreindre le bagage de chaque homme aux choses seulement indispensables parmi lesquelles figuraient une bande à pansement, de la charpie, soixante cartouches, quatre biscuits de seize onces chacun, dix livres de farine. Le havre-sac

pesait en tout près de trente-quatre livres, et quand le fantassin était armé et équipé, avec un sac de toile passé en bandoulière et contenant deux pains de trois livres, il était chargé d'un poids total de cinquante-huit livres, ayant ainsi pour quatre jours de pain, pour quatre jours de biscuits, pour sept jours de farine, et soixante coups à tirer. Derrière chaque division, des voitures portaient pour six jours de vivres; cette ressource devait manquer bientôt; toutefois on la conserva aussi longtemps que le pays permit de trouver des moyens de transport. Ce que Davout avait organisé au début de la campagne, était d'un grand secours ; les moulins à bras qui suivaient les régiments renouvelaient les approvisionnements, et ce corps d'armée, qui était une véritable colonie nomade, résista plus longtemps que les autres à la misère et à la famine que l'armée russe en se retirant laissait sur ses pas. Le maréchal Davout savait mettre à profit le temps, les hommes, les lieux ; il avait analysé et compris les divers éléments qui composent l'art de la guerre ; il ne négligeait aucune occasion, aucunes précautions utiles, et parmi celles-ci, il avait beaucoup compté sur l'habitude donnée à ses troupes de marcher, comme les Romains, pesamment chargées. Sa sollicitude atteignait le but qu'il se proposait ; aimé de ses soldats pour les soins qu'il avait d'eux, il les trouvait le jour du

combat, dévoués et pleins de confiance dans les talents militaires qu'ils lui connaissaient. Ils les voulaient heureux mais disciplinés; aussi, vieux soldats ou jeunes recrues, tous étaient fiers de lui obéir ; intrépides, animés d'une même ardeur, ils s'élançaient au commandement d'un chef qui sentait l'honneur de les guider. L'esprit méthodique, les idées nettes du maréchal en fait de tactique et de stratégie militaires, devenaient souvent des obstacles à des opérations hasardées sous l'inspiration du moment; c'étaient précisément ces coups de main imprévus que Davout redoutait le plus avec le roi Murat. Le 27 août 1812, en avant de Slawkowo, Murat poussa l'ennemi au delà d'une petite rivière, étroite, encaissée et profonde, nommée l'Osma. L'arrière-garde russe couverte par cet obstacle, s'était formée sur des hauteurs de l'autre côté. Murat voulut forcer cette arrière-garde à s'éloigner; dès qu'on eut trouvé un gué, il s'engagea dans ce défilé et attaqua l'ennemi en se plaçant entre le ravin et la position des Russes. Ceux-ci descendant aussitôt des hauteurs, culbutèrent l'assaillant presque jusque dans le ravin. Au moment où le danger était le plus pressant, une batterie du maréchal Davout à laquelle le roi de Naples ordonnait de faire feu, refusa deux fois de tirer, alléguant que le prince d'Eckmuhl avait défendu, sous peine de

destitution, de combattre sans son ordre. Cet ordre arriva, mais un peu tard pour mettre fin à une échauffourée devenue bien inutilement une affaire sérieuse.

Murat, le lendemain, à Semlewo, devant l'Empereur, reprocha au prince d'Eckmühl sa lente circonspection ou plutôt l'inimitié qu'il avait contre lui depuis l'Égypte. Davout taxa l'action du roi de témérité, lui reprochant cette ardeur irréfléchie qui l'entraînait à compromettre sans cesse les troupes, tandis qu'il fallait ménager leur vie, leurs forces et leurs munitions. La querelle fut longue et vive ; l'Empereur écoutait les explications passionnées, les yeux fixées vers la terre et roulant sous son pied un boulet russe ; la mésintelligence de ses lieutenants ne semblait pas absolument lui déplaire et il les congédia en leur donnant l'ordre de mieux s'entendre à l'avenir. Toutefois, le lendemain, une nouvelle querelle surgissait, plus violente que la première. Pendant la nuit, l'ennemi avait détruit les ponts de la Viazma, pillé et incendié la ville de ce nom ; Murat et Davout s'y portèrent vivement, pour chasser les Russes et éteindre l'incendie. Mais l'ennemi, en se retirant de la ville, avait pris position derrière un ravin, sur un point avantageux ; il s'y montrait en force et disposé à combattre. Le roi de Naples ne put résister au désir de lui enle-

ver cette position ; aussitôt il lance sa cavalerie. La cavalerie russe se précipite et une affaire s'engage assez sérieuse pour que l'infanterie devienne nécessaire. Murat se place à la tête d'une division de Davout et la met en marche contre l'ennemi, mais le maréchal accourt et crie à sa troupe d'arrêter ; reproche au roi une manœuvre qu'il voit dangereuse, inopportune en raison du terrain, et ordonne à ses généraux de ne point obéir. Heureusement ce combat, si légèrement engagé, cessa pendant l'altercation des deux chefs. Murat voulait tirer vengeance les armes à la main, des dures vérités que lui avait dites le prince d'Eckmühl ; il trace à la hâte, sur un papier rose qu'il rencontre sous sa main, un cartel dicté par la colère, et charge son aide de camp, le général Belliard, de le remettre au maréchal. Belliard refuse de porter ce défi, et essaie de représenter au roi de Naples l'inconvenance, l'impossibilité d'une pareille rencontre. Murat s'abandonnant alors à une fureur d'enfant, se roule par terre en s'écriant : « — J'aimerais mieux être « soldat que roi, puisqu'on n'exécute point mes « ordres. » — Toutefois, il se ravise et envoie son aide de camp à l'Empereur, pour lui porter ses plaintes. Au récit de ce qui s'était passé, l'Empereur manifesta une vive irritation contre Davout et lui envoya Berthier, (heureux en secret de la mis-

sion) pour lui exprimer un blâme sévère. Davout, dont l'âme grande et noble ne serait jamais descendue jusqu'à dissimuler une faute, ne se défendit point sur la forme, mais démontra qu'il avait eu raison au fond, et qu'il se croyait comptable envers l'Empereur et la France de la vie des hommes qui lui étaient confiés.

La grande et sanglante bataille de la Moskowa qui se préparait, devait faire taire tous les ressentiments et apaiser toutes les haines. L'armée russe s'était enfin arrêtée et paraissait vouloir accepter la lutte dans la plaine de Borodino. L'Empereur, placé sur une petite colline, embrassait d'un coup d'œil tout le champ de bataille et arrêtait ses dernières dispositions. Davout qui devait agir sur la gauche des Russes, ayant examiné attentivement le terrain, accourt vers Napoléon et lui expose un plan d'attaque d'après lequel : tournant et dépassant cette aile gauche, il déploiera les quarante mille Français et Polonais qu'il commande, et, pendant que l'Empereur occupera le front et le centre de l'armée ennemie par un engagement général, il marchera vivement sur le flanc et en arrière de la gauche de l'ennemi, se précipitera de redoute, en redoute, culbutant et refoulant vers la droite toutes les troupes russes qu'il poussera ainsi sur la grande route de Mojaïsk où viendra

tomber en ses mains l'armée ennemie tout entière, et se terminer la campagne.

L'Empereur écoute et reste pensif. — Puis, rompant le silence : « Non, dit-il, ce mouvement est trop « grand, m'éloignerait ; ferait perdre du temps. »

Le prince d'Echmühl s'étonne d'une réponse de cette nature, faite lentement et après une sorte d'hésitation ; mais comme il est convaincu, il insiste ; il ajoute que son mouvement, commencé avant la fin de la nuit, sera achevé à six heures du matin, et qu'une heure après, l'effet sera produit. — L'Empereur visiblement contrarié, l'interrompt en s'écriant : « Vous êtes fort pour tourner l'en- « nemi !... C'est une manœuvre dangereuse. »

Davout retourne à son poste, regrettant cette prudence intempestive qu'il n'eut certainement pas rencontré trois ans plus tôt ; mais son esprit d'observation lui avait fait saisir sur la figure de l'Empereur, tout à la fois, les signes de l'aveugle confiance en soi-même, que donne l'enivrement de la puissance, et les symptômes non douteux de l'influence qu'exerce sur le moral une incommodité même passagère (1) et qui se manifeste par la lassitude et l'abattement. Son hésitation, son refus

(1) L'Empereur, à ce moment, était tourmenté de la dysurie et d'un grand rhume qui lui donnait la fièvre.

d'adopter un plan de manœuvre qu'il avait accueilli et ordonné lui-même plus d'une fois dans les campagnes de 1806 et de 1809, lui suggeraient de sinistres réflexions, lorsque la manière dont se livra la célèbre bataille de la Moskowa, sur le plateau de Borodino, lui confirma la pensée que Napoléon n'était plus alors le même : le combat était conçu dans l'ordre oblique, et il l'engage de front. Davout éprouve de nouveau la vive contrariété de voir deux de ses divisions, celle que Gudin dirigeait encore il y avait peu de jours, et celle du brave Morand, retirées de ses mains, et confiées, pour la journée, au prince Eugène. Bientôt l'action devient générale, terrible, meurtrière. Davout avec deux divisions et trente pièces de canon s'avance sur la première redoute de l'ennemi ; elle résiste ; trois généraux tombent ; Morand est atteint à la tête ; Davout lui-même est blessé d'un boulet qui tue son cheval et lui fait éprouver une commotion telle, qu'il reste sans connaissance. Ney s'élance alors avec ses trois divisions, achève la conquête de la première redoute ; et fond avec tant de vigueur sur les deux autres, qu'elles sont emportées. Toute la gauche de la ligne russe est forcée. Ainsi s'accomplissait la manœuvre conçue par Davout et rejetée par Napoléon. L'événement prouvait l'habileté dans la combinaison et démontrait

suffisamment qu'exécutée douze heures plus tôt, elle eut amené les résultats annoncés. Davout, malgré sa blessure, ne voulut pas quitter le champ de bataille; exposé au feu le plus vif, il donnait le bon exemple à ses troupes.

Les péripéties de cette lutte sanglante laissèrent plus d'une fois apercevoir que le génie de la guerre était las de suivre le conquérant du monde. Trois fois Ney et Murat, après des attaques furieuses et réitérées, après des charges dix fois renouvelées, demandent du secours pour achever la défaite de l'ennemi, trois fois l'Empereur refuse d'envoyer sa garde réclamée avec instance; laissant ainsi à l'armée vaincue le moyen d'échapper à une destruction complète. Pour lui, la victoire n'avait plus d'ailes. Quinze ans de conquêtes avaient fatigué la renommée et la gloire, et cette journée mémorable montrait, comme par un avertissement céleste, que l'ambition de l'homme a une limite qu'il est téméraire de vouloir dépasser.

Cette bataille meurtrière sans profit, où le général Friant, le troisième des lieutenants de Davout, et son jeune fils, venaient d'être frappés, et où le maréchal Ney avait glorieusement gagné le titre de prince, laissait libre la route de l'antique cité des Czars, de cette ville de Moscou, si ardemment désirée, mais où, pour dernière leçon de la Providence,

nous attendaient l'incendie, la famine et l'hiver avec les rigueurs d'un climat glacé.

Davout, depuis ses querelles avec Berthier et Murat, avait remarqué la froideur de Napoléon à son égard; aussi se tenait-il éloigné : on ne le voyait qu'au jour du péril. Il en fut de même à Moscou. Lorsque l'Empereur, forcé par l'embrasement du Kremlin, de fuir au milieu des rues enflammées, ne trouvait plus d'issues dans cet océan de feu, on rencontra Davout qui, blessé à la Moskowa, se faisait reporter dans les flammes pour en arracher Napoléon. Aussitôt qu'il le vit il se jeta dans ses bras avec transports : Napoléon l'accueillit bien, mais avec calme. — Enfin cette retraite qui coutait tant à l'Empereur dut commencer; il fallut quitter ces ruines du Kremlin dans lequel il était rentré quand l'incendie s'était éteint, et se décider à revenir en France. Ce fut le maréchal Bessières qui prononça le premier le mot de retraite. Davout demanda qu'on se retirât par Medyn et Smolensk. Murat l'interrompit en s'opposant avec véhémence à cet itinéraire et proposa Borowsk et Véreïa pour se rendre à Mojaïsk. — Davout répondit qu'il avait cru devoir indiquer une retraite par une route encore intacte, à travers un pays fertile et des villages non saccagés, parce que c'était le plus court, et qu'on y trouverait quelques res-

sources, tandis que celle de Murat n'offrirait qu'un désert de sable et de cendres, où l'on ne rencontrerait que des traces de sang, des squelettes, des débris et la famine. Qu'au reste, il avait dû exprimer son avis quand on le lui avait demandé; qu'il obéirait avec le même zèle à l'ordre contraire qu'on pourrait lui donner; mais que l'Empereur seul avait le droit de lui imposer silence et non le roi de Naples qui n'était point son souverain, et qui ne le serait jamais (1). L'Empereur se détermina à prendre la route qui l'éloignait le plus de l'ennemi, vers le Nord, bien que le dernier combat de Malo-Jaroslavetz dans lequel Davout avait poursuivi les Russes, eût obligé ceux-ci à se retirer vers le sud. C'est le 26 octobre que le mouvement de retraite commença. Davout, comme étant le plus méthodique, le plus prévoyant, le plus soigneux, fut chargé de l'arrière-garde. Les difficultés qu'il rencontra dans ces tristes circonstances furent immenses et sans cesse renouvelées. Il fallait son activité infatigable, sa tenacité, pour veiller lui-même à tout, ne pas quitter un instant ses troupes, et ne laisser derrière lui ni blessés, ni canons, ni munitions. Il avait prescrit de mettre sur toutes

(1) Ségur, *Histoire de Napoléon et de la Grande Armée, en 1812*, tome II, page 137.

les voitures, y compris celles de l'état-major, les blessés qu'il fit soigneusement recueillir, ordonnant de brûler celles qui n'en seraient point chargées. Mais au milieu de l'effroyable désordre qui accompagnait la marche rétrograde de l'armée, on ajoutait encore aux privations et aux souffrances la destruction, par l'incendie, des villages traversés par les corps précédant l'arrière-garde ; quand celle-ci arrivait, elle n'avait pas même la ressource de trouver un abri contre la rigueur de la saison froide qui commençait. Le maréchal Mortier avait rejoint l'armée, après avoir fait sauter le Kremlin, en exécution des ordres de l'Empereur ; et sans se rendre compte des embarras de sa marche, on blâmait la lenteur du prince d'Eckmühl ; on semblait ignorer que, chaque jour, Davout avait à faire le coup de fusil avec les Russes, et les malheureux blessés de l'arrière-garde n'avaient personne pour les ramasser sur les champs de bataille : tous ceux que le prince d'Eckmühl ne pouvait pas faire placer sur les affûts de canon étaient voués à une mort certaine, et après que le bruit de l'artillerie et de la mousqueterie avait cessé, les cris déchirants de ces mutilés, qui suppliaient de ne point les laisser mourir, répétés par des échos funèbres, poursuivaient au loin nos soldats consternés. Le maréchal, qui voyait son premier corps diminuer

chaque jour, non pas seulement par les pertes que l'ennemi lui faisait éprouver, mais surtout par l'abandon des rangs, voulut sévir pour arrêter ce découragement et rappeler à l'observation de la discipline; l'Empereur, qui en fut informé, lui reprocha d'être trop exigeant, et l'invita à marcher plus vite; blâmant ainsi avec injustice le seul homme qui fût en état de lui conserver quelques troupes ayant encore l'apparence martiale, et pouvant tenir tête aux colonnes russes qui le harcelaient. Le 2 novembre, le maréchal se heurtait contre l'armée ennemie à Kolskoï (1), près de Wiazma, et la dispersait de manière à dégager la retraite pour plusieurs jours; mais le lendemain, 3 novembre, l'Empereur chargeait le maréchal Ney de relever Davout à l'arrière-garde, où il trouvait que ce maréchal avait marché trop lentement. Napoléon, au milieu de sa garde, à la tête de la retraite, ne savait pas bien ce qui se passait à l'extrême arrière-garde, où la misère et les privations se faisaient surtout sentir. Irrité des malheurs qu'il voyait, plus irrité encore des désastres qu'il devinait, et dont il craignait de se rendre compte,

(1) Ces noms sont relevés sur les états de service établis officiellement par l'administration de la guerre. Ces états sont les seuls reconnus authentiques.

quand il revit le maréchal, que ses fonctions avaient tenu éloigné pendant quinze jours, ce fut pour avoir avec lui une très-vive explication au sujet des lenteurs de sa marche et du découragement de ses troupes. Davout, fort de l'évidence d'une si grande injustice, ne voulut pas se justifier ; mais il défendit avec des expressions amères l'honneur des braves du 1er corps qu'il commandait, et prouva que des généraux tels que Morand, Compans et Gérard, toujours à cheval, quoique blessés, ne pouvaient pas être l'objet d'un reproche : des éloges seuls leur étaient dus.

L'armée, arrivée à Smolensk le 9 novembre, y séjourna jusqu'au 14. L'Empereur, dans le but de faire prendre un repos égal aux divers corps qui ne s'y étaient réunis que successivement, donna l'ordre du départ ainsi échelonné : le 14, le général Sébastiani avec les cavaliers démontés ; puis la garde, suivie de la plus grande partie des bagages et autres embarras de l'armée ; le 15, le prince Eugène, précédé de toute cette masse débandée qui n'avait plus d'armes ; le 16, le maréchal Davout, qui ferait partir devant lui l'artillerie et les parcs, de manière à ne rien laisser en arrière, et enfin, le 17, le maréchal Ney, qui évacuerait le dernier la ville, en en faisant sauter les fortifications.

Le général Sébastiani, parti le premier, était à peine entré dans Krasnoé qu'il s'y trouva cerné par l'armée russe de Kutusof; obligé de se barricader dans une église pour s'y défendre, ce ne fut que le lendemain que Napoléon, en arrivant lui-même dans cette ville, put le dégager. A ce moment l'Empereur s'aperçut, mais trop tard, du très-grave inconvénient de la retraite par échelon. Kutusof était entre lui et les autres corps, séparés les uns des autres par une journée de marche. Le prince Eugène ne parvint à sauver les restes de son corps d'armée, qu'en perdant, après un combat désespéré, deux mille hommes morts ou blessés, ce qui était la même chose, et en sacrifiant la division Broussier tout entière. Il y avait encore à passer les maréchaux Davout et Ney. Réunis, ils auraient présenté une force de dix-huit mille hommes d'infanterie environ, et avec cela, aucune armée russe n'aurait pu les arrêter; mais chacun devait marcher isolément et à un jour de distance. Napoléon résolut d'attendre Davout, et disposa la garde et les troupes qu'il avait sous la main, de manière à accepter le combat sur un plateau un peu en arrière de Krasnoé. Le maréchal Davout, qui était en marche depuis la veille, avait entendu la canonnade qu'avait eue à supporter le prince Eugène, et de Korouïtnia, où il avait fait arrêter ses divi-

sions pour y prendre un peu de repos, il s'était porté lui-même en avant, pendant la nuit, pour reconnaître la situation de l'ennemi. C'est alors qu'il rencontra les restes de la malheureuse division Broussier, réduite de trois mille hommes à quatre cents : les généraux Lariboissière et Eblé s'y trouvaient avec les débris des parcs d'artillerie. Il résolut, le lendemain, de franchir l'obstacle, quel qu'il fût ; et aussitôt le jour venu, il massa les quatre divisions qui lui restaient, car il en avait laissé une, la deuxième, au maréchal Ney, pour renforcer l'arrière-garde, les forma en colonnes d'attaque, en donnant l'ordre de s'élancer sur l'ennemi à la baïonnette, sans répondre au feu, et de s'ouvrir un passage à l'arme blanche. Davout se mit à la tête de la division Gérard, qui devait marcher la première, et toutes, d'un même élan, abordèrent les Russes, qui, après une décharge de mousqueterie, effrayés de la contenance de ces quatre colonnes serrées, n'attendirent pas la charge à la baïonnette et se jetèrent sur le côté de la route. Davout arriva ainsi, presque sans pertes, jusqu'à la jeune garde, qui l'attendait, prit sa position, et, mettant ses troupes en travers de la route qui vient de Smolensk, les disposa de manière à faciliter la jonction avec l'arrière-garde et à recueillir tout ce qui était en arrière. C'est grâce à cette pré-

voyance toujours éveillée que les restes de la division Broussier et des parcs d'artillerie, avec les généraux Lariboissière et Eblé, furent arrachés sinon à la mort, au moins à une captivité certaine. Mais les corps de l'armée ennemie, commandés par le prince Gallitzin, les généraux Miloradovitch et Tormazof réunirent leurs efforts, et attaquèrent la garde et le maréchal Davout avec une nombreuse artillerie. Sur tous les points où nos soldats pouvaient s'élancer à la baïonnette, les Russes pliaient et abandonnaient le terrain ; toutefois, la quantité de ces troupes était si considérable, qu'elle leur permettait d'envelopper l'armée française à Krasnoé, et leur donnait l'espoir, en lui coupant la retraite vers Orscha, où se trouvait le dernier pont sur lequel on pût franchir le Dniéper, de lui voir mettre bas les armes. L'Empereur se trouvait dans cette cruelle alternative : ou de se retirer pour se rendre maître du pont d'Orscha et maintenir libre le chemin de la retraite, mais en abandonnant le maréchal Ney ; ou de l'attendre en prolongeant le séjour à Krasnoé, d'y être cerné par l'armée russe, et de ne se dégager que par une lutte suprême, dont l'issue devenait plus douteuse que jamais. Ce dernier parti était le plus désastreux en conséquences. Il était certain que, dans cette lutte, qui serait acharnée, nous n'en sortirions vainqueurs

que tellement affaiblis, qu'il deviendrait impossible de soutenir une nouvelle attaque ; car il ne fallait plus se bercer de l'espérance de terminer la campagne par une victoire décisive. L'Empereur prit le parti de se retirer ; cependant, ne pouvant pas s'avouer à lui-même qu'il allait abandonner le maréchal Ney, il donna au maréchal Davout l'ordre de relever le maréchal Mortier dans les positions qu'il occupait autour de la ville et dans Krasnoé même ; d'y tenir le plus longtemps possible pour attendre le maréchal Ney, mais de ne point se séparer du maréchal Mortier. Davout, qui n'avait plus que trois divisions, parce que l'Empereur venait de réunir la division Compans à sa garde, eut beaucoup de difficulté pour arriver, sans artillerie, au plateau de Krasnoé, occupé par les troupes du duc de Trévise ; néanmoins il y parvint ; et, avec moins de cinq mille hommes, il soutint le choc de vingt-cinq mille. Deux régiments, les 7e léger et 30e de ligne, se précipitèrent même à la baïonnette sur l'artillerie russe qui les foudroyait, s'emparèrent des pièces et se délivrèrent ainsi de son feu. Ces héroïques efforts eurent pour résultat de faire pénétrer dans la ville les trois divisions du 1er corps. Pendant que les Russes étaient repoussés, et que les abords de Krasnoé se trouvaient libres, Napoléon se mettait en marche vers Orscha,

dont la route ne lui était disputée que de loin, par le feu de l'artillerie ennemie. Toutefois, les masses russes de Tormazof se rapprochaient visiblement de la route sur laquelle défilaient nos maigres colonnes, sans oser la couper, se bornant à y envoyer des volées de mitraille. Le maréchal Mortier sortit à son tour de Krasnoé, selon l'ordre de l'Empereur, et se voyant assailli par les charges de la cavalerie ennemie, auxquelles il ripostait vaillamment, fit prévenir le maréchal Davout de l'imminence du péril, et lui rappela qu'il ne devait point se séparer de lui. Le prince d'Eckmühl était, comme on l'a vu, sans artillerie, les boulets tombaient en grand nombre sur la ville, et la nuit était venue. Ses braves soldats lui demandaient avec instance de ne point les livrer à la mort sans combattre, ou à une captivité plus redoutable encore. Demeurer plus longtemps, c'était se perdre sans sauver le maréchal Ney, qui, suivant le fatal ordre de marche par échelon, ne devait partir de Smolensk que le 17, et n'être rendu que le 18 novembre au soir à Krasnoé. Le maréchal Davout lui avait fait porter de Korouïtnia, le 16 au soir, l'avis des dangers qu'il prévoyait pour le lendemain; mais l'ennemi les avait déjà coupés, et l'avis ne parvint pas. Davout, qui l'ignorait, attendit jusqu'à la nuit close; n'entendant rien, il fallut se retirer,

pour éviter d'être séparé du maréchal Mortier et d'être pris jusqu'au dernier; l'ennemi, depuis vingt-quatre heures, occupait la route entre lui et le maréchal Ney. On sait par quels héroïques efforts ce dernier tint en respect les masses russes qui l'environnaient, jusqu'à la nuit, dont il profita pour traverser le Dniéper sur la glace et arriver à Orscha, en dispersant, pendant sa marche, une nuée sans cesse renaissante de Cosaques qui, semblables à des oiseaux de proie, suivaient cette poignée de braves, en se promettant la gloire d'en arracher un lambeau. Quand Ney parut enfin, sauvé comme par un miracle, ce fut une joie véritable dans toute l'armée. L'Empereur fut le premier à la ressentir ; mais le malheur rend injuste ; et les fautes d'un monarque doivent retomber sur quelqu'un (1); Napoléon s'oublia un moment : il eut la faiblesse d'accuser le maréchal Davout d'avoir abandonné le maréchal Ney !... comme si de l'homme qui, à force d'habileté stratégique, de bravoure, d'énergie, avait su triompher du nombre à Auerstædt et à Eckmühl, il devait attendre qu'il arrêtât seul les efforts de la puissance moscovite, et qu'il domptât les éléments de la nature en

(1) *Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.* Horat., Epist. lib. 1, epist. 2, vers. 14.

mettant un terme aux rigueurs de la saison glacée ! Si Davout avait été le maître d'ordonner la retraite, certes il ne l'eût pas commandée par échelon, et les pertes que l'Empereur déplorait n'eussent pas eu lieu. Mais, chose étrange ! ce maréchal, dont il paraissait tant se plaindre, c'est lui-même qu'il avait chargé de nouveau de l'arrière-garde en quittant Krasnoé. Tant il est vrai que quelque soin que prennent la malveillance ou l'inimitié pour amoindrir le mérite, les circonstances se chargent tôt ou tard de lui faire rendre justice.

A partir de ce moment, les rigueurs de l'hiver, plus encore que les coups de l'ennemi, marquèrent chaque jour par de nouveaux désastres. Mais jetons un voile sur ce tableau navrant d'une armée désorganisée, dont l'affreux pêle-mêle offrait tous les rangs, toutes les positions confondus dans un même abîme de douleurs physiques et morales !...

L'Empereur, avec les débris mourants de sa vaillante armée était arrivé à Smorgony, sur la rive gauche du Borysthène ; il avait encore quatre cents lieues à parcourir sur les territoires des puissances alliées, dont la fidélité ne lui paraissait plus certaine, et il était impatient de se retrouver à la tête, comme il le disait, de la nation française. Avant de quitter son armée, il veut avoir l'avis de ses maréchaux : il les rassemble tous : prenant chacun à part ,

pour le gagner à son projet. Dès que Davout entre. il va à sa rencontre: « — Depuis bien longtemps, lui « dit-il, je ne vous vois plus; est-ce que vous m'avez « abandonné? — Non, Sire, répond le prince « d'Eckmühl, mais je croyais vous déplaire. » — L'Empereur prit un ton affectueux, s'expliqua doucement, lui dévoila son projet et lui demanda ses conseils, même sur le chemin qu'il avait l'intention de suivre. Il les réunit ensuite à sa table, les loua de leurs belles actions pendant la campagne, leur fit donner lecture, par le prince Eugène, du vingt-neuvième et dernier bulletin de la grande armée, puis leur annonça (ce qu'il avait déjà confié à chacun d'eux) son départ pour la nuit même, et les prévint qu'il laissait le commandement de l'armée au roi de Naples : « J'espère, ajouta-t-il, que vous lui « obéirez comme à moi, et que le plus grand ac- « cord régnera entre vous. »

Bien que ce départ fût généralement approuvé par les généraux, qui y voyaient l'espérance d'un prompt secours, cependant le désordre s'accrut encore au milieu d'un hiver dont le froid semblait redoubler d'intensité. Plus d'ordre de marche, plus de réunions, plus de fraternité d'armes; l'isolement, l'instinct sauvage de la conservation, en un mot l'égoïsme produit par l'excès des maux, tel était l'affreux spectacle des derniers moments de cette

retraite, où les privations et le froid avaient produit l'insensibilité. L'armée qui s'écoulait vers la France, était dans cet anéantissement moral et physique, lorsque les plus avancés atteignirent Wilna. Cette ville était le but vivement souhaité par tous ceux qui souffraient les angoisses de la faim et des maladies. Ils s'y précipitent, s'y traînent, s'y entassent avec opiniâtreté, poussant devant eux ceux qui y sont déjà, encombrant toutes les rues où il se sont jetés par un instinct stupide, sans songer même à pénétrer par d'autres issues.

Cette capitale de la Lithuanie ignorait jusque-là nos désastres ; ses magasins étaient pleins de vivres ; mais personne n'y exerçant le commandement, aucun chef n'osa donner l'ordre de faire des distributions : les administrateurs craignaient pour leur responsabilité. Davout, qui n'avait pas cessé de donner l'exemple de la fermeté, du courage moral, si rares en pareilles circonstances, qui avait toujours marché avec ses troupes, à la tête de ses aigles, au milieu des officiers qui lui restaient, avec lesquels il avait partagé ses vivres et ses bivouacs, apparut ici comme une providence ; il ne put rien organiser de régulier, ni dans les magasins, ni dans les casernes, ni dans les hôpitaux ; mais il fit ouvrir des refuges, il fit donner des secours ; la pitié des Lithuaniens se-

conda ses généreux efforts, et il put jouir avec attendrissement de l'étonnement qu'exprimaient ses infortunés compagnons, de se retrouver dans des maisons habitées ; de la satisfaction qu'ils goûtaient en apaisant leur faim avec un morceau de pain, qu'ils trouvaient une nourriture délicieuse, et surtout de la douce sensation qu'ils éprouvaient de le manger assis ! Mais cette légère diversion à tant de maux ne fut pas de longue durée : le canon des Russes força d'évacuer Wilna et de laisser entre leurs mains toutes les ressources dont on n'avait pu faire usage. La retraite, ou plutôt la fuite pour se soustraire aux frimas moscovites, continua dans le même désordre, jusqu'à ce qu'enfin tous les débris de la grande armée fussent sortis des frontières russes et entrés sur celles de la Prusse .La poursuite des armées de Platof, de Wittgenstein, de Kutusof avait cessé. Le rôle qu'allaient jouer les alliés de Napoléon n'était ni connu, ni même dessiné; on en jugeait seulement par la défection de leurs troupes, dont la nouvelle parvenait successivement. Arrivé à Gumbinnen, Murat profita de l'hésitation des Russes, qui ne savaient s'ils entreraient comme ennemis ou comme alliés sur le territoire prussien, pour diriger les restes des différents corps de troupes sur les villes qui bordent la Vistule. Déterminé à séjourner quelque temps, il

réunit tous les chefs, afin de conférer avec eux sur la dislocation de l'armée.

C'est une vérité philosophique incontestable, que les peuples qui apparaissent successivement sur la scène du monde, y viennent subir les mêmes maux, les mêmes vicissitudes que les générations qui les ont précédés. Hérodote nous a peint Darius, cet heureux conquérant de l'Asie et de l'Europe, entreprenant la guerre des Scythes malgré les conseils de son frère Artabane et de ses principaux officiers, qui voulaient l'en détourner ; il nous le montre entraînant sur ses pas une armée de sept cent mille hommes, soutenue par une flotte de six cents vaisseaux dans les eaux de l'Ister. A peine a-t-il mis le pied sur le sol des déserts de la Scythie, que toutes les populations fuient, et l'armée ennemie se retire, laissant entre elle et Darius, qui la poursuit, l'incendie et la ruine. Bientôt le puissant auxiliaire des barbares du Nord, l'hiver, vient arrêter le fier vainqueur de la Thrace et de l'Asie Mineure ; il couvre ces régions glacées du linceul des frimas, et soudain du Volga à l'Ister s'étend l'empire de la mort. Darius est obligé de fuir ; mais les Scythes, qu'il n'a pu atteindre, le poursuivent à leur tour, et, débordant son armée, qui n'offre plus dans sa marche que désordre et confusion, ils arrivent, pour lui couper la retraite,

jusqu'au pont du Danube, dont il a confié la garde à ses alliés. Là, les Scythes font connaître le désastre de Darius, sa route semée des morts qu'il laisse derrière lui, et l'impossibilité où il est de sortir de leurs frontières, s'ils coupent le pont qu'ils viennent détruire. Ils enjoignent aux chefs grecs de saisir l'occasion d'affranchir du joug de Darius les colonies ionnienes, et au lieu de couper eux-mêmes le pont, ils en laissent le soin, après qu'ils l'auront franchi, à ces alliés dont ils croient s'être fait désormais des auxiliaires. Les chefs ioniens délibèrent ; Miltiade, tyran de la Chersonèse de Thrace, ouvre l'avis qu'il est temps de rendre l'Ionie à la liberté et de se soustraire à l'empire d'un insensé ; mais Histiée, tyran de Milet, rappelle que l'existence de chacun d'eux, comme roi, est liée à celle de Darius, et que si la puissance de ce monarque tombe, les peuples d'Ionie chasseront leurs tyrans. Cette opinion retient les alliés, et, pour éloigner les Scythes en paraissant obéir à leur injonction, on retranche la tête du pont de bateaux. Persuadés que Darius cherchera sur un autre point à passer le fleuve, les Scythes vont l'attendre non loin de la rive, où le passage serait praticable. Mais à l'instant où Darius et son armée mourante se présentent, Histiée fait rétablir le pont et sauve les derniers débris d'une

armée qui avait compté sept cent mille combattants !

Murat, à Gumbinnen, avait reçu l'avis de la défection des troupes autrichiennes, bavaroises, westphaliennes, prussiennes, hongroises; tous les monarques se séparaient de la cause de Napoléon; et la diplomatie étrangère ne manquait pas de faire répandre secrètement que le moyen de conserver sa couronne était de se rallier à la cause commune des rois (1). Murat, accablé de tant de calamités, affaibli par les fatigues, la misère qu'il avait depuis cinq mois sous les yeux, eut une véritable défaillance; il vit tout perdu sans ressource, et, sous la domination de cet égoïsme qu'engendrent les malheurs qui se prolongent, il parla de l'ambition sans bornes dont on recueillait maintenant les fruits amers, fit un exposé des dispositions de toutes les puissances envers la France; ajoutant qu'aucun prince de l'Europe ne croit plus ni aux paroles ni aux traités de Napoléon; qu'il n'y a plus de salut dans sa cause, et qu'il n'est plus possible de servir un insensé... A ces mots, Davout pousse un cri... — « Comment ! oubliez-vous que le roi

(1) C'était la sixième coalition qui venait de se former contre la France, entre la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre et la Suède.

« de Prusse, que l'empereur d'Autriche sont des « rois par la grâce de Dieu, par celle du temps et « de l'habitude des peuples, et que vous, vous « n'êtes roi que par la grâce de Napoléon et du « sang français ? Vous ne pouvez rester roi que « par Napoléon et en demeurant uni à la « France... » — Tous les autres chefs gardèrent le silence, excusant des paroles inconsidérées, qu'ils attribuaient à l'excès des privations endurées et à la fougue du caractère du roi. On se sépara sans avoir rien décidé, et l'on attendit les ordres de l'Empereur. Davout fut rappelé en France. De Wilna, il se dirigea sur Thorn, où il arrêta, pendant quinze jours, la marche de l'ennemi. De là, il se rendit à Magdebourg, en passant par Posen, Custrin, Stettin, faisant partout de prévoyantes dispositions pour la défense des places. Cependant les villes de Prusse où il fallait passer, et qui étaient d'abord restées calmes, commencèrent à se soulever successivement à l'approche des Russes. Davout traversait l'une d'elles où l'ennemi était attendu ; des murmures s'élèvent aussitôt contre les Français; les habitants s'excitent entre eux; les cris, les menaces se font entendre ; les plus animés entourent la voiture, et déjà ils détellent les chevaux : Davout descend, s'élance sur le plus hardi des insurgés, le saisit, le traîne derrière sa voi-

ture et l'y fait attacher par ses domestiques. Le peuple ameuté, reste interdit, immobile ; puis il s'écarte en silence devant le maréchal, qui emmène son captif, et dont le regard ferme et assuré a glacé d'effroi les plus audacieux.

L'ennemi s'avançant sur l'Elbe, il est obligé de retarder son mouvement et rétrograde même sur Dresde, où il fait sauter le pont ; ensuite il marche sur Brême et Hambourg. De retour dans son gouvernement du Mecklembourg, Davout força l'ennemi, le 4 avril 1813, à évacuer entièrement la rive gauche de l'Elbe, fit occuper Stade, s'empara de vive force de Harbourg et des îles qui l'avoisinent, et rentra le 30 mai dans Hambourg. Chargé du commandement en chef du 13e corps d'armée qu'il venait de former avec de jeunes soldats, il rétablit l'ordre dans la ville, pourvut aux subsistances, et fit commencer les fortifications de cet immense camp retranché, qui étonna l'ennemi et conserva une armée à la France. A la reprise des hostilités, il marcha dans le Mecklembourg et s'en empara. Mais les mouvements de son corps d'armée étant subordonnés à ceux du duc de Reggio, il fut dans la nécessité, sur l'avis qu'il reçut des revers éprouvés par ce dernier, près de Berlin, de se retirer à Ratzbourg. Là, ayant connaissance du désastre de Leipsick, il tint pendant deux mois l'en-

nemi en échec dans un camp retranché sur le Steeknitz, pour avoir le temps d'achever ses fortifications de Hambourg, faire entrer des vivres, et tenir ouvertes les communications entre la Hollande et la France.

Mais l'arrivée de l'ex-maréchal Bernadotte, alors prince royal de Suède, avec une armée qui, jointe aux troupes allemandes, s'élevait à quatre-vingt mille hommes, le força à rentrer dans son camp retranché, dont il perfectionna la défense sous le feu de l'ennemi. C'est à ce moment que commence le blocus de Hambourg.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Siége de Hambourg.—Davout partage les périls et les fatigues de sa garnison. — Présent à chaque poste menacé. — Veille aux hôpitaux, aux subsistances, à l'habillement, au paiement des troupes.—La garnison affaiblie prête à manquer de vivres. — Soutient une attaque furieuse de vingt-cinq mille Russes. — Arrête l'ennemi avec soixante-quinze hommes. — Ses troupes se rallient. — Les Russes repoussés loin du canon de la ville. —Refus de croire à l'abdication de l'Empereur.—La chute de l'Empire lui est connue.— Arbore le drapeau blanc. — Défend Hambourg au nom de Louis XVIII. — Remet son commandement au général Gérard.— Davout se retire à Savigny.—Jouit avec bonheur de la vie de famille. — S'occupe beaucoup de l'éducation de ses enfants. — Dénoncé comme réunissant les partisans de l'Empereur. — Calomnié avec violence pour le siége de Hambourg.— Confond les calomniateurs par un mémoire.—Réponse en allemand d'un habitant de Hambourg.— Elle est sa complète justification. — L'Empereur part de l'île d'Elbe.

Le maréchal se renferma dans la ville, bien décidé à s'y défendre à outrance; il prit tous les moyens de ménager ses provisions et ses soldats. Son énergie de caractère, les ressources qu'il puisait dans ses profondes connaissances de l'art militaire, sa prévoyance, qui s'étendait à tout, pou-

vaient donner la certitude que les ruses, les intrigues de l'ennemi au dedans, comme ses attaques de vive force au dehors, seraient déjouées facilement et repoussées avec vigueur. Dix ans plus tôt, au camp de Bruges (en 1803), on l'avait vu, n'ayant d'autre fortune que ses traitements, donner à toutes ses troupes des sabots qu'il réclamait inutilement du ministre de la guerre, pour faire cesser les maladies que l'humidité occasionnait; à Hambourg, environné par l'armée russe, il avait bien compris que la ville serait réduite à se suffire à elle-même : aussi, pendant la belle saison, les mesures de la plus prévoyante sollicitude furent prises; les approvisionnements calculés, dans l'origine, pour une garnison de dix mille hommes, étaient insuffisants pour une armée entière; ils furent faits, soit par voie d'achat, soit par réquisition; et les ordres d'une sage économie présidèrent à leur emploi. La marche et la durée du siége démontrèrent bientôt la justesse de ses prévisions. Les troupes coalisées s'acharnèrent après Hambourg, dont la possession était pour elles de la dernière importance. Ce fut, pendant dix mois, des attaques continuelles, qu'il repoussait victorieusement, soit de la place, soit par des sorties qu'il ne faisait jamais qu'à propos, épargnant ses soldats et ses munitions. Quand l'hiver vint, la

position fut plus difficile. L'Elbe glacée exposait la garnison à des surprises. Les alertes étaient incessantes, surtout la nuit, et les troupes, excédées de fatigues, étaient décimées par la dyssenterie. Davout partagea les périls et les travaux de sa garnison ; il supprima tous les postes d'honneur, tous les services qui n'intéressaient point la sûreté de la ville. Pendant trois mois, il ne se coucha que durant quelques heures dans le jour, afin de présider lui-même aux rondes de nuit, et de prévenir les fausses alertes qui troubleraient inutilement le trop court repos des soldats. Il visitait les postes, arrivait le premier à celui qui était attaqué, avec les compagnies d'élite du 15e léger ; il pourvoyait à tout : aux hôpitaux, à la subsistance, à l'habillement, au paiement des troupes ; il pouvait exiger d'elles les plus grands travaux, la plus rigoureuse discipline ; partout il donnait l'exemple. On aurait rougi dans son armée de se plaindre des fatigues, des veilles, des combats, des alarmes, de la nourriture de la chair de cheval, à laquelle on fut bientôt réduit, lorsqu'on voyait le chef partager les mêmes travaux, les mêmes privations, et s'exposer tous les jours, comme le dernier de ses soldats.

Enfin, au moment où sa garnison était le plus affaiblie, où les vivres allaient manquer, il soutint, le 13 février 1814, une attaque furieuse de la part

des Russes. N'ignorant pas les privations que subissaient depuis six mois cette poignée de braves, réduits de plus de moitié par les maladies, l'ennemi crut qu'un dernier et vigoureux effort suffirait pour faire tomber en son pouvoir cette ville, restée comme un point unique, en arrière au milieu des contrées envahies par les armées coalisées. Davout a deviné la pensée des assaillants, par les dispositions qu'il leur voit prendre ; forts de leur nombre, sachant le peu de troupes qui lui reste, ils le jugent dans l'impossibilité de faire une sortie, et serrent la place, en rapprochant leur ligne d'investissement. Vingt-cinq mille Russes, profitant de l'épaisseur des glaces, qui rendaient l'Elbe aussi solide que la terre ferme, se portent sur l'île de Wilhemsbourg, pour couper toute communication entre Hambourg et Haarbourg, puis culbutent trois mille Français qui protégeaient cette île. Le prince d'Eckmühl arrive avec soixante-quinze hommes du 15ᵉ d'infanterie légère et le général César de Laville, son chef d'état-major et ami. Il dispose sa petite troupe de manière à faire croire à l'ennemi qu'elle forme une tête de colonne, et le tient en échec durant trois quarts d'heure. Pendant ce temps, ses troupes se rallient, la réserve arrive ; mais avant, un boulet avait enlevé quinze hommes sur les soixante-quinze qu'il avait à ses

côtés. Ce coup de l'ennemi, qui a pour témoins l'armée et la population de Hambourg, laisse impassible l'intrépide maréchal : son sang-froid explique comment il a toujours triomphé sur les champs de bataille. Dès que sa petite colonne est réunie, il saisit l'instant favorable, sort avec une impétuosité calculée, coupe la ligne ennemie dans un combat vif et habilement combiné ; il repousse loin du canon de la ville les Russes, à jamais déchus de l'espérance de prendre Hambourg. Quand le dégel vint, la ville était encore en état de tenir longtemps, et la garnison aurait pu faire des sorties et reprendre l'offensive ; mais le sort des armes avait tourné contre nous. Le maréchal, toutefois, ne pouvait pas croire à l'abdication de l'Empereur. Il répondit au général russe, Beningsen, qui le faisait sommer de se rendre, en lui annonçant nos désastres sous Paris : « L'Empereur Napoléon ne m'enverrait pas « d'ordres par des officiers russes ; pour que je « croie à ces nouvelles, je demande qu'on laisse « passer un de mes généraux que je vais expédier « pour s'assurer de la vérité. » Cette proposition fut refusée. Lorsqu'il eut, plus tard, connaissance officielle du changement de gouvernement survenu en France, il fit arborer le drapeau blanc, le 5 mai 1814, sur la citadelle, en annonçant qu'il continuerait à défendre Hambourg au nom de

Louis XVIII. Quelques jours après, il fut attaqué par une flottille anglaise et par les troupes russes, qui portaient des drapeaux blancs; cette double attaque simultanée fut repoussée vigoureusement; c'est ce qui donna lieu, par la suite, à cette ridicule accusation d'avoir fait tirer sur le drapeau blanc.

Le général Gérard se présenta, de la part du roi, pour prendre le commandement de l'armée. Le maréchal le céda, en effet, le 12 mai 1814, aux grands regrets de tous les officiers et soldats; ils craignaient que l'ennemi ne se vengeât de celui qu'il n'avait pu abattre par les armes, et qui sortait, comme il le voulait, de cette place qui n'avait été ni prise ni rendue.

Davout se retira dans sa terre de Savigny-sur-Orge, en ne passant point par Paris, dont l'entrée lui avait été interdite. Il se promettait un repos auquel il aspirait depuis longtemps. Il lui tardait d'être sous les frais ombrages de Savigny, pour jouir de cette quiétude dont la désastreuse retraite de Russie et le long et pénible blocus de Hambourg lui avaient fait un besoin. Rendu à lui-même, il se faisait une douce joie d'épancher son cœur au sein de cette famille avec laquelle il avait si peu habité. Là, il pourrait déplorer en toute liberté les revers du grand capitaine qu'il avait

suivi sur tous les champs de bataille ; gémir, sans contrainte, sur les malheurs de la patrie, dont il fut toujours le défenseur dévoué, fidèle et désintéressé ; évoquer ses souvenirs et soulager son âme en exprimant des regrets, en blâmant des fautes commises, des dévouements sans grandeur et sans foi, et stigmatiser dans son indignation l'égoïsme et l'aveuglement des hommes. Ces idées sur les événements passés et présents avaient fait l'objet de ses méditations, jusqu'au moment où il revit enfin avec amour ce manoir aux formes gothiques et les beaux arbres séculaires qui en bordent l'avenue. Mais, hélas ! quelle déception, quelle douleur de le trouver encombré de Prussiens !... Il voit les désordres commis par ces hordes brutales ; il apprend leurs insolences journalières, leurs exigences, leurs menaces. Un major était particulièrement désigné comme le plus malveillant ; il le fait demander : — « Vos sottes fanfaronnades « m'ont été rapportées, lui dit-il, je vous rends « responsable de la conduite de vos compatriotes « dans le village et dans le château. — Sachez « bien que ma volonté est que l'on fasse observer « chez moi la discipline dont mon corps d'armée « a donné partout l'exemple. — Votre roi le sait si « bien, que lorsque j'ai quitté ses États, il m'a « écrit pour m'en rendre témoignage et m'en re-

« mercier. C'est à lui que je porterai plainte, si « vous y donnez lieu.—Tenez-vous pour averti. » — La leçon fut utile, le major se confondit en excuses, et il fut convenu qu'aucun soldat n'entrerait dans le parc ; que les officiers ne s'y promèneraient qu'avec une extrême discrétion, et que la moindre faute serait sévèrement punie. Ces engagements furent tenus scrupuleusement. Le maréchal admit plusieurs fois à sa table le corps des officiers, qui s'y comportèrent comme s'ils avaient été invités chez le farouche Blücher. Cependant il arriva bien quelquefois, qu'à la dérobée, des soldats risquèrent de timides incursions dans le parc ; le maréchal, qui s'en apercevait à l'instant, prononçait le mot allemand *furt*, bien accentué, et la déroute devenait générale : aucun Prussien ne tenait contre cette injonction de se retirer. Le maréchal riait ensuite en famille de ces fuites précipitées, ajoutant : « Que les Prussiens n'avaient jamais « eu de chance avec lui. »

Quand le territoire de la France fut délivré des troupes de cette première invasion, Davout put goûter le calme qu'il n'avait point encore rencontré. Pour faire diversion à ses douloureuses pensées, — car l'humiliation de la France et la chute de l'Empereur l'eussent accablé sans cette force d'âme qui le rendait maître de lui-même,—il s'oc-

cupait beaucoup de l'éducation de ses enfants, qu'il avait si peu vus. Il contemplait avec bonheur son fils alors âgé de trois ans, ses petites filles, blanches, roses, au teint vermeil, aux yeux caressants. Il se mêlait souvent à leurs jeux, qu'il savait rendre très-amusants; enfant avec ses enfants, il sentait le charme de la vie. En captivant l'attention de ses deux petites filles (1), il avait pris sur elles un tel empire, qu'aucun de ses entretiens n'était oublié. Les yeux fixés sur leur père, ces petits anges écoutaient sa parole avec un intérêt, une admiration que rien n'aurait pu distraire, et comme le langage était mis à la portée de leur jeune intelligence, les utiles et paternelles leçons se gravaient dans la mémoire. Cependant l'exilé de Savigny recevait de nombreuses visites. Tous les généraux qui avaient servi sous ses ordres se pressaient autour de lui; ses aides de camp, qu'il appelait sa famille militaire, y venaient trouver un accueil tout à la fois amical et bienveillant; tous lui avaient consacré un attachement et un dévouement sans bornes. Parmi eux, le colonel de Trobriand, aujourd'hui général, qui était resté près de lui, depuis 1803 jusqu'en

(1) Joséphine, qui épousa M. Vigier; Napoléonie, qui devint Mme la comtesse de Cambacérès.—Louise, mariée à M. le comte de Blocqueville, n'était pas encore née.

1811, lui avait voué une affection filiale; mais son chef d'état-major et ami, le général César de Laville, savait mieux qu'aucun autre, par son humeur enjouée et ses attrayantes causeries, écarter de l'esprit du maréchal les réflexions affligeantes que faisaient naître les actes surannés du gouvernement nouveau.

Dans les premiers mois de 1815, ces visites avaient porté ombrage à l'autorité; et un officier, dont je tairai le nom, attaché à l'état-major du duc de Feltre, ministre de la guerre, depuis le 12 mars, sur la fin de la première restauration, avait dénoncé le château du prince d'Eckmühl comme étant le rendez-vous de tous les partisans de l'Empereur (1). Tandis que la police royale s'inquiétait fort de ce qui se passait à Savigny, Davout continuait à partager son temps entre les tendres soins qu'il donnait à l'éducation de ses enfants,

---

(1) Extrait d'un rapport transmis au maréchal Davout, ministre de la guerre, par le général Hulin, commandant la ville de Paris, le 1er avril 1815. Cet extrait, envoyé de l'état-major de la place, porte : « M. ***, chef d'escadron, adjoint à l'état-major « de Son Excellence le ministre de la guerre, a dénoncé au duc « de Feltre, dans les premiers jours de sa nomination au minis- « tère, le château de Son Excellence M. le maréchal prince « d'Eckmühl, comme étant le rendez-vous de tous les partisans « de l'Empereur. »

les travaux de l'horticulture qui avaient pour lui un charme particulier, et la lecture de la littérature étrangère. Pour soulager la misère d'un grand nombre d'ouvriers que l'invasion avait condamnés à l'inaction et à la faim, il faisait exécuter des terrassements considérables qui le retenaient dehors tout le jour. Le soir, il jouait quelques instants au piquet, quand les enfants allaient se livrer au sommeil, et la nuit, il lisait jusqu'à une heure assez avancée. Le lendemain, il racontait ce qui l'avait frappé en bien ou en mal dans ses lectures. Alors, il se passionnait pour Shakspeare, et dans la comparaison qu'il en faisait avec Corneille, il était tellement entraîné par l'enthousiasme, qu'il le mettait quelquefois, dans certains morceaux, même au-dessus de notre grand tragique, bien qu'il eût pour l'auteur du *Cid* et des *Horaces* une admiration fondée sur un goût pur et sur le sentiment du beau.

Pendant qu'il savourait, loin du bruit de la ville, le calme des champs et l'air embaumé des campagnes, la haine et la calomnie s'emparaient des esprits réactionnaires. Les zélés partisans des anciennes institutions monarchiques s'efforçaient d'effacer vingt ans de gloire, en niant l'existence des faits historiques, en dénaturant les actes les plus honorables, et en déversant, dans leur aveugle colère, le soupçon et l'injure sur la vie des

hommes dont la noble intégrité formait un gênant contraste avec leur vénal dévouement. Les rumeurs accusatrices dont les partisans de la Restauration poursuivaient, indistinctement, tous les hauts fonctionnaires qui avaient pris part au gouvernement impérial, arrivèrent jusqu'aux échos de Savigny. Hambourg, qui n'avait point été rendu aux alliés, Hambourg qui n'avait été remis qu'à un général français, et plus d'un mois après l'abdication de Fontainebleau et le traité du 11 avril 1814 (1), était particulièrement l'objet des plus odieuses et des plus furieuses calomnies, au sujet des mesures financières prises pendant le siége de cette ville. Les attaques étaient telles, que le maréchal, malgré sa répugnance naturelle à y répondre, comprit qu'il devait confondre les calomniateurs, et il résolut de rendre compte publiquement de l'emploi des millions saisis à la banque de Hambourg. Ses amis obtinrent de lui qu'à cette occasion les autres accusations fussent aussi réfutées. Il publia, en conséquence, un mémoire justificatif dont les termes simples et dignes écrasaient sous des faits,

(1) C'est évidemment par erreur que l'*Histoire des deux restaurations*, tome 1er, page 298, fait figurer le nom de Davout à la séance du Sénat du 1er avril 1814. Davout resta enfermé à Hambourg jusqu'au 12 mai 1814.

des dates et des chiffres, les calomnies inventées, colportées par les ardents royalistes et complaisamment propagées par leur presse quotidienne.

On l'avait accusé :

1° D'avoir fait tirer sur le drapeau blanc ;

2° D'avoir commis des actes arbitraires tendant à rendre odieux le nom Français ;

3° D'avoir enlevé les fonds de la banque de Hambourg.

Il n'eut pas de peine à démontrer que le premier chef d'accusation se réfutait de lui-même par le ridicule, en présence des faits connus ; pour le second, qu'il n'avait fait qu'un usage légitime, mais forcé par les circonstances, de l'autorité dont il avait été revêtu ; quant au troisième, il fit connaître en détail toutes les formalités du séquestre des fonds de la banque, en déduction des quarante-huit millions dus par Hambourg, en vertu du décret du 16 juin 1813, et l'emploi de ces fonds.

« J'ai essayé, dit-il à ce sujet, de détourner ce « malheur, en faisant prévenir le commerce par la « commission désignée pour apposer les scellés « sur la banque, que je renoncerais à ce rigoureux « expédient, si les négociants voulaient s'engager « à fournir les fonds nécessaires aux dépenses de « l'armée. M. de Chaban et le comte de Hagen-

« dorp m'annoncèrent que le commerce persistait « à ne prendre aucun engagement, et qu'il n'y « avait plus d'autre moyen que celui de s'emparer « de la banque. C'est ainsi qu'après avoir épuisé « toutes les ressources et fait toute espèce de ten- « tative, la nécessité la plus absolue et la mieux « constatée, me fit un devoir de m'emparer de ce « dépôt.

« La commission qui a opéré la saisie, était « composée d'hommes dont la probité et le rang « offraient la plus grande garantie. Elle constata, « par un procès-verbal, l'état de la banque, et « conserva avec soin les registres. Les fonds qui « en provenaient ont été employés au service des « hôpitaux, à la subsistance des troupes et des ad- « ministrations françaises, ainsi qu'à la continua- « tion des travaux de l'artillerie et du génie, tra- « vaux qui ont conservé vingt-cinq mille hommes « à la patrie.

« Lorsque j'ai été forcé de m'emparer des fonds « de la banque de Hambourg, ils se montaient à « plus de douze millions ; et lorsque j'ai été rem- « placé dans mon commandement par le général « Gérard, l'armée avait été payée. J'avais fait face « à toutes les dépenses ; la solde était au courant, et « j'ai laissé dans la caisse de l'armée un million « sept cent dix-huit mille deux cent cinquante

« francs quatre-vingt-treize centimes qui ont continué à recevoir la même destination. Tous les actes de mon administration ont été dictés par des ordres et décrets dont j'ai les originaux entre les mains. J'ai pu, dans les grands commandements dont j'ai été chargé, froisser des intérêts particuliers ; mais jamais, de mon propre mouvement, je n'ai rendu le nom français odieux ; et dans toutes les circonstances difficiles où je me suis trouvé, j'ai toujours eu pour guide l'amour de la patrie et l'intérêt de l'armée. »

La publication de ce mémoire au moment où les accusations étaient le plus violentes fit sensation ; le public le lut avec empressement. Connu à l'étranger, il provoqua une réponse. M. And. Luntzmann entreprit, dans un mémoire écrit en allemand, et daté de Hambourg, 1814, de réfuter le maréchal Davout. Reprenant, sous la douloureuse impression des maux soufferts par les habitants d'une ville assiégée, tous les faits accomplis pendant les dix mois d'un blocus rigoureux, l'auteur discute chacune des mesures prises, et arrive, sans s'en douter, à faire ressortir, à mettre plus en relief encore, l'inébranlable constance du maréchal à résister aux incessantes attaques des Russes ; sa prévoyance, son habileté dans la conduite de ce siége au milieu d'une population hostile, trois fois plus nom-

breuse que les troupes qui étaient au milieu d'elle, dont les mœurs, le langage, n'avaient aucune analogie avec le langage et les mœurs de la France, et qui souhaitait vivement, on le comprend sans peine, l'éloignement d'une armée repoussant une invasion qu'elle appelait de tous ses vœux. On reproche, d'abord, au maréchal d'avoir fait sortir de la ville les criminels condamnés ; comme s'il eût été possible de garder et de nourrir des hommes non-seulement inutiles à la défense, mais encore dangereux pour la ville elle-même, au sein de laquelle, dans un moment d'incendie de la prison, allumé par une bombe ennemie, ils eussent porté le pillage et la dévastation : on accuse de dureté, d'inhumanité, le défenseur de Hambourg, parce qu'il fit encore sortir de la ville les étrangers, les gens sans aveu, les habitants qui n'avaient pas fait leur approvisionnement dans le délai de plusieurs mois fixé comme terme de rigueur, délai alors déjà expiré ; sans faire attention que c'est une prescription absolue des lois militaires, et une nécessité de prévoyance que les événements, d'ailleurs, ne justifièrent que trop : il suffirait de faire remarquer que la commission de gouvernement de la ville avait prescrit aux boulangers un approvisionnement pour six mois, et que le siége en a duré dix.

La rigueur de cette expulsion est signalée comme

étant sans excuse sous le rapport militaire, et c'est là surtout que se montre le défaut d'appréciation de l'auteur du mémoire, jugeant le blocus de Hambourg au seul point de vue des souffrances d'une ville assiégée. La démolition des maisons qui gênaient la défense est un grief des plus graves qu'on oppose au maréchal. On ne discute point les motifs stratégiques, et pour cause; mais on s'élève contre cette dévastation des propriétés, regardée comme inutile par des personnes devenues françaises malgré elles, et qui ne demandaient pas mieux que de redevenir prussiennes. Enfin, l'aveuglement est porté si loin dans la haine contre le maréchal, que l'auteur du mémoire va jusqu'à dire que « *la manière dont on avait conduit les démolitions* « (faites sans doute pour le plaisir de ravager la « ville) *avait été favorable aux opérations de l'armée* « *russe!...* » Il aurait fallu au moins, comme preuve de cette incroyable assertion, pouvoir dire que cette armée s'en était emparée.

La saisie de la banque de Hambourg est un des plus graves sujets de plaintes. Le mémoire n'examine point si l'intendant des finances était à bout de ressources; s'il y avait nécessité de pourvoir à tous les services que les travaux du siége ne permettaient pas de négliger, notamment à celui des hôpitaux; à la solde des troupes qui, affamées,

épuisées par des efforts surhumains, décimées par des maladies, manquant de tout, eussent fini par oublier toute discipline, et, dans l'excès de leurs maux, se fussent ruées sur les habitants, dont ils eussent de beaucoup aggravé les misères. Le mémoire ne dit pas avec quel ordre, quelle régularité dans les inventaires, il fut pris possession des lingots, dont une partie seulement fut transformée en monnaie; il passe sous silence les pièces justificatives produites par le maréchal, et qui détruisent même jusqu'au soupçon d'une gestion irrégulière. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les chiffres sont discutés, sans qu'on ait pris la peine de vérifier préalablement cette comptabilité qui existe dans nos dépôts publics. Une autre accusation, portée contre la défense de Hambourg, c'est d'avoir fait fusiller plusieurs personnes. Hélas, oui! cette nécessité cruelle s'est imposée au milieu des calamités du siége; mais, ce que le mémoire ne dit pas, c'est que le premier exemple de sévérité fut donné par l'exécution d'un Français, chargé, en qualité d'économe, du service d'un hôpital, où, par la plus criminelle des malversations, il détournait, à son profit, les denrées réservées aux malades, au moment où chacun était réduit aux privations des choses les plus nécessaires à la vie. Depuis longtemps, à la table du maréchal, on buvait de

l'eau, et cet homme donnait des repas où les meilleurs vins, destinés aux convalescents, égayaient ses banquets au milieu des malheurs publics. Les autres, victimes d'une sévérité qu'on n'a pas même la ressource d'appeler arbitraire, furent jugés, condamnés et exécutés comme espions, embaucheurs ou ayant des connivences avec l'ennemi, et cela à des époques différentes de la durée du siége, ainsi que l'indique le mémoire accusateur, qui donne bien les noms des trois habitants fusillés, l'un le 27 octobre, l'autre le 2 novembre et le troisième le 21 décembre 1813, mais qui ne discute ni ne conteste les motifs et les dispositifs des sentences du conseil de guerre.

Un dernier grief, allégué par le mémoire, est trop curieux pour le passer sous silence : c'est *un acte arbitraire*, dit-on, *du prince d'Eckmühl, qui doit le rendre en horreur au roi* (Louis XVIII) *et à toute la nation française*. Cet acte, c'est la démolition de l'hôpital civil. « *Le maréchal*, porte le mémoire, « *voulait faire brûler l'hôpital civil*, CE QUI POUVAIT « ÊTRE JUSTE D'APRÈS LES LOIS MILITAIRES, ATTENDU « QU'IL ÉTAIT PEUT-ÊTRE TROP PRÈS DE LA FORTERESSE : « *il ordonna qu'on l'évacuât dans les vingt-quatre* « *heures.* » L'autorité civile fait remarquer qu'il y a neuf cents malades et qu'elle ne peut opérer le transport en si peu de temps; « *elle demande une*

« *prolongation, vu que l'ennemi ne se montrait pas* « *encore.* » Le maréchal, on le pense bien, ne différa point une mesure de la plus pressante urgence, et c'est là l'acte arbitraire qui doit vouer le prince d'Eckmühl à l'exécration universelle! On s'étonne que l'auteur du mémoire n'ait pas compris que si le maréchal avait attendu que l'ennemi dirigeât son feu du côté de l'hôpital, il n'aurait plus été temps d'enlever les malades au milieu des obus et des bombes qui auraient écrasé cet édifice; c'est dans ce cas que le défenseur de Hambourg aurait été blâmable de son imprévoyance et de son incurie. Mais comment se fait-il que l'auteur, qui se plaint si amèrement de la ténacité, de la résistance du maréchal à défendre Hambourg, ne se plaint pas de l'acharnement des Russes à vouloir s'emparer de cette ville? Pourquoi crier si haut contre les rigueurs de celui qui se défend, et ne pas attaquer ceux qui sont les auteurs de tous les maux qu'on déplore? Si les Russes avaient voulu ménager Hambourg, ils n'avaient qu'à ne point en faire le siége; ils auraient pu tenir Davout bloqué de manière à ne pas lui permettre de sortir avec son armée; mais pas assez rigoureusement pour que les habitants risquassent de manquer de vivres. On répond à cela que les Hambourgeois voulaient redevenir Prussiens et que les Russes voulaient

prendre Davout et son armée. C'est, en effet, dans ces termes que l'on peut résumer le mémoire accusateur; on arrive alors à reconnaître que des reproches formulés comme ceux de M. Luntzmann sont l'équivalent des plus flatteurs éloges pour l'homme de guerre qui n'a rendu sa place à personne et qui n'a jamais été forcé de capituler. On passera sous silence une récrimination qui tombe d'elle-même quand on l'énonce : c'est que le maréchal Davout a refusé de croire le général russe qui lui disait que l'Empereur Napoléon Ier avait abdiqué et que le gouvernement de Louis XVIII était établi à Paris; c'est qu'il fit tirer quelques coups de canon pour éloigner les drapeaux blancs que les Russes faisaient planter en vue de la ville pour exciter les habitants à la révolte; c'est qu'il ne se déclara convaincu de la vérité des nouvelles qu'on lui avait annoncées, que quand il eut reçu des lettres de la maréchale et la visite d'un parent qui les lui apportait. De telles raisons se réfutent d'elles-mêmes. Ce qu'il y a de certain, c'est que le maréchal n'eut pas de peine à se justifier. Sa résistance à Hambourg a été, avec raison, qualifiée d'héroïque, et le mémoire qu'il publia fut plus connu que la réponse qu'on lui opposa. Le public demeura convaincu; les calomniateurs gardèrent le silence et rentrèrent dans l'ombre. La justifica-

tion étant sans réplique, elle fit cesser cette tactique de guerre occulte et ce système de dénigrement organisé contre tout ce qui se rattachait à la révolution. Le gouvernement lui-même, honteux d'abriter sous son autorité des insulteurs à gages, fut obligé, pour désavouer ces indignes manœuvres, de faire cesser l'exil du défenseur de Hambourg, tout en lui interdisant de paraître à la cour, ce qui convenait parfaitement au maréchal.

On était arrivé au commencement de l'année 1815. Les fautes innombrables du gouvernement de Louis XVIII, son aveuglement, ses tendances rétrogrades vers un passé impossible, lui avaient, en moins d'un an, complétement aliéné l'opinion publique. On regrettait l'Empire, parce que, malgré les reproches qu'on pouvait lui adresser, la nation n'avait jamais subi l'abaissement où elle se voyait. Le mécontentement et l'irritation étaient universels; toutes les pensées, tous les regards se portaient vers l'exilé de l'île d'Elbe. De son côté, Napoléon n'ignorait pas les haines, les colères que le pouvoir royal des Tuileries avait soulevées en France ; il connaissait aussi les mesures que la peur qu'il leur inspirait déterminerait prochainement les plénipotentiaires du congrès de Vienne à prendre contre lui; il savait même que les noms de l'île de Malte, de l'île Sainte-Hélène avaient été

prononcés; c'est alors qu'il n'hésita plus : l'aigle qui faisait encore trembler l'Europe prit son vol vers la patrie des héros.

LIVRE QUATRIÈME.

LIVRE IV.

EMPIRE DES CENT-JOURS.

Rapide et merveilleuse organisation militaire. — Campagne de Waterloo. — Seconde chute de l'Empire.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

L'Empereur aux Tuileries. — Entretien particulier avec Davout. —Refus d'être ministre de la guerre.—L'Empereur insiste.— Composition du ministère.—Motifs du départ de l'île d'Elbe. —Davout prend possession du ministère de la guerre. — Mesures générales.—Tout se fait, tout se prépare à la fois.—Organisations successives de l'armée.—Discussion avec l'Empereur au sujet du général Bourmont.—Etat des esprits dans les départements. — Dernière organisation en quatre armées et trois corps d'observation. — Le duc de Raguse, ses lettres. — Le maréchal Soult nommé major général. — Désagrément qu'éprouve le maréchal Davout dans ses fonctions de ministre. —Proclamation du duc de Raguse.—Création d'une armée de la Loire opérant dans la Vendée. — Davout nommé pair de France conformément à l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

Davout était à Paris le 20 mars. Quand il jugea que l'Empereur devait être arrivé aux Tuileries, il s'y rendit vers neuf heures du soir. La cour du

Carrousel et le vestibule étaient encombrés d'une foule nombreuse; le nom de chaque nouvel arrivant passait rapidement de bouche en bouche, et était plus ou moins bien accueilli, suivant le rôle que le personnage avait joué pendant l'année écoulée. Le maréchal fut salué de vives et bruyantes acclamations. A son entrée dans le salon, un murmure approbateur et de satisfaction se fait entendre (1); l'Empereur vient au-devant de lui et le serre avec effusion contre son cœur : c'était la première fois qu'ils se revoyaient depuis leur séparation à Smorgony, à la fin de la retraite de Moscou, lorsque Napoléon quitta l'armée pour revenir à Paris.

L'Empereur s'informa de la santé de la maréchale, dont il parla dans les termes les plus affectueux; le complimenta chaleureusement sur sa belle défense de Hambourg et sur l'excellent mémoire qu'il avait publié à ce sujet; puis il ajouta, avec cette malice qui lui était familière quand il était sous l'impression de la gaieté; « Savez-vous

(1) On a dit que les acclamations qui accueillirent le maréchal Davout furent telles, que la présence de l'Empereur sembla un instant oubliée, et qu'il fallut rappeler aux assistants que l'on n'était pas dans un lieu public. — Tout cela est inexact. Les applaudissements eurent lieu dans la cour et dans le vestibule, mais point dans les salons.

« que ma lettre vous a bien servi » ? — « Sire, « répondit le maréchal, je ne l'ai donnée que par « extrait, parce que Votre Majesté était absente ; si « je faisais une seconde édition de mon mémoire, « je la publierais tout entière. » — L'Empereur sourit, et, quelques instants après, prenant le maréchal sous le bras, il l'attire dans l'embrasure d'une fenêtre et lui dit, à voix basse : « Laissez partir « tout le monde : restez. J'ai à vous parler. »

A onze heures, ils étaient seuls : la conversation suivante s'établit entre l'Empereur et le maréchal :

« Nous allons avoir beaucoup à faire, et j'ai plus « que jamais besoin d'être puissamment secondé ; « voici comment j'ai composé mon ministère : « l'archichancelier se chargera provisoirement de « celui de la justice ; il connaît à fond tout le per- « sonnel de la magistrature ; il a une grande in- « fluence sur elle ; personne ne saurait aussi bien « aplanir les difficultés à prévoir dans les pre- « miers moments. Le duc de Vicence avait par- « faitement réussi auprès des cabinets étrangers ; « il aura les relations extérieures. Je donnerai le « ministère de l'intérieur au général Carnot, qui a « bien servi à Anvers et dont le nom sera bien « accueilli par un certain parti ; je le ferai comte « de l'Empire, pour ôter à cette nomination une « signification républicaine. Pour la police, j'hé-

« site entre le duc d'Otrante et le duc de Rovigo :
« qu'en pensez-vous? — Sire, le duc d'Otrante a
« une immense réputation d'habileté, et on a dit
« bien du mal du duc de Rovigo. — Ce n'est pas
« un inconvénient pour un ministre de la police;
« au reste, je donnerai la gendarmerie à Savary,
« de sorte que je surveillerai par là Fouché; ce
« qui conciliera tout. Le duc de Bassano redevient
« secrétaire d'État; le duc de Gaëte, le comte
« Mollien et le duc Decrès reprennent leurs porte-
« feuilles; à vous, je vous ai réservé le ministère
« de la guerre. — Sire, Votre Majesté peut se le
« rappeler; dans d'autres temps, je lui ai dit que,
« quelque absolu que fût mon dévouement pour
« elle, il était trois choses au-dessus de mes
« forces et, dans le nombre, était le ministère de
« la guerre. Mes convenances personnelles n'en-
« traient pour rien dans cette manière de voir; je
« ne les ai jamais consultées quand il s'est agi de
« l'accomplissement du devoir. Les raisons qui me
« déterminaient ainsi étaient exclusivement dictées
« par l'intérêt du service, et dans ma conviction,
« elles sont encore plus puissantes aujourd'hui
« qu'alors. — Vous vous trompez; vous êtes pré-
« cisément l'homme qui convient le mieux aux
« circonstances présentes; je dirais presque que
« vous êtes le seul. Tous se sont plus ou moins

« compromis sous les Bourbons ; l'injuste disgrâce « qui vous a frappé est un titre à la confiance de « l'armée. Je veux fermer les yeux sur tout ce qui « s'est passé, oublier tous les torts qui me sont « personnels, et n'être sévère que pour ceux en- « vers la patrie. J'entends rallier tout le monde « sous notre vieux drapeau. Comme vous n'avez, « pour votre compte, rien à vous faire pardonner, « on sera sûr de votre impartialité; on saura que « les nominations faites par vous ne le seront qu'en « vue du bien du service, et, dans l'opinion, on « ne les discutera pas, comme on le ferait peut- « être, si elles émanaient de tout autre ministre. »

« — Je remercie Votre Majesté de tout ce qu'il y « a de bienveillant dans ses paroles; mais je per- « siste à croire que je ne conviens pas au poste « qu'elle me destine. J'ai ma manière de servir, « qui n'est pas celle de tout le monde. C'est elle « qui est cause de cette âpreté de caractère qu'on me « reproche, parce que, ne m'épargnant pas moi- « même, je ne puis pas souffrir que les autres s'épar- « gnent, et que je ne leur ménage pas au besoin les « expressions de mon mécontentement. Cela m'a « réussi à l'étranger, où je pouvais éloigner ceux « à qui mes façons d'être ne plaisaient pas; au « ministère, j'aurai tout le monde contre moi, et le « service de Votre Majesté en souffrira. On m'ac-

« cuse aussi d'être soupçonneux, je ne le nie pas;
« et l'événement ne m'a que trop souvent donné
« raison; mais, avec les souvenirs si récents de
« cette dernière année, cette disposition d'esprit
« peut me rendre injuste, m'empêcher de m'as-
« socier, comme il le faudrait, aux idées géné-
« reuses de Votre Majesté. Un autre aura ce liant
« qui me manque et qui est commandé par les
« circonstances. Quant à moi, si nous devons
« avoir la guerre, c'est sur un champ de bataille
« que je servirai Votre Majesté bien mieux que
« dans des fonctions que, dans mon âme et con-
« science, dans mon zèle et mon attachement sans
« bornes pour la personne de Votre Majesté; je
« persiste formellement à refuser.

« — Eh bien, je vais vous parler à cœur ouvert,
« vous dire tout. J'ai laissé et je dois encore laisser
« croire que j'agis de concert avec mon beau-
« père, l'Empereur d'Autriche; on annonce de
« tous côtés, que l'Impératrice est en route avec
« le roi de Rome; qu'elle va arriver d'un jour à
« l'autre. La vérité est qu'il n'en est rien; que je
« suis seul, seul en face de l'Europe! voilà ma
« situation; voulez-vous m'abandonner? — Sire,
« je n'ai qu'une réponse à faire, j'accepte le minis-
« tère. »

L'Empereur explique alors au maréchal qu'ayant

à Vienne un correspondant placé de manière à puiser ses informations à bonne source, il avait eu connaissance des délibérations les plus secrètes du congrès. Il avait, par ce correspondant, reçu l'avis des mesures projetées contre lui, à l'instigation des Bourbons; mesures arrêtées en principe, et pour lesquelles il ne restait plus qu'à s'entendre définitivement sur les moyens d'exécution et sur le lieu de sa captivité. Comprenant alors que ce serait faire une folie et sacrifier sans objet la poignée de braves gens qui l'avaient suivi à l'île d'Elbe, que d'y attendre l'ennemi, il avait résolu de le prévenir, encouragé dans cette pensée par les rapports qui lui étaient arrivés de divers points de la France, sur l'état de l'esprit public, par suite des fautes du gouvernement royal et des provocations insensées de ses principaux adhérents, les nobles et les prêtres. Une circonstance fortuite avait hâté l'exécution des plans de l'Empereur; il avait remarqué que le *Journal des Débats* devait avoir aussi à Vienne un correspondant très-bien informé, car bien souvent il avait lu des nouvelles dont la publicité anticipée s'accordait parfaitement avec ses propres renseignements. Or, ce journal avait annoncé d'une manière positive, que le congrès serait clos et les souverains partis pour leurs capitales, dans les derniers jours de février.

L'Empereur avait jugé devoir profiter de l'occasion, pour que son retour en France fût opéré pendant la dispersion et le voyage des souverains, et fût un fait consommé avant même qu'ils eussent eu le temps de se réunir de nouveau. Ce renseignement inexact, en précipitant le départ de l'île d'Elbe, a eu une influence directe et fâcheuse sur les événements.

L'Empereur examina ensuite le parti qu'il avait à prendre. Devait-il, après deux, trois jours, employés à organiser le gouvernement à Paris, continuer sa marche triomphale vers le Nord et pénétrer en Belgique? Les forces anglaises et prussiennes étaient disséminées, les principaux généraux absents, notamment le duc de Wellington, qui était à Vienne. L'enthousiasme de toute la population, depuis Lille jusqu'au Rhin, était peut-être (1) plus grand encore que celui des départements de l'Est; une grande partie des troupes stationnées dans ce pays partageaient l'esprit des habitants (2), surtout les soldats belges et saxons, et même, assurait-on, un certain nombre de militaires prussiens qui

(1) Cette expression de doute était exacte; car l'Empereur sut plus tard que les départements du Nord ne lui étaient point favorables.

(2) On verra, plus loin, combien l'Empereur était alors mal renseigné.

s'étaient levés en 1813 au nom de la liberté, et qui voyaient combien, après la victoire, on s'était joué des promesses faites au jour du danger.

Tels étaient les motifs qui devaient déterminer l'Empereur à quitter Paris et à se porter en avant.

Voici maintenant les raisons qui le faisaient hésiter :

On lui avait donné de vives inquiétudes sur la garde nationale de Paris, inquiétudes qui ont fait différer de deux ou trois semaines la revue de cette garde. Il ignorait alors la route suivie par le roi et les princes ; le plus ou moins de succès des tentatives faites dans l'Ouest et dans le Midi, au profit de la cause royale. Dans cette double incertitude, il devait redouter une révolution opérée derrière lui dans la capitale, où sa présence comprimait sans peine toutes les intentions hostiles.

Cet entretien se prolongea jusqu'à une heure du matin, et le maréchal, en sortant des Tuileries alla prendre possession du ministère de la guerre, resté vacant par la fuite précipitée du duc de Feltre, qui ne l'occupait que depuis le 12 mars seulement. Des officiers, des courriers, furent envoyés immédiatement pour annoncer par toute la France que Napoléon était arrivé, sans coup férir, dans la capitale, et faire reconnaître son autorité.

Le maréchal, en entrant au ministère, avait com-

pris toute l'importance du poste qui lui était imposé. Ayant les mêmes idées que l'Empereur, en fait d'administration publique, il voulait, comme lui, que tous les hommes chargés d'un emploi y fussent, dans l'exercice de leurs fonctions, à l'abri de toute influence étrangère à celle de la hiérarchie administrative, soit par un intérêt personnel, soit par l'esprit de corps. Ces éléments du travail tels qu'il les désirait, existaient encore dans l'administration centrale que le gouvernement de la Restauration n'avait pas eu le temps de désorganiser; dès lors, pouvant compter sur le concours prompt et efficace de ces hommes qui avaient su créer les armées du Consulat et de l'Empire, il ne douta point de la possibilité de former, en peu de temps, une puissante armée, et d'établir partout simultanément des moyens de défense contre les efforts réunis de toute l'Europe liguée contre nous. Pour le seconder dans cette immense tâche, il appela auprès de lui, en qualité de secrétaire général, l'homme dont il avait déjà éprouvé la capacité dans des circonstances difficiles, le général César de Laville, son ancien chef d'état-major, pendant son gouvernement du Mecklembourg. Le prince d'Eckmühl était doué d'un esprit méthodique, du génie de l'organisation ; il en avait donné des preuves à l'armée des côtes de l'Océan, dans son

commandement du duché de Varsovie, pendant la campagne de Russie et lors du siége de Hambourg. D'un caractère plein de vigueur, d'une intelligence élevée, il embrassait toute l'étendue de la responsabilité et des devoirs qui pesaient sur lui ; homme de cœur dans toute l'acception du mot, il voulut, ainsi qu'il l'avait toujours fait, ne s'entourer, dans les circonstances graves où se trouvait le pays, que d'hommes honnêtes et esclaves du devoir. Sa probité si bien connue, et que nul, avant les zélateurs de la Restauration, n'aurait même eu la pensée de suspecter, était la garantie d'une sage et loyale administration.

L'une des premières dépêches qu'il eut à examiner en arrivant, ce fut la démission qu'avait envoyée M. le général de Bourmont. Dès le lendemain 22, le maréchal signait la lettre qui lui faisait connaître que *sa démission était acceptée* et qu'il devait quitter, dans un délai de six jours, son commandement de la 1re subdivision de la 6e division militaire.

Pour s'opposer à la marche de l'Empereur, le gouvernement royal avait prescrit des concentrations de troupes parties de divers points des frontières où elles étaient stationnées, pour se porter vers l'intérieur. Ce mouvement, dans l'état où se trouvaient les relations des Bourbons avec les puis-

sances étrangères, était sans inconvénient; mais avec le rétablissement de l'Empire, il en était autrement. Les frontières dégarnies, les places fortes sans défense, restaient à la merci de l'étranger, qui pouvait les surprendre ou s'y introduire par la trahison. Il n'y avait donc pas une minute à perdre pour conjurer ce danger : des mesures furent prises immédiatement. Le duc de Bellune, qui avait été chargé, par le roi, de la formation d'une armée à Châlons-sur-Marne, reçut l'ordre de se rendre à Paris et de remettre son commandement au général Rigaud. Les officiers généraux qui commandaient dans les divisions territoriales des frontières et dans les places de guerre, furent avertis, par le télégraphe, des événements politiques, et reçurent les instructions les plus précises pour pourvoir à la sûreté du pays, sans que les précautions à prendre pussent avoir même l'apparence d'une reprise d'hostilités. Il fut pourvu au remplacement de ceux qui n'inspiraient pas toute confiance : ces mesures s'appliquèrent aussi bien aux ports de l'Océan qu'aux frontières de terre.

Des aides de camp du ministre, des officiers intelligents furent envoyés en mission dans toutes les localités où il était nécessaire d'imprimer le mouvement et de lever des difficultés.

La retraite du roi et des princes fut d'abord

l'objet d'une assez sérieuse préoccupation. D'après la route qu'il avait prise, on pouvait supposer que Louis XVIII avait l'intention de s'embarquer pour l'Angleterre, soit à Boulogne, soit à Calais; mais on apprit qu'arrivé à Abbeville, il sut que le vent étant contraire, l'embarquement serait incertain, et qu'il s'était dirigé sur Lille.

Cet avis était de nature à inquiéter ; mais la conduite fermè et patriotique du maréchal Mortier, duc de Trévise, eut bientôt dissipé toutes les inquiétudes.

Le maréchal Mortier avait été nommé gouverneur de la 16e division militaire, par le roi, après l'inutile tentative d'insurrection du général comte d'Erlon et des frères Lallemand, les 6 et 7 mars; il se trouvait à Lille pour recevoir le roi fugitif quand il s'y présenta. Dès le 21, le ministre de la guerre s'était mis en communication avec le duc de Trévise, en profitant du départ de M. Mortier, son frère, pour lui faire parvenir une dépêche dans laquelle il le conjurait, au nom de la patrie, de faire tout pour empêcher les places fortes de tomber au pouvoir des étrangers. Cet appel, comme il avait lieu d'y compter, fut entendu. Le roi Louis XVIII, entouré des mêmes respects qu'aux Tuileries, comprit cependant qu'il n'était plus le maître à Lille, où sa maison militaire n'avait point été admise. Ne pou-

vant se méprendre sur les véritables dispositions des troupes de la garnison, qui ne contenaient l'éclat de leur manifestation pour l'Empereur que par un sentiment de convenance, voyant les mesures prises pour accélérer son départ, il quitta Lille le 23 et se rendit à Menin, laissant le duc d'Orléans investi de tous ses pouvoirs. Quand ce prince eut la certitude que le roi avait franchi la frontière, il partit lui-même pour Tournay, le 24, à deux heures du matin, laissant à chacun des généraux des corps de réserve qu'il commandait, une lettre ainsi conçue :

Lille, le 23 mars 1815.

« Je vous préviens, mon cher général, que les « malheureuses circonstances où nous nous trou- « vons, ayant déterminé le roi à sortir de France « cet après-dîner, à quatre heures, je vous dégage « de l'observation des ordres que je vous avais « transmis en son nom, et je m'en rapporte à votre « jugement et à votre patriotisme pour faire ce « que vous croirez plus convenable aux intérêts de « la France et à vos devoirs. »

Une dépêche télégraphique, expédiée à six heures du matin, transmit cette nouvelle à Paris, et fut suivie d'une lettre du duc de Trévise qui, confirmant tous les détails du départ du roi, annonçait

que les mesures étaient prises dans toutes les places de son gouvernement, et qu'on pouvait être sans inquiétude sur leur conservation.

En même temps que les dispositions étaient faites pour prévenir toute surprise sur les frontières, d'immenses préparatifs étaient commencés : l'impulsion était simultanée dans les différentes branches de service.

Dès le 23 mars, les commandements des divisions territoriales étaient désignés; les nominations faites; les gouvernements divisionnaires créés par ordonnance royale supprimés. Le général Morand avait le commandement supérieur des divisions de l'Ouest; les troupes étaient réparties; des ordres avaient été concertés avec le ministre de l'intérieur, pour l'organisation des gardes nationales, le rétablissement des lignes télégraphiques coupées par le gouvernement royal, et pour que le service des postes fût assuré, régulier et protégé. Des ordres étaient envoyés à Toulouse, à Tulle, afin que la fabrication des armes y fût prompte et active. Le licenciement des volontaires royaux et le versement de leurs armes dans les arsenaux étaient prescrits. Tous les moyens étaient pris afin d'arriver à l'organisation prompte et à l'armement d'une force suffisante pour défendre le territoire de l'envahissement dont il était menacé.

Le maréchal Davout avait appris que le général Dupont, dès qu'il avait connu la marche de l'Empereur sur Paris, s'était empressé, à Orléans, de faire retirer la cocarde blanche aux troupes; mais il sut que, le 21, dans la même ville, alors qu'on ignorait encore l'entrée de l'Empereur aux Tuileries, le maréchal Gouvion Saint-Cyr, faisant reprendre la cocarde blanche, avait ordonné l'arrestation du général Pajol, commandant de la cavalerie, comme étant opposé à ses vues; qu'il avait fait fermer les portes de la ville, afin d'empêcher toute communication des troupes avec le dehors, et sommé le payeur de mettre à sa disposition une somme de soixante mille francs que le conseil général du Loiret, d'accord avec le général Dupont, avait votée pour les frais de la guerre contre Napoléon. Le ministre de la guerre envoie un officier porter au maréchal Gouvion Saint-Cyr des ordres au nom du gouvernement impérial. Cet officier trouve fermées les portes de la ville d'Orléans; il communique avec le 1er régiment de cuirassiers stationné autour de la ville, lui apprend les événements de Paris, le départ du roi, l'arrivée de l'Empereur; l'enthousiasme aussitôt s'empare des troupes; les portes sont enfoncées; les régiments qui sont dans la ville arborent la cocarde tricolore avec de bruyantes acclamations; le général Pajol est mis

en liberté et prend le commandement, en vertu des ordres du ministre, et le maréchal Gouvion Saint-Cyr disparaît sans que l'on sache la route qu'il a pu prendre.

Le général Dupont, qui se trouvait aussi à Orléans, et qui avait, la veille, donné, de son côté, des ordres, au nom du roi, au 9e régiment de dragons cantonné à Chartres, venait de partir après avoir reçu pour réponse, que ce corps n'obéirait qu'aux ordres de l'Empereur.

Napoléon tenait essentiellement à éviter la guerre civile, et il pensait que le plus sûr moyen de l'empêcher, c'était la rapidité et l'énergie des mesures prises pour paralyser l'action des princes de la famille royale sur les populations. Le 22 mars, des officiers avaient été envoyés de Paris, par le prince d'Eckmühl, avec la mission expresse de faire connaître aux habitants du Midi la réalité des faits, et de se concerter avec les autorités militaires sur les mesures à adopter, suivant les circonstances et les localités. Toutes les troupes, devenues libres par le départ du duc de Bourbon et de la duchesse d'Angoulême, furent dirigées, à marches forcées, vers cette partie du Midi qui semblait devoir être le théâtre des événements les plus sérieux; et le général Grouchy eut ordre de se rendre à Lyon, pour y prendre le commandement supérieur, réunir dans

ses mains tous les pouvoirs, et imprimer une impulsion commune et régulière aux actions divergentes, aux tiraillements, aux conflits d'autorités qui commençaient à se faire sentir; mais le général Gilly laissa peu de chose à faire au général en chef; car le duc d'Angoulême, qui s'était vu cerné par une insurrection en sens inverse de celle qu'il espérait diriger, avait capitulé, lorsque le général Grouchy intervint pour annuler cette capitulation. L'Empereur fut contrarié de cette dernière mesure, qui, du reste, n'eut pas de suite; mais il ne le témoigna point, et se borna à ajouter à la capitulation, qu'il maintint, une stipulation pour la restitution des diamants de la couronne; stipulation sur l'exécution de laquelle il ne se faisait aucune illusion. Comme la situation était grave, chaque minute devait être mise à profit. On ne pouvait avoir aucune incertitude sur l'imminence du danger. L'Empereur, à son arrivée à Paris, avait connu, par la correspondance même du prince de Talleyrand avec le gouvernement du roi, l'acte du congrès de Vienne, en date du 13 mars, qui mettait sa personne au ban de l'Europe, provoquait en quelque sorte à son assassinat et posait les bases d'une nouvelle coalition (1) pour le renverser si son entreprise réussis-

(1) C'était la septième coalition contre la France, entre la

sait, ce que le congrès ignorait, mais paraissait prévoir le jour où il délibérait. Les correspondances interceptées du duc et de la duchesse d'Angoulême; celles des principaux agents royalistes dans le Midi, notamment celles du baron de Vitrolles, fournissaient la preuve que le concours armé des souverains étrangers avait été réclamé et qu'il avait été, ou formellement promis, ou au moins annoncé d'une manière certaine. Il était évident qu'on allait avoir la guerre avec toute l'Europe réunie, et que les hostilités commenceraient aussitôt que l'ennemi serait prêt à se mettre en ligne, c'est-à-dire dans un délai qui n'excéderait pas trois mois; il fallait donc songer au moyen de soutenir cette guerre, créer des ressources, et mettre sur pied une armée capable de résister aux efforts combinés de toutes les puissances.

Le 26 mars 1815, l'Empereur avait dicté l'organisation suivante, qu'il confirmait par les lettres qu'il écrivit au ministre le lendemain, 27, et qu'on va lire :

« Mon cousin, tous les mouvements de l'Est et du « Nord étant terminés, il faut former des corps « d'observation.

Prusse, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Cette coalition s'est perpétuée, sous la Restauration, avec le nom de Sainte-Alliance.

« Le 1er sera composé de tous les corps qui sont « dans la 16e division militaire ; à cet effet, les 1er « et 2e bataillons de tous ces régiments se réuniront « au camp. Le 3e bataillon seul et le dépôt reste- « ront dans les places. Vous donnerez au comte « d'Erlon l'autorisation de faire les changements « qu'il jugera convenables dans les commandants « et officiers de la garde nationale. Ce corps d'ob- « servation se réunira à Lille. Faites-moi connaî- « tre combien de divisions de cavalerie et d'infan- « terie on pourrait ainsi former dans le Nord.

« Le 2e sera commandé par le général Reille et « composé de l'infanterie et de la cavalerie qu'il a « avec lui. Il se réunira à Valenciennes et Mau- « beuge.

« Il faudra successivement renforcer ces deux « corps d'observation par les 3es bataillons aussitôt « qu'ils auront été complétés par le rappel des se- « mestriers et des congés limités, ainsi que par les « anciens soldats qui rejoindront.

« Le 3e corps d'observation sera formé des « troupes qui sont à Châlons-sur-Marne et dans « la 2e division militaire. Le duc de Plaisance en « conservera provisoirement le commandement. « Ce corps se réunira à Mézières.

« Le 4e corps se composera de tout ce qui se « trouve dans les 3e et 4e divisions militaires. On

« laissera les 3es bataillons et les gardes nationales « dans les places; le général Gérard commandera « ce corps, qui se réunira à Thionville.

« Le 5e corps sera composé de tout ce qui se « trouve dans les places d'Alsace. Le duc d'Albu- « fera le commandera; il le réunira près de Stras- « bourg, ne laissant que les 3es bataillons et les « dépôts dans les places avec les gardes nationales. « Il sera autorisé à changer dans la garde natio- « nale tous les officiers qui ne seraient pas sûrs.

« Le 6e corps sera réuni près de Chambéry pour « couvrir les Alpes. On y enverra les régiments « qui sont dans les 7e et 8e divisions militaires. Le « général Dessaix le commandera.

« Le 7e corps observera les Pyrénées; il sera « composé de tous les régiments qui sont de ce « côté. Le général Clausel le commandera.

« Enfin, il y aura un corps de réserve de l'in- « fanterie qui fera le 8e corps et sera réuni au- « tour de Paris; il sera commandé par le comte « de Lobau. Former cet état des différents corps « afin d'en arrêter définitivement l'organisation.

« Réunir un comité de défense sous la prési- « dence du général Dejean, qui y appellera les « officiers du génie qui connaissent le mieux les « différentes frontières, pour déterminer les posi- « tions convenables où doivent être placés les dif-

« férents corps d'observation, en répartissant la « surveillance des débouchés des frontières entre « ces différents corps. »

Cette lettre, que le maréchal Davout reçut le matin, fut suivie d'une autre qui parvint dans la journée et que voici :

« Mon cousin, il y a en France quarante-huit « escadrons de cuirassiers ; je désire en former « trois divisions d'observation. Présentez-moi un « projet d'organisation de ces trois divisions et « indiquez-moi le lieu où sont les régiments pour « les former.

« J'ai soixante escadrons de dragons; je désire « également en former quatre divisions de réserve; « ce qui ferait sept divisions de réserve formant « plus de cent escadrons; on attacherait une batterie « d'artillerie légère à chaque division.

« Je voudrais spécialement réunir ces deux ar- « mes en Flandre et en Alsace. Les lanciers, les « hussards et les chasseurs seraient attachés aux « différents corps dont je vous ai ordonné la for- « mation ce matin, mais les sept divisions de ca- « valerie seraient sous les ordres de trois généraux « supérieurs de cavalerie. Il entrait, je crois, dans « les moyens de votre budget, d'acheter sept à « huit mille chevaux. Je pense qu'il faudrait donner « suite à cet achat, afin d'avoir ces divisions en

« état; présentez-moi le travail. J'ai dicté hier à « un de vos chefs de division des ordres pour rap- « peler les militaires en semestre et en congés « limités. Il paraît que la différence consiste en ce « que les semestriers étaient soldés et que les con- « gés limités ne l'étaient pas. Il faut que l'une et « l'autre classe rejoignent ses drapeaux, afin de « pouvoir compléter les 3e et 4e bataillons. Les « officiers à la demi-solde serviront à former « les 5es bataillons, qu'on cherchera ensuite à com- « pléter. J'ai également ordonné la formation de « douze régiments de jeune garde; présentez-moi « une circulaire pour rappeler tous les vieux mili- « taires qui ne sont ni en semestre ni en congé, « pour entrer dans cette formation. Le surplus que « cet appel donnera, on l'emploiera pour les 4e « et 5e bataillons. Par ce moyen, l'armée arrivera « à un premier état respectable. Mon intention est « que chaque division d'infanterie ait une batterie « d'artillerie à pied et indépendamment de ce, « quelques batteries de réserve de douze. »

Paris, le 27 mars 1815.

Le 29 du même mois les frontières du Nord et de l'Est étaient occupées et observées par des troupes. Une circulaire ministérielle prescrivait l'envoi, le 1er et le 15 de chaque mois, des états de

situation des divers corps, car tous les mouvements irréguliers avaient déjà cessé à cette époque, et comme les Prussiens paraissaient se rapprocher de nos frontières, l'ordre avait été donné d'armer et d'approvisionner les places de guerre. Le même jour, le général Lemarois, commandant supérieur des 15e et 16e divisions militaires à Rouen, faisait connaître au ministre de la guerre que le duc de Feltre (1) s'était embarqué à Dieppe, pour l'Angleterre, transporté à bord *caché dans un sac*. Ainsi, le général Clarke, d'origine irlandaise, que le directoire, en 1796, avait envoyé en Italie pour surveiller le général en chef Bonaparte, mais qui s'entendit avec lui; que le premier consul fit commandant de Lunéville, lors du congrès de 1800; qu'il envoya comme chargé d'affaires auprès du roi d'Étrurie en 1801 ; qu'il nommait gouverneur de Vienne en 1805, d'Erfurth et de Berlin en 1806; qu'il faisait ministre de la guerre le 9 août 1807, comte d'Hunebourg, puis duc de Feltre, ce même homme qui, en 1814, s'était empressé, un des premiers, d'adhérer à la déchéance de Napoléon, auquel il devait tout, croyait, dans la frayeur que lui causait

(1) Le duc de Feltre avait été nommé ministre de la guerre, par le roi Louis XVIII, le 12 mars 1815 ; il abandonna le ministére à l'instant où le roi quitta les Tuileries.

la conscience de ses mauvaises actions, devoir se soustraire par la fuite au châtiment qu'on ne songea même jamais à infliger à son ingratitude, et emprunta le sac de Scapin pour aller plus sûrement se réunir au conseil des généraux étrangers qui préparaient l'invasion de la France.

Le 30 mars, l'Empereur modifiait et complétait sa première organisation du 27, par la lettre suivante qu'il envoyait au maréchal :

« Mon cousin, le corps du général Reille, qui se « composera de cinq divisions et de près de trente « mille hommes, est formé; il manque un régiment « à la 5e division, qui est celle du général Dufour; « dans la 3e division de cavalerie de ce même corps, « on a compris le 4e de cuirassiers : ce régiment « doit en être ôté, tous les cuirassiers étant réunis « à part. Donnez des ordres pour que le quartier « général de ce corps soit à Valenciennes, et que « les divisions soient placées à Valenciennes, Mau- « beuge et autres débouchés.

« Donnez ordre que le 1er corps d'observation « soit formé sans délai, et composé de quatre divi- « sions, chacune de quatre régiments, confor- « mément à votre état. Nommez quatre généraux « de division et huit généraux de brigade pour « commander; envoyez-y les adjudants généraux « nécessaires et attachez à chaque division une bat-

« terie d'artillerie. — Faites former deux divisions « de cavalerie légère, chacune de quatre régiments, « comme dans votre état; cependant, la 2e divi- « sion n'aura que deux régiments de dragons, « le 12e de cuirassiers devant être ôté. Chaque « division aura une batterie d'artillerie légère. — « Le général Drouet, comte d'Erlon, qui com- « mande ce premier corps, le réunira autour de « Lille, et couvrira les débouchés de la fron- « tière, depuis le lieu où finissent les cantonne- « ments du général Reille, jusqu'à l'extrémité de la « gauche. La 1re division de ce 1er corps portera « le n° 1, la seconde le n° 2, la troisième le n° 3, « et la quatrième le n° 4. — La 1re division de cava- « lerie de ce corps portera le n° 1, la seconde « le n° 2.

« Les cinq divisions du 2e corps porteront les « nos 5, 6, 7, 8 et 9. — Les trois divisions de cava- « lerie porteront les nos 3, 4 et 5.

« Le 3e corps sera composé de deux divisions « d'infanterie qui porteront les nos 10 et 11.—En- « voyez-y les généraux de division et de brigade « nécessaires.

« Le duc de Plaisance le commandera provisoi- « rement. Chaque division sera composée de trois « régiments, comme dans votre état, jusqu'à ce « qu'on puisse la renforcer d'un quatrième. — La

« division de cavalerie portera le n° 6 et aura une « batterie d'artillerie à cheval.—Ce corps se réu-« nira à Mézières, et garnira la frontière depuis la « droite du général Reille, jusqu'au 4e corps.

« Le 4e corps sera commandé par le général Gé-« rard, à qui vous donnerez sur-le-champ ordre « de s'y rendre. Il aura le commandement des 3e « et 4e divisions militaires. — Ce corps sera com-« posé de trois divisions qui porteront les nos 12, « 13 et 14. — Le quartier général sera d'abord à « Metz, et le corps s'étendra sur toute la frontière, « depuis le 3e corps jusqu'à l'Alsace. Aussitôt « qu'il sera possible, on renforcera chaque divi-« sion d'un régiment, afin de les porter toutes à « quatre régiments. — Chaque division aura une « batterie d'artillerie à pied. — La division de ca-« valerie, qui sera la 7e, sera composée de quatre « régiments de dragons et d'une batterie d'artil-« lerie à cheval, les cuirassiers et les carabiniers « ne devant pas y être compris.

« Le 5e corps formera trois divisions, qui seront « complétées, aussi tôt que faire se pourra, à quatre « régiments. Ces divisions porteront les nos 15, 16 « et 17. Chacune aura une batterie d'artillerie. « Le général Rapp commandera ce corps et le « réunira à Strasbourg. Il aura en même temps le « commandement de toute la 5e division militaire.

« Il sera formé deux divisions de cavalerie, cha-
« cune de quatre régiments de cavalerie légère ou
« de dragons ; les cuirassiers ne devront pas comp-
« ter dans cette formation. Chaque division aura
« une batterie d'artillerie à cheval ; ces deux di-
« visions de cavalerie porteront les nos 8 et 9.

« Par ce moyen, j'aurai dix-sept divisions d'in-
« fanterie avec dix-sept batteries d'artillerie à pied,
« et neuf divisions de cavalerie avec neuf batteries
« d'artillerie à cheval sur mes frontières du Nord
« et du Rhin.—Si vous n'aviez pas, dans la 5e di-
« vision, de quoi former la 2e division de cavalerie,
« vous pourriez me proposer de prendre dans ce
« qui est autour de Paris, et trouver ainsi le moyen
« de compléter tout à quatre régiments.—Ecrivez
« aux dépôts, pour qu'on mette en marche, aussitôt
« qu'ils seront habillés et armés, tous les hommes
« disponibles, pour renforcer les deux premiers
« bataillons et pour qu'on forme les troisièmes ba-
« taillons partout où il sera possible d'en former
« trois. Enfin, dirigez tous ces détachements sur
« les lieux où les bataillons vont être placés dans
« l'armée active : il serait convenable que chaque
« bataillon eût au moins cinq cents hommes, et
« aussitôt que le 3e bataillon pourra être porté à
« quatre cents hommes, il faudra le faire partir
« pour rejoindre le régiment.

« Vous formerez trois divisions de réserve de « cuirassiers. Mon intention est de mettre à leur « tête trois généraux de division de premier ordre, « qui aient déjà eu des commandements généraux « de cavalerie. Nommez le général Milhaud pour « commander la première, qui se réunira à Douai, « et sera sous les ordres du comte d'Erlon : elle se « composera des 1er, 4e, 7e et 12e de cuirassiers. « Désignez deux généraux de brigade distingués(1) « pour les commander, et attachez-y une batterie « d'artillerie à cheval.

« La 2e division de cuirassiers se réunira du « côté de Metz ; elle sera composée du 2e et du 3e « de cuirassiers et de la brigade de carabiniers. « Proposez-moi un commandant pour cette di- « vision ; elle sera sous les ordres du général Gé- « rard ; elle aura également une batterie d'artil- « lerie à cheval.

« La 3e division se réunira en Alsace. Les 5e, « 6e, 9e et 10e régiments la composeront.

« Il faudrait encore former une 4e division de « cavalerie près Metz. Le 8e et le 11e régiments « de cuirassiers en feront partie. Vous y mettrez « le 1er régiment de dragons et un autre régiment

(1) Le général Delort, l'ancien colonel du 24e de dragons, fut l'un de ces deux généraux de brigade.

« de dragons, qui sera le plus beau que vous puis-
« siez tirer de ceux qui sont autour de Paris.

« Ce travail fait, vous me ferez connaître ce qui « reste de régiments de cavalerie légère et de dra- « gons, mon intention étant d'en former successi- « vement des divisions de réserve, mais au fur et « à mesure qu'on pourra les remplacer dans les « divisions actives.

« Vous donnerez le mouvement à toutes ces « troupes. Vous ferez connaître aux généraux que « rien ne montre que des hostilités doivent avoir « lieu; qu'ils peuvent donc tenir commodément « leurs troupes dans des cantonnements, mais qu'il « n'en faut pas moins prendre d'avance des me- « sures pour s'organiser.

« Ecrivez au ministre de l'intérieur, pour lui « faire connaître la quantité de gardes nationales « qu'il faut renfermer dans les places, pour rendre « disponibles les troupes qui s'y trouvent.

« Le duc d'Albufera restera à Paris disponible « pour, selon les circonstances, commander plu- « sieurs corps.

« Ecrivez des circulaires aux préfets, pour qu'ils « se concertent avec les généraux et commandants « des corps, afin de monter tous les hommes à « pied que nous avons. Assurez l'argent pour que

« le marché des trois mille chevaux se réalise sans « délai.

« Je pense que si vous faites partir de Paris des « chevaux et du personnel du train, il faut laisser le « matériel, puisque vous devez le trouver à Douai, « Metz et Strasbourg.

« Proposez-moi actuellement la formation du « 6e corps ou corps de réserve qui se réunira à « Paris. Il le faudrait au moins de trois divisions, « qu'on porterait à douze régiments ; mais quand « il ne se composerait d'abord que de neuf, ce « serait un bon fond, et on l'augmenterait ensuite « par des troupes de l'intérieur. Il faudrait aussi « y attacher une division de cavalerie légère, et « une de dragons, qui prendraient les nos 10 et « 11. »

Paris, le 30 mars 1815.

D'après cet ordre, le ministre de la guerre forma les cinq corps d'observation, qui furent ainsi répartis :

1er corps, commandé par le général Drouet, comte d'Erlon, qui devait se réunir autour de Lille et couvrir tous les débouchés, depuis la mer jusqu'aux premiers cantonnements de gauche du 2e corps.

La 1re division de réserve de cavalerie étant

réunie à Douai sous les ordres du même général, comte d'Erlon.

2e corps, commandé par le général Reille, ayant son quartier général à Valenciennes ; couvrant tous les débouchés de la frontière et comprenant Valenciennes, Maubeuge et les environs, depuis le point où finiront les cantonnements de droite du comte d'Erlon, jusqu'aux premiers postes de gauche du 3e corps.

3e corps, commandé par le duc de Plaisance, réuni à Mézières et garnissant les frontières des Ardennes, depuis l'extrême droite du corps du général Reille, jusqu'aux premiers cantonnements de gauche du 4e corps.

4e corps, commandé par le général comte Gérard, ayant son quartier général à Metz, et s'étendant sur toute la frontière, depuis les derniers postes de droite du duc de Plaisance, jusqu'aux premiers cantonnements de gauche du 5e corps.

La 2e, la 4e et la 5e divisions de réserve de cavalerie réunies à Metz et à Verdun, sous les ordres du général Gérard.

5e corps, commandé par le général comte Rapp, ayant Strasbourg pour quartier général, et s'étendant, pour surveiller les passages du Rhin et les débouchés de la frontière, depuis le point où fini-

ront les cantonnements de droite du général comte Gérard, jusqu'à Huningue.

La 3e division de réserve de cavalerie rassemblée vers Strasbourg, et la 18e d'infanterie, à Béfort, sous les ordres du général comte Rapp.

Le 31 mars, le ministre de la guerre rendait compte à l'Empereur des ordres qu'il avait donnés aux généraux Drouet d'Erlon, Reille, de Plaisance, Gérard et Rapp, pour compléter, sans délai, l'organisation de ces cinq corps d'observation sur les frontières du nord et de l'est; des instructions qu'il leur avait adressées, à cet effet, en leur enjoignant de remplacer les troupes, dans les places de guerre, par les gardes nationales, et leur recommandant de faire observer partout la plus stricte discipline.

Dès son arrivée à Paris, l'Empereur s'était formé un cabinet. Bien des hommes nouveaux y figuraient. La présomption, fière d'un dévouement d'une date un peu récente; l'ambition escomptant déjà l'avenir, y avaient introduit l'intrigue qui transforme en droits les caprices de la faveur. Cet entourage, fâcheux pour le prince, mais intolérable pour les ministres dont il contrarie les idées, qui combat les propositions et amoindrit la valeur des hommes et des choses dans l'esprit du monarque, faisait déjà sentir son influence. Le parti royaliste n'a-

vait pas manqué de s'y ménager des intelligences. Dès que le général Gérard avait été nommé commandant en chef du 4e corps d'observation, il avait sollicité du prince d'Eckmühl la grâce de lui donner le général Bourmont pour commander l'une de ses divisions actives. Le ministre lui fit cette réponse :

« Vous savez toute l'estime, toute l'amitié que je « vous porte; désignez-moi tous les généraux et « officiers que vous voudrez, vous les obtiendrez, « excepté le général Bourmont. »

Le prince d'Eckmühl avait été vainement sollicité par le maréchal Ney et par d'autres personnages : constamment il avait refusé une nomination qu'il regardait comme un danger pour le pays. Cependant le placement des officiers généraux et supérieurs était déjà une cause assez fréquente de froissement entre l'Empereur et le maréchal. La résistance que celui-ci opposait avait toujours pour motifs des nominations arrachées par l'importunité et la faveur, nominations dans lesquelles il voyait constamment le bien du service sacrifié aux plus frivoles considérations, à des relations de société, à des intérêts de camaraderie. Une fois, cette résistance prit un caractère fort sérieux au sujet du général Bourmont. On a vu plus haut que toutes les sollicitations faites directement auprès du maréchal avaient échoué. Le parti qui tenait essentiel-

lement à faire entrer M. de Bourmont dans l'armée, tourna ses vues d'un autre côté. L'entourage de l'Empereur était le meilleur moyen; c'était le camp de l'intrigue; on s'y porta en force; on fit jouer tous les leviers; le maréchal Ney, le général Gérard, dupe en 1815, comme il le fut quinze ans plus tard, en 1830, des protestations de dévouement et de zèle des ardents royalistes, insistèrent auprès de l'Empereur, qui finit par dire au ministre de la guerre de nommer M. de Bourmont. Le maréchal n'en fit rien. Napoléon insista; le maréchal opposa la force d'inertie, et quatre fois il se laissa demander cette nomination. Enfin, un jour, ne voyant pas figurer le général dans le travail qui lui était apporté, l'Empereur dit au maréchal : « — Et les « lettres de service du général Bourmont sont-elles « expédiées ? — Votre Majesté ne m'en a pas « donné l'ordre. — Je vous l'ai demandé assez po- « sitivement pour que ce fût la même chose; il fau- « dra le faire tout de suite.—Sire, je ne conteste « pas le mérite du général Bourmont; on dit qu'il « a très-bien servi dans la campagne de France; « moi-même, j'ai pu juger, en Saxe, au commen- « cement de 1813, qu'il a beaucoup d'énergie et « d'intelligence. Plus tard, quand la crise sera dé- « cidée, je ne verrai aucune objection à l'employer; « aujourd'hui, il ne m'inspire aucune confiance.

« — Pourquoi cela ? — Parce que les choses sont « toutes différentes de ce qu'elles étaient en 1814; « il n'y avait alors qu'un drapeau; il y en a deux « maintenant. — Gérard en répond sur sa tête. — « Gérard à tort; moi, je ne réponds de personne, « je ne réponds que de moi. Je rappellerai à Votre « Majesté un vieux mot d'il y a vingt ans et qui est « tout aussi vrai aujourd'hui : *Les bleus sont les bleus « et les blancs sont les blancs.* — N'importe, j'ai pro- « mis, et vous comprenez que ma parole doit être « tenue. — Sire, si nous étions dans des cir- « constances ordinaires, Votre Majesté ne force- « rait pas la main à son ministre de la guerre, « qui lui offrirait respectueusement sa démission, « plutôt que de souscrire à ce qu'il croit com- « promettant pour les intérêts de l'Empereur et « ceux du pays. J'obéirai à regret, et je souhaite, « plus que je ne l'espère, que Votre Majesté n'ait « pas à s'en repentir. »

Le 1er avril, une lettre signée du maréchal et adressée au général Bourmont, portait que : *l'intention de l'Empereur* étant qu'il prenne le commandement de la 3e division d'infanterie du 4e corps d'observation, qui est commandé par le lieutenant général comte Gérard, il se rende sur-le-champ à Metz.

C'est ainsi que le général de Bourmont fut nommé au commandement de l'une des divisions

du corps d'armée du général Gérard, devenue plus tard l'armée de la Moselle. La camarilla triomphait, et le parti royaliste se livrait à la joie dans ses réunions clandestines.

Le 2 avril, l'Empereur prescrivait de centraliser à Versailles toute l'opération de la remonte de la cavalerie.

Le 5, un rapport du prince d'Eckmühl annonçait à l'Empereur que huit corps d'observation et six divisions de cavalerie de réserve pouvaient être formés : cette organisation était complétement préparée par une décision ministérielle du 9 avril.

Le 10, le ministre de la guerre était informé de l'arrestation, à Toulouse, du baron de Vitrolles, agent secret du roi Louis XVIII et signalé comme le *boute-feu* dans le Midi (1).

---

(1) Le baron de Vitrolles avait émigré à la révolution, avait servi dans l'armée de Condé, puis était rentré en France sous le Consulat. En 1814, il se mit en rapport avec les souverains coalisés contre la France; alla rejoindre à Nancy le comte d'Artois qui, en arrivant à Paris, pour récompenser ses services, le nomma ministre d'État. Mis en liberté par Fouché, ministre de la police, après le désastre de Waterloo, il continua plus activement ses menées politiques, aidé du duc d'Otrante.

En 1815, il fut membre de la *Chambre introuvable*, dénomination donnée par Louis XVIII, à titre d'éloge, à cette première chambre des députés, convoquée par la seconde Restauration, à cause de la conformité entière et inespérée de ses principes avec

Le 11 avril, le maréchal, suivant les intentions de l'Empereur, lui propose, par trois rapports du même jour, la formation des trois nouveaux corps d'observation, et, en conséquence, sont créés les 6e, 7e et 8e corps ainsi répartis :

6e corps, commandé par le général Mouton comte, de Lobau, ayant son état-major à Paris, constituant la réserve ;

7e corps, commandé par le duc d'Albuféra, ayant son quartier général à Chambéry, et chargé de surveiller les Alpes ;

8e corps, commandé par le général Clausel, réuni à Bordeaux et surveillant les Pyrénées.

---

ceux du Gouvernement : elle voulait effacer jusqu'aux dernières traces de la révolution de 1789. M. de Vitrolles aspirait à un portefeuille, et se mettait en hostilité avec les ministres de l'époque, qu'il trouvait trop peu royalistes. Sa fougue parut dangereuse, et, en 1818, il perdit son titre de ministre d'État.

Le journal la *Quotidienne* qui soutenait son zèle légitimiste, prétendait que ce personnage était de l'illustre famille Arnaud de Pompone, d'Andilly, etc. Louis XVIII racontait, d'après les *Mémoires d'une femme de qualité*, tome III, page 258, que M. de Vitrolles était le petit-fils de Jean-Gaspard *Ailhaud*, l'inventeur de la fameuse poudre purgative à laquelle il donna son nom. Cet *Ailhaud*, après avoir fait une fortune considérable, aurait acheté une baronie de Pellet. Le petit-fils, héritier du titre de baron, préféra sans doute prendre le nom du village de Vitrolles où il était né, pour remplacer celui de Pellet, dont la propriété n'était plus dans ses mains.

Le même jour, 11 avril, un rapport du maréchal à l'Empereur, lui soumettait la proposition d'approuver les ordres d'exécution qu'il avait donnés. Davout ne craignait pas de prendre l'initiative ; et il répétait que, pour qu'un ministre eût la responsabilité de ses actes, il fallait qu'il usât de son libre arbitre.

A la même date du 11 avril 1815, l'Empereur lui écrivait la lettre suivante :

« Mon cousin, je désire que vous me présentiez « demain le nombre des places que nous avons sur « les frontières du Nord ; le nombre d'hommes que « donnera la garde sédentaire de ces places, et la « distribution à faire entre ces places, des batail- « lons de grenadiers que j'ai organisés pour le « Nord par mon décret d'hier. Faites-moi connaître « aussi les positions importantes à garder sur cette « frontière, soit passage de rivières, soit lignes de « canaux, soit débouchés de forêts, et quel accrois- « sement il serait nécessaire de donner aux batail- « lons de grenadiers des villes voisines, pour occu- « per tous ces postes. — Il y a aussi, dans le Nord, « un système d'inondation qu'il faut me faire con- « naître. Je vous prie aussi de me faire le même « rapport pour la 2e division, ou la frontière de la « Meuse.

« Quelles places avons-nous à occuper ? quelle

« force présente leur garde nationale sédentaire? « quelle est la distribution qu'il convient de faire « entre ces places, des bataillons de grenadiers et « chasseurs que je viens de lever? quels sont les « ponts, les passages de rivières et autres postes qu'il « convient d'occuper? — Je vous fais la même de- « mande pour les 3e et 4e divisions. J'y forme qua- « rante-deux bataillons de grenadiers et chasseurs. « Une partie doit être pour la frontière; l'autre doit « prendre position dans les défilés des Vosges « qu'on doit retrancher. Quelle sera la distribution « des trente-cinq bataillons de la 5e division? les « seize bataillons de la 6e doivent fournir des gar- « nisons aux places fortes, le reste doit occuper « les défilés du Jura. Enfin, comment emploiera-t-on « les quarante-deux bataillons de la 7e division, « qui doivent occuper les places des Alpes et les « cols ou défilés des montagnes? — Je désire, « d'abord, d'avoir un rapport général pour savoir « si toutes ces gardes nationales sont nécessaires « sur la partie des frontières qui leur est affectée. « — Vous me présenterez demain la formation des « trois commissions de défense. Il est nécessaire « qu'elles s'occupent avec la plus grande activité à « reconnaître toutes les positions et à prescrire « toutes les fortifications de campagne qu'il est « nécessaire d'élever. — Il doit y avoir beaucoup

« de travaux de cette espèce à faire sur le Rhin. Il « doit y en avoir beaucoup à faire sur les Alpes, « sur les Vosges et sur le Jura. Présentez-moi de« main, dans le conseil des ministres, l'état de tous « les lieutenants généraux, maréchaux de camp, « chefs de bataillon et capitaines qui vont aller or« ganiser ces bataillons, afin que le 1er mai toutes « ces gardes nationales soient rendues dans les « places fortes où elles doivent se réunir. — Faites« moi connaître si vous avez suffisamment d'armes « pour armer toutes ces gardes nationales. »

Cependant, de toutes les divisions territoriales on signalait au ministre le mauvais esprit des départements; ceux du Midi étaient prêts à renouveler l'affligeant exemple des guerres civiles : les communications y étaient interrompues; ceux de l'Ouest, travaillés par le clergé, voyaient reparaître les bandes royalistes et menaçaient de recommencer cette guerre fratricide de la chouanerie; les côtes de Normandie, le Calvados, la Manche, l'Orne; le département du Nord, celui de la Somme, du Loiret; les villes de Vendôme, du Havre, de Saint-Omer, manifestaient notamment un esprit hostile au gouvernement impérial; toutefois, les opinions y étaient partagées; les idées rétrogrades de l'ancien régime avaient provoqué la réaction des idées nouvelles, et, sur tous ces points de la France, particu-

lièrement dans la Bretagne, la pensée d'une fédération, comme en 1790, était venue dans tous les esprits, qui savaient que l'unité nationale était l'unique moyen de salut. On compta bientôt quelques confédérations patriotiques ; il y eut une confédération bretonne, lyonnaise, toulousaine, périgourdine. La confédération normande avait été défendue par le préfet du Calvados, et il en était de même dans d'autres localités où les préfets, sous-préfets et maires nommés par le roi, et toujours en fonctions, exerçaient leur influence royaliste.

Les départements dont le patriotisme se montrait le mieux, étaient : celui de l'Aisne, bien que le clergé, l'esprit d'un égoïsme mercantile et la noblesse du pays y eussent refroidi l'élan de la population et réduit les esprits à une obéissance passive ; ceux de l'Alsace, encore que quelques cantons offrissent des difficultés pour la formation des gardes nationales mobiles ; mais le Haut-Rhin était présenté comme animé d'un esprit politique excellent ; le Bas-Rhin, moins bon, quoique tous deux eussent formé une fédération alsacienne, composée d'un grand nombre d'hommes disposés à repousser l'invasion. La Bourgogne comptait aussi une fédération nombreuse et enthousiaste, ainsi que la ville de Nantes ; la Franche-Comté et tous les départements qui la composent semblaient respirer la guerre ; par-

tout les préparatifs de défense y étaient faits avec une ardeur qui témoignait un patriotique dévouement. En dernière analyse, la situation intérieure paraissait difficile et peu rassurante; dans plus d'un département, les courriers étaient attaqués sur les routes, et l'on devait croire que l'ennemi le plus redoutable n'était peut-être pas celui qui menaçait les frontières. Néanmoins, vers le milieu d'avril, le Midi s'étant un peu pacifié, les communications y étaient redevenues libres.

Le 16 avril, le ministre de la guerre avait tous les renseignements nécessaires sur la composition des armées, sur les projets de défense des frontières depuis Dunkerque jusqu'à la Meuse, et depuis la Meuse jusqu'à l'extrémité de la Franche-Comté. Cinq armées en projet étaient désignées par l'Empereur : une de l'extrême gauche, une de la gauche; celle du centre, celle de la droite, puis celle de l'extrême droite.

Quant à l'ennemi, ses dispositions connues jusque-là étaient plutôt pour la défensive que pour l'offensive, tant les conquêtes de Napoléon l'avaient habitué à recevoir de ces attaques inopinées qui confondaient ses prévisions et ses plans stratégiques. Le maréchal Davout ne négligeait d'ailleurs aucune ressource. A l'instar des Romains, qui rappelaient sous les enseignes de leurs cohortes, les

vétérans retirés du service, lorsqu'un ennemi redoutable et nombreux menaçait le territoire de l'Empire, il autorisait le général Lobau, commandant la 1re division militaire à Paris, et les généraux commandant les départements, à se servir momentanément des officiers à la retraite, en état de les seconder.

Enfin, le 19 avril, l'Empereur ordonnait la création d'un 9e corps d'observation, commandé par le maréchal Brune; il eut son quartier général à Marseille, et devait protéger toutes les côtes de la Provence.

Ce 9e corps d'observation étant formé, le lendemain, le ministre prescrivait à tous les chefs de corps de fournir un nouvel état de situation, tous les cinq jours, indépendamment de ceux de quinzaine et d'emplacement qui étaient exigés.

Le 20 avril, l'Empereur adressait la lettre suivante au maréchal :

« Mon cousin, ne composez le comité de défense « que des généraux Dejean, Marescot, Rognat et « Bernard. Ces quatre généraux suffisent. A eux « quatre, ils doivent connaître toute la France. Ils « appelleront tous les officiers du génie qui con- « naissent plus particulièrement des localités. Le « travail que je demande est entièrement du res- « sort du génie. Je désigne Bernard parce que,

« étant dans mon cabinet topographique, il sera « plus à même de demander ce dont j'aurai be- « soin. Je désire qu'on me fasse une description « des frontières, des places fortes, des inonda- « tions. On s'occupera de la frontière du Nord, et « de tous les ouvrages de campagne à faire au « Nord et sur le Rhin; en seconde ligne, sur la « Somme et dans les Vosges ; enfin, sur le Jura et « les Alpes. »

Le 21, le maréchal, qui savait encourager le zèle et le dévouement, et qui connaissait la valeur personnelle, les services, l'aptitude de tous ceux auxquels il avait assigné un poste, écrivait au général de division Abbé, commandant à Toulon : « Nous « étions bien tranquilles, mon cher général, sur « Toulon, vous y sachant ; votre amour pour notre « patrie et votre dévouement à l'Empereur étaient « nos garants.

« Recevez l'assurance de toute mon estime. « Vous avez dû recevoir des lettres de service pour « une division active. »

Le 22 avril était rendu le décret concernant l'assemblée du Champ de Mai, et le 27, les ordres et instructions relatifs à la composition des députations que devaient envoyer les bataillons, escadrons de guerre et les dépôts des différents corps de l'armée, partaient en même temps dans toutes

les directions. Le même jour, le ministre de la guerre écrivait aux préfets, pour que les agents forestiers livrassent aux généraux du génie et de l'artillerie les bois, gabions et fascines nécessaires à la réparation des places de guerre.

Le 22 avril aussi, un décret organisait les corps francs; il devait y en avoir un ou plusieurs dans chaque département, portant le nom de ce département, et, entre eux, s'ils étaient plusieurs, un numéro d'ordre. Ils devaient s'armer, s'équiper et se monter à leurs frais. Une prime, en argent, était déterminée pour chaque nature de prisonniers faits sur l'ennemi. Des circulaires du ministre de la guerre, en date des 25 et 26 avril, adressées à tous les généraux, prescrivaient les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret.

Par suite d'un décret du 25 avril, tous les régiments avaient repris leurs anciens numéros que le gouvernement royal de 1814 avait remplacés par des appellations conformes à ce qui était en usage avant 1789.

Le 26 avril, l'Empereur, répondant à une lettre du 23, du prince d'Eckmühl, relative aux réfugiés espagnols, prescrit de les maintenir dans les dépôts, s'ils ne sont pas en état de servir utilement, et de rassembler tous les autres à Tours, puis, s'il y en a trois mille, d'en former quatre bataillons.

Un régiment de ces Espagnols fut organisé; on l'envoya à Angers, d'où il devait être ensuite employé dans les départements de l'Ouest.

L'Empereur avait de plus arrêté la formation de cinq régiments étrangers, composés :

Le 1er, des déserteurs piémontais et italiens, devant se former sur la Saône, à Châlons ;

Le 2e, des Suisses, cantonnés du côté d'Amiens ;

Le 3e, des Polonais, réunis à Soissons ;

Le 4e, des Allemands, dirigés sur la Loire du côté de Tours ;

Le 5e, des Belges, envoyés sur la ligne de la Somme.

Il fut convenu que chacun de ces régiments recevrait un uniforme se rapprochant, le plus possible, de celui de leur nation, afin d'utiliser immédiatement les déserteurs avec l'habit qu'ils porteraient en passant chez nous.

Le cadre des officiers serait rempli par tous les officiers étrangers qui avaient suivi la fortune de nos armes ; par ceux des Suisses qui étaient restés en France, et enfin, par des officiers français qui avaient servi longtemps en Pologne et en Italie, puis par ceux originaires de la Flandre, de l'Alsace, pour les régiments belges et allemands.

A ce sujet, des réfugiés polonais qui entrèrent dans le Jura venant de la Suisse, se présentèrent au

général commandant la 6e division militaire, pour être dirigés sur Paris, ayant, disaient-ils, des pièces à remettre à l'Empereur, qui prouvaient la trahison du duc d'Otrante en faveur des Bourbons. Ces réfugiés avaient occupé des grades supérieurs dans l'armée polonaise au service de la France.

Le 27 avril, l'Empereur ordonne d'armer Pont-Saint-Esprit. Il pense qu'on a déjà prescrit l'armement de Sisteron. Il recommande de prendre les mesures efficaces pour que les petits forts de Lyon, du côté de la Suisse, soient mis en état de défense; rappelle qu'il a donné l'ordre de faire des travaux à Langres et suppose que les pièces vont être mises en batterie; dit au ministre de donner l'ordre de faire mettre Auxonne en état, et de charger le général qui commande le département, et les officiers du génie et de l'artillerie, de visiter les ponts qui se trouvent sur la Saône, pour les mettre à l'abri des troupes légères de l'ennemi. « Il faut, ajoute-« t-il, de l'artillerie à Auxonne, pour la donner à « la garde nationale, qui sera chargée de défendre « tous les débouchés. Cette artillerie n'a pas be-« soin d'être attelée; ses attelages de réquisition « suffisent. Ordonnez aussi la formation d'artillerie « de garde nationale à Dijon, Saint-Jean-de-« Losne, Châlons, Mâcon, Tournus et Villefran-« che : que, partout, on soit en état de défense. »

Le 28 avril, les généraux avaient ordre de retirer toutes les troupes des places de guerre, et de les remplacer par les gardes nationales qui en formeraient désormais les garnisons ; il leur était enjoint d'utiliser partout les douaniers et les gardes nationales.

Mais bientôt l'organisation du 19 avril est elle-même modifiée ; un décret rendu à l'Elysée, le 30 avril, prescrit :

« Art. 1er. La formation de quatre armées et de « trois corps d'observation.

« Art. 2. La première, sous le titre d'*Armée du* « *Nord*, et comprendra le territoire des 16e et 2e « divisions militaires.

« Elle sera composée des 1er, 2e, 3e et 6e corps, « et de trois divisions de réserve de cavalerie.

« Toutes les places de la 16e et de la 2e divi- « sion militaire seront occupées par des bataillons « de grenadiers et de chasseurs des gardes na- « tionales. Il y aura, en outre, plusieurs divisions « de réserve de grenadiers et chasseurs des gardes « nationales, pour aider aux opérations de l'armée.

« Art. 3. La seconde armée, sous le titre d'*Ar-* « *mée de la Moselle*, sera composée du 4e corps ; « elle comprendra le territoire des 4e et 3e divi- « sions militaires.

« Toutes les places seront occupées par des ba-

« taillons de grenadiers et de chasseurs des gardes « nationales.

« Il y aura, en outre, un corps de gardes na- « tionales de réserve, pour concourir aux opéra- « tions de l'armée.

« Art. 4. La troisième armée sera l'*Armée du* « *Rhin;* elle sera composée du 5e corps et de batail- « lons de chasseurs et de grenadiers des gardes « nationales qui occuperont des places fortes, et « formeront des réserves de gardes nationales pour « aider aux opérations de l'armée.

« Art. 5. Le 1er corps d'observation sera celui du « Jura. Ce corps sera chargé de la garde des dé- « bouchés qui existent sur cette ligne de frontière, « depuis Béfort jusque près de Genève. Les places « de Béfort, de Langres, de Montbelliard, et tout « le territoire de la 6e division militaire feront « partie de son arrondissement. Ce corps sera « composé de la division de Béfort, et des grena- « diers et chasseurs des 6e et 18e divisions mili- « taires.

« Art. 6. La quatrième armée sera l'*Armée des* « *Alpes*. Elle sera composée du 7e corps et com- « prendra le territoire des 7e et 19e divisions mili- « taires.

« Toutes les places seront occupées par des ba- « taillons de grenadiers et chasseurs, et il y aura,

« en outre, un corps de réserve de gardes na-
« tionales pour opérer dans les montagnes.

« Art. 7. Le 2e corps d'observation sera sur
« le Var. Il comprendra le territoire de la 8e di-
« vision militaire, et sera chargé de la défense du
« Var.

« Art. 8. Le 3e corps d'observation sera celui
« des Pyrénées. Il sera chargé de la défense des
« Pyrénées.

« Art. 9. Le ministre de la guerre nommera sur-
« le-champ l'état-major de chaque armée ; il or-
« ganisera les services du génie et de l'artillerie
« qu'il est urgent d'y attacher ; enfin, il fera rédi-
« ger par le comité de défense, pour chaque armée,
« une instruction sur la position du territoire
« qu'elle est chargée de défendre.

« Art. 10. Notre ministre de la guerre est chargé
« de l'exécution du présent décret, qui sera com-
« muniqué aux ministres de l'intérieur, de la po-
« lice et du trésor. »

Le maréchal s'empressa, en exécution de l'article 9 du décret, de préparer toutes les nominations demandées ; mais pendant qu'elles s'élaboraient, un décret, daté de l'Elysée, le 1er mai, déclarait toutes les places de première ligne des frontières du Nord et de l'Est mises en état de siége.

Un ordre de l'Empereur, également du 1er mai,

enjoignait au ministre de prescrire au général Haxo et au général Rogniat, accompagnés d'un colonel du génie et de deux capitaines, de se rendre le lendemain sur les hauteurs de Montmartre, d'y tracer quatre redoutes de soixante à quatre-vingts toises de côté intérieur et battant les différents débouchés de la montagne. Le colonel et les deux capitaines devant être chargés de la suite des travaux, les généraux devaient faire placer immédiatement les jalons, puis le colonel et les deux capitaines ouvrir aussitôt les chantiers, et mettre cinquante travailleurs à chaque redoute, de manière que deux jours après il y eût mille ouvriers employés. Les mêmes généraux, continuant la visite des hauteurs, avaient à planter aussi des jalons sur les montagnes de Ménilmontant, afin d'indiquer tous les ouvrages qu'ils jugeraient indispensable d'occuper; ne perdant pas de vue que le but de l'Empereur était de favoriser des troupes inexpérimentées, et de les mettre en état de tenir contre de vieilles troupes. Enfin, après avoir marqué les contours des ouvrages de Ménilmontant et de Belleville, ils devaient suivre, par Saint-Denis et les autres points de ce côté, les positions à fortifier pour compléter la défense de Paris. L'Empereur avait deux buts : l'un de faire voir qu'on ne dissimulait point le danger; l'autre, de profiter du moment pour avoir ces ou-

vrages qui, si l'on avait la paix, se trouveraient faits, et pourraient, dans différentes circonstances, être utiles. Cette commission était autorisée à se faire aider par un détachement de l'Ecole polytechnique.

Le prince d'Eckmühl, dont l'activité était incessante, prévoyait tout et voulait que les dispositions militaires qu'il prenait fussent concertées avec ses collègues et combinées avec les mesures générales de police et d'administration. C'est ainsi que, le 1er mai, il prévenait le duc d'Otrante, ministre de la police, que le lieutenant général comte de Laborde, gouverneur des 12e, 13e et 22e divisions militaires, était investi des pouvoirs civils et militaires les plus étendus, pour maintenir la tranquillité dans les départements de l'Ouest. Fouché accusait réception, mais ne se préoccupait pas autrement des instructions données par le ministre de la guerre. Sa mollesse calculée, sa lenteur à donner des ordres pour rétablir la sûreté des routes, étaient si bien appréciées par le maréchal Davout, que, le 2 mai, il demandait au ministre des relations extérieures une vingtaine de *grands chiffres* et une centaine de *petits chiffres*, afin que les commandants des corps d'armée et des places de guerre pussent correspondre sans risquer de compromettre le secret de leurs lettres. Le même jour, 2 mai, une circulaire était adressée aux commandants de

place, pour appeler leur attention sur les moyens de prévenir le danger des incendies, ou pour en arrêter les progrès, soit qu'ils provinssent du défaut de précautions intérieures, soit qu'ils fussent allumés par le feu de l'ennemi, en cas d'attaque. Des inspecteurs généraux des places fortes étaient nommés simultanément ; leur mission était de presser l'armement et les travaux qui devaient mettre ces places en état de défense. Tout marchait, tout s'exécutait à la fois, malgré les difficultés que présentaient les esprits, partagés en deux opinions bien tranchées, et dont la Bretagne même donnait l'exemple, puisque, à côté des bandes de chouans, on y comptait une *fédération bretonne*. Le 3 mai, une circulaire adressée aux préfets, sous-préfets et maires, faisait appel au zèle et au patriotisme de tous les fonctionnaires pour organiser efficacement la résistance et repousser l'invasion. A cette date, ainsi qu'on l'a vu, quatre armées se trouvaient formées : une du Nord ; une de la Moselle ; une du Rhin ; une des Alpes ; et le même décret impérial, qui les avait créées, avait établi trois corps d'observation : du Jura, du Var, des Pyrénées.

Ces diverses organisations, qui se succédaient et qui se remplaçaient, étaient la conséquence de l'incertitude où l'on se trouvait sur le plan de campagne de l'ennemi, et sur les dispositions plus ou

moins hostiles des esprits dans certains départements. Une remarquable circulaire du 6 mai, au sujet des bataillons d'élite de la garde nationale, qui devaient entrer dans les places fortes pour en former les garnisons, témoignait de la sollicitude du ministre de la guerre. Tout y était prévu et réglé : sur les subsistances, le service, les exercices ; on n'y voulait ni sentinelles, ni patrouilles inutiles ; en un mot, on y reconnaissait le génie méthodique et sage du glorieux défenseur de Hambourg, et ici, comme alors, faisant passer dans les âmes de ces soldats citoyens le feu de l'honneur et de l'amour de la patrie qui ne s'éteignit jamais dans son cœur, il disait, invoquant l'avenir :... « Et quand ils en-« tendront, dans le calme de la paix, célébrer nos « combats, nos triomphes, ils pourront citer aussi, « avec un noble et juste orgueil, les postes qu'ils « auront défendus, les cités qu'ils auront con-« servées. »

Les rapports adressés tous les cinq jours, par les généraux commandant les divisions territoriales, informaient alors, comme aujourd'hui, le ministre de la guerre de tout ce qui se passait dans les départements. Le maréchal Davout connaissait, par ce moyen, très-exactement l'esprit public, et se trouvait au courant de toutes les tentatives du parti royaliste pour paralyser l'action du gouvernement

impérial et disposer les populations au retour des Bourbons. Le 1er mai, le lieutenant général baron Thouvenot, commandant supérieur de la 11e division militaire, à Bayonne, lui avait transmis une brochure contenant la réponse du duc de Raguse à la proclamation du 1er mars 1815, proclamation faite par l'Empereur et qui commençait par ces mots : « Deux hommes, sortis de nos rangs, ont « trahi nos lauriers, leur prince, leur bienfai- « teur, etc., » puis faisait appel à tous les militaires qui avaient servi sous les couleurs nationales. Le même général adressait ensuite au ministre, le 7 mai, plusieurs pièces répandues clandestinement, savoir : 1° Une déclaration des puissances alliées, du 25 mars 1815 ; 2° un extrait de la *Gazette de Berlin*, contenant une lettre du maréchal Marmont, duc de Raguse, adressée au duc de Vicence (Caulaincourt), ministre des relations extérieures; 3° une proclamation du comte d'Artois à la garde nationale de France.

Cette lettre du duc de Raguse, indépendante de la brochure envoyée le 1er mai, n'était qu'un prétexte pour donner carrière à ses injurieuses récriminations contre l'Empereur, et lui fournir l'occasion de publier une profession de foi royaliste. Il suppose que M. de Caulaincourt, duc de Vicence, ministre des relations extérieures, lui aurait fait

des propositions, par ordre de l'Empereur, lui aurait offert de rentrer en grâce et de reprendre du service en France. Cette lettre, insérée dans la *Gazette de Berlin* du 5 avril 1815, est précédée, dans ce journal, d'une autre lettre écrite par le duc de Raguse au général autrichien, prince Schwartzemberg, pour l'informer de la réponse qu'il est censé avoir faite aux insinuations du duc de Vicence. Le prétexte est trop maladroit pour qu'on ne l'aperçoive pas tout d'abord; mais le véritable motif de l'inqualifiable lettre qu'on va lire était bien le désir de répondre encore une fois à l'accusation de trahison qui lui était adressée par les premiers mots de la proclamation du 1er mars.

Voici en entier cet extrait de la *Gazette de Berlin :*

Au prince de Schwartzemberg.

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence « la réponse que j'ai cru devoir faire aux insinua- « tions (1) de Buonaparte. Elle verra entièrement « le fond de mes pensées. J'ai l'orgueil de croire « qu'elle ne me jugera pas indigne du commande-

---

(1) Insinuations résultant de ces mots de la proclamation du 1er mars 1815 :

« Deux hommes, sortis de nos rangs, ont trahi nos lauriers, etc. »

« ment qu'elle a eu la bonté de me proposer (1).
« Je n'aurai pas la fausse modestie de refuser de
« donner à mon roi l'éclatant témoignage de ma
« fidélité et de mon dévouement. Heureux, en ver-
« sant mon sang pour sa cause, d'effacer le souve-
« nir des services que j'ai trop longtemps rendus
« au plus ingrat et au plus perfide des hommes.

« Je suis, etc.

« *Signé :* MARMONT,

« Duc de Raguse, Pair et Maréchal de France. »

Lettre à M. de Caulaincourt (2).

« Monsieur,

« Buonaparte, après m'avoir abreuvé d'outrages,
« vous rend l'intermédiaire des propositions qu'il
« croit devoir me faire. Il pense me rappeler à
« lui (3) par des promesses et par des flatteries.
« J'ai trop appris comment il savait allier le mépris

(1) Le commandement de l'armée royale du Midi, comme on le verra plus loin. — Proclamation du duc de Raguse transmise de Nantes, le 16 mai 1815, pages 505, 506.

(2) Cette lettre a été publiée par M. Rapetti, dans sa réfutation des mémoires du duc de Raguse.

(3) La proclamation du 1er mars porte : « Votre général ap-
« pelé au trône par le vœu du peuple, et élevé sur vos pavois,
« vous est rendu : venez le rejoindre. »

« et les faveurs, pour être étonné de son dernier « message. Puisque vous vous êtes chargé, Mon- « sieur, de lui transmettre ma réponse, je vais « vous faire connaître avec franchise mes senti- « ments, afin que celui que vous appelez votre maî- « tre se dispense de faire auprès de moi de nouvelles « instances. Vous savez, Monsieur, avec quel dé- « vouement j'ai servi Buonaparte tant que ses des- « tinées ont été liées avec celles de la France. « Depuis plusieurs années, je ne me dissimulais « ni l'injustice de ses entreprises, ni l'extravagance « de ses projets, ni son ambition, ni ses crimes ; « mais il était le chef de l'État, et ses succès, quel- « que coupables qu'ils me parussent, me semblaient « préférables, pour la patrie, à des revers qui, en « augmentant les excès de sa fureur, pouvaient « précipiter la France sous le joug de l'étranger. « Buonaparte ne peut nier, lui-même, l'importance « des services que j'ai rendus à l'armée. Il n'a ja- « mais été dans mon caractère d'étaler mes faits « d'armes; mais je puis dire que quelques journées « de gloire recommandent peut-être mon nom à « l'histoire. Une témérité, payée par les plus écla- « tants désastres, amena toutes les armées de l'Eu- « rope dans le cœur de la France. Je soutins avec « honneur, quoique avec des forces bien inégales, « le choc des armées qui me furent opposées.

« L'imprudence de Buonaparte avait laissé Paris « sans défense. Je courus couvrir la capitale. J'ar- « rivai avec mon corps, au moment où une armée « de cent vingt mille hommes se précipitait sur « elle : c'en était fait de la première cité du monde ! « La valeur de la garde nationale de Paris n'avait « fait qu'irriter les vainqueurs, lorsque le prince « de Schwartzemberg et M. de Nesselrode me dé- « clarèrent que la ville pouvait être sauvée par une « capitulation. Je traitai d'abord pour le salut d'un « million d'hommes, et j'eus le bonheur d'entrer « en négociation pour le salut de la France entière.

« Un juste ressentiment animait les souverains « alliés; ils le sacrifièrent au désir d'acquérir une « gloire plus sublime que celle des conquêtes; ils « m'apprirent que le tyran du monde, une fois « renversé, leurs ressentiments s'éteindraient. « J'osai alors porter un coup d'œil scrutateur jus- « que sur les secrètes pensées des souverains; j'osai « dire qu'il existait une famille entièrement regret- « tée en France, que recommandaient des siècles « d'une gloire pure, dont le nom, lié à tous les « souvenirs de bonheur et de prospérité, retenti- « rait d'un bout de la France à l'autre, aussitôt « qu'une bouche l'aurait prononcé. Je vis, à la « réponse que j'obtins, que j'avais capitulé, non « avec nos ennemis, mais avec des libérateurs. Je

« fis alors une faute immense, et c'est la seule que « je me reproche en ce moment : j'eus la faiblesse « d'exiger la conservation des jours de Buonaparte. « J'en arrachai le serment à nos ennemis, et je fis « céder ainsi l'intérêt de ma patrie au sentiment « mal éteint d'une ancienne amitié. Voilà le seul « tort que ma conscience me reproche. La France « a reconnu dans Louis son roi, son père, son sau- « veur ; c'est Louis qui a sauvé la France des suites « ordinaires d'un envahissement. La conquête don- « nait aux puissances le droit de se partager un « pays qui, depuis vingt ans, leur arrachait toutes « leurs richesses, toute leur puissance. Le nom de « Louis les a apaisées ; à ce nom sacré, elles ont « déposé leurs armes. Ainsi, Louis, absent, sans « armes, sans soldats, revêtu de cette seule force « que donne la vertu et l'ascendant d'un pouvoir « légitime, a reconquis sur l'Europe en armes la « paix la plus extraordinaire dont jamais l'histoire « ait conservé la mémoire.

« Je me suis voué sans réserve à la défense de « mon véritable souverain ; je l'ai honoré dans sa « prospérité ; je lui serai fidèle dans son infortune ; « et, dussent ses revers être aussi durables que je les « crois passagers, ma vie s'éteindra à ses côtés, « heureux de voir couler, pour sa conservation, la « dernière goutte de mon sang.

« Voilà, Monsieur, mes sentiments et ma justi-« fication. Vous savez si le règne du roi a pu en « affaiblir l'essor : ce règne, si merveilleux dans sa « brièveté ; ce règne, le sujet de notre admiration, « de notre amour, de nos larmes ; ce règne, l'éter-« nel objet de la méditation des princes, le déses-« poir du tyran, ira déposer dans la postérité en « faveur de ceux qui contribuèrent au retour des « Bourbons et contre les coupables partisans de « l'usurpateur. Je vous le dirai, Monsieur, avec « toute la franchise qui fait le fond de mon carac-« tère, je n'ai cherché et je n'attends l'approbation « ni de Buonaparte, ni de vous, ni des hommes qui « vous ressemblent. J'ai été étonné, je l'avoue, « d'entendre le compagnon d'enfance du duc d'En-« ghien me reprocher d'avoir abandonné Buona-« parte pour un Bourbon. J'excuse ceux qui ont « admiré ce héros sanguinaire jusqu'au règne de « Louis XVIII ; mais je crois prévenir le jugement « de l'histoire en vouant au mépris et à l'exécration « quiconque a quitté le roi pour s'attacher à Buo-« naparte.

« Je vous déclare, Monsieur, que les lâches en-« nemis de la patrie sont, à mes yeux, indignes de « pardon et de pitié. Je pense que la nation doit, « pour éviter un reproche éternel, les repousser « pour toujours de son sein. Vous voyez, Monsieur,

« par la franche énonciation de mes principes, si « Buonaparte peut encore songer à me séduire. « Dites à l'assassin du duc d'Enghien et de Pichegru, dites au perturbateur de l'Europe, dites à « celui qui plonge la France dans le sang et dans « les larmes, dites au violateur du droit des gens et « de tous les traités, dites au plus parjure, au plus « perfide, au plus coupable des mortels, que le « serment que j'ai prêté à mon roi sera, dans peu « de jours, scellé du sang des traîtres; qu'il n'y a « plus rien de commun entre moi et le persécuteur « de ma patrie; que mon bras va bientôt conduire « l'étendard du lys jusque dans la capitale; que ma « vie est désormais consacrée à rallier autour du « drapeau blanc les sujets fidèles et les sujets égarés. Annoncez-lui, de la part de l'Europe entière, « que le sang versé par les assassins va retomber « sur leurs têtes, et que le jour de la vengeance « approche. « Signé : MARMONT. »

Ce document curieux, venu d'abord de Bayonne, comme on l'a vu, le 7 mai, parvint de nouveau au ministre de la guerre le 11 du même mois, transmis par le général Razout, qui commandait la 21e division militaire, à Bourges. L'importance que le parti royaliste attachait à cette pièce, qu'il faisait circuler et colporter en secret suffirait pour éta-

blir son authenticité. A cette époque, personne ne doutait que le duc de Raguse n'eût réellement écrit cette lettre; mais personne ne croyait que le duc de Vicence eût été chargé de lui faire aucune proposition. On ne voyait, dans la prétendue réponse, qu'un moyen de manifester des opinions royalistes, d'insulter l'homme qui l'avait fait successivement général, maréchal de l'Empire et duc de Raguse, de calomnier le ministre auquel le parti de la contre-révolution reprochait faussement la mort du duc d'Enghien. Lorsque le brave colonel Fabvier niait, par sa lettre du 14 mai 1815, adressée au *Journal des Débats*, que le duc de Raguse eût écrit les deux lettres qu'on vient de lire, il ne comprenait pas les motifs qui avaient fait agir le maréchal Marmont; il ne se rendait pas compte de la nécessité où se trouvait cet illustre transfuge de faire preuve, auprès de Louis XVIII et des puissances étrangères, d'un dévouement qui leur paraissait toujours suspect; d'un autre côté, aux yeux des généraux ennemis et du parti qu'il voulait servir, il fallait bien qu'il rehaussât sa capacité d'homme de guerre, et qu'il fît supposer que le plus grand capitaine des temps modernes faisait de sa personne un cas tel que, dans les circonstances graves où il se trouvait, il cherchait, à tout prix, à le ramener sous sa bannière. De là cette supposition que le ministre

des relations extérieures a eu mission de lui faire des ouvertures et des promesses; de là ce refus hautain de se rallier à une cause qu'il a désertée; mais ce qui gâte le rôle qu'il voulait jouer, ce sont les injures et le cynisme du style; il est vrai que, sous ce double rapport, il paraissait d'autant mieux acquis aux principes des fougueux défenseurs de la légitimité. L'authenticité des deux lettres était si peu mise en doute par le ministre de la guerre que, le 9 mai 1815, il écrivait au général Thouvenot, au sujet seulement de la dépêche du 1er mai : « Général, « j'ai reçu, avec votre lettre du 1er mai, un exem- « plaire de la réponse du duc de Raguse à la pro- « clamation du 1er mars 1815. Cette brochure est « fort répandue et elle n'a point produit ici l'effet « que son auteur en espérait, puisqu'il existe des « milliers de témoins de sa trahison, que sa con- « duite actuelle rend encore plus odieuse. Je désire « que vous me fassiez connaître par quelle voie « l'exemplaire que vous m'avez transmis est par- « venu à Bayonne. »

Le général répondait, le 18 mai, que cet écrit était arrivé à Bayonne venant de Paris, puisqu'il en avait le timbre, et sans lettre d'envoi. Il annonçait en avoir reçu encore plusieurs exemplaires depuis la transmission qu'il avait faite au ministre.

Le ministre de la police, instruit de toutes ces

menées et qui devait les connaître bien plus complétement que le ministre de la guerre, ne prenait aucune mesure efficace pour les empêcher ou en découvrir les auteurs. Le prince d'Eckmühl, à cause de cela même, ne négligeait aucune ressource pour organiser la défense des villes de guerre. Les généraux, qui secondaient son activité et son zèle, lui avaient demandé de rappeler les soldats en retraite ou en réforme qui seraient encore en état de servir. Le maréchal proposa à l'Empereur, dès le 8 mai, et ordonna ensuite de confier à ces vétérans émérites, la défense des places fortes qu'il mettait sous la sauvegarde de leur bravoure éprouvée et de leur expérience acquise. Il ne manquait pas de communiquer au duc d'Otrante les avis qu'il recevait des propos que tenaient contre l'Empereur les personnes hostiles à son gouvernement, ce qui lui permettait, tout en stimulant l'attention de l'autorité compétente, de juger de l'état des opinions : c'était pour lui une sorte de thermomètre politique qui le mettait en garde contre l'exagération inquiète des uns et la sécurité confiante ou calculée des autres. Davout voyait clair en tout; il ne voulait être ni la dupe, ni le complaisant de personne. S'il était convaincu qu'il ne pourrait remédier efficacement à toutes choses, il voulait au moins avoir prévu et prescrit les mesures à prendre

Le 9 mai, il rappelait sa circulaire du 2 du même mois, relative aux incendies qui se déclareraient dans les places de guerre, une fois les hostilités commencées. Le lendemain, 10, une autre circulaire contenait les instructions et les dispositions à adopter pour faire concourir à la défense des villes fortifiées tous les militaires en retraite ou en réforme, susceptibles de faire encore un bon service.

Le 13 mai 1815, un avis officiel faisait connaître la nomination, par décret du 9, du maréchal Soult, duc de Dalmatie, en qualité de major général de l'armée. Berthier manquait en cette circonstance; mais Berthier, oubliant son passé et tout sentiment de reconnaissance, s'était fait grand seigneur impérial à la cour de Louis XVIII, depuis 1814, et avait, comme l'on disait alors, suivi son roi sur la terre étrangère.

Accablé de travaux presque au-dessus des forces humaines, l'Empereur aurait voulu pouvoir consacrer exclusivement tout son temps à la guerre qu'il allait conduire en personne. Les soins qui le détournaient de cette pensée l'importunaient, l'irritaient. Il était, par nature, d'une rare bonté, d'une extrême indulgence; il pardonnait aisément une faute même très-grave et n'en gardait pas de ressentiment; mais, par une disposition assez singulière de son caractère, quand les choses n'allaient

pas à son gré, il avait besoin de s'en prendre à quelqu'un, et, sinon d'en rejeter sur lui la responsabilité, du moins de le rendre l'objet de sa mauvaise humeur. Toute la vie politique étant alors, pour ainsi dire, concentrée dans les opérations militaires, c'était naturellement sur le maréchal que retombait cette mauvaise humeur. Les coteries de palais, dont nous avons déjà parlé, qui ne pouvaient rien tirer du ministre de la guerre, lui étaient nécessairement hostiles, et leur influence occulte, incessante, déposait, comme goutte à goutte, dans l'esprit de l'Empereur, l'ennui et le déplaisir pour tout travail avec le maréchal. Depuis la résistance manifestée au sujet de la nomination du général Bourmont, il était facile de s'apercevoir d'un changement dans les formes de la correspondance de l'Empereur; il était visible que le ministre de la guerre était systématiquement desservi et dénigré. Quand on croit qu'un ministre baisse dans l'estime du monarque, on craint moins de le braver. Le duc de Dalmatie venait d'être nommé major général de l'armée. Ce choix ne remplaçait point le savoir-faire du prince de Neuchâtel, bien que, comme capacité militaire, l'homme qui en avait été l'objet fût incomparablement supérieur. Le maréchal Soult parut oublier que l'armée n'était pas entrée en campagne, qu'elle se trouvait encore tout

entière dans l'intérieur, partagée en corps qui n'étaient pas réunis sous un seul commandement, et dont les chefs étaient naturellement placés sous l'autorité hiérarchique du ministre de la guerre ; il eut la fâcheuse pensée d'adresser directement aux chefs des corps de l'armée du Nord et aux autres généraux en chef, des ordres sans consulter le ministre et sans se concerter avec lui, ordres qu'il ne lui fit connaître qu'après les avoir expédiés. Cette manière de procéder pouvait avoir pour résultat la plus grande confusion dans les opérations militaires ; mais, de plus, elle était formellement contraire à un ordre de service dicté le 16 mai par l'Empereur, pour régler les attributions du major général, et qui lui avait été communiqué. Le maréchal Davout saisit avec empressement cette occasion de dire à un de ses égaux sa pensée tout entière, persuadé que sa lettre, qui ne manquerait pas d'être connue, servirait d'avertissement aux subalternes détracteurs de son autorité, en attendant le moment opportun de leur tracer personnellement la ligne de leurs devoirs. Le duc de Dalmatie fut énergiquement rappelé à l'observation des règles, et, après avoir précisé les dangers de la marche suivie par lui, il termina sa dépêche en disant : — « Si vous donnez des ordres de votre « côté, monsieur le Duc, et moi du mien, comme

« il ne peut qu'en résulter les plus graves inconvé-
« nients, je vous déclare que je remettrai le porte-
« feuille à l'Empereur. J'ai accepté le ministère à
« mon corps défendant, et on me ferait le plus
« grand plaisir en m'ôtant ce fardeau. »

Presque toutes les lettres que l'Empereur écrivait au maréchal portaient, depuis quelque temps, l'expression chagrine du mécontentement, bien que le service se fît avec la même activité et le même zèle. Le simple dissentiment prenait le ton de la désapprobation et même du reproche. Le maréchal était trop clairvoyant et connaissait trop bien le terrain, pour n'avoir pas jugé à l'instant d'où le coup partait. Il voyait bien qu'on l'attaquait dans l'ombre et qu'on lui nuisait dans l'esprit de l'Empereur; mais il ne soupçonnait point jusqu'où avaient été portées les choses. Le 24 mai, en rentrant du conseil, il trouva une lettre pleine de reproches dont l'injustice était à peine égalée par l'amertume des expressions. Il en fut d'autant plus blessé que, pendant le conseil, l'Empereur ne lui avait pas dit un mot. Il ne perdit pas un instant pour lui répondre, et, sans s'écarter du respect qu'il lui devait, sans se livrer à des récriminations, il le fit avec cette fermeté et cette franchise qui portent la conviction avec elles.

L'Empereur lui reprochait de n'en faire qu'à sa

tête, de ne tenir aucun compte de ses ordres; de faire des nominations sans les lui soumettre, de ne lui avoir encore proposé personne pour les importants commandements des départements de l'Ouest; de laisser prendre connaissance de ses lettres, de les communiquer aux journaux, à ses correspondants, et il terminait par une allusion à la conduite toute différente de son prédécesseur, allusion d'autant plus piquante, qu'on savait le peu d'estime qu'il avait pour son ex-ministre, le duc de Feltre. Le maréchal prit un à un les griefs de l'Empereur; lui prouva, par les faits, qu'ils portaient à faux et qu'ils étaient imaginaires. Il affirma, ce qui était parfaitement exact, qu'il n'avait de rapport avec aucun journal, excepté le *Moniteur*, et encore était-ce par l'intermédiaire du secrétaire d'État, le duc de Bassano; que, si une lettre de l'Empereur avait été publiée, ce ne pouvait être que par l'indiscrétion d'un des généraux en chef à qui elle avait dû être communiquée dans l'intérêt du service. Il termina sa réponse en qualifiant comme elles le méritaient, les insinuations dont il était l'objet; ajoutant que ceux qui avaient inventé ces calomnies en avaient imposé.

La réponse produisit son effet; et, dès le même jour, une lettre de l'Empereur donnait satisfaction au maréchal. Toutefois, cette manière de reconnaître le dévouement et le zèle, était bien de nature

à augmenter l'éloignement pour un pouvoir qu'il n'avait accepté que malgré lui. Si le prince d'Eckmühl n'avait écouté que son premier mouvement, s'il n'eût consulté que ses convenances personnelles, au lieu de prendre la peine de se disculper d'accusations sans fondement, il eût envoyé sa démission, qu'il n'eût assurément pas reprise, et il se fût, par là, épargné bien des dégoûts et des calomnies ; mais il pensa que, dans l'état où se trouvaient les affaires publiques, il y aurait lâcheté à quitter un poste où sa présence, pour le moment du moins, était indispensable. En restant, il fit un acte d'abnégation dont personne ne lui sut peut-être gré, mais qui ne devait être ni le dernier, ni le plus difficile.

Les idées du prince d'Eckmühl n'avaient, du reste, point varié depuis le 20 mars ; il voyait la France investie et, pour ainsi dire, bloquée par les puissances étrangères, et il pensait qu'elle ne pouvait être sauvée que par l'énergie de la dictature. Les autorités civiles secondaient mal l'autorité militaire, les unes, parce qu'elles étaient peu disposées à servir le gouvernement impérial, les autres, et c'était le plus grand nombre, parce qu'elles ne se rendaient pas un compte bien exact de la situation politique. Pour remédier autant que possible à ces graves inconvénients, le maréchal avait fait mettre déjà, et fit mettre plus tard encore, en

état de siége, plusieurs départements des frontières, du littoral de la mer et des contrées troublées par l'insurrection. Toutes les promotions qu'il soumettait à l'Empereur étaient le résultat d'un choix sévère, après un examen attentif des services et de la vie des candidats; mais ces promotions amenaient des tiraillements et des difficultés. Il y avait, dans l'entourage de l'Empereur, de ces petites coteries exclusives, composées des gens qui se parent d'un dévouement exagéré, d'un zèle sans mesure et sans bornes, voulant faire passer l'importance qu'ils se donnent pour du mérite, et leurs prétentions pour des droits. Le maréchal ne dissimulait point son aversion pour ces coteries, qui le lui rendaient bien, et n'omettaient aucune occasion de l'exciter à sortir de son caractère de prudence, de réserve et de dignité. On prenait avec lui un ton de supériorité qui eût été blessant s'il n'eût été profondément ridicule. Ainsi, on venait faire acte d'autorité au ministère de la guerre; on contrôlait, on bouleversait le travail des bureaux; on compulsait les dossiers, on prenait des notes, on se faisait délivrer des états de services, des renseignements, le tout au nom du chef de l'État, bien que ces états et ces renseignements eussent déjà été fournis une et même deux fois à son cabinet. Cette espèce d'inquisition déplaisait fort au maréchal, qui n'en dis-

simulait point son mécontentement, mais s'y soumettait, parce que l'on venait toujours au nom de l'Empereur, et que, d'ailleurs, il attendait une occasion de s'en expliquer en haut lieu, ne jugeant pas qu'il fût de sa dignité de prendre l'initiative de la lutte contre des adversaires tellement au-dessous de lui par l'âge, le rang et les services.

Dès le 14 mai, des lettres étaient adressées par le ministre de la guerre aux maréchaux, lieutenants généraux commandant en chef les armées, corps d'armée et corps d'observation, pour leur indiquer les mesures d'ensemble qui devaient être prises en cas d'invasion, et déterminer les attributions respectives des maréchaux, des lieutenants généraux commandant les divisions territoriales, des lieutenants généraux commandant les gardes nationales mises en activité, et enfin des gouverneurs ou commandants des places fortes, qui étaient tous sous les ordres des commandants en chef des armées dans les arrondissements desquelles les places se trouvaient comprises. Les instructions générales que contenaient ces lettres se terminaient ainsi : « Instruisez bien chacun de la « conduite qu'il a à tenir ; excitez le zèle et la vi- « gilance des généraux, des différentes autorités ; le « dévouement des troupes et des citoyens ; inspirez « à tous l'énergie qu'exigent les circonstances, et

« que chacun sache parfaitement, à l'avance, ce « qu'il doit faire pour arrêter l'ennemi s'il osait « menacer le territoire sacré de la patrie. »

Le 16 mai, le ministre de la guerre recevait l'avis de la construction, en Belgique, de machines incendiaires destinées à opérer contre nos places fortes. On lui envoyait, en même temps, *la Gazette de Hambourg*, constatant que M. Bourienne s'était emparé du journal *le Correspondant*, pour le remplir d'articles dirigés contre Napoléon. Cet auxiliaire du parti royaliste était d'autant plus redoutable dans les conjonctures présentes, que sa qualité d'ancien secrétaire intime de l'Empereur semblait promettre à l'avance, pour ses assertions, une garantie d'exactitude et de vérité. Le même jour, parvenait aussi une proclamation du duc de Raguse, en sa qualité de commandant en chef de l'armée royale du Midi, qui se répandait avec profusion dans les départements du sud et de l'ouest de la France. Le général commandant la 12e division à Nantes, en transmettait la copie suivante, qu'il avait reçue :

« Le roi, notre auguste maître, en me chargeant « du commandement de l'armée du Midi (1) que

---

(1) C'est le commandement au sujet duquel il dit, dans sa lettre au prince de Schwartzemberg : « J'ai l'orgueil de croire « qu'elle (Son Excellence) ne me jugera pas indigne du com-

« nos généreux alliés mettent à sa disposition,
« m'impose un devoir bien honorable, puisqu'il
« n'a d'autre objet, non de vous conquérir, mais
« de replacer parmi vous le lys et le drapeau blanc,
« que de perfides Français ont pu méconnaître un
« instant pour se ranger sous les couleurs de la
« rébellion.

« Braves habitants du Midi, je sais que vous n'at-
« tendez que le moment de secouer le joug qui vous
« opprime. Le moment approche; vous serez bien-
« tôt délivrés de la tyrannie. Les lys vont faire fuir
« d'épouvante l'aigle sanglante qui ne trouvera plus
« d'asile sur la terre civilisée.

« Comportez-vous avec cette modération qui
« doit caractériser les partisans d'une si noble
« cause; ne voyez dans ces Français que des frères
« malheureux, et éteignez dans vos cœurs tout sen-
« timent de vengeance. Le roi pardonne... vous
« devez tout oublier.

« Et vous, Bordelais, que votre dévouement
« pour les Bourbons rend si dignes de la recon-
« naissance, vous allez recevoir le prince chéri et
« son auguste épouse que vos vœux ont suivis par-
« tout. Ils reviennent plus dignes que jamais de

« mandement qu'elle a eu la bonté de me proposer. »—Voyez pages 487, 488.

« votre amour ; ils ont vu votre désespoir ; ils vont « sécher vos larmes. »

« Au quartier général du Passage, le 22 avril 1815.

Signé : Marmont,

« Duc de Raguse, Pair et Maréchal de France. »

Le prince d'Eckmühl avait grand soin d'envoyer régulièrement au ministre de la police et à celui de l'intérieur l'extrait des rapports journaliers des généraux commandant les divisions territoriales et des commandants de places de guerre ; mais ces communications ne modifiaient en rien l'inertie calculée du duc d'Otrante et la confiance aveugle du ministre de l'intérieur en son ami Fouché, dont il fut constamment la dupe.

Un décret du 22 mai, rendu à l'Élysée, créait une armée de l'intérieur. Il est ainsi conçu :

Art. 1ᵉʳ.

« Il sera créé une armée de la Loire ; le quartier « général sera à Angers.

Art. 2.

« Les dépôts des régiments qui sont dans la 12ᵉ « et dans la 22ᵉ divisions militaires, feront partie « de cette armée.

Art. 3.

« Il y aura à l'armée de la Loire un maréchal de « camp chef d'état-major, un maréchal de camp « commandant le génie, un maréchal de camp « commandant l'artillerie, et un commissaire or- « donnateur en chef.

Art. 4.

« Nos ministres de la guerre et du Trésor sont « chargés, chacun en ce qui le concerne, de « l'exécution du présent décret. »

Un autre décret du même jour, attachait à l'armée de la Loire trois lieutenants généraux et six maréchaux de camp, créait un gouverneur pour le château de Nantes, organisait les gardes nationales de la ville qu'un maréchal de camp devait commander. Par son article 3, les douze bataillons d'élite des gardes nationales de la 21e division militaire, étaient placés sous les ordres d'un maréchal de camp, et il leur était attribué une batterie de deux pièces de canon; enfin, l'article 4 décidait qu'il y aurait, dans chaque chef-lieu de département des 12e et 22e divisions militaires, un maréchal de camp commandant.

Un autre décret, aussi du 22 mai, prescrivait de mettre la ville de Nantes en état de défense,

portait sa garde nationale à quatre mille hommes et ordonnait d'approvisionner les châteaux d'Angers et de Saumur pour trois mois.

Un autre décret, du même jour, nommait le général Lamarque commandant en chef de l'armée de la Loire dans la Vendée.

Six décrets, à la même date du 23 mai, instituaient une commission de haute police, formée du général commandant le département, président, du préfet et du procureur impérial près le tribunal de première instance, dans chacun des départements composant les 8e, 9e, 10e, 11e, 14e divisions militaires.

Pour combattre les moyens employés par le gouvernement dans le but d'organiser une défense nationale, le parti royaliste mettait en pratique tous les stratagèmes qui pouvaient servir à égarer l'opinion publique en France, et à inspirer du courage aux puissances coalisées. Le 23 mai, le ministre de la guerre recevait du général baron Grundler, commandant le département de la Somme, la communication confidentielle de ce que le général Defernig lui écrivait à la date du 21 :

«... Les ennemis, pour tromper les habitants de « la Belgique et faire croire que l'armée française « se détache de l'Empereur pour passer dans l'ar- « mée blanche,... font habiller des domestiques en

« soldats français qu'ils conduisent avec pompe de « la frontière par Menin, Gand et Bruxelles, pour « les montrer au peuple et faire croire qu'ils vont « rejoindre l'armée royale. — La tournée finie, les « mêmes hommes reviennent à la frontière et re- « commencent la même comédie. »

La guerre la plus difficile à soutenir était celle que faisait l'esprit de parti. La division, dans l'intérieur, était entretenue par les écrits clandestinement colportés. Les agents royalistes exploitaient habilement cette lassitude de la guerre, cette indifférence produite par les sacrifices de tous genres auxquels les récents événements de 1814 avaient semblé promettre un terme. L'empire, disaient-ils, c'est la guerre incessante avec toute l'Europe; ce sont des sacrifices nouveaux jusqu'à l'épuisement des dernières ressources ; c'est la misère, c'est la ruine du pays. La pénurie du Trésor public et les difficultés qu'éprouvait le gouvernement par le défaut de fonds, secondaient merveilleusement ces déclamations incendiaires. La stagnation du commerce, la frayeur qu'inspirait aux négociants la menace d'une nouvelle invasion, amenaient la tiédeur, quand elles ne produisaient point l'hostilité. M. de Châteaubriand rédigeait le journal de Gand et cherchait à exciter à la sédition les habitants des départements du Nord ; la *Gazette universelle* y était

répandue avec profusion, commentée et reproduite par les hommes dévoués aux Bourbons.

Un décret du 24 créait aussi, comme le décret de la veille, une commission de haute police dans chaque département de la 15e division ; et un autre, du 25, appliquait la même mesure aux départements de la 16e division militaire.

Un décret du 27 mai déclarait, qu'aux places désignées dans un tableau annexé à ce décret, serait applicable le décret du 1er mai qui mettait en état de siége les places de première ligne des frontières du Nord et de l'Est.

Un décret du 29 mai 1815 nomma le baron Marchand, ordonnateur en chef, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la guerre, en remplacement du général César de Laville, démissionnaire pour cause de santé.

Le 1er juin, des rapports d'agents royalistes, transmis au ministre de la guerre par plusieurs commandants de divisions militaires territoriales, faisaient connaître les espérances que fondait le parti sur le ministre de la police ; les rapports contenaient ces mots : « Il faut traiter avec Fouché. « — M. de Vitrolles est toujours à l'Abbaye. » Le maréchal ne laissait ignorer ces révélations ni à l'Empereur ni au ministre de l'intérieur ; mais, comme il n'était pas en son pouvoir de faire cesser

un aveuglement qu'il ne partageait point, il entravait, autant qu'il le pouvait, ces ténébreuses menées, en adressant copie des rapports à Fouché lui-même, qui devait comprendre que Davout savait à quoi s'en tenir sur ses relations avec les exilés de Gand.

Le 2 juin, le maréchal était nommé pair, conformément à l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

ÇHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Le maréchal Marmont commandant en chef des troupes royales.—Troubles de l'Ouest.—Le général comte Laborde.—Le général Lamarque.—Mort de Berthier, prince de Neuchâtel.—Population virile de la France divisée en garde nationale mobile et garde nationale sédentaire.—Ateliers fonctionnant partout à la fois pour la fabrication des choses nécessaires à la guerre. —Circulaire du ministre de la guerre. — En cinquante jours quatre armées et trois corps d'observation sont formés.—Leur effectif. — Travaux de défense. — Leur armement. — Service des fournisseurs généraux des subsistances, fait lentement, avec mauvais vouloir.—Mesures énergiques pour y remédier. —Economies dans les dépenses faites par Davout. — Méconnues par l'Empereur. — La France entière est en armes. — Ordre de service au moment où l'Empereur part pour l'armée. — Nouvelle insistance de Davout pour avoir un commandement des troupes.— Dernières observations à ce sujet. —Waterloo. — Appréciation du maréchal sur la manière dont la campagne a été conduite.—Désastre de Waterloo.—Retour de l'Empereur à Paris.—Entretien avec Davout.—Etat de Napoléon.—Paraît au conseil des ministres.—Discussions.—Proposition de Davout, renouvelée avec insistance.—Temps perdu.—La Chambre des représentants se déclare en permanence. —Fermentation dans l'armée.

Indépendamment des nouvelles extérieures qui lui parvenaient par les voies diplomatiques, le mi-

nistre de la guerre recevait les journaux étrangers. Une analyse exacte lui en était présentée chaque jour. L'extrait des journaux allemands et anglais, remis le 3 juin au prince d'Eckmühl, contenait :

« *La Gazette universelle* du 25 mai 1815 porte : « Selon une déclaration insérée dans un journal « de la Belgique et faite par le maréchal Marmont, « il paraît qu'on lui a confié le commandement en « chef des troupes royales, que l'on dit se monter « en ce moment à plus de douze mille hommes et « qui, lors de leur entrée sur le territoire de la « France, augmenteront sans doute. »

Le 5 juin, le maréchal ordonnait aux préfets des Ardennes et de la Marne de rappeler sous les drapeaux les conscrits de 1815, conformément au décret du 28 mars, qui avait rendu cette mesure applicable à tous les départements de l'Empire.

Les troubles de l'Ouest, que l'Empereur avait d'abord crus peu sérieux, avaient pris des développements considérables. Le général comte Laborde, envoyé dans la Vendée, avait adopté un système qui ne pouvait amener aucun résultat. Divisant ses troupes, il les fractionnait pour ainsi dire dans toutes les localités où les autorités civiles, craignant des soulèvements, imploraient sa protection ou réclamaient des secours contre l'insurrection déclarée.

Ainsi disséminés, ces divers détachements ne

pouvaient rien faire, et, au lieu de comprimer la guerre civile, ils semblaient plutôt lui servir d'aliment. Le général Lamarque fut, comme on l'a dit, appelé de l'armée du Nord, où il commandait une division dans le corps d'armée du général Gérard, pour aller remplacer le général Laborde dans l'Ouest. Lamarque arriva, précédé d'une réputation de vigueur qui faisait espérer qu'il réparerait les fautes de son prédécesseur. Il avait reçu l'ordre du ministre de former trois et même quatre colonnes mobiles destinées à agir avec ensemble et énergie sur la rive gauche de la Loire. Maître de Saumur, d'Angers et de Nantes, et, en armant quelques ouvrages au Pont-de-Cé, on était libre d'agir sur tout le cours du fleuve d'un côté, sans avoir beaucoup à se préoccuper de ce qui se ferait de l'autre côté. L'essentiel était d'occuper le littoral de l'Océan, entre l'embouchure de la Loire et les Sables-d'Olonne, de refouler l'insurrection dans l'intérieur, où elle serait à la merci des forces simultanément dirigées contre elle, de s'opposer aux débarquements d'armes et de munitions qui étaient attendus de l'Angleterre. Le général Lamarque avait reçu pour instructions de se porter à Nantes aussitôt après avoir assuré les positions de Saumur et d'Angers, ce qui pouvait se faire facilement à cause des châteaux forts de ces

deux villes. Nantes devait être le centre des opérations ; et, si ses mesures étaient vigoureuses et soudaines, il déconcerterait les rebelles et les disperserait. Ces instructions furent données sous toutes les formes ; le maréchal y répétait que, surtout dans la guerre civile, rien n'est plus funeste que l'indécision ; et que, s'il n'était pas assez fort pour former trois colonnes, qu'il n'en fît que deux, mais assez solides pour ne rien craindre des insurgés ; qu'il ne fallait pas rester inactif à Angers, pendant qu'il lançait le général Travot en avant, et que le général Estève s'était porté jusqu'à Napoléonville. C'est à Nantes, lui disait le ministre, qu'est le nœud de cette guerre : l'occupation du littoral doit en amener le terme. Mais le général Lamarque était retenu à Angers par les terreurs des gens qui s'étaient franchement compromis pour la cause du gouvernement, et qui redoutaient les vengeances auxquelles les exposerait l'éloignement des troupes.

Le maréchal lui écrivait à ce sujet : « Rien ne « fait faire plus de fautes, dans notre métier, que « des considérations de localités. N'abandonne-t-« on pas souvent un pays entre de grandes villes et « l'ennemi pour faire des opérations de guerre ? » Le général Lamarque ne s'étant pas rendu à Nantes malgré les ordres qui le lui prescrivaient, le maréchal lui écrivait, le 7 juin :... « Vous avez votre

« manière de voir; comme c'est vous qui commandez, il faut la suivre, car, en supposant que, par condescendance pour moi, vous alliez à Nantes, vous ne mettriez pas à exécution le plan tel que je le conçois... Au surplus, je ne vous entretiendrai plus de mes idées sur cela. »

La preuve que ces idées étaient justes, et que, dans cette guerre, le point important était de frapper fort et vite, c'est qu'à Redon, une poignée d'hommes résolus arrêta court un rassemblement nombreux et le repoussa avec une grande perte; c'est que le préfet de la Mayenne, réunissant à la hâte ce qu'il avait d'hommes de cœur sous la main, tomba, par une marche audacieuse de nuit, sur les insurgés postés dans les bois, et les dispersa si complétement, qu'ils ne reparurent plus dans son département, qui cessa d'être agité. Enfin, ce fut par les ordres spéciaux du maréchal, que les opérations du général Travot amenèrent un second engagement dans lequel périt le marquis de La Rochejacquelein, commandant en chef des Vendéens, et ce fut le colonel de Trobriant qui en porta la nouvelle au ministre.

Quelques jours plus tard, le général de brigade Hugo adressait au ministre de la guerre un extrait de la *Gazette de Francfort* (n° 166, du 15 juin 1815) contenant la nouvelle que voici :

« Le *Journal de Cologne* du 10 juin 1815 donne, « d'après des lettres particulières, les détails sui- « vants sur la mort du prince Berthier :

« Depuis trois jours, on observait un changement « en Berthier. Le général Saken, qui, le 31 mai, « avait dîné avec lui chez son beau-père le duc de « Bavière, lui avait dit qu'il avait du plaisir à le « voir parmi le peu de personnes fidèles à leur roi. « Ces mots frappèrent tellement le prince, qu'il fut « hors d'état d'y répondre. Le 1er juin, il passa la « matinée à la fenêtre, regardant avec une lunette « d'approche l'arrivée des Russes; il se rendit en- « suite au troisième étage du château, dans l'ap- « partement de ses enfants, renvoya le domestique « et se précipita par la fenêtre. Son petit garçon le « prit par le pied pour le retenir, et peu s'en fallut « qu'il ne fût entraîné avec le prince. La chute (à « cause de la hauteur extraordinaire) fut si forte « que le prince resta mort sur la place ; la tête fut « fracassée. »

Le parti royaliste resta indifférent à cette nouvelle; les contemporains et les collègues du prince de Neuchâtel y virent le doigt de la justice divine; le reste des citoyens y lut un enseignement moral. Les paroles du général Saken étaient, en effet, tout à la fois une leçon cruelle et une amère ironie pour Berthier, bien que le général russe fût très-

éloigné d'avoir de telles intentions ; mais les événements donnaient à la pensée toute la gravité d'un reproche. Berthier reconnut sans doute pour la première fois la règle de conduite qu'il aurait dû suivre ; il comprit que lorsqu'on veut s'éloigner d'un homme qui vous a comblé de faveurs, d'honneurs, de richesses, on emporte dans sa retraite, avec le sentiment de la dignité de soi-même, la reconnaissance au fond du cœur, et l'on disparaît de la scène politique du monde, où désormais on n'a plus de rôle à jouer.

Tous les émissaires des puissances ennemies travaillaient de concert pour dénigrer les actes du gouvernement impérial, atténuer l'effet de ses mesures, présenter ses ressources comme insuffisantes, et le montrer, aux yeux de l'Europe, dans une voie d'exagération ayant pour but d'inspirer des craintes chimériques aux armées coalisées. On interceptait les dépêches, ou par surprise, ou autrement ; on tâchait d'en connaître le contenu, et les journaux ennemis le publiaient avec des commentaires et des observations. C'est ainsi que la *Gazette universelle* allemande, apportée par le courrier du 14 juin au ministre de la guerre, reproduisait une lettre du général Travot qui demandait un renfort pour terminer la guerre de la Vendée, et la réponse du prince d'Eckmühl, qui lui faisait connaît[illegible]

possibilité de satisfaire à sa requête, et l'espérance qu'il concevait qu'en faisant tous ses efforts, les troupes qu'il avait lui suffiraient. Plus le moment de voir commencer les hostilités approchait, plus les agents royalistes redoublaient d'activité dans leurs intrigues. Le ministre de la guerre en recevait fréquemment la preuve. Le 15 juin, il écrivait au comte Pelet (de la Lozère), chargé du portefeuille de la police générale : « La duchesse de « Bourbon, voyageant sous le nom de comtesse de « Saint-Maur, a passé à Versailles pour se rendre « au château de Rosny, qu'elle habite et qui appar- « tient à M. de Talleyrand ; elle était munie d'un « passe-port délivré par la préfecture de police. »

Toutefois, malgré les efforts des partis contraires, le gouvernement impérial des Cent-jours était parvenu à faire des prodiges d'organisation. Pendant que les différents corps d'infanterie se reformaient et se complétaient, toute la population virile de la France était divisée en deux classes : la garde nationale mobile, la garde nationale sédentaire; la cavalerie opérait sa remonte par les chevaux de la gendarmerie, qui recevait le lendemain les chevaux nouveaux achetés par l'État ; le service de l'artillerie était réorganisé : régiments à pied, régiments à cheval, matériel des batteries, train, équipages, forges, fonderies, tout s'était formé et avait pris

une activité permanente. Les manufactures d'armes avaient plus que doublé leurs fabrications; dix grands ateliers d'armuriers étaient créés dans Paris et il en sortait, par jour, trois mille fusils fabriqués ou réparés. Il en était de même des ateliers d'habillement, de sellerie, de charronnage établis dans tous les départements. Une circulaire du 3 mai 1815, adressée par le ministre de la guerre aux préfets, sous-préfets et maires de l'Empire, avait appelé toute la France aux armes et ordonné de préparer, sur tous les points du territoire, les moyens de la plus énergique défense; en voici les termes remarquables :

« Monsieur, si nous sommes obligés de prendre « les armes pour défendre notre indépendance et « nos foyers, quelle cause plus juste et plus sainte « dut jamais inspirer des efforts plus unanimes et « plus énergiques ?

« C'est la cause d'un grand peuple qui veut être « libre et maître chez lui, contre une ligue passion- « née qui prétend lui dicter des lois déshonorantes.

« Du succès de cette lutte, dépend l'existence « même de la France. La France doit employer, « pour sa défense, toutes les ressources que peuvent « lui offrir la nature, l'art, le génie et le courage de « ses habitants.

« L'Empereur est au milieu de nous; l'heureuse « révolution qui nous l'a rendu a doublé nos forces,

« a complété nos rangs, a ranimé dans nos cœurs « toutes les espérances.

« A la première violation de nos frontières, « l'Empereur sera à la tête de ses bataillons victo- « rieux, et l'ennemi reconnaîtra en nous la race « des braves.

« Mais, pendant qu'il combattra pour l'honneur « et l'intégrité de l'Empire, il doit compter sur la « coopération de tous les Français.

« C'est à chaque autorité, à chaque citoyen à se- « conder, en tous sens et par tous les genres de « résistance partielle, le grand mouvement que « son génie imprimera aux masses dont le succès « devient alors infaillible et assure notre salut.

« Que chacun soit donc prêt, et contribue de « tous ses moyens à repousser toute atteinte à l'hon- « neur national, toute tentative d'envahissement.

« Personne de vous n'ignore aujourd'hui que « la France, loyalement défendue sur tous les « points de son territoire, aurait été, en 1814, le « tombeau de ses dévastateurs.

« Ils ne sont redoutables que pour ceux qui se « laissent effrayer par des menaces que ne pourrait « suivre, la plupart du temps, aucun moyen d'exé- « cution.

« Si des forces plus réelles pénètrent dans quel- « ques-uns de nos départements, que des obsta-

« cles de toute espèce se multiplient sur leur pas-
« sage; que leurs convois, leurs détachements
« soient détruits ou arrêtés dans leur marche; que
« des correspondances actives soient entretenues
« partout; que les chefs militaires reçoivent promp-
« tement les moindres avis !

« Que les habitants des campagnes disputent
« eux-mêmes les défilés, les bois, les marais, les
« gorges, les chemins creux ! Cette guerre, sans
« danger pour celui qui connaît les localités, hono-
« rable autant qu'utile au citoyen qui défend sa
« propriété, est toujours désastreuse pour l'étran-
« ger, qui ne connaît ni le terrain ni la langue.

« Que le moindre bourg, qu'une maison isolée,
« un moulin, un enclos, deviennent, par la bra-
« voure, l'industrie, l'intelligence de leurs défen-
« seurs, des postes capables de retarder l'ennemi !

« Que les portes, que les enceintes des villes
« soient réparées, que les ponts soient fortifiés et
« défendus !

« Que l'exemple de Tournus, de Châlons, de
« Saint-Jean-de-Losne, de Langres, de Com-
« piègne, etc., etc., etc., enflamme l'émulation de
« toutes les cités; que toutes soient disposées à
« mériter, au besoin, les mêmes éloges du souve-
« rain, la même reconnaissance de la patrie !

« Quand elle est en danger, tout magistrat est

« chef et capitaine, tout citoyen est soldat, tous les « Français connaissent les lois de l'honneur et du « devoir ; nul ne s'exposera aux noms également « flétrissants, à leurs yeux, de lâche ou de traître ; « et l'Empereur, après avoir dicté au dehors cette « paix pour laquelle il aura combattu, n'aura, à « son retour, que des signes d'honneur et des cou- « ronnes civiques à décerner. »

Cinquante jours avaient suffi pour former et organiser quatre armées et trois corps d'observation.

Au 19 avril, époque de la première organisation, il y avait, dans l'origine, neuf corps d'observation; plus celui du Jura, commandé par le général Lecourbe. Ces différents corps présentaient alors un effectif de cent trente mille six cent trente-cinq hommes, et vingt-trois mille trois cent trente-sept chevaux en état d'entrer en ligne. Dans les dépôts, il y avait cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-douze hommes, et cinq mille trois cent soixante-dix-huit chevaux. Le chiffre total des forces disponibles était de cent quatre-vingt-cinq mille cent vingt-sept hommes, et de vingt-huit mille sept cent quinze chevaux.

Mais, au 1er juin, par suite de la dernière organisation, l'armée comptait deux cent cinquante-cinq mille huit cent un hommes présents, et quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux chevaux. Dans

les dépôts, il existait cinquante-deux mille quatre cent onze hommes, et sept mille cent vingt-quatre chevaux.

En défalquant les non-valeurs, par maladies, on pouvait mettre en ligne cent soixante-dix-huit mille huit cent quarante-trois hommes d'infanterie; la cavalerie était de quarante-cinq mille neuf cent vingt-trois chevaux. L'effectif total de l'armée qui ouvrit la campagne de Waterloo était donc de deux cent vingt-quatre mille sept cent soixante-six combattants.

Il faut ajouter l'armée de la Loire opérant dans la Vendée, qui était, au 15 juin 1815, de vingt et un mille trois cent quatre-vingt-un hommes, et de mille trois cent trente-deux chevaux, et l'on aura le total général de deux cent quarante-sept mille quatre cent soixante dix-neuf(1) combattants, dont près de vingt-deux mille étaient retenus dans les départements de l'Ouest, pour y comprimer la guerre civile allumée par le parti royaliste, devenu l'auxiliaire de l'invasion des étrangers.

Indépendamment de cette merveilleuse et rapide organisation, qui avait mis sur pied une armée en état de vaincre, séparément, toutes les puissances de

(1) Tous ces chiffres sont relevés sur les états de situation officiels des archives du Dépôt de la guerre.

l'Europe, les travaux de défense avaient été entrepris simultanément et sur tous les points à la fois. L'Empereur avait d'abord prescrit, le 20 avril, au ministre de la guerre, de former trois comités de défense; puis le lendemain, 21, il l'invita à n'en former qu'un seul composé des généraux Dejean, Marescot, Rogniat et Bernard (1), qui serait présidé par le général Dejean et devrait s'occuper en premier lieu de la frontière du Nord, de celle du Rhin, ensuite de la 2e ligne, celle de la Somme, puis des Vosges et enfin du Jura et des Alpes. Le prince d'Eckmühl constitua aussitôt ce comité, qui eut, comme président, le général Dejean; pour secrétaire, le colonel Baudran, et le major Beaufort, secrétaire-adjoint. Le ministre autorisa le comité à appeler tous les officiers du génie qui pourraient lui être utiles et lui donner des renseignements.

Ce comité fut en séance permanente depuis le 21 avril jusqu'au 27 juin. Il appela dans son sein le général Valée, commandant l'artillerie de Paris, ainsi que le major Duriveau, pour déterminer, de concert avec le comité, le système de défense extérieure de Paris. Le maréchal Davout recevait chaque jour le compte rendu des travaux de ce comité, qui déploya un zèle et une activité dignes d'éloges.

---

(1) Registre manuscrit du comité de défense en 1815.

Le général Marescot, oubliant noblement sa longue et injuste détention à l'Abbaye par suite de l'affaire de Baylen, dans laquelle il se trouva, par erreur, impliqué, parcourut les départements limitrophes, vit l'état des places, ordonna les travaux à faire et rendit compte au comité par des rapports qui se succédaient avec une activité qui rappelait les premières campagnes du Consulat et de l'Empire. Partout, sur tous les points du territoire, l'impulsion était donnée par le ministre de la guerre, qui s'occupait chaque jour de l'organisation des troupes, des subsistances, de l'habillement, du harnachement, de l'armement, de l'équipement, des fortifications, de la fabrication des armes, des fonderies, des hôpitaux, de la justice militaire dans les divisions territoriales, les départements en état de siége, les divisions actives. Pour lui, les jours et les nuits étaient confondus ; une activité incessante, intelligente, prévoyait et faisait exécuter ; le repos était inconnu du maréchal et de ceux qui l'entouraient ; chaque minute voyait surgir ou accroître les ressources qui se distribuaient dans les corps de troupes ou se concentraient dans des magasins formés comme par enchantement ; toutes les localités avaient des réserves prêtes. Mais, ce qu'il ne faut pas oublier, et ce qui mérite d'être particulièrement signalé, c'est l'ordre et l'économie avec

lesquels toutes les dépenses furent faites. Un appel avait été adressé à toutes les industries de la France qui pouvaient servir à organiser la défense ; Paris était transformé en un vaste atelier de confection d'objets militaires, et son activité féconde enfantait des merveilles de production. Tout ce mouvement industriel était entretenu par des paiements régulièrement faits, et une comptabilité rigoureuse, constamment à jour, pouvait justifier de l'emploi des fonds de l'État. Dans les travaux de défense que l'Empereur avait prescrits, Paris, ainsi qu'on l'a vu, n'avait pas été oublié. Il destinait à son armement trois cents pièces en fer qui devaient être tirées des arsenaux de la marine et arriver par la Seine, avec leurs approvisionnements de boulets, pendant que la mer était encore libre ; il avait aussi prescrit d'utiliser des pièces qui se trouvaient à Vincennes et n'étaient plus du calibre réglementaire adopté dans l'armée. Pour trouver le personnel nécessaire aux trente batteries qu'il voulait établir, sans affaiblir l'effectif de l'artillerie active, l'Empereur avait adopté la répartition suivante :

Six seraient servies par un bataillon d'artillerie de marine dirigé à cet effet sur Paris ;

Deux par l'École polytechnique ;

Deux par l'École d'Alfort ;

Quatre par l'École de Saint-Cyr ;

Deux par les invalides;

Six par l'artillerie de ligne;

Huit par des matelots des équipages de ligne que le ministre de la marine eut ordre de faire venir à Paris. A cette occasion, et pour obéir à cet élan d'enthousiasme, si ordinaire à la jeunesse française, les élèves des hautes classes des lycées de Paris demandèrent à être admis dans ce service. On accéda à leur demande, tout en se promettant de n'y donner aucune suite; mais elle reçut de la publicité, parce qu'on espérait en tirer un effet moral. L'esprit de parti ne manqua pas d'affecter de prendre au sérieux le dévouement des jeunes gens, afin d'en faire un sujet d'accusation contre le gouvernement impérial et son ministre de la guerre, tant les passions politiques égarent la raison ou engendrent la mauvaise foi!

Si toutes les parties des services militaires avaient mis du zèle, de l'empressement et du soin à exécuter les ordres du ministre de la guerre, celui des fourrages et des vivres fut loin de prendre part à l'impulsion donnée. On en était encore, à cette époque, au système déplorable des fournitures générales. Le maréchal Davout avait trouvé, en arrivant au ministère, un marché conclu, pour toute la France, avec un munitionnaire; ce marché était obligatoire jusqu'au 1er avril 1816. Pour le rompre,

il eût fallu payer l'indemnité stipulée, et cette indemnité était une dépense énorme, quand on avait tant de choses à faire avec peu d'argent. On jugea donc plus utile de conserver le marché, en élargissant les bases du traité, en raison de l'accroissement de l'armée. Au moyen d'une avance de quatre millions repartis en paiements par portions égales sur toute la durée de l'exercice, on concilia les intérêts de l'entreprise avec ceux du trésor; le munitionnaire général s'engagea à anticiper son service de neuf mois, et à avoir versé au 1er juillet, dans les places fortes qui lui auraient été indiquées, tout ce qu'il avait à fournir jusqu'au 1er avril suivant. Cette mesure avait été adoptée en vue d'une double éventualité : si l'on était victorieux, l'armée aurait franchi les frontières et vivrait aux dépens de l'ennemi; dans le cas contraire, toutes nos places fortes se trouveraient approvisionnées pour six mois, et, abandonnées à elles-mêmes, leurs défenseurs y trouveraient leur subsistance assurée.

Ce munitionnaire général, bien que caché sous le nom d'un homme dont le frère occupait un grade élevé dans l'armée, n'était autre que le fameux Ouvrard; il parut se faire un jeu des obligations qu'il avait contractées. Des réclamations s'élevèrent de toutes parts; on se plaignit du service, ou qui était mal fait, ou qui ne se faisait pas du tout. L'ar-

mée qui allait opérer sous les ordres de l'Empereur vivait sur la réserve, et si les hostilités eussent commencé quinze jours plus tôt, les soldats ne fussent entrés en campagne qu'avec quatre jours de vivres, au lieu de six que l'Empereur avait prescrits. Aux reproches qui lui étaient adressées, le munitionnaire général répondait avec une audacieuse assurance qu'il avait fait ses fournitures, alors qu'il n'en était rien. On se plaignit de Mézières, que le service manquait; il affirma avoir versé pour deux cent mille francs de fournitures, et le général en chef comte Gérard adressait au ministre un rapport qui constatait que le service était arrêté, parce que le préposé du munitionnaire général, en avance, de ses propres deniers, pour environ quarante mille francs, ne pouvait pas se mettre plus à découvert. Le maréchal menaça de faire un exemple terrible si le service manquait; il ne dissimula point qu'il y voyait une trahison : toute son énergie vint se briser contre l'impassible force d'inertie du munitionnaire général. Le prince d'Eckmühl prit alors un moyen qui fut efficace : il autorisa les préfets à passer des marchés d'urgence, à quelque prix que ce fût, au compte du munitionnaire général, et si les marchés n'étaient pas possibles, à procéder immédiatement par des réquisitions remboursables par le même munitionnaire. Le service se fit alors;

mais pas de manière à réaliser les idées de prévoyance en vue desquelles il avait été combiné. Ce qui prouva alors une fois de plus que ces grandes entreprises, qui semblent présenter une simplification de travail et un principe d'économie, sont au moins un grand embarras, quand elles ne sont pas un danger, et une source de fraudes et de prévarications.

Ces difficultés financières, ajoutées à l'imprévu qui survenait presque chaque jour, et qui changeait les dispositions prises et exigeait de pourvoir en toute hâte aux exigences du moment, rendaient l'Empereur mécontent et l'empêchaient souvent d'être juste envers le maréchal. Tandis que le ministre apportait dans toutes ses opérations l'esprit d'ordre et la plus stricte économie, il lui reprochait de prodiguer l'argent, d'oublier l'épuisement du trésor. L'Empereur semblait ne point voir que les changements qu'il ordonnait, les créations qu'il faisait, entraînaient des dépenses imprévues, auxquelles il fallait pourvoir d'urgence par un crédit spécial; il ignorait que le ministre refusait de laisser changer l'argenterie et la vaisselle du ministère qui étaient aux fleurs de lys, parce qu'avec la somme que cela coûterait pour y substituer les armes impériales, on pourrait, disait-il, se procurer deux pièces de canon de plus; il ne savait point et

ne se souciait pas de savoir que, bien qu'il eût donné au maréchal l'ordre de transférer les bureaux du ministère dans un hôtel autre que celui de la mère de l'Empereur, où la restauration les avait installés, le ministre refusant la dépense demandée, avait fait opérer le déménagement par les garçons de bureaux auxquels il avait imposé cette rude corvée. L'Empereur, suivant les idées de mauvaise humeur qui le dominaient dans ce moment, lui écrivait le 28 mai :

« ... Les bureaux de la guerre ont également « oublié tous les principes, en vous faisant délivrer « des ordonnances pour des crédits qui n'étaient « pas compris dans la distribution mensuelle. Cela « ruine le crédit de la trésorerie, et c'est contraire « à l'usage de tous les temps. Je dis de tous les « temps, je ne parle pas du gouvernement royal « dont je ne connais pas la marche en détail; mais « c'est contraire à l'ordre qui a été observé dans « les finances depuis le Directoire. Il faut donc « régulariser cela. Portez dans les demandes de « crédit pour juin tout ce que vous avez ordon- « nancé au delà de vos crédits mensuels, et désor- « mais n'ordonnancez plus rien que jusqu'à la con- « currence du crédit du mois; sans quoi vous « entraveriez le service, vous annuleriez vos ordon- « nances et nous ne pourrions plus nous com-

« prendre. Il entre dans la responsabilité du trésor « que, quarante jours après que vos ordonnances ont « été délivrées, en conséquence des crédits men- « suels, elles soient soldées ; mais si vous ordonnan- « cez au delà des limites de ce crédit, tout devient « chaos. Quand j'accorde un crédit mensuel, je le « base sur les recettes. Le ministre du trésor est « convenu qu'il a ces moyens, et, dès lors, il doit « pourvoir aux dépenses qui y sont proportionnées.

« Un autre article dont j'ai à vous entretenir est « celui des remontes. Vous avez fait des fonds à « différents régiments qui devaient acheter ; mais « les régiments n'achètent pas ; c'est donc un « crédit qui reste mort. Également, vous avez fait « un marché pour deux millions et vous avez fait « un crédit en conséquence ; cependant les mar- « chés ne se remplissent pas ; c'est encore un crédit « mort. Le trésor est la base de tout et je ne puis « avoir d'action sur le trésor qu'autant que vous « vous conformerez aux règles et que vous ména- « gerez le plus possible les fonds. C'est tellement « vrai, qu'il était d'usage que les ordonnances « rappelassent non-seulement le crédit du budget, « mais le crédit mensuel auquel elles s'appliquaient. « Il me semble que les bureaux de la guerre ont « oublié les formes qui ont été en vigueur pendant « tant d'années. »

Cette lettre, où l'Empereur montre combien les matières de l'administration intérieure et financière lui étaient connues, prouve qu'il ne se rendait compte, dans le moment, ni de la situation exceptionnelle dans laquelle on se trouvait, ni des créations de toute espèce qu'il avait ordonnées. Il se plaint de crédits mensuels dépassés; et à qui la faute? Est-ce le maréchal qui crée, ou qui augmente ce qui a été créé? Et quand ces créations, ces augmentations sont faites et envoyées au ministre de la guerre, il faut bien trouver des fonds pour assurer la subsistance des hommes, leur habillement, leur équipement, et solder le matériel dont l'acquisition a été prescrite. Les crédits mensuels sont demandés, au plus tard, du 10 au 15 du mois précédent, pour le mois qui va suivre; comment prévoir, dans les demandes, des dépenses que rien n'indique et qui ne se révèlent que pendant le cours du mois pour lequel le crédit sera ouvert? Il faut bien alors recourir aux crédits supplémentaires ou extraordinaires, lorsqu'il faut payer sur-le-champ ou assurer un service nouveau qui ne peut pas attendre. L'Empereur parle de crédits morts, c'est-à-dire de dépenses prévues, pour lesquelles des crédits ont été régulièrement ouverts et n'ont pas été employés. Quel inconvénient financier y a-t-il à cela? Ces crédits morts, comme il les appelle, sont

annulés; aucune somme n'est sortie du trésor, et c'est un simple virement d'écritures qui ne dérange en rien la comptabilité.

Les bureaux de la guerre, ainsi que les désigne l'Empereur, suivaient parfaitement les règles tracées par le ministère des finances; et le maréchal Davout, bien secondé par des hommes très au courant des lois sur cette matière, administrait de la manière la plus régulière et la plus économique ; mais pour expliquer ces reproches mal fondés de l'Empereur, il faut se rappeler les coteries du palais, et ne pas oublier qu'il suffit d'une demande d'indemnité sollicitée sans droit par l'un des membres présomptueux de cette coterie, et refusée avec justice par le ministre, pour amener cette expression de mauvaise humeur du monarque et cette leçon intempestive de comptabilité.

Quoique l'Empereur se montrât injuste envers Davout, le ministre n'en resta pas moins aussi dévoué, aussi prévoyant, aussi actif qu'il l'avait été; il savait depuis longtemps que les monarques croient plutôt ceux qui les flattent que ceux qui les servent, et il en faisait de nouveau l'expérience. Néanmoins toutes les difficultés avaient été vaincues, la France entière était en armes, et une imposante armée de plus de deux cent vingt-quatre mille hommes était prête à entrer en campagne. C'était

le cinquième, environ, de ce que les puissances coalisées faisaient marcher contre nous. Les Anglais, les Hollandais, les Prussiens entraient par la Belgique; les Russes, les troupes de la Confédération germanique, les Autrichiens, les Piémontais et les Espagnols devaient pénétrer par les provinces du Rhin, par la Suisse, la Savoie, les Alpes maritimes, les Pyrénées; et suivant un tableau présenté plus tard, par un ministre anglais à la Chambre des communes, douze cent mille soldats devaient alors opérer l'invasion de la France.

Telle était la situation militaire au 11 juin, la veille du jour où l'Empereur partit pour se mettre à la tête des troupes.

Ce même jour 11, il arrêta l'ordre de service suivant :

« Réunion hebdomadaire des ministres aux Tui-
« leries, sous la présidence du prince Joseph,
« ayant voix prépondérante; adjonction du prince
« Lucien avec voix délibérative ; admission des
« ministres d'État, membres de la Chambre des
« représentants. »

Cet ordre réglait les formes à suivre pour l'expédition des affaires, suivant leur plus ou moins d'urgence, et pour les rapports avec les deux Chambres, ainsi que la conduite à tenir, soit quant à l'usage de leur initiative, soit quant aux amende-

ments qu'elles pouvaient faire aux projets de loi présentés par le Gouvernement.

Pour le ministre de la guerre, l'ordre portait :

« Notre cousin le prince d'Eckmühl est nommé
« gouverneur de Paris. Il aura en cette qualité :
« 1° le commandement des gardes nationales et
« des troupes de ligne de la 1re division ; 2° le
« commandement en chef, en notre absence, de la
« garde nationale de Paris et des fédérés.

« Soissons, Château-Thierry, Arcis-sur-Aube,
« Nogent-sur-Seine, Montereau et Sens, sont sous
« ses ordres.

« Le lieutenant général comte Caffarelli com-
« mandera, sous ses ordres, la 1re division,

« Le lieutenant général Durosnel commandera
« en second la garde nationale de Paris, et le lieu-
« tenant général Darricau, qui est sous ses ordres,
« les fédérés : les ordres du gouverneur pourront
« être transmis directement à ce dernier.

« Le premier inspecteur de la gendarmerie (1)
« fera au prince d'Eckmühl les mêmes rapports
« qu'un commandant de gendarmerie à un général
« en chef.

« Le premier inspecteur de la gendarmerie, les
« trois lieutenants généraux ci-dessus, ainsi qu'un

(1) Savary, duc de Rovigo.

« général commandant le génie (1), un général « commandant l'artillerie (2), le préfet du dépar- « tement (3) et le préfet de police (4), formeront, « sous la présidence du prince d'Eckmühl, un « conseil qui sera le conseil de défense de la ville « de Paris et de la 1re division.

« Le gouverneur organisera les dépôts de « toutes les armes de manière à pouvoir, dans « les circonstances qui l'exigeront, donner aux « officiers et soldats des postes dans les forts, « dans les barrières et dans les quartiers de Paris. « En ce cas, les capitaines, lieutenants et sous- « lieutenants seront armés de fusils.

« Le gouverneur, le premier inspecteur de la « gendarmerie, le préfet du département et le pré- « fet de police rendront compte, tous les jours, à « notre frère le prince Joseph, de tout ce qui « concernera l'ordre et la sûreté publique.

. . . .

« Le ministre de la guerre nous écrira tous les « jours.

« Les dépêches télégraphiques transmises à « Paris, ou à transmettre de Paris, seront portées

(1) Baron de Ponthon.
(2) Comte Valée.
(3) Comte de Bondy.
(4) Comte Réal.

« au prince Joseph avant qu'il puisse y être donné
« cours. »

La teneur de cet ordre de service, la position qu'il faisait au maréchal, les pouvoirs dont il l'investissait, prouvaient bien que le nuage dont on a parlé avait été promptement dissipé ; les rapports entre l'Empereur et le ministre de la guerre avaient pu être un moment altérés, mais la confiance était restée la même. Quoique le maréchal pût s'en trouver très-honoré, cependant, jusqu'au dernier moment, il supplia l'Empereur de lui en donner une autre marque en l'emmenant avec lui à l'armée; il lui représentait que la défense de Paris, malgré son incontestable importance, n'était, comme toutes les questions de défense de l'intérieur, que secondaire, et essentiellement subordonnée au résultat des événements militaires ; que, quand il s'agissait de jouer sur un champ de bataille une partie décisive, ce n'était pas le moment de faire l'essai d'hommes nouveaux; qu'il fallait, au contraire, s'entourer de ceux qui avaient fait leurs preuves et qui avaient une longue expérience des grands commandements. Le maréchal ne parvint pas à convaincre l'Empereur, qui se bornait à lui répondre :
« Je ne puis confier Paris à aucun autre. — Mais,
« Sire, répliquait Davout, si vous êtes vainqueur,
« Paris sera pour vous ; si vous êtes vaincu, ni moi

« ni d'autres ne pourront y rien faire pour vous ser-« vir. » L'insistance du maréchal était comme un avertissement du Ciel qui sollicitait l'Empereur d'emmener à l'armée le seul homme qui pouvait tout sauver; en effet, s'il eût donné au prince d'Eckmühl les fonctions de major général, son infatigable activité, son habitude de faire mouvoir de grandes masses de troupes, sa prévoyance, n'auraient laissé aucun des corps d'armée isolé dans l'action générale; tous, à toutes les distances, n'auraient pas cessé d'avoir des communications assurées et libres; tous auraient été en position de se prêter un prompt et mutuel appui; s'il eût été à la place du maréchal Ney, ses soldats, sagement ménagés, dès l'ouverture de la campagne, auraient poursuivi les succès de Ligny, parce que l'action, engagée bien plus tôt, menée avec une vigueur plus sûrement calculée, eût donné des résultats qui eussent rendu certaine une victoire le lendemain. Enfin, si, au lieu de Grouchy, il eût été chargé de suivre les Prussiens, Blücher et tout son corps d'armée n'eussent point échappé à ses habiles manœuvres; pris et défaits avant la bataille de Waterloo, ils eussent été le premier trophée de la victoire du Mont-Saint-Jean! Mais le sort en avait autrement ordonné : l'Empereur fut sourd à ses prières; l'esprit aveuglé par une puissance surhumaine, il ne put saisir la jus-

tesse des observations du ministre de la guerre, il crut n'avoir besoin de compter que sur lui seul. A ce moment, d'ailleurs, une seule chose le préoccupait, c'était qu'en présence d'une guerre inévitable, il n'y avait que deux partis à prendre : ou commencer les hostilités, ou les attendre. Dans le premier cas, on suivait ce principe important à la guerre : isoler pour détruire. Toutes les puissances n'étant pas et ne pouvant pas être réunies, il y avait donc grande probabilité que l'on pourrait les battre isolément. Dans le second cas, on leur donnait le temps de s'échelonner toutes, de manière à s'appuyer et se secourir réciproquement; évidemment il y avait peu de chance de succès. L'Empereur prit le premier parti, et il fit bien; si on l'a blâmé, c'est uniquement parce que la bataille a été perdue; car pour beaucoup de gens, réussir c'est avoir raison.

L'Empereur fit donc irruption en Belgique et attaqua les Anglais et les Prussiens, qui étaient les plus avancés, afin de les vaincre avant qu'ils pussent être soutenus par d'autres troupes coalisées. On sait quel admirable plan de campagne il avait adopté; on sait aussi comment, malgré les trahisons, les fautes, les erreurs, les hésitations, les malentendus, ce plan, mal suivi, avait cependant réussi; mais on ne peut oublier l'aveuglement, la torpeur, l'in-

curie, la fatalité qui marquèrent les épisodes de cette mémorable campagne. D'abord, c'est la nomination du général de Bourmont, sagement et énergiquement repoussée par Davout, mais obtenue de l'Empereur par les pressantes sollicitations du général Gérard et du maréchal Ney ; nomination qui eut pour conséquence de faire tomber entre les mains de l'implacable Blücher, l'ordre de mouvement de l'armée déjà en marche ; c'est, le 9 mai, la fonction de major général donnée au maréchal Soult ; choix qui faisait regretter, pour cet emploi seulement, la défection et la mort du maréchal Berthier ; c'est, à la bataille de Ligny, le retard et l'hésitation dans l'occupation de la position des Quatre-Bras ; ensuite, c'est la charge des cuirassiers du général Delort qui partage la ligne ennemie en deux, renverse la cavalerie prussienne et met Blücher pendant un quart d'heure au pouvoir des Français sans qu'on s'en doute (1) ; ce sont les

---

(1) Le général, Delort qui commandait la 14e division du 4e corps de la réserve de cavalerie, avait chargé avec ses cuirassiers la cavalerie prussienne et l'avait culbutée près du moulin de Bry. Le général Blücher, en voulant rallier ses soldats, est renversé de son cheval, qui est tué ; il reste engagé sous sa monture ; les cuirassiers lui passent sur le corps ; ses Prussiens, qui ramènent nos escadrons, le foulent à leur tour ; puis enfin, les cuirassiers, qui les repoussent de nouveau, passent une seconde

fausses directions données au comte d'Erlon ; car s'il eût exécuté l'ordre de mouvement que l'Empereur avait prescrit, l'armée prussienne était entièrement perdue ; c'est enfin l'éloignement du corps du maréchal Grouchy, au moment de la bataille de Waterloo.

Tous ces faits semblaient être autant de présages sinistres que la fortune abandonnait la France, et que les décrets de la Providence avaient fixé l'heure de la chute du plus grand des conquérants modernes. L'histoire en deuil a enregistré le glorieux désastre de Waterloo, et la renommée a publié que la France, sans avoir été vaincue, avait succombé sous les efforts réunis de toute l'Europe soulevée contre elle.

Mais voici l'appréciation du maréchal sur la manière dont la campagne a été conduite :

---

fois sur lui et restent maîtres du terrain. Il était huit heures du soir. Delort reforme sa troupe en colonne. A ce moment un adjudant sous-officier quitte son rang et s'élance au grand galop vers le champ de bataille ; le général, croyant à une désobéissance, crie de toute la force de ses poumons à ce sous-officier de rentrer à son rang ; le sous-officier obéit, et revenant sur le général qui lui demandait avec colère où il allait :—Voilà où j'allais, lui répond le sous-officier avec dépit, regardez !... Blücher, que le sous-officier seul avait aperçu, se relevait aidé par quelques dragons prussiens, et se sauvait au plus vite sur le cheval de l'un d'eux.

« La mesure que prit l'Empereur de faire deux « commandements à part, pour agir dans des direc- « tions diverses, ne pouvait être que funeste ; elle « n'était praticable qu'après une victoire décisive. « Il faut éviter des détachements aussi nombreux « la veille d'une bataille ; il faut la donner avec « tous ses moyens. La direction que l'Empereur « donna au maréchal Grouchy sur Sombref peut « être regardée comme la principale cause des dé- « sastres de cette campagne. Un général en chef « ne peut donner des directions que lorsqu'il « connaît la position de l'ennemi. Quelques heures « après l'ordre expédié, l'Empereur reconnut l'ar- « mée ennemie derrière le ruisseau qui passe à « Ligny, la gauche, dans la direction de Ligny; la « droite, dans celle de Saint-Amand. Son prin- « cipal but devait être de séparer l'armée prus- « sienne de l'armée anglaise, d'être, à tout événe- « ment, en communication avec les forces que « commandait le maréchal Ney, afin de s'en ap- « puyer au besoin. Alors, il ne devait pas laisser « l'armée prussienne entre lui et ce maréchal. Dans « la supposition où il aurait battu cette armée, il « l'obligeait à se retirer dans la direction de l'ar- « mée anglaise et, par conséquent, sur ses renforts. « Dans la supposition contraire, il courait le grand « danger d'être sans communication avec le maré-

« chal Ney, et ce dernier eût été d'autant plus ex-
« posé, qu'il eût été plus près de Bruxelles, en exé-
« cutant les ordres qu'il avait reçus.

« L'Empereur était à la tête de son avant-garde,
« lorsqu'il a découvert l'armée prussienne sur les
« hauteurs de Ligny; toutes ses troupes étaient sur
« ses derrières et il pouvait leur donner la direc-
« tion qu'il voulait. Le général Bonaparte d'Italie,
« le Napoléon de l'Allemagne et de la Prusse avait
« gagné ses grandes batailles en tournant la posi-
« tion de l'ennemi et en l'attaquant par ses bagages.
« Alors, il eût dirigé la droite par Saint-Amand,
« et il eût prolongé la gauche de Namur à Bruxelles,
« entre les Quatre-Bras et Sombref. Les Prussiens
« eussent été obligés de faire volte-face, ce qui
« n'est pas commode et occasionne la défaite d'une
« armée, lorsqu'elle est forcée d'exécuter cette ma-
« nœuvre sous le feu de l'ennemi. L'armée prus-
« sienne battue, éprouvait de très-grandes pertes
« dans les défilés de Ligny; ses débris eussent été
« obligés d'aller passer la Meuse et elle se serait
« trouvée sans communication avec l'armée an-
« glaise. Pendant toute la bataille, Napoléon ne
« cessait pas d'être en communication avec le ma-
« réchal Ney et pouvait, suivant les circonstances,
« appeler à lui partie de ses troupes ou tout le
« corps. L'armée prussienne en retraite sur la

« Meuse, l'Empereur, le 17, la faisait suivre par « un petit corps d'observation, tombait ce même « jour avec toutes ses forces sur l'armée an- « glaise et réunissait toutes les probabilités d'une « victoire décisive. Mais c'est le Napoléon de la « Moskowa qui, pour se servir d'une expression « vulgaire, a pris le taureau par les cornes : aussi « la bataille a-t-elle été sanglante et disputée, et « les Prussiens ont eu toute facilité de se retirer « sur l'armée anglaise, en faisant un léger dé- « tour.

« La multiplicité des ordres contradictoires, « avant et pendant la journée de Waterloo, est « une nouvelle preuve qu'on ne doit jamais avoir « de détachements à une trop grande distance des « lieux où se passe l'événement principal de la ba- « taille. L'Empereur reconnaît que les Prussiens « veulent se réunir aux Anglais ; il donne, en con- « séquence, au maréchal Ney, des instructions tar- « dives ; en supposant même que l'exécution en eût « été possible, le temps eût manqué à cause de l'é- « loignement qui était trop considérable et pouvait « donner lieu à trop d'événements : la face des « choses, dans une bataille, changeant d'un mo- « ment à l'autre.

« L'absence du corps du maréchal Grouchy a, « plus que tout, contribué à la perte de la bataille

« de Waterloo. Par les différentes dépêches qui « ont été publiées, il est prouvé qu'on avait de « forts mauvais renseignements sur la retraite de « l'armée prussienne; on poursuivait sur les routes « de Namur et de Liége quelques bagages, et l'ar- « mée elle-même se retirait sur les Anglais par « Gembloux et Wavres. Comment pouvait-on pren- « dre le change, lorsqu'on était dans un pays ami « et que l'ennemi laissait sa trace sur les chemins « qu'il parcourait? On a vu que c'est le 17 que « l'Empereur eût dû livrer bataille aux Anglais; « ne l'ayant fait que le 18, il ne devait pas enga- « ger l'action si tard et attendre jusqu'à une heure « de l'après-midi. Les instructions données le 18, « à dix heures du matin, au maréchal Grouchy, et « la direction sur Wavres sont fautives; cependant, « la dernière phrase de la lettre qui lui recom- « mandait de ne pas négliger de lier ses communi- « cations avec l'Empereur, et de lui donner souvent « de ses nouvelles, traçait à ce maréchal sa ligne « de conduite. Il n'a rempli aucune de ces recom- « mandations; les communications n'ont pu être « liées, et la majeure partie de l'armée prussienne « s'est placée entre lui et l'Empereur, qui, par cette « même lettre, annonce qu'il va faire attaquer l'ar- « mée anglaise. Le maréchal Grouchy devait donc « occuper toute l'armée prussienne; celle-ci se

« portant contre l'Empereur, il devait donc ma-
« nœuvrer pour la combattre. Dans leur rapport
« officiel, les Prussiens témoignent leur étonne-
« ment de ce que le maréchal Grouchy a pris le
« change et les a laissés manœuvrer si tranquille-
« ment; ils motivent leur étonnement non-seule-
« ment sur le canon de l'Empereur qui annonçait
« une bataille très-vive, mais encore sur l'assertion
« qu'ils font que, des hauteurs de Wavres, on dé-
« couvre la plaine de Saint-Lambert, que traversait
« leur armée pour se diriger sur le canon. Cette
« observation détruit toutes les excuses qu'on
« pourrait donner. Au surplus, pourquoi l'Empe-
« reur avait-il choisi un général qui n'avait pas
« l'habitude d'être livré à lui-même, qui avait la
« réputation d'une brillante bravoure, mais qui
« n'avait jamais commandé en chef ni armée
« ni corps d'armée? Ces observations n'ont pas
« pour but de faire des reproches à un officier
« général; mais, avec le caractère particulier
« de ces souvenirs, il semble qu'on ne peut trop
« éclaircir tous les points militaires qui s'y ratta-
« chent. »

L'Empereur avait, pendant longtemps, conservé l'espérance d'arriver à la paix. Tous les armements furent d'abord de précaution et purement défensifs. Ce désir de la paix était, à cette époque, son véri-

table sentiment; il s'en expliqua plus d'une fois dans ses correspondances intimes avec le ministre de la guerre, et notamment dans une lettre du 2 avril, où il l'exprimait de la manière la plus formelle, alors même qu'il n'y avait plus à se méprendre sur les intentions de la coalition et sur l'imminence des hostilités. Mais la concentration des forces anglaises en Belgique, la certitude que c'était de là qu'on voulait porter les grands coups et marcher sur Paris, changèrent sa détermination. Il résolut de réunir sous son commandement immédiat les corps des généraux Reille, d'Erlon, Vandamme et Gérard, qui, avec celui du comte de Lobau et la garde, composaient une force de plus de cent mille hommes d'excellentes troupes, commandées par des généraux éprouvés; ces derniers avaient eux-mêmes sous leurs ordres ce que l'armée présentait de généraux plus jeunes et plus vigoureux. L'Empereur pouvait donc compter sur un succès auquel il attachait une grande importance, autant sous le rapport politique, que sous celui des opérations militaires. Un succès éclatant au début portait la désunion et le découragement dans la coalition. L'Empereur calculait que si (ce qui était probable et fut même presque réalisé pendant une partie de la journée de Waterloo) l'Angleterre voyait sa brave armée anéantie et la fleur de sa noblesse moisson-

née pour une cause qui n'était pas la sienne et dans une guerre injustifiable, le cabinet britannique tomberait devant le soulèvement du cri public, et ferait place à l'opinion libérale avec laquelle il serait facile de s'entendre pour le rétablissement de la paix. Il fallait aussi, cependant, admettre la chance d'un revers. C'est en raison de ces deux hypothèses possibles, que le maréchal Davout donna aux généraux en chef les instructions les plus circonstanciées sur ce qu'ils auraient à faire dans l'intérêt de la défense du pays.

A l'ouverture des hostilités, aucun homme de l'armée active ne devait rester dans les places, et, excepté le personnel de l'artillerie nécessaire, les dépôts mêmes des corps devaient être dirigés sur les localités de l'intérieur qui leur seraient désignées. Les gardes nationales sédentaires ou mobilisées formeraient seules les garnisons des places. Les généraux de l'armée du Nord devaient assurer et maintenir leurs communications entre eux, occuper toutes les positions susceptibles de défense, disputer les lignes de l'Escaut et de la Sambre, celle de la Somme, qui avait été organisée par le général Gazan, celles de l'Aisne et de l'Oise, et enfin celles de la Seine et de la Marne. Les précautions à prendre leur avaient été minutieusement indiquées, les points qui devaient attirer leur at-

tention, signalés; et, quoique l'on fût bien loin de s'attendre à de si terribles revers, rien cependant n'avait été laissé à l'imprévu.

Des ordres semblables avaient été donnés pour les frontières de l'Est. On devait y défendre pied à pied les passages des Vosges et les gorges de l'Argone, où l'armée prussienne, en 1792, fut arrêtée et taillée en pièces. Le général Lecourbe, après quinze ans d'inaction, reparut à la tête du corps chargé de la défense de cette partie de la Franche-Comté, avec toute l'ardeur et l'énergie des plus beaux jours de sa vie militaire; montra ce que l'on peut faire en France même avec des soldats improvisés, et servit, toujours aux prises avec un ennemi qui lui était très-supérieur en nombre, de manière à pouvoir être cité comme exemple pendant cette mémorable campagne. On lui avait indiqué, dans le cas où il serait forcé à la retraite, les points où il devait s'efforcer de tenir, comme Langres, Vitry, Sainte-Menehould, etc., jusqu'à l'Aube, la Seine, et enfin l'Yonne, où devait être son ralliement.

Le général Rapp avait reçu des instructions pareilles pour l'armée du Rhin. S'il lui était impossible de défendre l'Alsace, il devait se replier derrière les Vosges; ensuite défendre la Meurthe, la Moselle, puis la Meuse et la Marne.

Si l'armée des Alpes était contrainte d'évacuer

la Savoie, elle devait se concentrer sous Lyon, qui avait été mis en état d'opposer à l'ennemi une résistance formidable. Débusquée de cette position, elle devait défendre la ligne de la Saône et, en dernier lieu, celle de la Seine.

L'ensemble de ces dispositions avait été inspiré au ministre de la guerre, par la nature même de la lutte qu'il fallait soutenir : lutte toute nationale. Une résistance acharnée devait être opposée à l'invasion, et la fortune des armes, tentée jusqu'au dernier moment. Tout était concentré sur Paris, comme sur le cœur même de la nationalité française, et avec toutes les armées réunies, on pouvait y livrer à l'étranger, loin de ses lignes d'opérations, une dernière bataille qui aurait compensé tous les échecs dont elle aurait pu être précédée. Mais pour l'exécution de ce plan, il fallait des retraites méthodiques, en bon ordre; des troupes conservant leur moral, même après des revers; des généraux tenaces et sans autres préoccupations que celles du métier. C'est, on ne le sait que trop, le contraire qui arriva! Dès la première défaite tout fut perdu sans retour!... troupes et généraux étaient démoralisés. Dans l'intérieur, un parti secondait les efforts de la coalition, en semant la discorde et répandant l'effroi. La population, consternée, assistait à l'envahissement du territoire, et les maux de la guerre,

la fatigue des luttes antérieures, la trouvaient pour la première fois sans énergie (1).

Au moment où la rumeur d'une défaite se répandit dans Paris, lorsque le doute ne fut plus possible, puisque l'Empereur allait arriver à l'Élysée, la stupeur, le découragement, puis un sombre désespoir s'emparèrent des esprits restés vraiment français. Les royalistes, dans l'emportement de leur zèle, n'eurent pas même la pudeur de dissimuler leur joie secrète et leur espérance du prochain retour des Bourbons; tant est redoutable l'entraînement des passions politiques, qu'il va jusqu'à pervertir le sens moral chez des hommes éclairés!

La nomination du prince d'Eckmühl aux fonctions de gouverneur général de Paris, le 11 juin, avait rassuré les patriotes inquiets des événements, sans calmer leur profonde affliction.

---

(1) Dès 1813, la nation était lasse de la guerre. En décembre 1813, le Corps législatif faisait de l'opposition à l'Empereur; opposition intempestive, il est vrai, qui le fit ajourner; mais elle était la conséquence de la fatigue des populations. Dans l'armée même, au commencement de 1814, et pendant la campagne de France, des bruits de lassitude de la guerre semblaient être les précurseurs de la résistance poussée même jusqu'à la révolte. Voyez, d'ailleurs, le *Souvenirs historiques* du baron Méneval, tome II, pages 103, 104, 115.

Depuis la victoire de Ligny, le ministre de la guerre n'avait reçu aucune nouvelle de l'armée. Une seule dépêche, expédiée du grand quartier général, lui avait prescrit d'envoyer *en toute hâte* des munitions et des objets de campement et d'équipement, bien que ces approvisionnements existassent en quantité considérable dans les magasins qu'il avait fait établir à la portée de l'armée. Le prince d'Eckmühl, qui connaissait l'esprit net, la mémoire sûre de l'Empereur, ne pouvait s'expliquer cet ordre : il semblait être le résultat d'une erreur ou d'une confusion inouïe à la guerre, à moins d'admettre la destruction de ces magasins par suite d'une bataille perdue. Son anxiété était extrême, et à cause de cela même, il pressait l'organisation des moyens de défense sur tous les points. Le 21 juin, il s'était rendu à la Villette de grand matin pour inspecter et activer les travaux qui devaient couvrir Paris de ce côté; il rencontre un aide de camp du général Letort ramenant dans une calèche le corps de ce général tué à Ligny. Cet aide de camp lui apprend que, près d'Avesnes, il avait été rejoint par de nombreux fuyards répandant partout que l'Empereur avait été battu et que son armée avait été anéantie. Davout revient aussitôt au ministère, où il trouve une communication du prince Joseph et une convocation du conseil des ministres à l'Ély-

sée, où l'Empereur était attendu. Il s'y rend immédiatement et est introduit. L'Empereur, arrivé à huit heures du matin dans un état d'abattement impossible à décrire, était dans le bain; dès qu'il vit entrer le maréchal, il s'écria, en levant plusieurs fois les bras et les laissant retomber dans l'eau qui jaillissait sur lui et sur le ministre : « Eh « bien ! Davout ! eh bien ! tout est perdu ! J'ai été « trahi ! — X... m'a trahi ! Tout est perdu !... — « Sire, répondit le maréchal, X... s'est mis la corde « au cou pour vous servir; mais ce n'est pas de « cela qu'il s'agit. Je suppose que Votre Majesté « veut me faire connaître où sont les débris de « l'armée et me faire expédier les ordres néces- « saires pour la rallier? — Que dit-on à Paris?— « Rien encore, Sire; il y a une heure je ne savais « rien. — Que croyez-vous que cela va devenir? « — Je n'en sais rien, Sire; le retour de Votre « Majesté me ferait supposer qu'il ne lui reste pas « quatre mille soldats à commander, et que tout « est perdu.—Non, non; j'ai voulu revenir pour « leur imposer par ma présence; j'ai laissé Soult, « qui rallie l'armée; le corps de Grouchy n'a pas « donné. — Eh bien, Sire, il n'y a pas une mi- « nute à perdre; il faut dissoudre les Chambres « avant qu'elles deviennent un obstacle; puis « Votre Majesté, s'emparant de la dictature, appel-

« lera à elle tous les bons Français, et il y en a « beaucoup; nous verserons jusqu'à la dernière « goutte de notre sang, et, le génie de Votre Ma« jesté aidant, la patrie pourra être sauvée. Mais « le temps presse, Sire; levez-vous, venez au con« seil. » — L'Empereur invita le ministre de la guerre à l'y précéder. Davout se rendit au milieu de ses collègues, qui étaient dans une inexprimable anxiété. On attendit; le temps s'écoulait. L'Empereur ne venait pas; Davout retourna le chercher. Il le trouva occupé à prendre quelque nourriture, mais dans le même abattement. Aux pressantes sollicitations de se rendre au conseil, il répondait que l'on pouvait commencer à délibérer sous la présidence de son frère Joseph. — « C'est impossible, « Sire, répliqua le prince d'Eckmühl, cela ne ser« vira à rien; venez, je vous en supplie; rien ne « peut se faire sans Votre Majesté. » — Il promit enfin de venir promptement, et, en effet, il parut quelques instants après.

Le maréchal Davout reproduisit devant le conseil la proposition qu'il venait de faire à l'Empereur; il demanda avec instance, comme mesure urgente et la seule à prendre, la prorogation des Chambres, conformément au droit constitutionnel. Il faisait remarquer qu'en présence des armées étrangères sur le territoire, en raison de l'incerti-

tude des événements militaires, il ne fallait qu'un seul pouvoir qui pût agir sans entraves, pour mettre en action tous les moyens de résister et de vaincre qui étaient préparés ; qu'il fallait déjouer les intrigues et les menées des partis, les uns hostiles, les autres aveugles, qui rendraient impossibles, ou au moins inefficaces, les opérations militaires à entreprendre immédiatement ; que, d'ailleurs, on pouvait, pour atténuer l'effet de cette mesure sur l'esprit des hommes méticuleux, annoncer la convocation des Chambres pour une époque fixée à deux ou trois semaines plus tard, dans une ville de l'intérieur qui serait ultérieurement désignée, sauf à renouveler la prorogation si les circonstances l'exigeaient.

On parla beaucoup sur et contre cette proposition. Le ministre de la police la combattit particulièrement ; il avait ses raisons ; car déjà un émissaire de Louis XVIII négociait avec lui et quelques membres influents des deux chambres, le retour des Bourbons. Cet homme, que le génie du mal semblait avoir formé, ne pouvait vivre que dans l'intrigue et la trahison : en face même de Napoléon, à qui il devait tout, il tramait dans la profonde noirceur de son âme, le moyen de le précipiter du trône plus sûrement.

Le prince Lucien, qui assistait au conseil, avait

vivement appuyé la proposition du ministre de la guerre, et, dans sa bouche, les raisons qu'il donnait avaient d'autant plus de poids, qu'on ne pouvait lui reprocher d'être le partisan d'un pouvoir arbitraire. Le comte Regnault de Saint-Jean d'Angely n'avait point dissimulé à l'Empereur le mauvais esprit des Chambres, leur division en partis différents, leur désir de la paix à tout prix et les dispositions non douteuses d'un grand nombre, qui ne craindraient pas d'aller jusqu'à demander son abdication, dans la pensée qu'elle mettrait un terme à la guerre.

Toutes ces considérations avaient été rappelées au conseil, qui ne décidait rien. L'Empereur, dont l'indécision désespérait le maréchal, restait dans son accablement et perdait ainsi un temps précieux. Il n'en fut pas de même à la Chambre des représentants. La nouvelle du désastre de Waterloo, venant confirmer les bruits sinistres qui circulaient dans Paris, y avait éclaté comme la foudre ; elle consternait les uns, elle relevait les espérances des autres ; mais tous, comme en proie à une fièvre des passions politiques, éprouvaient une surexcitation qui leur commandait d'agir, en même temps qu'ils subissaient l'impression de ces terreurs imaginaires qui saisissent parfois les assemblées délibérantes, quand, envisageant la nature de leurs

desseins contre le gouvernement, elles craignent d'être prévenues par lui, et mesurent alors avec effroi les chances incertaines et périlleuses de la lutte. Une Chambre législative se trouvant dans cette disposition des esprits, accepte ordinairement d'enthousiasme les mesures extrêmes qu'on lui propose; c'est ce qui arriva. Ce jour-là, la séance, au lieu de commencer, selon la coutume, entre une heure et deux, avait été ouverte à midi. Le procès-verbal était à peine lu, que le général La Fayette, qui, depuis 1792, reparaissait pour la première fois sur la scène politique, monte à la tribune, et, par un discours véhément, dans lequel, au milieu de sentiments patriotiques, il n'explique ni la véritable situation des choses, ni le remède efficace à apporter aux maux présents, propose la résolution suivante, qui est adoptée :

« La Chambre des représentants déclare que « l'indépendance de la nation est menacée.

« La Chambre se déclare en permanence. Toute « tentative pour la dissoudre est un crime de haute « trahison. Quiconque se rendra coupable de cette « tentative sera traître à la patrie et sur-le-champ « jugé comme tel.

« L'armée de ligne et les gardes nationales qui « ont combattu et combattent encore pour défendre

« la liberté, l'indépendance et le territoire de la
« France, ont bien mérité de la patrie.

« Les ministres de la guerre, des relations exté-
« rieures, de la police et de l'intérieur, sont
« invités à se rendre sur-le-champ dans le sein de
« l'Assemblée. »

La Chambre des pairs prenait, de son côté, une résolution identique.

Le conseil était encore réuni, lorsqu'on vint apporter à l'Empereur cette nouvelle, qui fut bientôt officiellement notifiée. Elle l'indigna tellement, que, retrouvant alors de l'énergie, il voulait prendre à l'heure même les mesures les plus violentes. — Davout lui fit remarquer qu'on avait laissé passer le temps d'agir; que la conduite des représentants était coupable, anti-nationale; mais que pour triompher d'eux, maintenant, il faudrait employer la force; qu'on n'avait plus l'opinion pour soi, comme au 18 brumaire; que la victoire serait difficile, douteuse, et dans tous les cas incomplète; que la résistance irait inévitablement s'organiser ailleurs, et qu'on aurait alors à combattre la guerre civile avec la guerre étrangère. Le maréchal ajouta que, dans l'état des choses, cette dernière considération, d'allumer la guerre civile, lui ferait décliner la responsabilité de toute mesure illégale, désormais

inutile, et par cela même dangereuse, et refuser positivement d'en être l'instrument.

Telles furent, sommairement, les discussions de ce conseil, où beaucoup de résolutions furent proposées et dont il ne sortit aucune décision. Les mémoires des contemporains, les histoires qui retracèrent les douloureux événements de 1815, ont présenté cette première réunion des ministres, après les malheurs de Waterloo, de la manière qui convenait à l'esprit de leurs auteurs, et sous le point de vue politique où il leur plaisait de se placer ; aucun n'a été simplement exact, parce qu'aucun n'a été complétement désintéressé dans sa narration. Ici, l'amour de la vérité, sans esprit de parti, a fait rechercher ces détails dans le sanctuaire même du foyer domestique, où les avait déposés, dans les jours de douleur, l'homme qu'on a méconnu, dont on a dénaturé les paroles et les pensées, parce qu'il n'avait pas, à l'exemple de beaucoup d'autres, fait parade de ses sentiments, ou divulgué les situations qui lui étaient propres et les conseils qu'il avait donnés. Ceux qui ont entendu le maréchal, rentré dans la vie privée, redire avec tristesse et chagrin les événements de cette grande épopée de 1815, savent que si l'Empereur n'eût pas été exilé par l'Europe sur le rocher de Sainte-Hélène, il lui aurait reproché amèrement ses

premières et fatales irrésolutions, suivies de regrets inutiles, puis d'essais intempestifs pour ressaisir un pouvoir qu'il laissait échapper de ses mains. Davout, avec son admirable perspicacité, son sang-froid imperturbable, avait tout d'abord bien jugé la situation, et apprécié les chances diverses de la guerre. Avec l'Empereur, *constitutionnellement* délivré des Chambres, il voulait une lutte acharnée, patriotique, et il avait tout préparé pour la soutenir; mais cette fatale indécision qui s'était déjà révélée en 1812, pendant la campagne de Russie, et notamment à la bataille de la Moskowa, fit échouer les meilleurs projets. Devant la permanence des Chambres et l'inaction de l'Empereur, il fallut se résigner à suivre la voie parlementaire. Mais dans les Chambres, où l'on savait que Davout était un homme dévoué à l'Empereur et plein d'énergie, le traître ministre de la police avait fait répandre des bruits inquiétants pour elles. Le même jour, 21 juin, après ce conseil des ministres où Fouché avait combattu les propositions de Davout, le ministre de la guerre était obligé de monter à la tribune de la Chambre des représentants et de s'exprimer ainsi :

« Messieurs, j'apprends que des malveillants « font courir le bruit que j'ai fait avancer des « troupes pour cerner l'Assemblée. Ce bruit est

« injurieux à l'Empereur et à son ministre, qui est « un bon Français. Cela vient de la même source « que le bruit qu'on a fait circuler de l'arrivée du « général Travot à Paris. » (On applaudit.) (1)

En rentrant au ministère, le maréchal trouvait un rapport de l'adjudant commandant Gout, daté de Nantes, où il était chef de l'état-major, qui portait :

« La désertion de M. de Bourmont a fait ici « une vive sensation; on ne doute pas qu'il vienne, « le plus tôt qu'il pourra, dans la Vendée, où il « exercera une grande influence et où il pourrait « organiser en armée les diverses bandes. Il est à « craindre que M. Malartic, son ancien chef « d'état-major, *qui est avec les insurgés par autori-* « *sation du duc d'Otrante, pour pacifier le pays*, ne « se décide à rester avec eux, sachant que M. de « Bourmont a déserté à l'ennemi. »

Le lendemain 22 juin, le maréchal Soult écrivait à l'Empereur la lettre suivante, datée de Laon, dans laquelle le major général disait :

---

(1) *Moniteur* du 22 juin 1815. Séance de la Chambre des représentants du 21 juin. — Le parti royaliste, bien que le général Travot eût battu, dispersé les Vendéens et pacifié la Vendée, faisait circuler le bruit que ce général, après avoir perdu ses troupes dans cette partie de la Bretagne, était arrivé à Paris.

SIRE,

« J'ai prié M. le lieutenant général Dejean de se « rendre immédiatement auprès de Votre Majesté, « pour l'instruire de la fermentation qui règne à « l'armée, surtout parmi les chefs et les généraux ; « elle est telle, qu'un éclat semble prochain et, « l'on ne dissimule plus les projets anarchiques « qu'on a conçus. Le général Piré me disait au-« jourd'hui qu'avant quinze jours le gouvernement « serait changé ; cette opinion paraît générale, et je « suis persuadé que, sur vingt généraux, il y en a « dix-huit qui la partagent. Le général Piré est « parti quelques heures après pour Paris, avec une « lettre du prince Jérôme pour Votre Majesté ; ce-« pendant je ne lui en ai point donné l'autori-« sation.

« D'autres généraux ont aussi quitté l'armée « pour se rendre à Paris : les généraux Rogniat, « Tromelin et Radet sont dans ce cas, et il m'a été « dit qu'il y en avait encore qui se disposaient à « s'en aller. L'exemple est contagieux, et il est pro-« bable qu'il sera imité par les chefs de corps et « par les officiers particuliers, surtout si le ministre « de la guerre ne les fait pas repartir dans les « vingt-quatre heures pour une autre destination.

« Tout le monde discute sur les intérêts publics,

« et la troupe commence à faire des observations « critiques sur les opérations militaires ou les ordres « de mouvement qui sont donnés; il m'a été rendu « compte que le 11e de chasseurs, ayant reçu ordre « du général de Subervie de s'établir à Vervins « avec le restant de la 5e division de cavalerie, le « commandant et les officiers de ce régiment ont « répondu qu'ils n'en feraient rien; que le poste « était mauvais et qu'ils étaient trahis; ils se sont « retirés.

« Il m'a été dit aussi, que les principaux agita- « teurs avaient mis en délibération si je serais « contraint à condescendre à leurs projets, et qu'il « serait possible que, cette nuit, la troupe que j'ai « fait réunir à Laon forçât les gardes et se retirât; « on ne fait point d'exception, et l'on assure que « tous les corps de l'armée sont dans le même cas, « à commencer par la garde impériale.

« Il y a peut-être de l'exagération dans tout cela; « mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a une très- « grande agitation dans l'armée, et que jamais les « troupes n'ont été plus mal disposées; le nom « d'Orléans est dans la bouche de la plupart des « généraux et des chefs.

« Cela m'a paru d'une trop grande importance, « pour différer à en instruire Votre Majesté: aussi « j'ai prié le général Dajean de venir en rendre

« compte directement à Votre Majesté, ainsi que « des renseignements qu'il a lui-même recueil- « lis.

« Dans cette situation, il me paraît très-impor- « tant que Votre Majesté me rappelle sur-le-champ « à Paris, ne serait-ce que pour quarante-huit « heures, afin de me mettre à même de prendre « ses ordres, non-seulement sur l'objet de ma « lettre, mais sur tout ce qui a rapport aux dis- « positions militaires et à la réorganisation de « l'armée; avant mon départ, je donnerai des or- « dres dans l'esprit de la lettre que j'ai eu l'hon- « neur d'écrire hier à Votre Majesté, et je chargerai « M. le lieutenant général comte Reille, ou le lieu- « tenant général comte d'Erlon, de leur exécution « jusqu'à l'arrivée de M. le maréchal Grouchy.

« M. le comte Reille a fait aujourd'hui l'appel « des troupes d'infanterie du 2ᵉ corps d'armée ; il « avait six mille hommes présents.

« J'espère que les isolés qui rentreront, lui don- « neront encore mille hommes d'augmentation.

« J'ai mis sous les ordres de M. le comte Reille, « le reste des troupes des 19ᵉ et 20ᵉ divisions du « 6ᵉ corps, lesquelles ne formeront point ensem- « ble deux mille hommes.

« Demain, je ferai établir le 2ᵉ corps entre Sois- « sons et Laon. M. le comte d'Erlon réunira aussi

« demain, à Laon, le 1er corps; il en fera l'appel
« et en constatera la situation.

« La garde est arrivée; il y aura près de cinq
« mille hommes d'infanterie sous les ordres de
« M. le comte Morand, et seize à dix-huit cents
« hommes de cavalerie sous les ordres de M. le
« général Lefèvre-Desnouettes. L'infanterie de la
« garde est établie dans les promenades de Laon,
« en arrière de la ville, et la cavalerie à Crépy,
« Mons-en-Laonnois et Chavignon.

« J'ai donné des ordres au colonel commandant
« l'artillerie de la garde, de conduire à la Fère les
« hommes et les chevaux démontés, pour y prendre
« deux batteries et les conduire à Soissons.

« J'ai jugé à propos de concentrer davantage la
« cavalerie, et j'ai ordonné à la 2e division de ca-
« valerie qui était à Saint-Quentin et Guise, de
« s'établir à Crécy et Pont-à-Bucy; j'ai aussi or-
« donné à la 3e division, qui était à Rhetel, de venir
« s'établir à Craonne et Corbeny.

« J'ai chargé le général Ruty de faire évacuer
« de Guise le dépôt de munitions qui y avait été
« établi, et de le diriger sur Soissons; je lui ai aussi
« prescrit d'envoyer à Soissons le parc d'artillerie
« qui est à la Fère, où il ne laissera que le person-
« nel et le matériel nécessaires à la défense de cette
« dernière place.

« Il serait de très-bon effet que Votre Majesté « ordonnât le paiement des gratifications d'entrée « en campagne, et qu'il fùt mis à l'ordre qu'on « paiera un mois de solde à la troupe et un mois « d'appointements aux officiers ; la plupart des of- « ficiers ont tout perdu et sont aujourd'hui dans « l'impuissance d'acheter un habit ou un cheval.

« Il serait très-utile qu'une disposition géné- « rale du ministre de la guerre ordonnât, dans « tous les départements, la recherche et l'arrestation « des fuyards de l'armée, ainsi que la reprise des « chevaux de troupe qui ont été vendus à vil prix, « par des individus de l'armée et plus particuliè- « rement par des soldats du train.

« On a une très-mauvaise opinion du comman- « dant d'Avesnes, et l'on croit qu'il serait très- « urgent de le remplacer. Je n'ai point d'officier à « y envoyer ; d'ailleurs, ce commandant a reçu « des lettres patentes de Votre Majesté.

« Je n'ai rien reçu aujourd'hui des avant-postes ; « j'ai envoyé des officiers dans toutes les directions « pour avoir des nouvelles. »

A cette lettre étaient jointes deux autres dépêches : l'une du sous-préfet de Vervins sur la désertion pour ainsi dire en masse des gardes nationales ; l'autre, adressée d'Aubenton au préfet de l'Aisne, pour lui faire connaître que l'ennemi n'avait pas

encore franchi la frontière le 22, à huit heures du matin. La lettre du prince Jérôme, dont parle celle du major général, ne peignait pas l'état des choses sous des couleurs moins sombres. « Le général « Flahaut, disait le prince, rendra compte à Votre « Majesté de tout ce qui se passe ; toute l'artillerie « est perdue par la faute des officiers, car l'ennemi « poursuit faiblement. »

La lettre du major général confirmait, tout à la fois, celle que le maréchal duc de Dalmatie avait adressée à l'Empereur la veille, la missive du prince Jérôme transmise par le général Piré, et les détails que cette dépêche annonçait que le général Flahaut donnerait verbalement à l'Empereur. Tous ces documents fournissaient la preuve de l'impossibilité de rien entreprendre au milieu de la confusion, de la lassitude, du découragement produits par les événements. L'anarchie était dans tous les esprits, prête à se manifester par des actes populaires; les trames royalistes s'étendaient partout.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Compte rendu aux Chambres de la situation de l'armée.—Inexplicable sortie du maréchal Ney à la Chambre des pairs contre ce compte rendu. — Trames de Fouché et du baron de Vitrolles. — Abdication de l'Empereur en faveur de son fils Napoléon II. — Commission de gouvernement provisoire. — Lettre de Davout au maréchal Soult.—Circulaire.—Comité de défense.—Généraux préposés à la défense de Paris.—La foule entoure le palais de l'Elysée.—Les Chambres demandent que l'Empereur se retire à la Malmaison.—Altercation de Davout avec un aide de camp de Napoléon. — Entretien de l'Empereur et de Davout.—L'Empereur à la Malmaison.—Fouché et le baron de Vitrolles chargent le maréchal Oudinot de parler à Davout du rappel des Bourbons.—Conditions indiquées par Davout pour qu'un tel rappel ne soit pas odieux à la nation. —Grand conseil de gouvernement. – Ce qui s'y passe.—Interpellation de Davout au conseil.—Compte rendu et opinion du ministre Carnot. — Tentative de trahison de la part du chef d'état-major du maréchal Grouchy. — Fuite du général Sénécal.—Arrêté de la commission de gouvernement. — Demande de l'Empereur de se mettre à la tête de l'armée.—Refus de la commission de gouvernement. — Envoi d'un aide de camp au prince d'Eckmühl pour se concerter sur l'objet de cette demande. — Altercation du maréchal Davout avec cet aide de camp.—Ses paroles sont dénaturées.

Le même jour, 22 juin, le ministre de la guerre faisait à la Chambre des représentants un rapport

exact et consciencieux de la situation de l'armée. Pendant qu'il était à cette tribune, le ministre de l'intérieur, Carnot, en donnait communication à la Chambre des pairs (1). Voici les termes de ce rapport :

« Messieurs, hier nous avons reçu des nouvelles « de l'armée. Les renseignements qui nous étaient « donnés, sans être officiels, nous portaient à croire « que nos désastres ne sont pas aussi considérables « qu'on a pu le craindre. Aujourd'hui, ces rensei- « gnements ont acquis le caractère officiel le plus « certain, et je les garantis à la Chambre sur mon « honneur.

« Un officier d'ordonnance du prince Jérôme, « parti d'Avesnes le 21 juin, a trouvé la route cou- « verte de soldats. Il doit y avoir au moins vingt « mille hommes ralliés. Quelques officiers de la « garde ont trouvé sur la route des voitures de « fusils, et ont armé de suite au moins cinq mille

(1) M. Thiers, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, tome xx[e] et dernier, page 384, dit que le ministre de la guerre communiqua à la Chambre des pairs les nouvelles militaires qu'il avait données à la Chambre des représentants. C'est une erreur. Voir le *Moniteur universel* du 23 juin 1815, séance du 22.— Pendant que le maréchal Davout, ministre de la guerre, lisait son rapport sur la situation de l'armée à la tribune de la Chambre des députés, Carnot, ministre de l'intérieur, lisait le même rapport à la Chambre des pairs.

« soldats. On a rassemblé de tous côtés des canons,
« caissons et fourgons.

« Des émissaires jetaient partout l'alarme en an-
« nonçant l'ennemi. Le commandant de la Fère a
« donné ordre d'arrêter tous ceux qui répandraient
« des bruits fâcheux.

« La garde s'est ralliée à Avesnes.

« Voici l'extrait d'une dépêche du duc de Dal-
« matie :

« M. le maréchal écrit, le 20, de Rocroy, qu'avec
« les bataillons de Philippeville, il avait rallié deux
« mille hommes de la vieille garde et beaucoup
« d'autres détachements.

« Le maréchal Grouchy annonce qu'il a battu,
« le 18, les restes de l'armée prussienne. Les
« communications étaient libres avec le maréchal
« Soult.

« Un autre officier n'a vu aucun ennemi entre
« le maréchal Grouchy et la frontière. Nul doute
« que M. le maréchal n'y soit avec son corps de
« cavalerie.

« Ainsi, nous avons encore une armée de soixante
« mille hommes à la frontière du Nord. On peut y
« envoyer en outre dix mille hommes avec de la
« cavalerie et 200 pièces de canon. J'ajoute que,
« si la Chambre prend de fortes mesures, et qu'elle
« déclare traître à la patrie tout garde national ou

« tout militaire qui abandonnera ses drapeaux,
« une barrière assez forte peut être opposée à
« l'invasion étrangère, et vous aurez une armée
« assez respectable pour appuyer vos négociations
« avec un ennemi qui a prouvé qu'il ne tenait pas
« toujours fidèlement ses promesses. »

Un membre demande que le ministre veuille bien dire à la Chambre s'il est vrai que l'ennemi ait des troupes légères aux environs de Laon.

Le maréchal répond : « Ces rapports sont faux,
« comme ceux que l'on avait répandus hier, que je
« faisais marcher des troupes contre cette Assem-
« blée ; assertion odieuse, que l'on affecte encore
« de répéter aujourd'hui.

« Messieurs, je le déclare ici, sur mon honneur,
« tous ces bruits-là sont faux. »

Un membre commençait à dire : « Les commu-
« nications tardives qui sont faites à la Chambre... »
Lorsque des cris : à l'ordre ! partis de tous les points de la salle, couvrent sa voix. Le prince d'Eckmühl répond aussitôt :

« Les communications que je viens de donner à
« la Chambre ne sont point tardives ni faites par
« ruse, j'en suis incapable; il y a peu de moments
« que je les ai reçues, et M. Regnault de Saint-Jean
« d'Angely était présent à l'arrivée des dépêches. »

Tandis que Davout, par l'exposé vrai de l'état

des troupes, rassurait la Chambre des représentants, Carnot, à la Chambre des pairs, éprouvait un échec. Le maréchal Ney, par une de ces aberrations de l'esprit humain qu'on ne peut ni comprendre ni expliquer, s'était écrié plusieurs fois, pendant la lecture du rapport : *C'est inexact!...* Cette lecture terminée, il se leva, et comme s'il était en proie à une sorte de vertige, il contesta toutes les énonciations du rapport; déclara les nouvelles fausses, et rappelant qu'il avait combattu sous les ordres de l'Empereur, il affirma qu'il avait vu le désordre, qu'il n'y avait plus d'armée, plus de résistance possible. Ces assertions, tombées du haut de la tribune et données par un tel homme de guerre, achevèrent de porter le trouble et la crainte parmi les hommes tremblants et découragés. Elles corroboraient singulièrement les bruits mensongers répandus par le parti royaliste et favorisés par les menées ténébreuses de Fouché. Partout, les échos de la peur propageaient les paroles du maréchal Ney, et dans la confusion des nouvelles, on ne discernait plus les combinaisons sages, des mesures les plus insensées. C'est ainsi qu'un représentant, dans cette Chambre qui se voyait sans cesse environnée de soldats prêts à envahir son enceinte, déclarait à la tribune qu'il avait reçu des lettres annonçant que dix mille hommes arrivaient en

poste à Paris. Le ministre de la guerre y répondit sur-le-champ en ces termes :

« Je m'empresse de donner des explications à « l'Assemblée; et celles que je vais donner répon- « dront, je l'espère, à toutes les dénonciations de « cette nature, et rendront d'autres explications « inutiles. J'ai l'honneur d'annoncer à l'Assemblée, « que toutes les troupes destinées à la défense de « Paris, sont sous les ordres de généraux qui sont « membres de la Chambre des représentants ou « des pairs ; leurs postes sont assignés : ce sont « les généraux Grenier, Sébastiani et Valence. Des « troupes qui étaient sur la Somme ont, à raison « des circonstances, reçu l'ordre de revenir sur « la Seine. Je n'ai qu'un mot à ajouter : Messieurs, « tant que j'aurai un commandement, aucun Fran- « çais n'aura à craindre une trahison.

« Mais il est une mesure très-importante à « prendre, et je presse l'Assemblée de l'adopter. « La malveillance s'agite pour désorganiser l'ar- « mée et pour porter les gardes nationales à la « désertion. Je demande que par une déclaration « solennelle, la Chambre rappelle à leur poste tous « les militaires de tout grade, sous peine d'être « déclarés traîtres à la patrie. »

Plusieurs membres appuient cette proposition, et le ministre de la guerre ajoute :

« J'ai des motifs pour demander la mesure « dont il s'agit : des rapports m'annoncent que « des émissaires cherchent à entraîner les gardes « nationales qui sont dans les places, à la déser- « tion. Prenons garde à ne pas renouveler la faute « du gouvernement provisoire, et de laisser désor- « ganiser l'armée. »

Cette proposition est adoptée.

Au milieu de toutes ces agitations, les trames royalistes ourdies clandestinement avec le ministre de la police et le baron de Vitrolles, avaient pour but de préparer la nation au rappel du gouvernement de Louis XVIII. Des émissaires de ce parti étaient envoyés auprès des généraux ennemis; des membres de la Chambre couraient après les souverains étrangers ; tous avaient pour mission d'offrir la couronne impériale en holocauste à l'invasion européenne. Dans les Chambres, l'abdication était réclamée presque avec irritation : c'était, disait-on, l'unique moyen de conjurer les périls de la guerre. Enfin cette abdication si vivement et si aveuglément souhaitée, eut lieu le 22 juin et parut dans le journal officiel le lendemain 23. Elle portait la déclaration de l'Empereur abdiquant sa couronne en faveur de son fils Napoléon II. Les deux Chambres acceptèrent l'abdication, comme un fait prévu par les constitutions, en faveur du jeune

enfant qui en était l'objet; elles discutèrent ensuite s'il y aurait une régence, puis elles adoptèrent une commission de gouvernement provisoire dont Fouché fut le président!.... commission qui devait administrer au nom de Napoléon II.

Le 22 juin, le ministre écrivait au maréchal Soult, major général, pour lui donner connaissance de l'abdication de l'Empereur.

« Les Chambres, lui disait-il, vont nommer ce « soir des commissaires qui se rendront près des « puissances alliées, pour annoncer cette résolu« tion et mettre un terme à la guerre, si leurs dé« clarations portant que la guerre n'avait lieu que « contre l'Empereur Napoléon et non contre la « France, sont réelles; ainsi, sous peu de jours la « paix sera rendue au monde, ou la guerre de« viendra tout à fait nationale.

« Si l'ennemi avait envoyé des troupes sur le « territoire, en attendant l'effet de la mission des « envoyés des Chambres, je vous invite, Monsieur « le maréchal, à communiquer ces événements aux « généraux ennemis en leur demandant la suspen« sion des hostilités. Ecrivez à tous les préfets, « invitez celui de l'Aisne à faire connaître ces dé« tails dans l'étendue de son département, et à « prendre des mesures pour arrêter les déserteurs. « Écrivez à tous les commandants des places fortes

« pour leur donner le même avis et les engager à « conserver à la patrie le dépôt sacré qui leur est « confié.

. . . .

« Les nouvelles que je reçois de Mézières an- « noncent que le maréchal Grouchy était à Namur « et Dinant avec les 3e et 4e corps. J'écris à ce « maréchal de se rendre à Laon.

« C'est au nom de la patrie, Monsieur le maré- « chal, que je vous prie de prendre toutes les « mesures pour rallier les soldats de tous les corps, « et faire occuper en force la place de Laon. Il « faut bien empêcher qu'aucun détachement de la « garde ne fasse des mouvements rétrogrades sur « Paris. Cela produirait le plus mauvais effet. « Faites-leur bien connaître que l'abdication de « l'Empereur est bien volontaire et dictée par les « nobles sentiments qui l'ont rendu si cher au « peuple français. La meilleure preuve d'attache- « ment que ces braves peuvent lui donner est « d'être fidèles à ces mêmes aigles qui sont tou- « jours notre signe de ralliement, et de conserver « le bon esprit qui les a toujours animés.

« Il faut réveiller ce beau sentiment de patrio- « tisme qui existait dans le département de l'Aisne.

. . . .

. . . .

« Passez la revue de tous les corps et détache-
« ments, pour les stimuler et leur faire connaître
« les événements impérieux qui viennent de se
« passer. Il est inutile de vous recommander d'ex-
« citer le patriotisme dans tous les cœurs. »

Le même jour, la circulaire suivante était adressée aux maréchaux et aux généraux commandant les divisions militaires.

Paris, le 22 juin 1815.

« Tandis que nos braves armées veillent au
« salut de l'Empire et à son indépendance, leur
« auguste chef, voulant tout tenter par lui-même
« pour rendre la paix à notre patrie, vient de ter-
« miner ses longs travaux par le sacrifice le plus
« héroïque. Il renonce au rang suprême, et force
« ainsi les ennemis à montrer s'ils ont été sin-
« cères dans leurs déclarations, et si c'est, en effet,
« à sa personne seule qu'ils ont déclaré la guerre.

« Tous nos guerriers rendant hommage à cette
« noble abnégation, doivent redoubler de zèle et
« d'efforts pour que ce sacrifice ne soit pas infruc-
« tueux. Si l'Europe consent à la paix, la France
« la devra à Napoléon ; si nos ennemis ont été per-
« fides dans leurs proclamations, s'ils continuent
« une injuste guerre qui sera sans prétexte, braves
« guerriers, opposez une inexpugnable barrière à

« leurs efforts. Une grande nation qui défend son « indépendance ne peut être subjuguée. Ralliez-« vous tous à ces aigles qui vous ont si souvent « conduits à la victoire. Napoléon fait tout ce qui « dépend de lui ; il se sacrifie à la haine de ses « ennemis pour épargner votre sang ; soyez tou-« jours prêts à le verser pour la patrie. »

Du 23 juin.

« *P. S.* Vous trouverez ci-jointe une délibéra-« tion de la Chambre des représentants de ce jour, « qui maintient Napoléon II dans les droits que « lui donne l'abdication de son père. »

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Extrait du procès-verbal des séances de la Chambre des représentants.

Séance du 23 juin 1815.

« La Chambre des représentants délibérant, sur « diverses propositions faites dans sa séance et « mentionnées dans son procès-verbal, passe à « l'ordre du jour motivé :

« 1° Sur ce que Napoléon II est devenu Empe-« reur des Français, par le fait de l'abdication de « Napoléon Ier et par la force des Constitutions de « l'Empire ;

« 2° Sur ce que les deux Chambres ont voulu « et entendu, par leur arrêté à la date d'hier, por- « tant nomination d'une commission de gouver- « nement provisoire, assurer à la nation les ga- « ranties dont elle a besoin dans les circonstances « extraordinaires où elle se trouve, pour sa liberté « et son repos, au moyen d'une administration qui « ait toute la confiance du peuple.

« Le présent acte sera transmis par un message « à la Chambre des pairs et à la commission du « gouvernement.

« *Collationné à l'original par nous président* « *et secrétaires de la Chambre.* »

La commission de gouvernement provisoire qui venait d'être nommée par les Chambres, et qui était formée de MM. Fouché, duc d'Otrante, président : le comte Carnot, le duc de Vicence, le lieutenant général Grenier et le baron Quinette, s'assembla aussitôt et, dans sa séance du même jour, 22 juin, créa un comité de défense de la rive gauche de la Seine, ainsi composé : le lieutenant général comte de Valence, commandant en chef, ayant pour chef d'état-major le général de Ségur, et pour sous-chef l'adjudant commandant Martinet.

Sous les ordres du comte de Valence :

Le général Rampon, chargé de la défense, depuis la rivière de Bièvre jusqu'à la Seine, en amont de Paris;

Le général O'Meara, de celle de Bicêtre, et le colonel de Stiller, commandant à sa gauche, depuis la rivière de Bièvre jusqu'à la barrière des Fourneaux;

Le général baron Thiébaut, au centre, de la rivière de Bièvre à la barrière des Fourneaux jusqu'à la Seine, en aval de Paris, ayant à sa droite le maréchal de camp Contamine, et à sa gauche le maréchal de camp Schramm;

Le général comte de Tilly, de la barrière des Fourneaux jusqu'à la Seine, en aval de Paris; à sa droite, le maréchal de camp Le Tellier; à sa gauche, le colonel Cornebise.

Dans sa séance du lendemain, 23 juin, la commission nomma:

Le maréchal Grouchy, commandant en chef de l'armée du Nord;

Le général Reille, commandant des 1er, 2e, 6e corps de l'armée du Nord, réunis en un seul;

Le prince d'Essling, commandant en chef de la garde nationale de Paris;

Le général Drouot, commandant de la garde impériale;

Le général Andréossy, commandant de la 1re di-

vision militaire, remplacé par le général Mouton-Duvernet, le 27 juin.

Enfin, dans sa séance du 24 juin, la commission de gouvernement arrêta les nominations suivantes des généraux préposés à la défense de Paris :

Le comte Sébastiani, représentant du peuple ;

Le comte de Valence, pair de France ;

Le comte Pully ;

Le général Ambert ;

Le comte de Tilly, représentant ;

Le baron Desfourneaux, représentant ;

Le comte Marchand ;

Le comte Becker, représentant ;

Le baron Thiébaut ;

Le comte Rampon, pair.

Le 25 juin, la commission nommait les maréchaux de camp :

Poncet, à la défense du Mont-Louis (Père-Lachaise) ;

Vionnet, à celle de Belleville ;

Renaud, à celle des Buttes-St-Chaumont jusqu'au bassin de la Villette.

Par une dépêche sans date, mais qui ne peut être que du 23 ou 24 juin 1815, le lieutenant général Leval, gouverneur de Dunkerque, rendait compte au ministre de la guerre des faits suivants :

« Le général Bourmont, nommé par Louis XVIII

lui avaient donné la mesure de ce qu'il fallait attendre et de ses collègues et du chef de l'Etat lui-même. Dès ce moment, sa résolution avait été arrêtée, et son plan de conduite tracé. Par son abdication, l'Empereur disparaissait de la scène politique ; les Chambres, en se déclarant en permanence et en adoptant la résolution qui avait été officiellement notifiée à l'Empereur, même avant son abdication, s'étaient investies de tous les pouvoirs de la nation, et elles les exerçaient, puisqu'elles avaient pris dans leur sein cette commission de gouvernement dont Fouché était le président. Le rôle du ministre de la guerre était donc de reformer et de maintenir sur un pied respectable, une armée suffisante pour arrêter l'insolente audace des armées ennemies, et retenir dans l'ordre cette partie de la population qui, sous le nom d'*élan patriotique*, aurait levé l'étendard de la guerre civile. Le prince d'Eckmühl, qui connaissait mieux que personne la profonde perversité du ministre de la police, avait pénétré ses sourdes menées ; il voyait bien où ce gouvernement provisoire allait aboutir, et il se devait à lui-même, à son honneur, à sa dignité, à son passé sans tache, de rester étranger à toutes ces négociations où la trahison et la bassesse faisaient assaut d'infamie.

Le palais de l'Elysée, où Napoléon résidait, ne

cessait d'être entouré de groupes nombreux du peuple parisien, qui faisaient entendre des acclamations chaleureuses et réitérées. Ces démonstrations inquiétèrent si vivement la commission de gouvernement, qu'elle chargea le ministre de la guerre de demander à l'Empereur une nouvelle preuve de son amour du pays, en consentant à se rendre à la Malmaison, où il avait dit lui-même qu'il se retirerait, afin que sa présence ne devînt pas une cause de troubles dans Paris. Ne voulant pas surprendre l'Empereur par une demande aussi désagréable, le maréchal crut devoir charger un aide de camp de Napoléon de l'en prévenir. Cet aide de camp, depuis les trois derniers mois, avait joui d'une faveur toute particulière ; il convenait donc mieux qu'un autre à la mission délicate qui lui était donnée ; mais son langage inconvenant, le ton qu'il prenait en affectant d'ignorer la distance hiérarchique qui le séparait du ministre, irrita d'autant plus le maréchal, qu'il souffrait, dans son âme, des malheurs de l'Empereur et de ceux de la patrie ; qu'il gémissait, au fond de son cœur, de voir sans vigueur et sans résolution, ce chef des braves qui les avait dominés tous par sa bouillante énergie : aussi, dans un moment d'impatience, à la suite d'une conversation animée, il lui dit : « Eh bien ! Monsieur, si vous ne savez pas

« comment vous y prendre, moi, je saurai bien « faire partir l'Empereur. » Ces mots, ou mal compris ou perfidement interprétés par la haine, donnèrent lieu à cette calomnie répétée dans les mémoires contemporains et dans les histoires qui en sont devenues l'écho, que Davout, ingrat et traître comme beaucoup d'autres, avait formulé son apostasie par des paroles cruelles et indignes d'un homme de cœur. Mensonge odieux ou simple ineptie, une imputation de cette nature ne peut atteindre l'homme qui fut toute sa vie l'esclave de l'honneur et du devoir. Obligé de faire lui-même une démarche qu'on aurait épargnée à l'Empereur si sa position, ses actes et les circonstances politiques où l'on se trouvait avaient été mieux appréciés, Davout se rendit au palais de l'Elysée, le 24 juin, le jour même où il était chargé de la défense de Paris par la commission du gouvernement provisoire. Il trouva la cour encombrée d'officiers en demi-solde, d'hommes qui avaient quitté l'armée. Sous l'influence chagrine des fautes qui s'accomplissaient sous ses yeux, irrité à la vue de ces hommes qui venaient grossir le flot des faubourgs et consumaient leur ardeur dans des cris inopportuns et des attentes vaines, il les interpella en ces termes : « Pourquoi êtes-vous ici, loin du « danger, quand votre devoir vous appelle à la

« défense de la patrie? Au lieu de donner l'exemple « du courage et des vertus militaires qui pourraient « encore sauver la France envahie, vous abandon- « nez vos compagnons, pour apporter ici des re- « grets inutiles ! .... » Le maréchal fut introduit près de l'Empereur. Il lui exposa avec les plus grands ménagements le message dont il était chargé. La première impression fut vive, et l'Empereur exhala avec impétuosité la colère que lui causait la conduite des représentants : « Il ne tien- « drait qu'à moi de les en punir : car, disait-il « en parlant de la foule enthousiaste réunie sous « ses fenêtres, si je voulais me mettre à la tête « de ce bon et brave peuple qui, lui, a l'instinct « des vraies nécessités de la patrie, n'en finirais-je « pas bien vite avec tous ces gens qui n'ont eu de « courage contre moi que lorsqu'ils m'ont vu « sans défense ?—C'est vrai, Sire : aussi Votre « Majesté se rappelle que dès le premier entre- « tien que j'eus avec elle, je n'hésitai pas à lui « proposer la dissolution des Chambres et la pro- « clamation de la dictature. J'ai insisté, j'ai pressé « pour l'adoption de ce moyen suprême de salut, « le seul à prendre ; mais Votre Majesté m'a « objecté qu'elle ne pouvait agir qu'avec les « Chambres ; ces Chambres, hostiles au gouver- « nement de Votre Majesté, sont allées jusqu'à

« exiger le sacrifice de sa couronne. Les nobles « motifs qui ont déterminé Votre Majesté à con- « sommer cet immense sacrifice de l'abdication, « sont restés les mêmes. Le but de Votre Majesté « était d'épargner à la France les horreurs de la « guerre civile, ajoutées au désastre de la guerre « étrangère. Ce serait ternir votre gloire que de « revenir sur une résolution que vous avez prise « spontanément et dans la pensée que votre sacri- « fice serait utile au peuple français. Aujourd'hui, « si Votre Majesté agissait contre l'autorité des « Chambres qu'elle a voulu conserver, elle ne res- « saisirait qu'un pouvoir éphémère et contesté, « trop chèrement acheté par le sang qu'il faudrait « répandre.

« Si la présence de l'Empereur à Paris n'avait « d'autre inconvénient que les ombrages et les ter- « reurs de Messieurs les représentants, certes ce « ne serait pas un motif suffisant pour qu'il s'éloi- « gnât ; mais cette présence, avec les circonstances « qui l'accompagnent, avec les scènes auxquelles « elle donne lieu, autoriserait à dire, à croire, que « l'abdication n'était qu'un jeu ; or, cette abdica- « tion étant la seule base des négociations que les « Chambres, auxquelles Votre Majesté s'est con- « fiée, ont déjà cherché à ouvrir avec les puis- « sances étrangères, ce sacrifice étant la condition

« *sine quâ non* de la possibilité de la paix, il me « paraît être de la dignité de l'Empereur de prou- « ver combien était sérieux son grand acte d'abné- « gation personnelle. Maintenant, ce serait un acte « patriotique que de contribuer, par un sacrifice « de plus, au salut de cette France qui lui est si « chère. — On le veut, répondit l'Empereur, « cela ne me coûtera pas plus que le reste. » — Se transportant alors sur le perron du palais, il adressa à la foule, avec un accent de bonté paternelle, une courte allocution dans laquelle il répéta, presque dans les mêmes termes, les représentations que le maréchal venait de lui soumettre.

Telles étaient les raisons de convenance et de patriotisme par lesquelles Davout était sûr de déterminer l'Empereur à cesser de paraître jouer un rôle indigne de sa grandeur passée.

On a travesti et déplacé cette dernière entrevue ; on a supposé que les odieuses paroles prêtées au ministre de la guerre étaient relatives au départ de l'Empereur de la Malmaison pour son lieu d'exil ; on a supposé que l'aide de camp dont il s'agit, avait été envoyé en mission, par l'Empereur, de la Malmaison à Paris, auprès du ministre de la guerre, ce qui n'eut lieu que cinq jours plus tard, et pour un autre fait très-différent ; ici, la conversation entre le maréchal Davout et l'aide de camp, n'a eu

lieu qu'au sujet du départ de l'Empereur du palais de l'Elysée pour la Malmaison ; il s'agissait seulement de quitter Paris pour mettre fin aux manifestations bruyantes et sans utilité de la population parisienne, manifestations qui inquiétaient les Chambres, restées les seules dépositaires légales des droits de la nation. La démarche et les paroles du prince d'Eckmühl n'ont point été comprises, ou ont été méchamment dénaturées, confondues avec ce qui s'est passé le 29 juin. Combien d'auteurs de mémoires se font artisans de calomnie, soit pour servir leurs passions haineuses, soit pour répandre le fiel de celles des autres !

L'Empereur se rendit à la Malmaison le 24 juin et y resta jusqu'au 28. Le 29 juin il partit pour Rochefort (1).

---

(1) Dans l'intervalle du 24 au 29 juin, viennent se placer : l'arrêté de la commission du gouvernement, du 26 juin, qui décide le départ de Napoléon pour Rochefort ; les lettres de Fouché, aux ministres de la guerre et de la marine, à la date du 27 juin, leur faisant connaître les instructions données pour l'exécution de cet arrêté.

Le Mémorial de Sainte-Hélène, édition de 1824, parle, dans une note, d'une lettre du maréchal, au général Becker, qui serait parvenue à ce général, à la Malmaison, sans signature. Un journal, le *Propagateur de l'Yonne*, a reproduit cette assertion, sans rechercher préalablement si elle ne serait pas le résultat d'une erreur. De ce que M. le comte de Las Cases a énoncé un fait sur

Mais dans l'intervalle qui s'écoule entre le 24 et le 29 juin, que de faits se pressent et s'accom-

---

lequel il n'a pas été suffisamment bien renseigné, il ne s'ensuit pas que ce fait doive être désormais tenu pour certain. Ce qu'il y a de positif, c'est que ce que raconte M. de Las Cases est entièrement contraire à toutes les règles administratives, et qu'il n'en existe aucune trace officielle.

Le maréchal n'avait, personnellement comme ministre, aucune initiative à prendre au sujet de la mesure relative à l'Empereur Napoléon ; il n'avait pas même à transmettre au général Becker les instructions de la commission de gouvernement, qui, ainsi qu'on l'a vu, était en correspondance *directe* avec le général Becker, qu'elle avait elle-même pris dans le sein de la Chambre et chargé du soin de veiller sur la personne de l'Empereur et de l'accompagner jusqu'à son embarquement. Le maréchal ne varia jamais dans les marques et les expressions de respect envers l'Empereur ; par conséquent il ne fut pas embarrassé pour écrire au général Becker, parce qu'il n'avait rien à prescrire qui pût être embarrassant : il n'ordonnait rien, et il n'avait aucune forme de langage nouvelle à adopter. L'anecdote que le maréchal, au moment d'expédier la lettre, aurait dit : « *Je ne signe-* « *rai jamais cette lettre*, puis aurait invité son secrétaire à la « signer, en ajoutant : *signez-la, ce sera assez* ; ce que dit ensuite « M. de Las Cases, que : le secrétaire, à son tour, ne se sentit « pas plus la force de le faire », n'est ni exact ni même possible.

Au ministère de la guerre, comme dans toutes les administrations centrales, les matières administratives sont divisées, et constituent les attributions de divers bureaux. Celui de la correspondance générale, qui existe toujours, et qui faisait, en 1815, partie du secrétariat général, avait précisément à traiter les affaires de la nature de celle dont il s'agit ici. Un protocole, arrêté par tous les ministres qui se succèdent, détermine la

plissent ! Tous ces événements qui se succédaient

---

forme, les règles de convenance et de politesse à employer dans la correspondance officielle. Ce protocole établit surtout des principes que l'on n'enfreint jamais quant à la signature des lettres : le ministre signe toutes celles qui traitent d'affaires importantes, qui contiennent des éloges, des reproches ou un blâme ; qui portent un ordre quelconque, ou qui sont adressées à de hauts personnages. Le secrétaire général, les directeurs généraux ou autres, ne signent que les lettres d'exécution du service, celles qui notifient des décisions du ministre, des nominations faites, et encore lorsqu'elles ne s'adressent ni à de grands personnages, ni à de hauts fonctionnaires civils ou militaires. Telles sont les règles établies par Napoléon Ier lui-même, et qui, jusqu'à présent, n'ont pas encore varié.

Des lettres à la troisième personne et sans signature, parce qu'elles énoncent en tête le fonctionnaire (ministre, secrétaire général, directeur) qui écrit, sont envoyées aux personnes sans importance, qui demandent quelque chose ou que l'on informe d'une décision prise.

Or, la lettre dont parle M. de Las Cases, et que le *Journal de l'Yonne* a rappelée, aurait été infailliblement signée par le maréchal, si elle avait été écrite. Quant au colloque entre le ministre et son secrétaire, à qui le maréchal aurait dit de signer la lettre, il ne peut pas avoir eu lieu ; le maréchal n'aurait pas tenu ce langage au secrétaire général ; car il ne peut pas être question d'un secrétaire particulier qui n'a, auprès d'un ministre, d'existence administrative qu'autant qu'il a le titre de chef de son cabinet, et dans ce cas même, il n'a aucune autorité pour signer quelque lettre officielle que ce soit. Il en résulte donc que la lettre sans signature n'a point été écrite, puisque les archives historiques et les cartons de la correspondance générale en 1815 n'ont pas trace d'une minute de ce genre.

si vite, jetaient l'inquiétude et l'indécision dans l'esprit des fonctionnaires publics. Les généraux avaient besoin de nouvelles et réclamaient des ordres pour agir. Le 25 juin une dépêche télégraphique du ministre de la guerre répondait en ces termes au général Taraire, commandant à Saint-Malo :

« La Chambre des représentants, par délibération « du 23 de ce mois, maintient Napoléon II dans les « droits du trône de France, que lui donne l'ab- « dication de son père.

« Cette délibération a été prise dans les mêmes « termes par la Chambre des pairs.

« Un gouvernement provisoire a été organisé par « les Chambres. Il se compose de MM. le duc « d'Otrante, le comte Carnot, le duc de Vicence, « le lieutenant général Grenier et le baron Qui- « nette. »

Ces nouvelles étaient loin de ramener le calme et la confiance au sein des populations et de l'armée. La désertion parmi les troupes était signalée de toute part. Les soldats exaspérés abîmaient, pillaient, pour assouvir leur colère, et mettaient les habitants au désespoir. Blücher frappait des contributions de guerre, comme il le fit notamment le 27 juin, à Saint-Quentin, espérant, dans sa vengeance farouche, rançonner la France,

pour lui faire payer les nombreuses défaites qu'il avait essuyées. Des bandes royalistes parcouraient les villes et les villages, brûlant partout le drapeau tricolore aux cris frénétiques de vive Louis XVIII. S'appuyant sur les circonstances qu'il avait favorisées de tout son pouvoir, Fouché, tout en ménageant ses collègues qui ne partageaient point ses vues, pouvait, dès lors, traiter plus ouvertement avec les puissances étrangères. En correspondance avec lord Wellington, il reçut de ce général ennemi la réponse, secrètement sollicitée, que l'intention formelle des souverains était d'exiger le rétablissement de Louis XVIII. Certain, maintenant, de la voie à suivre dans ses odieuses machinations, il devint plus explicite avec l'agent actif et secret de la restauration. Mais, pressé par M. de Vitrolles d'agir ouvertement pour les Bourbons, il ne lui dissimula point que le ministre de la guerre serait probablement un obstacle invincible. M. de Vitrolles, arrêté devant cette difficulté sérieuse, cherchait les moyens de la tourner ou de la vaincre, lorsqu'il reçut la visite du duc de Reggio. Ce maréchal, antérieurement en relation avec M. de Vitrolles, lui raconta que, mandé par le ministre de la guerre, Davout lui avait annoncé qu'il lui réservait le commandement de l'un des trois corps d'armée destinés à opérer sous Paris, mais qu'il n'avait point

accepté ; que, menacé, s'il refusait d'obéir, il avait expliqué son refus en disant qu'il était inutile de se compromettre pour une cause perdue ; que rien de ce qui existait ne pouvait durer longtemps ; que la France, sans chef, sans gouvernement, menacée par toutes les armées de l'Europe, était dans l'impossibilité de résister efficacement, et que la seule espérance de salut était dans le rappel des Bourbons (1) ; qu'à ces mots le prince d'Eckmühl s'étant vivement récrié, il avait quitté le ministre, afin qu'il pût apaiser sa colère et méditer ses objections. M. de Vitrolles s'empressa d'aller conférer avec le duc d'Otrante sur cette précieuse confidence.

Depuis l'abdication de l'Empereur, le prince d'Eckmühl s'était vu abandonné de la plupart de ses collègues et de beaucoup de généraux. Le vide qui régnait autour de lui et les paroles du duc de Reggio, rappelaient à sa mémoire la lettre du duc de Dalmatie, écrite à l'Empereur le 22, et que Napoléon lui avait remise. L'impossibilité d'organiser une défense nationale du pays qu'il voyait livré aux factions, lui était démontrée plus que jamais. L'ennemi, qui ne s'était d'abord avancé qu'avec ci-

---

(1) Le duc de Reggio et Davout étaient camarades et amis ; ils se tutoyaient, leur correspondance en fait foi

conspection, hâtait sa marche depuis qu'il avait connu l'abdication de l'Empereur, les prétentions rivales des partis, la désorganisation de l'armée après Waterloo. Dans l'espoir de paralyser la défense sous Paris et d'être accueillis comme des amis, les généraux étrangers affectaient, dans leurs proclamations, dans leurs ordres du jour, le plus profond respect pour l'indépendance nationale des Français, disant ne vouloir s'immiscer en rien dans aucune question intérieure et surtout dans le choix du gouvernement à établir.

Le parti royaliste savait bien à quoi s'en tenir sur la sincérité de ces déclarations ; mais le parti libéral paraissait en être dupe et attendait avec une sorte de sécurité, le succès des négociateurs envoyés auprès des souverains alliés. Tandis que les populations supposaient, selon les assertions des généraux ennemis, qu'elles seraient appelées, en vertu des principes de 1789, à se prononcer sur la forme du gouvernement à adopter, le ministre de la police avait entre les mains une lettre du duc de Wellington qui assurait que les souverains étrangers *exigeaient* le rétablissement de la royauté des Bourbons.

Fouché et son complice, le baron de Vitrolles, crurent le moment venu d'entretenir ouvertement le ministre de la guerre du rappel de Louis XVIII,

et ils choisirent pour intermédiaire le duc de Reggio (1).

---

(1) On a déjà dit qu'il régnait une grande intimité entre le duc de Reggio et le prince d'Eckmühl ; ils avaient continué de se tutoyer. Oudinot, à cause de sa vivacité irréfléchie, de ses décisions brusques et sans motifs suffisamment appréciés, de sa bravoure, même, toujours téméraire, était, pour le maréchal Davout, une espèce d'enfant terrible, qui l'amusait quelquefois, mais qu'il prenait toujours en défaut dans ses projets et dans ses résolutions ; il n'avait donc et ne pouvait avoir aucune influence sur l'esprit du prince d'Eckmühl, qui le voyait avec plaisir, et qui riait souvent de bon cœur de sa naïve crédulité. En voici un exemple : le général Davout avait acheté, en 1801, la terre de Savigny-sur-Orge. Un jour de l'été 1802, le général Oudinot arrive au château de Savigny, et, introduit près de Davout dans un cabinet du rez-de-chaussée, attenant à une petite salle à manger, il entre d'un air effaré, puis, pour commencer la conversation, il lui dit : « Ton Bonaparte est un abominable « homme, je ne veux plus le servir, je ne veux plus le voir. — « Que t'a-t-il donc fait ? — C'est abominable ! il a fait arrêter « D***, et il veut le faire fusiller !... — Es-tu bien sûr de cela ? « — Oui, c'est horrible, c'est un brave officier qui n'a rien fait. « Il lui déplaît sans doute, je ne sais pas pourquoi. — Connais-tu « bien ce D*** ? — Assurément, c'est un de mes amis. — C'est un « de tes amis ? je ne t'en fais pas compliment. — Pourquoi cela ? « as-tu aussi des préventions contre lui ? » et à ce sujet, le général Oudinot de faire l'énumération des services de D***.

Pendant qu'il faisait longuement l'éloge de l'officier, et que Davout le laissait aller sans l'interrompre, le valet de chambre entre et vient parler à l'oreille du général Davout. — « C'est bien, « répond celui-ci, faites-le entrer dans la petite salle à manger « et qu'il m'attende un mome[illegible]

Le maréchal Oudinot vint donc de nouveau trouver le prince d'Eckmühl, sous le prétexte de

---

Oudinot avait fini son panégyrique. Pour toute réponse, Davout lui dit : « Tu vas rester ici. Tu t'approcheras de la porte « que je vais laisser entre-bâillée et tu écouteras attentivement « la conversation que tu vas entendre. — Pour qui me prends-« tu? réplique Oudinot ; penses-tu que je vienne ici pour « écouter aux portes? - Allons, fais ce que je te demande : tu « m'en sauras gré après. » — En disant ces mots, Davout tirait quelque chose d'un secrétaire, et passait dans la petite salle à manger en laissant la porte du cabinet tout contre.

Dans la petite salle à manger était précisément l'officier D*** à qui Davout, par l'ordre du premier consul, avait donné rendez-vous à Savigny, le jour même où le général Oudinot, par hasard, venait lui faire visite.

« — Voilà, Monsieur, dit le général Davout, la somme que le « premier consul m'a chargé de vous remettre. C'est ainsi qu'il « entend récompenser les tristes services que vous avez rendus, « en faisant connaître les intrigues politiques du général Moreau. « — Mais, mon général, j'avais pensé servir mon pays, et l'on « m'a destitué. — Vous deviez vous y attendre, Monsieur ; on « paie par de l'argent les services que vous avez rendus ; mais « on ne sert pas à ce titre dans l'armée française. Vous pouvez « vous retirer. »

Quand D*** fut sorti de la salle à manger, Davout ouvrit toute grande la porte du cabinet et regardant en face ce brave Oudinot tout ébahi : « Eh bien ! lui dit-il, qu'en penses-tu? C'est là « ton ami D***? »—Oudinot, se jetant dans ses bras : « Que je te « remercie, mon ami, de m'avoir éclairé. Je suis confus d'avoir « été si complétement trompé sur le compte de cet homme. »

Ce D*** avait d'abord adopté avec ardeur les principes de la Révolution. Il s'enrôla et fut longtemps attaché au corps d'armée

se justifier d'une dénonciation dont il aurait été l'objet, dénonciation qui l'aurait désigné, lui, duc de Reggio, comme devant se mettre à la tête d'un mouvement projeté à Paris, pour y faciliter l'entrée des étrangers ; à cette occasion, présentant naturellement des observations sur les événements passés et présents, il déclara au ministre qu'il était autorisé à lui dire, de la part du roi, qu'il le regardait comme un homme qui pouvait être utile à la France dans la position où elle se trouvait ; qu'en conséquence le roi lui faisait demander s'il n'avait pas quelques propositions à lui faire. Davout était resté muet devant un aveu qui l'indignait et qui lui révélait le complot par lui deviné depuis le moment où le maréchal Oudinot avait refusé le commandement qu'il lui avait offert. Bien résolu à se renfermer dans ses fonctions de ministre de la guerre, il écouta jusqu'au bout l'exposé des négo-

---

de Moreau. En 1801, on l'arrêta comme ayant trempé dans les intrigues de Moreau contre le premier consul ; mais, relâché aussitôt parce qu'il était révélateur et non complice, il fut destitué le 26 prairial an X (15 juin 1802). Rentré dans l'armée, il fut mis au traitement de réforme, le 13 pluviôse an XII ; puis, quatre mois après, employé à l'état-major du camp de Brest, le 8 prairial an XII. Il servit jusqu'au 30 octobre 1811, époque à laquelle il fut mis à la retraite comme général de brigade. Investi du commandement d'un département, le 17 avril 1814, il devint l'un des plus ardents champions de la royauté restaurée.

ciations qu'on lui dévoilait, sans y faire aucune objection, dont il sentait, d'ailleurs, toute l'inutilité : puis il lui dit : « Si tu penses que ce soit le « seul parti à prendre pour sauver la France, je ne « vois qu'un seul moyen pour que le retour de « Louis XVIII ne soit pas odieux à la nation : « c'est que ce soit lui qui traite avec les ennemis ; « que les troupes étrangères n'approchent pas plus « près de trente lieues de la capitale ; que le roi « y entre appelé par la nation, sans escorte ennemie ; qu'il conserve les deux Chambres ; l'armée « telle qu'elle est, jusqu'à la paix ; qu'il y ait oubli « entier et réel de tous les votes, discours ou actes « relatifs aux derniers événements ; que des dispositions certaines et efficaces garantissent la sûreté « de Napoléon et de sa famille. » — Le duc de Reggio ayant insinué que le ministre de la guerre y pourrait trouver une position digne et honorable, Davout ajouta :

« Quant à moi, si j'intervenais dans ces négo« ciations, je pense bien qu'on ne voudrait pas « souiller les motifs honorables qui me détermi« neraient, en m'offrant des commandements, ou « des honneurs, ou d'autres avantages ; et je sup« pose que l'on respecterait assez mon caractère « pour croire qu'on ne se permettrait même, à cet « égard, aucune proposition. »

Le maréchal Oudinot revint, quelques heures plus tard, apporter au prince d'Eckmühl une réponse aux conditions qu'il avait indiquées ; mais cette réponse, obscure, ambiguë, insignifiante, et dans laquelle, pour toute raison, on alléguait le caractère de bonté connu du roi et sa conduite en 1814, dénotait ou des arrière-pensées, ou l'embarras de ceux qui parlaient au nom du roi, sans en avoir reçu de lui la mission. Le ministre de la guerre le fit sentir au duc de Reggio, qui, un peu décontenancé, lui demanda la permission de lui présenter la personne qu'il lui assura être le commissaire du roi. Cette personne n'était autre que le baron de Vitrolles, l'intermédiaire entre Louis XVIII et Fouché. Il le lui présenta, en effet, le jour même, 26 juin, au soir. Le rôle de commissaire extraordinaire qu'il avait joué, quelques mois auparavant, à Toulouse, et les assurances du maréchal Oudinot, devaient faire croire à la réalité de la mission de ce personnage. Le ministre de la guerre se borna à répéter ce qu'il avait déjà dit, et ne dissimula point que les réponses faites n'avaient aucun caractère de négociations entreprises dans un intérêt national. M. de Vitrolles convint qu'elles n'étaient pas positives, « attendu que ses pouvoirs « ne s'étendaient point jusque-là ; mais que l'essen- « tiel était de faire connaître au roi les dispositions où

« l'on était, et qu'il ne doutait pas que les choses « ne s'arrangeassent : le roi ayant un grand avan- « tage à rentrer dans Paris, sans le secours des « étrangers. » Par ces explications, le prince d'Eckmühl fut complétement édifié et sur la nature du rôle du prétendu commissaire extraordinaire, et sur la connivence du duc d'Otrante ; il avait la preuve que l'intervention du maréchal Oudinot n'était que la voie choisie pour l'amener à ne point contrarier, par des dispositions militaires, les projets de traités que les plénipotentiaires envoyés par les Chambres et la commission de gouvernement, étaient allés porter aux souverains étrangers. L'entretien n'alla pas plus loin, et les pourparlers en restèrent là ; mais Fouché, qui n'était ni rassuré sur les intentions du maréchal, ni confiant dans le résultat que pourraient avoir les démarches du duc de Reggio, avait, dans la prévision de ce qui devait se passer plus tard, fait demander au maréchal une lettre qui présentât l'état moral de l'armée, afin de pouvoir la produire au conseil de gouvernement ; il avait chargé ses deux émissaires de l'obtenir du ministre. Le maréchal Oudinot et le baron de Vitrolles réclamèrent donc cette lettre et hasardèrent quelques observations sur ce qu'elle devait contenir. Une discussion s'engagea sur ce point. Le ministre de la guerre fit remarquer qu'il n'avait point

à hésiter pour faire connaître une situation qui avait été complétement divulguée aux Chambres ; que, quant aux bruits de rappel des Bourbons, si le gouvernement provisoire agissait dans ce but, il ne pouvait que reproduire les conditions qu'il avait indiquées, et qui lui paraissaient essentielles pour l'honneur du gouvernement que l'on voudrait rétablir et pour l'honneur de ceux qui négociaient dans ce sens.

Il fallut bien accepter les termes dans lesquels la lettre serait conçue, et elle fut écrite suivant le sens déterminé par le maréchal.

Les instants pressaient ; la commission de gouvernement voyant les armées ennemies s'avancer, quoique lentement et avec circonspection, vers la capitale ; n'obtenant, par ses délégués auprès des rois coalisés, aucune réponse aux propositions qu'elle leur avait faites, comprit qu'il entrait peut-être dans leurs combinaisons, de ne traiter de la paix que quand les armées anglaise et prussienne se seraient emparées de la ville ; d'un autre côté, l'armée campée à la Villette, et son général en chef, le prince d'Eckmühl, demandaient à marcher à l'ennemi et à lui livrer bataille; des lettres, sous forme d'adresses, envoyées aux deux Chambres et au gouvernement provisoire, avaient déjà plusieurs fois exprimé ce vœu ; en conséquence Fouché con-

voqua pour le lendemain, 27 juin, un grand conseil de gouvernement aux Tuileries, où il siégeait. Indépendamment des cinq membres de la commission exécutive, composée de MM. Fouché, président; Carnot, Caulaincourt, duc de Vicence, général comte Grenier, baron Quinette; et ayant pour secrétaire M. Berlier; tous les ministres à portefeuille, les ministres d'État; le prince d'Essling, commandant les gardes nationales de la Seine; M. Lanjuinais, président, et M. Dupont de (l'Eure), vice-président de la Chambre des représentants, M. Clément (du Doubs) (1), secrétaire : M. le prince archichancelier de l'Empire, Cambacérès, président de la Chambre des pairs, M. Lacépède, vice-président, et MM. Forbin-Janson et Thibaudeau, secrétaires (2), y furent appelés.

Le maréchal ministre de la guerre s'était fait

---

(1) La Chambre des représentants s'était ainsi constituée : président, M. Lanjuinais; vice-président, MM. Flaugergues; Dupont (de l'Eure), de Lafayette et le général comte Grenier. Les quatre secrétaires étaient : MM. Bédoc, Dumolard, Carnot et Clément (du Doubs). — Des quatre vice-présidents, M. Dupont (de l'Eure) était le seul disponible : les autres étaient en mission; et des quatre secrétaires, le seul qui restât comme tel, était M. Clément (du Doubs), les autres avaient des fonctions spéciales.

(2) M. de Forbin-Janson avait remplacé, comme secrétaire, M. le général comte de Valence, appelé à l'armée.

accompagner de MM. les colonels Evain et Decaux, chargés, le premier du service de l'artillerie, le second de celui du génie au ministère de la guerre, afin de leur faire rendre compte, au conseil, de l'état de la place de Paris, de ses moyens de défense, de ses approvisionnements de toute espèce, en cas de siége, etc., etc.

Le président de la commission exposa la situation du pays ; rappelant les faits accomplis depuis le 21 juin, les déclarations des puissances étrangères et les opinions qui divisaient les populations ; ne proposant rien ; se bornant à consulter le conseil sur la question de savoir : « *si l'armée se porterait à* « *la rencontre de l'ennemi et lui livrerait bataille* (1). »

Le duc d'Otrante invita les membres de la réunion à faire connaître leur avis.

Personne n'étant préparé pour une discussion de cette nature et n'ayant demandé la parole, le président interpella brusquement M. Clément, avec lequel il avait eu de fréquents rapports depuis la

---

(1) Cette question et les faits qui se sont passés dans l'intérieur de ce grand conseil de gouvernement, se trouvent consignés dans une note écrite par M. Clément (du Doubs) et signée de lui, comme membre de ce conseil, témoin et narrateur fidèle des discussions qui y ont eu lieu. Cette note autographe est entre les mains de la famille du maréchal Davout, qui me l'a communiquée.

réunion des Chambres, ce qui avait établi entre eux une espèce de familiarité; il l'invita à ouvrir la discussion.

M. Clément, un peu étonné de cette interpellation, répondit que, n'étant pas militaire, il ne pouvait avoir d'opinion dans une pareille affaire; qu'il s'en formerait peut-être une, quand il aurait entendu MM. les maréchaux qui faisaient partie du conseil. Il exprima surtout, mais avec beaucoup de réserve et de déférence, le désir de connaître l'opinion de M. le prince d'Essling, qui s'était illustré par la défense de Gênes et qui lui paraissait parfaitement en état de juger si Paris pouvait être défendu en cas d'attaque.

Le duc d'Otrante invita alors le maréchal Masséna à faire connaître son opinion. Le prince d'Essling ne put se dispenser de prendre la parole; mais soit qu'il ne fût pas préparé à parler, soit que ses facultés se fussent déjà un peu affaiblies, il ne dit rien qui pût éclairer le conseil et faciliter une discussion : il se renferma dans des généralités et ne conclut point.

Après le prince d'Essling, les deux secrétaires de la Chambre des pairs, MM. Forbin-Janson et Thibaudeau, parlèrent successivement avec une grande véhémence; ils exprimèrent l'un et l'autre l'avis qu'il fallait livrer bataille, ne fût-ce que

pour l'honneur de nos armes. L'un des orateurs, M. le comte Thibaudeau, ayant, dans son discours, prononcé quelques mots qui semblaient être une attaque indirecte contre le prince d'Eckmühl, le ministre s'en émut et se levant aussitôt, demanda la parole avec beaucoup de vivacité.

« Je sais, dit-il, qu'on répand dans Paris le « bruit que je ne suis point disposé à me battre ; « c'est une infâme calomnie, contre laquelle je « proteste de toutes les forces de mon âme. De- « puis mon entrée au ministère, je n'ai pas eu « d'autre préoccupation que la pensée de com- « battre; mais après l'abdication de l'Empereur, « je me suis souvent fait cette question que je vous « soumets aujourd'hui : Avec l'autorisation de « quel pouvoir livrerai-je bataille ?—Sera-ce celle « des Chambres qui maintenant représentent la « nation ? — La grande majorité de ces Chambres « demande la paix à tout prix. — Sera-ce celle de « la commission provisoire de gouvernement ? — « Elle a envoyé des plénipotentiaires qui négocient « avec les ennemis pour le rétablissement du gou- « vernement royal.—Sera-ce au nom de cette par- « tie du peuple, aux instincts belliqueux, au sen- « timent patriotique, qui saluait encore, il y a trois « jours, de ses acclamations ardentes, le souverain « descendu du trône et lui demandait des armes?

« —Mais alors il faudra renverser par un soulève-
« ment populaire tous les pouvoirs existants, et,
« après avoir emporté dans cette tourmente révo-
« lutionnaire, les deux armées anglaise et prus-
« sienne, se retourner pour faire face au dedans à
« une guerre intérieure plus redoutable que la
« guerre étrangère. — Que le gouvernement m'y
« autorise, et dès demain je livre bataille. »

Ces paroles prononcées avec chaleur, avec l'accent de la conviction et de la plus grande loyauté, firent impression sur le Conseil. Fouché craignit qu'elles ne produisissent un effet contraire à celui qu'il paraissait désirer; il essaya, en conséquence, d'embarrasser le prince d'Eckmühl en le sommant, en quelque sorte, de dire si, en demandant avec autant d'assurance à livrer bataille, il croyait pouvoir répondre de la victoire?

Davout qui n'avait rien à craindre et rien à dissimuler, ne se laissa pas déconcerter par une pareille question et répondit à l'instant : — « Oui, M. le
« président, je réponds de la victoire. J'ai soixante-
« treize mille hommes pleins de courage et de pa-
« triotisme, je réponds de la victoire et de repousser
« les deux armées anglaise et prussienne si je ne
« suis pas tué dans les deux premières heures. »

Cette réponse parut avoir fortement ébranlé le Conseil, dont la majorité des membres aurait pro-

bablement exprimé une opinion conforme au vœu du prince d'Eckmühl, si M. Carnot, l'un des membres du gouvernement, n'eût pris la parole en ce moment. M. Carnot qui portait alors un habit de simple garde national, et qui était tout couvert de poussière, s'exprima ainsi ;

« Je descends de cheval, je viens d'inspecter pour « la seconde fois les travaux entrepris pour la dé- « fense de Paris. Je ne suis pas suspect dans l'opi- « nion que je vais exprimer, car j'ai voté la mort de « Louis XVI et je n'ai à attendre que des persécu- « tions et l'exil de la part des Bourbons qui, avec « l'appui des armées coalisées, sont à la veille de « rentrer dans la capitale; mais je suis Français avant « tout, et, à ce titre, je me croirais coupable, si je « conseillais une résistance qui serait inutile et abou- « tirait, en définitive, au siége de Paris. Il repré- « senta avec beaucoup d'énergie, ajoute M. Clé- « ment (dont je copie la note manuscrite), la res- « ponsabilité qui pèserait sur ceux qui auraient « exposé aux horreurs d'un siége, une capitale ren- « fermant une population aussi nombreuse, tant de « richesses, de monuments, etc., etc. Il fit en- « tendre qu'il y avait trahison évidente (1), car

(1) Cette *trahison évidente* est une accusation en l'air, qui ne peut pas soutenir l'examen, à moins que M. Carnot n'ait en-

« Paris n'était défendu que sur les points où il ne « pouvait être attaqué et qu'il était absolument sans « défense, sur les points vulnérables ; d'ailleurs, « les subsistances n'étaient point assurées et les ap- « provisionnements de guerre manquaient tout à « fait.

« En cet état des choses et tout en rendant jus- « tice au courage et au patriotisme du prince d'Eck- « mühl, M. Carnot déclara qu'en son âme et cons-

---

tendu s'accuser lui-même de trahison de complicité avec M. le duc d'Otrante, ce qui n'est pas probable. Comment, en effet, donner pour preuve de cette trahison, que *Paris n'était défendu que sur les points où il ne pouvait être attaqué, et qu'il était absolument sans défense sur les points vulnérables?* Or, Paris n'était menacé que vers le nord et l'est, où sont des plaines par lesquelles l'ennemi arrivait, et de ce côté, l'Empereur lui-même avait fait établir des défenses, parce que c'était réellement la partie la plus vulnérable. La rive gauche de la Seine, c'est-à-dire à l'ouest et au sud de Paris, était sans défense, parce que ce côté était très-peu vulnérable, puisque l'ennemi ne venait point dans cette direction, et qu'il ne devenait vulnérable, que dans le cas où il tournerait Paris, ce qui arriva le 2 juillet, mais ce qui fut très-préjudiciable aux Prussiens qui y perdirent deux régiments entiers et un bon nombre de fantassins ; il avait suffi pour cela au maréchal Davout de faire placer quelques pièces d'artillerie sur les hauteurs, et d'établir des postes et des têtes de ponts à Sèvres, à Neuilly, à Saint-Cloud, à Auteuil. Donc les preuves de trahison sont dans les manœuvres de M. le duc d'Otrante et dans les actes de ses adhérents aveugles ou complices.—Voyez pages 471, 472, 473, 477, 478, 483, 519, 525, 529, 576, 577, 611, 612, 613, 614, 615, 616.

« cience, il regarderait comme un crime d'avoir « contribué à exposer Paris à un siége, attendu qu'il « était sans défense.

« Ces paroles dites avec calme et une véritable « conviction, sortant de la bouche d'un homme « dont on connaissait l'austérité des principes et le « dévouement à son pays, produisirent sur l'assem- « blée une vive et douloureuse impression. La dé- « libération cessa à l'instant et chacun se retira avec « un profond sentiment de tristesse; mais celui qui « écrit cette note (M. Clément (du Doubs)) et qui « siégeait entre les deux maréchaux d'Eckmühl et « d'Essling, est resté convaincu de la loyauté et du « patriotisme du prince d'Eckmühl et n'a pas douté « un instant, après l'avoir entendu, de sa ferme « résolution de livrer bataille, s'il y eût été autorisé; « il est probable que tous les hommes graves et « sans passions, présents au Conseil, partageaient « cette opinion. »

Avant de quitter le conseil où nul n'osa résoudre nettement la question posée, le maréchal Davout pressant le bras de M. Clément, avec émotion, lui dit : « Je vous prie, monsieur, de vous rappeler les « paroles que je viens de faire entendre; peut-être « serai-je un jour dans le cas d'invoquer votre « témoignage, au sujet de ce qui se passe ici en ce « moment. »

Le duc d'Otrante avait atteint son but ; il avait convaincu son ami Carnot en lui insinuant lui-même le premier l'idée de trahison, afin qu'il ne soupçonnât point que c'était de lui que cette trahison partait. Le ministre de l'intérieur, dupe de la fourberie du président de la commission de gouvernement, venait de se plaindre de l'absence de travaux de fortification autour de Paris, et en avait déduit cette conséquence qu'il y avait trahison, sans faire attention que, dès le 22 juin, au moment où elle venait d'être instituée par les chambres, la commission de gouvernement dont il était lui-même membre, avait nommé un comité de défense de la rive gauche de la Seine; que les 11 et 21 avril, l'Empereur avait déjà créé un comité de défense composé des généraux Dejean, Marescot, Rognat et Bernard, que ce comité n'avait pas cessé de fonctionner tous les jours, depuis le 21 avril jusqu'au 27 juin ; que le 1er mai, un ordre spécial de l'Empereur, avait prescrit aux généraux Haxo et Rognat, accompagnés d'un colonel et de deux capitaines du génie, d'aller sur les hauteurs de Montmartre, de Ménilmontant, de St-Chaumont, de Belleville, y tracer des redoutes et des lignes de défense jusqu'à la Seine en passant par St-Denis; que ces tracés et ces lignes de défense avaient été exécutés; que le 24 juin, le ministre de la guerre lui écrivit, à lui,

M. Carnot, ministre de l'intérieur et membre de la commission de gouvernement, que les travaux de défense étaient suspendus faute d'argent. Comment, en présence de faits qu'il n'ignorait point, venir dire : *Qu'il y avait trahison évidente, car Paris n'était défendu que sur les points où il ne pouvait être attaqué, et qu'il était absolument sans défense sur les points vulnérables ; que d'ailleurs, les subsistances n'étaient point assurées et que les approvisionnements de guerre manquaient tout à fait ?* Quoi ? n'est-ce pas par le nord et l'est de Paris que l'ennemi se présentait ? n'est-ce pas vers ces deux points que la défense était essentielle ? n'est-ce pas l'Empereur lui-même qui avait fait établir cette ligne de défense, sans laquelle les Prussiens seraient entrés, sans s'arrêter, dans la ville ? Et ce sont là les points sur lesquels Paris ne pouvait être attaqué ? Mais si c'est une preuve de trahison, c'est l'Empereur lui-même qui l'a fournie. Quant aux subsistances qui n'auraient pas été préparées, et aux approvisionnements de guerre qui auraient manqué complètement, ces deux faits recevaient un démenti que l'on peut appeler *matériel*, par la constatation de l'existence *matérielle* des subsistances et de très-grands approvisionnements de guerre, suivant le procès-verbal, en date du 2 juillet, du Conseil de guerre créé la veille, 1er juillet, par cette même commission du

pouvoir exécutif dont M. Carnot faisait partie; car l'illustre membre du gouvernement n'entendait pas parler d'approvisionnements de siége dans une ville ouverte. Que reste-t-il donc de cette accusation de trahison que M. Carnot semblait vouloir faire peser sur tout le monde et particulièrement sur l'autorité militaire? rien que la preuve que, fasciné, circonvenu par l'astuce de son ami le duc d'Otrante, il était, sans s'en douter, le complice aveugle des menées d'un homme qui ne pouvait vivre qu'au milieu des intrigues et des trahisons.

Le prince d'Eckmühl était sorti du Conseil en proie à une irritation mêlée de mépris. De retour au ministère, le colonel de Trobriand qui était de nouveau attaché à sa personne depuis le 25 juin, en qualité d'aide de camp pour la défense de Paris, le voyant animé, lui demanda ce qui l'agitait. — « Personne, lui répondit le maréchal, ne veut prendre de responsabilité. Eh bien! je la prendrai, « moi, s'ils me laissent faire. » — Cependant les plénipotentiaires avaient sollicité, avant toute négociation, un armistice. Wellington et Blücher qui n'avaient pas daigné admettre les envoyés français en leur présence, avaient chargé des aides de camp de répondre à leurs communications et de leur faciliter les moyens de parvenir jusqu'au quartier général des souverains alliés. L'armistice proposé

était refusé par les conditions mêmes des ennemis qui le rendaient inadmissible, et ces difficultés suscitées à dessein, permettaient aux Prussiens de manœuvrer de manière à empêcher l'armée de Grouchy d'arriver, pour défendre Paris : une lettre en chiffre, du préfet de la Moselle au président du gouvernement français, dévoilait ces menées déloyales et signalait l'arrière-pensée des généraux de la coalition. Pendant ce temps les plénipotentiaires s'efforçaient vainement d'obtenir audience des monarques étrangers.

Les généraux anglais et prussien comprenaient parfaitement que les troupes du maréchal Grouchy, qui n'avaient point combattu à Waterloo, pourraient leur être opposées sous les murs de Paris ; ils essayèrent de neutraliser ce corps au moyen d'une convention militaire, dans le genre de celle qui, en 1814, avait isolé les forces commandées par le duc de Raguse. Ils entrèrent en négociation avec le général Sénécal, chef de l'état-major du maréchal Grouchy, pour conclure un arrangement particulier, en vertu duquel l'armée sous ses ordres prendrait des cantonnements derrière la Marne et ne se porterait point sur Paris. Le général Excelmans eut connaissance de ce désastreux projet qui eut renouvelé la honte de 1814 ; il en informa le ministre de la guerre, et aussitôt, après en avoir

référé au gouvernement, l'ordre fut donné au maréchal Grouchy et à son chef d'état-major de se rendre à Paris. Le vieil honneur militaire, le patriotisme du maréchal Grouchy ne permettaient même pas de supposer qu'il fût pour quoi que ce soit dans la trame du général Sénécal ; mais celui-ci devait être interrogé, puis immédiatement arrêté; il le sentit, car au lieu d'aller au devant de l'accusation, s'il avait eu pour lui le témoignage de sa conscience, il ne se rendit pas à l'ordre qu'il avait reçu, prit la fuite et passa à l'étranger.

Mais quelque rapide que fut la marche de ce corps d'armée, il ne pouvait, au plus tôt, être rendu avant deux jours sous les murs de Paris où il était attendu avec anxiété : il avait à franchir, parallèlement à l'ennemi, une distance considérable. Le 28 juin, le corps du général Reille et la garde étaient en marche de Villers-Cotterets sur Dammartin ; le général Vandamme quittait Soissons à deux heures du matin pour se porter sur Meaux, par la Ferté-Milon. Le général Reille arrivait le soir au moment où les avant-postes ennemis paraissaient en vue de Paris; le général Vandamme venait y prendre position le lendemain. Toutefois, la situation était d'autant plus périlleuse, qu'à ce moment même, les rapports de l'armée signalaient la négociation du général Sénécal, et que tout

avortée qu'elle était, une tentative de cette nature devait jeter dans les esprits de sérieuses inquiétudes.

Le maréchal Davout publiait, le 28 juin, à cinq heures du soir, l'ordre du jour suivant :

« Tous les militaires qui se trouvent actuelle-« ment à Paris, armés ou non armés se rendront « sur le champ, savoir :

« Ceux des 1er, 2e et 6e corps, en avant de la « hauteur des Cinq-Moulins près de la Chapelle; « ceux de la cavalerie, montés ou non montés, « sur la route de Saint-Denis à la croisière de « Clichy ;

« Ceux du 3e et du 4e corps, au Télégraphe, sur « la hauteur de Belleville (1);

---

(1) Un maréchal des logis du 1er régiment de hussards, nommé Lambert, qui avait fait la campagne de Russie, en 1812, s'était rendu à ce lieu qui lui était assigné. Il voit arriver à lui, au galop, une femme portant l'ancien costume des cantinières de son régiment. En s'arrêtant, elle lui crie : « Tu ne me reconnais « pas ? Lambert stupéfait, lui dit, pour toute réponse : « Quoi !... « tu n'es pas morte ? » — Voici ce qui s'était passé. Lors de la retraite de Moscou, arrivés au passage de la Bérésina, la cantinière et le maréchal des logis qui avaient marché quelque temps ensemble, ne purent traverser la rivière sur le pont qui était encombré. On avait permis à cette femme de conserver sa voiture, à cause de son état de grossesse avancée. Elle attendit jusqu'au lendemain ; mais dans la nuit elle accoucha. A la pointe

« Ceux de l'infanterie de la garde commandée « par le général Dériot, sur la hauteur de Vin- « cennes, près du petit Charonne.

« Il sera établi dans chacun des endroits ci-des- « sus désignés, par les soins de M. le général Évain, un dépôt de quatre mille armes.

« Le général Desfourneaux(1), pour les 1er, 2e et « 6e corps ;

---

du jour, le passage était devenu impossible sur le pont qui s'était rompu, il fallut tenter de traverser sur la glace. Au milieu de la rivière, la glace s'ouvrit sous le poids de la voiture et de la foule qui s'y étaient engagées. Ce fut un pêle-mêle affreux. La malheureuse cantinière s'élança de sa voiture avec son enfant enveloppé et lié sur son sein ; elle saisit un premier glaçon qui se renverse sous ses étreintes ; mais elle ne lâche pas prise, ce qui la soutient assez pour pouvoir se cramponner à un glaçon énorme sur lequel elle parvient à se hisser. Dans cette lutte suprême contre la mort, le pauvre enfant avait disparu emporté par les glaçons qui heurtaient le corps de sa mère. Elle se traîne, implorant du secours, mais personne n'entend ; elle arrive enfin épuisée et glacée sur l'autre rive. Là, seulement, on a pitié d'elle ; et, toute mouillée, elle est placée sur une voiture qui avait passé sur la glace avant qu'elle ne se brisât. A la première ville qui fut rencontrée, elle reçut quelques secours, et parvint en France sans avoir succombé. C'est cette même femme qui apparaissait au maréchal des logis Lambert comme une résurrection, lui qui l'avait vue engloutie au milieu des glaçons de la Bérésina.

(1) Deux autres généraux avaient d'abord été désignés : le général Baille-Saint-Pol, puis le général Monistrol, et enfin le maréchal substitua de sa main le nom du général Desfourneaux.

« Le général Pully (1), pour tous les hommes de « la cavalerie, montés ou non montés;

« Le général Beaumont (2), pour ceux des 3e et « 4e corps; et le lieutenant général Dériot pour « ceux de la garde, sont chargés de passer la revue « de ces hommes armés ou non armés, de recon-« naître la quantité d'armes manquantes, et d'ex-« pédier un bon, que l'officier d'artillerie désigné « par le général Évain, dans chacun de ces empla-« cements, fera délivrer.

« MM. les officiers généraux et d'état-major, « appartenant à ces divers corps, se rendront aux « emplacements qui leur sont respectivement as-« signés.

« MM. les officiers généraux et d'état-major qui « n'ont point de destination, se rendront à la tête « du village de la Villette, près du canal de l'Ourcq « où est établi le grand quartier général.

« L'indépendance de notre patrie est menacée. « Napoléon a abdiqué et n'est, et ne peut plus rien « être pour tout ce qui porte un cœur français, et « cependant les hostilités continuent. Les généraux

(1) Le général Freytag fut indiqué : le maréchal inscrivit le général Pully.

(2) Le général Buget, désigné en premier lieu, fut remplacé par le général Renaud ; à ce général, le maréchal substitua le général Beaumont.

« en chef ennemis refusent d'accorder les suspen-
« sions d'armes qui leur sont demandées ; ils veu-
« lent attendre des autorisations, et pour une vaine
« formalité, ils font couler le sang ; je dis une
« vaine formalité, car les ordres doivent arriver,
« si les souverains veulent que l'on ajoute foi à
« leurs déclarations. Si ces déclarations sont des
« impostures, tout ce qui porte un cœur français,
« à quelque parti qu'il appartienne, doit éprouver
« la fièvre du patriotisme et tout entreprendre pour
« faire triompher nos libertés et notre indépen-
« dance nationale.

« Au quartier général de la Villette,

« *Le Ministre de la guerre*.
« DAVOUT, prince d'ECKMUHL. »

« Il est bon que, pour la réussite de cet ordre,
« les autorités civiles exhortent les habitants et leur
« prescrivent, sous la menace de peines sévères,
« de ne recéler aucun militaire.

« Le prince d'Essling donnera des ordres pour
« que la garde nationale, à toutes les barrières,
« empêche les militaires de tous grades, d'entrer
« dans Paris sans un ordre écrit. »

Le maréchal transmit à la commission du gou-
vernement provisoire cet ordre du jour, avec son

rapport journalier sur les événements militaires, et lui rendit compte de l'état des esprits ; puis demandant une solution aux propositions faites au Conseil de gouvernement tenu la veille, il écrivit la lettre suivante au duc d'Otrante :

28 juin 1815.

« J'envoie à votre Excellence les nouvelles que « j'ai reçues sur l'état des choses et des troupes. Il « n'y a pas de temps à perdre pour adopter la pro- « position que j'ai faite hier. Nous devons pro- « clamer Louis XVIII, nous devons le prier de « faire son entrée dans la capitale, *sans les troupes* « *étrangères*, qui ne doivent jamais mettre le pied « à Paris ; Louis XVIII doit régner avec l'appui de « la nation.

« Pour les autres rapports de la question, je vous « renvoie à ce que j'ai dit auparavant. L'avenir « inspire mes motifs ; j'ai vaincu mes préjugés, « mes idées. La plus irrésistible nécessité et la « plus intime conviction m'ont déterminé à croire « qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver notre « patrie. »

Ainsi, le prince d'Eckmühl voulait, puisque c'était l'opinion de la très-grande majorité des Chambres représentant la nation, que les popula-

tions, par leurs délégués légaux, parussent, au moins, avoir rappelé volontairement la dynastie des Bourbons; que, par suite de l'exercice de ce droit reconnu en 1789, le roi choisi, pour remplacer le gouvernement impérial, intervint directement pour stipuler, au nom de la France, un traité qui arrêtât la marche des troupes coalisées, fît cesser instantanément toute hostilité, et rétrograder vers leurs frontières ces avides Prussiens qui espéraient entrer à Paris comme nous étions entrés à Berlin.

Dans la nuit même, le duc d'Otrante qui savait à quoi s'en tenir, et sur le cas que faisaient les rois de l'Europe de la dynastie bourbonienne, et sur le crédit que pouvait avoir, sur leur esprit, la personne de Louis XVIII, se borna à répondre en ces termes au maréchal :

« Je suis persuadé, comme vous, Monsieur le « maréchal, qu'il ne nous reste rien de mieux à « faire que de traiter promptement d'un armistice; « mais il faut savoir ce que veut l'ennemi. Une « conduite mal calculée produirait trois maux : « 1° d'avoir reconnu Louis XVIII avant tout enga- « gement de sa part; 2° de n'être pas moins forcé « de recevoir les ennemis dans Paris; 3° de n'ob- « tenir aucunes conditions de Louis XVIII. Je « prends sur moi de vous autoriser à envoyer aux

« avant-postes de l'ennemi, et à conclure un armis-
« tice, en faisant tous les sacrifices qui sont com-
« patibles avec nos devoirs et notre dignité. Il vau-
« drait mieux céder des places fortes que de sacri-
« fier Paris. »

A la lecture de cette lettre, le ministre de la guerre ne put se défendre d'une vive irritation accompagnée d'un sentiment de profond découragement. Il vit que, dans le rétablissement du gouvernement royal, il n'entrait aucune idée de patriotisme; qu'il n'y avait que les menées de la faction légitimiste; que cette faction, sympathisant avec les étrangers, était prête à les recevoir, et que le roi, appuyé sur les baïonnettes ennemies, n'avait ni la volonté ni le pouvoir de prendre et de tenir aucun engagement. Indigné surtout des sacrifices dont on lui parlait, il était bien résolu à ne consentir à aucun, lorsqu'il reçut, le lendemain, une autre dépêche qui annulait la première. Voici ce qui s'était passé :

Le 29 au matin, lors de la réunion de la commission de gouvernement, le duc d'Otrante avait communiqué la dépêche du maréchal et la réponse que, vu l'urgence, il crut pouvoir prendre sur lui de lui faire. La commission pensa que cette réponse contenait trop de détails politiques, et qu'elle devait être rectifiée par une seconde lettre, dont la

rédaction fut proposée et adoptée dans les termes suivants :

« Il n'est pas besoin de vous dire, Monsieur le « maréchal, que votre armistice doit être purement « militaire, et qu'il ne doit contenir aucune ques- « tion politique. Il serait convenable que la de- « mande d'armistice fût portée par un général de « la ligne et un maréchal de camp de la garde na- « tionale. »

Cette seconde lettre, que l'on supposait de nature à ne point susciter d'obstacle, de la part du maré- chal Davout, lui fut transmise sur-le-champ.

Mais l'attitude des deux généraux ennemis, la lettre en chiffres du préfet de la Moselle, dont nous avons parlé plus haut, avaient fini par inspirer des craintes à la commission de gouvernement et à Fouché lui-même : leur responsabilité leur parut un moment gravement engagée ; c'est alors que la commission de gouvernement avait pris, le 28 juin, l'arrêté suivant :

« Vu la délibération des Chambres portant que « la ville de Paris est en état de siége, arrête ce « qui suit :

Art. 1er.

« Les approches de la capitale seront seules dé-

« fendues; elles le seront par les troupes de ligne,
« lesquelles resteront campées hors des murs.

Art. 2.

« La tranquillité sera maintenue dans l'intérieur « par la garde nationale ordinaire, laquelle ne sera « employée extérieurement que sur les demandes « qu'en pourraient faire les légions ou bataillons « de cette garde.

Art. 3.

« Les tirailleurs de la garde nationale serviront, « conformément à l'offre qu'ils en ont faite, comme « auxiliaires avec les troupes de ligne, à la défense « des postes les plus rapprochés de la place.

Art. 4.

« Les habitants de la campagne se hâteront de « faire entrer dans la place la plus grande quantité « possible de subsistances, et travailleront aux re- « tranchements qui doivent couvrir les troupes.

Art. 5.

« L'armée du Nord se rendra sans délai sous « les murs de Paris.

Art. 6.

« Les anciens militaires, en état de porter les

« armes et tous ceux qui sont absents de leurs dra-
« peaux, se rallieront à cette armée et seront in-
« corporés dans les cadres.

Art. 7.

« Les troupes qui sont sur le Rhin et sur les
« frontières de la Suisse, maintiendront leurs posi-
« tions et défendront les places fortes.

Art. 8.

« Les troupes qui sont sur la rive gauche de la
« Loire, formeront à Orléans une armée de ré-
« serve.

Art. 9.

« Les hostilités n'empêcheront point de conti-
« nuer les négociations qu'il sera possible d'entre-
« tenir, pour obtenir la paix à des conditions hono-
« rables.

Art. 10.

« Le ministre de la guerre est chargé de l'exé-
« cution du présent arrêté.

« *Signé :* Le duc d'Otrante, président ;

« Carnot, Caulaincourt, duc de Vicence ;
« comte Grenier. Quinette. »

Le lendemain, 29 juin, les tirailleurs de la garde nationale, c'est-à-dire, comme on les appelait alors, les *fédérés*, demandaient des armes et des habillements, et la commission de gouvernement qui les mettait à la disposition du ministre de la guerre par l'article 3 de son arrêté, et le ministre de l'intérieur qui devait pourvoir à leur habillement et à leur équipement, n'avaient rien prévu ni rien préparé à ce sujet (1). Le ministre de la guerre ne possédait dans les magasins qu'environ sept mille habillements destinés aux troupes de ligne et aux militaires en retraite, et il en aurait fallu plus de treize mille, pour utiliser immédiatement ces tirailleurs de bonne volonté que Carnot lui-même n'avait pas songé à mettre en état de servir. Ainsi, Davout, dont la prévoyance ne fut jamais en défaut, avait en magasin, pour l'armée, des armes et des habillements en réserve, tandis que ses collègues, qui avaient la garde nationale et les finances dans leurs attributions, étaient dans l'impossibilité de fournir au gouverneur général de Paris, des auxiliaires dont on faisait grand bruit, et auxquels le maréchal ne pouvait donner des fusils, puisque leur organisation comme tirailleurs n'existait pas.

(1) M. Carnot, suivant sa doctrine, aurait dû être taxé de trahison.

Le même jour 29 juin, l'Empereur, qui, de la Malmaison, avait entendu la canonnade des Prussiens s'emparant du village d'Aubervilliers, avait eu l'incroyable pensée de demander à la commission de gouvernement l'autorisation de se mettre à la tête de l'armée pour prendre, contre les Prussiens, la revanche de Waterloo, et sortir ensuite du territoire de la France, après l'avoir délivré de son ennemi le plus acharné et s'être vengé lui-même. Il chargea de cette mission le général Becker, membre de la Chambre des représentants et délégué, en cette qualité, pour veiller sur la personne de l'Empereur jusqu'au moment de son embarquement. Pendant que le général Becker était en conférence avec Fouché, président de la commission de gouvernement, et qu'il n'en obtenait qu'un refus, comme on devait bien s'y attendre, l'Empereur avait envoyé un jeune aide de camp au ministre de la guerre, pour se concerter au sujet de la demande que le général Becker faisait au gouvernement dirigé par le duc d'Otrante. Dans le salon de service de la Malmaison, où les hommes et les choses n'étaient ni bien connus, ni exactement appréciés, on n'avait point douté que la proposition de l'Empereur ne fût acceptée, et déjà on se préparait à monter à cheval, pendant que le plus inexpérimenté des aides de camp était allé entretenir le maréchal

Davout de cette proposition. Le prince d'Eckmühl, qui n'avait rencontré dans les événements accomplis depuis le 20 juin, que déception et vive contrariété, était dans une disposition d'esprit peu propre à écouter de sang-froid une combinaison devenue à ce moment extravagante, et qui lui fut exposée avec l'outrecuidante naïveté d'un homme étranger aux affaires politiques. — « Comment est-il possi-
« ble, lui dit le maréchal, que vous veniez sérieuse-
« ment me parler de folies pareilles? Mais vous igno-
« rez donc que l'Empereur n'a pas voulu user du
« pouvoir quand il le tenait dans ses mains ; qu'il a
« repoussé mes conseils et mes pressantes sollicita-
« tions quand je lui répondais du succès ; qu'il
« a voulu se confier aux Chambres, qui lui étaient
« hostiles et qui demandaient sa déchéance? L'Em-
« pereur ne sait donc plus à quelles gens il a affaire?
« Il ne comprend donc point qu'il s'adresse à ses
« ennemis, à des hommes qui ont peur de lui, qui
« le craignent, qui voudraient le savoir bien loin, et
« qui, s'il ne part pas, sont capables de le faire ar-
« rêter et de l'arrêter eux-mêmes? l'Empereur n'a
« donc auprès de lui personne qui puisse lui don-
« ner un conseil en rapport avec la situation qu'il
« s'est faite lui-même? Comment venez vous étour-
« diment m'entretenir de projets maintenant
« inexécutables, de propositions absurdes? Allez,

« monsieur, et une autre fois réfléchissez avant de « vous acquitter des missions que l'on vous « donne. »

L'aide de camp, déconcerté et humilié, crut se relever en répondant au maréchal qu'il n'avait point à lui obéir; qu'il lui donnait sa démission. Le ministre haussa les épaules et lui tourna le dos. Cette réponse, en effet, était une nouvelle preuve d'ignorance : un militaire doit savoir qu'une démission ne délie celui qui la donne, de l'obligation d'obéir, que quand elle est acceptée par le ministre de la guerre; c'est un principe de la législation militaire de 1792 (1), qui n'a jamais varié depuis.

C'était la seconde fois que le malencontreux aide de camp avait, en cinq jours, une altercation avec le maréchal; la première, le 24 juin, à l'Elysée; la seconde le 29. Au lieu d'expliquer sa démarche par des raisons de déférence et de dévouement, au lieu d'employer des manières respectueuses et polies, il se méprit sur la nature et la portée de sa mission, et ne craignit point d'affecter un langage plein de hauteur et d'inconvenances envers le plus illustre lieutenant du grand capitaine qui l'envoyait. Le prince d'Eckmühl châtia cette insolence par une leçon rudement donnée; mais de retour à la Mal-

---

(1) Loi du 17 mai 1792, art. 1er.

maison, on se chargea, à deux, d'organiser la vengeance : l'aide de camp, confondu, abasourdi par les sévères observations du ministre, brouilla, dans son esprit troublé par la colère et l'humiliation, tout ce qu'il avait entendu, et le secrétaire Fleury de Chaboulon écrivant avec l'irréflexion d'un libelliste, enregistra dans ses mémoires les bévues racontées sous l'impression de l'amour-propre blessé (1). Le maréchal, si prévoyant, eut le tort de ne pas ménager ses expressions; son expérience aurait dû lui dire que les esprits subalternes ne se vengent qu'en dénaturant les paroles, en travestissant les pensées ; aujourd'hui la vérité a de la peine à se faire jour, et ce n'est pas sans difficultés qu'elle attaque et qu'elle détruit des assertions passées à l'état de mensonges historiques. Si ceux qui lisent réfléchissaient, ils n'admettraient pas si légèrement le dénigrement et la calomnie ; en pesant les motifs, en tenant compte des situations, en appréciant les circonstances politiques sans prévention et sans esprit de parti, il arriverait bien sou-

(1) Fleury de Chaboulon a publié ses mémoires à Londres, en 1820. — L'Empereur les a lus à Sainte-Hélène ; les annotations qu'il y a mises de sa main et que porte encore l'exemplaire qu'il a possédé, suffisent pour faire juger l'homme, ses mémoires et les personnages qui lui ont fourni les renseignements qu'il a enregistrés.

vent que ce que l'on blâme avec un écrivain passionné ou de mauvaise foi, serait approuvé et reconnu avoir été sagement fait. Si les auteurs de mémoires qui se sont promis de ternir la réputation du prince d'Eckmühl, avaient fait un exposé vrai de la situation des esprits en 1815; s'ils avaient présenté l'état réel d'hostilité de la grande majorité des habitants des départements du Nord, de la Somme, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de ceux du Midi, du Centre, puis de l'Ouest; l'irritation fiévreuse des deux Chambres contre le gouvernement impérial; les trames royalistes de Fouché et sa trahison flagrante qui minait lentement mais sûrement le trône du monarque qui avait eu l'imprudence de le nommer ministre de la police; s'ils avaient peint le découragement, la lassitude de la bourgeoisie, fatiguée de la guerre, épuisée de sacrifices et demandant la paix à tout prix; s'ils avaient fait remarquer que la partie ouvrière qui manifestait de l'enthousiasme et de l'ardeur patriotique, n'était qu'une portion insignifiante de la population; que l'armée, divisée elle-même, défiante, travaillée par les partis, n'avait plus de conviction depuis l'abdication du héros qui l'inspirait et l'avait si souvent conduite à la victoire; si, enfin, ils n'avaient pas dissimulé que les Chambres législatives, s'emparant des pouvoirs de la nation, en se

déclarant en permanence, exigeaient l'abdication de cet Empereur auquel ils avaient juré dévouement et fidélité, et qu'ils faisaient descendre du trône, ils n'auraient pas osé reprocher au maréchal Davout de n'avoir pas usé d'un droit qu'il ne possédait point, en livrant, sous les murs de Paris, une bataille que tous les dépositaires des pouvoirs politiques auraient désavouée; ou bien ils eussent été contraints de formuler nettement cette opinion : que le ministre de la guerre devait donner l'exemple d'une insurrection générale, renverser toutes les autorités existantes, et, s'armant d'une dictature que la nation tout entière lui aurait contestée, ne pas craindre d'allumer la guerre civile pendant l'invasion des armées de l'Europe. Qu'eussent pensé les lecteurs de bonne foi d'un tel système? qu'eussent dit les historiens? La langue eût-elle fourni assez d'expressions flétrissantes pour condamner une conduite sans excuses et sans exemples? Eh bien! voilà pourtant en quoi se résument ces griefs répétés si haut : que si Davout n'a pas livré bataille sous Paris, c'est parce qu'il avait déserté la cause de l'Empereur et de la nation. Griefs sans fondement; reproches mensongers; accusation absurde à laquelle on s'étonne que des gens sensés aient pu croire un instant, quand la vie entière de l'homme est là pour la démentir! quand, depuis 1792 jus-

qu'en 1815, on voit Davout servir et défendre les mêmes principes! Dévoué à son pays, fidèle à l'homme qui sauva la France de l'anarchie, la rendit grande et la fit respecter, mais simple et fier au milieu des grandeurs dont le monarque conquérant l'avait comblé, on ne le surprit jamais ni courtisan de la puissance, ni ébloui de ses faveurs. Et cependant c'est là le guerrier que de basses passions ont essayé de rendre odieux! C'est lui que l'on taxe d'avoir trahi le héros qu'il a soutenu et servi avec zèle; d'avoir trahi son pays, parce qu'il n'a pas voulu se faire l'instrument d'une faction populaire et prendre des mains d'une demagogie insensée la torche incendiaire qui eût allumé la guerre civile d'un bout de la France à l'autre! Arrière donc les mensonges et les libelles! il est temps que la vérité et la justice rendent à la mémoire de Davout l'hommage qui lui est dû.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Adresse de la Chambre des représentants à l'armée. — Commissaires envoyés près des troupes par les deux Chambres.—Tradition de la convention incomprise des soldats.—Réponse de l'armée faite contrairement à toutes les règles de la discipline. —Davout en arrête les termes au camp de la Villette.—Signe en blanc la feuille de papier destinée à en recevoir la copie.— Part aussitôt pour la plaine de Montrouge, où il fait prendre position au corps d'armée du général Vandamme.—Lettre de Davout aux généraux ennemis, Wellington et Blücher. — Adresse substituée à celle corrigée par Davout. — Signatures supposées. — L'ennemi n'ose pas se présenter du côté de la Villette.—Tourne Paris, se porte sur la rive gauche de la Seine.— Lettre de la commission de gouvernement. — Conseil extraordinaire. — Arrêté de ce conseil. — La cavalerie prussienne marche de Saint-Germain sur Versailles, et s'avance vers Paris. — Davout donne au général Excelmans l'ordre de chasser cette cavalerie de Versailles. — Au général Piré de former une embuscade entre Ville-d'Avray et Rocquencourt. — Réunion du conseil de guerrre prescrit par la commission de gouvernement. — Destruction complète de la cavalerie prussienne. — Effroi de Fouché. — Les Chambres crient que le maréchal va tout perdre. — La commission de gouvernement entre en négociation pour conclure une convention militaire.—Commissaires spéciaux désignés par cette commission.—Termes de la convention.

Les 28 et 29 juin, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'armée du Nord était arrivée en grande partie sous

Paris ; dès le 29, la Chambre des représentants, ayant recours à une pratique empruntée aux souvenirs de la Convention, vota une adresse aux soldats de cette armée, pour les féliciter, leur annoncer l'envoi aux souverains, des plénipotentiaires chargés de traiter au nom du peuple français, et les inviter à se rallier à la voix de leur chef et du gouvernement; ajoutant qu'elle se montrerait au milieu d'eux. En effet, des commissaires envoyés par la Chambre des pairs, qui avait adhéré à l'adresse, et par celle des députés, se présentèrent dans la plaine de Saint-Denis au moment, assez inopportun pour les haranguer, où les derniers bataillons du corps du général Reille et de la garde impériale venaient d'y arriver. Les lignes n'étaient pas encore formées qu'il fallut faire remettre sous les armes des soldats excédés de fatigue, qui, ne pouvant bien saisir l'objet de cette visite, ne sentaient que ce qu'elle avait d'incommode pour eux. Les traditions de la Convention pouvaient vivre encore dans la mémoire des officiers supérieurs dont les services remontaient à cette époque : le soldat y était complétement étranger, et les seuls commissaires qui pussent avoir de l'action sur lui, le devaient exclusivement à leur caractère militaire, comme le général Mouton-Duvernet, de Laguette-Mornay, même Bory de Saint-Vincent. Des ordres du jour com-

muniqués à l'armée par la voie hiérarchique ordinaire, et témoignant des bonnes intentions de la législature envers elle, auraient infiniment mieux valu que les démonstrations contraires à la discipline déjà trop relâchée.

Les rapports directs des Chambres avec l'armée, donnèrent lieu au désir tout naturel que l'armée répondît, par une manifestation de ses sentiments, aux paroles de la représentation nationale. On prétendit que cela relèverait l'opinion publique, et donnerait à la Chambre une force morale dont elle avait un si grand besoin. On oublait que, en agissant ainsi, on violait ce principe inscrit dans toutes les constitutions, dans celle même que l'on discutait alors, que *l'armée est essentiellement obéissante, que nul corps armé ne peut délibérer*. Le maréchal ne voulut pas s'opposer à cette manifestation, bien qu'elle fût contraire à toutes ses idées d'organisation, de hiérarchie, de subordination, de discipline militaires; seulement il fit rédiger une adresse qui protestait du patriotisme, du dévouement sans bornes de l'armée, de son désir de s'unir à la représentation nationale pour sauver la France; mais qui s'abstenait d'aborder aucune question politique. Circonscrite dans ces termes, cette adresse, bien que toujours en opposition avec toutes les règles du droit public et du droit poli-

tique, restait dans des limites de convenance que commandait, d'ailleurs, l'intérêt même de l'armée. Elle était transcrite et déjà signée par le maréchal, lorsque, en la relisant, il indiqua une omission faite et quelques modifications à apporter à la rédaction. A ce moment, il fut appelé en toute hâte sur la rive gauche de la Seine, où était arrivée la cavalerie du général Excelmans, et où allait venir prendre position, dans la plaine de Montrouge, le corps d'armée du général Vandamme. Avant de quitter la Villette, il signa une feuille de papier destinée à recevoir l'adresse ainsi corrigée et approuvée par lui.

D'après les instructions qu'il avait reçues et sur une nouvelle insistance de la commission de gouvernement, le maréchal adressa, le 30 juin, à lord Wellington, la lettre suivante (1) :

Milord,

« Vos mouvements hostiles continuent, quoique, « suivant leurs déclarations, les motifs de la guerre « que nous font les souverains alliés n'existent « plus, puisque l'Empereur Napoléon a abdiqué.

« Au moment où le sang est de nouveau sur le

---

(1) *Moniteur* du dimanche 2 juillet 1815.—Intérieur, Paris, le 1er juillet 1815.

« point de couler, je reçois du maréchal duc d'Al-
« bufera la dépêche télégraphique dont je vous
« transmets copie. Milord, je garantis sur mon hon-
« neur cet armistice. Toutes les raisons que vous
« auriez de continuer les hostilités sont détruites,
« parce que vous ne pouvez pas avoir d'autre
« instruction de votre gouvernement que celle que
« les généraux Autrichiens tenaient du leur.

« Je fais à Votre Seigneurie la demande formelle
« de cesser immédiatement toute hostilité, et que
« l'on s'occupe d'un armistice en attendant la déci-
« sion du congrès. Je ne puis croire, Milord, que
« ma demande restera sans effet ; vous prendriez
« sur vous une grande responsabilité aux yeux de
« vos nobles compatriotes.

« Nul autre motif que celui de faire cesser
« l'effusion du sang et l'intérêt de ma patrie, ne
« m'ont dicté cette lettre.

« Si je me présente sur le champ de bataille
« avec l'idée de vos talents, j'y porterai la convic-
« tion d'y combattre pour la plus sainte des causes,
« celle de la défense et de l'indépendance de ma
« patrie ; et quel qu'en soit le résultat, je méri-
« terai, Milord, votre estime. »

La même lettre fut écrite au maréchal Blücher, dans les mêmes termes, et envoyée en même temps.

Le ministre de la guerre venait de recevoir, en

effet, des nouvelles du maréchal Suchet, duc d'Albufera, qui lui faisait connaître, qu'attaqué le 27 juin par les Autrichiens, il les avait repoussés avec une perte de deux cent cinquante hommes tués, blessés ou prisonniers : qu'il avait proposé un armistice, après cette affaire, au général ennemi Bubna, qui l'avait refusé ; et que le lendemain, 28 juin, attaqué de nouveau, mais par le général de Frimont, il l'avait battu en lui faisant éprouver une perte de quinze cents hommes, dont cinq cents prisonniers, et lui avait fait conclure un armistice.

Le 28 juin, le prince d'Eckmühl avait aussi reçu du général Lamarque l'avis de la pacification de la Vendée, et du traité fait par lui avec les chefs vendéens, la veille 27.

Toutes ces nouvelles avaient été communiquées aux Chambres par la commission de gouvernement.

Pendant que ces choses se passaient, au quartier général de la Villette on refaisait, à l'insu du maréchal Davout, l'adresse destinée aux Chambres. Le général Freissinet (1) ne craignait point, tant les passions politiques rendent peu scrupu-

(1) *L'Histoire des deux Restaurations* donne le général Freissinet pour être l'auteur de cette adresse.

leux sur l'emploi des moyens propres à les satisfaire ! de substituer à la première adresse corrigée et approuvée par le maréchal, une rédaction qui tranchait la question de gouvernement, en faisant dire à l'armée qu'elle ne consentirait jamais à subir le joug des Bourbons : il la fit transcrire sur la feuille signée à l'avance par le prince d'Eckmühl. Cette pièce, revêtue de dix-sept signatures de généraux, parmi lesquelles figurent les noms de plusieurs qui n'y étaient point, et d'autres noms inconnus, fut immédiatement portée à la Chambre des représentants, et parut le lendemain dans le *Moniteur* du 1er juillet.

Le maréchal était à la barrière d'Enfer, où il avait provisoirement établi son quartier général, quand on accourut le prévenir de la substitution opérée. Le comte de Bondy, préfet de la Seine, et le baron Marchand, qui faisait les fonctions de ministre de la guerre, se trouvaient auprès de lui. Comme ils allaient rentrer dans Paris, il les prie l'un et l'autre de se rendre directement à la Chambre, et d'exposer au président les faits tels qu'ils venaient de les entendre raconter. Cette démarche lui paraissait d'autant plus nécessaire, que le langage que tenait l'armée, dans cette adresse, était une inconvenance et offrait un danger ; une inconvenance, en ce qu'il semblait protester contre

l'adresse de la Chambre, qui annonçait formellemen à l'armée l'envoi de plénipotentiaires aux souverains alliés, pour traiter au nom du peuple français et, à cette époque, personne n'ignorait qu'il étai question du retour de Louis XVIII; un danger, en ce que l'armée, en délibérant et en émettant un vœu politique, s'exposait à attirer sur elle des mesures d'autant plus rigoureuses. qu'elle était l'objet de la vengeance des troupes alliées et de la haine du gouvernement royal que les Prussiens et les Anglais voulaient rétablir.

MM. de Bondy et Marchand se rendirent, en effet, à la Chambre, et dirent au président ce qu'ils avaient vu et entendu ; mais à ce moment l'adresse Freissinet avait été lue ; elle avait même été suivie d'une délibération ; toute explication, toute protestation devenaient donc inutiles (1). Le maréchal

(1) *L'Histoire des deux Restaurations* dit que c'est Davout qui fit porter à la Chambre l'adresse, tandis que c'est le général Freissinet qui la fit remettre, au nom du maréchal, mais à son insu ; elle dit aussi que le député, qui remit cette adresse, pria le président de ne pas lire le nom du prince d'Eckmühl. Nous ignorons par qui fut remise, au président, l'adresse Fressinet; mais, ce qui est positif, c'est que ce sont MM. de Bondy et le général Marchand qui sont allés prévenir le président Dupont (de l'Eure) de ce qu'ils avaient vu et entendu. Il est possible que le président ait répondu : *qu'est-ce à dire?* parce qu'il aura bien compris que lui et la Chambre étaient victimes d'une mystifica-

eut un moment la pensée d'adresser à la Chambre des représentants un désaveu formel, une protestation pour atténuer le mauvais effet d'une manifestation intempestive ; il avait même rédigé la lettre suivante :

« Le ministre de la guerre, commandant en chef
« l'armée, à la Chambre des représentants.

« Lorsque la situation de la France jette une « inquiétude douloureuse dans l'âme de tous les « citoyens, l'armée, qui ressent vivement les maux « que son courage et son dévouement n'ont pu « empêcher, a cru convenable de vous faire con« naître les sentiments qui l'animent.

« Mais les expressions de l'adresse qui vous a « été lue hier sont loin d'être suffisantes, et sans « entrer dans le détail des motifs de l'erreur qui a « fait placer mon nom au bas de cette adresse, je « crois devoir au poste important que j'occupe, et « à mon respect pour la nation dont vous êtes « les représentants, une profession de foi et de « principes qui ne laisse aucun doute sur mes « intentions, et ne permette aucune supposition « indigne de mon caractère et de la loyauté bien « connue de mes compagnons d'armes.

---

tion, mais, certainement, il ne leur aura pas demandé : *qui êtes-vous?* par la raison qu'il les connaissait parfaitement.

« L'armée est nationale; ses intérêts ne peuvent
« être séparés de ceux de la patrie; elle est essen-
« tiellement dévouée au gouvernement de son pays;
« elle ne prononce point à l'avance sur les moyens
« qui peuvent concilier le bien public avec la con-
« servation de la gloire acquise; elle n'est d'au-
« cun parti, n'appartient à aucune faction, et ne
« voit pour but de ses fatigues et de ses travaux
« que le bien général, celui de la France, pour
« lequel elle est prête à verser les dernières gouttes
« de son sang.

« Toute autre interprétation de ses sentiments,
« des miens, de ceux des autres chefs, serait fausse
« et dangereuse; c'est ce motif d'une si haute
« importance qui a déterminé la démarche que je
« fais aujourd'hui près de vous. »

Mais le *Moniteur* ayant donné le jour même, 1er juillet, l'adresse Freissinet avec les signatures, parmi lesquelles on en reconnut de controuvées; d'autres présentant les noms de généraux qui n'étaient pas à la Villette, où la pièce était censée avoir été par eux signée, le prince d'Eckmühl comprit que la mystification de la Chambre et du public était déjà trop sensible, pour venir encore la rendre plus évidente; il n'envoya point sa lettre, et laissa les choses avoir leur cours. Il fit d'autant mieux que, quelques jours plus tard, le général

Petit, le général Lorcet, réclamèrent contre la signature qu'on leur faisait donner alors qu'ils n'étaient pas présents. Le général Vandamme ne réclama point, parce qu'il était de notoriété qu'il n'arriva avec son corps d'armée à Montrouge, que le lendemain du jour où on le faisait signer à la Villette, bien qu'il n'y eût point paru (1).

La lettre que le maréchal avait écrite aux deux généraux anglais et prussien fut l'objet d'une réponse, mais négative. Celle de Wellington était digne et convenable; celle de Blücher contenait des injures et les fanfaronnades d'un soldat sans

---

(1) *L'Histoire des deux Restaurations* raconte ce qui s'est passé au sujet de cette adresse, d'une manière complétement inexacte. L'auteur a été mal renseigné et ne s'est pas assez défié des prétendus mémoires écrits sur les événements de 1815, en ce qui concerne le maréchal Davout. Il a méconnu le caractère de ce guerrier remarquable. Le prince d'Eckmühl n'a point eu de critiques, il n'a eu que des calomniateurs qui ont voulu satisfaire leur haine, venger leur amour-propre blessé, contenter leur envie et assouvir leur besoin de nuire. Il est à regretter que l'auteur de l'*Histoire des deux Restaurations* n'ait pas été à même de connaître la vérité ; il aurait rendu au maréchal Davout la justice qui lui était due.

L'auteur de l'*Eloge historique du maréchal Davout* n'a pas été plus heureux dans le récit des faits concernant cette adresse; ils sont présentés d'une manière également inexacte. Il s'appuie sur des mémoires du maréchal, et le prince d'Eckmühl n'a point écrit et point laissé de mémoires.

éducation. Le maréchal, qui les reçut le 1er juillet. dissimula son mépris et son dégoût, et se promit de châtier prochainement l'insolent Prussien qui, croyant joindre l'effet à la menace, arrivait sur Paris. On annonce que l'avant-garde des Prussiens débouche du village des Vertus et marche sur le canal. Le maréchal se porte aussitôt à sa rencontre avec son état-major, ses ordonnances et quelques recrues de la jeune garde à qui, le matin même, il avait été distribué des fusils. La bonne contenance que l'on fait arrête l'ennemi devant un obstacle qui lui paraît dangereux à franchir. Blücher était bien instruit de l'état des esprits dans Paris et de toutes les dispositions militaires qui avaient été faites; il savait que si, sur la rive droite de la Seine, les ouvrages de Montmartre, le canal de la Villette, offraient une défense respectable, il n'en était pas de même de la rive gauche, où les travaux étaient à peine commencés. Il résolut donc d'éviter le front qui était retranché, et il se mit en marche, sur sa droite, pour se porter sur l'autre rive. Le maréchal, ne pouvant se méprendre sur la nature et le but de ce mouvement, donne l'ordre à son premier aide de camp, le colonel de Castres, d'aller détruire les ponts de Bezons et de Chatou, ce qui fut exécuté ; il prescrit au général commandant la place de Paris, d'envoyer un chef d'escadron d'état-major avec un

détachement de deux cents hommes de la garde pris à Rueil, pour détruire le pont du Pecq au bas de St-Germain. Cet officier, mal choisi, ne remplit point sa mission ; il ne sut pas d'abord se faire obéir du détachement, qui n'ayant plus de service à faire à la Malmaison, et se croyant dégagé de tout devoir, par suite du départ de l'Empereur, se prétendit trop fatigué et voulut rentrer dans Paris. Il ne sut pas non plus résister aux raisons que lui allèguèrent quelques habitants du village du Pecq, parmi lesquels un journaliste qui fit, plus tard, quelque bruit par l'exagération de sa polémique royaliste, et se vanta d'avoir conservé alors le passage des alliés ; l'officier se paya du prétexte faux que les ponts de Bezons et de Chatou étant brûlés, la communication avec St-Germain était interrompue, et jugeant sa mission inutile, il revint à l'état-major de la place. Prévenus par leurs agents, les Prussiens s'empressèrent d'accourir au pont du Pecq, et l'occupèrent. Le maréchal avait fait exécuter des travaux qui rendaient impraticables les ponts de St-Cloud et de Sèvres ; des épaulements étaient élevés en avant et en arrière de celui de Neuilly.

Tout cela avait jeté l'alarme dans Paris, on y jugeait la position désespérée. Le maréchal avait rendu compte, le 30 juin, au soir, de tout ce qui s'était passé. A la suite de ce rapport, le président

de la commission de gouvernement adressait au maréchal, le 1er juillet, à 8 heures du matin, la lettre suivante :

« Monsieur le maréchal, nous attendons le rap-
« port que je vous ai demandé sur notre situation
« militaire. Ce rapport se réduit à répondre aux
« questions suivantes :

« Pouvez-vous défendre toutes les approches de
« Paris, même la rive gauche de la Seine ?

« Pouvez-vous empêcher l'ennemi d'entrer dans
« Paris ?

« Pouvez-vous tenter un combat sur tous les
« points, sans compromettre le sort d'un million
« d'hommes ?

« En un mot, combien de temps pouvez-vous
« encore répondre du sort de la capitale ?

« Il nous paraît indispensable que vous veniez
« un moment au conseil qui sera tenu ce matin à
« dix heures. La présence du gouverneur d'une
« place est nécessaire au moment où il s'agit de
« stipuler définitivement sur son sort. »

Le maréchal Davout comprit à l'instant dans quel but étaient posées des questions auxquelles aucun homme de sens ne pouvait faire de réponse catégorique ; on voulait évidemment se décharger, sur le chef militaire, de la responsabilité qu'on avait comme gouvernement. Cette considération était

loin d'empêcher le prince d'Eckmühl d'exprimer franchement sa pensée ; mais des soins plus pressants l'occupaient et ne lui permirent ni d'écrire au duc d'Otrante, ni de se rendre au conseil. La commission de gouvernement se méprit sur la cause du silence et de l'absence du maréchal ; elle les attribua évidemment à la défiance qu'on lui connaissait envers le duc d'Otrante, car à une heure après midi une nouvelle lettre signée de tous les membres du gouvernement provisoire, lui fut adressée pour lui dire que les communications qu'il avait reçues, n'émanaient pas personnellement du président de la commission, qu'elles étaient communes à la commission tout entière, qui attendait de lui une réponse positive, afin de prendre une détermination conforme aux devoirs qu'elle avait à remplir, et aux intérêts de l'indépendance nationale.

Le conseil extraordinaire auquel était appelé le maréchal, se composait, outre les membres de la commission et les ministres, des pairs et représentants formant les bureaux des deux Chambres ; des maréchaux prince d'Essling, ducs de Dalmatie et de Danzig, des lieutenants généraux Gazan et Mouton-Duvernet, et des généraux Valée, de l'artillerie, et de Ponthon, du génie.

Le prince d'Eckmühl n'ayant point paru, — et nous verrons plus loin pourquoi, — le président posa

au conseil, dans des termes identiques, les questions contenues dans la première lettre adressée au maréchal. L'un des membres du conseil fit observer que l'examen de ces questions était nécessaire, pour qu'on se déterminât soit à une vigoureuse résistance, soit à la proposition d'une capitulation purement militaire, dans laquelle nulle question politique ne pourrait entrer. Plusieurs membres exposèrent leurs doutes, sur la possibilité d'une bonne défense, surtout relativement à la rive gauche ; d'autres, en reconnaissant que la défense ne saurait être longue, voulaient, pour juger de son utilité, savoir où en étaient les négociations diplomatiques; ce qu'on en pouvait attendre, et à quelle époque elles auraient une solution. Des communications données à ce sujet ne firent connaître que l'éloignement que manifestait lord Wellington pour traiter d'un armistice.

La question ramenée au point de vue militaire, l'un des maréchaux dit qu'elle ne pouvait être bien résolue que par la connaissance positive de tous les éléments propres à constituer la défense, c'est-à-dire les moyens en hommes et en matériel. Un autre membre fit remarquer qu'il n'appartenait qu'à un conseil de guerre de donner son avis sur une question de cette nature. Cette observation termina la discussion. Les personnes appelées se

retirèrent, et les membres de la commission, délibérant entre eux, arrêtèrent les dispositions suivantes :

Art. 1er.

« Le maréchal prince d'Eckmühl réunira ce « soir, à neuf heures, au quartier général de la « Villette, un conseil de guerre auquel il appellera « les officiers généraux commandant les corps « d'armée sous ses ordres, qu'il croira susceptibles « d'éclairer la délibération, ainsi que les officiers « généraux commandant en chef l'artillerie et le « génie.

Art. 2.

« Tous les maréchaux présents à Paris, et le « lieutenant général Gazan, sont invités à se rendre « au conseil et à concourir à la délibération.

Art. 3.

« L'objet de la délibération se composera des « questions suivantes :

« 1° Quel est l'état des retranchements et de « leur armement, tant sur la rive droite que sur « la rive gauche ?

« 2° L'armée peut-elle défendre toutes les ap- « proches de Paris, même la rive gauche de la « Seine ?

« 3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat « sur tous les points en même temps ?

« 4° En cas de revers, le général en chef pour- « rait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour « s'opposer à l'entrée de vive force ?

« 5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour « plusieurs combats ?

« 6° Enfin, peut-on répondre du sort de la ca- « pitale, et pour combien de temps ?

Art. 4.

« Il sera dressé procès-verbal de la délibération « du conseil de guerre, et ce procès-verbal sera « signé par MM. les maréchaux et officiers gé- « néraux présents.

Art. 5.

« L'expédition de ce procès-verbal sera adressée, « séance tenante, à la commission de gouverne- « ment. »

Ce qui avait empêché le prince d'Eckmühl de répondre à Fouché et de se rendre au conseil, c'était l'arrivée de l'armée du Nord, dont le général Vandamme avait pris le commandement en chef, depuis que le maréchal Grouchy avait été appelé à Paris. Informé que ces troupes approchaient de Vincennes, le maréchal Davout envoya

sur-le-champ l'ordre, par son aide de camp, le colonel de Trobriand, de se former sur les hauteurs de la rive gauche, dont les retranchements étaient à peines ébauchés. D'abord, il avait eu le projet de se diriger avec elles sur le pont du Pecq; mais les généraux lui représentèrent que les soldats avaient besoin de quelque temps de repos et de recevoir des vivres; qu'ils venaient de faire douze et quinze lieues par jour, et que beaucoup d'hommes étaient encore en arrière; que l'excès de la fatigue était tel, que plusieurs de ces braves, épuisés par la chaleur et la marche, n'étant plus soutenus par l'ardeur d'arriver au but, se couchaient sur la terre, incapables de porter plus longtemps leur armes et leurs bagages. En ce moment, le général Grenier, membre de la commission de gouvernement, informait le maréchal de la marche de la cavalerie prussienne, de Saint-Germain sur Versailles. A cette nouvelle, le prince d'Eckmühl ne put se défendre d'un sentiment de satisfaction, d'une joie secrète d'avoir enfin l'occasion de châtier l'insolence du Prussien Blücher, dont il venait de recevoir le matin même, 1er juillet, la grossière et ridicule lettre. Le maréchal prussien, croyant sans doute intimider le vainqueur d'Auerstædt par son audace et sa forfanterie, avait envoyé les deux régiments de Brandebourg et de Poméranie s'em-

parer de Versailles. Après avoir occupé cette ville, ils s'avançaient déjà sur Paris.

Le maréchal Davout donna l'ordre au général Excelmans de chasser de Versailles ces deux régiments. Excelmans, de Montrouge et de Gentilly, où il était campé, se dispose aussitôt à se mettre en marche, le lendemain, 2 juillet, avec une colonne de huit régiments de cavalerie, formée des 9e et 10e divisions du corps d'armée du maréchal Grouchy, et ainsi composée (1) :

9e division, ayant pour chef nominal le comte Flahaut; car il n'était pas présent : le général Excelmans l'avait demandé au ministre de la guerre, en remplacement du général Folsk, tombé malade; 1re brigade, général Burthe : les 5e et 13e de dragons; 2e brigade, général Chaillot : les 15e et 20e de dragons;

10e division, commandée par le général Chastel, 1re brigade, général Berton : les 4e et 12e de dra-

---

(1) *L'Histoire des deux Restaurations* parle des 5e, 15e, 20e dragons. Il est à regretter qu'ici, comme dans bien d'autres circonstances concernant le maréchal Davout, l'auteur n'ait eu que des renseignements inexacts. Les indications que je donne dans cette histoire de la vie du maréchal ont été puisées par moi dans les sources officielles. Je n'ai rien avancé que je n'aie pris dans les rapports, correspondances et situations authentiques qui existent dans les archives historiques du Dépôt de la guerre.

gons ; 2e brigade (le nom du général est resté inconnu) : les 14e et 17e de dragons.

Le maréchal avait fait diriger une autre colonne formée des 6e de hussards, 1er et 6e de chasseurs à cheval et d'un bataillon du 44e d'infanterie, sur Ville-d'Avray et Roquencourt ; le général Piré en avait le commandement ; il avait l'ordre de s'y embusquer et de recevoir l'ennemi quand il se replierait sur Saint-Germain.

Vers le soir de ce même jour, 1er juillet, en rentrant à son quartier général de la Villette, le maréchal trouva les lettres du gouvernement, le procès-verbal du conseil tenu le matin aux Tuileries, et l'ordre de convoquer le conseil de guerre. Cet ordre fut immédiatement exécuté : la réunion fut fixée au lendemain, 2 juillet, de grand matin. Le reste de la nuit fut employé par le maréchal à donner des ordres pour le mouvement des troupes. La garde fut placé au Champ de Mars, comme réserve. Un pont de bateaux, jeté au-dessous de celui d'Iéna, devait faciliter le passage d'une rive à l'autre. Vingt-quatre pièces de canon de gros calibre, furent mises en batterie sur les hauteurs d'Auteuil pour balayer la plaine de Grenelle et prendre l'ennemi en écharpe s'il s'y engageait ; des munitions et plusieurs dépôts de cavalerie, composés d'hommes démontés, furent dirigés vers

le pont de Sèvres et mis sous les ordres du général de Pully et du colonel Carion de Nisas.

Le 2 juillet, aux premières lueurs du jour, le conseil de guerre s'assemblait sous la présidence du maréchal ; il était nombreux ; la délibération y fut calme et grave, telle qu'elle devait être de la part d'hommes du métier. Se renfermant dans la question purement militaire, écartant soigneusement les préoccupations politiques qui auraient pu égarer la discussion, le conseil de guerre fit aux six questions posées, les réponses suivantes :

« 1° L'état des retranchements et de leur arme-
« ment sur la rive droite de la Seine, quoique
« incomplet, est, en général, satisfaisant ; sur la
« rive gauche, les retranchements peuvent être
« considérés comme nuls ;

« 2° L'armée pourrait défendre toutes les ap-
« proches de Paris, mais pas indéfiniment ; elle
« ne doit pas s'exposer à manquer de vivres et de
« retraite ;

« 3° Il serait difficile d'admettre que l'armée
« soit attaquée sur tous les points à la fois ; mais
« si cela arrivait, il n'y aurait aucun espoir de ré-
« sistance ;

« 4° Aucun général ne peut répondre des suites

« d'une bataille, et, par conséquent, garantir « qu'il n'y aura point entrée de vive force ;

« 5° Les munitions sont suffisantes ;

« 6° Nul ne peut répondre du sort de la capi« tale ; il n'y a aucune garantie à cet égard. »

Pendant qu'on était encore en séance, mais au moment de se séparer, le maréchal reçut le rapport du succès que venaient d'obtenir les généraux Excelmans et Piré. Le résultat des délibérations du conseil de guerre fut d'abord transmis immédiatement, ainsi que cela avait été prescrit, à la commission de gouvernement ; puis on s'occupa de ce qui s'était passé à Versailles.

Le général Excelmans s'était mis en mouvement avec ses huit régiments de dragons, composant les deux divisions qu'il avait sous ses ordres, dans le but de tailler l'ennemi en pièces s'il le trouvait en force. Les 5e et 13e de dragons de la 1re brigade, rencontrèrent les Prussiens à la hauteur du bois de Verrières, de Fontenay-aux-Roses et dans la plaine de Vélizy. Ces deux régiments s'élancèrent avec impétuosité sur l'ennemi ; les Prussiens, pris en tête et en flanc à la fois, furent sabrés et culbutés jusque dans Versailles, qu'ils traversèrent en déroute. De là, repris par la charge du 6e de hussards, et précipitant leur fuite vers Saint-Germain, ils vinrent donner dans l'embus-

cade de Roquencourt, disposée par le géral Piré, où, reçus à bout portant par le feu du bataillon du 44e de ligne et atteints en queue, par la cavalerie qui les poursuivait, les deux régiments, les plus beaux de l'armée prussienne, furent anéantis : ceux qui ne trouvèrent pas la mort furent pris jusqu'au dernier. C'est ainsi que Davout répondait, le lendemain, à l'arrogante lettre du général prussien, qui prenait son naturel inculte pour de la grandeur et du génie militaire (1). Furieux d'un tel échec, Blücher envoya, dans l'après-midi, de l'infanterie qui se montra sur les hauteurs de Sèvres ; elle attaqua vivement, avec de l'artillerie, les dépôts qui gardaient le pont et l'île ; mais la résistance fut vigoureuse et non moins vive, et l'ennemi fut repoussé avec une perte assez considérable pour le faire renoncer à toute attaque de ce côté. En même temps, quelques troupes de la division Vichery, étaient attaquées sur les hauteurs d'Issy ; mais repoussées avec un élan et une vigueur auxquels ils ne s'attendaient point, les Prussiens, culbutés, se retirèrent en désordre, laissant beaucoup des leurs sur le terrain ; le général Vichery y fut blessé.

---

(1) L'*Histoire des deux Restaurations* dit que Davout dévora l'humiliation de l'insolente lettre du général prussien : on voit de quelle manière il y répondit.

À la nouvelle de ces combats successifs, qui faisaient payer cher aux Prussiens leur insolente audace, combats que le prince d'Eckmühl annonça lui-même au duc d'Otrante, Fouché, dans son effroi, s'écria qu'il allait tout perdre, qu'il allait rendre impossibles les négociations des plénipotentiaires, et le conjura d'arrêter toute nouvelle attaque. Les Chambres exprimèrent les mêmes craintes, et ce fut un concert unanime de plaintes, de récriminations contre le ministre de la guerre, qui empêcherait le gouvernement provisoire de sauver la patrie sans effusion de sang.

On comprend ce qui aurait été dit du maréchal Davout, s'il avait, de lui-même, livré une bataille, en appelant, comme auxiliaires, les fédérés et la garde nationale; on devine les mesures dont il aurait été l'objet, quand, après avoir vaincu les troupes de Blücher et de Wellington, il aurait fallu se préparer à résister au reste de la coalition. Ne l'eût-on pas accusé d'avoir levé des troupes sans l'autorisation du pouvoir légitime? d'avoir prolongé les hostilités? d'avoir retenu le commandement militaire contre l'ordre du gouvernement? et, le Code pénal à la main, on eût demandé sa tête au royaliste dévouement de ceux qui applaudissaient à l'entrée des ennemis dans la capitale, et qui organisaient les massacres du Midi. Certes

cette considération de jouer sa tête ne l'eût pas arrêté, s'il eût pu faire quelque chose d'utile; mais quel est l'homme de guerre qui aurait osé, en présence de Chambres hostiles, de populations divisées et excitées par les passions politiques, prolonger une invasion de toute l'Europe, et attirer, par sa volonté seule, les malheurs inséparables d'une lutte acharnée sur le sol de la patrie ? Napoléon lui-même ne se sentit point la force de braver l'opinion publique, qui ne voulait plus la guerre. car l'opinion publique, ce n'était point cette partie de la population parisienne, qui criait : Vive l'Empereur ! sous les fenêtres du palais de l'Élysée. Davout était le seul qui eût dédaigné une responsabilité menaçant sa tête, s'il eût pu voir une issue favorable à la lutte; il brûlait de venger la défaite de Waterloo ; et s'il a résisté à la tentation de faire appel à l'héroïque ardeur de son armée, malgré le gouvernement, c'est parce qu'il sentait qu'une victoire, tout en le couvrant d'une gloire nouvelle, accroîtrait infailliblement les misères du pays, exaspérerait les étrangers trop nombreux pour être définitivement repoussés, et, qu'en allumant la guerre civile, il n'y aurait aucun espoir de fonder un gouvernement. L'Empereur avait abdiqué; son fils était entre les mains de l'Autriche; les Bourbons et leurs partisans pactisaient avec

l'ennemi, et les libéraux, divisés en modérés et en exaltés, étaient incapables de s'entendre et rendaient impossible tout établissement d'un gouvernement fort.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, de tromper le public en dissimulant la vérité, et en ne lui montrant qu'un coin du triste tableau de 1815. C'est en embrassant l'ensemble de cette funeste époque, que l'on peut faire la part de chacun. Davout ne pouvait pas se dissimuler que la classe moyenne, la bourgeoisie, qui est la plus nombreuse, la plus puissante, parce qu'elle possède l'instruction, les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, était alors devenue indifférente, ou plutôt ennemie du gouvernement impérial. Les guerres auxquelles elle avait pris part l'avaient épuisée : tous les sacrifices avaient été faits ; la lassitude avait amené la prostration des forces, et le gouvernement royal, malgré toutes ses fautes, avait fait goûter un repos que l'on voulait alors retrouver à tout prix. Convaincu de la réalité de cette situation des esprits en France, le ministre de la guerre, en dehors de toutes les intrigues, des trames, des complots, qui ne pouvaient convenir ni à la loyauté et à la franchise de son caractère, ni à la droiture et à la justesse de ses idées, s'efforça d'épargner des humiliations à son pays et de

sauver les têtes de ceux de ses compagnons d'armes qui pouvaient être accusés de trahison. L'Empereur, qui savait si bien apprécier les hommes, avait rendu justice aux sentiments patriotiques du maréchal Davout, en disant un jour au général Becker, pendant son dernier séjour à la Malmaison : « Je croyais que Davout m'aimait ; il n'aime « que la France. » Pensée profonde, révélant le jugement qu'il portait sur la conduite politique du maréchal, et qui suffirait pour répondre à toutes les accusations inventées par les inimitiés personnelles, les amours-propres blessés, et exploitées ensuite par les partis ; toutefois, pour être complétement juste, l'Empereur aurait dû dire : Davout m'aime, mais il aime la France avant moi.

Le maréchal, en faisant repousser les Prussiens de Versailles, des hauteurs de Sèvres et d'Issy, avait dégagé la ville de Paris du côté où elle était le plus facilement accessible; mais l'armée anglaise et les autres armées coalisées s'avançaient pour environner la capitale de la France ; Carnot, qui fut chargé d'examiner les moyens de défense, Carnot lui-même, dont l'opinion ne pouvait être suspecte au parti d'une résistance populaire, fut d'avis que les ouvrages faits, que ceux que l'on aurait pu construire, que les positions que l'on aurait pu occuper, n'étaient point de nature à empê-

cher une défaite. En effet, le moment de résister et le moyen de vaincre étaient perdus ; Napoléon avait hésité ; l'énergie que réclamaient les circonstances lui avait manqué ; une puissance surnaturelle avait fermé son oreille aux conseils de l'homme qui lui était réellement dévoué ; un engourdissement avait frappé cet esprit, dont les conceptions promptes et hardies avaient, durant vingt années, déconcerté les rois de l'Europe.

Pendant les mouvements militaires du 2 juillet, la commission de gouvernement avait invité de la manière la plus pressante le maréchal à se rendre auprès d'elle, si ses devoirs de général en chef le lui permettaient. Il ne put déférer à cette invitation ; mais il sut bientôt quel était l'objet important pour lequel il avait été appelé : le gouvernement s'était décidé à entrer en négociation pour conclure une convention militaire, puisqu'il n'obtenait aucun résultat de ses plénipotentiaires envoyés vers les rois coalisés ; les membres de ce gouvernement provisoire étaient dominés par l'idée d'empêcher les hostilités ; ils voyaient le prince d'Eckmühl prêt à livrer bataille, comme il l'avait annoncé, si l'ennemi s'approchait ; et les Prussiens et les Anglais s'avançaient lentement, par masses, vers Paris. Déjà, aux avant-postes de la Villette et de la ligne de Saint-Denis, les tirailleurs étaient

engagés de part et d'autre ; mais l'attaque plus sérieuse paraissait devoir être tentée vers la rive gauche : l'ennemi avait son quartier général à Saint-Cloud. La commission de gouvernement se hâta donc de proposer un traité purement militaire, en vertu duquel Paris serait évacué par l'armée française, qui se retirerait derrière la Loire, avec stipulation d'un armistice, pour amener à la signature de la paix ; elle désigna elle-même, pour commissaires spéciaux, le baron Bignon, sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères ; le comte de Bondy, préfet de la Seine ; le général Guilleminot, chef de l'état-major général, qui devaient représenter : le premier, l'État ; le second, la ville de Paris, et le troisième, l'armée.

Ces commissaires se rendirent immédiatement au quartier général du maréchal, à Montrouge : des parlementaires furent aussitôt envoyés à l'ennemi : mais, pour appuyer les négociations par un déploiement de forces imposant et de nature à prouver qu'on ne traitait qu'afin d'éviter l'effusion du sang, le maréchal fit mettre en bataille, sur les hauteurs de Montrouge, toute l'armée du général Vandamme ; la garde ; plusieurs corps de cavalerie et une nombreuse artillerie. Cette attitude n'était pas une simple démonstration, elle était prise en vue de se trouver en mesure d'agir instan-

tanément, et au moment même où la conférence serait rompue. Cette fois, l'orgueilleux général prussien, qui savait désormais à quoi s'en tenir sur la résistance qui l'attendait, n'opposa plus son stupide veto à l'ouverture faite par le gouvernement de suspendre les hostilités; les parlementaires revinrent bientôt avec une lettre du général Zieten, en date du 3 juillet, qui acceptait, au nom du prince Blücher, l'ouverture des négociations. Le maréchal donna ses instructions aux commissaires français ; elles étaient formellement impératives pour les articles garantissant la sûreté des personnes et l'inviolabilité des propriétés publiques et privées. Quant à la délimitation des parties du territoire qu'occuperaient les armées respectives, ce fut le seul point laissé à la discussion et confié à la fermeté des commissaires qui se rendirent à Saint-Cloud, conduits par l'aide de camp du général Zieten. Les préliminaires ne furent pas longs; car le même jour, 3 juillet, une convention, en dix-huit articles, fut signée par les commissaires français au nom du prince d'Eckmühl, commandant en chef l'armée française; par le général baron de Müffling et le colonel Hervey, munis des pleins pouvoirs du prince Blücher et du duc de Wellington, après avoir subi plusieurs modifications exigées par le maréchal Davout, qui déclara

ne cesser le feu qu'aux conditions indiquées de sa main. L'article 12 fut particulièrement l'objet de ses observations; et il fut bien entendu que nul ne serait recherché *à raison de sa conduite ou de ses opinions politiques*. Cette stipulation rassurait d'autant plus le généralissime, que la convention militaire devait être observée et prise pour règle des relations mutuelles, jusqu'à conclusion de la paix.

Voici les termes de cette convention :

« Cejourd'hui, 3 juillet 1815, les commissaires « nommés par les commandants en chef des ar- « mées respectives, savoir :

« Le baron Bignon, ayant le portefeuille des « affaires étrangères; le comte Guilleminot, chef « de l'état-major général de l'armée française; le « comte de Bondy, préfet du département de la « Seine, munis des pleins pouvoirs du prince « d'Eckmühl, commandant en chef de l'armée « française, d'une part;

« Et le major général baron de Müffling, muni « des pleins pouvoirs de Son Altesse le feld-maré- « chal prince de Blücher, commandant en chef de « l'armée prussienne; le colonel Hervey, muni « des pleins pouvoirs de Son Excellence le duc de « Wellington, commandant en chef de l'armée an- « glaise, d'autre part;

« Sont convenus de ce qui suit :

« Art. 1er. Il y aura suspension d'armes entre les « armées alliées commandées par Son Altesse le « prince Blücher et Son Excellence le duc de Wel- « lington, et l'armée française sous les murs de « Paris.

« Art. 2. L'armée française se mettra en mar- « che demain pour prendre sa position derrière la « Loire. Paris sera entièrement évacué en trois « jours, et le mouvement dernière la Loire sera « effectué sous huit jours.

« Art. 3. L'armée française emportera avec « elle tout son matériel, son artillerie de campa- « gne, ses caisses militaires, chevaux et effets de « régiments sans exception. Toutes les personnes « attachées aux dépôts seront aussi emmenées, « ainsi que celles qui appartiennent aux différentes « branches de l'administration de l'armée.

« Art. 4. Les malades et les blessés, et les offi- « ciers de santé qu'il sera nécessaire de laisser avec « eux, seront sous la protection spéciale des com- « mandants en chef des armées anglaise et pru- « sienne.

« Art. 5. Les militaires et employés, que l'ar- « ticle précédent concerne, auront la liberté, im- « médiatement après leur guérison, de rejoindre « les corps auxquels ils appartiennent.

« Art. 6. Les femmes et les enfants de tous les

« individus appartenant à l'armée française auront
« la liberté de rester à Paris. Les femmes mariées
« pourront quitter Paris pour rejoindre l'armée, et
« emporter avec elles leurs propriétés et celles de
« leurs maris.

« Art. 7. Les officiers de la ligne employés
« avec les fédérés ou avec les tirailleurs de la
« garde nationale, pourront ou rejoindre l'armée
« ou retourner chez eux ou dans leur pays natal.

« Art. 8. Demain, 4 juillet, à midi, Saint-
« Denis, Saint-Ouen, Clichy et Neuilly, seront
« rendus ;

« Après demain, 5, à la même heure, Montmar-
« tre sera rendu ;

« Le troisième jour, 6, toutes les barrières se-
« ront rendues.

« Art. 9. Le service de la ville de Paris conti-
« nuera d'être fait par la garde nationale et par le
« corps de la gendarmerie municipale.

« Art. 10. Les commandants en chef des ar-
« mées anglaise et prussienne, s'engagent à res-
« pecter et à faire respecter par leurs subor-
« donnés les autorités actuelles aussi longtemps
« qu'elles existeront.

« Art. 11. Les propriétés publiques, à l'excep-
« tion de celles qui ont rapport à la guerre, soit
« qu'elles appartiennent au gouvernement ou

« qu'elles dépendent des autorités municipales,
« seront respectées, et les puissances alliées n'in-
« terviendront en aucune manière dans leur admi-
« nistration et direction.

« Art. 12. Les personnes et propriétés indivi-
« duelles seront également respectées. Les habi-
« tants et en général tous les individus qui seront
« dans la ville, continueront de jouir de leurs
« droits et libertés, sans être recherchés soit en
« raison des emplois qu'ils occupent ou ont occu-
« pés, ou de leur conduite ou opinions politiques.

« Art. 13. Les troupes étrangères ne mettront
« aucun obstacle à l'approvisionnement de la ca-
« pitale ; elles protégeront au contraire l'arrivée et
« la libre circulation des articles qui seront des-
« tinés pour elle.

« Art. 14. La présente convention sera obser-
« vée et prise pour règle des relations mutuelles
« jusqu'à la conclusion de la paix. En cas de rup-
« ture, elle devra être dénoncée dans les formes
« usitées, au moins dix jours d'avance.

« Art. 15. S'il survient des difficultés dans
« l'exécution d'aucun des articles de la présente
« convention, l'interprétation en sera faite en fa-
« veur de l'armée française et de la ville de Paris.

« Art. 16. La présente convention est déclarée
« commune à toutes les armées alliées, pourvu

« qu'elle soit ratifiée par les puissances dont ces « armées dépendent.

« Art. 17. Les ratifications seront échangées « demain, 4 juillet, à six heures du matin, au pont « de Neuilly.

« Art. 18. Il sera nommé, de part et d'autre, « des commissaires pour surveiller l'exécution de « la présente convention.

« Fait et signé à Saint-Cloud, en *triplicata*, par « les commissaires susnommés, les jour et an « susdits. »

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

La convention, ratifiée par toutes les puissances, communiquée aux Chambres.—Le général Solignac fait une proposition. — Davout nommé commandant en chef de l'armée de la Loire. — Circulaire. — Du 28 juin au 4 juillet, intervention directe de la commission de gouvernement dans les affaires de la guerre.—Davout fait payer aux officiers la gratification d'entrée en campagne. — Fait évacuer le musée d'artillerie. — M. Auguste Montessuy avance les fonds nécessaires.—Davout donne des instructions au général Daumesnil, à Vincennes, et à tous les autres commandants, de ne point rendre leurs places.—Envoie sa démission comme ministre de la guerre.— Retraite de l'armée sur la Loire.—Bruits calomnieux qui circulent. — Lettre de Davout au duc d'Otrante.—Généraux envoyés auprès de la commission de gouvernement pour y défendre les intérêts de l'armée. — Soumission partielle de l'armée. — Davout suspect. — Adresse de l'armée. — Elle n'inspire point de confiance. — Davout surveillé. — Le roi Louis XVIII invoque la convention militaire.—Il n'est point écouté de ses alliés. — Davout concentre ses troupes pour résister au pillage des Prussiens. — Arrête les dévastations. — Terreurs des royalistes. — Changement de cocarde. — Mouvement dans l'armée. — Moyens de résistance organisés par Davout.—Marche des Prussiens vers l'Ouest.—Les anciens chefs vendéens s'en émeuvent. — Ils demandent au général Lamarque de les combattre sous ses ordres.—Un corps d'autrichiens entre à Moulins. — Davout donne l'ordre de marcher contre eux.—Moulins est évacué.—Bruits de proscriptions.—Organi-

sation nouvelle de l'armée. — Davout envoie sa démission. — Sa lettre au comte d'Erlon. — Ordonnances de proscription. — Lettre de Davout au ministre de la guerre. — Le maréchal Macdonald remplace le maréchal Davout.

La convention, ratifiée par toutes les puissances auxquelles elle était déclarée commune, fut communiquée dans la séance du 4, à la Chambre des représentants, par un message de la commission de gouvernement. Cette communication fut bien accueillie par l'assemblée, au sein de laquelle aucune voix ne s'éleva pour blâmer, même indirectement, un acte dont tout le monde sentait l'indispensable nécessité. Plusieurs orateurs en parlèrent comme d'un service signalé, et l'un des membres appartenant à l'armée, le général Solignac, demanda qu'un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale fût donné aux défenseurs de la patrie. « Il faut qu'on sache, disait-il, que c'est à l'at« titude imposante de l'armée, que c'est sur« tout à la manière dont elle a, hier matin, pré« senté la bataille aux ennemis, qu'on a dû cette « convention, que, la veille, on n'était pas sûr de « pouvoir conclure. »

Le général Solignac était bien réellement l'interprète de l'opinion ; car sa proposition, renvoyée à une commission dont le comte Regnault de Saint-Jean-d'Angely fut nommé immédiatement le

rapporteur, obtint l'assentiment successif des deux Chambres et fut convertie en loi.

Le 5 juillet, Davout fut nommé commandant en chef de l'armée de la Loire, par un arrêté de la commission de gouvernement.

Le même jour, le maréchal envoyait aux généraux commandant l'armée du Rhin, le corps du Jura, l'armée des Alpes, le corps du Var, celui des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, aux 2e, 3e, 4e divisions militaires, commandées par le général Belliard, aux 14e, 15e, 18e divisions, sous les ordres du général Lemarrois, la circulaire suivante :

« Vous avez eu connaissance de l'affaire du « Mont-Saint-Jean et de ses résultats.

« En vous adressant des exemplaires de la con« vention arrêtée sous les murs de Paris, je regarde « comme un devoir de vous tracer un exposé ra« pide de notre situation, qui vous mettra à même « d'évaluer les motifs qui ont déterminé l'armée à « conclure cette convention.

« Les 1er, 2e, 6e corps et la garde avaient fait de « grandes pertes ; mais le 3e et le 4e corps et la « cavalerie du général Excelmans, qui ne s'é« taient pas trouvés à cette bataille, ont constam« ment eu des succès, même dans leur retraite, et « tout est arrivé à Paris plein de moral : c'est là

« seulement qu'il a été possible d'arrêter l'en-
« nemi.

« Des succès partiels, la défaite de deux régi-
« ments de cavalerie prussienne à Versailles, la
« défense glorieuse du pont de Sèvres, ont montré
« à l'ennemi la disposition des troupes ; elles
« étaient remplies d'ardeur et demandaient le
« combat ; mais le gouvernement et le conseil ont
« dû considérer avec attention les résultats que
« l'on devait attendre d'une affaire générale.

« Les ennemis nous étaient supérieurs en nom-
« bre, et cette considération n'eût point été un
« obstacle ; mais les forces considérables sur les-
« quelles ils pouvaient se replier rendaient le
« succès même sans objet, tandis qu'un manque
« de réussite compromettait les restes de l'armée,
« livrait la capitale à tous les désastres de la
« guerre, et pouvait amener un jour la destruc-
« tion de cette ville où sont réunis tant de grands
« intérêts, de liens de famille et de monuments de
« la gloire des armes.

« On a rejeté toute proposition insultant à l'hon-
« neur de l'armée, et fait connaître à l'ennemi que
« plutôt que d'y consentir, nous saurions user de
« toutes les ressources que peut inspirer une juste
« indignation ; mais on a accédé à celles que vous
« trouverez ci-jointes, qui sont honorables, et dans

« un rapport convenable avec les circonstan-
« ces.

« L'armée, dont le commandement vient de
« m'être confié, se retire sur la rive gauche de la
« Loire ; elle y attendra le résultat des négocia-
« tions.

« Vous ne devez rien négliger pour obtenir un
« armistice dans le même sens. »

Du 28 juin au 4 juillet, la correspondance de la commission de gouvernement prouve son intervention directe et active dans les affaires de la guerre. Le patriotisme et la vigueur du prince d'Eckmühl l'inquiétaient. Elle tenait à faire acte d'autorité gouvernementale, et s'appuyait constamment sur les Chambres législatives, qui se proclamaient hautement les dépositaires de la souveraineté nationale. Parmi les vingt lettres que cette commission a écrites pendant les six jours écoulés, les unes sont adressées au maréchal Davout, d'autres à des généraux commandant des divisions actives, à des généraux du génie, de l'artillerie, avec lesquels elle déclare vouloir s'entendre directement ; il en est de même avec l'administration militaire. Les trois dernières lettres, en date du 4 juillet 1815, sont adressées au général Becker et relatives à la mission qu'elle lui a donnée de faire embarquer Napoléon à Rochefort.

Cette correspondance, qui n'admet sous aucun rapport le libre arbitre du ministre de la guerre, détruit seule le reproche si étrange et si faux, que Davout aurait dû livrer bataille sous Paris, et qu'il n'a pas voulu le faire. La haine et l'esprit de parti ont inventé cette calomnie; mais l'homme qu'ils ont voulu noircir n'a jamais mérité le blâme pour ses actes durant cette difficile époque. Loin d'avoir refusé le combat, il l'eût provoqué s'il n'eût pas fallu et renverser ce pouvoir pusillanime qui voulait acheter la paix, et usurper une dictature que les représentants de la France lui refusaient formellement.

Davout, dont toutes les dispositions militaires étaient faites, avait appris que Blücher, dans son aveugle haine pour la France, s'était empressé de tourner Paris et se trouvait séparé, par plusieurs journées de marche, de l'armée anglaise. S'il n'avait écouté que le désir de profiter d'une occasion si belle pour châtier l'audacieux Prussien et l'anéantir sous Paris; s'il avait obéi à son intérêt personnel, à sa passion pour la gloire, qui le poussaient à prendre seul la revanche de Waterloo, il eût cerné l'armée prussienne, et, cette fois, ni Blücher, ni aucun de ses soldats n'eussent échappé à une destruction certaine. Mais comment eût été jugé cet acte du ministre de la guerre ? Les Cham-

bres, le pouvoir provisoire institué par elles, eussent-ils eu assez d'organes pour blâmer une victoire qu'on eût appelée une sédition, une révolte à main armée contre le gouvernement de la France ? La presse officielle et royaliste eût-elle eu assez de voix pour crier à l'attentat contre la nation et contre le droit des gens ? Davout, comprenant peut-être seul alors l'honneur de son pays, eût été taxé d'être le suppôt de l'anarchie, l'instrument des masses populaires, et ceux qui ont blâmé son inaction eussent été les premiers à lui reprocher le sang qu'il aurait fait couler. Réduit donc à l'impossibilité d'agir dans l'intérêt véritable de l'indépendance nationale, puisque le gouvernement parlementaire, qui exerçait les droits souverains du peuple français, sollicitait la paix de ceux-là mêmes à qui il aurait dû la dicter, le maréchal n'avait plus qu'à garantir la ville de Paris et à déjouer le plan du général Blücher, qui voulait faire enlever l'Empereur de la Malmaison, par une colonne volante, et le faire pendre à la tête de ses troupes, ainsi qu'il n'eut pas honte de l'exprimer dans son inculte langage.

Le prince d'Eckmühl atteignit son but, fit repentir Blücher de son audace, et protégea Paris jusqu'au jour où l'armée dut se retirer derrière la Loire.

L'arrêté de la commission de gouvernement, en date du 5 juillet, dont il a déjà été fait mention, qui le nommait général en chef de l'armée de la Loire, plaçait sous ses ordres les généraux Lamarque et Clausel, investis du commandement de l'armée de l'Ouest et de celle des Pyrénées. Avant d'envoyer sa démission comme ministre, et de faire mettre les troupes en mouvement, il songea au sort de tous les officiers qui allaient le suivre sur les rives de la Loire. La plupart avaient fait de grandes pertes dans la dernière campagne de Belgique, et se trouvaient sans ressources; afin de leur donner les moyens de subsister et aussi pour maintenir la discipline, le maréchal, par un arrêté ministériel, ordonna que la gratification d'entrée en campagne leur serait immédiatement payée. Cet arrêté relatait l'emploi antérieur de deux millions de traites faites sur le Trésor, pour les divers services de l'armée, et autorisait le payeur général à en tirer pour un troisième million, applicable au paiement de la gratification d'entrée en campagne. Cette opération de finances, parfaitement régulière, et faite dans les limites des crédits accordés, n'aurait attiré l'attention de personne, en temps ordinaire; on y aurait vu, non-seulement un acte de justice et de bonne administration, mais encore une mesure de sage

politique ; il en fut autrement. Nous verrons plus loin comment la calomnie, cette maladie des époques de troubles et de discordes civiles, sut en tirer parti.

Au moment de partir, et bien qu'il eût laissé, en qualité de commissaires particuliers, pour veiller à l'exécution des articles de la convention conclue, les lieutenants généraux Turreau de Liniers et Corbineau, et le général de brigade Grundler, déterminé par sa défiance habituelle, et peu rassuré, d'ailleurs, sur la loyauté des ennemis, et le courage civil de la commission de gouvernement, le maréchal pensa que le musée d'artillerie ne manquerait pas d'être considéré, par les Prussiens, comme un arsenal, et que sa spoliation serait inévitable ; en conséquence, il donna l'ordre d'emballer toutes les richesses qu'il renfermait, et de les emporter au milieu de l'armée qui se retirerait ; mais une difficulté insurmontable allait arrêter l'exécution de ce projet, si éminemment patriotique : les caisses publiques étaient vides ; l'artillerie n'avait pas même les fonds nécessaires aux parties indispensables de son service ; il fallait vingt mille francs pour emballer et charger tous les objets du musée !... Tout allait être abandonné, lorsque cette circonstance parvient à la connaissance d'un homme qui avait des rapports

quotidiens avec le ministre de la guerre, M. Auguste Montessuy, l'un des munitionnaires de l'armée et fournisseur de l'hôtel des Invalides; M. Montessuy n'hésite pas, il avance à l'instant la somme, sans avoir aucune garantie assurée d'en être jamais remboursé, et c'est grâce au patriotisme désintéressé de ce bon et généreux citoyen, que la France a conservé son musée d'artillerie, évacué sur la Rochelle par ordre du maréchal, et dont les dépouilles auraient formé des trophées prussiens.

Davout se hâta d'envoyer des instructions au général Dauménil, commandant à Vincennes, lui prescrivant de reconnaître le gouvernement qui succéderait au gouvernement provisoire, d'en arborer les signes; mais de ne laisser, sous aucun prétexte, entrer les troupes étrangères dans le fort, place qu'il devait, comme en 1814, conserver à la France. Le maréchal y fit verser quarante à cinquante mille fusils qui restaient dans les arsenaux, ainsi qu'un assez grand nombre de grosses pièces d'artillerie. Il fit également transporter au delà de la Loire et jeter dans les places les plus éloignées, telles que la Rochelle, Rochefort, etc., etc., toutes les pièces en bronze, depuis le calibre de seize jusqu'à celui de trois, et les voitures d'artillerie, qui se trouvaient dans les arsenaux de Paris, d'Auxonne

et de Nantes. Ses ordres furent exécutés avec un succès même inattendu ; environ treize cents pièces d'artillerie en bronze et des voitures en proportion, purent être conservées à la France : le lieutenant général Neigre, officier d'une grande distinction, contribua puissamment à ce résultat.

Des instructions conformes à celles envoyées au général Dauménil, furent transmises à tous les commandants de place qui, pour la plus grande part, justifièrent le choix que le maréchal avait fait d'eux.

Le maréchal envoya ensuite sa démission, comme ministre de la guerre, à la commission de gouvernement, en faisant observer que son éloignement de Paris ne lui permettait pas de remplir ces fonctions, et qu'il ne donnerait plus d'ordres, désormais, que comme général en chef.

L'armée commença, le 6 juillet, son mouvement vers la Loire. Dans les premiers moments, la retraite ne s'opéra pas avec toute la régularité désirable ; les accusations haineuses de l'esprit de parti semblaient avoir pour but d'exciter la colère de nos vieux soldats. La réaction royaliste poussait aux excès, et l'on cherchait à déshonorer l'armée, dans l'espérance d'en finir plus vite avec elle ; on répétait partout que l'autorité royale ne pouvait être solidement rétablie que par le triomphe

complet de l'étranger ; et, entretenant la défiance, en répétant à dessein le mot de trahison, on avait glissé la calomnie jusque dans les rangs de cette brave armée, qui cédait la place à des ennemis qu'elle avait vaincus tant de fois !

Pendant la marche, des bruits injurieux arrivèrent jusqu'aux oreilles du maréchal ; on assurait que le duc d'Otrante et le baron de Vitrolles avaient dit « que le général Vandamme voulait se vendre « trop cher ; qu'il ne se contentait pas d'un mil- « lion, qu'il en voulait deux, puisque le prince « d'Eckmühl en avait eu deux, le tout pour que « l'armée ne se battît pas sous Paris et se retirât « derrière la Loire. »

Dans toute autre circonstance, le maréchal eût mis sous ses pieds ces ignobles et plates calomnies : son caractère bien connu était au-dessus du soupçon ; mais dans l'intérêt de l'ordre et de la discipline, il lui parut nécessaire de ne pas laisser accréditer de pareilles imputations ; il voulut remonter à la source, chargea de l'enquête le lieutenant général de cavalerie Domon ; sut que le colonel de Grouchy, entre autres, avait propagé ces bruits, le fit interroger, et le colonel répéta, devant le général en chef Vandamme, qu'il était prêt à prouver que MM. le duc d'Otrante et le baron de Vitrolles avaient tenu les propos qu'on leur prêtait. Le ma-

réchal ordonna aussitôt que le colonel partît pour Paris ; il lui fit remettre une lettre adressée au duc d'Otrante, et conçue en ces termes :

« Monsieur le duc,

« Je vous envoie copie d'une lettre que j'ai re-
« çue du général Domon ; pour ce qui me con-
« cerne, je ne m'abaisserai pas à vous demander
« une explication ; mais, pour vous-même et pour
« votre réputation, je vous prie de vouloir bien
« déclarer la vérité. Avez-vous dit au maréchal
« Grouchy, ou à tout autre, les propos que l'on
« vous prête et à M. de Vitrolles ?

« Je sais que le métier que fait ce dernier ne
« comporte pas une grande délicatesse, mais ses
« fourberies ne peuvent pas aller jusque-là. Je
« vous connais assez pour être convaincu que vous
« n'êtes pas un calomniateur.

« Toutefois, ces calomnies ayant été répandues,
« il est de mon devoir de vous inviter à donner
« une déclaration au colonel Grouchy, qui est un
« de ceux qui les ont mises en circulation. Je
« vous prie de vouloir bien exiger de M. de Vi-
« trolles une pareille déclaration, parce que mon
« devoir est de poursuivre devant les tribunaux les
« calomniateurs. »

Cette lettre ne put être immédiatement portée ; le

colonel de Grouchy se trouvant retenu au lit par une blessure reçue à Waterloo, qui s'était rouverte à la suite des fatigues d'une marche forcée, dut attendre quelques jours; mais, lorsqu'il fut en état de remplir cette mission, les événements avaient marché si vite, qu'il jugea inutile de pousser plus loin cette affaire. Du reste, les propos injurieux et mensongers avaient cessé de se répandre; l'emploi des millions affectés au paiement des divers services de l'armée, et de l'indemnité d'entrée en campagne, était trop notoirement connu pour que la malveillance et la haine pussent y trouver plus longtemps un prétexte d'accusation. L'attitude nette et ferme du maréchal acheva de réduire au silence les calomniateurs, et il ne fut plus question de ces honteux marchés dans l'armée.

Mais, dès le premier jour de la retraite, le prince d'Eckmühl, préoccupé des promesses de la commission de gouvernement, des proclamations royales, des intentions des alliés, pensa qu'en tenant les troupes éloignées, on pouvait avoir l'arrière-pensée de les laisser en dehors des actes politiques qui allaient s'accomplir, et qu'en excipant, comme on ne manquerait pas de le faire, de l'ordonnance du 23 mars, rendue par Louis XVIII à Lille, qui licenciait alors, par son article 5, l'armée tout entière, on se dispenserait de s'occuper

des positions militaires de tous ces anciens braves qui avaient contribué pour une si large part à la gloire de la France, et que la misère et le désespoir seraient le sort qu'ils auraient en perspective. L'armée sortait par les deux routes d'Orléans et de Fontainebleau. Le jour même, le quartier général était à Longjumeau, petite ville distante de vingt kilomètres de Paris, et située à deux heures de marche de Savigny, où était la terre du maréchal. Le prince d'Eckmühl se rendit chez lui et y appela les généraux de division comte Gérard, comte de Valmy et le baron Haxo, comme pouvant représenter l'infanterie, la cavalerie et les armes spéciales. Là, réunis en conseil, le maréchal exposa ses doutes, ses craintes que l'armée ne fût en quelque sorte placée hors la loi, et que, privée de toute espèce de protection, elle ne devînt bientôt l'objet de quelque mesure de colère ; il émit l'avis que le moyen de conjurer ce danger serait d'obliger le gouvernement à reconnaître, dans l'armée existante, l'une des institutions politiques de la France, et d'obtenir un acte qui la mît forcément et légalement sous l'égide des principes généraux du droit public. Cet avis étant unanimement adopté, le maréchal donna aux trois généraux la mission de se rendre auprès de la commission de gouvernement, pour prendre les mesures propres

à rallier l'armée au pouvoir qui allait gouverner, et y défendre ses intérêts. Mais les mandataires, à leur arrivée à Paris, trouvèrent la commission dissoute, les soldats étrangers campés dans le palais des Tuileries, où Louis XVIII était arrivé le 8 juillet. Le ministre dirigeant auquel ils eurent affaire, le duc d'Otrante, exigea de nouveaux pouvoirs signés du maréchal Davout, pouvoirs dont il indiqua l'esprit dans le long entretien qu'il eut avec les trois envoyés, pouvoirs qui devaient exprimer une soumission au nouveau gouvernement royal. Le prince d'Eckmühl, dès qu'on lui eut fait connaître ces exigences, comprit qu'en faisant acte de soumission, l'armée, par cela même, se présentait comme institution politique, et qu'il faudrait bien tenir compte et de ses droits et de son organisation ; en conséquence, les pouvoirs et instructions donnés à MM. les généraux comte de Valmy, comte Gérard et baron Haxo, pour faire connaître au roi et au ministre de la guerre (le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui prenait le jour même, 9 juillet, le portefeuille du prince d'Eckmühl), la soumission de l'armée française se retirant derrière la Loire, furent rédigés en ces termes :

« Les motifs qui ont porté l'armée à cette dé-
« marche sont la garantie de sa bonne foi ; ces
« motifs sont ceux qui l'ont déterminée dans la

« dernière convention du 3 juillet ; ce sont ceux
« du plus absolu dévouement à notre malheureuse
« patrie, le désir de lui éviter le plus grand des
« malheurs, celui de la guerre civile. A cette con-
« sidération, les généraux, officiers et soldats sa-
« crifieront leur gloire et leurs plus chers intérêts.

« L'armée a la conviction qu'en se soumettant
« franchement au gouvernement de Louis XVIII
« basé sur les lois, elle donne à son gouvernement
« une grande force contre ceux des étrangers qui
« voudraient l'anéantissement de la France, de
« nos libertés civiles, de notre existence nationale;
« qu'elle donne une grande force au gouverne-
« ment en contribuant à rallier tous les Français.

« En conséquence, l'armée est disposée à jurer
« fidélité au roi et aux lois qui gouvernent la
« patrie : elle ne demande que ce que l'honneur
« lui prescrit, que nul Français ne soit proscrit,
« ni privé de son rang, emploi civil ou militaire ;
« que l'armée sera conservée dans son état actuel,
« tant que les étrangers seront en France.

« Il est nécessaire que MM. les commissaires
« obtiennent promptement des réponses à ces de-
« mandes, pour qu'il soit possible aux généraux
« et officiers supérieurs de rallier les officiers par-
« ticuliers, sous-officiers et soldats au roi, et de
« lui conserver une armée. »

Ces pouvoirs et instructions étaient signés le 9 juillet 1815, à Angerville, près Etampes, où se trouvait alors le quartier général, non-seulement par le maréchal comme général en chef, mais par vingt-deux généraux de division, vingt-deux généraux de brigade et quarante-quatre colonels ou officiers supérieurs. Le général Delort, le général Valin, ni aucun des chefs de corps sous leurs ordres ne signèrent; leur refus ne venait pas des objections qu'ils eussent à faire, mais de la crainte d'exaspérer leurs troupes dont l'esprit était déjà tellement exalté, qu'ils avaient à redouter de graves et compromettants excès. Les commissaires délégués se présentèrent au ministre de la guerre, qu'ils trouvèrent froid, roide, presque dur, et qui leur déclara que le roi manquerait à sa dignité s'il paraissait traiter avec l'armée; qu'il fallait une soumission pure et simple, et que Sa Majesté, dont le caractère était bien connu, ferait pour l'armée plus qu'elle n'espérait. Après quelques jours de conférences et d'efforts inutiles, les trois généraux délégués instruisirent le maréchal de ce qui s'était passé, et lui firent connaître que le général Milhaud venait d'envoyer directement à Paris sa soumission et celle de la cavalerie sous ses ordres; ils le prévinrent qu'il était en état de suspicion; que la discipline qu'il maintenait dans l'armée, l'autorité

qu'il y exerçait, inquiétaient le gouvernement au dernier point; qu'il y avait nécessité d'en finir pour ne pas compromettre le reste de l'armée. Le maréchal, se voyant débordé par le désordre qui se mettait dans le commandement des troupes, puisque des soumissions partielles s'effectuaient, se résigna, et le 14 juillet, l'adresse suivante fut signée par lui, les généraux et les chefs de corps présents :

SIRE,

« L'armée, unanime d'intention et d'affection,
« pour être amenée à une soumission pure et sim-
« ple au gouvernement de Votre Majesté, n'a be-
« soin de recevoir, ni une impulsion particulière,
« ni de changer d'esprit et de sentiments; il lui
« suffit de consulter les sentiments qui l'ont ani-
« mée dans toutes les circonstances, l'esprit qui l'a
« guidée au milieu des événements de vingt-cinq
« années d'orages politiques.

« Les opinions, les actes, la conduite de chacun
« de ses membres ont toujours eu pour mobile
« cet amour de la patrie, ardent, profond, exclu-
« sif, capable de tous les efforts et de tous les
« sacrifices; respectable dans ses erreurs et dans
« ses écarts même; qui força en tout temps l'estime
« de l'Europe, et qui nous assurera celle de la
« postérité.

« Les généraux, les officiers, les soldats qui en-
« tourent aujourd'hui leurs drapeaux, et qui s'y
« sont attachés avec plus de constance et d'amour,
« lorsqu'ils ont été plus malheureux, ne sont pas
« des hommes que l'on puisse accuser de regretter
« des avantages particuliers.

« C'est donc à d'autres pensées, à des motifs
« plus nobles qu'il faut attribuer le silence que
« l'armée a gardé jusqu'à ce jour. Depuis le moin-
« dre soldat jusqu'à l'officier du grade le plus
« élevé, l'armée française ne compte dans ses
« rangs que des citoyens, des fils, des frères de
« citoyens; elle est entièrement liée à la nation;
« elle ne saurait séparer sa cause de celle du peu-
« ple français; elle adopte avec lui, elle adopte
« sincèrement le gouvernement de Votre Majesté.
« Il fera le bonheur de la France par l'oubli géné-
« reux et absolu de tout le passé, en effaçant la
« trace de toutes les haines et de toutes les dissen-
« sions, et en respectant les droits de tous.

« Convaincue de ces vérités, pleine de respect
« et de confiance dans les sentiments manifestés
« par Votre Majesté, l'armée lui jure une soumis-
« sion entière, une fidélité à toute épreuve. Elle
« versera son sang pour tenir les serments qu'elle
« prononce solennellement aujourd'hui, pour dé-
« fendre le roi et la France. »

Cette pièce, écrite dans un esprit d'ordre et de conciliation, parut empreinte de trop de dignité pour inspirer une confiance suffisante. Dès la veille, 13 juillet, les zélés royalistes écrivaient au ministre de la guerre, pour lui signaler les dangers de laisser un homme aussi redoutable que Davout à la tête d'une armée dont l'exagération des passions politiques augmentait la force, et qu'elle ne désignait déjà que par l'appellation injurieuse de *brigands de la Loire*. De Bourges, de Blois, de Tours, d'Angers, des lettres parvenaient au maréchal Gouvion Saint-Cyr pour lui communiquer les défiances que le prince d'Eckmühl faisait concevoir ; on redoutait son énergie, son patriotisme, son attachement aux principes de 1789, qu'il avait manifesté dans tout le cours de sa carrière et en toute occasion. Ses lettres et son insistance pour obtenir les garanties qu'il réclamait en faveur de l'armée, achevèrent de le faire considérer comme un ennemi; on écrivit pour qu'il fût surveillé; et chacun de ses actes, épié, expliqué suivant l'esprit et la passion du délateur, augmentait les appréhensions d'un coup de main qu'on lui supposait toujours l'intention d'effectuer.

Le maréchal, dont on méconnaissait ainsi la loyauté, dont on calomniait le noble caractère, éprouvait un violent chagrin à la réception des

nouvelles qui lui parvenaient de Paris. Il avait appris que les trois généraux restés dans la capitale pour veiller à l'exécution de la convention du 3 juillet, remplissaient leur mandat avec fermeté et dévouement ; mais que la conduite de l'ennemi, la faiblesse du gouvernement provisoire, puis l'impuissance de l'autorité royale rétablie, les abreuvaient de dégoûts. Il avait su que, bien que Louis XVIII fût entré solennellement à Paris le 8 juillet, le 9, Blücher faisait miner le pont d'Iéna pour le détruire ; que, sur l'observation des trois commissaires qui invoquaient l'article 11 de la convention garantissant l'inviolabilité des propriétés municipales, le sauvage Blücher leur avait fait répondre par le colonel de Pfuel, commissaire prussien, « que le nom donné par Bonaparte à ce pont lui « ôtait le caractère de propriété municipale, en « faisait un monument injurieux à la gloire de « l'armée prussienne, et, qu'en conséquence, il le « ferait sauter. »

La gloire de l'armée prussienne !..... comme si la volonté du Prussien Blücher devait effacer la campagne de 1806 et les victoires, incomparables dans l'histoire, d'Auerstædt et d'Iéna !

Le maréchal Davout, à cette occasion, recueillit un renseignement précieux : on lui apprit que, justement humilié de la conduite de ses préten-

dus alliés, le roi espérant mettre un terme au vandalisme des étrangers, s'appuya sur la convention de Paris, et se servit, pour cela, de l'expédition qui était entre les mains de M. Bignon; qu'il invoqua, pour arrêter la spoliation des musées (1) et la destruction des monuments, les articles de ce traité qui devait être pris pour règle des relations mutuelles jusqu'à conclusion de la paix. Le maréchal en induisait, avec raison, que cet acte du gouvernement royal était la reconnaissance implicite de la convention du 3 juillet, et que, suivant les principes du droit et les plus simples notions de la diplomatie, les termes de cette convention étant nécessairement indivisibles, si l'on opposait certains articles à l'une des parties, les autres articles étaient également obligatoires pour la partie adverse.

Si ces réflexions le rassuraient sur un point, essentiel, il est vrai, celui de la garantie donnée aux personnes pour tous leurs actes et opinions politiques, elles ne l'empêchaient point de voir avec quelle mauvaise foi les généraux étrangers enten-

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'ici, la spoliation des musées était un *vol* et non un droit de conquête. Toutes les richesses scientifiques, bibliographiques et artistiques, que nos victoires avaient rassemblées à Paris, n'étaient venues que par des traités formels et spéciaux, conclus après des victoires éclatantes, célébrées dans toute l'Europe. Ces traités existent dans les archives historiques du gouvernement.

daient la convention militaire. Répandues sur toutes les parties du sol français, leurs troupes, sans respect pour les délimitations assignées aux armées, s'approchaient des bords de la Loire, pillant et ravageant tout sur leur passage. Informé de cette manière de se conduire, le maréchal adressait la dépêche suivante au général Achard, commandant alors le département de la Mayenne :

« Il est ordonné au général commandant le dé-
« partement de la Mayenne de partir à la récep-
« tion de l'ordre, et de se rendre à Tours avec les
« troupes de ligne et la gendarmerie à pied qui a
« été envoyée de Versailles, et les bataillons de
« gardes nationales qui seront sous ses ordres et
« qui n'appartiendront pas au département de la
« Mayenne.

« La défense du département est confiée aux
« habitants et aux rassemblements qui existent
« dans ce département ; ils doivent tourner leurs
« armes contre les troupes étrangères qui ravagent
« notre malheureuse patrie. C'est pour y mettre
« un terme que je réunis sur la rive gauche de la
« Loire tout ce qu'il y a de troupes de ligne dis-
« ponibles.

« Le Maréchal, Prince d'Eckmühl,
« Général en chef des armées de la Loire et des Pyrénées.

« Ce 12 juillet 1815. »

« Cet ordre devra être expédié par le général « commandant la 22e division militaire. »

Ainsi, indigné de ce manque de loyauté, dont jamais il n'avait vu nos généraux donner l'exemple, pendant vingt années de guerre avec l'Europe, il était disposé à exiger, par la force des armes, le respect de ce territoire, qu'une soldatesque insolente n'avait pas le droit de fouler en vainqueur. Cet ordre et le mouvement de troupes qui en fut la conséquence; la concentration de ces vieilles phalanges aguerries, sur la rive gauche de la Loire, prêtes à franchir le fleuve au premier signal, arrêtèrent ces dévastations indignes d'armées civilisées; mais augmentèrent les terreurs des royalistes. Davout leur semblait Jupiter tenant dans ses mains la foudre; il fallait, au plus vite, éloigner ce chef redoutable et dissoudre cette armée française, dont l'ombre seule eût inspiré des craintes. Le gouvernement royal se hâta, en effet; et, pour toute réponse à la soumission que le prince d'Eckmühl avait envoyée, on lui adressa, le 17 juillet, l'ordre de faire prendre la cocarde blanche à ses troupes. Quand le maréchal reçut cette dépêche des mains de l'estafette qui lui avait été expédiée, il était à cheval, suivi de son état-major, au milieu du vaste camp que présentaient alors les champs de la Touraine. Il décachète le pli, sa figure se con-

tracte ; il froisse la dépêche dans sa main, prend le galop pour se placer en face du camp, tire son épée et crie aux fantassins : « A vos rangs ! » Il allait parler ;... mais, se ravisant, il voit dans cet ordre un acte du gouvernement qui reconnaît enfin l'armée comme constituant l'une des institutions nationales ; il est donc certain qu'elle ne pourra pas être congédiée sans qu'une position soit faite à ceux qui la composent ; d'un autre côté, cette manière blessante d'éviter toute explication avec lui, ne lui laisse aucun doute sur les rancunes du pouvoir royal, qui ne comprend même pas la difficulté de faire changer les couleurs de l'armée ; qui ne sent pas que si le soldat, habitué à l'obéissance passive, peut se résigner à un changement de gouvernement, il se révolte à l'idée d'un changement de cocarde, parce qu'il voit une humiliation dans la proscription des couleurs qu'il portait dans tant de batailles glorieuses. Les lui enlever, c'est condamner son passé, c'est vouer à l'oubli ses héroïques services, tant les signes sensibles ont de puissance sur l'instinct des masses ! Agité par ces considérations diverses ; forcé de refouler dans son cœur les sentiments d'indignation et de mépris qu'il éprouve, il cède alors à un mouvement de découragement et de colère, saisit son épée de la main gauche, par la pointe, et la brise sur le pom-

meau de sa selle. Son état-major comprit que tout était fini. Le maréchal dit quelques mots à l'oreille de son chef d'état-major, puis rentra sous sa tente.

Promptement revenu de ce mouvement bien naturel d'emportement, le prince d'Eckmühl songea, au plus vite, à atténuer le mauvais effet qu'allait produire la proscription des couleurs nationales; il fit, par un ordre du jour, porter à la connaissance de l'armée, l'adresse du 14 juillet, et y rappela aux soldats que, l'année précédente, il avait continué à défendre Hambourg et Harbourg, au nom du roi, après avoir fait arborer le drapeau blanc. Invoquant les souvenirs de vingt-cinq années d'honneur, passées au milieu d'eux, il leur disait qu'ils n'avaient pas à attendre, de sa part, des conseils indignes d'eux et de lui; que c'était au nom de la patrie qu'il leur demandait, ce qu'il savait être pour eux un grand sacrifice, d'arborer le drapeau blanc et la cocarde blanche.

Les craintes que ce changement lui inspirait et les précautions qu'il prenait n'étaient que trop justifiées; déjà, à Tours, pour s'être trop pressé, et avoir fait opérer le changement de cocardes, sans y avoir suffisamment préparé la troupe, le général Hamelynaie avait donné lieu à des scènes de violence regrettables, mais que la malveillance ne manqua pas de grossir et d'exagérer; il y eut,

dans le département du Cher, des maisons pillées, des habitants maltraités par suite de leurs intempestives et maladroites manifestations royalistes. Ces excès demeurèrent forcément impunis et furent suivis d'une désertion par masses. Le maréchal ne dissimula point cette honteuse démoralisation ; un ordre du jour sévère le dénonça à l'indignation de l'armée. Des mesures énergiques furent prises, et l'ordre et la discipline ne tardèrent pas à se rétablir. Pour mieux assurer l'exécution de ses ordres, le maréchal transféra son quartier général à Bourges.

Les difficultés de maintenir le calme au sein d'une armée, sans cesse en butte aux plus violentes et aux plus injurieuses provocations, n'étaient pas les seules causes des soucis du maréchal. La conduite des étrangers amenait, pour ainsi dire, chaque jour, des embarras et des dangers. La convention du 3 juillet ne contenait, comme délimitation de l'armée, que l'expression vague de : *la Loire*. Les commissaires de l'armée qui avaient été envoyés à Paris avec les instructions du maréchal, avaient vivement mais inutilement insisté auprès du ministre de la guerre Gouvion Saint-Cyr, pour qu'on réglât cet important objet ; aucune réponse ne leur avait jamais été faite ; par la raison, sans doute, que le roi lui-même n'avait

pas pu en obtenir du général en chef de l'armée prussienne. Cette armée, du reste, s'était mise en mouvement immédiatement à la suite de la nôtre, se répandant partout, agissant comme en pays ennemi ; menaçant nos positions et cherchant, par tous les moyens, à provoquer un renouvellement d'hostilités dont elle espérait profiter pour franchir la Loire et étendre ses ravages. Les Prussiens ne cachaient pas leurs projets de partager, ou, au moins, de réduire la France à ce qu'elle était il y a deux siècles ; il fallait donc que l'armée, même dans l'intérêt de ce gouvernement royal qui subissait l'humiliante protection de Blücher, fût en position de défendre la barrière que l'ennemi ne devait pas franchir, en évitant avec soin de lui en donner le prétexte.

Le maréchal prit toutes les précautions qu'on ne doit pas négliger en pays ennemi. Il chargea son aide de camp, de Trobriand, de faire ramener sur la rive gauche du fleuve tous les bateaux, jusqu'aux plus petites nacelles, qui se trouvaient sur la Loire; prescrivant de couler et de détruire toutes les embarcations qui, après un délai déterminé, se trouveraient encore le long de la rive droite, sur toute la longueur du parcours de la rivière. Des colonnes mobiles, envoyées à cet effet, assurèrent l'exécution de cet ordre. Les gués, si communs

dans la Loire, surtout en été, furent abîmés et devinrent impraticables : les sables mouvants du fleuve rendirent cette opération facile. Tous les ponts furent minés et les fourneaux chargés, de manière à sauter à la première démonstration hostile de l'ennemi ; des ouvrages furent élevés en arrière, sur la rive gauche, pour protéger leurs abords ; les maisons les plus rapprochées furent crénelées, en un mot, on prit toutes les mesures pour empêcher le passage. Malheureusement, la convention ne permettait pas d'avoir des têtes de pont sur la rive droite ; il n'en existait, dans la basse Loire, qu'à partir de Saumur, parce qu'elles avaient été construites pour les besoins de la guerre de l'Ouest ; et comme on s'attendait à être sommé de les détruire, les généraux avaient pour instruction, du prince d'Eckmühl, d'attendre d'abord une sommation régulière, ensuite de parlementer ; d'élever des difficultés, des doutes, enfin de traîner en longueur le plus possible. L'armée occupait tous les débouchés ; les corps étaient reliés entre eux, de manière qu'en cas d'attaque ils pouvaient se soutenir mutuellement ; les réserves pouvaient rayonner dans plusieurs directions, et se porter, par la ligne la plus courte, au secours des points menacés. Les Prussiens, s'avançant vers l'Ouest, s'établirent aussi dans les villes riveraines,

à la droite de la Loire, afin d'intercepter toutes les communications de l'armée avec Paris. Si l'on demandait compte à leurs généraux de ces mouvements hostiles, en présence d'un armistice, on n'obtenait pour réponse que de plates insolences. A Paris, ils prétendaient que la convention n'étant faite que pour cette capitale et l'armée qui était sous ses murs, les villes du Nord et de l'Océan n'y étaient point comprises ; qu'ils avaient le droit de les attaquer et de les réduire, et le gouvernement royal donnait à cette doctrine un assentiment tacite !

La marche des Prussiens vers l'Ouest avait fait supposer que Cherbourg et Brest pourraient bien être le but de ce mouvement. Les anciens chefs vendéens, les royalistes de l'antique Bretagne s'en émurent ; ils envoyèrent au général Lamarque une députation pour lui offrir de combattre, sous ses ordres, contre l'ennemi commun. Le général informa le prince d'Eckmühl de cette honorable démarche, et aussitôt le maréchal fit connaître, par un ordre du jour, à toute l'armée, cette preuve consolante de patriotisme, qui venait justement flétrir l'indigne conduite de tant de Français avilis jusqu'au point de faire cause commune avec l'étranger.

Les troupes françaises, ainsi qu'on l'a vu, étaient

concentrées sur la rive gauche de la Loire ; cependant il était difficile que la rive droite du fleuve fût interdite d'une manière absolue à nos soldats. Dans le but de prévenir des collisions, et afin de rendre possibles les communications nécessaires, le maréchal envoya son aide de camp, le colonel de Trobriand, au général Thielmann, qui commandait en chef un corps prussien, sous les ordres du maréchal Blücher, et qui était cantonné à Étampes. Sa mission était de proposer de laisser libres les communications entre les deux rives de la Loire. Le général prussien Bourk, qu'il rencontra le premier sur la ligne qu'il devait parcourir, fit accompagner Trobriand par deux de ses aides de camp, dont l'un était le comte de Hardenberg, fils du ministre de ce nom. Parvenus à Étampes à onze heures du soir, le général Thielmann fait dire qu'il ne pourra recevoir Trobriand qu'à trois heures du matin. Le maréchal Davout, ainsi que son aide de camp, avaient beaucoup connu le général Thielmann, alors qu'il était aide de camp du roi de Saxe, créé par l'Empereur grand-duc de Varsovie. En 1807 et 1808, Thielmann avait souvent été envoyé au prince d'Eckmühl pendant son gouvernement militaire du duché ; mais, doutant fort du rétablissement du royaume de Pologne par les Français, il se sépara du roi de Saxe, se fit na-

turaliser Prussien, et parvint, durant les revers de nos armées, au grade de général en chef. Admis à trois heures du matin auprès du lieutenant de Blücher, Trobriand lui fait connaître sa mission, dont l'objet est aussitôt accordé ; puis il ajoute : « Le maréchal m'a chargé de vous dire que l'ar- « mée a pris les couleurs du roi. — Vous autres « Français, répond Thielmann, vous changez sou- « vent de couleurs. — C'est possible, général, « réplique le colonel de Trobriand, mais nous ne « changeons jamais de patrie. » Il sort, et, au bas de l'escalier, les deux officiers prussiens l'embrassent pour le féliciter de sa réponse.

Pendant que le maréchal suivait d'un œil inquiet les mouvements des Prussiens, il apprend qu'un corps autrichien avait passé la Loire et était entré à Moulins. Le général français qui occupait les points de passage, voyant des forces supérieures aux siennes se masser en face de lui, crut prudent de se replier, sans faire attention que c'était une faute énorme d'abandonner une position sans la défendre, ou, au moins, sans avoir pris le temps d'informer le général en chef de la situation dans laquelle il se trouvait. Le général autrichien avait occupé les lieux abandonnés, et avait ensuite marché devant lui, puisqu'il ne rencontrait aucune résistance.

Cet événement pouvait avoir les conséquences les plus graves, et remettre en question le sort de la France et de l'armée. Les Autrichiens n'étaient pas partie intervenante dans la convention de Paris et prétendaient ne pas être liés par elle; ils pouvaient donc avoir l'intention d'envahir le territoire réservé à l'armée française. Si l'on se soumettait à cette prétention nouvelle, on passait sous les fourches caudines ; si l'on s'y opposait par la force, la guerre recommençait, puisque la coalition constituait une solidarité offensive et défensive. Toutefois, quel que fût le danger, le maréchal n'hésita pas ; il adopta le seul parti à suivre, celui de l'honneur. Il expédia ses ordres au général Drouot, commandant la garde ; au général Milhaud, qui avait sous ses ordres la cavalerie de réserve, et aux autres troupes qui se trouvaient à portée des points occupés par l'ennemi.

Quand ces mouvements furent prescrits et qu'il eut la certitude qu'ils étaient exécutés, il envoya au général autrichien un de ses aides de camp, le chef d'escadron Ad. Marbot, officier énergique et intelligent, auquel il confia la mission délicate d'obtenir la retraite des étrangers, sans recourir à l'emploi de la force, mais aussi sans rien céder sur le droit absolu, pour l'armée française, de conserver la ligne de la Loire. Il lui remit une lettre,

destinée au général autrichien, dans laquelle, après avoir bien nettement établi la situation faite à l'armée, et par l'armistice, et par la soumission au roi, il lui déclarait que, si le mouvement des Autrichiens n'était pas le résultat d'un malentendu, s'il devait être considéré comme ayant un caractère offensif, il ne serait responsable ni devant Dieu, ni devant les hommes, ni envers le roi, ni envers la patrie, des suites qu'il pourrait avoir.

L'aide de camp trouva le général autrichien, baron de Boldang, à Bourbon-Lancy ; c'était le commandant de l'avant-garde du général en chef, baron de Frimont. Il lui représenta que le mouvement qu'il avait opéré, était une double violation des engagements pris par les généraux alliés, en ce que, non-seulement il était contraire au texte formel de la convention de Paris, mais encore opposé à l'arrangement fait avec le duc d'Albufera, et spécialement obligatoire pour les armées autrichiennes ; que l'armistice conclu à Lyon devait être dénoncé avant toute reprise d'hostilités, et que, dès lors, il était impossible de s'expliquer le passage de la Loire et l'occupation de Moulins. Le baron de Boldang répondit qu'il n'était pas juge de ces questions ; qu'il était allé à Moulins par l'ordre de son général en chef ; qu'il avait évacué cette ville, et qu'il allait repasser la Loire par un ordre contraire

émané du même chef. Il reconnut, au surplus, que, conformément à l'esprit de l'armistice, il aurait dû donner avis au maréchal Davout de son passage de la Loire, et il s'engagea à le faire, si, de nouveau, il recevait l'ordre de rentrer à Moulins.

Les vigoureuses dispositions prises par le maréchal, firent renoncer à une agression qui n'avait pour cause que la mesquine ambition royaliste d'un obscur sous-préfet. Cet homme avait rempli, par intérim, les fonctions de préfet à Moulins, et il brûlait d'en obtenir le titre ; pour y parvenir, un complot, ourdi dans les antichambres des Tuileries, avait concerté le mouvement des Autrichiens, et obtenu, dans un moment, assez de crédit pour le faire exécuter, au risque d'allumer, par toute la France, une guerre d'extermination, de pillage et de dévastation. Cet homme s'était servi du mouvement dont il avait facilité l'exécution, pour s'installer préfet à Moulins, dès l'arrivée du général autrichien de Boldang ; mais au moment où l'ennemi s'approchait, le général De France, qui se trouvait dans la ville avec un détachement de cavalerie, fit enlever d'autorité, et malgré les protestations du sous-préfet intérimaire dont il s'agit, une somme de cent cinquante mille francs qui se trouvait dans les caisses publiques et qui y fut ré-

intégrée au départ des Autrichiens, avec lesquels l'ambitieux sous-préfet se retira au plus vite.

Malgré la fermeté du maréchal, sa vigilance, son énergie, qu'il cherchait à communiquer à tous les chefs placés sous ses ordres, la désorganisation de l'armée faisait d'effrayants progrès. Avec le rétablissement de l'autorité royale, les menaces et les colères signalaient la seconde Restauration. On prodiguait à l'armée des outrages qui enflammaient des passions déjà excitées par le malheur. De Paris, arrivait la nouvelle de descentes de police, de perquisitions, de tentatives d'arrestations opérées au domicile des généraux présents à l'armée ; des bruits de proscription circulaient déjà, précurseurs des mesures violentes qui allaient suivre ; tout cela jetait le trouble dans les esprits, et semblait confirmer les sinistres prévisions que faisait naître la conduite des autorités civiles. On a vu ce que fut celle du sous-préfet de Moulins ; mais si tous les fonctionnaires n'allaient point jusqu'à ce royalisme intéressé, ils étaient, en général, en hostilité officielle avec l'armée. Ainsi, les préfets de Limoges et d'Angoulême interceptèrent les communications du maréchal avec Toulouse et Bordeaux, et retardèrent, par ce zèle inintelligent, la soumission des généraux Decaen et Clausel, qui restèrent plusieurs jours dans l'ignorance des me-

sures prises par le général en chef ; et ce n'est que par MM. de Tournon et de Villeneuve, nommés par le roi préfets de la Gironde et de Lot-et-Garonne, qui passèrent par son quartier général pour se rendre à leur poste, que le maréchal put leur faire parvenir ses instructions. Le comte de Tournon avait été longtemps sous ses ordres, dans les administrations civiles de l'Allemagne, et le maréchal, qui avait pour lui la plus haute estime, se trouva heureux de l'avoir pour intermédiaire auprès du général en chef de l'armée des Pyrénées. La mésintelligence entre les autorités civiles et l'armée de la Loire, avait été portée à son comble par l'ordonnance du 16 juillet, qui organisait une nouvelle armée, en se basant, comme le prince d'Eckmühl l'avait bien prévu, sur le licenciement prononcé par l'ordonnance du 23 mars. C'est au point que, par suite d'une décision du directeur général des postes, en date du lendemain 17 juillet, l'inspecteur d'Orléans refusa formellement de laisser fournir des chevaux pour le service des estafettes, et exigea, afin de mettre à couvert sa responsabilité, qu'on l'y contraignît par la force. Tous ces tiraillements et l'organisation nouvelle de l'armée ne laissaient plus au maréchal aucun rôle à jouer qui fût digne de sa haute position : il envoya sa démission le 19 juillet. Mais comme

on avait besoin de lui, et qu'il était le seul homme qui pût maintenir l'ancienne armée dans les bornes d'une sage résignation, on n'accepta pas tout de suite sa démission, et il dut rester au camp de la Loire encore quelque temps, résigné lui-même et dévorant les ennuis et les chagrins que lui causait la situation du pays et de sa vaillante armée. Le 23 juillet, le comte d'Erlon, qui avait été informé de la haine dont il était l'objet de la part des réactionnaires royalistes, et des mesures que l'on se promettait de prendre contre lui et contre bien d'autres, crut prudent de ne pas attendre l'effet des menaces sourdement proférées; il écrivit au maréchal et lui annonça qu'il allait s'expatrier pour se soustraire aux dangers qui menaçaient sa liberté et peut-être même sa vie; il lui demandait, en conséquence, l'autorisation d'aller aux eaux pour rétablir sa santé, afin de masquer, par ce prétexte, la véritable cause de son départ. Le maréchal fit tous ses efforts pour le retenir; mais la résolution du comte d'Erlon était trop arrêtée pour se rendre à ses instances; en y persévérant, il s'épancha avec le maréchal et lui avoua que, dans la situation qui lui était faite, le commandement lui était devenu impossible; que son autorité était méconnue par des subordonnés qui lui marchandaient l'obéissance.

Le 24 juillet, au matin, le maréchal lui répondit la lettre suivante :

« Je reçois à l'instant votre lettre ; ce que vous « me dites de l'esprit des troupes m'afflige pour « l'honneur de l'armée et de notre malheureuse « patrie. J'aurais cru que ce qui restait du 1er corps, « était animé du feu sacré ; ce feu sacré existait « dans les troupes du corps d'armée de ce nu- « méro que je commandais ; là, les généraux, les « officiers et les soldats ne délibéraient pas ; là, « la confiance était entière entre le chef et les « troupes. Et à quelle époque, j'ose le dire, « l'ai-je plus méritée qu'aujourd'hui, où je sa- « crifie repos, famille et existence à l'amour de « ma patrie et à l'honneur de l'armée ? Ce que « vous me mandez est décourageant pour le chef ; « mais je trouverai dans mes sentiments et dans « mon caractère la force d'âme nécessaire dans « cette circonstance. »

Le maréchal prescrivit au général Delcambre, chef de l'état-major du 1er corps, de cacher le plus longtemps possible le départ du comte d'Erlon ; mais il fut promptement connu, et produisit le plus fâcheux effet. Le maréchal tenta de le remplacer par le général comte Gérard, qui allégua sa mauvaise santé, ses blessures rouvertes, pour refuser ce commandement.

Les craintes du comte d'Erlon n'étaient que trop fondées. La renommée publiait les listes de proscription qui désignaient, vingt jours après la convention qui en interdisait la recherche, les victimes politiques qui devaient cimenter par leur sang l'alliance des puissances entre elles. Les deux ordonnances du 24 juillet furent le prélude des excès de la réaction royaliste : la première retranchait de la Chambre des pairs tous ceux qui avaient « *accepté* « *de siéger dans une soi-disant Chambre des pairs,* « *nommés et assemblés par* L'HOMME *qui avait usurpé* « *le pouvoir dans nos États, depuis le* 20 *mars jusqu'à* « *notre rentrée dans le royaume.* » Davout, créé pair par l'Empereur, était censé n'avoir jamais été nommé. La seconde ordonnance livrait aux conseils de guerre dix-huit personnages voués à la mort, et trente-huit étaient forcés de s'exiler de Paris et de se retirer dans les lieux que le ministre de la police leur indiquerait, pour y rester sous sa surveillance... et ce ministre de la police, c'était Fouché !

Les communications du camp avec Paris étant difficiles, par les empêchements qu'y mettaient les Prussiens, les nouvelles ne parvenaient qu'irrégulièrement. Le premier avis des ordonnances, que l'on eut à l'armée, vint d'un placard manuscrit, apposé pendant la nuit, sur l'espèce d'obélisque qui

existe au milieu du pont d'Orléans. On considéra d'abord la nouvelle comme fausse, tant elle était en opposition avec les assurances données, à plusieurs reprises, par les ministres du roi, et en particulier par celui de la guerre ; mais le doute ne fut plus permis après l'arrivée d'un exemplaire du *Moniteur universel* du 25 juillet. Aussitôt sa réception, le maréchal écrivit en ces termes au ministre de la guerre :

« Il vient de paraître ici une ordonnance portant une liste de proscription, qui a été criée « et vendue publiquement dans Paris.

« Si je devais faire quelque foi, Monsieur le « maréchal, sur tout ce que vous avez dit aux gé« néraux Gérard, Kellermann et Haxo, et que je « rapporte ici : QUE L'ARMÉE FASSE SA SOUMISSION « PURE ET SIMPLE, ET COMPTEZ QUE LE ROI FERA PLUS « QUE VOUS NE DÉSIREZ ; si je devais ajouter foi à ce « que m'ont dit les différents officiers que vous « m'avez envoyés, notamment M. Warin, votre « aide de camp, qui m'a assuré, ainsi qu'à tous « les généraux et officiers qui se trouvaient au « quartier général : QUE VOTRE EXCELLENCE L'AVAIT « CHARGÉ DE NOUS ASSURER QUE CES BRUITS RÉPANDUS « RELATIVEMENT AUX PROSCRIPTIONS ANNONCÉES, « ÉTAIENT TOUT A FAIT FAUX ; QU'AUCUNE PERSÉCUTION « N'AURAIT LIEU ; QUE, DANS LES CIRCONSTANCES

« ACTUELLES, QUELQUES PERSONNES SEULEMENT SE-
« RAIENT MOMENTANÉMENT PRIVÉES DE LA FACULTÉ DE
« RESTER A PARIS ET D'APPROCHER DU ROI ;
« — Et je me suis empressé de faire connaître ces
« détails dans toutes les divisions, pour détruire le
« mauvais effet qu'avaient produit des lettres, répé-
« tant les bruits de cette nature, que l'on avait déjà
« reçues, et des avis que plusieurs officiers généraux
« avaient eus de leurs familles, de perquisitions faites
« dans leur domicile à Paris ;—si, dis-je, je devais
« ajouter foi à tous ces discours, je devrais supposer
« que cette liste de proscription est fausse et seu-
« lement l'effet de la malveillance. Vos discours,
« Monsieur le maréchal, sont rassurants ; mais trop
« d'indices prouvent qu'ils sont dénués de fonde-
« ment, que Votre Excellence a peut-être été elle-
« même induite en erreur, et qu'il est évident que
« l'on va ajouter à tous les maux qui pèsent sur
« notre malheureuse patrie, les vengeances et les
« proscriptions. Il est de ces dernières contre l'in-
« justice desquelles j'ai personnellement à réclamer.

« Je vois dans l'article premier, les noms des
« généraux Gilly, Grouchy, Clausel et Laborde.
« S'ils y sont mis pour leur conduite au Pont-
« Saint-Esprit, à Lyon, Bordeaux et Toulouse,
« c'est une erreur, puisqu'ils n'ont fait qu'obéir
« aux ordres que je leur ai adressés, en ma qua-

« lité de ministre de la guerre ; il faut donc sub-
« stituer mon nom au leur.

« La même observation peut s'appliquer au « général Allix, s'il est proscrit pour sa conduite à « Lille ;

« Au colonel Marbot, pour celle qu'il a tenue à « Valenciennes ;

« Au général Lamarque, qui ne paraît avoir « contre lui que la pacification de la Vendée.

« Je vois sur cette liste le nom de Dejean fils ; « j'ignore si on a voulu parler du général Dejean, « fils de l'inspecteur général du génie. Si on voit « un pareil nom sur une liste de proscription, il « n'y a pas de raison pour que tous n'y soient « mis, puisque cet officier général était en inacti- « vité de service à l'époque du 20 mars, et qu'il « n'a figuré dans aucun acte !

« Ne prenez pas, Monsieur le maréchal, ces « réflexions comme étant dictées par l'humeur ; « elles sont l'effet de la profonde douleur que « j'éprouve pour les maux qui vont fondre sur « notre malheureuse patrie.

« Du reste, l'armée est soumise, et j'oserais ré- « pondre que tous les ordres que vous donnerez « de la part du roi seront exécutés avec abnéga- « tion et dévouement.

« Vous connaissez assez l'armée française, Mon-

« sieur le maréchal, pour savoir que la plupart
« des généraux qui sont indiqués dans l'ordon-
« nance du roi du 24 juillet, sont distingués par
« de grands talents et de bons services.

« Le général Drouot, qui y figure, a toujours
« mérité, par son caractère et ses vertus, l'estime
« générale.

« Puissent ces réflexions, Monsieur le maréchal,
« porter Votre Excellence à faire les plus vives
« représentations au roi à cet égard.

« Il ne me reste plus qu'à réitérer à Votre
« Excellence, que je donne définitivement ma
« démission de général en chef, et la demande que
« je lui ai faite d'envoyer ici des commissaires
« pour l'exécution des ordres qu'elle a donnés et
« sera encore dans le cas de donner, pour la dis-
« location et le licenciement de l'armée.

« Plusieurs des généraux proscrits connaissent
« maintenant le sort qui les attend, et vont prendre
« le parti de s'y soustraire.

« Puissé-je attirer sur moi seul tout l'effet de
« cette proscription ! C'est une faveur que je ré-
« clame dans l'intérêt du roi et de la patrie.

« Je vous somme, Monsieur le maréchal, sous
« votre responsabilité envers le roi et la France,
« de mettre cette lettre sous les yeux de Sa Ma-
« jesté. »

Le roi lut cette lettre, s'exprima en termes honorables en faveur du prince d'Eckmühl, mais ne changea rien à la détermination qui était prise pour donner satisfaction aux passions qui s'agitaient autour de lui. La réaction royaliste, frémissante de colère, demandait de grands exemples. Aucune réponse ne fut faite à cette lettre, qui revendiquait avec courage et dignité la responsabilité de ce que l'ordonnance appelait un *attentat sans exemple ;* mais la police nouvelle se chargea de rechercher les victimes signalées au zèle des sicaires.

L'armée de la Loire, dispersée comme une réunion d'hommes qui ne comptait pas dans l'État, ne fut point oublieuse envers son dernier chef. Lorsque Davout, selon l'ordre du nouveau ministre de la guerre, avait prescrit à ses généraux de remettre leurs commandements, ceux-ci lui exprimèrent des sentiments faits pour adoucir l'amertume de ses chagrins. Tous avaient eu connaissance des vives réclamations qu'il avait adressées au gouvernement, tous avaient été, par lui, prévenus des dangers qu'ils couraient. Le sage général Drouot lui écrivit « que son plus grand désir était d'avoir « mérité son estime. » Le général Vandamme lui adressa de Châteauroux, le 29 juillet, la lettre suivante : « Je remercie beaucoup Votre Excel-

« lence des explications qu'elle a la bonté de me « donner sur l'ordonnance royale du 24. Les dé- « marches qu'elle a faites sont dignes du beau « caractère qu'elle n'a cessé de montrer. Elles ne « peuvent qu'augmenter la gratitude que l'armée « a tant de motifs de conserver à Votre Excel- « lence. »

Certes, de tels témoignages, donnés dans les circonstances où l'on se trouvait, par des généraux proscrits, et à un général en chef en ce moment sans crédit, sans fonctions, mis à l'index, mais encore redouté du gouvernement réactionnaire, réfutent, mieux que tout ce que l'on pourrait dire, les accusations insensées faisant de Davout une dupe ou un complice du duc d'Otrante et du baron de Vitrolles. Et, d'ailleurs, la Restauration ne s'est-elle pas empressée de récompenser le zèle, le dévouement royaliste de ceux qui l'avaient servie d'une manière plus ou moins ostensible pendant les Cent-jours ? Comment se ferait-il que Davout seul, qui aurait cependant, dit-on, joué en faveur des Bourbons le rôle le plus important après Fouché, serait resté éloigné et n'aurait été l'objet d'aucune faveur à la rentrée de Louis XVIII ? Cette simple réflexion fait tomber tout l'échafaudage à l'aide duquel on a péniblement établi sa coopération active au rétablissement d'un gouvernement

qui n'a jamais eu ses sympathies. Si la lettre qu'il a spontanément écrite au ministre Gouvion Saint-Cyr, n'avait été dictée que par la nécessité de se disculper des reproches que l'armée lui aurait adressés, est-ce que les officiers généraux qui avaient servi sous ses ordres, est-ce que Drouot, est-ce que Vandamme, qui n'avaient alors rien à craindre ni à espérer de lui, auraient failli à la loyauté, à la franchise de leur caractère bien connu, jusqu'au point d'écrire au prince d'Eckmühl le contraire de ce qu'ils pensaient? Qu'on cesse donc de reproduire des griefs inventés par la haine ou l'envie, griefs que le plus sommaire examen détruit jusqu'au dernier. C'est en racontant des circonstances mal vérifiées, en enregistrant des faits sur lesquels des informations exactes n'ont pas été prises, que l'histoire des hommes et des événements s'éloigne si fort de la vérité. On doit se défier des mémoires des contemporains, et se demander, quand il s'agit d'apprécier des actes accomplis pendant un temps de tourmente révolutionnaire, si ceux qui les ont rapportés et jugés n'étaient pas dominés par l'esprit de parti, ou n'écrivaient pas pour satisfaire leurs passions. Les annales des temps qui ont précédé le nôtre, n'offrent-elles pas des exemples de cette partialité que l'histoire doit éviter? Un demi-siècle s'est écoulé depuis les évé-

nements de 1815, et le temps n'a-t-il pas encore fait justice des insinuations perfides, des explications malveillantes? Les rancunes, les haines des partis ne se sont-elles pas éteintes avec les hommes qu'elles ont persécutés? L'ignorance des faits et l'aveuglement des passions n'ont pas permis à la vérité de montrer Davout tel qu'il fut. Ses actes, ses pensées, en 1815, mal connus, défigurés, ont été appréciés sans interroger les pièces authentiques qui seules donnent la valeur et la portée des actions. Il est vrai, il est incontestable, pour tous ceux qui ont connu les hommes, qui ont vu les événements de l'époque, qui ont eu dans leurs mains les rapports, les correspondances officielles, et ont pu les comparer avec les confidences et les épanchements de la vie intime, que Davout, depuis le 20 mars jusqu'au jour de la cessation de son commandement au camp de la Loire, resta ce qu'il avait toujours été : digne, noble, fidèle à ses principes de patriotisme et d'une sage et fière indépendance.

Lorsque sa démission réitérée fut enfin acceptée, il eut pour successeur le maréchal Macdonald, duc de Tarente, qui arriva à Bourges le 1er août. Alors une convention récente, signée à Paris, que le prince d'Eckmühl n'avait pas pu obtenir, bien qu'il l'eût vivement réclamée, déterminait la ligne qui devait séparer l'armée française des troupes

alliées : cette ligne, c'était le cours de la Loire, depuis son embouchure jusqu'à son confluent avec l'Allier ; puis, en remontant cette rivière, jusqu'à la limite du département de la Lozère ; ensuite, de l'extrémité du département de l'Ardèche jusqu'au Rhône, et enfin le cours de ce dernier fleuve jusqu'à la Méditerranée. Un ordre du jour, en date du 1er août, fit connaître à l'armée que le prince d'Eckmühl remettait son commandement au duc de Tarente ; puis il se sépara pour toujours de ses anciens compagnons d'armes ; regrettant tout un passé de gloire, l'âme profondément triste de la fatale destinée d'un héros qui avait rempli le monde de ses exploits, mais la conscience pure et tranquille, satisfaite d'avoir rempli cette devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Davout se retire dans sa terre de Savigny.—Arrestation à Paris du général Labédoyère.—Du maréchal Ney au château de Bessonis, département du Lot.—Assassinat du maréchal Brune à Avignon. — Procès du maréchal Ney. — Conseil de guerre de Paris. — Moncey refuse de le présider. — Sa destitution par ordonnance.—Davout n'est point désigné comme juge.—Il est réputé trop éloigné de Paris, parce que cinq lieues l'en séparent.—Ney et ses défenseurs déclinent la compétence du conseil de guerre.—On demande avec instance aux maréchaux de se récuser. — Davout seul combat cette idée. — Il la regarde comme funeste. — Le conseil de guerre se déclare incompétent. — Renvoi du prince de la Moskowa devant la Cour des pairs. — Débats. — Audition du maréchal Davout comme témoin.—Observations du procureur général Bellart.— Déposition du maréchal.—Question de M. Dupin aîné, l'un des défenseurs. — Réponse du maréchal Davout. — Opposition du procureur général. — Le président ôte la parole au maréchal Davout.— La Cour délibère. — Ney est condamné à mort ! — Davout, trouvé trop loin de Paris pour être juge au conseil de guerre, est reconnu trop près quand il a fait sa déposition.— Exilé à Louviers.—Rappelé plus tard.—La pensée de l'avenir de son fils le détermine à prêter serment en 1817. — Pair en 1819. — Charme pour lui de la vie de famille. — Perte de sa fille aînée. — La douleur altère profondément sa santé. — Un refroidissement achève de la détruire. — Le maréchal Davout succombe à l'âge de cinquante-trois ans.

Le maréchal, comme en 1814, revint à Savigny,

confier au foyer domestique ses pénibles sentiments, ses réflexions amères sur le sort des empires et la destinée des peuples.

Nul n'a su quels généreux élans il voulait opposer aux proscriptions ; nul n'a dit la douleur qu'il éprouva, les démarches, les sollicitations qu'il fit, lorsqu'il apprit l'arrestation, à Paris, le 2 août, du général Labédoyère, et son renvoi devant un conseil de guerre. Trois jours plus tard, le maréchal Ney était arrêté, le 5 août, au château de Bessonis, département du Lot (1), et arrivait à la prison de la préfecture de police le 19, le jour même où Labédoyère était immolé dans la plaine de Grenelle. Davout fut au désespoir, et ne douta plus que la Terreur de 1793 allait recommencer sous une autre forme, car il apprenait, en même temps, l'assassinat du maréchal Brune à Avignon ; les massacres du Midi, les meurtres des généraux Ramel et Lagarde.

Le prince d'Eckmühl, profondément affligé, s'indignait, dans la solitude de Savigny, des fureurs par lesquelles les ardents royalistes justifiaient

(1) Des journaux ont prétendu, à propos des démolitions qui doivent faire place au boulevard Saint-Germain, que le maréchal Ney fut arrêté à Paris dans les environs de l'Ecole de médecine, quand il était si facile de se reporter au *Moniteur* du temps pour savoir la vérité.

si bien les excès reprochés à la révolution de 1789. Loin de la ville, quoique environné de soldats ennemis, il trouvait le silence des champs qui calmait l'irritation de son esprit. Mais le procès du maréchal Ney le ramena sur la scène politique. L'ordonnance du 2 août 1815 avait « chargé le « premier conseil de guerre de la 1re division, de « connaître des crimes imputés aux militaires dé- « signés dans l'ordonnance du 24 juillet. » Le prince de la Moskowa fut renvoyé devant ce tribunal. Aux termes de la loi, il fallait lui donner des maréchaux de France pour juges. Le maréchal Moncey, étant le plus ancien, fut désigné comme président; on connaît son refus, sa persévérance dans son refus, les obsessions du baron de Vitrolles et de Fouché pour vaincre sa résistance (1), et enfin sa destitution par ordonnance et son emprisonnement au château de Ham. Le maréchal Jourdan le remplaça en qualité de président. Davout ne fut point désigné pour siéger au conseil de guerre, parce qu'il était considéré comme exilé : le séjour de Paris lui était interdit, ainsi que cela avait eu lieu en 1814. Les lettres de nomination portaient toutes : « Votre nomination a lieu « en l'absence de M. le maréchal Davout, qui ne

---

(1) Voir mon *Eloge du maréchal Moncey*.—Paris, 1848, in-8°.

« peut, par ce motif, être appelé à siéger au con-
« seil. »

Ainsi, le maréchal, retiré à vingt-deux kilomètres de la capitale, était, à cause de l'éloignement, réputé être dans l'impossibilité de se rendre au conseil de guerre ; c'est qu'en effet le gouvernement de Louis XVIII connaissait parfaitement les principes politiques du prince d'Eckmühl ; savait, à n'en pas douter, que le maréchal n'avait jamais été d'intelligence avec le baron de Vitrolles et Fouché ; que, ministre de la guerre pendant les Cent-jours, il défendrait la vie du grand guerrier dont on demandait la tête, et que son influence au tribunal militaire serait décisive. Le conseil fut donc péniblement composé : du maréchal Jourdan, président ; du maréchal Masséna, du maréchal Augereau, du maréchal Mortier (les deux premiers avaient essayé de s'excuser pour cause de santé) et des lieutenants généraux Gazan, Claparède et Vilatte ; le maréchal de camp Grundler, rapporteur ; l'ordonnateur en chef Joinville, commissaire du roi.

Les manifestations royalistes de quelques maréchaux, de quelques généraux, devenus, tout à coup, partisans du gouvernement royal, avaient jeté des inquiétudes dans la famille du maréchal Ney, et surtout dans l'esprit de ses défenseurs. L'exemple

du maréchal Moncey ne leur avait pas suffi pour espérer, des juges militaires, l'indépendance et la fermeté nécessaires au salut de l'illustre victime que le pouvoir, docile aux exigences de la coalition, plaçait en dehors des termes de la convention de Paris. Les défenseurs, mal inspirés, crurent qu'il y aurait, dans la Chambre des pairs, plus de connaissances du droit public, plus de grandeur de vues, une indépendance plus grande dans la manière d'envisager les événements politiques, et que, sur une nombreuse assemblée, la défense pourrait y exercer une plus sûre influence; ils insistèrent pour que le conseil de guerre se déclarât incompétent. Faisant partager leur crainte et leurs espérances à la maréchale Ney, elle alla solliciter tous les anciens compagnons d'armes de son illustre époux; tous consentirent à se récuser. Le maréchal Davout fut le seul qui combattit énergiquement cette idée de récusation; il soutint qu'il fallait, au contraire, se déclarer compétent; et il ne doutait point qu'un acquittement unanime ne déjouât les projets homicides de la réaction royaliste. Mais l'autorité, comme on l'a vu, avait eu le soin d'écarter le prince d'Eckmühl, sous le prétexte dérisoire qu'il était éloigné de Paris. N'étant pas entré dans la composition du conseil de guerre, son opinion ne put prévaloir; il ne put retenir plusieurs

de ses collègues qui avaient déjà cherché des excuses, en alléguant leur santé mauvaise, et qui saisissaient volontiers une occasion de se soustraire à l'obligation d'être juges. Ses démarches, ses exhortations furent inutiles. Une consultation donnée par M. Lacroix-Frainville et publiée, au moins en extrait, par le *Journal des Débats* du 30 septembre 1815, décida la question, en invoquant l'art. 69 de la Charte de 1814, et les priviléges, soit des anciens maréchaux de France considérés comme grands officiers de la couronne, soit des maréchaux de l'Empire, qui, d'après les Constitutions de l'an XII, ne pouvaient être jugés que par la haute Cour. L'habile jurisconsulte en concluait, avec raison d'après le droit, mais malheureusement pour l'illustre accusé, à cause des circonstances dans lesquelles il se trouvait, que les tribunaux de l'armée ne pouvaient pas prononcer sur son sort.

Le conseil de guerre se déclara incompétent, et l'infortuné maréchal Ney fut renvoyé devant la Chambre des pairs. Quand Davout apprit cette décision, il en fut désolé. Lui, avait confiance dans les maréchaux; il regrettait vivement les refus et les excuses allégués, les conseils donnés au prince de la Moskowa de décliner la compétence de ses compagnons d'armes. « Pas un seul, disait-il,

« même Raguse, n'oserait condamner un tel « homme! » Le procès, instruit devant la Chambre de pairs constituée, selon la Charte, en haute Cour de justice, ne fut pas long. Les débats commencèrent le 4 décembre 1815. Le prince d'Eckmühl fut entendu comme témoin à la seconde séance du lendemain 5 décembre. Sur l'observation de M. Berryer, l'un des défenseurs du maréchal Ney, qu'il désirait que M. le maréchal Davout voulût bien s'expliquer, non sur le contenu de l'acte d'accusation, mais sur un acte auquel il avait donné son intervention, la convention conclue, sous les murs de Paris, entre les commissaires du gouvernement d'alors et les généraux des armées prussienne et anglaise, M. le procureur général Bellart répondit : « qu'il pourrait suffire d'apprendre par la bouche « de l'avocat, que le témoin n'a point été appelé « pour déposer de faits inhérents à l'accusation, « pour que les commissaires du roi, chargés, dans « cette affaire, de l'exercice du ministère public, « s'opposassent à ce que le témoin fût entendu. « Nous savons tous, ajouta-t-il, que ce n'est point « pour éclaircir les faits de l'accusation que le té- « moin est mandé ; que c'est exactement à l'appui « du système qui a pour objet de soutenir que M. le « maréchal Ney est mis à l'abri de toute espèce « d'accusation par cette capitulation militaire. »

M. le procureur général ayant déclaré que, malgré cette observation, il ne s'opposait point à l'audition du témoin, M. le président annonça que la Chambre consentait à ce que le témoin fût entendu.

Le maréchal déposa en ces termes : « Dans la « nuit du 2 au 3 juillet, au moment où tout était « préparé pour donner une bataille, la commis- « sion de gouvernement a envoyé M. Bignon et « M. le comte de Bondy, préfet du département, « avec l'ordre de demander aux généraux ennemis « un pourparler pour l'évacuation de Paris. M. le « comte Bignon a apporté une instruction, j'en ai « pris connaissance. J'ai fait ajouter à cette in- « struction ce qui manquait, particulièrement pour « une ligne militaire. J'ai chargé le général Guil- « leminot, nommé aussi par la commission de « gouvernement, de soutenir cette négociation. « Déjà les premiers coups de fusil étaient tirés. « Je me suis empressé, pour éviter l'effusion du « sang, d'envoyer un parlementaire aux avant- « postes, pour demander une suspension d'armes, « et demander que les commissaires nommés par « la commission de gouvernement fussent reçus. « Pendant cet intervalle, j'ai dicté à M. Bignon le « complément de son instruction : ce sont presque « tous les articles dont on a donné connaissance. « Entre autres, j'ai donné nominativement au gé-

« néral Guilleminot *l'ordre de rompre les négociations,*
« si les articles qui étaient en faveur de la ville de
« Paris, de ses habitants et des autorités civiles et
« militaires étaient rejetés.

« L'ennemi m'ayant fait connaître qu'il recevrait
« les commissaires, ils sont partis pour se rendre
« au quartier général ennemi à Saint-Cloud. Ils
« m'ont apporté la capitulation le soir. Je l'ai ra-
« tifiée, et, de suite, j'ai donné tous les ordres né-
« cessaires pour l'exécution de la convention, en
« ce qui me concernait. »

M. Berryer pria le prince d'Eckmühl d'indiquer où était alors le quartier général ennemi et quels personnages étaient censés, dans son opinion, y être réunis.

« Le prince Blücher, dit le maréchal, était à
« Saint-Cloud ; le duc de Wellington était dans
« les environs, du côté de Gonesse. Aussitôt qu'il
« a eu connaissance des négociations, il est venu
« à Saint-Cloud. »

M. Berryer demanda ensuite au prince d'Eckmühl ce qui lui donnait l'espoir, dans le cas où la convention n'aurait pas été protectrice des intérêts des habitants de Paris, de tirer parti de la position de l'armée.

Le maréchal Davout fit cette réponse :

« J'avais sous mes ordres une belle armée. Si

« les Français sont prompts à se réunir lorsqu'on « leur indique un arbre, ils se rallient à plus forte « raison devant la capitale de l'Empire. J'avais « une excellente infanterie, de la cavalerie, quatre « à cinq cents bouches à feu. J'avais pour moi « toutes les espérances qu'un général en chef doit « avoir, lorsqu'il donne une bataille. Si les condi- « tions auxquelles je tenais essentiellement avaient « été refusées, je passais la Seine dans la nuit du « 3 au 4 juillet, sur le pont de bateaux que j'avais « fait jeter, à cet effet, au-dessous de celui d'Iéna, « en dehors des barrières, et j'attaquais l'armée « prussienne en débouchant sur ses derrières par « le pont de Neuilly, qui était fortement gardé et « retranché. »

M. Dupin, qui avait aussi prêté le secours de sa parole à la défense du maréchal Ney, pria le prince d'Eckmühl d'expliquer « quel était, dans sa pen- « sée, le sens de l'article 12 de la capitulation ;

« S'il ne regardait cet article que comme devant « empêcher les alliés, qui entreraient dans Paris « après que l'armée française aurait effectué sa « retraite, de poursuivre les fonctionnaires et de « rechercher ceux qui auraient manifesté des opi- « nions ; ou si, au contraire, on n'entendait pas « mettre les habitants et les fonctionnaires à l'abri « de toute espèce de recherche indéfiniment, non

« pas temporairement, dans le cas, dès lors, prévu « comme très-prochain, de l'entrée des alliés de « S. M. Louis XVIII. »

« Si l'article 12, répondit le maréchal Davout « avec une énergie qui portait la conviction dans « les esprits, n'avait pas été conçu et rédigé dans « ce dernier sens, *je n'aurais jamais conclu la* « *convention de Paris, qui devait entièrement couvrir* « *tous ceux qui avaient pris part aux événements du* « 20 *mars* (1), *et servir de règle dans les relations* « *mutuelles jusqu'à la conclusion de la paix* (2). »

A ces mots, le procureur général Bellart se lève et déclare s'opposer formellement à ce que cette demande soit faite au témoin.

M. le président de la Cour ajoute : « La pensée « du témoin est fort étrangère au fond de la con- « vention. »

Après une courte discussion entre le ministère public et les défenseurs, le président, en vertu du pouvoir discrétionnaire qui lui était confié, arrête les débats sur cette question.

C'est ainsi que l'accusateur et les juges, séparant les faits de leurs conséquences nécessaires et forcées, isolaient le traité de Paris des circonstances

(1) Art. 12 de la convention.

(2) Art. 14 de la convention.

mêmes qui y avaient donné lieu ; c'est ainsi que pour atteindre plus sûrement la tête du maréchal Ney, on divisait contre lui les dispositions de la convention conclue, que le roi lui-même avait invoquées pour arrêter la spoliation de nos bibliothèques et de nos musées ! Le zélé procureur général. le président de la Chambre des pairs s'empressèrent d'ôter la parole au prince d'Eckmühl, au moment où il allait prouver que cette convention de Paris n'était pas, comme on affectait de le dire, une simple suspension d'armes ; mais bien un pacte diplomatique, intervenu entre les représentants de la coalition et les délégués de la nation française ; le ministre des affaires étrangères, le préfet de la Seine, le généralissime, avaient stipulé au nom de l'État, au nom de la ville de Paris, au nom de l'armée : l'acte portait formellement que ses dispositions seraient prises pour règle des relations mutuelles, jusqu'à conclusion de la paix ; et, déclarée commune à toutes les armées alliées, la convention avait été ratifiée par les puissances coalisées. Cet argument qu'un acte de cette nature est indivisible entre toutes les parties qu'il concerne, eût été trop puissant : on prononça la clôture des débats.

Davout, le cœur navré de douleur, revint à Savigny, bien convaincu que le sang de son malheureux compagnon d'armes serait offert en expiation

des victoires remportées en Prusse et en Allemagne ; en effet, le lendemain, 6 décembre, Ney était condamné à mort !... et pour des faits que l'on avait eu le soin de grouper et de faire ressortir ; faits qui étaient tous antérieurs au 20 mars ; car il faut remarquer que la colère des royalistes poursuivait surtout ceux qui s'étaient réunis à l'Empereur pendant sa marche vers Paris. Néanmoins, la vengeance royale n'était pas satisfaite par l'assassinat juridique du maréchal Ney ; les persécutions continuèrent. Les généraux destinés à la juridiction du premier conseil de guerre de Paris, avaient cherché un abri hors de France ; ceux expulsés de la capitale s'étaient retirés dans les départements ; Davout, à qui l'on n'avait pu reprocher aucun acte antérieurement au 20 mars, fut trouvé trop près de Paris après sa déposition devant la Chambre des pairs ; on a vu que d'abord il avait été réputé trop loin, quoique dans la 1re division militaire, quand il s'était agi de composer le conseil de guerre pour juger le maréchal Ney ; privé de son traitement de maréchal, par décision royale, prise en conseil des ministres, le 27 décembre 1815, il fut exilé à Louviers, où il passa les six premiers mois de 1816. Plus tard, il lui fut permis de revenir à Savigny.

Le gouvernement royal, embarrassé de l'influence qu'avaient sur l'opinion publique les grands

dignitaires de l'Empire, éloignés de Paris et vivant en dehors des affaires du pays, songea, malgré ses répugnances, à ne pas les laisser plus longtemps isolés de toute action politique. La valeur personnelle et la position du prince d'Eckmühl firent penser tout d'abord à lui. Le maréchal, s'il n'avait consulté que ses goûts et son désir de vivre loin des hommes et des choses du gouvernement de la Restauration, aurait repoussé toute espèce d'ouverture ; mais il avait un fils, qui devait hériter de son nom et des glorieux titres qu'il avait si vaillamment gagnés ; ce fils, qu'il adorait, il fallait bien lui préparer l'avenir ; cette considération seule le fit consentir à rentrer dans la vie politique ; il se soumit, en premier lieu, à prêter serment, le 27 août 1817, comme maréchal de France, entre les mains du roi, qui lui en remit le bâton, et le rétablit dans la jouissance du traitement attaché à cette dignité. Deux ans plus tard, il rentrait dans la Chambre des pairs, par l'ordonnance du 5 mars 1819, qui rappelait les illustrations de l'Empire, et prêtait serment, le 13, avec Moncey, Jourdan, Mortier, Suchet, Lefebvre, Lacépède, Daru, de Barante, Portalis, l'amiral Verhuel, Chaptal, de Champagny, Dejean, Marescot, et beaucoup d'autres personnages devenus célèbres sous le Consulat et l'Empire. Dans cette assemblée, il prit place parmi les

membres les plus influents du parti libéral. Il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les servitudes imposées à la propriété, pour la défense de l'État, le 15 avril 1819.

Depuis son retour à Savigny, et surtout depuis la fin d'août 1817, qu'il eut la liberté de rentrer à Paris, Davout put jouir du calme si nécessaire après de longs orages politiques. Fier et glorieux de ses souvenirs, il parlait du passé en oubliant les malheurs éprouvés ; car c'est par un heureux privilége concédé à l'homme, que les maux qui ne sont plus semblent n'avoir jamais existé. Le temps, en éloignant de la pensée les cruels événements de 1815, permettait à l'esprit plus de liberté. Le maréchal avait placé près de son fils un précepteur qu'il avait choisi, et aux leçons duquel il assistait constamment. M. Gordon, homme intelligent, sage et très-instruit, obtint bientôt toute la confiance du prince d'Eckmühl ; il devint son secrétaire particulier, sans cesser d'être professeur, et c'était dans les communications intimes qu'amenaient ses doubles fonctions, que le maréchal causait avec abandon de ses campagnes et des événements politiques auxquels il avait pris part. La prodigieuse et fidèle mémoire de Davout, les récits clairs et circonstanciés qu'il faisait quelquefois de ses conversations avec l'Empereur, ou des motifs politiques qui avaient

déterminé certains actes, ou amené certains faits mal connus ou mal appréciés du public, offraient un si grand intérêt, des particularités si curieuses, que bien souvent M. Gordon sollicitait le maréchal pour écrire des mémoires ; mais Davout éloignait toujours cette idée, qui n'eut jamais de suite ; et tout ce que le savant secrétaire put obtenir, ce fut un petit nombre de notes sommaires, dictées sur quelques-unes de ses campagnes, et particulièrement sur les Cent-Jours. Ces notes, complétées par le secrétaire, qui faisait dans les archives du maréchal les recherches nécessaires, afin d'établir la preuve des faits rappelés par sa mémoire, ne forment pas un ensemble, mais seulement des documents séparés, uniques en leur genre et se rattachant à l'histoire générale dont les matériaux existent dans les archives historiques de l'État, car celles du maréchal n'en étaient nécessairement que la reproduction partielle en ce qui le concernait. Ces notes de M. Gordon ont été communiquées à l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ; ce sont les mêmes que j'ai eues entre les mains. C'est dans leur véridique narration, dans les épanchements au sein de la famille, que j'ai trouvé l'expression simple et exacte de la pensée de l'homme de guerre, précisant quelques détails de ses grandes batailles; de l'homme politique, formulant son opinion sur

la portée des mesures prises ou à prendre à l'occasion des événements qui agitaient l'Europe ; de l'administrateur, appliquant les principes de l'économie politique aux armées réunies dans de vastes camps, aux contrées momentanément soumises à la puissance de nos armes, et aux pays conquis dont le gouvernement lui était confié. Le maréchal, en reparlant de toutes ces choses, était d'autant plus impartial que, libre de toute préoccupation, elles étaient l'objet d'une causerie sans apprêt ; il n'avait qu'un but, la vérité : aussi, la faisait-il particulièrement ressortir de l'examen des opinions reçues ou accréditées sur les faits ou les hommes contemporains. Cette histoire de son temps, cette vaste épopée, si féconde en péripéties, était fréquemment le sujet des entretiens familiers ; Davout, volontiers s'y prêtait, parce qu'ils étaient entremêlés de conversations d'intérêt privé, et que c'était un véritable plaisir goûté au milieu des siens. Pour l'illustre guerrier, la vie de famille avait des charmes qu'il sentait bien profondément; dans les allées ombreuses de Savigny, embelli par l'art, l'intelligence active, les soins assidus de sa digne et noble compagne, il aimait à promener ses douces rêveries. Comme Caton dans son rustique domaine, au pays des Sabins, comme Cicéron à Tusculum, il méditait sur les devoirs humains,

sur les libertés publiques, sur cet amour des champs qui n'admet ni le despotisme ni l'esclavage. Aux principes sociaux de 1789, qu'il avait salués avec enthousiasme dans sa jeunesse, venaient s'unir les réflexions produites par trente ans d'expérience dans les plus hautes fonctions militaires. Reprenant avec un vif plaisir ses goûts pour l'horticulture, il passait des moments délicieux au milieu d'une végétation luxuriante dont il admirait les formes diverses, les variétés infinies ; puis, reportant naturellement ses pensées vers l'auteur de toutes ces merveilles de la nature, les méditations philosophiques lui faisaient apprécier à leur juste valeur ce qu'on appelle l'éclat des grandeurs humaines. Puissance, victoires, conquêtes, revers, tout passe, tout s'efface ! La gloire seule des grandes choses reste, et la postérité n'oublie point le nom de l'homme qui a généreusement et honorablement servi son pays. Se laissant aller quelquefois à une douce mélancolie, assis, rêveur, dans un endroit solitaire, il remontait en imagination vers un passé déjà lointain, et lorsque le soleil avait rougi les monts, plongé dans une attrayante langueur, il voyait sous les saules de la prairie les pâtres rassembler les troupeaux ; il entendait au loin les sons de leurs chansons rustiques, et, comme l'onde qui murmurait à ses pieds, il regardait couler la

vie. Quelquefois, préoccupé des soins qu'il apportait aux vignes qu'il avait plantées, il se réjouissait de goûter les produits d'une vendange abondante; mais, malgré sa sollicitude, le nectar qu'il s'en promettait n'était qu'un vin clairet d'une saveur un peu âpre ; néanmoins, il avait plaisir à s'en faire servir, et, lorsqu'il rassemblait à sa table ses anciens aides de camp, restés toujours ses amis, il fallait qu'ils pussent savourer avec lui le vin du cru. Chacun, avec raison, d'en priser la verdeur et de faire une légère grimace en avalant la liqueur traîtresse ; mais la maréchale, toujours bonne et prévenante, avait pitié des victimes, et faisant substituer du pur médoc au vin de Savigny, elle partageait la gaieté qu'amenait cette innocente supercherie : le maréchal riait en croyant que ses aides de camp s'habituaient à sa boisson favorite, et les convives riaient de ce qu'ils pouvaient affirmer en toute conscience que le vin qu'ils buvaient leur paraissait excellent.

Les jours se passaient ainsi dans un repos qui n'était point perdu pour l'intelligence. La littérature, les sciences, les arts, celui de la guerre en particulier, occupaient tour à tour des loisirs charmés par les soins affectueux d'une famille adorée et bien unie. Davout se livrait alors aux tendres sentiments de son cœur ; son fils, ses filles, fai-

saient les délices de sa vie, et, jeune encore, il pouvait espérer une longue existence de tranquillité et de bonheur. Mais nul ne peut lire dans le livre du destin ! Sa fille aînée, qu'une mort cruelle et prématurée vint lui ravir, alors que pour elle venaient à peine de s'allumer les flambeaux de l'hymen, fut l'objet de regrets amers, et d'une immense douleur qui lui porta un coup funeste. Cette puissante organisation, qui avait résisté à vingt-trois années de guerres, de fatigues, de privations, s'affaissait sous le poids du chagrin domestique ; un refroidissement en acheva la ruine. On vit le maréchal s'affaiblir successivement, dévoré par un mal sans remède, et, le 1er juin 1823, il mourut à Paris à l'âge de cinquante-trois ans.

L'hôtel des Invalides renfermait alors beaucoup de vieux soldats qui étaient à Auerstædt, à Eckmühl, à la Moskowa, à Hambourg. La perte du héros fut vivement sentie par ces glorieux survivants de la grande armée ; et, après le service religieux célébré dans l'église de l'hôtel, tous auraient voulu accompagner son corps jusqu'au tombeau de famille, où il devait reposer non loin de Masséna. Mais le gouvernement de la Restauration, froissé d'une manifestation qui rappelait des faits historiques démentant son règne fictif de vingt-huit années, fit consigner tous les militaires invalides.

L'ordre du gouverneur Latour-Maubourg exaspéra les esprits, et un grand nombre, trompant la consigne, ou escaladant les fossés, tinrent à honneur de rendre un dernier hommage à celui qu'ils avaient vu tant de fois les entraîner à la victoire. Implacable dans ses haines, le gouvernement allait prononcer l'expulsion de ces vétérans de nos vieilles phalanges de l'Empire, lorsque la maréchale, intervenant au nom de sa douleur même, dut implorer la justice du ministre de la guerre pour obtenir la grâce des délinquants et empêcher l'iniquité d'une mesure de colère.

Davout, aimé et estimé de tous ceux qui l'ont bien connu, est resté fidèle à l'amitié. Esprit juste, cœur droit et sincère, il fut loyal dans toutes les actions de sa vie. Parmi les aides de camp qui lui ont été le plus attachés, le plus dévoués, il en existe encore un aujourd'hui qui conserve le feu sacré d'une affection vive et bien sentie. Le général de Trobriand, avec son cœur breton, nous écrivait naguère : « J'ai consacré au prince d'Eckmühl « tout ce que mon cœur renfermait d'attachement « et de dévouement. Sa vie privée a été à la hau- « teur de sa carrière militaire, par les qualités « solides qui l'ont distingué. Homme de cœur « dans toute l'acception du mot, il n'a jamais « voulu s'entourer que d'hommes honnêtes et

« esclaves du devoir. Généreux à l'excès, il s'ou-
« bliait pour songer aux autres. Veillant lui-même
« au bien-être de tous ceux qui étaient attachés à
« sa personne, on l'a vu prêt à sacrifier des sommes
« importantes pour leur venir en aide. Sévère,
« mais juste, il jugeait les hommes avec une grande
« impartialité, utilisant chacun suivant son mérite,
« au plus grand avantage du pays comme de la
« personne elle-même. On ne lui a jamais connu
« de ces faiblesses dont si peu d'hommes ont le
« privilége de s'affranchir. »

Cette justice, si noblement rendue au maréchal Davout quarante ans après sa mort, est la réfutation la plus digne de toutes les erreurs volontaires ou involontaires, de tous les mensonges, de toutes les calomnies répandus par la rancune des partis. Aujourd'hui que le temps, en déchirant le voile qui enveloppait l'histoire sanglante de 1815, permet de juger sans passion les hommes et les événements, Davout, dégagé de toute rivalité de gloire, de toute prévention, de tout ressentiment personnel, apparaîtra au-dessus des haines, et, dans les siècles futurs, les peuples nouveaux diront, en lisant son nom inscrit sur cet arc de l'Étoile consacré à nos triomphes : il fut un noble cœur et un grand capitaine.

TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES.

LIVRE Ier.

RÉPUBLIQUE. — DIRECTOIRE. — CONSULAT. — CAMPAGNE DU NORD ET D'ORIENT.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

LIVRE II.

CONSULAT. — EMPIRE.

Campagnes d'Italie.—Des côtes de l'Océan. —D'Allemagne.—De Prusse.—Gouvernement de Pologne.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

LIVRE III.

EMPIRE.

Suite du gouvernement de Pologne. — Campagnes d'Allemagne.—Paix de Vienne.—Guerre de Russie.—Chute de l'Empire.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

LIVRE IV.

EMPIRE DES CENT-JOURS.

Rapide et merveilleuse organisation militaire. — Campagne de Waterloo. — Seconde chute de l'Empire.

CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

FIN DU VOLUME ET DE LA TABLE.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

D

K

M

N

Q

R

S

T.

U

V

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.

ERRATA.

Page 48, à la note, *au lieu de :* vyita Sllæ, *lisez :* vita Syllæ.
Page 88, ligne 19, *au lieu de :* Bérambra, *lisez :* Birambra.
Page 96, ligne 2, *au lieu de :* Turs, *lisez :* Turcs.
Page 118, ligne 13, *au lieu de :* Hullin, *lisez :* Hulin.
Page 121, ligne 21, *au lieu de :* le premier consul, *lisez :* l'Empereur.
Page 128, ligne 17, *au lieu de :* tantôt cinq, tantôt six, *lisez :* tantôt cinq cents, tantôt six cents.
Page 141, ligne 12, *au lieu de :* Bourg, *lisez :* Bourke,
Page 178, ligne 11, *au lieu de :* Allestein, *lisez :* Allenstein.
Page 184, ligne 4, *au lieu de :* La Salle, *lisez :* Lasalle.
Page 242, ligne 25, *au lieu de :* Niepper, *lisez :* Neipper.
Page 362, ligne 14, *au lieu de :* continue, *lisez :* continuelle.
Page 454, ligne 6, *au lieu de :* Lemarois, *lisez :* Lemarrois.
Page 656, ligne 3, *au lieu de :* donna l'ordre, *lisez :* donne l'ordre.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02612 3482